SAINTE BIBLE

DE VENCE,

EN LATIN ET EN FRANÇAIS,

AVEC

DES NOTES LITTÉRAIRES, CRITIQUES ET HISTORIQUES, DES PRÉFACES ET DES DISSERTATIONS, TIRÉES DU COMMENTAIRE DE DOM CALMET, ABBÉ DE SÉNONES, DE L'ABBÉ DE VENCE, ET DES AUTRES AUTEURS LES PLUS CÉLÈBRES, POUR FACILITER L'INTELLIGENCE DE L'ÉCRITURE SAINTE;

Enrichie de Figures et de Cartes géographiques.

CINQUIÈME ÉDITION,

SOIGNEUSEMENT REVUE, ET AUGMENTÉE D'UN GRAND NOMBRE DE NOTES

PAR M. DRACH, RABBIN CONVERTI,

ET ENRICHIE DE NOUVELLES DISSERTATIONS.

OUVRAGE DÉDIÉ AU ROI.

TOME DIX-HUITIÈME.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

PARIS,

MÈQUIGNON-HAVARD ET COMPIE, LIBRAIRES,

RUE DES SAINTS-PÈRES, N° 10;

BRUXELLES,

MÊME MAISON, RUE AUX VENTS, N° 3.

1830.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

SAINTE BIBLE.

REMARQUES

SUR

OSÉE.

Avant de parler des prophéties d'Osée, il est important de remarquer ce que saint Jérôme nous apprend dans le prologue qu'il a mis à la tête de son troisième livre sur Amos; c'est qu'en travaillant sur les douze petits prophètes, il n'a suivi d'autre ordre que celui des invitations qui lui ont été faites d'expliquer tel ou tel livre : *Præpostero ordine atque confuso, duodecim prophetarum opus et cæpimus, et Christo adjuvante complebimus. Non enim a primo usque ad novissimum juxta ordinem quo leguntur, sed ut potuimus, et ut rogati sumus, ita eos disseruimus. Nahum, Michæam, Sophoniam et Aggæum, primo* φιλοπονοτάτοις *Paulæ ejusque filiæ Eustochio,* προτερήσασα *; secundo in Habacuc duos libros Chromatio Aquileiensi episcopo delegavi; tertio, post longi temporis silentium, Abdiam et Jonam tibi (Pammachi) imperanti edisserui : præsenti anno, qui sexti consulatus Archadii Augusti et Anicii Probi fastis nomen imposuit, Exuperio Tolosanæ ecclesiæ pontifici, Zachariam, et ejusdem urbis Minervio et Alexandro monachis, Malachiam*

Remarque importante touchant le commentaire de S. Jérôme sur les douze petits prophètes.

prophetam interpretatus sum. Statimque recurrens ad principium voluminis, Osée, et Joel et Amos, tibi negare non potui[1]. Il est avantageux d'observer cet ordre, parce que c'est celui qu'il faudroit suivre en lisant les commentaires de saint Jérôme, sur les douze petits prophètes, pour mieux entendre l'interprétation qu'il en donne.

Remarques sur les prophéties d'Osée. Mystères qu'elles renferment. Témoignage de saint Jérôme.

Les prophéties contenues dans les livres des douze petits prophètes ne nous offriront pas un aussi grand jour que celles qui se trouvent dans le livre de Daniel. En ouvrant le livre d'Osée, nous rentrons dans l'obscurité des mystères couverts sous le voile de la lettre. C'est ce qui donne lieu à saint Jérôme de dire dans la préface qui est à la tête de son commentaire sur ce prophète[2] : *Si in explanationibus omnium prophetarum Sancti Spiritus indigemus adventu, ut cujus instinctu scripti sunt, illius revelatione pandantur; et in Isaia atque Apocalypsi signatum librum legimus*[3], *quem scribæ et pharisæi, qui legis litteras nosse se jactant, non possunt legere, quia signatus est, nullusque inveniri potuit nisi leo de tribu Juda quem signavit Deus Pater, qui ejus posset reserare mysteria : quanto magis in explanatione Osee prophetæ orandus est Dominus, et cum Petro dicendum*[4] : Edissere nobis parabolam istam : *præsertim cum obscuritatem voluminis in fine testetur ipse qui scripsit*[5] : Quis sapiens et intelliget ista ; intelligens, et cognoscet ea ? *Quod non pro impossibili, sed pro difficili debemus accipere, juxta illud Evangelii*[6] : Quis putas est servus fidelis et prudens, quem constituit Dominus super familiam suam ?

Objet du chapitre 1^er^, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignages de saint Paul et de saint Jérôme.

Chapitre 1^er^. Ce chapitre renferme en même temps de grands objets et de grands mystères. Selon la lettre, le Seigneur y offre d'abord le symbole d'une alliance légitime du prophète avec une femme infidèle, dont l'opprobre rejaillit sur ses enfans; sous cette image il représente son alliance avec la maison d'Israël qui est devenue infidèle, et dont les enfans ont attiré sa colère. Il annonce par les noms mystérieux des enfans qui naissent de ce prophète, les jugemens qu'il va exercer sur la maison d'Israël. L'un est appelé *Jezrahel*, pour montrer que Dieu va venger sur la maison de Jéhu le sang répandu dans la vallée de Jezrahel. Le second est une fille nommée *Lo-ruchama*, Sans-miséricorde, pour

[1] *Hieron. in Amos. lib.* III. *tom.* III. *col.* 1423. — [2] *Hier. in Osee, præf.* — [3] *Isai.* XXIX. 11. *et Apoc.* V. 1. — [4] *Matth.* XIII. 36. — [5] *Osee*, XIV. 10. — [6] *Matth.* XXIV. 45.

signifier que Dieu cessera d'exercer sa miséricorde sur la maison d'Israël, qui sera livrée aux Assyriens, mais que sa miséricorde éclatera ensuite sur la maison de Juda, qui sera miraculeusement délivrée de la main des Assyriens. Le troisième enfant est un fils nommé *Lo-ammi*, Non-mon-peuple, pour montrer que la maison d'Israël va être rejetée par le Seigneur. A ces menaces succèdent des promesses. Le Seigneur multipliera prodigieusement le nombre des enfans d'Israël; et les enfans d'Israël se réuniront avec les enfans de Juda sous un seul chef, parce que le jour de Jezrahel sera grand. Saint Paul nous découvre [1] que cette prodigieuse multiplication des enfans d'Israël trouve son accomplissement dans la vocation des gentils, qui sont devenus non-seulement enfans d'Israël, mais enfans de Dieu même par l'esprit de la foi. Leur union avec les Juifs fidèles a pu être représentée par celle des deux maisons d'Israël et de Juda : le chef unique sous lequel ils se sont réunis est Jésus-Christ, désigné sous le nom de *Jezrahel*, qui peut également signifier *le bras de Dieu* ou *le germe de Dieu*. Sous ce point de vue, *le jour de Jezrahel* est le jour de Jésus-Christ, le temps de l'Evangile. Mais *le grand jour de Jezrahel* sera le grand et terrible jour du dernier avénement de Jésus-Christ, et la réunion des deux maisons d'Israël et de Juda n'aura son entier accomplissement qu'à la fin des siècles, lorsque la nation juive, représentée par la maioon d'Israël rejetée, viendra se réunir avec le peuple chrétien, représenté par la maison de Juda, qui est l'objet de la miséricorde du Seigneur; ce qui nous découvre que dans la première partie de la prophétie les reproches et les menaces qui frappent la maison d'Israël peuvent tomber particulièrement sur les Juifs incrédules, et que les promesses faites à la maison de Juda regardent l'Eglise de Jésus-Christ. On peut même ajouter que comme au commencement la terre dont le Seigneur se plaint n'est point nommée, l'infidélité dont il y est parlé, peut bien être non-seulement celle de la terre d'Israël au temps du prophète, mais encore celle de toute la terre, c'est-à-dire de toutes les nations, lorsque Jésus-Christ est venu sur la terre. Mais écoutons saint Jérôme qui va lui-même nous découvrir tous ces grands objets. Ce saint docteur commence par dissiper toutes les idées fâcheuses que l'on pourroit prendre de l'alliance ordonnée au prophète.

[1] *Rom.* IX. 24. 25. 26.

Saint Jérôme lisoit dans l'hébreu comme dans le grec des Septante : *Sume tibi uxorem fornicationum ac filios fornicationum* : sur quoi voici ce qu'il dit : Απο κοινου, *subauditur*, Sume tibi uxorem fornicationum, et sume tibi filios fornicationum. *Utrumque potest intelligi, quod et fornicariæ priores de fornicatione susceptos recipiat filios, et ipse ex meretrice generet filios, qui idcirco fornicationis appellandi sunt filii, quod sint de meretrice generati. Nec culpandus propheta, interim ut sequamur historiam, si meretricem converterit ad pudicitiam, sed potius laudandus quod ex mala bonam fecerit ; non enim qui bonus permanet, ipse polluitur, si societur malo ; sed qui malus est, in bonum vertitur, si boni exempla sectetur. Ex quo intelligimus non prophetam perdidisse pudicitiam fornicariæ copulatum, sed fornicariam assumpsisse pudicitiam quam antea non habebat : præsertim cum beatus Osee, non ob causam luxuriæ, non libidinis, non propria fecerit voluntate, sed Dei paruerit imperio, ut quod in isto carnaliter legimus, in Deo factum spiritualiter probaremus : qui suscepit Synagogam, hoc est populum Judæorum fornicationi et libidini servientem*[1]. Plus loin, il ajoute : *De Salvatoris et Ecclesiæ typo in præfatiunculis diximus, quod sumpserit sibi uxorem fornicariam, quæ prius idolis serviebat*[2]. Et plus loin encore, sur le même texte : *Ceterum nostris, qui tamen volunt suscipere veritatem, illud breviter ostendamus ex eo quod dicitur* : Quia fornicans fornicabitur terra a Domino ; *non tam prophetam junctum esse meretrici, quam omne hominum genus a societate Domini recessisse*[3]. Il vient ensuite à la naissance de l'enfant nommé *Jezrahel* ; il remarque que ce nom[4] peut signifier *semen Dei*, race de Dieu, ou Fils de Dieu. De là il passe à la menace jointe à ce nom : *Quoniam adhuc modicum et visitabo sanguinem Jezrahel super domum Jehu, et quiescere faciam regnum domus Israel.* Il observe que dans le grec, au lieu de *Jehu*, on lit *Juda ;* mais que c'est probablement une faute de copiste. *Sed hoc videtur non vitio Septuaginta interpretum, sed scriptorum inolevisse imperitia, qui ignorantes* Jehu, *quod magis tritum erat, scripserunt* Juda[5]. Et après avoir expliqué le sens littéral, il vient au sens spirituel, en disant : *Typhus autem seminis Dei, et ultio sanguinis ejus, refertur ad Domini passionem, propter*

[1] *Hier. in Osee*, 1. *tom.* III. *col.* 1239. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.* — [4] *Ibid.* 1240. — [5] *Ibid. col.* 1241.

quam et domus Juda et regnum universi Israel dicitur subvertendum[1]. Plus loin, il ajoute : *Quomodo propter sanguinem Naboth, qui effusus est in Jezrahel, deleta est domus Achab, ut Eliæ vaticinium compleretur ; sic propter sanguinem veri Jezrahel, hoc est seminis Dei, regnum destructum est Judæorum*[2]. Il propose ensuite une autre vue qu'il est important de remarquer, parce qu'elle peut avoir son application, sinon dans le texte que nous considérons, du moins dans quelques autres : *In omnibus quidem prophetis, sed præcipue in Osee, decem tribus referuntur ad hæreticos, quorum multitudo maxima est; duæ autem tribus quæ appellantur Juda, Ecclesiæ personam possident, quæ sub stirpe David regnabant. Arcus igitur hæreticorum..... confringetur in valle seminis Dei, de quo humilia et terrena senserunt*[3]. Il vient à l'enfant nommé *Sans-miséricorde ;* et après avoir expliqué le sens littéral, il passe au sens spirituel, considéré de même sous deux points de vue[4] : *Juxta typum dicimus eos qui propter sanguinem seminis Dei vocantur* Absque misericordia, *et dicere ausi sunt*[5] : Sanguis ejus super nos, et super filios nostros, *hucusque servire Romanis ; domum autem Juda, eos videlicet ex Judæis qui Dominum sunt confessi, non in exercitus fortitudine, sed in Evangelii prædicatione salvatos. Quod in Israel et Juda tam juxta historiam, quam juxta typum interpretati sumus, referamus ad hæreticorum conciliabula et ad Ecclesiam Domini Salvatoris : quod illis absque misericordia derelictis, regnumque perdentibus, Ecclesia Dei sui virtute superavit.* Il considère ensuite l'enfant appelé *Non-mon-peuple ;* et il passe du sens littéral au sens spirituel, considéré de même sous deux points de vue : *Quod recte intelligere possumus, et in omni populo Judæorum, qui propter offensam seminis Dei captivitati traditus, regnum perdidit et provinciam, appellaturque.* Non populus Dei; *et in persona hæreticorum.* Saint Jérôme réunit les deux derniers versets, et n'y découvre d'autre sens que le spirituel considéré sous deux points de vue, dont le premier lui est offert par saint Paul : *Beatus apostolus Osee prophetæ assumens testimonium, et exponens illud super vocatione gentium, et eorum fide qui ex Judæis credere voluerunt, omnem nobis difficultatem interpretationis abscidit, asserens Christi temporibus esse completum : ut*

[1] *Hier. in Osee, v. tom.* III. *col.* 1241. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.* — [4] *Ibid. col.* 1242. — [5] *Matth.* XXVII. 25.

scilicet in Israel eligantur (ou plutôt *intelligantur*) *duodecim tribus, hoc est omnis populus Judæorum, et in Juda hi qui ex gentibus Jesum Dominum confitentur*[1]. Il prévient une objection de la part de ceux qui s'attachent à la lettre du texte, et qui d'ailleurs ne croient point en Jésus-Christ[2] : *Si quis autem alienus a fide Christi, et non recipiens auctoritatem novi testamenti, sed de numero circumcisionis, responderit filios Juda et filios Israel duas tribus sonare et decem de quibus crebro diximus; et in hoc dantes manus, nihil fidei nostræ nocere monstrabimus. Sed postquam fuerit numerus filiorum Israel quasi arena maris in toto orbe dispersus, et omnem supputationem vicerit populi multitudo, tunc habebit licentiam Israel qui hodie quoque captivus est; et qui prius dicebatur* Absque misericordia, *et* Non populus meus, *cum duabus tribubus, id est Juda et Benjamin quarum magna pars in Christum credidit, inire concordiam, ut corporibus separatos jungat fides, et unum sibi caput ponant et principem, de quo scripsit Ezechiel*[3] : Et princeps unus in medio eorum, David servus meus; *et ressuscitabuntur quasi ab inferis mortui, Juda scilicet et Israel qui in infidelitate mortui erant. Et hæc omnia fient, quia magnus est dies seminis Dei, qui interpretatur Christus. Ex quo perspicuum est ideo in typo Naboth Jezrahelitis sanguinem præcessisse, ut veritas compleretur in Christo. In hoc enim et non in illo magnus est dies Jezrahel, de quo dicitur*[4]. Hæc est dies quam fecit Dominus exultemus, et lætemur in ea. Il propose une troisième interprétation relativement au point de vue qu'il a déjà présenté sur les autres parties de ce chapitre, en y considérant les enfans d'Israël séparés de Juda comme l'image des sectes séparées de l'Eglise : *Interpretationis tertiæ quam suscepimus, Israel in hæreticis, Juda in Ecclesiæ hominibus exponendus, hic sensus est; ut postquam Dominus in claritate sua venerit regnaturus, hi qui ante vocabantur* Non populus ejus, *vocentur* Filii Dei viventis : *cum Judæ, id est, Ecclesiæ Dei fuerint copulati; et unum caput Christum habuerint, et ascenderint de terra, id est de terrenis sensibus et humilitate litteræ; et susceperint magnum diem seminis Dei*[5]. Ainsi, dans ces deux derniers sens, saint Jérôme porte ses vues jusqu'au dernier avénement de Jésus-

[1] *Hier. in Osee*, 1. *tom.* III. *col.* 1243. — [2] *Ibid. col.* 1244. — [3] *Ezech.* XXXIV. 24. *et* XXXVII. 24. — [4] *Psal.* CXVII. 24. — [5] *Hier. in Osee*, 1. *tom.* III. *col.* 1244.

Christ, pour y trouver le dernier accomplissement de la prophétie, soit sur les Juifs qui seront alors rappelés à la foi, soit sur les hérétiques ou schismatiques qui, étant séparés de l'Eglise, y seront ramenés. Mais le témoignage de saint Paul est si formel pour la vocation des gentils dans le premier des deux versets dont parle ici saint Jérôme, qu'il y a lieu de présumer que le dernier verset est le seul qui soit applicable au rappel futur des Juifs et des autres peuples séparés de l'Eglise.

Remarques sur les ℣ 10. et 11. du ch. 1er. Sont-ils applicables au rappel futur des Juifs? annoncent-ils leur retour dan sla Palestine? Le ℣ 10, selon le témoignage de S. Paul, regarde la vocation des gentils; le seul ℣ 11 est applicable au rappel futur des Juifs; et il annonce, non leur retour dans la Palestine, mais leur introduction dans la Jérusalem céleste.

Le P. Houbigant croit aussi voir dans cette prophétie le rappel futur des Juifs; mais il y rapporte les deux versets. « Le prophète, dit-il, passe ici des menaces aux promesses; » et c'est la coutume des prophètes pour empêcher que les » Juifs, après l'exécution des menaces, ne croient que Dieu » ne prendra plus aucun soin de leur nation. Mais ces pro- » messes paraissent regarder le dernier état des Juifs, lors- » qu'ils se réuniront sous un seul chef qui est le Messie, en » sorte qu'alors on puisse dire : Vous êtes les enfans du Dieu » vivant. Car il est difficile d'appliquer les paroles de ce » texte au retour de la captivité de Babylone : les Juifs qui » revinrent de Babylone n'étoient pas la centième partie de » leur nation, loin d'être comparables au sable de la mer » par leur nombre; et ils ne se donnèrent point un seul chef; » Zorobabel fut leur gouverneur, mais il n'étoit pas seul; et » leur état, depuis ce temps, fut aristocratique, et non mo- » narchique; ils n'eurent point de rois, si ce n'est lorsqu'enfin » ils ne furent plus dignes d'être appelés enfans du Dieu vi- » vant. » Sur ce qu'ensuite le texte ajoute ces mots : *et Ascendent de terra*, le P. Houbigant, pour expliquer cela dit que les Juifs au temps de leur rappel quitteront la terre, *terram relinquent;* c'est ainsi qu'il le traduit dans sa version; il conserve dans sa note l'expression du texte; ils s'élèveront, ils monteront de la terre, *et ascendent de terra*, c'est-à-dire, de tous les lieux où ils habitoient pour se rassembler dans la Judée, leur ancienne demeure : *Sive ex omnibus locis quos habitabant, ut confluant in Judæam, suam antiquam habitationem.* Le prophète ajoute : Car le jour de Jezrahel sera grand : *quia magnus dies Jezrahel.* Le P. Houbigant dit : « Ces paroles terminent les promesses qui pré- » cèdent. C'est pourquoi *Jezrahel* est pris ici en bonne part, » et ne marque plus comme au ℣ 5. le lieu d'un grand car- » nage. Mais le prophète ayant employé plus haut ce nom, » se sert de l'occasion qui se présente pour montrer ce qu'il

» y a de plus intéressant dans ce nom; car *Jezrahel* signifie, » *Dieu semera.* C'est pourquoi il prophétise touchant ce grand » jour où la nation juive sera plantée de la main de Dieu » même, et deviendra une des plantes du père céleste, qui » ne sera jamais arrachée. » Le P. Houbigant ne fait ici aucune mention du témoignage de saint Paul qui dans le ℣ 10 nous montre la vocation des gentils; il rappelle seulement le témoignage de cet apôtre dans sa note sur le ℣ 1^er^ du chapitre suivant, et paroît alors supposer que saint Paul avoit également en vue les Juifs et les gentils; mais quoique saint Paul en cet endroit parle des Juifs et des gentils, il est assez visible que c'est aux gentils seuls qu'il applique le texte d'Osée; et son témoignage paroît assez déterminer le sens de ce verset, qui trouvant dans cette époque toute la justesse de son application n'a pas besoin d'être appliqué à un sens ultérieur. Il est bien vrai que les ℣ 10 et 11 ne sont pas applicables aux Juifs revenant de la captivité de Babylone. Mais le ℣ 10 convient parfaitement à la vocation des gentils; et le seul ℣ 11 paroît être ici applicable au rappel futur des Juifs. Il en résulte même une suite admirable dans le sens spirituel des prophéties que renferme ce chapitre. Au ℣ 2 on voit l'iniquité dont toute *la terre* étoit coupable lorsque Jésus-Christ y est venu pour sauver les hommes; aux ℣ 3, 4 et 5, l'annonce des vengeances du Seigneur sur la nation juive devenue coupable du sang de Jésus-Christ désigné par *Jezrahel;* aux ℣ 5, 6, 7, l'annonce de la réprobation de ce peuple incrédule, représenté par la *maison d'Israel*, et de la protection de Dieu sur son Eglise représentée par la *maison de Juda.* Aux ℣ 8 et 9, seconde annonce de la réprobation des Juifs incrédules. Au ℣ 10, annonce de la vocation des gentils à la foi, comme le remarque saint Paul. Au ℣ 11, annonce du rappel futur des Juifs, et de leur réunion avec les Chrétiens sous la conduite d'un seul chef qui est Jésus-Christ, pour monter de la terre où ils sont dispersés, non dans l'ancienne terre de promission, mais dans le ciel même où Dieu rassemble ses élus, et où il les fait entrer dans le repos éternel dont la terre de promission étoit l'image. Le nom de *Jezrahel* peut bien signifier à la lettre *seminabit Deus :* mais au chapitre suivant, ℣ 22, le P. Houbigant le traduit lui-même par *sementis Dei*, la semence de Dieu. Le même nom peut donc également signifier *semen Dei*, comme l'exprime saint Jérôme. Ce nom mystérieux désigne ici Jésus-Christ même, qui est, selon la remarque de saint Jé-

rôme, *semen Dei*, la race de Dieu, le Fils de Dieu; ce divin Libérateur qui dès le temps de la chute de l'homme fut annoncé comme devant naître de la femme, et devant écraser la tête du serpent, selon l'expression du texte original [1] : *Inimicitias ponam inter te et mulierem, et semen tuum et semen illius : ipsa* (selon l'hébreu *ipsum, sc. semen mulieris*) *conteret caput tuum, et tu insidiaberis calcaneo ejus.* Le *grand jour de Jezrahel*, selon la remarque de saint Jérôme, sera le grand jour de Jésus-Christ, le grand jour du Seigneur, lorsqu'il viendra avec les anges et les saints consommer l'entière délivrance de ses élus, et les introduire tous dans la Jérusalem céleste, dans la terre des vivans : *Et hæc omnia fient, quia magnus est dies seminis Dei, qui interpretatur Christus.*

Objet du chapitre II, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignages de saint Paul et de saint Jérôme.

CHAPITRE II. Le premier verset paroît être la suite et la conclusion du chapitre précédent; il est visiblement relatif à la réunion qui s'y trouve annoncée. Il paroît que c'est aux enfans de Juda que la parole est adressée. Saint Jérôme l'entendoit ainsi [2] : *Quia magnus est dies Jezrahel, in quo Judas et Israel unum habebunt principem; et nequaquam dicetur Israeli*, Non populus meus; *sed e contrario vocabuntur filii Dei viventis : idcirco*, o homines tribus Juda! *nolite desperare decem tribuum salutem; sed eas quotidie et sermone e toto et litteris ad pœnitentiam provocate : quia frater vester appellantur et soror; frater ex eo quod dicitur*, Populus meus; *soror, ex eo quod appellantur* Misericordiam consecuta. Il vient au sens spirituel, et y découvre la promesse du rappel futur des Juifs à la foi : *Aliter : Qui in Christum creditis, et estis tam ex Judæis quam ex gentibus, dicite fractis ramis, et priori populo, qui projectus est;* Populus meus, *quia frater tuus est;* et Misericordiam consecuta, *quia soror tua est. Cum enim intraverit plenitudo gentium* [3], *tunc omnis Israel salvus fiet.* Il en fait ensuite l'application à la conversion des hérétiques : *Hoc idem nobis præcipitur, ne hæreticos penitus desperemus; sed provocemus ad pœnitentiam, et illorum salutem germanitatis optemus affectu.* Les versets suivans s'adressent aux Israélites des dix tribus, et sont assez visiblement le commencement d'un chapitre, comme le remarque encore très-bien saint Jérôme, lorsqu'après avoir rapporté le texte des ℣ 2 et 3, il dit : *Hucusque ad Israel populum, hoc est, decem tribus sermo directus est. Nunc alterum caput*

[1] *Gen.* III. 15. — [2] *Hier. in Osee*, II. *tom.* III. *col.* 1244. — [3] *Rom.* XI. 25.

incipit, et præcipitur filiis, id est, populo, ut ineant judicium adversum matrem suam, quæ eos genuit : quæ de meretrice uxor effecta, mores pristinos non reliquit ; et rursum fornicata est cum amatoribus suis [1]. Tout le reste du chapitre est la suite naturelle de ces deux versets : on y voit des menaces et des promesses. Les menaces annoncent la réprobation de Samarie et de ses enfans ; les promesses regardent le rétablissement de la maison d'Israël ; dans les derniers versets, saint Paul nous découvre la conversion des gentils. Saint Jérôme, après avoir expliqué à la lettre les deux premiers versets, en les appliquant aux Israélites des dix tribus, découvre en peu de mots ce qu'il pense du sens spirituel de tout ce chapitre, qu'il applique aux Juifs incrédules et aux hérétiques. *Ne semper triplici explanatione tendamus volumina, hoc raro admonuisse sufficiat, quæ dicta sunt convenire et Judæis negantibus Christum, et hæreticis fidem domini relinquentibus : quorum fornicatio proprie inter ubera est, et in artificio idolorum et variorum dogmatum corde versatur, qui revertentur ad diem nativitatis suæ ; ut si non egerint pœnitentiam, ethnicis comparentur* [2]. Lorsqu'il vient au ℣ 14, où commencent les promesses qui regardent Samarie, *Ecce ego lactabo eam*, etc., saint Jérôme observe que les Juifs et nos judaïsans rapportoient ces promesses au règne de mille ans qu'ils attendoient : *Hæc circumcisio et nostri judaizantes ad mille annorum regnum referunt, quæ et in principio per apostolos vinitores, et credentium multa millia ex Israel videmus esse completa, et compleri quotidie in his qui credere noluerint. Quodque nos diximus*, Lactabo eam, *et Septuaginta interpretati sunt*, Seducam eam, *ad Antichristi tempus referunt ; ut qui Christi non receperint veritatem, illius recipiant mendacium, et postea Christo adveniente salventur* [3]. Il paroît que cette dernière vue sur l'Antechrist ne venoit pas des Juifs incrédules, mais des Chrétiens mêmes qui, par les annonces de Jésus-Christ dans l'Évangile, comprenoient que le temps viendroit où les Juifs seroient séduits par l'Antechrist et ensuite ramenés à Jésus-Christ ; et cette vue est totalement indépendante du prétendu règne de mille ans, en sorte que cette vue pourroit être vraie, quoique le prétendu règne futur de mille ans fût faux. A la fin sur les derniers versets, saint Jérôme les explique d'abord sommairement dans un

[1] *Hier. in Osee*, II. *tom.* III. *col.* 1245. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid. col.* 1280.

sens spirituel, où il considère dans le nom de Jezrahel la signification de *semen Dei*, comme désignant Jésus-Christ; après quoi il observe, en deux mots, que les Juifs et les judaïsans prennent ces promesses dans le sens littéral, et en attendent l'accomplissement grossier et charnel à la fin du monde, après la manifestation de l'Antechrist : *Quæ omnia Judæi et nostri judaizantes post Antichristum in fine mundi corporaliter præstolantur.* Il ne parle point de l'usage que saint Paul fait des deux derniers versets, en les appliquant à la vocation des gentils.

Remarques sur les promesses renfermées dans le chapitre II. Regardent-elles uniquement la conversion future des Juifs? leur assurent-elles une félicité temporelle. Ces promesses ont été accomplies spirituellement sur les premiers Juifs qui ont cru en Jésus-Christ; elles auront leur entier accomplissement dans le rappel futur de cette nation, mais toujours dans un sens spirituel.

Le P. Houbigant, au commencement et à la fin de ce chapitre, croit apercevoir la promesse de la conversion future des Juifs, mais de manière qu'il borne à une félicité terrestre et temporelle les promesses qui leur sont faites dans les derniers versets. « Les Juifs, dit-il, ne servirent point » les idoles de Baal après la captivité de Babylone; mais ce- » pendant ce ne sont point les temps de ceux-là qui sont ici » annoncés; car on lit ensuite : *En ce jour-là, je ferai pour* » *eux une alliance avec les bêtes des champs*, etc., et cette » prophétie regarde la perpétuelle tranquillité des Juifs, leur » félicité, leur foi; ce qui certainement ne convient pas aux » Juifs revenus de Babylone; mais cela montre ouvertement » le retour de la nation juive dans les derniers temps. » Et il ne parle point du témoignage de l'apôtre saint Paul, qui, dans la fin de ce chapitre, nous montre la conversion des gentils. On conviendra sans doute que ces promesses faites aux dix tribus ne regardent point proprement le retour des Juifs après la captivité de Babylone, premièrement parce que les Juifs proprement dits, c'est-à-dire ceux qui appartenoient à la maison de Juda, sont entièrement différens des Israélites qui appartenoient à la maison d'Israël, et dont la plus grande partie ne revinrent point alors dans leur pays : mais l'accomplissement de ces promesses n'a point été totalement renvoyé à la fin des siècles; elles ont commencé d'avoir leur accomplissement au premier avénement de Jésus-Christ : elles ont été alors accomplies spirituellement en la personne des Juifs qui ont cru en Jésus-Christ; et la foi de ces Juifs a été imitée par celle des gentils, à qui ils annoncèrent l'Evangile : c'est ainsi que dans ce chapitre la foi des gentils se trouve intimement liée avec la foi des Juifs, et expressément marquée dans les derniers versets, où l'apôtre saint Paul nous la découvre. Il en sera de même à la fin des temps, lorsque les promesses recevront leur entier accom-

plissement sur le corps entier de la nation juive. Dieu se servira d'eux pour annoncer l'Evangile aux nations infidèles qui se trouveront encore sur la terre, et au milieu desquelles Dieu se formera alors une multitude innombrable d'élus. Ainsi, encore une fois, la foi des gentils se trouvera intimement liée avec la foi des Juifs. Mais la félicité et la tranquillité que Dieu promet aux enfans d'Israël réunis à l'Eglise de Jésus-Christ n'est pas celle de la terre, sur laquelle tous les enfans de Dieu doivent passer par les tribulations avec Jésus-Christ leur chef; c'est celle de l'éternité, dont ils goûteront les prémices ici-bas au fond de leurs âmes, au milieu des persécutions mêmes les plus vives, mais dont ils ne posséderont la plénitude que dans la Jérusalem céleste, qui est le seul séjour de la paix parfaite. Les expressions du prophète prises par les Juifs et les judaïsans dans un sens littéral et charnel, *corporaliter*, doivent être prises spirituellement par ceux qui veulent se préserver des erreurs et des illusions de ces hommes trop attachés à leurs idées grossières et terrestres.

Remarques sur les ℣ 23 et 24 du chap. II, où saint Paul nous découvre la conversion des gentils. Comment il est vrai que la conversion des gentils s'y trouve annoncée. Est-il vrai que saint Pierre applique le même texte aux Juifs convertis? Comment se concilient les témoignages de ces deux apôtres.

On objectera sans doute que les expressions du prophète à la fin de ce chapitre, *Miserebor ejus quæ fuit absque misericordia; et dicam Non populo meo : Populus meus es tu* [1], font assez visiblement allusion à celles dont le Seigneur s'est servi au chapitre précédent pour marquer la réprobation des enfans d'Israël, c'est-à-dire, des Juifs incrédules dont ils étoient la figure : *Voca nomen ejus Absque misericordia; quia non addam ultra misereri domui Israel.... Voca nomen ejus, Non populus meus, quia vos non populus meus* [2]. Mais c'est que, selon la remarque de l'Apôtre même, les Juifs incrédules sont devenus semblables aux nations infidèles, et ils deviendront un jour semblables aux nations fidèles. *Sicut enim aliquando et vos non credidistis Deo, nunc autem misericordiam consecuti estis propter incredulitatem illorum; ita et isti nunc non crediderunt in vestram misericordiam, ut et ipsi misericordiam consequantur* [3]. Ainsi ce double caractère de n'être point l'objet de sa miséricorde du Seigneur, et de devenir ensuite l'objet de sa miséricorde; de n'être point le peuple du Seigneur, et de devenir ensuite son peuple, convient également aux Juifs incrédules et aux gentils infidèles. Saint Paul nous a déjà montré sous cette image la vocation des gentils au ℣ 10, du chapitre précédent : *Et erit in loco ubi dicetur eis, Non populus meus vos,*

[1] *Osee*, II. 23. *et* 24. — [2] *Osee*, I. 6. *et* 9. — [3] *Rom.* XI. 30. 31.

dicetur eis, Filii Dei viventis. Ainsi le *Non populus meus* du ℣ 9 représente les Juifs incrédules rejetés; et celui du ℣ 10, les gentils infidèles avant leur vocation. Il n'est donc pas étonnant que l'apôtre saint Paul nous découvre les gentils sous les mêmes caractères à la fin du chapitre II. Car il est assez visible que c'est des gentils que parle saint Paul lorsque, réunissant les textes du chapitre II et du chapitre I^er^, il dit : *Vocavit nos (Deus) non solum ex Judæis sed etiam ex gentibus, sicut in Osee dicit : Vocabo non plebem meam, plebem meam; et non dilectam, dilectam; et non misericordiam consecutam, misericordiam consecutam : Et erit in loco, ubi dictum est eis : Non plebs mea vos : ibi vocabuntur Filii Dei viventis. Isaias autem clamat pro Israel : Si fuerit numerus filiorum Israel tanquam arena maris reliquiæ salvæ fient* [1]. Saint Paul distingue ici très-clairement les gentils d'avec les Juifs : le texte d'Isaïe regarde les Juifs, les deux textes d'Osée regardent les gentils. La liaison même de ce texte avec ce qui le précède conduit naturellement à cette interprétation. Car c'est de la maison d'Israël que Dieu parle dans tout ce chapitre, c'est donc d'elle qu'il dit au ℣ 23 : *Et seminabo eam mihi in terra :* elle sera pour moi comme une semence que je répandrai sur la terre; c'est après avoir répandu sa miséricorde sur elle, c'est après avoir fait alliance avec elle que Dieu la sème ainsi sur la terre pour y fructifier : ce n'est donc pas d'elle, mais de la gentilité même, c'est-à-dire de la gentilité infidèle, qu'il dit ensuite : *Et miserebor ejus quæ fuit absque misericordia : et dicam Non populo meo : Populus meus es tu; et ipse dicet : Deus meus es tu.* C'est ce que l'on a vu dans l'établissement de l'Eglise : Jésus-Christ a semé sur la terre ses apôtres et les autres Juifs qui ont cru en lui; ils y ont fructifié en annonçant l'Evangile aux nations; et alors la miséricorde de Dieu s'est répandue sur les gentils qui jusque-là n'avoient point été l'objet de sa miséricorde; et il a reconnu pour son peuple ces hommes qui auparavant n'étoient point son peuple. Ainsi l'usage que l'Apôtre fait de cette parole est très-juste; et il demeure constant que cette parole convient très-bien aux gentils appelés à la foi par le ministère des apôtres et des autres Juifs fidèles. Il en sera de même à la fin des temps; lorsque Dieu aura rappelé à lui la nation juive, il la semera sur la terre pour y fructifier par la prédication de l'Evangile; il se

[1] *Rom.* IX. 24. *et seqq.*

servira d'elle pour rappeler à la foi le reste des nations qui n'ont point encore cru à l'Evangile; et alors il répandra sa miséricorde sur ces hommes qui auparavant n'étoient point l'objet de sa miséricorde; il reconnoîtra pour son peuple, ces hommes qui auparavant n'étoient point son peuple. *Et seminabo eam mihi in terra; et miserebor ejus quæ fuit absque misericordia; et dicam Non populo meo : Populus meus es tu; et ipse dicet : Deus meus es tu.*

On objectera peut-être encore que saint Pierre fait usage de la même prophétie d'Osée, et que, comme c'est à des Juifs qu'il écrit, il en résulte que c'est aux Juifs mêmes qu'il applique ce que saint Paul paroît avoir appliqué aux gentils. Mais le même esprit animoit saint Pierre et saint Paul; et s'il étoit vrai que ces deux apôtres eussent eu en vue le même texte, il en résulteroit seulement que ce texte seroit en même temps susceptible des deux sens, parce qu'en effet les deux peuples ayant éprouvé un semblable abandon et une semblable miséricorde, les expressions du prophète peuvent convenir aux deux peuples. Mais saint Pierre ne cite point Osée, au lieu que saint Paul le cite. Saint Paul réunit manifestement le texte du chapitre II, ℣ 24 et 25, et celui du chapitre 1^er^, ℣ 10, au lieu que celui de saint Pierre qui ne cite ni l'un ni l'autre pourroit bien faire allusion aux seuls textes du chapitre 1^er^, ℣ 6 et 9, où le Seigneur dit qu'il ne répandra plus sa miséricorde sur la maison d'Israël, et que ce peuple ne sera plus son peuple. Saint Pierre leur dit donc : *Vous qui autrefois n'étiez point son peuple, mais qui maintenant êtes le peuple de Dieu; vous qui autrefois n'étiez point l'objet de sa miséricorde, et qui maintenant êtes devenus l'objet de sa miséricorde.* Alors il n'y a aucune discordance entre ces deux apôtres : saint Pierre applique aux Israélites dispersés dans les provinces des nations ce qu'Osée a dit en parlant d'eux; et saint Paul applique aux gentils ce que l'Esprit disoit par la bouche de ce prophète en parlant mystérieusement de la vocation des gentils. Quelques-uns prétendent que, quoique saint Pierre écrivît particulièrement aux Juifs convertis, il parle aussi également aux gentils qui avoient comme eux embrassé la foi; et que ce sont les gentils qu'il a ici particulièrement en vue, parce que c'étoit principalement d'eux qu'il étoit vrai de dire qu'autrefois ils n'étoient point le peuple de Dieu; qu'autrefois ils n'étoient point l'objet de sa miséricorde. Mais soit qu'on l'entende des Juifs ou des gentils, il demeure

toujours constant que l'usage que saint Paul fait de ces deux paroles d'Osée est très-bien fondé, et que le sens qu'il nous y découvre est très-bien lié avec toute la suite du texte.

Objet du chapitre III, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de S. Jérôme.

CHAPITRE III. C'est la suite du précédent. La maison d'Israël y est menacée d'un long abandon, et consolée par l'espérance de son retour. Les pères et les interprètes conviennent que la maison d'Israël représente ici la nation juive tombée dans l'incrédulité depuis Jésus-Christ. L'Esprit de Dieu annonce ici le long abandon auquel les Juifs incrédules ont été livrés, et leur retour futur à Jésus-Christ désigné sous le nom de *David* qui signifie *le bien-aimé*. La maison d'Israël est ici représentée sous le symbole d'une femme adultère : sur quoi saint Jérôme dit : *Notandum quia hæc adultera, præsens tempus significet Judæorum, qui absque Deo, et notitia Scripturarum, et gratia Spiritus sancti, diligantur* (ou *diliguntur*) *a Domino, qui omnium expectat salutem, et aperit januam pœnitentibus : et nihilominus illi res inutiles amant, traditiones hominum, et* δευτερωσέων *somnia diligentes ; et nequaquam uvas habeant* (ou *habent*) *et vinum et plena musto torcularia, sed vetera vinacia quæ projecta sunt* [1]. Plus loin, sur la longue durée de cet abandon, saint Jérôme dit : *Post passionem Domini Salvatoris usque in præsentem diem, paulo minus quadringentesimus annus expletur : et quantum temporis resideat usque ad diem judicii, nec angeli noverunt, nec Filius : qui ideo ignorare se dicit, quia nobis non expedit discere. Hi sunt ergo multi dies quibus infelix Synagoga, et mulier adultera hordeo pascitur, et sedet contracta, quia cum Christo stare non potest* [2]. Plus loin il ajoute : *Hæc est cæcitas quæ ex parte accidit Israeli, ut subintraret plenitudo gentium, et tunc omnis Israel salvus fieret ; et multo post tempore revertentur, et quærent Dominum Deum suum, et David regem suum, qui de David stirpe generatus est* [3]. Il finit en observant que les Juifs expliquent cette prophétie de deux manières : *Præsens capitulum, alii Judæorum super babylonica captivitate interpretantur, quando septuaginta annis desolatum est templum, et altare et victimæ ac sacerdotium non fuerunt, et postea sub Zorobabel in sedes pristinas sunt reversi. Alii, ut nos, in futurum tempus differunt : et quæ sit causa tam grandis offensæ ut tanto tempore relecti sint, maxime cum idola non colant, præter interfec-*

[1] *Hier. in Osee*, III. *tom.* III. *col.* 1254. — [2] *Ibid. col* 1256. — [3] *Ibid. col.* 1257. — [4] *Ibid.*

tionem Salvatoris, alia non valent invenire [4]. Il est assez visible que, selon la lettre, cette prophétie regarde la maison d'Israël et non la maison de Juda; de manière qu'elle n'est pas applicable à la captivité de Babylone, et que depuis la captivité de Babylone, elle n'est pas applicable à la maison d'Israël, qui n'est pas revenue, mais uniquement à la nation juive abandonnée depuis qu'elle a refusé de croire en Jésus-Christ, mais réservée pour être un jour ramenée à lui avant la fin des temps.

Remarques sur la prophétie contenue dans les ℣ 4 et 5 du chapitre III. Cette prophétie marque bien l'état présent des Juifs et la promesse de leur retour futur à Jésus-Christ. Mais en quoi consiste le bien qui sera le sujet de leur étonnement? sera-ce de se voir rassemblés et rétablis dans la Palestine, ou d'être appelés à posséder avec nous les biens éternels que Dieu promet à ses enfans dans la terre des vivans?

Le P. Houbigant reconnoît aussi que cette prophétie regarde l'état présent des Juifs, et non la captivité de Babylone, qui jamais n'est exprimée de cette manière. Mais au lieu de ces mots : *Pavebunt ad Dominum et ad bonum ejus*, il traduit : *Stupebunt in Domino et in beneficentia ejus* : et voici comme il l'explique : « Ils admireront la Providence et » la fidélité de leur Dieu qui, après tant de siècles, les aura » rassemblés, en sorte que leur état paroisse comme une ré» surrection des morts. » Si nous devons l'entendre dans un sens spirituel, cela sera très-vrai : ils seront sans doute très étonnés de se trouver rassemblés avec nous dans l'Église de Jésus-Christ pour y participer avec nous aux biens spirituels que Dieu nous y communique par Jésus-Christ. Mais si on l'entend dans un sens littéral; si l'on prétend que le sujet de leur étonnement sera de se trouver rassemblés dans la Palestine, et d'y voir leur république ou peut-être même leur monarchie rétablie, en sorte que cet état paroisse comme une résurrection des morts, ce sont là les vaines espérances dont s'occupoient les Juifs et les judaïsans contre lesquels s'élève saint Jérôme. Il faut l'entendre expliquer ici ce qu'il entend par *bonum ejus*. Il l'entend [1] ou de Jésus-Christ même qui est aussi essentiellement bon que son Père qui est la bonté même : *Qui bonus filius, de bono natus est Patre*; ou beaucoup mieux encore des vrais biens que le Seigneur nous réserve dans la vie future, et dont David disoit [2] : Je crois que je verrai les biens du Seigneur dans la terre des vivans. *Sive ad bona Domini, de quibus sanctus loquitur* [3] : Credo videre bona Domini in terra viventium. « Car, ajoute-t-il, cette » terre que nous habitons, nous autres pécheurs, est la terre » des mourans : *Hæc enim quam incolimus peccatores, terra est mortuorum.* » Sur quoi nous pouvons ajouter avec saint Pierre : *Mais nous attendons, selon la promesse du Seigneur,*

[1] *Hier. in Osee*, III. *tom.* III. *col.* 1257. — [2] *Psal.* XXVI. 13. — [3] *Ibid.*

nouveaux cieux et une terre nouvelle où la justice habitera[1]. Nous pouvons ajouter avec saint Jean[2], que quand ces nouveaux cieux et cette nouvelle terre paroîtront *Dieu essuiera toutes les larmes de nos yeux, et la mort ne sera plus.* Ce sera donc bien là la terre des vivans; c'est donc bien là que nous verrons les biens du Seigneur: *Credo videre bona Domini in terra viventium*; et ce sont ces biens qui rempliront d'étonnement les Juifs appelés alors à les posséder avec nous: *Pavebunt ad Dominum et ad bonum ejus.*

Objet du chapitre IV, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de S. Jérôme.

CHAPITRE IV. Ce chapitre est indépendant de celui qui précède; mais il regarde également la maison d'Israël. Ce sont des reproches et des menaces; il y a seulement quelques mots adressés à la maison de Juda pour l'avertir de ne pas imiter l'infidélité de la maison d'Israël. C'est ce que saint Jérôme fait remarquer au commencement de son commentaire sur ce chapitre: *Nunc rursum ad Israel, id est, decem tribus sermo convertitur, exponens non frustra iratum Deum, tam gravia comminari et inferre supplicia: ne forsitan non ex judicii veritate, sed ex potentia Dei injuste videatur in eos qui non peccaverunt lata sententia prophetiæ*[3]. Dans la suite il nous avertit que tout ce qui est dit ici aux dix tribus peut s'appliquer aux hérétiques: *Omnia quæ dicuntur ad decem tribus, referre possumus ad hæreticos, qui reliquerunt regnum David et Jerusulem, id est, Christum et Ecclesiam; et ideo æterna nocte cooperti sunt, nec habent scientiam Dei, et repelluntur a Domino, ne sacerdotio fungantur ei; et filiorum quos genuerint, nunquam meminit, quia filii alieni facti sunt ei*[4]. Lorsque ensuite le prophète avertit Juda de ne pas imiter Israël, voici comment saint Jérôme l'explique: *Si semel fornicaris, hæretice, saltem tu, ecclesiastice, ne delinquas; ne ingrediaris in Galgalam, hæreticorum conciliabula, ubi peccata omnium revelantur, et instar porcorum volutantur in cœno*[5]. C'est que le mot *Galgala* en hebreu peut signifier *revelatio* ou *volutatio.* Dans les chapitres précédens, on a vu que sous un autre point de vue la maison d'Israël peut représenter les Juifs incrédules; et alors l'avis donné à Juda de ne pas imiter Israël, est celui que saint Paul nous donne de ne pas imiter les Juifs; *Propter incredulitatem fracti sunt: tu autem fide stas. Noli altum sapere; sed time*[6].

Objet du chapitre V, selon le sens littéral et selon le sens spi-

CHAPITRE V. Ce chapitre est indépendant du précédent; mais il a le même objet. Le prophète continue ses reproches et ses menaces contre la maison d'Israël, et ses avis à la

[1] 2. *Petr.* III. 13. — [2] *Apoc.* XXI. 1. *et* 4. — [3] *Hier. in Osee*, IV. *tom.* III. *col.* 1257. — [4] *Ibid. col.* 1256. — [5] *Ibid. col.* 1264. — [6] *Rom.* XI. 20.

rituel. Témoignage de saint Jérôme.

maison de Juda. Il s'adresse particulièrement aux prêtres, ensuite à toute la maison d'Israël, et spécialement à la maison du roi. Saint Jérôme continue de regarder la maison d'Israël comme représentant les sociétés hérétiques, dont les chefs lui paraissent ici représentés par les prêtres et les rois : *Juxta tropologiam, accusatur populus ne se alienum arbitretur a crimine, si inductus sit a regibus et a sacerdotibus quos hæreticorum principes intelligimus. Ipsi quoque principes accusantur, quod quasi laqueus ceperint populum, et positi speculatores in ecclesia eos duxerint in errorem* [1]. Lorsqu'il vient à ces mots, *Israel et Ephraim ruent in iniquitate suâ : ruet etiam Judas cum eis*; voici comment il les explique : *Hæretice matrem habent iniquitatis suæ superbiam, dum semper altiora scire se jactitant : et in ecclesiæ contumeliam debacchantur. Sed infirmabitur arrogantia eorum, et populus ac magistri pariter corruent : Judas quoque qui videtur esse in domo Dei et in ecclesia non mente, sed corpore, commutatur; et eamdem habet cum hæreticis in errore sententiam, frustra nomen ecclesiasticum repromittit : quia et ipse cum hæreticis puniendus est* [2]. Il vient à cette parole qui embarrasse fort les interprètes : *Nunc devorabit eos mensis cum partibus suis.* Il suppose que cela regarde les deux maisons d'Israël et de Juda. Il insiste d'abord sur le mot *nunc* en disant : *Quia igitur hoc fecerunt, non multo post tempore, non annorum spatiis infinitis; et ut solitus eram prius, longe post futura prædicere, sed nunc et in præsentiarum, adveniet Assyrius atque Chaldeus, et devorabunt eos cum partibus sive cleris suis, id est, cum possessionibus quas in divisione terræ ad mensuram funiculi susceperunt* [3]. Il vient au mot *mensis;* il observe que les Septante ont traduit comme s'ils eussent lu dans l'hébreu חסיל, *rubigo*, au lieu que les autres interprètes, Aquila, Symmaque et Théodotion, y ont lu ce qu'il y trouvoit, חרש, *mensis;* et voici comment il l'explique : *Est sensus : Per singulos menses hostis adveniet, cuncta vastabit* [4]. Mais il paroît que le prophète ne parle ici que de la seule maison d'Israël; et que sous ce point de vue le mot *mensis* pourroit être énigmatique pour marquer l'intervalle durant lequel la colère de Dieu devait ravager le royaume des dix tribus. Car en prenant, comme dans Ézéchiel et dans Daniel, les jours pour des années, un mois pourrait signifier une

[1] *Hier. in Osee*, v. *tom.* III. *col.* 1265. — [2] *Ibid. col.* 1266. — [3] *Ibid. col.* 1267. — [4] *Ibid. col.* 1268.

période de trente années. Le sens seroit donc que dans un intervalle d'environ trente années tout seroit détruit. La ruine de Samarie arriva sous Osée, dernier roi d'Israël, vers l'an 721 avant l'ère chrét. vulg. Mais la première expédition des Assyriens sous Théglathphalasar, qui emmena en captivité une portion des dix tribus, arriva sous le règne de Phacée : l'époque n'en est pas bien assurée; on pense communément que ce fut vers l'an 740, environ vingt ans avant la ruine de Samarie; et dans la dissertation sur le quatrième âge, nous avons fait remarquer que ce pourroit bien être dès la dixième année de Joatham, c'est-à-dire vers l'an 748 avant l'ère chrét. vulg. Il y auroit donc eu un intervalle d'environ vingt-huit années depuis la première invasion sous Théglathphalasar, jusqu'à la dernière ruine de Samarie. Soit que l'on compte vingt ou vingt-huit années, ce nombre est toujours renfermé dans l'expression mystérieuse d'un mois, c'est-à-dire d'une période de trente années : *derovabit eos mensis.* Si cependant cet accomplissement ne paroît point assez exact, la suite pourra nous en offrir ne autre plus complet. Achevons de suivre saint Jérôme. Il vient aux avis donnés à la maison de Juda; et voici l'usage qu'il en fait : *Dicit quoque (Dominus) et ad principes Juda, hoc est Ecclesiæ, quod non debeant exultare, et hæreticorum perditionem suam salutem æstimare; sed potius plangere quod illi perierint. Unde et apostolus Paulus docet ecclesiasticos viros, ne glorientur super fractione judaïcorum ramorum, sed potius timeant ne et ipse frangantur* [1]. Et plus loin il ajoute : *Transferunt principes Juda terminos quos posuerunt patres eorum, quando immutant mendacio veritatem, et aliud prædicant quam (quod) ab apostolis acceperunt* [2]. Plus loin, lorsque la maison de Juda est menacée d'être punie comme la maison d'Israël désignée sous le nom d'*Ephraïm*, voici ce que dit saint Jérôme : *Punitis autem hæreticis, qui intelliguntur Ephraim, etiam Judas, scilicet hi qui cum Ecclesia permanent, et hæreticorum vel erroribus vel vitiis continentur, simili sententiæ subjacebunt* [3]. On peut observer que ce que saint Jérôme applique aux hérétiques peut également s'appliquer aux schismatiques et aux Juifs incrédules : mais sous quelque point de vue que l'on considère la maison d'Israël, il en résultera toujours que la maison de Juda représente particulièrement les chrétiens, et spécialement les catholiques, comme le remarque très-bien saint Jérôme.

[1] *Hier. in Osee*, v. *tom.* III. *col.* 1270.—[2] *Ibid. col.* 1271.—[3] *Ibid. col.* 1272.

Remarques sur le texte du ℣ 5. du chap. IV. Le prophète n'y annonce point la ruine entière d'Ephraïm ni de Juda, mais seulement leur chute, c'est-à-dire leur assujétissement sous une puissance ennemie. Les deux maisons d'Israël et de Juda ont des promesses qui leur assurent qu'elles ne périront pas.

Le P. Houbigant a mis dans le sommaire de ce chapitre : *Peribit Ephraim, peribit etiam Juda.* L'expression paroit trop forte, même à l'égard du sens littéral, qui concerne les deux maisons d'Israël et de Juda. Aucune des deux ne devoit périr; aucune des deux n'a péri; aucune des deux ne périra. Le texte ne dit point, *peribit;* mais on lit simplement dans la Vulgate : *Israel et Ephraim ruent in iniquitate sua, ruet etiam Judas cum eis;* et le P. Houbigant dit aussi lui-même : *Cadent Israel et Ephraim propter scelus suum, cadet etiam cum eis Juda.* Il ne s'agit ici que d'une chute : *ruent, cadent;* et cette chute n'est point une entière ruine; c'est un abaissement, une humiliation qui n'aura qu'un temps. Ephraïm et Juda ont des promesses qui les assurent qu'ils ne périront point, mais qu'ils se relèveront un jour de cette chute, de cet abaissement, et qu'alors le Seigneur répandra sur eux ses miséricordes, et les mettra en possession d'une félicité éternelle. Mais de plus, si avec saint Jérôme nous considérons ici, sous le symbole d'Israël et de Juda, les hérétiques et les catholiques; si nous y considérons les schismatiques et les catholiques; si nous y considérons les Juifs et les chrétiens, il sera encore bien certain, du moins à l'égard des chrétiens catholiques, et à l'égard des Juifs, que du moins leur tige ne périra point, leur race ne s'éteindra point. Les prévaricateurs seront punis, et s'ils persévèrent dans leur infidélité ils périront : mais au milieu de ces prévaricateurs il y aura toujours dans l'église catholique une race de justes qui ne périra point; il y aura toujours dans la nation juive une race subsistante; et quoique cette race de Juifs soit depuis long-temps infidèle, Dieu saura bien, quand il le voudra, en faire sortir une race fidèle. Ainsi dans ce sens même, Juda ne périra point, Israël ne périra point. Quand même on considéreroit ici sous le nom d'*Israël* les hérétiques et les schismatiques, il y a encore lieu d'espérer qu'au temps où Dieu rappellera les Juifs, il pourra aussi rappeler au moins une partie de ces peuples qui ont aujourd'hui le malheur d'être enveloppés dans les filets du schisme ou de l'erreur : et ce qu'il y a de certain, c'est qu'ici Dieu n'annonce la perte ni d'Israël ni de Juda, mais seulement leur chute, leur abaissement sous le poids de ses justes vengeances auxquelles succéderont sur ces deux maisons ses miséricordes éternelles.

Remarques sur le texte du ℣ 7. du ch. V. *Devorabit eos mensis.*

Le P. Houbigant, désespérant de pouvoir expliquer l'expression du texte original, *devorabit eos mensis*, prononce affirmativement que cette interprétation vient de deux fau-

tes, *ex duplici mendo.* Il décide qu'absolument il faut lire autrement : *Omnino legendum.... nunc igitur absumet rubigo* (*hereditatem eorum*), c'est-à-dire que, 1° il efface le pronom *eos*, exprimé par un ם, pour en faire un article exprimé par un ה, qu'il joint au mot suivant; 2° il suppose qu'au lieu de חדש, *mensis*, il faut lire חסיל, *rubigo*; 3° il suppose que la particule את, que la Vulgate exprime par *cum*, doit ici se prendre pour la simple marque de l'accusatif. Il prétend s'autoriser de ce que la version grecque (des Septante) suppose ici חסיל *rubigo*. Ces paroles *comedet eos mensis*, si on l'en croit, ne peuvent avoir ici aucun sens : *nihil sententiæ habere possunt.* Si on l'en croit, le pronom *eos* convient mal ici avec le mot suivant, qu'il traduit par *hereditatem*, et qui lui paroît être le cas (direct) du verbe ; *Et male* eos, *ubi sequitur*, hereditatem, *casus verbi.* Il s'autorise de l'interprète syrien qui omet ces mots, comme ne pouvant ici rien signifier : *Syrus hæc omittit, quæ videret nihili esse.* Enfin ces deux prétendues fautes lui paroissent avoir été faciles : *Menda duo in proclivi erant*, l'une, que le ש soit venu du ם; et l'autre que le ד soit venu du ל; mais il est obligé d'avouer qu'il faudroit en même temps avoir transposé ces lettres, *trajectis litteris.* Il n'ajoute pas qu'il auroit aussi fallu en perdre une; car le mot hébreu qui signifie *rubigo* ne s'exprime pas en trois lettres חסל, mais en quatre חסיל. Il suppose que les Septante du moins l'ont lu en ce sens : mais en même temps les Septante lisoient le pronom *eos*; mais les Septante ont pris la particule את, au sens de la préposition *cum*; du moins ils l'ont exprimée en ce sens lorsqu'ils ont dit, *eos et fortes eorum*, ce qui est précisément le sens de la Vulgate : *eos cum partibus suis.* Il ne dit pas ce qu'observe saint Jérôme, qu'Aquila, Symmaque et Théodotion ont lu חדש, *mensis.* Avant de décider que ce *mensis* est une faute de copiste, il faudroit avoir bien prouvé qu'il ne peut en effet avoir ici aucun sens explicable. Nous croyons avoir montré que dans le langage mystérieux des prophètes, où les jours se prennent quelquefois pour des années, *un mois* pourroit signifier une période de trente années; et on a pu voir en effet comment la ruine du royaume d'Israël fut consommée dans cet intervalle. Si l'on objecte que les trente années ne furent pas entières, nous pourrions répondre qu'il n'étoit pas nécessaire qu'elles le fussent; qu'il suffisoit que la durée de ces malheurs n'excédât pas ce terme; et que d'ailleurs sous un autre point de vue on pourroit découvrir

Ce mot *mensis* également exprimé dans l'hébreu et dans la Vulgate, vient-il d'une faute de copiste? Faut-il lire avec les Septante *rubigo*? Divers points de vue qui peuvent servir à montrer que ce mot *mensis* est la vraie leçon du texte.

un accomplissement plus exact de cette parole mystérieuse. Car si avec saint Jérôme on reconnoît dans la maison d'Israël l'image des Juifs incrédules, on trouvera que les malheurs qui, depuis la mort de Jésus-Christ, consommèrent la ruine de leur république, durèrent précisément trente ans depuis l'an 40 de l'ère chrétienne vulgaire, lorsque l'empereur Caligula donna l'ordre de dresser une statue dans le temple de Jérusalem, jusqu'à l'entière ruine de Jérusalem et du temple en l'année 70. Si, sous un autre point de vue, on reconnoît dans le schisme des Israélites, l'image du schisme des Grecs, et dans l'assujétissement des Israélites aux Assyriens, la figure de l'assujétissement des Grecs aux Mahométans, on trouvera encore cette période de trente années également vérifiée par les malheurs qui consommèrent la ruine de l'empire des Grecs. Car lorsque Dieu voulut faire éclater ses dernières vengeances sur les schismatiques grecs par l'assujétissement de leur empire sous la main des Mahométans, il permit qu'Amurat II, empereur des Turcs, commençât par enlever aux Grecs en 1431 la ville de Thessalonique, une des plus considérables de leur empire; et ce prince, poussant ses conquêtes avec une rapidité extraordinaire, se rendit maître de toutes les places jusqu'au golfe de Corinthe. Mahomet II son fils, qui lui succède, se rend maître de Constantinople en 1453, et subjugue tout le Péloponèse. Il restoit encore aux Grecs Trébizonde, où régnoit David Comnène; le même Mahomet s'en empare en 1461; et tout est ainsi subjugué dans l'intervalle de trente années, conformément à cette parole : *Devorabit eos mensis.* Ainsi sous quelque point de vue que l'on considère cette prophétie, soit littéralement du côté des Israélites, soit allégoriquement du côté des Juifs incrédules, ou du côté des schismatiques grecs, si l'on prend ce mot *mensis* énigmatiquement pour une période de trente jours dans laquelle les jours sont pris, comme dans Ezéchiel et dans Daniel, pour des années, cette parole mystérieuse se trouve verifiée; d'où il est clair que ce n'est point une faute de copiste, mais la vraie leçon du texte.

Objet du chapitre VI, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de S. Jérôme.

CHAPITRE VI. Les trois premiers versets sont la suite et la conclusion du discours contenu dans le chapitre précédent. C'est l'expression du repentir et de l'espérance des enfans d'Israël et de Juda qui se réunissent en revenant au Seigneur. Au ℣ 3 recommencent les reproches et les menaces contre Israël et contre Juda. Saint Jérôme rapporte les trois premiers au premier avénement de Jésus-Christ, à cause de

ces expressions mystérieuses : *Vivificabit nos post duos dies; in die tertia suscitabit nos.* Car voici comment il l'explique : *Percutit Dominus, et curat nos : quia quem diligit Dominus, corripit, et castigat omnem filium quem recipit : et non solum curat, sed vivificat post dies duos, et die tertio resurgens ab inferis, omne hominum secum suscitat genus. Cumque percussos curaverit, et curatos vivificaverit, et vivificatos suscitaverit, tunc vivemus in conspectu ejus, qui illo absente mortui jacebamus. Vivemus autem in conspectu ejus : sciemus eum, et omni studio sectabimur, ut cognoscamus Dominum, quo tertia die resurgente resurreximus. His sermonibus explicatur illud quod sæpe jam admonuimus, et Israelem et Judam, id est, decem et duas tribus, tunc unum habituras esse pastorem et regem David cum crediderint in Dominum resurgentem. Frustraque Judæi mille annorum sibi somnia pollicentur, cum salus universorum die tertio repromissa sit, qua Dominus ab inferis resurrexit* [1]. Mais lorsque ensuite le Seigneur recommence ses reproches et ses menaces contre Israël et contre Juda, saint Jérôme reprend l'allégorie qui nous montre dans le parallèle de ces deux maisons, celui des hérétiques et des catholiques : *Hæc eadem et ad hæreticos et ad ipsum Juda, qui similia perpessurus est, dicta sentimus : quod provocet eos Dominus ad misericordiam, et reverti cupiat ad salutem* [2]. Il y revient plus loin : *Quotidie Deus et eos qui extra Ecclesiam sunt, et qui peccant in Ecclesia commorantes, provocat ad pœnitentiam* [3]. Et sur ces derniers mots ; *Sed et Juda pone messem tibi*, voici ce qu'il dit : *Judæ quoque, hoc est, Ecclesiæ præcipitur, ut et ipse propter peccata paret sibi messem, sive vindemiam, cum judicii tempus advenerit : sed huic ignoscitur, et veniam Dominus pollicitur ; quia quem diligit, corripit, et castigat omnem filium quem recipit, ut probatum et purgatum condat in thesauros suos. Quidam hoc..... ad bonam partem referunt : ..... nobis superior sensus magis placet* [4]. En appliquant ainsi aux chrétiens, et même aux catholiques prévaricateurs, ce qui est dit des coupables enfans de Juda, il faut toujours se souvenir que les coupables d'Israël peuvent représenter non-seulement les hérétiques, mais encore les schismatiques, et les Juifs incrédules mêmes, en un mot toute société séparée de l'Eglise.

Remarques sur

Le P. Houbigant prétend que les premiers versets de ce

[1] *Hier. in Osee*, VI. *tom.* III. *col.* 1274. — [2] *Ibid. col.* 1275. — [3] *Ibid. col.* 1276. — [4] *Ibid. col.* 1278.

les 3 premiers versets du ch. VI. Sont-ils applicables au premier avénement de Jésus-Christ ? Saint Paul pouvoit-il avoir en vue ce texte en parlant de la résurrection de Jésus-Christ ?

Comment s'y trouve-t-elle annoncée? La même prophétie pourroit-elle aussi être appliquée au rappel futur des Juifs? Comment y conviendroit-elle?

chapitre ne sont point applicables au premier avénement de Jésus-Christ. Il observe, « que la guérison ici annoncée doit » être du même genre que le mal qui a précédé. Or le mot » טרף, *dilaceravit*, ou comme il l'exprime, *contudit*, marque, » dit-il, les plaies dont avoit été frappé l'état des Juifs; donc » l'expression ירפאנו, *sanabit nos*, signifie la guérison de ces » mêmes plaies, c'est-à-dire, cette guérison que Dieu opéra » en rétablissant leur république, après l'avoir délivrée du » joug des Assyriens et des Chaldéens; et cela ne peut s'en- » tendre de la guérison opérée par l'Evangile, sans faire vio- » lence au mot טרף, *contundere*. » Il vient ensuite à ces mots » *post duos dies*, et *in die tertia*. « Cela marque, dit-il, un » temps prochain à l'égard de l'avenir; comme à l'égard du » passé, ces mots, תמול ושלשום, *heri et nudius tertius*, mar- » quent un temps récent. Et en effet, le rétablissement de » la liberté des Juifs étoit proche lorsqu'ils comprirent que » c'étoit à cause de leur idolâtrie qu'ils avoient été réduits » en captivité; et lorsqu'en conséquence ils prirent en eux- » mêmes la résolution de ne plus adorer d'autre dieu que leur » Dieu. » Enfin il vient à ce mot que notre Vulgate exprime par *suscitabit nos*, et il le traduit par *eriget nos*, en disant que cela doit s'entendre de la république des Juifs; sur quoi il ajoute : « Il est difficile de croire que l'apôtre saint Paul » nous renvoie à ce texte lorsqu'en parlant de Jésus-Christ » il dit, *resurrexit tertia die secundum Scripturas :* puisqu'il » est constant que le pronom affixe נו signifie ici *nos*, et non » pas *eum*. » Mais il seroit peut-être encore plus difficile de dire quel autre texte de l'Ecriture l'apôtre pouvoit avoir en vue en parlant ainsi. Le seul que l'on puisse alléguer seroit celui de Jonas; mais quoiqu'il ait été cité par Jésus-Christ même, il est cependant encore moins caractérisé que celui-ci. Les trois jours y sont marqués; mais il n'y est pas dit expressément comme ici que le troisième sera celui de la résurrection ; *in die tertia*. Ce *die tertia* ne se trouve point ailleurs que dans Osée; et voilà ce qui donne juste sujet de croire que c'est cette parole même que saint Paul avoit en vue, ou que du moins il avoit également en vue les deux textes, celui de Jonas et celui d'Osée. Le *nos* n'y met aucun obstacle, parce que, selon la doctrine même de saint Paul, Dieu nous a rendu la vie en Jésus-Christ, et nous a ressuscités avec lui : *Convivificavit nos in Christo..... et conre-*

[1] *Ephes.* II. 5. *et* 6.

suscitavit [1]. Le P. Houbigant insiste sur ce que le remède doit être de même genre que le mal; et qu'ici le mal étant la captivité, le remède doit être la liberté. Mais cette liberté est ici peinte sous l'image de la vie : *Vivificavit nos post duos dies;* le P. Houbigant affoiblit cette expression lorsqu'il traduit, *afferet nobis salutem;* si le prophète avoit voulu dire cela, il auroit bien su dire, selon le style simple des Hébreux, *salvabit nos;* mais il dit bien expressément, *vivificabit nos :* de même le P. Houbigant affoiblit encore l'expression, lorsqu'il dit ensuite *eriget nos;* le texte dit bien, comme l'exprime la Vulgate, *suscitabit nos;* et l'union de ces deux termes *vivificabit*, *suscitabit*, prouve qu'il s'agit bien ici d'une résurrection. Or, selon le principe même du P. Houbigant, le remède doit être de même genre que le mal; cette résurrection, ce retour de la mort à la vie, suppose donc que le mal ne consistoit pas dans la seule captivité, mais dans un état de mort, ou, si l'on veut, dans une captivité qui nous tenoit sous l'empire de la mort, et dont nous ne pouvions sortir que par un retour de la mort à la vie : *Vivificabit nos, suscitabit nos.* Et voilà précisément ce que Dieu a opéré pour nous en Jésus-Christ : *Cum essemus mortui peccatis, convivificavit nos in Christo..... et conresuscitavit* [2]. La captivité d'Israël et de Juda sous le joug des Assyriens et des Chaldéens étoit l'image de celle où nous étions retenus par le péché sous l'empire du démon qui par le péché nous avoit donné la mort. La liberté promise aux deux maisons d'Israël et de Juda est l'image de celle que Dieu nous a rendue en Jésus-Christ, en nous retirant de l'empire de la mort, en nous ramenant à la vie et nous ressuscitant avec Jésus-Christ : *Cum essemus mortui peccatis, convivificavit nos in Christo..... et conresuscitavit.* Cette parole a donc ainsi eu déjà son accomplissement sur tous ceux d'entre les Juifs qui ont cru en Jésus-Christ, et qui par la foi ont eu part au bienfait de la rédemption; mais elle aura un accomplissement plus entier, lorsque Dieu rappellera cette nation entière à la foi vers la fin des siècles : alors Israël participera aux grâces que Dieu a répandues sur Juda, le peuple juif participera comme nous et avec nous aux grâces du salut; et peut-être pourroit-on dire que ces expressions mystérieuses, *vivificavit nos post duos dies : in die tertia suscitabit nos*, insinueroient l'époque même de ce grand

[1] *Ephes.* II, 5 *et* 16. — [2] *Hier. in Osee*, VI. *tom.* III. *col.* 1278.

événement ; car, selon l'expression de saint Pierre, *mille ans sont devant Dieu comme un jour* [1]. Ainsi ce règne de mille ans dont parle saint Jean dans l'Apocalypse pourroit servir à expliquer cette parole mystérieuse sous ce dernier point de vue. Car si nous reconnoissons dans le triomphe de l'Eglise sous Constantin l'époque de ce règne que Jésus-Christ exerce sur la terre en la personne des princes chrétiens, il se trouvera que le peuple juif est tombé dans la mort par son incrédulité avant que ces mille ans commençassent ; ces mille ans sont donc pour lui comme le second jour de cette mort, dont il ne sortira qu'au troisième jour ; c'est-à-dire, dans l'intervalle qui succède à ces mille ans : *Vivificabit nos post duos dies : in die tertia suscitabit nos.* Nous y sommes, dans cet intervalle ; et les maux qui déjà depuis long-temps affligent l'Eglise sont comme la nuit de ce troisième jour au matin duquel le rapport des Juifs à la foi sera non-seulement pour cette nation, mais pour tout l'univers, comme un retour de la mort à la vie selon l'expression de saint Paul : *Si enim amissio eorum, reconciliato est mundi ; quæ assumptio, nisi vita ex mortuis* [2] ?

Objet du chapitre VII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de S. Jérôme.

CHAPITRE VII. Les premiers mots de ce chapitre ainsi exprimés dans la Vulgate, *cum sanare vellem Israel*, pourroient selon l'hébreu signifier *cum sanare voluero*, ou *cum sanaturus ero*, et dans ce sens ils appartiendroient au chapitre précédent à la fin duquel ils formeroient un parallèle en ce sens : *Sed et Juda, pone messem tibi, cum conversurus ero captivitatem populi mei, cum sanaturus ero Israel.* Après quoi recommencent les reproches et les menaces du Seigneur contre Israël. Saint Jérôme continue d'appliquer aux hérétiques ce qui est dit contre Israël : *Sed et hoc dici potest, quod Domino Salvatore post effusionem sanguinis sui, et Ecclesiam suam tam de Judæis quam de gentibus congregatam, volente populi peccata sanare, et eos ad pœnitentiam reducere, subito Ephraim, qui ubertatem falsorum dogmatum repromittunt, et populus Samariæ, qui se dicit Dei præcepta servare, surrexerunt et operati sunt idolum falsorum dogmatum, et per illos ingressus est fur et latro diabolus in Ecclesiam ; sive ipsa doctrina hæreticorum ingressa est, quasi fur et latrunculus* [3]. Plus loin il dit : *Possumus regem apud hæreticos dicere, qui primus hæresim reperit ; et principes, eos qui præpositi hæreticorum populis falsum sibi vindicant sacerdotium* [4]. Il va même jusqu'à en faire l'application personnelle

[1] 2. *Petr.* III. 8.—[2] *Rom.* XI. 15.—[3] *Hier. in Osee*, VII. *tom.* III. *col.* 1278. —[4] *Ibid. col.* 1279.

aux hérétiques de son temps, en disant : *Infelices populi qui a rege diabolo, et ab ejus principibus seducuntur : sive qui ab hæreseos principe, et ab ejus ducibus solemnitates alias susceperunt : relinquentes Ecclesiam, et veritatem conculcantes fidei, solent clamare et dicere : Hæc est dies regis nostri : verbi gratia, Valentini, Marcionis, Arii atque Eunomii* [1]. Il continue ce parallèle d'Israël avec les hérétiques jusqu'à la fin du chapitre. On se souviendra qu'Israël séparé de Juda peut aussi représenter les schismatiques, ou même les Juifs incrédules. On a déjà vu que saint Jérôme reconnoît quelquefois dans la maison d'Israël l'image des Juifs incrédules; et s'il ne parle pas des schismatiques, c'est que le schisme n'avoit pas encore fait de son temps les grands maux qu'il a causés depuis, surtout dans l'Orient et chez les Grecs.

Objet du chapitre VIII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE VIII. Les deux premiers versets pourroient être la suite du chapitre précédent. On a vu que le chapitre précédent tout entier regardoit la maison d'Israël : ces deux versets pourroient regarder la maison de Juda, parce qu'on y trouve *super domum Domini*, expression qui marque assez visiblement le temple de Jérusalem. On a déjà pu remarquer, et on verra encore dans la suite, que le prophète joint ainsi à ses reproches et à ses menaces contre Israël quelques avis pour Juda. La suite du chapitre contient encore des reproches et des menaces contre Israël; et à la fin quelques menaces contre Juda. Saint Jérôme reconnoît en effet que les deux premiers versets au moins regardent la maison de Juda, c'est-à-dire le temple de Jérusalem, l'invasion de Nabuchodonosor : *Præcipitur propheta, et dicitur ad eum ;* In gutture tuo sit tuba, *hoc est, sic exalta vocem tuam, ut tubæ similis sit ; ut plurimi audiant, quia plurimi peccaverunt. Cumque exaltaveris vocem tuam, hoc dicito cum clamore :* Quasi aquila super domum Domini : *et est sensus : Veniet Nabuchodonosor cum omni exercitu suo tam raptim, tam velociter, ut aquilæ imitetur volatum festinantis ad prædam : et veniet non ad alium locum, sed ad Jerusalem, in qua templum Dei situm est, ut eam destruat atque subvertat* [2]. Saint Jérôme ne laisse pas d'appliquer cela même aux hérétiques, parce qu'ils ont été la maison du Seigneur avant que leurs prévarications l'obligeassent de s'éloigner d'eux : *Diabolum, qui ponere cupit supra astra cæli nidum suum, aquilam sæpissime legimus.... Hæc igitur aquila venit super*

[1] *Hier. in Osee*, VII. *tom.* III. *col.* 1281. — [2] *Hier. in Osee*, VIII. *tom.* III. *col.* 1286.

hæreticorum conciliabula, quæ quondam fuerant domus Domini : et idcirco venit, quia prævaricati sunt fœdus ejus, et legem Dei dereliquerunt [1]. Il continue d'appliquer aux hérétiques ce qui regarde Samarie : *Projicit Dominus hæreticorum vitulos et Samariæ, qui se dicunt legis præcepta servare : qui vituli hærent humo, et operantur in terra non spiritu, nec oculos ad cœlum levant ; et idcirco iratus est furor Domini super eos, et miratur quæ sit tanta perversitas, ut nolint relinquere idola, quæ sibi fabricati sunt, et amant sordes hæreticas pro Ecclesiæ munditiis* [2]. Et lorsqu'à la fin le prophète prononce ses menaces contre Juda, voici comment saint Jérôme les explique : *Judas quoque, id est, vir ecclesiasticus in malis operibus, vel in sanctarum Scripturarum interpretatione perversa, ædificavit sibi urbes munitas, non auxilio Dei, sed artifici mendacio, quas Dominus igne sui spiritus succinsurum esse se dicit : et devoraturum* ἑαρεῖς *ejus, id est, magnas et in modum turrium ædificatas domos ; et fundamenta male posita subversurum, ne possint sacrilega contra Deum delubra construere* [3].

Objet du chapitre IX, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre IX. Ce chapitre est indépendant de celui qui précède ; mais ce sont encore des reproches et des menaces contre Israël. Saint Jérôme continue de soutenir le parallèle de la maison d'Israël avec les hérétiques : *Dicitur et ad hæreticos, ne exultent atque lætentur, et putent se cæterarum similes nationum. Illæ enim non crediderunt in Deum ; isti vero sub nomine Dei idola colunt, et fornicantur a Deo suo ; et plures sibi areas, et torcularia infinita multiplicant, et comedunt triticum, de quo efficitur panis luctus, et bibunt vinum Sodomorum, quod cum aspidum felle calcatur. Et quia sibi plura torcularia, et multas areas præparaverunt ; idcirco de vera et de una area, et de torculari quod calcavit Dominus Jesus, non vescentur et non bibent, sed quodcumque se habere putaverint, mendacio depravabitur* [4]. Plus loin il dit dans le même sens : *Veteres scrutans historias, invenire non possum scidisse Ecclesiam, et de domo Domini populos seduxisse, præter eos qui sacerdotes a Deo positi fuerant et prophetæ, id est, speculatores. Isti ergo vertuntur in laqueum tortuosum, in omnibus locis ponentes scandalum, ut quicumque per vias illorum ingressus fuerit, corruat, et in Christo stare non possit vanisque abducatur erroribus, et semitis tortuosis ad præcipitia de-*

[1] *Hier. in Osee*, VIII. *tom.* III. *col.* 1287. — [2] *Ibid. col.* 1288. — [3] *Ibid. col.* 1291. — [4] *Hier. in Osee*, IX. *tom.* III. *col.* 1292.

feratur. Hi sunt speculatores Ephraim, qui insaniam in domo Domini confinxerunt, hoc est in Ecclesia, sive in Scripturis sanctis, perverse eas interpretantes; vel certe in unoquoque credentium, qui domus Dei rectissime nominatur[1]. Et à la fin du chapitre[2] : *Hæreticos fructus facere non posse virtutum, quia Dominum perdiderunt, super quo juxta Apostolum radicati esse debuerant et fundati, nemo dubitet : quod et si fecerint, et aliquos uteri sui fecunditate generarint, Domino adversante morientur. Sive quia fructus eorum, sunt universa quæ fingunt, et de suo corde generant, arescent et peribunt; et erit cunctis perspicuum sic eam radicem fruges afferre non posse. Isti abjicientur, immo abjecti sunt a Deo, quia non audierunt eum dicentem*[3] : Ne transferas terminos quos posuerunt patres tui. *Et ideirco vagi erunt in nationibus, nunc ad has, nunc ad illas sententias transeuntes : dum non eis placet, quod semel reperierint; sed semper vetera mutant novis, et ethnicorum imitantur errores.* Mais il ne faut point oublier que ce que saint Jérôme applique aux hérétiques, pourroit aussi s'appliquer aux schismatiques et aux Juifs incrédules; ce sont les trois points de vue sous lesquels on peut considérer la maison d'Israël dans les prophètes, et particulièrement dans Osée, qui est spécialement occupé de ce qui regarde cette maison.

Objet du chapitre x, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre x. Ce chapitre est indépendant de celui qui précède; mais ce sont encore des reproches et des menaces contre Israël. Les menaces s'étendent jusque sur la maison de Juda, et, sous le nom de Jacob, elles embrassent les deux maisons d'Israël et de Juda. Elles retombent ensuite particulièrement sur Israël. Saint Jérôme continue le parallèle d'Israël avec les hérétiques : *Ita et hæretici, dum essent in Ecclesia plantati et crescerent in domo Dei, vocabantur vinea Sorec et afferebant uberrimos fructus : postea vero quanto plures facti sunt, tanto sibi multiplicaverunt altaria, ut pro uno altari quod verum est, plures erroris sui aras extruerent, et juxta ubertatem terræ suæ exuberaverunt simulacris. Hæreticorum terra fecunda est, qui a Deo acumen sensus et ingenii percipientes, ut bona naturæ in Dei cultum verterent, fecerunt sibi ex his idola*[4]. Cependant lorsqu'il vient à ces mots : *Dicent montibus, Operite nos; et collibus, Cadite super nos,* il observe que c'est ce que Jésus-Christ même applique aux Juifs incrédules en leur annonçant leur ruine : il en tire ce

[1] *Hier. in Osee*, IX. *tom.* III. *col.* 1295. — [2] *Ibid. col.* 1300. — [3] *Deut.* XIX. 14. — [4] *Hier. in Osee*, X. *tom.* III. *col.* 1300.

principe : *Quidquid ergo nunc contra decem tribus, sive contra omnem dicitur Israel, sciamus* τυπικῶς, *etiam ad totum populum posse transferri : ut quando Romani ceperint Jerusalem, et subverterint templum, sive cum judicii dies venerit, ut alii suspicantur, dicant magno horrore metuentes montibus : Operite nos ; et collibus : Cadite super nos, magis mori optantes, quam cernere quæ afferunt mortem* [1]. Mais cela n'empêche point qu'il ne reprenne ensuite sur ce verset même l'allégorie d'Israël comparé avec les hérétiques. Il vient ensuite au texte où se trouvent nommés Ephraïm, Juda, Jacob ; et voici comment il en explique le mystère [2] : *Secundum* ἀναγωγήν, *hoc dici potest : quod Ephraim qui eruditus fuit in lege Dei, ut tereret aream Scripturarum, et meditaretur in ea die ac nocte, cœpit diligere contentionem, et jugum legis adjicere, et contendere contra ecclesiasticos in subversionem audientium. Unde Dominus elevatam cervicem et sibi sublimia promittentem, vel jugo premet, vel ipse transiens calcabit pedibus suis, et ascendet super eum : ut sciat se habere Dominum. Judas autem, hoc est, ecclesiasticus, arabit, in cœpto opere perseverans : sive reticebo, inquit, Judam* [3]. *Non enim sani indigent medico, sed qui male habent. Jacob vero qui interpretatur supplantator, et quotidie supplantat vitia atque peccata, et accipit primitiva fratris sui, et heres paternæ possessionis est, et dormit in Bethel, quod interpretatur domus Dei, sulcos glebasque confringet : ut molli sinu jactatam sementem terra suscipiat, et faciat centum modios hordei : sive ut habetur in hebræo, centuplum.* Il faut cependant observer que ce que saint Jérôme interprète ici dans un sens favorable pour Juda et pour Jacob, paroit être, par l'enchaînement et la liaison du texte, comme une menace contre Ephraïm. Le Seigneur annonce qu'il mettra le joug sur Ephraïm, que Juda sera obligé de labourer ; que Jacob, c'est-à-dire les deux maisons d'Ephraïm seront obligées de briser les mottes des sillons qu'une main étrangère leur fera tracer : tout cela marque leur assujétissement au joug de leurs ennemis. C'est ce qui arriva selon la lettre, lorsque les Israélites furent assujétis aux Assyriens, et les Juifs aux Chaldéens : alors on vit toute la maison de Jacob, c'est-à-dire les deux maisons d'Israël et de Juda assujéties au joug des ennemis du vrai Dieu. Dans le sens mystérieux, si l'on considère Ephraïm comme

[1] *Hier. in Osee*, x. *tom.* III. *col.* 1305. — [2] *Ibid. col.* 1307. — [3] C'est le sens de la version des Septante.

représentant le Juif incrédule, Juda et Jacob représentent également les chrétiens prévaricateurs, menacés d'un châtiment que les schismatiques grecs ont déjà subi en tombant sous la puissance des ennemis du nom chrétien. Si l'on considère Éphraïm comme l'image des hérétiques et des schismatiques, Juda représentera les catholiques; et sous ce dernier point de vue comme sous le premier, la maison de Jacob représente les deux maisons d'Israël et de Juda réunies sous ce nom, c'est-à-dire toute la gentilité chrétienne désignée par le nom mystérieux de *Jacob*, c'est-à-dire les chrétiens orientaux et occidentaux, tous menacés des vengeances du Seigneur, s'ils excitent contre eux sa colère.

Objet du chapitre XI, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE XI. Ce chapitre est indépendant de celui qui précède; mais ce sont encore des reproches et des menaces contre Israël : ces menaces sont néanmoins suivies de promesses. Le dernier verset compare l'infidélité d'Israël avec la fidélité de Juda. C'est le commencement du discours continué au chapitre suivant, à la tête duquel il se trouve placé dans l'hébreu. Saint Matthieu nous découvre dans le premier verset de ce chapitre XI, un mystère[1] que nous n'y aurions peut-être pas aperçu; et quand nous l'aurions aperçu, on auroit peut-être eu peine à nous en croire, puisque, même après le témoignage du saint évangéliste, il se trouve encore des interprètes qui n'en parlent pas, qui ne l'y voient pas, et qui prennent les expressions du saint évangéliste comme une application heureuse d'une parole qui a un tout autre objet. Mais il faut entendre sur cela saint Jérôme, après que nous aurons observé avec lui que saint Matthieu suit ici le texte hébreu conforme à notre Vulgate, mais différent du grec des Septante, et de l'ancienne Vulgate qui était la simple version latine de ce grec. *Pro eo quod non dixímus.* Ex Ægypto vocavi filium meum; *Septuaginta transtulerunt :* Ex Ægypto vocavi filios ejus, *quod in hebraico non habetur : nullique dubium est Matthæum de hoc loco sumpsisse testimonium juxta hebraicam veritatem. Ergo qui detrahunt nostræ translationi, videant Scripturam, de qua evangelista hoc testimonium sumpserit, et interpretatus est in Domino Salvatore : quando de Ægypto reductus est in terram Israel. Et cum invenire non quiverint desinant rugare frontem, adducere supercilium, crispare nares, digitis concrepare. Hunc locum in septimo volumine Julianus Augustus quod adversum nos, id est*

[1] *Matth.* II. 15.

Christianos evomuit, calumniatur, et dicit, Quod de Israel scriptum est, Matthæus evangelista ad Christum transtulit: ut simplicitati eorum, qui de gentibus crediderant, illuderet. Cui nos breviter respondebimus: Primum Matthæum Evangelium hebræis litteris edidisse; quod non potuerunt legere nisi hi qui ex Hebræis erant. Ergo non propterea fecit, ut illuderet ethnicis. Sin autem Hebræis illudere voluit, aut imperitus fuit: stultus, si apertum finxit mendacium; imperitus, si non intellexit, de quo hæc dicerentur. Stultitiam ipsum volumen excusat, quod prudenter ordinateque compositum est: imperitum non possumus dicere, quem ex aliis testimoniis Scripturarum scientiam legis habuisse cognoscimus. Superest ut illud dicamus; quod ea quæ τὰ κῶς præcedunt in aliis, juxta veritatem et ad impletionem referantur ad Christum: quod Apostolum in duobus montibus Sina et Sion, et in Sara et Agar, fecisse cognovimus. Neque enim non est Sina mons, et non est Sion; non fuit Sara, et non fuit Agar, quia hæc apostolus Paulus ad duo retulit testamenta. Sic igitur hoc quod scriptum est: Parvulus Israel, et dilexi eum; et ex Ægypto vocavi filium meum, *dicitur quidem de populo Israel, qui vocatur ex Ægyptó, qui diligitur, qui eo tempore post errorem idolatriæ, quasi infans et parvulus est vocatus: sed perfecte refertur ad Christum. Nam et Isaac in typo Christi fuit, quod futuræ mortis ligna sibi ipse portaverit; et Jacob, quia Liam dolentem oculos, et Rachel pulchram habuerit uxorem, In Lia quæ major erat, cæcitatem intelligimus Synagogæ; in Rachel pulchritudinem Ecclesiæ; et tamen qui ex parte typi fuerunt domini Salvatoris, non omnia quæ fecisse narrantur, in typo ejus fecisse credendi sunt. Typus enim partem indicat: quod si totum præcedat in typo, jam non est typus, sed historiæ veritas appellanda est* [1]. Après cette importante remarque, saint Jérôme reprend sur les versets suivans son parallèle d'Israël avec les hérétiques en suivant la version des Septante. *Illis (hæreticis) immolantibus Baalim quæ de suo corde finxerunt; et me vocante, fugientibus a facie mea (ita enim in Septuaginta continetur) ego clementissimus Dominus ligabam pedes Ephraim, ne a me longius fugerent: hoc enim significat* συνεπόδισεν. *Ligabam* (ou *ligabat*) *autem testimoniis Scripturarum, et disputatione magistrorum Ecclesiæ: ut ligatos per patientiam suis brachiis contineret, non intelligentes quod patientia Dei salutis eorum esset occa-*

[1] *Hier. in Osee*, XI. *tom.* III. *col.* 1311.

sio [1]. Lorsqu'il vient ensuite aux promesses, il rejette le faux sens des Hébreux, et il en propose deux autres [2] : *Hæc Hebræi ad adventum Christi referunt, quem sperant esse venturum. Nos jam transacta convincimus : Quia et de Ægypto, et de Assyriis, hoc est ab Oriente et Occidente, et ab Aquilone et a Meridie venerunt, et quotidie veniunt qui discumbunt cum Abraham, Isaac et Jacob. Filios autem maris, sive aquarum, eos possumus appellare, qui sagena Domini comprehensi sunt, et abstracti de mari hujus seculi. Cumque capti fuerint de morte ad vitam, collocabuntur in domibus suis : quæ horrea vocat Evangelium, in quibus electa et a paleis separata frumenta conduntur... Dicamus et aliter. Cum verus leo infremuerit, falsus leo qui est, juxta apostolum Petrum, adversarius noster, illico conticescet, et omne dogma perversum os suum aperire non poterit ; quique ante ab eo capti fuerant, rugitu leonis soluti, et comminatione terribili, sequentur Dominum Deum suum. Tunc timebunt filii maris, sive aquarum, qui in amaritudine et falsis hæreticorum aquis fuerant procreati ; et assumptis pennis, volabunt quasi aves ex Ægypto et quasi columba de terra Assyriorum, et dicent* [3] : Quis dabit mihi pennas sicut columbæ, et volabo et requiescam? *ut qui apud hæreticos laboraverant, requiescant in Ecclesia, et habitent in domibus suis, de quibus fuerant errore seducti.* Il vient ensuite au texte où le prophète compare l'infidélité d'Israël avec la fidélité de Juda; et voici comment il l'explique : *Juxta ἀναφορὰν circumdant hæretici Dominum in mendacio, imo in negatione. Quidquid enim loquuntur, negatio, imo mendacium est : et circumdant eum in dolo sive in impietate domus Israel, dum universa quæ simulant, artifici sermone componunt, et impietatem loquuntur contra Dominum. Judas autem, hoc est, vir ecclesiasticus, non superbit, non inflatur tumore hæretico, sed humiliatur cum Deo, et cum sanctorum choro fidelis est et robustus, dum ædificat domum suam super petram quæ nulla tempestate quatiatur* [4].

Objet du chapitre XI, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE XII. Ce chapitre est la suite du discours commencé au dernier verset du précédent. Le Seigneur continue d'adresser ses reproches et ses menaces, ses avertissemens et ses promesses à Ephraïm, c'est-à-dire, à la maison d'Israël. Il y joint aussi quelques menaces contre Juda, et il y parle de Jacob, sous le nom duquel se trouvent comprises les deux

[1] *Hier. in Osee*, XI. *tom.* III. *col.* 1313. — [2] *Ibid. col.* 1316. — [3] *Psal.* LIV. 7. — [4] *Hier. in Osee*, XI. *tom.* III. *col.* 1317.

maisons d'Israël et de Juda. Saint Jérôme continue de comparer Ephraïm avec les hérétiques [1] : *Secundum tropologiam omnes hæretici pessimo dæmonum spiritu continentur, de quo et in Apostolo scriptum est* [2] : Adversus spiritualia nequitiæ in cœlestibus. *Et immundus spiritus* [3] *cum exierit ab homine, et requiem non invenerit, septem alios spiritus nequiores se sibi copulat, et ad pristinam revertitur domum. Spiritu igitur pessimo sequuntur καύσωνα, id est ariditatem, sive ventum arentem, qui contrarius floribus est, et germinantia cuncta disperdit : tota die inania vacuaque sectatur, nec proprio errore contentus est, sed multos discipulos, imo comites suæ vanitatis erroris que multiplicat.* Il vient ensuite à Juda, qu'il croit être ici seul désigné sous le double nom *de Juda* et de *Jacob* ; et voici comment il explique sous ce point de vue les expressions mystérieuses du prophète : *Possumus Judam ecclesiasticum virum intelligere, qui a Domino corripitur, quod non sit pristinorum in se beneficiorum ejus memor : sed quotidie peccatis peccata consociet, et exponit quæ sint ipsa beneficia : cum te, inquit, nascentem, in fide Ecclesia parturiret, supplantasti Judæum sive gentilem fratrem tuum ; et ejus accepisti primogenita : et in fortitudine tua directus es cum angelo, vel vincens adversarias fortitudines, vel roboratus benedictionibus angeli qui ipse est Deus : et invaluisti per figuram, contra angelum, ut invalesceres contra homines, et confortatus es* [4]. Il observe ensuite que sous le nom de *Chanaan* est ici désigné Ephraïm, qui en imite les désordres; et il reprend le parallèle d'Ephraïm avec les hérétiques [5] : *Nunc ad Ephraim, hoc est, ad decem tribus sermo convertitur : quem vocat* Chanaan, *juxta illud quod loquitur Daniel, ad presbyterum, qui utique erat de semine Juda* [6] : Semen Chanaan, et non Juda, etc.... *Unde et ad hæreticos hoc ipsum refertur.* Il continue cette allégorie jusqu'à la fin, où il dit : *Semper hæretici ad iracundiam provocant clementem Dominum, et eum qui mavult pœnitentiam peccatoris, quam mortem, duritia cordis sui punire compellunt : et sanguis eorum, qui et suum et multorum effuderunt sanguinem, veniet super caput eorum ; et opprobria quibus Dominum blasphemaverunt, restituet eis Dominus suus, non quod eorum Dominus sit, sed quia quondam Dominus eorum fuit* [7]. Soit que l'on considère dans Ephraïm

[1] *Hier. in Osee*, XII. *tom.* III. *col.* 1310. — [2] *Ephes.* VI. 12. — [3] *Luc.* XI. 24. *et seqq.* — [4] *Hier. in Osee*, XII. *tom.* III. *col.* 1319. — [5] *Ibid. col.* 1320. — [6] *Dan.* XIII. 56. — [7] *Hier. loco cit. col.* 1324.

le symbole des hérétiques, ou plus particulièrement encore des schismatiques, Juda représentant les catholiques, on peut dire que les uns et les autres sont également renfermés sous le nom mystérieux de *Jacob*, considéré comme représentant particulièrement la gentilité chrétienne. Si, sous le nom d'*Ephraïm*, on considère particulièrement le Juif incrédule, alors Juda seul se trouve mystérieusement renfermé sous le nom de *Jacob ;* Juda représente alors le peuple chrétien, et Jacob la gentilité chrétienne.

Objet du chapitre XIII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE XIII. Ce chapitre est indépendant du précédent; mais ce sont encore des reproches et des menaces contre Israël : on y trouve néanmoins aussi des promesses, dont saint Paul même nous découvre l'objet mystérieux. Saint Jérôme continue d'abord son parallèle d'Ephraïm avec les hérétiques : *Loquentibus autem hæreticis, imo principibus hæreticorum, id est Ephraim; horror et tremor invasit infelicem populum : et deliquit (hæreticorum princeps) in idolis quæ de suo corde confinxit, et mortuus est cum populo quem seduxit. Et non sufficit corruisse, nisi linguam quam ad canendum Deum acceperat, vertat in imagines idolorum; et artifici eloquio simile veritati dogma componat, quod nihil est aliud, nisi excogitatio pravitatis humanæ*[1]. Plus loin il ajoute[2] : *Hæreticos quoque eduxit Dominus de terra Ægypti,* de domo servitutis et de camino ferreo; qui primo serviebant regi Pharaoni et ducibus ejus; præcepitque eis in Ecclesia, ut alium nescirent Deum, nisi eum qui creator est omnium, et novit salvare quos fecit. Ipse cognovit eos, et pavit in terra solitudinis; ita ut possint dicere[3] : *Dominus pascit me, et nihil mihi deerit : in loco pascuæ, ibi me collocavit : super aquam refectionis educavit me.* Deditque eis angelorum *panem, manna de cœlo, quod in Ægypto nunquam comederant, et aquas de sequenti eos petra : petra autem, juxta Apostolum*[4] *Christus est.* Il vient ensuite aux promesses; et il y réunit les deux sens de cette manière[5] : *Secundum utramque intelligentiam Ephraim, hoc est et decem tribuum, et hæreticorum, qui sustinere non poterant in contritione filiorum suorum, cum dolores quasi parturientis advenerint, Dominus pollicetur de manu mortis se eos liberaturum, et de morte redempturum. Manum autem mortis appellat opera quibus interfecit, juxta illud quod scriptum est*[6] : In manu linguæ

[1] *Hier. in Osee*, XIII. *tom.* III. *col.* 1325. — [2] *Ibid. col.* 1326. — [3] *Psal.* XXII. 1. *et* 2. — [4] 1. *Cor.* X. 4. — [5] *Hier. in Osee*, XIII. *tom.* III. *col.* 1329. — [6] *Prov.* XVIII. 21.

mors et vita. *Liberavit autem omnes Dominus, et redemit in passione crucis et effusione sanguinis sui; quando anima ejus descendit in infernum, et caro ejus non vidit corruptionem, et ad ipsam mortem atque infernum locutus est* : Ero mors tua, o mors : *idcirco enim mortuus sum, ut mea morte moriaris* : ero morsus tuus, inferne, *qui omnes tuis faucibus devorabas*. Plus loin il ajoute [1] : *In eo quod nos interpretati sumus* : Ero mors tua, o mors; ero morsus tuus, inferne, *Septuaginta transtulerunt* : Ubi est causa tua, o mors? ubi est stimulus tuus, inferne, *pro quo Apostolus posuit* [2] : Absorpta est mors in contentione : ubi est, mors, contentio tua? ubi est, mors, aculeus tuus? *Et exponens virtutem testimonii intulit* : Aculeus autem mortis peccatum est : virtus vero peccati lex : Deo autem gratias, qui dedit nobis victoriam per Dominum nostrum Jesum Christum. *Itaque quod ille in resurrectionem interpretatus est Domini, nos aliter interpretari nec possumus, nec audemus. Potest mors et infernus, diabolus accipi, qui Christi morte jugulatus est, de quo et Isaias loquitur* [3] : Devoravit mors invalescens : *et postea sequitur* : Abstulit Dominus omnem lacrymam ab omni facie. Le texte d'Isaïe que saint Jérôme rappelle est celui-là même que saint Paul joint avec celui d'Osée, lorsqu'il dit : *Absorpta est mors in contentione*, ou comme l'exprime notre Vulgate, *in victoria* : dans l'épître de saint Paul, c'est celui-là même que notre Vulgate exprime dans Isaïe en ces termes : *Præcipitabit mortem in sempiternum*. Nous en avons parlé dans nos remarques sur Isaïe. Il ne nous reste donc ici à examiner que ce qui concerne le texte d'Osée, ainsi rendu par saint Paul : *Ubi est, mors, contentio tua* (ou comme l'exprime notre Vulgate, *victoria tua*), *ubi est, mors, stimulus tuus?* On lit dans le grec de l'Apôtre : *Ubi est tuus, mors, stimulus? ubi est tua, inferne, victoria?* Tout cela rentre dans le même sens; il demeure toujours constant que saint Paul a vu ici la victoire que Dieu nous a donnée par Jésus-Christ, qui a triomphé de la mort pour nous en délivrer : *Deo autem gratias qui dedit nobis victoriam per Dominum nostrum Jesum Christum* [4].

Remarques sur le ℣ 14 du chapitre XIII. Ce verset renferme

Le P. Houbigant avoue que tel est bien le sens de l'apôtre; mais il prétend que le sens du prophète est tout différent. Il prétend que, dans le texte du prophète, ce ne sont point ici des promesses, mais des menaces.

[1] *Hier. in Osee*, XIII. *tom.* III. *col.* 1329. — [2] 1. *Cor.* XV. 54. *et seqq.* — [3] *Isai.* XXV. 8. *secundum* LXX. — [4] 1. XV. 57.

Voici donc comment il traduit ce verset : *An ego eos ex inferni faucibus eripiam? An ego eos a morte redimam? Ubi est, mors, stimulus tuus? Ubi est morsus tuus, inferne? Quem pœnitebit, is latebit oculis meis.* Et voici comment il prétend justifier cette version : « *An ego eos inferni faucibus eripiam?* » Nous énonçons cela, dit-il, par interrogation, parce que » nous ne doutons point qu'au lieu de מיד *de manu*, il ne » faille lire, המיד *de manu?* ce ה interrogant ayant pu très- » facilement être omis entre les deux מ dont l'un précède et » l'autre suit; car ce verset ne contient point des promesses, » mais des menaces qui vont même être continuées jusqu'à » la fin du chapitre. » Il convient qu'au lieu de אהי[1] דבריך, *Ero mors tua*, il sera mieux de lire comme saint Paul, איה דברנך, *Ubi est stimulus tuus?* Mais il prétend que quand Dieu dit ici *Ubi est*, il menace, non pas la mort ou l'enfer, ni le démon qui en est le prince, mais les Israélites contre qui il appelle la mort, pour la faire servir à l'exécution de ses ordres contre eux, comme ne voulant plus les épargner; « et c'est pour cela, dit-il, que le Seigneur ajoute : *Quem* » *pœnitebit, ille abscondetur ab oculis meis.* Il ajoute : La » Vulgate ne traduit pas bien ce texte en y mettant le mot » *consolatio*; ceux qui y mettent *pœnitudo*, n'y réussissent » pas mieux, s'ils l'entendent du côté de Dieu; car qu'est-ce » que cela signifieroit : *Pœnitudo mea abscondita est ab oculis* » *meis?* Ce qui est caché à nos yeux, et ce qui est hors de » nous et dans les autres, et non ce qui est au dedans de » nous. Par la même raison l'idée de consolation ne convient » pas mieux, parce qu'elle ne peut guère se lier et s'ajuster » avec les yeux. Mais on peut bien dire, *Quem pœnitebit, ille* » *absconditus erit;* parce que le repentir ne m'ébranlera » point, et si quelques-uns en sont touchés, je ne les regar- » derai point. Cela étant ainsi observé, il est clair que ce sont » ici de la part de Dieu des menaces et non des promesses; » et qu'ainsi ce n'est point par affirmation qu'il a dit précé- » demment *redimam eos.* Cela n'a point échappé à saint Jé- » rôme, et c'est pour cela qu'il n'étoit pas peu en peine de » savoir comment il pourroit concilier ce texte avec le ℣ 55, » du chapitre xv, de la première épître aux Corinthiens; de » là vient qu'il dit : Ce que saint Paul a expliqué de la résur- » rection de notre Seigneur, nous ne pouvons ni n'osons l'ex-

t-il des promesses ou des menaces? Faut-il y suppléer une interrogation qui change les promesses en menaces? L'usage que saint Paul fait de cette parole est-il fondé sur le sens naturel du texte? Justification de la leçon commune du texte. Comment le triomphe de J. C. sur la mort est annoncé dans ce verset.

[1] On lit dans la note du P. Houbigant, איה, pour אהי, qui se trouve dans le texte.

» pliquer autrement. Cependant il est facile de concilier » l'apôtre saint Paul avec le prophète Osée, si l'on observe » que l'un et l'autre nous représentent Dieu comme ayant le » souverain empire de la mort et de la vie. Dans le texte du » prophète, Dieu appelle avec empire la mort, afin qu'elle » tue les idolâtres; dans le texte de l'Apôtre, Dieu oblige la » mort de lui céder, en sorte que les morts soient rappelés à » la vie. L'Apôtre se sert des mêmes paroles que le prophète, » mais dans un autre sens, qui cependant est dérivé de la » pensée du prophète. *Utitur Apostolus iisdem prophetæ ver-* » *bis, sed aliam in sententiam; eam tamen ex sententia* » *Prophetæ derivatam.* »

Mais la manière dont saint Paul allègue ce texte, ne permet pas de croire qu'il le prenne dans un sens différent de celui du prophète. Reprenons les expressions de l'Apôtre [1] : *Cum autem mortale hoc induerit immortalitatem, tunc fiet sermo qui scriptus est : Absorpta est mors in victoria. Ubi est, mors, victoria tua? ubi est, mors, stimulus tuus?* Ou selon le grec : *Ubi est, mors, stimulus tuus? ubi est, inferne, victoria tua?* Il ne s'agit ici de rien moins que de l'accomplissement de ces prophéties : *Tunc fiet sermo qui scriptus est.* La première est d'Isaïe : *Absorpta est mors in victoria;* la seconde est d'Osée : *Ubi est, mors, stimulus tuus? ubi est, inferne, victoria tua?* Si l'on en croit le P. Houbigant, aucune de ces deux prophéties ne renferme le sens que l'Apôtre y suppose. Est-il donc bien croyable qu'en effet l'Apôtre ait méconnu le vrai sens de ces deux prophéties, et qu'en effet ces prophéties ne renferment pas les promesses dont l'Apôtre a voulu nous montrer l'accomplissement; *Tunc fiet sermo qui scriptus est.* Nous faisons profession de croire que l'Apôtre écrivant cette lettre, étoit divinement inspiré; et le Saint-Esprit sans doute savoit bien quel étoit le sens des prophéties qu'il alléguoit, et dont il vouloit nous marquer l'accomplissement : *Tunc fiet sermo qui scriptus est.* Le triomphe que le Saint-Esprit nous promet ici sur la mort, comme un effet de la victoire de Jésus-Christ, ne sera plus l'accomplissement de ces deux prophéties, si ces deux prophéties n'annoncent point ce triomphe. Nous croyons avoir montré dans nos remarques sur Isaïe comment ce triomphe est bien véritablement annoncé par ce prophète; il nous reste donc ici de montrer comment le même triomphe nous est annoncé

[1] 1. *Cor.* xv. 54. *et* 55.

par Osée; et cela ne sera pas difficile : il ne faut pour cela que prendre le texte tel qu'il est : *De manu mortis liberabo eos; de morte redimam eos : ero mors tua, o mors; morsus tuus ero, inferne.* Ou si l'on veut, *ubi, mors tua* (ou *stimulus tuus*), *o mors? ubi morsus tuus* (ou *victoria tua*), *inferne?* Assurément il n'y a personne qui ne voie dans ces paroles des promesses en faveur des Israélites. S'il y a des menaces, c'est contre la mort et l'enfer. Que fait donc ici le P. Houbigant pour changer ces promesses en menaces, il y ajoute ce qui n'y est pas : une seule lettre, mais une lettre qui change l'affirmation en interrogation négative. Au lieu de lire comme porte le texte : *De manu mortis liberabo eos; de morte redimam eos*, il veut que nous ajoutions à la tête la seule ה, mais qui en donnant à la phrase le sens interrogatif, la rendra négative, *An de manu mortis liberabo eos? an de morte redimam eos?* Il pourroit donc nous suffire de dire que cette particule interrogative n'est point dans le texte, et que le Saint-Esprit en rappelant ce texte ne permet pas d'y admettre cette particule, puisqu'il rappelle ce texte dans le sens affirmatif qui renferme une promesse, au lieu que cette particule interrogative change le sens affirmatif en négatif, et convertit en menace ce qui selon l'Esprit Saint renferme une promesse. Mais le P. Houbigant prétend que l'enchaînement du texte exige cette particule menaçante. Comment le prouve-t-il? Est-ce parce que les promesses contenues dans ce verset sont environnées de menaces dans le verset précédent et dans le verset suivant? Voilà peut-être l'argument le plus spécieux, et vraisemblablement c'est celui qui lui a fait illusion. Mais ne sait-on pas que dans les prophètes, et surtout dans Osée, les promesses se trouvent ainsi mêlées avec les menaces? N'a-t-on point remarqué que le chapitre précédent, même au milieu des reproches et des menaces dont il est rempli, renferme dans le ℣ 9 cette promesse : *Adhuc sedere te faciam in tabernaculis, sicut in die festivitatis?* Il est vrai que le P. Houbigant a encore changé le sens de ce texte même, tant il lui paroît difficile d'admettre des promesses au milieu des menaces. Mais remontons au chapitre XI, le P. Houbigant conviendra lui-même qu'au moins aux ℣ 9, 10 et 11, les promesses succèdent aux menaces et aux reproches, et qu'au ℣ 12 les reproches et les menaces recommencent. Il est encore vrai qu'il suit ici par préférence les exemplaires hébreux qui renvoient le ℣ 12 à la tête du chapitre suivant. Mais il demeure toujours constant que les

promesses de la fin du chapitre XI sont entre les reproches et les menaces qui précèdent et qui suivent. Les promesses terminent le chapitre III; les reproches et les menaces recommencent au chapitre IV. Dieu plein de miséricorde tempère par ses promesses la rigueur de ses menaces, et prévient par ses menaces réitérées la fausse et dangereuse sécurité que ses promesses pourroient faire naître.

Remarques sur ces paroles du même ỳ 14. du ch. XIII, *Consolatio abscondita est ab oculis meis.* Faut-il traduire: *Quem pœnitebit, ille abscondetur ab oculis meis?* Justification du sens de la Vulgate. S. Jérôme n'a point hésité sur le sens de ce verset; il y a vu ce que saint Paul y voyoit.

Mais le P. Houbigant va plus loin; il prétend que les menaces sont dans la fin du verset même dont il s'agit; d'où il conclut qu'elles doivent aussi se trouver dans le commencement. Il convient que le milieu est équivoque, puisqu'il est obligé de reconnoître que saint Paul l'emploie dans un sens favorable : *Ubi est, mors, stimulus tuus? ubi est morsus tuus, inferne?* mais il croit trouver une menace évidente dans les trois derniers mots, qui, selon son interprétation, renferment cette parole menaçante : *Quem pœnitebit, ille abscondetur ab oculis meis.* Mais c'est lui-même qui attribue à ce texte cette interprétation nouvelle. Le texte dit précisément ce que la Vulgate exprime : *Consolatio abscondita est* (ou à la lettre, *abscondetur*) *ab oculis meis.* Les Septante l'ont entendu dans le même sens; ils l'ont même aussi rendu par le prétérit : *Consolatio abscondita est ab oculis meis.* Soit qu'on l'entende du prétérit ou du futur, l'important ici est le sens du mot rendu dans la version grecque au sens de *consolatio*, comme dans notre Vulgate. Le P. Houbigant prétend que ce sens n'est pas bien pris ici par l'auteur de la Vulgate. Il devoit en dire de même des Septante, puisqu'ils ont saisi précisement le même sens : *Consolatio.* Mais pourquoi donc ce sens ne conviendroit-il pas ici? « C'est, dit le P. Houbi-»gant, parce qu'il ne peut guère convenir dans une phrase »où il s'agit des yeux.» Est-ce donc que les yeux ne sont pas susceptibles de consolation? Est-ce que les yeux ne transmettent pas à l'âme les objets de sa consolation? Est-ce que ces objets de consolation ne peuvent pas être cachés aux yeux? N'avons-nous jamais éprouvé que la consolation que nous cherchions se cachoit à nos yeux? *Consolatio abscondita est ab oculis meis.* Il n'y a donc rien de discordant dans cette phrase; il n'y a rien d'incompatible dans ces idées; et cette parole s'accorde parfaitement bien avec ce qui précède. C'est précisément ce qui forme ici la transition des promesses aux menaces. Cette consolation est relative aux promesses qui précèdent : c'est dans l'accomplissement de ces promesses que le prophète espère trouver sa consolation. Mais

il voit que cet accomplissement est éloigné, que cet accomplissement n'arrivera qu'après celui des menaces qu'il a déjà prononcées et va réitérer : *Consolatio abscondita est ab oculis meis.* Israël a commis des crimes qui vont être punis, Juda même qui n'aura pas su profiter de cet exemple, tombera dans des crimes semblables, et subira un semblable châtiment : ce ne sera qu'après ces révolutions que l'on commencera à voir l'aurore de cet accomplissement dans la délivrance d'une partie de la nation sous Cyrus; et cette délivrance ne sera encore que l'image de celle que doit opérer ensuite le Libérateur promis aux hommes. Ce divin Libérateur est celui qui doit véritablement triompher de la mort en faveur de son peuple. Mais le fruit de sa rédemption ne sera d'abord appliqué qu'à une partie de la nation juive; le reste de la nation tombera dans une incrédulité qui attirera sur elle de nouveaux malheurs représentés par ceux qui sont tombés sur la maison d'Israël; ces malheurs dureront pendant une longue suite de jours, *dies multos;* et ce ne sera qu'après cette longue suite de jours, ce ne sera que vers la fin des temps, que le fruit de la divine rédemption sera appliqué au corps entier de la nation; ce ne sera qu'au dernier jour que la résurrection glorieuse des élus achèvera l'accomplissement de cette promesse : *Cum autem mortale hoc induerit immortalitatem, tunc fiet sermo qui scriptus est : Absorpta est mors in victoria : Ubi est, mors, victoria tua? ubi est, mors, stimulus tuus?* Il est donc bien vrai que la consolation renfermée dans l'accomplissement de cette promesse étoit cachée aux yeux du prophète qui vivoit si longtemps avant qu'elle commençât d'avoir son effet : *Consolatio abscondita est ab oculis meis.* Et nous-mêmes qui avons vu successivement les divers degrés de cet accomplissement sur les Juifs au temps de Cyrus, sur ceux qui ont cru à l'Evangile depuis le premier avénement de Jésus-Christ, sur nous-mêmes qui avons le bonheur de participer aux effets de cette divine rédemption, ne pouvons-nous pas encore dire que la consolation que nous attendons et l'entier accomplissement de cette promesse est encore aujourd'hui caché à nos yeux dans l'obscurité d'un avenir que la foi pénètre, mais où nos yeux ne pénètrent point ? *Consolatio abscondita est ab oculis meis.* Ainsi cette parole ne renferme rien de discordant ni en elle-même, ni avec les promesses qui précèdent, ni avec les menaces qui suivent; mais elle conduit très-naturellement des promesses aux menaces, et

en y conduisant, elle nous assure que ce qui précède renferme bien certainement les promesses que saint Paul nous y découvre, ou plutôt que nous y découvre l'Esprit-Saint qui les a dictées au prophète, et qui les explique par le témoignage de l'Apôtre. Ajoutons un mot pour montrer que saint Jérôme n'a point éprouvé ici l'embarras que le P. Houbigant lui impute. Ce saint docteur ne montre aucune incertitude, aucun doute, aucune perplexité dans l'interprétation de cette prophétie; lorsqu'il dit qu'il ne peut ni n'ose expliquer ce texte autrement que l'Apôtre, c'est parce qu'après avoir expliqué en deux sens différens presque tout ce qui précède, il avoue qu'il ne voit ici qu'un seul sens. Dans ce qui précède, il montroit comment les reproches et les menaces du prophète peuvent convenir à Ephraïm, c'est-à-dire, aux Israélites des dix tribus séparées de la maison de Juda, et aux sociétés hérétiques séparées de l'Eglise. Mais ici la promesse de ce triomphe sur la mort est si relative à la victoire que Jésus-Christ a remportée sur la mort dans sa résurrection, que saint Jérôme n'y cherche point d'autre sens; et lorsqu'il considère qu'en effet saint Paul l'entend ainsi, il avoue qu'il ne peut ni n'ose l'expliquer autrement : *Quod ille in resurrectionem Domini interpretatus est, nos aliter interpretari nec possumus, nec audemus.*

Objet du chapitre XIV, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignages de saint Jérôme.

CHAPITRE XIV. Le premier verset de ce chapitre pourroit être regardé comme la conclusion du précédent. C'est la fin des menaces prononcées contre Israël. Tout le reste du chapitre consiste en invitations et en promesses. Le Seigneur exhorte Israël à revenir à lui, et lui annonce les biens dont il le comblera au temps de son retour. Saint Jérôme continue le parallèle d'Israël avec les hérétiques : et parce que le nom de *Samarie* signifie en hébreu *la garde, le soin de garder*, voici ce qu'il dit : *De hæreticis facilis intelligentia est, quod vocentur* Samaria *: eo quod Dei præcepta servare se jactent, non quod custodes sint legis ejus, sed quod hoc esse se dicant.... Pereat igitur hujuscemodi Samaria : quia quidquid loquitur, repugnat Deo suo* [1]. Lorsqu'il vient aux invitations il suit le même parallèle : *Ad omne quoque dogma perversum propheta loquitur, et sectatores ejus ad pœnitentiam provocat, dicens : Convertimini ad Dominum Deum vestrum qui corruistis sive elanguistis Domini perdita sanitate. Tollite vobiscum verba, veram fidei confessionem, et dicite :*

[1] *Hier. in Osee,* XIV. *tom.* III. *col.* 1331.

Aufer iniquitatem quæ in nostro corde versatur; et accipe bonum fidei, qua corde creditur ad justitiam, ore autem confessio fit ad salutem [1]. Il vient ensuite aux promesses, il les applique aux effets du premier avénement de Jésus-Christ, et voici ce qu'il ajoute; *Quidquid secundum* ἀναγωγὴν *interpretati sumus, in adventu Domini Salvatoris et in conversione veri Israel, hoc tam ad hæreticos et Judæos, quam ad gentes et ad omne dogma perversum referri potest, ut cum egerint pœnitentiam, veniam consequantur. Si ergo plenitudo repromissionis adimpleta est in adventu Salvatoris, et quotidie impletur in Ecclesia credendum est quod plenius impleatur, quando perfectione veniente, quod nunc ex parte est, destruetur* [2]. Ici il ajoute une remarque importante : *Notandum quod sæpe jam diximus, salutem Israelis et reversionem ad Dominum, et de captivitate redemptionem, non carnaliter accipi, ut Judæi putant, sed spiritualiter, ut verissime comprobatur* [3]. On a sans doute remarqué ce mot important de saint Jérôme : *Hoc ad hæreticos et Judæos referri potest.* Ainsi les invitations et les promesses dont ce chapitre est rempli, peuvent s'appliquer non-seulement aux hérétiques, mais encore plus particulièrement aux Juifs; c'est la prédiction des biens que Dieu répandra sur eux au temps de leur future conversion, mais biens purement spirituels, tels que l'esprit de la foi les leur fera alors désirer.

[1] *Hier. in Osee*, XIV. *tom.* III. *col.* 1533. — [2] *Ibid. col.* 1335. — [3] *Ibid.*

REMARQUES

SUR

JOËL.

Remarques sur la prophétie de Joël. Témoignage de saint Jérôme.

Saint Jérome dans sa préface sur Joël observe que ce prophète est le second des douze selon l'hébreu, mais qu'il n'est que le quatrième selon les exemplaires des Septante, où l'on trouve les six premiers prophètes rangés en cet ordre : *Osée*, *Amos*, *Michée*, *Joël*, *Abdias* et *Jonas*; au lieu que dans l'hébreu on trouve *Osée*, *Joël*, *Amos*, *Abdias*, *Jonas* et *Michée*. Cette différence prouve évidemment que les cahiers ont été brouillés ou dans les exemplaires hébreux, ou dans les exemplaires grecs. Il paroît qu'en effet Amos et Michée ont prophétisé entre *Osée* et *Joël*, puisqu'ils parlent du royaume d'Israël pour annoncer sa ruine, au lieu que *Joël* ne paroît occupé que des maux qui sont tombés ou qui tomberont sur la maison de Juda, et qui achèveront de mettre le comble à sa désolation. Mais nous suivrons l'ordre de notre Vulgate conforme à celui de l'hébreu. Aux gémissemens et aux menaces, Joël joint des promesses qui s'étendent assez visiblement jusqu'à Jésus-Christ. Il finit en annonçant la ruine des ennemis du Seigneur et de son peuple en des termes si généraux qu'ils s'étendent assez manifestement jusqu'au grand jour du dernier jugement à la fin des siècles. C'est ce que saint Jérôme va nous montrer.

Objet du chapitre 1^er^, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre 1^er^. Ce chapitre renferme la description des ravages qu'éprouva la Judée désolée par divers insectes, qui paroissent être quatre espèces de sauterelles, et par une sécheresse qui s'y joignit. Au milieu de ces maux, Joël annonce un second malheur qui sera l'objet du chapitre suivant. Saint

Jérôme commence par observer que tout ce que dit ce prophète, se rapporte selon la lettre à la seule tribu ou maison de Juda et à Jérusalem, et qu'il ne fait aucune mention d'Israël, c'est-à-dire, des dix tribus, *In Joel, omne quod dicitur, ad tribum Juda et ad Jerusalem pertinere credendum est, et nullam omnino Israelis, id est, decem tribuum, in hoc fieri mentionem* [1]. Cette remarque est importante pour rentrer dans l'intelligence du sens mystérieux couvert sous le voile de la lettre. Saint Jérôme suppose avec les Septante que de ces quatre termes pris ici pour des noms d'insectes, le dernier peut signifier une maladie des blés, *rubigo;* de là vient qu'on le trouve ainsi traduit dans notre Vulgate : mais dans Isaïe, XXXIII, 4, la Vulgate même l'exprime par *bruchus*, qui désigne une sorte de sauterelles; ce qui donne lieu de soupçonner que c'est véritablement un insecte, mais différent de celui que la Vulgate exprime ici par le même mot *bruchus;* car dans l'hébreu ce sont deux termes différens. Saint Jérôme observe que les Hébreux de son temps croyoient voir, dans ces quatre insectes, l'image de leurs divers ennemis, en sorte que de ces quatre insectes, selon eux, le premier représentoit les Assyriens et les Chaldéens, le second les Mèdes et le troisième les Macédoniens et successeurs d'Alexandre, le quatrième les Romains. Il cherche ensuite un sens plus élevé, et il observe que selon tous les philosophes, il y a quatre passions qui troublent la paix de l'ame, et en altèrent la vigueur, la tristesse et la joie, la crainte et le désir : *Quatuor esse perturbationes quibus animarum sanitas subvertatur, omnes philosophorum scholæ conclamant. Duæ præsentes, sibique contrariæ, duæ futuræ mutuo dissidentes. Præsentes, ægritudo et gaudium.... (Futuræ) metus et desiderium* [2]. Il essaie d'appliquer cela au texte de Joël. C'est un sens moral; et il étoit difficile, pour ne pas dire impossible, que de son temps ce saint docteur découvrît un sens plus profond, que la suite des événemens postérieurs à son temps pouvoit seule faire connoître. Mais il est essentiel d'observer que du moins dans les ravages causés sur la terre par des insectes, il a cherché les ravages causés dans les ames par des ennemis dont ces insectes étoient l'image : il a compris que des maux sensibles représentoient ici des maux spirituels. Il vient à cette parole : *Gens ascendit super terram meam;* il convient que c'est la même plaie que celle

[1] *Hier. in Joel*, I. *tom.* III. *col.* 1338. — [2] *Ibid. col.* 1340.

des sauterelles, mais il pense que l'une et l'autre représente l'invasion des Chaldéens au temps de Nabuchodonosor : *Narratur impietas* (ou plutôt *impetus*) *hostium sub figura locustarum ; et rursum sic de ipsis locustis dicitur, quasi hostibus comparentur : ut cum locustus legeris, hostes cogites : cum hostes cogitaveris, redeas ad locustas. Ascendit ergo gens locustarum de solitudine, sive exercitus Chaldæorum, super terram Dei, fortis et innumerabilis quid enim locustis innumerabilius et fortius, quibus humana industria resistere non potest* [1] ? Il passe de là au sens spirituel, en disant : *Ascendit gens super terram Dei, animam videlicet humanam. Omnes enim anima Dei sunt ; sicut anima patris, sic et anima filii ; et ascendit gens principum mundi istius et tenebrarum, et spiritualia nequitiæ in cœlestibus, adversum quos nobis est lucta atque certamen* [2]. Ainsi il continua de suivre le sens moral, parce que de son temps il lui étoit impossible de découvrir le sens allégorique enveloppé presque tout entier dans l'obscurité de l'avenir. Il vient à ces mots : *Ah, ah, ah, dici, quia prope est dies Domini, et quasi vastitas a potente veniet* ; ou selon les Septante, *et quasi miseria de miseria veniet.* Il convient que cela signifie que les maux se succéderont : *Hic sensus est quod mala succedant malis* [3], et après avoir porté d'abord ses regards sur le grand jour du Seigneur, c'est-à-dire, sur le jour du jugement à la fin des siècles, il revient au temps de Nabuchodonosor. *Quod generaliter de die judicii diximus, specialiter referamus ad tempus judaicæ captivitatis : quando Jerusalem capta, templumque destructum est* [4]. Ainsi saint Jérôme reconnoit que le second malheur ici annoncé par Joël est la captivité de Babylone; et ce point est très-important pour l'intelligence du sens spirituel; mais ce second malheur est différent du premier, qui est la plaie des sauterelles et de la sécheresse qui s'y joignit. Ce premier malheur occupe le chapitre premier de cette prophétie ; au milieu du chapitre, le prophète s'interrompt pour annoncer un second malheur qui succédera au premier; et ce second malheur sera l'objet du chapitre second.

Remarques sur ces paroles du ℣ 6. du ch. 1er : *Gens enim ascendit super ter-*

Le P. Houbigant suppose aussi que l'expression du ℣ 6 : *Gens ascendit super terram meam*, annonce une *armée ennemie* : mais il diffère de Saint Jérôme, premièrement en ce qu'il suppose que cette armée est totalement *différente des*

[1] *Hier. in Joel*, 1. *tom.* III. *col.* 1342. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid. col.* 1346. — [4] *Ibid.*

sauterelles dont le prophète a parlé d'abord; secondement, en ce qu'il pense que cette armée ennemie est celle des *Assyriens* au temple de *Sennachérib*. Il convient[1] que « dans le » chapitre premier, excepté les ℣ 6 et 7, tout le reste regarde » la plaie des *sauterelles*, et que les ravages de la *grande armée* » sont réservés pour le chapitre second. » Cet aveu est très-important pour ne point confondre deux malheurs qui sont en effet très-distingués, la plaie des *sauterelles*, et l'invasion de *la grande armée* qui doit venir ensuite. Mais le P. Houbigant n'a peut-être pas assez considéré que les maux décrits aux ℣ 6 et 7 sont précisément de la même nature que ceux qui sont causés par la plaie des *sauterelles*. Le peuple ou la nation, *Gens*, dont il est parlé au ℣ 6, est un peuple formidable par ses dents : *Dentes ejus ut dentes leonis, et molares ejus ut catuli leonis ;* et l'effet de ces dents si redoutables est de ruiner la vigne et de dépouiller les figuiers : *Posuit vineam meam in desertum, et ficum meam decorticavit : nudans spoliavit eam, et projecit ; albi facti sunt rami ejus.* Le P. Houbigant change ici quelques expressions ; mais du moins il conserve celles qui sont essentielles, et qui marquent la désolation des vignes et des figuiers. Assurément cela convient beaucoup mieux aux ravages produits par les *sauterelles*, qu'aux maux causés par les *Assyriens ;* et saint Jérôme avoit très bien compris que ce peuple ou cette nation, *gens*, ne diffère point des sauterelles dont ce prophète vient de parler ; en sorte qu'excepté le ℣ 15 où le prophète annonce manifestement le malheur qui va suivre, et qui sera l'objet du chapitre second, le chapitre premier tout entier regarde *la plaie des sauterelles*, et la sécheresse dont les derniers versets font mention. Quant à cette grande armée dont l'invasion formera le second malheur décrit au chapitre suivant, sera-ce celle des *Assyriens*, comme le suppose le P. Houbigant, ou celle des *Chaldéens*, comme le pense saint Jérôme ? C'est ce que nous examinerons lorsque nous aurons entendu sur le chapitre suivant saint Jérôme et le P. Houbigant. Si l'on insiste sur ce que le mot *gens* paroît ne convenir qu'à des hommes, nous rappellerons le texte des Proverbes où le nom de *peuple* est donné aux fourmis et aux lapins : *Formicæ, populus infirmus..... lepusculus, plebs invalida*[2]. Le texte hébreu emploie le mot עם, *populus*, dans les deux phrases. Le mot גוי, *gens*, peut donc bien être appliqué aux sauterelles, du moins dans le sens lit-

ram meam. Cette nation est-elle différente des sauterelles dont le prophète vient de parler; ou désigne-t-elle ces sauterelles mêmes ? Comment pourroit-elle désigner ces sauterelles? Ces sauterelles représentent-elles les Assyriens ou les Chaldéens? Parallèle de ces sauterelles avec celles dont parle saint Jean.

[1] *Houb. in Joel*, II. ℣ 2. — [2] *Prov.* XXX. 25. 26.

téral et immédiat; car dans le sens spirituel, saint Jean nous découvrira que ces *sauterelles* représentent en effet des hommes; et alors le mot *gens* y conviendra parfaitement; mais ces hommes ne seront ni les Assyriens ni les Chaldéens; ces hommes seront ceux que saint Jean désigne sous le même symbole. Ou plutôt Joël en distingue quatre sortes; et saint Jean ne parle que d'une seule, qui vraisemblablement est la dernière, celle qui met le comble aux ravages causés par les trois autres, celle-là même à qui peut mieux convenir cette parole du Seigneur : *Gens ascendet super terram meam.* La *terre du Seigneur*, dans le sens spirituel, c'est assurément son Eglise. Ce sont donc des hommes qui affligent son Eglise; en un mot, ceux-là mêmes que désigne saint Jean sous le même symbole au son de la cinquième trompette. On peut se rappeler ce que nous en avons dit dans la Dissertation sur les prophéties de Joël.

Objet du chapitre II, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de S. Jérôme.

Chapitre II. Ce chapitre renferme l'annonce du second malheur qui paroît être l'irruption des Chaldéens. A ces menaces succèdent des promesses qui, selon la lettre, semblent se rapporter au temps de Cyrus, mais qui, dans un sens plus élevé, s'étendent jusqu'au temps de Jésus-Christ, qui est lui-même *le docteur de justice* ici annoncé : ensuite se trouve la promesse de l'*effusion du Saint-Esprit*, telle qu'elle fut accomplie au temps des apôtres. Après cela paroissent *les signes* avant-coureurs *du jour du Seigneur*, soit qu'on l'entende du jour des vengeances du Seigneur sur les gentils idolâtres et persécuteurs de l'Eglise, soit qu'on l'entende du grand jour des vengeances du Seigneur contre le monde réprouvé à la fin des siècles : cet anathème terrible sera le troisième et dernier malheur réservé pour le chapitre suivant. Saint Jérôme reconnoît que le second malheur annoncé dans le chapitre second est l'invasion des *Chaldéens*, qu'il suppose être ici une seconde fois représentée sous le symbole des ravages causés par les sauterelles : *Rursum per metaphoram locustarum, describitur impetus Chaldæorum*[1]. Lorsque ensuite il vient au sens spirituel, il suppose que *le jour du Seigneur* ici annoncé est dans le sens allégorique le jour du dernier jugement, et dans le sens moral, le jour de la mort de chacun de nous : *Diem Domini, diem intellige judicii, sive diem exitus uniuscujusque de corpore. Quod enim in die judicii futurum est omnibus, hoc in singulis die mortis impletur.* Il vient

[1] *Hier. in Joel*, II. *tom.* III. *col.* 1348.

aux promesses; et dans celle de la défaite des ennemis du peuple du Seigneur, il croit voir l'annonce de la défaite de Sennachérib. *Quærat eruditus lector ubi hoc juxta litteram factum sit de Chaldæis. Non multo post tempore quam hæc prophetata sunt : siquidem in Isaia legimus, centum octoginta quinque millia Chaldæorum sub rege Ezechia in una nocte angelo sæviente percussa*[1]. Saint Jérôme paroît ici confondre les *Chaldéens* et les *Assyriens :* ce furent les *Assyriens* qui furent ainsi frappés au temps de Sennachérib; et cela fut antérieur à l'invasion des *Chaldéens* sous Nabuchodonosor. La ruine des *Chaldéens* n'arriva que du temps de Cyrus. Il passe de là au sens spirituel en observant que toute ame est la terre du Seigneur : *Cæterum juxta tropologiam, omnis anima terra est Domini*[2]. Il vient à la promesse du docteur de justice, *doctorem justitiæ*, au lieu de quoi il lisoit dans la version des Septante ce que nous y lisons encore, *escas justitiæ*, ce qui apparemment est cause qu'il passe assez légèrement sur cette expression, expliquant cela d'abord des alimens corporels et ensuite des alimens spirituels : *Vos quoque quos juste post pœnitentiam voco filios Sion et Ecclesiæ, lætamini atque gaudete, quia dedit vobis Deus Pater doctorem justitiæ, sive tribuit vobis alimenta justitiæ, et descendere fecit ad vos pluvias temporaneas atque serotinas. Pluvia tempestiva est, quando primum doctrinam suscipimus; pluvia serotina, quando laboris nostri fructus recipimus, et ad perfectam sanctarum Scripturarum scientiam pervenimus. Potest pluvia temporanea et serotina, vetus et novum accipi testamentum*[3]. On pourroit dire plus généralement que les premières pluies sont les premières grâces qui produisent dans l'ame le germe des vertus, et que les dernières pluies sont les grâces qui nous affermissent dans le bien, nous font produire dans cette vie les fruits de justice, et nous disposent à recevoir dans l'autre le don précieux de l'immortalité bienheureuse. Saint Jérôme vient à la promesse de l'effusion de l'Esprit de Dieu, et il n'y cherche point d'autre accomplissement que celui que saint Pierre nous y découvre : *Hunc locum beatus apostolus Petrus impletum tempore dominicæ passionis exposuit, quando descendit die Pentecostes Spiritus Sanctus super credentes, et omnes loquebantur sicut Spiritus Sanctus dabat eis*[4]. Mais ici ce saint docteur se propose une difficulté qui est de savoir com-

[1] *Hier. in Joel*, II. *tom.* III. *col.* 1355. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid. col.* 1357. — [4] *Ibid. col.* 1358.

ment lier cela avec ce qui précède et avec ce qui suit : *Cum igitur Petrus illo tempore, quo passus est Dominus, prophetiam Joel impletam esse memoret, hoc tantum quærimus quomodo et superiora et media et quæ sequuntur usque ad finem voluminis sibi valeant cohærere : ne sub uno textu consequentiaque sermonis, diversa et dissonans inter se explanatio scatere videatur* [1]. Voici comment il croit pouvoir lier les différentes parties du texte depuis le commencement jusqu'ici : *A principio ergo usque ad eum locum ubi scriptum est :* Magnus dies Domini et terribilis valde, et quis sustinebit eum ? *comminatio est atque descriptio quæ peccatori populo Dominus illaturus sit. Ab eo autem loco ubi legimus :* Convertimini ad me in toto corde et in jejunio, et in fletu et in planctu, *usque ad eum locum ubi ait :* Quare dicunt in populis : Ubi est Deus eorum ? *cohortatio Domini est post pœnas atque supplicia ad pœnitentiam provocantis. Rursum ab eo loco qui sequitur :* Zelatus est Dominus terram suam, et pepercit populo suo ; et respondens Dominus dixit : *usque ad eum locum ubi scriptum est :* Et non confundetur populus meus in æternum, *repromissio futurorum est, quæ bona postquam egerint pœnitentiam, debeant præstolari. Et post multa quæ nunc longum est retexere, hæc quoque in promissione dicuntur, quæ in præsentiarum conamur exponere :* Effundam de spiritu meo super omnem carnem, et prophetabunt filii vestri et filiæ vestræ, *et reliqua* [2]. Mais il avoue que le plus difficile est de lier cette promesse avec ce qui va suivre [3] : *Videor mihi a principio usque ad hunc locum, textum servasse sermonis : laboris est maximi, quomodo quæ sequuntur, his quæ nunc disserimus coaptanda sint. Alius dicit quæ generaliter in ultimo tempore repromissa sunt, nunc ex parte completa ; et quia præmium futurorum in primo adventu Domini apostoli sentiebant, et libamenta quædam et primitias mirabilium expletas memorasse, ut donec veniat quod perfectum est, id quod ex parte præcesserat, sentiremus. Alius vero apostolicæ esse asserit consuetudinis, juxta illud quod de sancto viro scriptum est* [4] : Dispensabit sermones suos in judicio : *ut quidquid utile audientibus esse cernebant, et non repugnare præsentibus, de alterius temporis testimoniis roborarent : non quod abuterentur audientium simplicitate et imperitia, ut impius calumniatur Porphyrius, sed juxta apostolum Paulum, prædicarent opportune, impor-*

[1] *Hier. in Joel*, II, *tom.* III, *col.* 1358. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid. col.* 1359. — [4] *Psal.* CXI, 5.

tunc. Et sequentes regulam prophetarum, quidquid Judæi in ultimo tempore sibi carnaliter repromittunt, spiritualiter in primo adventu Domini Salvatoris dicerent esse completum : maxime cum et illi et nos, quæ promissa sunt, in Christo dicamus esse complenda : in hoc tantummodo discrepantes, quod illi futura contendunt, nos jam facta convincimus : de quo in his quæ sequuntur differendum est. Cela posé, il entreprend de rapporter au temps de Jésus-Christ et des apôtres tout ce qui est dit des signes qui doivent précéder le jour du Seigneur, sur lequel voici ce qu'il dit : *Dies autem Domini magnus et horribilis, aut resurrectionis credendus est, aut certe multa post tempora dies judicii, qui vere magnus est et horribilis. Sed quia sequitur :* Et erit omnis qui invocaverit nomen Domini, salvus erit ; *et hoc apostolus Paulus refert ad tempus dominicæ passionis, magis de resurrectionis die intelligendum est* [1]. On pourroit observer que ce que dit saint Paul d'après Joël, que quiconque invoquera le nom du Seigneur, sera sauvé, est vrai dans tous les temps, et que comme cela est applicable aux gentils qui furent appelés à la foi au temps de l'Evangile, cela sera également applicable à tous ceux que Dieu appellera d'entre les Juifs ou d'entre les gentils à la fin des temps ; qu'ainsi rien n'empêche que cette promesse ne s'étende jusqu'à la fin des temps, dont les caractères paroissent ici expressément marqués par les signes qui doivent précéder ce jour qui sera plus que tous les autres *le jour du Seigneur*, le jour du dernier jugement, qui, comme le remarque saint Jérôme, sera vraiment *le jour grand et horrible.* Ce saint docteur en finissant son commentaire sur ce chapitre, revient encore sur la difficulté de lier ce qui paroît regarder le premier avénement de Jésus-Christ avec ce qui semble se rapporter à son second avénement : *Locus hic difficillimus est, et multiplicem recipiens explanationem : ut sub tropologia omnia quæ dicta sunt ad illa tempora referamus, ad quæ Petrus et Paulus apostoli retulerunt, hoc est, quando passus est Dominus et resurrexit. Neque enim fieri potest, ut superiora in tempore passionis, et quæ sequuntur intelligamus in die judicii, maxime cum sequatur :* quia ecce in diebus illis et in tempore illo, *et iste versiculus, præcedentibus inferiora connectens, uno dicat cuncta tempore perpetrata* [2]. Nous verrons sur le chapitre suivant comment ce saint docteur joindra l'un avec l'autre.

[1] *Hier. in Joel,* II. *tom.* III. *col.* 1360. — [2] *Ibid. col.* 1361.

Remarques sur l'invasion qui est annoncée dans les premiers versets du chap. II. Est-ce celle des Assyriens sous Sennachérib, ou des Chaldéens sous Nabuchodonosor? Caractères qui concourent à prouver que c'est celle des Chaldéens.

Le P. Houbigant distingue très-bien le second malheur annoncé au commencement du chapitre second, d'avec le premier malheur décrit au chapitre premier; mais il suppose que ce second malheur est l'invasion des *Assyriens* conduits par *Sennachérib* au temps d'*Ezéchias;* en sorte que la défaite des ennemis du Seigneur poussés les uns vers *la mer d'Orient*, et les autres vers *la mer d'Occident*, lui paroît être *la défaite de l'armée de Sennachérib*, dont les débris se répandent de tous côtés, et *le docteur de justice* qui s'élève ensuite est, selon lui, le saint roi *Ezéchias*. Mais le saint roi Ezéchias ne commença point à paroître après cette défaite; il étoit sur le trône depuis environ dix-sept ans. Les cent quatre-vingt-cinq mille Assyriens qui périrent alors, furent frappés dans une même nuit et dans un même lieu, sans que, dans le récit de leur défaite, il soit fait mention d'aucune des deux mers; si quelques-uns échappèrent, il n'est point dit que ceux-là aient été frappés dans leur fuite vers l'une ou l'autre de ces mers. Les traits qui peuvent paroître applicables à l'invasion des Assyriens, peuvent également s'appliquer à celle des Chaldéens; et il semble que l'on peut remarquer dans ceux-ci les caractères qui ne se rencontrent pas dans les autres. Les Chaldéens essuyèrent plusieurs combats et plusieurs défaites avant de succomber aux derniers coups dans le sein de leur empire. Les uns voulant s'opposer aux premières entreprises de Cyrus, périrent vers *le golfe Persique*, et les autres s'étant avancés vers l'Occident, pour s'y joindre avec les Lydiens, furent défaits du côté de *la mer Egée*. Lorsque ensuite, sous les rois de Perse, les Juifs eurent la liberté de retourner dans la Judée, et en effet y revinrent, on vit paroître au milieu d'eux en la personne d'*Esdras*, un *docteur de justice;* ou plutôt les magnifiques promesses du rétablissement des Juifs après la captivité de Babylone ne commencèrent d'avoir leur entier accomplissement qu'au temps de *Jésus-Christ*, et c'est lui-même qui est le vrai *Docteur de justice* ici annoncé. Tout cela concourt donc pour prouver que l'invasion ici annoncée n'est point celle des *Assyriens* sous Ezéchias, mais celle de *Chaldéens* sous les derniers rois de Juda, au temps de Nabuchodonosor, du moins selon le sens littéral et immédiat du texte, comme saint Jérôme l'avoit bien compris. S'il parle de la défaite de Sennachérib, ce n'est que parce qu'il cherchoit dans l'Ecriture-Sainte un accomplissement qui ne se trouve que dans l'histoire profane; mais on a vu que même alors il donne aux

Assyriens le nom de *Chaldéens*, tant il étoit convaincu qu'il s'agit ici des *Chaldéens*.

Le P. Houbigant suppose que le *docteur de justice* ici annoncé est *Ezéchias*, ou si l'on veut Isaïe : *Ezechiam, nisi malis Isaiam*. Ce que nous venons de dire prouve que ce n'est ni l'un ni l'autre, premièrement parce qu'ils n'ont point commencé de paroître après la défaite des ennemis; mais que l'un régnoit, et l'autre prophétisoit, avant que Sennachérib vînt; secondement, parce qu'ils ne s'agit ici ni de Sennachérib ni des Assyriens, mais des Chaldéens et de leurs rois depuis Nabuchodonosor, qui porte la désolation dans la Judée, jusqu'à Baltassar sur qui Dieu fit éclater ses justes vengeances. Nous avons montré que ce *docteur de justice* dans un premier sens pourroit être *Esdras*, mais que dans le sens principal c'est le Messie, *Jésus-Christ*. Le P. Houbigant nie que cette prophétie soit applicable au Messie, et le motif dont il s'appuie est pris des promesses qui suivent celle-là : *le Seigneur fera tomber de la pluie, et les greniers seront remplis*. « Car, ajoute-t-il, de telles promesses appar-» tiennent à l'ancienne loi, et non à la nouvelle : *Nam pro-» missiones tales veteris legis sunt, non novæ*. Au reste, voici » une autre interprétation qui n'est point inférieure : Le Sei-» gneur donnera de la pluie dans une juste mesure, une pluie » suffisante pour faire mûrir les grains, et pour rendre la » récolte abondante, comme l'explique Livelée (*Liveleus*) : » la suite du verset favorise cette interprétation; le lecteur » choisira. » Ce docteur *Levelée* (ou plutôt, *Livele*) est *Eduardus Liveleius*, anglais, professeur d'hébreu à Cambridge, lequel donna un commentaire sur les cinq premiers petits prophètes imprimés à Londres en 1587, et dans les grands critiques : il mourut en 1605. Son interprétation est fondée sur ce que le même mot hébreu, מוֹרֶה, peut également signifier *doctorem* et *pluviam*. Mais alors c'est *pluviam matutinam*, en le joignant au mot גֶּשֶׁם, qui est celui qui signifie proprement *pluviam* ou *imbrem*, comme on le voit dans ce verset même, où le prophète ajoute : *et descendere faciet ad vos imbrem matutinum et serotinum*; c'est ce mot מוֹרֶה, qui est ici rendu par *matutinum*, où l'on voit que dans ce sens il dépend du mot גֶּשֶׁם, *imbrem*. Voilà pourquoi la plupart des interprètes conviennent qu'étant employé seul dans le premier membre, il est pris dans un autre sens bien rendu par *doctorem*; et quoique le texte porte à la lettre *doctorem ad justitiam*, on a bien compris que le sens devoit être,

Remarques sur le *docteur de justice* annoncé au ℣ 24. du ch. II. Est-ce Ezéchias ou Esdras ou Jésus-Christ? Les promesses terrestres qui y sont jointes prouvent-elles que ce docteur n'est pas Jésus-Christ? Faut-il traduire, *doctorem justitiæ*, ou *pluviam*, ou *escas ad justitiam*? Justification de l'expression *doctorem justitiæ*. Comment les promesses qui y sont jointes n'empêchent point que ce docteur de justice ne soit Jésus-Christ.

doctorem justitiæ, parce que ce mot dans l'hébreu est moins un substantif qu'un participe, qui prend le régime de son verbe : *docens ad justitiam*, hébraïsme pour *doctor justitiæ.* Lorsque les Septante ont traduit, *τὰ βρώματα*, *escas*, ils lisoient sans doute un autre mot. Mais la Vulgate et l'hébreu portent bien *doctorem ;* la plupart des interprètes reçoivent ce sens, et rien n'oblige de s'en éloigner. Les promesses de *pluie* bienfaisante qui produiront une abondance de *blé*, de *vin* et d'*huile*, ne s'opposent point à ce sens, et n'empêchent nullement que ce *docteur de justice* ne soit le Messie, Jésus-Christ même, parce que dans le style mystérieux des prophètes, les biens temporels sont l'image des biens spirituels. Les *eaux* dont parlent les prophètes représentent particulièrement celles de la grâce divine ; et parce que cette grâce descend du ciel, elle est représentée par *la pluie.* Cette pluie mystérieuse est précisément celle dont David parle, lorsque dans ce cantique sublime, *Exurgat Deus*, il dit : *Pluviam voluntariam segregabis, Deus, hereditati tuæ* [1]. L'héritage du Seigneur, c'est assurément son Eglise ; et cette *pluie volontaire* qu'il y répand, c'est, selon la remarque de saint Augustin, sa grâce également gratuite et bienfaisante : *Multo congruentius intelligitur ipsa gratia pluvia voluntaria, quia nullis præcedentibus operum meritis, gratis datur* [2]. Rien ne s'accorde mieux que la promesse du *docteur de justice* avec celle de cette *pluie* de bénédiction ; c'est Jésus-Christ et sa grâce. Cette grâce est également représentée par *les premières pluies* qui font germer la semence, et par *les dernières* qui font mûrir les fruits ; parce que la grâce divine fait naître la vertu dans nos cœurs, et en conduit les fruits jusqu'à la maturité. Les granges sont pleines de *blé*, et les pressoirs sont remplis de *vin* et d'*huile*, lorsque l'Eglise est pleine d'hommes fidèles représentés par les fruits de la *vigne* et de l'*olivier*, et par le *froment* dont le Père céleste remplit ses greniers. Il faudroit connoître bien peu le style des prophètes et des apôtres, le style de Jésus-Christ même dans l'Evangile, pour ne pas entendre ce langage mystérieux. Mais ne laissons pas échapper cette parole du P. Houbigant, qui lui-même ici avoue que les promesses des biens temporels appartiennent à la loi ancienne, et non à la nouvelle : *Nam promissiones tales veteris legis sunt, non novæ.* Non, sans

[1] *Psal.* LXVII. 10. — [2] *Aug. Enarr. in Ps.* LXVII. *n.* 12. *tom. IV*, *col.* 670.

doute, les promesses de la loi nouvelle ne se bornent point aux biens temporels; et c'est pour cela que nous entendons ici ces promesses dans un sens spirituel, seul digne de la loi nouvelle; c'est aussi pour cela que toutes les fois que les Juifs et les judaïsans veulent nous persuader qu'à la fin des siècles ces promesses temporelles auront sur le peuple juif un accomplissement littéral, nous leur soutenons, avec saint Jérôme, qu'elles n'auront alors d'autre accomplissement sur ce peuple que celui qu'elles ont déjà eu sur tous ceux qui ont cru en Jésus-Christ, soit d'entre les Juifs, soit d'entre les gentils, un accomplissement spirituel et non charnel, *non carnaliter, sed spiritualiter*; parce que nous ne sommes plus sous la loi ancienne, à laquelle ces promesses temporelles appartenoient, et que la loi nouvelle ne se borne point à ces promesses : *Nam promissiones tales veteris sunt, non novæ.*

Remarques sur les cinq derniers versets, et particulièrement sur le dernier du ch. II. Faut-il traduire, *omnis qui invocaverit nomen Domini*, ou *omnis qui vocabitur nomine Domini?* Justification du sens de la Vulgate. Témoignage de saint Paul qui confirme ce sens.

Le P. Houbigant reconnoît très-bien que la promesse de *l'effusion de l'Esprit de Dieu* a eu son accomplissement au temps des apôtres, et ne peut regarder aucun autre événement antérieur, parce qu'il n'est rien arrivé de tel tant que la loi ancienne a duré. Il reconnoît très-bien que les prodiges qui sont annoncés comme postérieurs à cet événement, et comme destinés à annoncer *le grand et terrible jour du Seigneur*, sont ceux qui précéderont le grand jour du dernier jugement, parce que rien de semblable n'est arrivé ni avant Jésus-Christ, ni même depuis Jésus-Christ, et que d'ailleurs *le grand et terrible jour du Seigneur* ne peut être autre que le jour du dernier jugement. Mais après ces excellentes remarques, voici sur le dernier verset une idée, qui de son propre aveu est toute nouvelle. C'est sur ces mots : *Et erit, omnis qui invocaverit nomen Domini, salvus erit.* Le P. Houbigant avoue que tous les interprètes traduisent ainsi : *Ita omnes convertunt.* Mais il prétend que l'on pourroit aussi traduire : *Quicumque nomine Dei censebitur*, c'est-à-dire quiconque sera appelé d'un nom tiré du nom de Dieu, comme les Chrétiens qui tirent leur nom de notre Seigneur Jésus-Christ. Mais pour trouver ici ce sens, il faudroit supposer que le mot hébreu pris en sens actif, יִקְרָא, *vocabit* ou *invocaverit*, devroit ici se prendre en sens passif, *vocabitur*, ou *vocatus fuerit*. Il faut avouer que dans l'hébreu, ce seraient également les mêmes lettres יִקְרָא, diversement prononcées selon l'opinion commune, ou si l'on veut même avec une semblable prononciation; car on ne s'accorde pas sur la prononciation de l'hébreu, et le P. Houbigant, rejetant

les points voyelles des rabbins, ne prononce pas comme eux. Mais en supposant qu'il y ait une entière ressemblance, et qu'en effet l'expression soit équivoque, comment est-il donc arrivé que tous l'aient prise en sens actif : *Quicumque invocaverit nomen Domini, salvus erit?* C'est sans doute parce que tel est le sens naturel du texte; c'est qu'en effet pour être sauvé, il ne suffit pas de porter un nom qui vienne de Dieu, il ne suffit pas d'être appelé chrétien; mais il faut invoquer le nom de Dieu; il faut croire en lui et l'invoquer, parce que c'est à la prière inspirée par la foi que sont accordées les grâces du salut. D'ailleurs saint Pierre et saint Paul ont eux-mêmes employé cette parole, et ils l'ont employé en ce sens : *Omnis quicumque invocaverit nomen Domini, salvus erit* [1]. Ils ont donc ainsi confirmé l'interprétation de ce texte; ils y ont vu ce que tous les interprètes y ont vu, que le salut est promis, non pas à tous ceux qui porteront le nom du Seigneur, mais à tous ceux qui l'invoqueront avec un cœur sincère et animé du désir de lui plaire : *Omnis qui invocaverit nomen Domini, salvus erit.*

Remarques sur les dernières paroles du dernier verset du ch. II. Quels sont les restes dont parle ici le prophète? Cette prophétie regarde-t-elle le temps des apôtres ou les derniers temps? Comment est-elle applicable aux derniers temps? Se borne-t-elle aux seuls Juifs? Comment il est vrai que c'est sur le mont de Sion et dans Jérusalem que doit se trouver le salut.

Le P. Houbigant vient ensuite à cette parole qui termine le chapitre : *In monte Sion et in Jerusalem erit salvatio.... et in residuis quos Dominus vocaverit* : et comme les versets précédens nous ont conduits aux derniers temps, il entend ceci de la conversion future des Juifs : « Le salut, dit-il, est » promis aux restes des Juifs, c'est-à-dire, à ceux qui auront » survécu aux autres dans cet âge futur du monde, où ils » embrasseront la foi, et retourneront dans leur terre. Ces » paroles n'ont été accomplies que dans leur moindre partie » au temps où les apôtres ont annoncé l'Evangile; mais elles » recevront un accomplissement beaucoup plus parfait après » qu'Elie aura ramené les cœurs des enfans en les réunissant » aux cœurs de leurs pères. » Les restes des Juifs seront sans doute du nombre de ceux que Dieu appellera alors, et au milieu de qui se trouvera le salut; mais ils ne seront pas les seuls ainsi appelés : Dieu appellera en même temps à la foi une multitude de gentils de toute nation; et le salut se trouvera au milieu de tous ces restes que Dieu appellera, soit d'entre les Juifs, soit d'entre les gentils. D'ailleurs si ces restes se bornent aux seuls Juifs, cette parole a reçu un premier accomplissement dans ceux qui crurent en Jésus-Christ au temps des apôtres, et que Saint Paul appelle des *restes*

[1] *Act.* II. 21. *Rom.* X. 13

sauvés par grâce [1]. Mais il faut avouer qu'elle aura dans les derniers temps un accomplissement sur les derniers restes que Dieu appellera alors non-seulement d'entre les Juifs, mais encore d'entre les gentils. Le salut se trouvera au milieu d'eux, parce qu'ils seront tous devenus enfans de Sion, citoyens de Jérusalem, non pas de la Jérusalem d'ici-bas ni de la montagne terrestre de Sion, mais de cette divine montagne de Sion, de cette Jérusalem céleste, vers laquelle nous avons été nous-mêmes amenés par l'esprit de la foi. *Sion et Jerusalem* sont ici l'image de l'Eglise au milieu de laquelle seule se trouve le salut dans tous les temps, suivant cette promesse qui a commencé de s'accomplir au temps des apôtres, et dont l'accomplissement s'est depuis étendu sans interruption dans tous les siècles, et continuera de s'étendre jusque dans les derniers temps. Ceux qui croient voir ici qu'au temps de la conversion des Juifs, Jérusalem sera rebâtie, et que la montagne de Sion redeviendra le centre de la religion, confondent la Jérusalem d'en bas avec la Jérusalem d'en haut, et la montagne terrestre de Sion, avec la céleste montagne de Sion qui est l'Église même de Jésus-Christ, à laquelle appartiennent dans un degré supérieur toutes les promesses et les prérogatives atribuées à la ville de Jérusalem et à la montagne de Sion, qui, selon la doctrine de saint Paul, étoient l'image de l'Eglise. On ne doit pas être étonné de voir dans ces prophéties un mélange de traits qui, malgré leur union intime, répondent néanmoins assez visiblement à des temps si différens, à des événemens qui nous paroissent si distans les uns des autres, le temps de Cyrus, le temps du premier avénement de Jésus-Christ, le temps de son second et dernier avénement; c'est qu'il y a un rapport de ressemblance entre ces grands événemens, en sorte que certains traits peuvent répondre aux trois temps, d'autres ne conviennent qu'à deux, et d'autres à un seul. Telle est l'harmonie mystérieuse des divers sens renfermés dans les prophéties.

CHAPITRE III. Ce chapitre contient l'annonce d'un troisième et dernier malheur qui doit tomber, non sur le peuple du Seigneur, mais sur les ennemis de son peuple. On y trouve des reproches contre Tyr et Sidon et contre les Philistins, et des menaces contre l'Egypte et l'Idumée, et des promesses pour la Judée et pour Jérusalem. La liaison in-

Objet du chapitre III, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

[1] *Rom.* XI, 5.

time de ce chapitre avec le précédent détermine saint Jérôme à porter d'abord ses vues sur le sens spirituel qui seul peut joindre ces deux chapitres; et il y distingue même encore deux points de vue, l'un relatif au temps des apôtres, l'autre relatif à la fin des temps : *Dicamus, ut polliciti sumus, primum juxta anagogen, prioribus posteriora jungentes, et eadem si poterimus, ad diem judicii referre tentabimus* [1]. Plus loin, il observe que ce qui est dit de la captivité de Juda et de Jérusalem est appliqué par les Juifs à celle qu'ils ont soufferte de la part des Romains : *Quæ universa Judæi, Vespasiani Titique temporibus, et maxime Adriani, juxta litteram impleta esse commemorant.* [2]. Mais les Romains idolâtres ont péri sans que l'état des Juifs ait changé, et la cause de leur perte a été, non pas précisément d'avoir exercé leurs passions et leur haine contre les Juifs en exécutant sur eux les jugemens de Dieu, mais principalement d'avoir ensuite porté leurs mains sanguinaires jusque sur les Chrétiens; ce qui nous ramène au véritable objet de la prophétie, qui dans les peuples ennemis des Juifs avant Jésus-Christ nous montre l'image des peuples ennemis des Chrétiens depuis Jésus-Christ, c'est-à-dire les Romains idolâtres dans les premiers siècles, et les peuples ennemis du nom chrétien à la fin des temps. Lorsque saint Jérôme vient ensuite aux reproches contre Tyr et Sidon, et contre les Philistins, il observe que les Juifs rapportent encore cela au temps de leur captivité sous les Romains : *Et hæc Judæi adversum Tyrum et Sidonem et Palæstinorum terminos, sive Galilæam alienigenarum (juxta Septuaginta) dici arbitrantur, quod tempore captivitatis Judaicæ, quando victi sunt à Romanis, Dei populum persecuti sunt, imo in populo Dei ipsum Deum qui præfuit populo* [3]. Comme néanmoins ces reproches ont particulièrement pour objet d'avoir porté dans leurs temples les richesses du Seigneur, il observe que c'est ce que firent les Chaldéens : *Hæc autem narrat historia chaldæa magos fecisse, qui vasa templi posuerunt in templo Bel* [4]. Cependant parce que les Romains ont imité eux-mêmes en cela les Chaldéens, il revient aux Romains : *Sed quia post diem Domini magnum et horribilem, hæc futura dicuntur, quæ apostoli in resurrectione Domini interpretantur, et Hebræi in futurum judicii tempus differunt, magis de Romanis est intel-*

[1] *Hier. in Joel.* III. *tom.* III. *col.* 1362. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid. col.* 1363. — [4] *Ibid.*

ligendum : quod Vespasianus et Titus Romæ templo pacis ædificato vasa templi et universa donaria in delubro illius consecrarunt : quæ græca et romana narrat historia [1]. Mais après avoir montré l'avantage que les Juifs prétendent tirer de cette interprétation, il passe au sens moral : *Nos autem juxta cæptam tropologiam, Tyrum et Sidonem et Palæstinos eos interpretemur, qui Dei populum coangustant, et tribulant et persequuntur : hoc enim* Tyrus *in lingua nostra resonat ; et eum venantur in mortem, quod nomen* Sidonis *indicat ; et bibentes sanguinem corruunt, sive volutantur in cæno, quod* Philisthiim Galilæaque *significat* [2]. C'est ce qu'il applique particulièrement aux hérétiques : *Hæreticus quoscumque deceperit, et fecerit adorare simulacra, filios Juda et filios Jerusalem vendit Græcis sive gentilibus, et eos de christianis ethnicos facit : ut exterminet de finibus suis, in quibus in Christo fuerunt procreati ; et nequaquam in Judæa, et veritatis confessione, sed in gentium errore versentur* [2]. Enfin il passe au dernier accomplissement qui regarde la fin des temps : *Quæ omnia et ad diem judicii referre possumus, non discrepante vindicta ; licet in tempore a superioribus discrepare videantur* [3]. Il vient à la promesse que fait le Seigneur de livrer aux enfans de Juda les enfans de leurs ennemis. Il observe d'abord le faux sens que les Juifs et les judaïsans donnent à cette promesse : *Promittunt ergo sibi Judæi, imo somniant, quod in ultimo tempore congregentur a Domino, et reducantur in Jerusalem. Nec hac felicitate contenti, ipsum Deum suis manibus Romanorum filios et filias, asserunt traditurum, ut vendant eos Judæi, non Persis et Æthiopibus et cæteris nationibus quæ vicinæ sunt, sed Sabæis, genti longissimæ ; quia Dominus locutus sit, et populi sui ulciscatur injuriam. Hæc illi et nostri judaizantes, qui mille annorum regnum in Judæa sibi finibus pollicentur : et auream Jerusalem, et victimarum sanguinem, et filios ac nepotes et delicias incredibiles, et portas gemmarum varietate distinctas* [5]. Mais il passe de là au sens spirituel : *Nos autem dicamus quod et suscitavit Dominus post adventum suum, et quotidie suscitat, et suscitaturus est eos quos varius error eduxerat de finibus suis. Pulchreque : Suscitabo, inquit, eos quasi jacentes et corruentes ; ut qui jacebant in hæresi, stent in Ecclesia, reddens hæreticis quod fecerant, ut filios eorum et filias, quos et in mysticis et in*

[1] *Hier in Joel*, III. *tom.* III. *col.* 1363. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid. col.* 1364. — [4] *Ibid.* — [5] *Ibid.*

carnalibus erudierant, tradat in manibus filiorum Juda, in manibus eorum qui Ecclesiarum principes extiterunt, et instructi sunt armatura apostoli, et habent scutum et lanceam veteris et novi instrumenti : ut cum ceperint filios eorum et filias, vendant Sabæis, et faciant esse captivos, ut procul sint a finibus suis; et ad meliora conversi, ecclesiasticis dogmatibus incipiant esse subjecti [1]. Il vient à l'annonce de cette guerre où toutes les nations ennemies du peuple de Dieu doivent périr ; et voici ce qu'il en dit : *Hæc juxta litteram sibi Israel miserabilis repromittit. Nos juxta captam tropologiam; et gentes dæmonum, et eos qui quotidie contra Ecclesiam dimicant; et in ultimo qui sub Antichristo adversum sanctos Domini pugnaturi sunt, accipere possumus : qui idcirco congregantur, ut pereant* [2]. Il vient à l'annonce de cette moisson et de cette vendange qui marquent le jugement de Dieu. Il l'entend du dernier jugement, et il observe encore le faux sens que les Juifs donnent à cette promesse : *Judæi istum locum ad Gog et Magog, gentes sævissimas, referunt, de quibus supra diximus, arbitrantes ultimo tempore, quando Jerusalem fuerit instaurata, sub mille annorum imperio contra Dei populum esse venturas, et in valle Josaphat quæ ad orientalem partem templi sita est esse rituras : advenisse enim tempus occisionis eorum, et effundendi sanguinis instare vindemiam* [3]. Il revient encore sur les promesses faites à Jérusalem, car après les avoir appliquées à l'Église, il ajoute : *Hæc Judæi, et nostri, ut diximus, judaizantes, ad mille annorum fabulam referunt, quando putant Christum habitaturum in Sion, et in Jerusalem aurea atque gemmata sanctorum populos congregandos : ut qui in isto seculo oppressi sunt ab universis gentibus, in hoc eodem cunctis imperent nationibus* [4]. Il vient aux menaces contre l'Egypte et contre l'Idumée. Il observe le faux sens que les Juifs y donnent : *Et in hoc loco Judæi gravissimo somno dormiunt, in ultimo tempore, quando non Christum, sed Antichristum susceturi sunt, vindictam sui in Ægyptios qui vicini sunt, et in Romanos quos interpretantur Idumæos, spe vanissima confingentes* [5]. Il passe au sens spirituel considéré sous deux points de vue : *Nos autem dicamus tempore dominicæ resurrectionis, vel die judicii (utrumque enim recipimus), et Ægyptum et Idumæam, in eo quod Ægyptus et Idumæa sunt,*

[1] *Hier in Joel*, III. *tom.* III. *col.* 1364. — [2] *Ibid. col.* 1365. — [3] *Ibid. col.* 1366. — [4] *Ibid. col.* 1367. — [5] *Ibid. col.* 1368.

destruendas : Ægyptus dicitur בוצרים, *quod interpretatur* ἐκθλίβουσα, *id est, sanctos Dei persequens et tribulans;* Idumæa, terrena *vel* cruenta. *Quicumque igitur Dei populum persecutus est, et terrenis vacaverit operibus, ac multitudine delictorum quotidie fuderit sanguinem innocentem, eorum scilicet quos decipit, erit in perditionem* [1]. Enfin ce qui est dit dans les derniers versets, que la Judée sera éternellement habitée, et Jérusalem de génération en génération, ou à la lettre en génération et génération, voici comme l'explique saint Jérôme [2] : *Non utique hæc Judæa in æternum habitabitur quam videmus esse desertam : non ista Jerusalem, cujus ruinas cernimus : sed illa Judæa, cujus filiæ exultaverunt et lætatæ sunt in omnibus judiciis Domini, et de qua in fine quinquagesimi psalmi legimus* [3] : Benigne fac, Domine, in bona voluntate tua Sion, ut ædificentur muri Jerusalem. *In hac provincia confessionis et gloriæ, et in hac urbe in qua pax Domini cernitur, erit æterna habitatio; non in unam, vel in tres aut plures generationes, sed* in generatione et generationem (ou plutôt, *in generationem et generationem*), *hoc est in duabus generationibus* (ou peut-être *in duas generationes*) *eorum qui de Judæis et de gentibus crediderunt.*

Remarques sur les premiers mots du chapitre III : *Quia ecce in diebus illis*, etc. Est-il impossible de lier cela avec les cinq derniers versets du chapitre précédent? faut-il en conclure que ces versets ont été transposés? comment on peut montrer qu'ils sont intimement liés avec le chapitre III, et qu'ils sont où ils doivent être.

Le P. Houbigant, dans l'interprétation qu'il donne aux prophéties de Joël, se trouve si embarrassé des premiers mots de ce chapitre, *Quia ecce in diebus illis et in tempore illo*, qu'il croit y trouver la preuve d'une transposition des cinq derniers versets du chapitre précédent. Il regarde comme certain que la prophétie contenue dans ce chapitre III, ne peut se lier avec les derniers versets du chapitre précédent. La preuve qu'il en donne, c'est que ce troisième chapitre ne regarde, selon lui, que l'état des Juifs dans la Judée depuis la captivité de Babylone; au lieu que les versets précédens regardent le temps des apôtres et les derniers siècles. Il suppose qu'il faut traduire, *post dies illos, et illud tempus*, et que cela se rapporte aux prophéties terminées par le ℣ 27 du chapitre II, où il croit voir la défaite de Sennachérib et la prospérité des Juifs après cette défaite, et avant leur captivité, en sorte que le prophète passeroit des temps qui ont précédé la captivité aux temps qui doivent la suivre. Sur quoi il ajoute : « Si quelques-uns trouvent peu croyable que » le prophète ait placé entre ces deux temps une prophétie

[1] *Hier. in Joel*, III. *tom.* III. *col.* 1368. — [2] *Ibid. col.* 1369. — [3] *Psal.*

» qui regarde la descente du Saint-Esprit sur la terre et les » derniers temps du monde, nous serons volontiers de leur » avis, car les cinq derniers versets du chapitre précédent, » qui dans les bibles hébraïques imprimées forment le chapi- » tre III, nous paraissent transposés par les copistes; la place » qu'il occupent ne pouvant se concilier avec ces mots ביומים » ההם (ou plutôt ההבמה) *in diebus illis*, de quelque manière » qu'on puisse les expliquer. La place naturelle de cette pro- » phétie est celle du temps même qu'elle regarde; et l'ordre » du texte sera rétabli si l'on renvoie à la fin de la prophétie » de Joël, ces cinq derniers versets du chapitre précédent, » en sorte que Joël, après avoir annoncé ce qui regarde les » derniers temps de l'ancienne loi, termine sa prophétie par » les temps de la loi nouvelle, en commençant par les pre- » miers, et finissant par les derniers. Dans cet ordre, après » le ℣ 27 du chapitre précédent, viendront très-bien les pre- » miers de celui-ci, כי הנה בימים ההמה, *ecce autem post dies* » *illos*; la particule hébraïque כי, liant le discours à peu près » comme le *cæterum* des Latins. »

Quelque spécieuse que puisse paroître cette conjecture, il y a cependant tout lieu de croire qu'elle est fausse, parce qu'elle est appuyée sur un motif plus spécieux que solide. Il est bien vrai qu'à ne considérer que la lettre du texte, il est difficile, pour ne pas dire impossible, de montrer comment ces mots du chapitre III, ℣ 1 : *Quia ecce in diebus illis et in tempore illo*, peuvent se lier avec la fin du chapitre précédent. Mais sous le voile de la lettre peut se trouver ici caché un sens où cette liaison se découvre et soit justifiée; et l'on peut dire qu'ici le voile est si transparent qu'il n'est pas fort difficile d'y découvrir cette liaison. Dès le ℣ 2, le Seigneur nous avertit qu'il ne s'agit pas ici seulement de quelques peuples ennemis des Juifs, mais généralement de toutes les nations : *Congregabo omnes gentes*; et lorsqu'il dit qu'il les rassemblera dans la vallée de Josaphat, *et deducam eas in valle Josaphat*, on convient assez, et le P. Houbigant même le reconnoît, que ce n'est aucun lieu connu sous ce nom dans la Judée; mais que comme le nom de *Josaphat* signifie *jugement*, cette expression signifie *la vallée du jugement*; d'où il suit que ce nom désigne le lieu quelconque où Dieu rassemblera toutes les nations pour les juger. En vain prétendroit-on limiter une expression qui est générale, et qui va être répétée au ℣ 12, où le Seigneur nommant encore une fois cette mystérieuse *vallée de Josaphat*, ajoute : *Ibi sedebo ut judicem om-*

nes gentes in circuitu ; en vain prétendroit-on que ces mots *in circuitu* limitent cela aux peuples voisins des Juifs; la généralité de l'expression du ℣ 2, confirme celle du ℣ 12. D'ailleurs la magnificence des promesses faites à Jérusalem et à la terre de Juda, prouve qu'elles ne se bornent point à l'état de la Judée depuis la captivité de Babylone jusqu'à Jésus-Christ; comment trouveroit-on dans cet intervalle l'accomplissement de ces paroles : *Erit Jerusalem sancta, et alieni non transibunt per eam amplius* [1] ? Comment y trouveroit-on l'accomplissement de celle-ci : *Et Juda in æternum habitabitur* [2] ? Tout cela est donc assez visiblement mystérieux; tout cela nous conduit assez manifestement au grand jour où Dieu rassemblera en effet toutes les nations pour les juger, et où, frappant d'anathème tous les méchans, il en délivrera pour toujours son Eglise également représentée par Jérusalem et par la terre de Juda, en sorte que rien d'impur ne pourra plus entrer dans cette ville sainte; nul étranger ne pourra venir en troubler la paix; son peuple subsistera éternellement, et sera éternellement un peuple de saints. Voilà ce que les saints pères ont vu dans cette prophétie du chapitre III, de Joël; voilà ce que saint Jérôme nous y a montré; et puisque, de l'aveu même du P. Houbigant, le chapitre II nous conduit jusqu'aux derniers temps, jusqu'à ce *grand et terrible jour* qui sera le jour du dernier jugement, il y a donc une liaison bien réelle et bien intime entre la fin de ce chapitre et le commencement du troisième, où le Seigneur nous décrit sous des expressions mystérieuses l'appareil formidable de ce dernier jugement, et les effets qui en résulteront; effets terribles pour les méchans qui seront alors frappés d'un anathème éternel, mais effets bien consolans pour les élus qui seront alors mis en possession de l'éternelle et parfaite félicité. Laissons donc ces cinq versets où ils sont, et gardons-nous bien de nous croire plus sages que l'Esprit-Saint qui les y a placés.

[1] *Joel*, III, 17. — [2] *Ibid.* 20.

REMARQUES

SUR

AMOS.

Remarques sur la prophétie d'Amos. Témoignage de saint Jérôme.

Le prophète Amos commence par prophétiser contre diverses nations; de là il vient à la maison de Juda, et enfin à la maison d'Israël, sur laquelle il s'arrête : en sorte que la plus grande partie de sa prophétie regarde la maison d'Israël; et le titre annonce qu'il prophétisa sous le règne d'Ozias, roi de Juda, et sous celui de Jéroboam, fils de Joas, roi d'Israël. Il annonce donc la ruine du royaume des dix tribus, en reprochant aux Israélites les infidélités qui devoient leur attirer ce châtiment. Ses reproches et ses menaces sont accompagnées d'invitations, et ses promesses s'étendent jusqu'au règne de Jésus-Christ. Dans le sens spirituel, ses reproches mêmes et ses menaces peuvent aussi s'étendre jusqu'au temps de Jésus-Christ; car, comme nous l'avons fait observer d'après saint Jérôme, la maison d'Israël séparée de la maison de Juda, peut représenter les Juifs incrédules et les hérétiques, auxquels on peut ajouter les schismatiques, qui par leur schisme même ressemblent encore plus particulièrement aux dix tribus schismatiques. Sur quoi il faut observer que dans le livre d'Amos, la maison d'Israël est plusieurs fois appelée du nom mystérieux de *Jacob*, qui signifie supplantateur, et qui par cette raison, selon la remarque de saint Jérôme, peut désigner particulièrement le peuple chrétien, la gentillité chrétienne. C'est dans son commentaire sur ce prophète même, que ce saint docteur en fait particulièrement la remarque en disant : *Quidquid de Esau et Jacob diximus, referamus ad*

Judæos et populum christianum. Illi enim terreni et sanguinarii persecuti sunt fratrem Jacob, qui eos supplantavit, et abstulit primogenita[1]. D'où il suit que les Israélites prévaricateurs et schismatiques peuvent représenter particulièrement les chrétiens prévaricateurs et schismatiques. Saint Jérôme fait très-bien remarquer une faute de copiste, qui s'est évidemment glissée dans la version grecque, au titre même de cette prophétie, où l'hébreu et la Vulgate disent très-bien que ce sont *les paroles* ou *les choses* (car en hébreu דִּבְרֵי l'un signifie l'autre) qu'Amos a vues sur Israël : *Verba Amos*,.... *quæ vidit super Israel.* Au lieu d'*Israel* on lit dans le grec des Septante *Jérusalem.* Cette faute étoit passée du grec des septante dans l'ancienne Vulgate qui en étoit la traduction, ce qui donne lieu à saint Jérôme[2] d'insister particulièrement sur ce que ce prophète rapporte lui-même de sa mission en disant[3] : *Tulit me Dominus cum sequerer gregem, et dixit ad me : Vade, propheta, ad populum meum Israel ;* sur quoi saint Jérôme ajoute : *Non utique ad Judam et Jerusalem, ut male apud Græcos et Latinos habetur, sed ad Israel, id est, decem tribus, quæ ob populi multitudinem pristinum nomen obtinuerant.*

Objet du chapitre 1er, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de S. Jérôme.

Chapitre 1er. Amos prophétise ici contre les Syriens de Damas, les Philistins, les Tyriens, les Iduméens et les Ammonites. Saint Jérôme croit apercevoir dans les trois et quatre crimes de Damas ceux dont se rendent coupables, particulièrement les hérétiques : *juxta tropologiam vero hoc possumus dicere : Primum peccatum est, cogitasse quæ mala sunt ; secundum, cogitationibus acquievisse perversis ; tertium, quod mente decreveris, opere complesse ; quartum, post peccatum non agere pœnitentiam, in uno sibi complacere delicto. Hoc omnes faciunt hæretici, qui non solum cogitant et faciunt mala, sed doctrina sua quosque simplices decipiunt, et in morem Damascenorum, qui interpretantur sanguinem bibentes, eorum quos deceperint, sanguinem bibunt*[4]. Dans la personne des Philistins, saint Jérôme, se fondant sur les étymologies des noms, croit apercevoir les docteurs juifs ou judaïsans[5] : *Secundum tropologiam sic nobis exponendum videtur.* Gaza *quæ hebraice dicitur* עזה *sonat fortitudinem vel imperium*, etc... *Igitur Gaza quæ sibi fortitudinem scientiæ suæ, et imperium repromittit, accusatur in eo quod captivos de familia Salomonis*

[1] *Hier. in Amos*, I. *tom.* III. *col.* 1378. — [2] *Ibid. col.* 1370. — [3] *Amos*, VII. 15. — [4] *Hier. in Amos*, I. *tom.* III. *col.* 1374. — [5] *Ibid. col.* 1376.

concluserit in Idumæa. Hos ego arbitror Judæorum magistros, et omnes qui occidentem sequuntur litteram, noluntque recipere spiritum vivificantem, sed quæcumque interpretantur et sapiunt volunt esse terrena, nec audiunt cum discipulis parabolas dominum disserentem et dicentem eis[1] *: qui habet* aures audiendi, audiat : *præsertim cum Apostolus manifestam historiam* (peut-être *allegoriam*) *in duobus intelligat testamentis : unum super montem Sina, quæ est Agar, et servit cum filiis suis : alterum super Jerusalem liberam, quæ est mater nostra.* Dans les Tyriens, saint Jérôme croit encore découvrir les maîtres de doctrine perverse : *Tyrus interpretatur* tribulatio, *sive* coangustans : *omnisque doctrina perversa capere nititur veritatem, et concludere eam in terrenis sensibus, et non recordabatur* (ou *recordatur*) *fœderis fratrum suorum, quod de littera debeamus ascendere ad spiritum, de terrenis, ad cælestia ; præceptumque sit nobis describere sacram Scripturam in corde nostro tripliciter*[2]. Dans les Iduméens, saint Jérôme croit voir l'image des Juifs incrédules : *Quidquid de Esau et Jacob diximus, referamus ad Judæos et populum christianum. Illi enim terreni et sanguinarii, persecuti sunt fratrem Jacob, qui eos supplantavit, et abstulit primogenita, et persecuti sunt in gladio, ita ut substantias possessionesque credentium publicarent, quod in Actibus apostolorum legimus : et violaverunt misericordiam ac jura naturæ, oblitique sunt matris suæ Rebeccæ, quæ interpretatur* patientia : *et simul eos generavit in Christo ; antiquumque furorem et iracundiam tenentes usque hodie in synagogis suis sub nomine Nazarenorum blasphemant populum christianum, et dummodo nos interficiant, volunt igne comburi*[3]. Saint Jérôme compare les caractères des Syriens de Damas et des Ammonites ; et comme il a cru voir dans les uns l'image des hérétiques, il croit trouver dans les autres l'image des schismatiques[4] : *In Damascenis, qui bibunt sanguinem accipiuntur hæretici, qui non solum populum Dei ab Ecclesia diripuerunt, sed et contriverunt eum, et commolierunt ferreis dentibus, de quibus scriptum est*[5] : Qui devorant plebem meam sicut escam panis. *In filiis Ammon, qui interpretatur* populus mœroris, *vel* (עמי) populus meus, *schismaticos accipimus, qui separant quidem deceptam multitudinem, ab Ecclesia Dei, et rudes animas quæ nuper Christi concepere,*

[1] *Matth.* XI. 15. — [2] *Hieron. in Amos*, I. *tom.* III. *col.* 1377. — [3] *Ibid. col.* 1378, — [4] *Ibid. col.* 1379. — [5] *Psal.* LII. 5.

sermonem abrumpunt et dividunt ; tamen hoc non faciunt crudelitate qua hæretici deceptos quosque trucidant, sed in eadem regula fidei permanentes, dilatare cupiunt terminos suos, et nomen gloriæ in posteros mittere. Ces applications peuvent bien n'avoir pas toutes une égale justesse : il est assez difficile de distinguer si tous les peuples distingués des Juifs doivent être regardés comme figuratifs, et en quoi ils pourroient l'être; mais il n'en est pas moins certain qu'il y a de vraies allégories fondées, non-seulement sur le caractère des deux maisons d'Israël et de Juda, mais encore tout au moins sur les caractères de quelques-uns des peuples qui se trouvoient liés avec eux. Il faut observer que les Ammonites étoient frères des Moabites; et qu'en effet le chapitre suivant va commencer par les Moabites.

Objet du chapitre II, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE II. Amos prophétise ici contre les Moabites, contre les enfans de Juda, et enfin contre les enfans d'Israël. Dans les Moabites, saint Jérôme croit voir les Juifs et les hérétiques qui abusent des divines Ecritures : *Quomodo non oportet transferre captivitatem perfectam, sive Salomonis, et concludere eam in Idumæa, ut de excelsis atque cœlestibus humiles faciat atque terrenos, quod Gaza et Tyrus fecisse memorantur, sic ossa regis Idumææ comburere non debemus, et in cinerem favillamque dissolvere. Judæi transferunt intelligentiam spiritalem in carnes Idumæas : sensumque regium, qui versatur in littera, et est solidissimus atque firmissimus, genealogiis quibusdam et traditionibus superfluis enervant atque comminuunt, et in pulverem redigunt ; et non solum illi hoc faciunt, sed omnes hæretici, qui volunt in modum humanæ similitudinis sedere Deum in solio excelso et elevato, et pedes ponere super terram, ne scilicet pendeant ; habere nasum, quo odoretur odorem bonæ fragrantiæ ; oculos, quibus videat ; manus, per quas operetur ; pedes, per quos ambulet : aures, quibus audiat ; os, quo loquatur; dentes, quibus cibos conterat* [1]. Quant aux enfans de Juda, voici ce qu'il en dit [2] : *Quidquid de Juda diximus, refertur ad Ecclesiam, in qua vera est confessio, et pax Domini, et visio veritatis. Et ideo arguimus quod legem Dei contempserit, et ejus mandata non fecerit ; et unusquisque adorans vitia sua atque peccata, Deum cœperit habere a quo victus est, dicente Petro apostolo* [3], et quo enim quis superatur, hujus et servus

[1] *Hier. in Amos*, II. *tom.* III. *col.* 1380. — [2] *Ibid. col.* 1381. — [3] II. *Petr.* II. 19.

est. *Avarus, aurum ; gulosus, ventrem ; libidinosus penem et Beelphegor colit ; lasciva mulier, quæ cum sit in deliciis vivens, mortua est, adorat venerias voluptates. Unde mittet Dominus ignem in Juda, et devorabit ædes pessimas, et fundamenta vitiosa, quæ Jerusalem gloriam perdiderunt.* On sent bien que ce que saint Jérôme dit ici de l'Eglise ne doit s'entendre que des prévaricateurs qui sont mêlés avec les justes dans son sein. Saint Jérome applique ensuite aux hérétiques ce qui est dit des enfans d'Israël : *Nos autem qui in Osee docuimus, sub nomine* Israel *et* Samariæ, *et* Ephraim, *et* filiorum Joseph, *de qua tribu fuit Jeroboam, qui a regno David, et Jerusalem, et templo Dei populum segregavit, hæreticos significari ; etiam nunc post Judam et Jerusalem, quæ interpretatur Ecclesia, intelligamus ad hæreticos sermonem dirigi propheticum* [1].

Objet du chapitre III, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de S. Jérôme.

Chapitre III. Le Seigneur adresse ici la parole aux enfans d'Israël, mais en ajoutant que, sous ce nom, il comprend toute cette nombreuse famille qu'il a fait sortir de l'Egypte, c'est-à-dire les douze tribus, comme le remarque très-bien saint Jérôme : *Ad filios Israel prophetalis sermo dirigitur ; et qui sint isti filii Israel, sequens versus ostendit :* Super omni, *inquit,* cognatione quam eduxi de terra Ægypti, *quod non solum in decem tribubus, sed in omnibus duodecim, addentes Judam et Benjamin, debemus accipere : omnes enim de terra Ægypti eduxit* [2]. De là saint Jérôme passe au sens spirituel, et dit [3] : *Ceterum quia auditus in Scripturis sanctis, non solum iste accipitur, quem auribus carnis excipimus, sed etiam ille de quo Dominus ait* [4] : Qui habet aures audiendi audiat : *unde et omnis populus videbat vocem Dei, proprie ad eos sermo fit Domini, qui sensu vident Deum, quos eduxit de terra Ægypti, et de potestate Pharaonis ; ut nequaquam luto et paleis deservirent, extruentes Ægyptias civitates : et quos ex omnibus tribubus terræ cognovit, dicente Apostolo* [5] *:* Nunc autem cognoscentes Deum, magis autem cogniti a Deo. *Et in alio loco* [6] *:* Qui ignorat, ignorabitur. *Non ergo omnes cognoscit Deus, sed eos qui ejus cognitione sunt digni.* Le Seigneur annonce ensuite les vengeances qu'il exercera particulièrement sur Samarie et sur le royaume des dix tribus; ce qui donne lieu à saint Jérôme de revenir ici particulièrement contre les hérétiques : *Et quia semel juxta*

[1] *Hier. in Amos,* II. *tom.* III. *col.* 1383. — [2] *Ibid. tom.* III. *col.* 1388. — [3] *Ibid.* — [4] *Luc.* VIII. 8. — [5] *Gal.* IV. 9. — [6] I. *Cor.* XIV. 38.

leges tropologiæ Samaria refertur ad hæreticos, qui custodes mandatorum Dei esse se mentiuntur, præcepit sermo divinus, ut in gentibus prædicent, quæ non habent notitiam Dei; in quarum doctrina ignis exurens est, et tribulatio et angustia, ut consederent falsam Samariam, et ascendant ad montes superbiæ ejus, et videant multas insanias in medio civitatis, dum unusquisque fingit quod voluerit, et adorat figmentum suum [1]. Dans la suite le Seigneur ordonne au prophète de faire entendre sa voix dans *la maison de Jacob*; ce qui peut montrer, comme nous l'avons fait observer, que dans le sens spirituel cette prophétie regarde en effet particulièrement la gentilité chrétienne désignée mystérieusement par le nom de *Jacob*, et du sein de laquelle se sont élevés les hérétiques à qui saint Jérôme applique tout ceci.

Objet du chapitre IV, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre IV. Ce chapitre commence par des reproches et des menaces contre les femmes de Samarie. Le prophète continue d'annoncer ses vengeances contre les enfans d'Israël, c'est-à-dire contre le royaume des dix tribus. Il finit cependant en invitant les enfans d'Israël à venir au-devant du Seigneur. Saint Jérôme pense que *les vaches de Samarie* désignent ici, non les femmes de cette ville, mais les princes mêmes qui par leurs désordres avoient mérité cette comparaison : *Loquitur ad principes Israel et optimates quosque decem tribuum, qui deliciis ac rapinis vacabant, ut audiant sermonem Dei, et non aratores boves, sed vaccas pingues de armento se esse noverint : sive quæ nutriantur in pascuis Basan, quæ sunt loca herbarum fertilissima, ac per hoc significat eos non agriculturæ, sed immolationi et esui præparatos* [2]. Et passant au sens spirituel, il applique cette métaphore aux hérétiques : *Verbum autem Domini quod vaccæ Basan jubentur audire, secundum cœptam tropologiam, hæreticis præcipit : qui ventri et gulæ servientes, recte appellantur vaccæ pinguissimæ* [3]. Il continue donc d'expliquer tout le chapitre. Lorsqu'il vient à ces mots : *Præparare in occursum Dei tui Israel*, il propose trois sens différens relativement aux différentes manières d'interpréter le texte original. Les Septante avoient traduit : *Præparare ut invoces Deum tuum, Israel*; Aquila et Symmaque : *Præpara te adversari Deo tuo.* Saint Jérôme préfère : *Præparare in occursum Dei tui.* Il dit donc en paraphrasant le texte : *Postquam autem fecero tibi*

[1] *Hier. loco cit. col.* 1392. — [2] *Hier. in Amos*, IV. *tom.* III. *col.* 1397. — [3] *Ibid.*

quæ me facturum esse contestor : præparare ad invocandum Dominum Deum tuum. Omnis enim qui invocaverit nomen Domini, salvus erit. Sive præparare in occursum Dei tui, ut venientem ad te Dominum, tota aviditate suscipias [1]. Et plus loin il ajoute [2] : *Quod si juxta Symmachum et Aquilam legerimus* :... Præpara te adversari Deo tuo, *sic intelligendum est : Feci ut te corrigerem, quæ præteritus sermo descripsit : et quia noluisti reverti ad me ; faciam tibi quæ meo continentur arcano. Occidisti servos quos ad te miseram ; mittam novissime filium meum ; tu autem juxta consuetudinem tuam, qua semper voluntati Domini restitisti, præpara te ut contradicas et adverseris Deo tuo : juxta illud quod scriptum est* [3] : Ecce positus est hic in ruinam et in resurrectionem multorum, et in signum cui contradicetur. Ainsi, de quelque manière qu'on l'entende, saint Jérôme reconnoît dans le verset suivant l'annonce de l'avénement du Fils de Dieu : en sorte que, dans le premier sans qui regarde Israël, ce texte annonce le premier avénement de Jésus-Christ ; dans le second sens, applicable aux hérétiques ou aux Juifs incrédules, ce texte annonce le second avénement de Jésus-Christ.

Remarques sur les deux derniers versets du chap. IV. *Præparare in occursum Dei tui, Israel*, etc. Ce texte renferme-t-il une menace de vengeance ou une annonce de miséricorde ? Cette parole regarde-t-elle la ruine du royaume des dix tribus, ou l'avénement même de Jésus-Christ ? Comment elle a été accomplie dans son premier avénement ; comment elle le sera dans le second.

Le P. Houbigant ne reconnoît ni l'un ni l'autre, il adopte néanmoins le sens que présente la version de saint Jérôme qui est notre Vulgate : il traduit : *Para te ad occursum Dei tui ;* mais il fait une note tout exprès pour convertir cette annonce miséricordieuse, en une menace terrible qui annonce à Israël les coups les plus redoutables de la vengeance du Seigneur : *Para te ad occursum Dei tui, qui non jam immittet calamitates ut antea fecit, sed ipse veniet ultimas de te pœnas sumpturus.* Il ne dit pas à quel événement il prétend appliquer cette prophétie. Seroit-ce à la ruine de Samarie et du royaume des dix tribus ? Mais elle a été précédemment marquée au ℣ 11, où, selon la version même du P. Houbigant, on lit : *Ego ruinam vobis adduxi talem, qualem Deus adduxit Sodomæ ac Gomorrhæ ; ita ut essetis tanquam titio ex incendio ereptus, neque tamen ad me redistis, dicit Dominus.* Assurément rien ne peut mieux marquer la ruine entière du royaume des dix tribus ; rien ne peut mieux caractériser les captifs qui ont échappé à cette ruine, et qui sont dispersés parmi les nations comme des tisons échappés de cet embrasement. Après cela que reste-t-il donc encore à attendre ?

[1] *Hier. in Amos*, IV. *tom.* III. *col.* 1405. — [2] *Ibid. col.* 1406. — [3] *Luc.* II. 34.

Le P. Houbigant prétend lui-même que tel est en effet le sens du texte qu'il traduit ainsi d'après l'interprète chaldéen : *Nunc autem quid faciam tibi, Israel, postquam tibi hæc feci?* Ainsi tout est consommé, et Dieu ne va point venir pour détruire la puissance de cette maison rebelle, puisqu'elle est détruite; mais il va venir, par un effet de sa pure miséricorde, rappeler ces rebelles, et les ramener à lui : Préparez-vous donc, ô Israël, à aller au-devant de ce Dieu miséricordieux qui vient lui-même à vous pour vous ramener à lui : *Para te ad occursum Dei tui, Israel.* Ce n'est point une menace; c'est au contraire une annonce miséricordieuse. Saint Jérôme l'avoit très-bien comprise, et l'a très-bien exprimée : *Præparare in occursum Dei tui, ut venientem ad te Dominum tota aviditate suscipias;* et l'accomplissement de cette prophétie en confirme le sens; car, après la ruine de Samarie et du royaume des dix tribus, Dieu n'est point venu faire éclater de nouvelles vengeances sur cette maison rebelle; mais il est venu en la personne de Jésus-Christ pour exercer sa miséricorde sur les douze tribus en les rappelant et les ramenant à lui. Plusieurs milliers de Juifs ont été dociles à sa voix, et ont cru en lui, surtout après son ascension glorieuse, et l'effusion de son Esprit sur les hommes. Les autres, en plus grand nombre, sont demeurés dans l'incrédulité, et ont imité le schisme de Samarie en se séparant de la maison de Juda, c'est-à-dire de l'Eglise de Jésus-Christ. Ceux-là ont éprouvé le même traitement que les dix tribus schismatisques; Jérusalem a été détruite comme Samarie, et les Juifs dispersés comme les Israélites; mais lorsqu'à la fin des temps Jésus-Christ sera près de descendre des cieux dans sa gloire pour juger les hommes, il enverra avant lui le prophète Elie, qui sera le précurseur de son second avénement, comme saint Jean-Baptiste a été le précurseur du premier, et par la bouche de ce prophète il leur répétera cette miséricordieuse invitation : *Præparare in occursum Dei tui, Israel;* ils l'entendront, et ils y seront dociles. La même invitation sera faite à tous ceux qui, par l'hérésie ou par le schisme, ont imité les infidélités de la maison d'Israël. *Præparare in occursum Dei tui, Israel.*

Objet du chapitre V, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE V. Le prophète déplore la ruine future de la maison d'Israël : il l'invite à prévenir ce malheur par un retour sincère vers Dieu; il réitère les menaces mêlées d'invitations et des promesses; et il annonce le jour terrible des vengeances du Seigneur sur la maison d'Israël, qu'il désigne

deux fois sous le nom de *Joseph*, à cause de la tribu d'Ephraïm, fils de Joseph, qui y tenoit le premier rang. Saint Jérôme continue de passer du sens littéral au sens spirituel, en disant : *Quantum ad intelligentiam spiritualem, planctum super omnem Israel, qui Deum mente cernebat, et postea ei servire desivit, assumit propheta* [1]. C'est-à-dire qu'il continue d'appliquer aux hérétiques ce qui est dit de la maison d'Israël sous le nom même de la maison de Joseph [2] : *Et quia crebro domum Joseph propter Jeroboam, qui a stirpe David populum Dei separavit et vaccas fecit aureas in Dan et in Bethel, et dixit* [3] : Non est pars nobis in David, neque hereditas in filio Jesse; *ad personam hæreticorum retulimus, qui sermone composito, decora atque formosa, et, ut ita dicam, aurea simulacra finxerunt, et adorant opera manuum suarum; et agriculturæ sub vaccarum specie sibi imaginem repromittunt; dicitur ad eos :* Quærite Dominum, et vivite; *eum qui dixit* [4] : Ego sum via, veritas et vita; *ut postquam ambulaverint in eo, et invenerint veritatem, tunc incipiant vivere, qui prius mortui erant. Et nisi hoc fecerint, diaboli comburentur ardoribus : nullusque poterit inveniri de principibus eorum, qui et ipsi hæretico igne succensi sunt, qui possit vorantem cuncta flammam restinguere, et præcipue Bethel quæ falsum sibi domus Dei nomen assumit.* Lorsque le prophète vient à ces mots : *Væ desiderantibus diem Domini*, etc., saint Jérôme pense que le discours est adressé également aux deux maisons d'Israël et de Juda : *Ne de tribu Juda Thecuites propheta omnino homines tribus suæ negligere videretur, et ad decem tantum tribus conferre sermonem, ad utrumque regnum, hoc est Judam et Israel, nunc dirigit sermonem vaticinii : quod ex multis quidem aliis, sed præcipuus ex eo quod sequitur :* Væ qui opulenti estis in Sion, et confiditis in monte Samariæ, *intelligi potest... Væ igitur Judæ Israelique dicentibus : Veniat dies; veniat prædicta captivitas, dummodo quod promittitur per prophetas etiam restitutionis tempus consequatur* [5]. Et ensuite il observe que le jour du Seigneur proprement dit sera le jour du dernier jugement [6] : *Ceterum nulli dubium est, omnes nostros diem tenebrarum, diem intelligere judicii, de qua scribit et Sophonias* [7] : Juxta est dies Domini magnus, et juxta est et velox nimis; vox diei Domini amara et dura. *Et Isaias* [8] : Ecce dies Domini

[1] *Hier. in Amos*, v. *tom.* III. *col.* 1406. — [2] *Ibid. col.* 1410. — [3] III. *Reg.* XII. 16. — [4] *Joan.* XIV. 6. — [5] *Hieron. in Amos*, v. *tom.* III. *col.* 1417. — [6] *Ibid. col.* 1418. — [7] *Soph.* I. 14. — [8] *Isai.* XIII. 9.

insanabilis venit, furoris et iræ, ponere orbem terrarum desertum, et peccatores perdere ex eo. *Simulque decutitur confidentia superborum, qui ut apud homines justi appareant, solent diem expectare judicii, et dicere : Utinam veniat Dominus ; utinam nobis liceat dissolvi et esse cum Christo, imitantes pharisæum qui in Evangelio loquebatur* [1] : Deus, ago gratias tibi, quia non sum sicut ceteri homines, raptores, injusti, adulteri, et sicut hic publicanus : jejuno bis in sabbato ; decimas do omnium quæ possideo. *Ex hoc enim ipso quod diem Domini desiderant, et non pertimescunt, digni supplicio judicantur : quia nullus hominum absque peccato est ; et astra immunda sunt coram eo : et concluit omnia sub peccato ut omnium misereretur.* Le Seigneur ajoute ensuite ces mots : *Odi et projeci festivitates vestras*, etc. Saint Jérôme pense que ceci s'adresse particulièrement à la maison de Juda : *Proprie hoc contra tribum Juda dicitur, et eos qui ex Israel ad Dei cæremonias commigrarunt, et nihilominus non recedebant de excelsis, colebantque idola, et peccatorum magnitudine Dei sacrificia polluebant. Nunquam enim reor* (ou *rear*) *quod de oblationibus vitulorum quas offerebant in Dan et Bethel dixerit :* Si obtuleritis mihi holocautomata et munera vestra, non suscipiam [2]. Il applique cette menace aux chrétiens mêmes, en disant : *Quod quidem non solum illius temporis hominibus, sed et nobis accidet si similia delinquamus, et de rapinis et perjuriis sceleribusque quæsita, Deo nos putemus offerre, et nostra peccata redimere* [3]. Ensuite il l'applique particulièrement aux hérétiques : *Quæ omnia et de hæreticis dicere possumus.... Horum Deus odit sacrificia, et a se projicit ; et quotiescumque sub nomine Domini fuerint congregati, detestatur fætorem eorum, et claudit nares suas. Odisse autem et projicere, et non odorari, humana loquitur similitudine ; ut nos affectum Dei nostris sermonibus cognoscamus* [4]. Il l'applique enfin plus particulièrement encore aux Juifs [5] : *Manifestius et verius hæc post adventum Domini dicuntur populo Judæorum, qui destructo templo et altari, hostias offerre se credunt : quorum Deus odit et projicit festivitates, et non capit odorem cœtus eorum, quando congregati dicunt* [6] : Crucifige, crucifige talem : *Et* [7], Sanguis ejus super nos et super filios nostros. Il reprend les menaces que le Seigneur continue de prononcer contre son

[1] *Luc.* XVIII. 11. *et* 12. — [2] *Hier. in Amos*, V. *tom.* III. *col.* 1419. — [3] *Ibid.* — [4] *Ibid.* — [5] *Ibid. col.* 1420. — [6] *Joan.* XIX. 6. — [7] *Matth.* XXVII. 25.

peuple, et il ajoute : *Quidquid autem juxta litteram dicitur contra populum Judæorum, hoc omne refer ad eos qui sub nomine Christi venerantur idola, et prava sibi dogmata confingentes portant tabernaculum regis sui diaboli, et imaginem statuarum et idolorum suorum. Non enim unum colunt idolum ; sed pro varietate doctrinæ diversos adorant deos, et sidus dei sui, qui cum sit angelus Satanæ, transfiguratur in angelum lucis, et cadit de cœlo quasi fulgur, et imitatur Christum antichristus* [1].

Objet du chapitre VI, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de S. Jérôme.

Chapitre VI. Le commencement de ce chapitre a donné lieu à saint Jérôme de croire que le prophète y parle aux enfans de Juda comme aux enfans d'Israël ; il se trouve cependant que tout le reste du chapitre ne regarde que la seule maison d'Israël. L'équivoque vient de ce qu'on lit au ℣ 1, dans l'hébreu, ce que saint Jérôme a exprime dans notre Vulgate : *Væ qui opulenti estis in Sion, et confiditis in monte Samariæ.* Mais les Septante lisoient : *Væ qui despiciunt Sion, et confidunt in monte Samaria.* Alors tout se rapporte à la seule maison d'Israël. Dans l'un et dans l'autre sens, Sion et Samarie se trouvent ici nommées, et voici ce que saint Jérôme découvre sous ces noms mystérieux [2] : *Juxta leges tropologiæ, Sion refertur ad Ecclesiam, de qua scriptum est* [3] : Qui exaltas me de portis mortis, ut annunciem, omnes laudationes tuas in portis filiæ Sion. *Mons vero Samariæ, propter superbiam et jactantiam custodiæ mandatorum Dei, intelligitur super hæreticis qui despiciunt Ecclesiam.* Il continue donc d'appliquer aux hérétiques tout ce qui est dit ici de la maison d'Israël. Cependant lorsqu'il vient à ces mots : *Detester ego superbiam Jacob*, voici ce qu'il dit : *Hic Jacob, secundum superius capitulum, ubi scriptum est :* Et nihil patiebantur super contritione Joseph, *aut decem tribus accipe, aut certe universam domum duodecim tribuum. Et traditurum (se juravit) civitatem cum habitatoribus suis ; vel Samariam, vel certe Jerusalem, vel in communi utramque. Quod ad tempus Domini Salvatoris referre possumus : post cujus adventum et passionem detestatus est Deus omnem superbiam vel injuriam Jacob, qua illum fabri filium et Samaritanum, et habentem dæmonium conclamabant : idcirco Jerusalem tradita est cum habitatoribus suis Romanis exercitibus* [4], Mais ensuite il reprend le parallèle de la maison de

[1] *Hier. in Amos*, V. *tom.* III. *col.* 1422. — [2] *Ibid.* VI. *tom.* III. *col.* 1421. — [3] *Psal.* IX. 15. — [4] *Hier. in Amos*, VI. *tom.* III. *col.* 1427.

Jacob avec les hérétiques en disant : *Tenues historiæ lineas duximus, nunc allegoriæ imprimamus manum. Principes hæreticorum qui propter delicias suas meum populum devorabant, et nihil patiebantur super contritione Joseph, primi ducentur ad pœnas* [1]. Lorsqu'il vient ensuite à ces mots : *Ecce Dominus mandabit et percutiet domum majorem ruinis, et domum minorem scissionibus*, il pense que la grande maison désigne la maison d'Israël, et la petite celle de Juda : *Mandat Dominus et ipse percutit per ministros domum majorem ruinis, id est decem tribus quæ appellabantur Israel; et domum minerem scissionibus, duas tribus quæ regebantur a stirpe domus David. Et nota singulorum proprietates. Israel, quia majora peccaverat, feritur ruinis, et in æternam traditur captivitatem. Domus autem Juda, in qua erat templum, et quæ ex parte peccaverat, septuaginta annorum captivitate retinetur, et non percutitur ruinis, sed scissionibus. Scissa enim domus sarciri potest; ruinæ non tam instaurationem, quam ædificationem desiderant* [2]. Plus loin il ajoute [3] : *Quidam juxta anagogen, domum magnam et domum minorem, judaicum populum significari putant, et de gentibus Ecclesiam congregatam. Illi enim magni propter patres vocantur, et legem et prophetas; nos minores, quia absque testamento fuimus et mandatis Dei; de quibus et in Cantico legimus* [4] : Soror mea parvula est, et ubera non habet. *Quæ domus magna et parva, in unam Dei familiam congregata, si non habuerit disciplinam, et Dei mandata non fecerit, percutietur ruinis et scissionibus. Quotiescumque ergo vel in persecutionibus, vel in hæresibus et schismatibus domus Dei, quæ est Ecclesia, corruit atque laceratur, Dei percutientis ostendit manum.* Il seroit peut-être mieux de dire que les expressions du prophète ne regardent point la maison de Dieu, ni selon la lettre même la maison de Juda; mais que la grande et la petite maison désignent simplement, dans la seule maisou d'Israël, les familles les plus élevées, et celles du moindre rang, les grands et les petits; en sorte que dans le sens spirituel, cela marqueroit également les seules sociétés séparées de l'Eglise par l'hérésie ou par le schisme. Si les menaces du Seigneur embrassent les deux maisons d'Israël et de Juda, c'est plutôt dans le dernier verset, où le Seigneur dit qu'il va susciter contre les enfans d'Israël une nation qui

[1] *Hier in Amos*, VI. *tom.* III. *col.* 1428. — [2] *Ibid. col.* 1429. — [3] *Ibid. col.* 1430. — [4] *Cant.* VIII. 8.

les brisera, *ab introitu Emath usque ad torrentem deserti*; sur quoi saint Jérôme s'exprime ainsi : *A terminis terræ vestræ qui solem respiciunt, usque ad torrentem deserti, sive Occidentis, ut Septuaginta transtulerunt, id est ab Emath, usque ad Rhinocoruram; inter quam et Pelusium rivus Nili, sive torrens de eremo veniens, mare ingreditur. Emath supra Epiphaniam diximus, quæ ab Antiocho cui cognomentum* Επιφανης *fuit nomen sortita est. Qui autem putant quod hic domus Israel decem tribus significet, explanare non poterunt, quomodo in comminatione dicatur adversus decem tribus, quod conterendæ sint ab Epiphania usque ad terminos Ægypti : quibus terminis, non utique decem tribus, sed omnes duodecim concluduntur, in quibus fuit etiam Judas et Benjamin*[1].

Objet du chapitre VII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre VII. Le Seigneur continue d'annoncer ses vengeances contre la maison d'Israël, et en particulier contre la maison de Jéroboam; vraisemblablement c'étoit là la grande maison dont il marquoit énigmatiquement la ruine dans le chapitre précédent. Saint Jérôme continue de penser que le prophète étend ses menaces jusque sur la maison de Juda; en sorte qu'il suppose que les sauterelles qui paroissent ici dans la première des trois visions rapportées au commencement de ce chapitre représentent l'armée de Sennachérib : *Ostendit igitur Dominus Sennacherib regem Assyriorum cum infinita exercitus multitudine, instar locustæ universa tondentis esse venturum in principio imbris serotini, quando extrema Dei omnipotentis misericordia indigebat Israel*[2]. Ensuite, supposant dans le texte une transposition qui n'y est pas, il croit, ce semble, apercevoir l'armée des Chaldéens après celle de Sennachérib. Le texte dit dans l'hébreu comme dans la Vulgate : *Et ecce serotinus post tonsionem regis.* Saint Jérôme suppose: *Et ecce post serotinum tonsor* (sive *tonsura*) *regis*; et il dit[3] : *Has autem locustas, quæ primo vere volitabant, bruchus innumerabilis sequebatur, qui veniebat post imbrem serotinum; et appellabatur tonsor vel tonsura regis; eo quod universa vastaverit, et nihil penitus reliquerit herbæ virentis in terra. Hunc tonsorem sive tonsuram Isaias acutam novaculam vocat*[4], *quæ pilos omnes et capillos israelitici corporis raserit. Cumque, ait, dubitarem quæ esset ista novacula, statim intulit regem Assyriorum. Novacula igitur et*

[1] *Hier. in Amos*, VI. *tom.* III. *col.* 1429. — [2] *Ibid.* VII. *tom.* III *col.* 1431. [3] *Ibid. col.* 1432. — [4] *Isai.* VII. 20.

tonsor regis, exercitus Chaldæorum est, qui in modum bruchi universa populatus est; et non solum fruges, sed ligna, fenum, stipulamque consumpsit. Cependant la suite de son commentaire sur ce chapitre, et l'usage même qu'il vient de faire de la prophétie d'Isaïe, prouvent que par les *Chaldéens* il a entendu ici les *Assyriens* mêmes conduits par Sennachérib. Saint Jérôme a quelquefois ainsi confondu ces deux peuples et leurs différentes expéditions. Quoi qu'il en soit, il passe du sens littéral au sens spirituel, en considérant le triste sort des pécheurs que la justice de Dieu abandonne entre les mains du démon. Il vient à la seconde vision; et c'est en l'expliquant qu'il montre bien clairement qu'il rapporte la précédente au seul Sennachérib, et celle-ci à Nabuchodonosor. *Primum Dominus ostendit prophetæ fictorem locustarum in principio germinantium serotini imbris; et post imbrem serotinum, tonsorem regem sive regis, et ut verbum exprimemus e verbo, tonsuram regis Sennacherib, qua cuncta decem tribuum totonderit atque vastaverit. Nunc idem Dominus ostendit Nabuchodonosor, immo vocat et venire præcipit contra Judam et Jerusalem. Vocat autem ut templum et Jerusalem igne succendat, et faciat in igne judicium de eo qui quondam fuit populus suus. Cumque venisset ignis ad judicium ut impleret Domini jussionem, devoravit abyssum multam, et comedit simul partem, cunctas urbes Judææ, et partem Domini quæ vocabatur templum ejus*[1]. On a pu remarquer que saint Jérôme attribue ici à Sennachérib la désolation du royaume des dix tribus, qui avoient été néanmoins subjuguées et emmenées en captivité par Salmanasar son prédécesseur; et il est assez douteux que la seconde vision regarde Nabuchodonosor; car on va voir que la troisième regarde bien certainement la maison d'Israël; ce qui donne lieu de présumer que la maison d'Israël est seule l'objet des trois visions. Quoi qu'il en soit, saint Jérôme, supposant que la seconde regarde la maison de Juda, passe au sens spirituel en cette manière[2]: *Quia vero semel juxta Osee prophetam et psalmistam dicentem*[3]: Filii Ephraim intendentes et mittentes arcum, conversi sunt in die belli: *Decem tribus ad hæreticorum personam retulimus, quæ appellabantur Israel; et duas, quibus Judas præerat, ad Ecclesiam et Ecclesiæ peccatores, qui confitentur quidem rectam fidem, sed propter vitiorum sordes purgantibus se indigent flammis: id-*

[1] *Hier. in Amos*, VI. *tom.* III. *col.* 1433.— [2] *Ibid.* VII. *tom.* III. *col.* 1433.
— [3] *Psal.* LXXVII. 9.

circo nunc Dominus ad ignem judicium vocare se monstrat, ut uniuscujusque opus quale sit ignis probet. La troisième vision regarde uniquement la maison d'Israël, et en particulier celle de Jéroboam II : saint Jérômel'applique aux hérétiques. La suite de ce chapitre regarde Amasias, faux prophète qui s'éleva contre Amos, et entreprit d'exciter contre lui Jéroboam, roi d'Israël : sur quoi voici ce que dit saint Jérôme : *Omnia quæ de Amasia, et Jeroboam, et Israel, et Amos interpretati sumus,* τροπολογικῶς *ad hæreticos referenda sunt: quorum sacerdos Amasias solet interdum mittere ad Jeroboam regem hæreticum, atque hæreticorum patronum, et sanctos viros ac prædicones fidei accusare apud eum, et jubere doctoribus ne prædicent in Israel, ne contra regis faciant voluntatem: quia Bethel hoc est, domus Dei et falsa Ecclesia sanctificatio regis sit, et domus regni. Solent enim dicere : Imperator nobis communicat ; et si quis ei restiterit, statim calumniantur : Ergo tu contra imperatorem facis? Augusti mandata contemnis? Et tamen consideremus quod multi reges christiani qui persecuti sunt Ecclesiam Dei, et arianam impietatem in toto orbe fundare conati sunt, vincant in scelere Jeroboam regem Israel. Ille enim falsi sacerdotis mandata despexit, nec ad suggestionem ejus quidquam voluit respondere : isti autem cum multis Amasiis sacerdotibus suis, fame et penuria, carceribus et exiliis Amos prophetam et sacerdotes Domini necaverunt* [1]. Ce que saint Jérôme applique aux hérétiques, est également applicable aux schismatiques, et particulièrement aux schismatiques grecs, sur qui le Seigneur a exercé des jugemens semblables à ceux qu'il avoit exercés sur la maison de Jéroboam, et sur la maison d'Israël.

Objet du chapitre VIII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE VIII. Le prophète continue d'annoncer les malheurs de la maison d'Israël, mais de manière que plusieurs traits de cette prophétie regardent assez sensiblement les maux qui sont tombés sur les Juifs incrédules depuis Jésus-Christ, Comme vers le commencement de ce chapitre se trouve le mot hébreu הֵיכָל qui signifie le temple, saint Jérôme en a conclu que les menaces du prophète ne regardent pas seulement la maison d'Israël, mais encore la maison même de Juda : *Quod Jeremias sub virga cernit vigiliarum, sive nucis.... hoc nunc Amos adversus Judam et Israel pariter intuetur sub specie uncini pomorum, vel juxta Septuaginta, sub specie vasis aucupis... Et ut sciamus hoc esse quod dicimus, ipse interpretatur*

[1] *Hier. loco cit. col.* 1437.

Deus quid significet visio, quam prophetæ ostenderat : Venit finis super populum meum Israel.... *Et ne solum de decem tribubus diceretur, intulit :* Stridebunt cardines templi, *sive* laquearia in die illa, dicit Dominus [1]. On pourroit néanmoins observer que le Seigneur ne nomme que la seule maison d'Israël, et que le même mot qui signifie *temple* peut aussi signifier *palais*, en sorte qu'il pourroit s'entendre du palais du roi. Quoi qu'il en soit, saint Jérôme croit apercevoir ici les maux qui sont tombés sur les Juifs au temps de Jésus-Christ [2] : *Et hoc non solum ad Babyloniam captivitatem referendum est, sed et in adventum Domini Salvatoris, quando dixerunt :* Auferde terra talem; crucifige eum [3], crucifige eum, *et perdiderunt alas columbæ. Et venit finis super eos, et extrema captivitas; utraque non pepercit eis Dominus. Et ululaverunt cardines templi, vel laquearia templi super occisum populum corruentia.* Puis il ajoute cette réflexion remarquable : *Nos ergo cernentes quia Deus naturalibus ramis non pepercit, timeamus eadem perpeti; et aucupis laqueos declinemus, dicamusque ad Dominum* [4] : Ne taceas neque compescaris, Deus; et ne sileas a me, et assimilabor descendentibus in lacum. Lorsqu'il vient à ces paroles, *Occidet sol in meridie*, etc., il reconnoit qu'elles sont applicables au temps de Jésus-Christ : *Possumus hunc locum et in Domini intelligere passione, quando sol hora sexta retraxit radios suos, et pendentem in cruce Dominum suum spectare non ausus est; quando tenebris cuncta complentibus, festivitates eorum et cantica, Vespasiano, Titoque superantibus, in planctum luctumque mutata sunt : quando lacrymarum et pœnitudinis et ciliciorum repleta sunt omnia; et capita habuere calvitium, quæ prius Nazaræorum decorata cæsarie, comam Domino nutriebant* [5]. De même lorsqu'il vient à cette menace du Seigneur : *Mittam famem in terram*, etc., il y reconnoît l'état où se trouvent les Juifs depuis Jésus-Christ : *Quid de fame dicendum est animarum? quæ in die resurrectionis Domini oppressit populum Judæorum, et juncta fami ardentissima sitis, non habentium panem qui de cælo descendit; et eas aquas quæ de Jesu ventre manarunt. Ablata est ab eis lex, et prophetæ æterno conticuere silentio : moventur a mari ad mare, et ab Oceano Britannico usque ad Oceanum Atlanticum, id est, ab Occidente ad Meridiem, et ab Aquilone us-*

[1] *Hier. in Amos*, VIII. *tom.* III. *col.* 1439. — [2] *Ibid. col.* 1440. — [3] *Joan.* XIX. 15. — — [4] *Psal.* XXVII. 1. — [5] *Hier. in Amos*, VIII. *tom.* III. *col.* 1442.

que ad Orientem, toto orbe peregrini, verbum Dei non valent invenire. In quo loco interrogabimus Judæos, quam illam diem significari putent, in qua sustineant famem audiendi verbum Dei; præsertim cum legant Scripturas, et humilitatem sequantur litteræ? Quibus ingerimus famem esse prædictam intelligentiæ spiritualis, in qua Christus cernitur, passio Domini et resurrectio reperitur. Circumeunt orbem, et quærunt verbum Domini, et non inveniunt, quia verbum Domini negaverunt quod factum est in manibus omnium prophetarum; quod in principio apud Patrem erat; quod caro factum est, et habitavit in nobis[1]. Il est important d'observer que, pour montrer la justesse de ces applications, il n'est pas nécessaire de dire que le prophète Amos embrasse dans tout ce chapitre, selon la lettre, les deux maisons d'Israël et de Juda; il suffit d'observer que très-certainement, selon la lettre, il parle de la maison d'Israël, parce que, comme nous l'avons remarqué plusieurs fois, et comme saint Jérôme en convient lui-même ailleurs, la maison d'Israël, séparée de la maison de Juda, représente particulièrement la nation juive séparée de l'Eglise par son incrédulité.

Objet du chapitre IX, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE IX. Le Seigneur continue d'annoncer ses vengeances sur la maison d'Israël; mais ensuite il promet le rétablissement de la maison de David et le retour des enfans d'Israël. Saint Jérôme commence par appliquer le commencement aux Juifs incrédules[2] : *Quodque juxta Septuaginta legimus*, ut disjiceret in capita omnium; *pulchre eorum capita dividuntur, qui ab eo qui est caput omnium, sua sponte divisi sunt atque dixerunt*[3] : Non habemus regem nisi Cæsarem; *qui voce impia clamaverunt*[4] : Crucifige, crucifige talem. *Et*[5] : Sanguis ejus super nos et super filios nostros. Et de là il passe aux hérétiques : *Quæ omnia et ad hæreticos referre possumus*[6]. Dans la suite, il passe au sens moral, et s'y arrête davantage. Mais quand il vient à la célèbre promesse du rétablissement de la maison de David, il s'attache uniquement à l'interprétation que les apôtres nous en donnent : *Ubi apostolorum præcedit auctoritas maxima Petri et Jacobi, quos columnas Ecclesiæ, vasa electionis vocat; ibi omnis variæ explanationis tollenda suspicio est, et quod a tantis viris exponitur, hoc sequendum*[7]. Il rappelle ce que saint Pierre avoit dit touchant

[1] *Hier. in Amos*, VIII. *tom.* III. *col.* 1443. — [2] *Ibid.* IX. *tom.* III. *col.* 1444. — [3] *Joan.* XIX. 15. — [4] *Ibid.* 6. — [5] *Matth.* XXVII. 25. — [6] *Hieron. loco citato.* — [7] *Ibid. col.* 1451.

la vocation des gentils à la foi ; et comment saint Jacques le confirme par la prophétie d'Amos : après quoi il ajoute : *Hoc igitur tabernaculum David, quod ceciderat, ceciderat autem in his qui dicunt :* Non appropinquabit, et non veniet super nos malum ; *quos Dominus cribro suo concusserat et probaverat :.... nunc juxta consuetudinem Scripturarum post tormenta, post pœnas, prospera et læta promittens, suscitaturum esse se dicit, et in resurrectione Domini omnia restituturum ; ut quod in synagogis ceciderat, surgat in ecclesiis, et possideant credentes reliquias Idumææ, et omnes nationes ; ut quidquid reliquum fuerit de regno sanguinario atque terreno, in cælestia regna mutetur, et omnes gentes quæ oblitæ sunt Dominum, convertantur et revertantur ad eum* [1]. Il passe de là au sens des Septante, qui, lisant le texte autrement, ont traduit dans un autre sens [2] : *Sin autem juxta Septuaginta legere voluerimus*, ut quærant me reliqui hominum, et omnes gentes super quas invocatum est nomen meum ; *reliquos hominum, eos debemus accipere, qui de Judaico populo crediderunt : et quasi lapillus non ceciderunt de cribro, nec cum pulvere paleisque et sordibus sunt projecti. Reliquiæ enim in principio fidei salvæ fient, et in fine mundi, ut cum subintraverit plenitudo gentium, tunc omnis Israel salvus fiet. Nomen autem Domini quod invocatur super reliquos et super omnes gentes, illud est de quo Salvator dicit* [3] : Pater, revelavi nomen tuum hominibus. Il termine l'explication de cette promesse par ce principe général : *Et ne longo sermone regulam differam sponsionum, et in hoc propheta, et in ceteris, quæcumque de ædificatione Jerusalem et templi, et rerum omnium beatitudine prædicuntur, Judæi in ultimo tempore vana sibi expectatione promittunt, et carnaliter implenda commemorant. Nos autem qui non occidentem litteram, sed spiritum sequimur vivificantem, jam in Ecclesia convincimus expleta, et quotidie impleri, in singulis qui ruentes per peccatum, reædificantur per pœnitentiam* [4]. Il vient ensuite aux promesses du retour et du rétablissement d'Israël, et il les explique ainsi dans un sens spirituel : *In illo tempore, plenis torcularibus uva calcabitur, et de Christi ac martyrum sanguine rubentia musta fundentur, et hujuscemodi calcator uvæ erit seminarium sermonis Dei, ut sanguis eorum magis clamet in mundo, quam clamavit sanguis Abel justi. Quicumque autem merito virtutum suarum ad mon-*

[1] *Hier. loco citato, col.* 1451. — [2] *Ibid.* — [3] *Joan.* XVII. 6. — [4] *Hier. in Amos*, IX, *tom.* III, *col.* 1451.

tana conscenderit, melle sudabit, immo stillabit dulcedinem sermonis Dei.... Et qui infra montes, immo secundi a montibus fuerint, quos sponsus transilit in Cantico canticorum, et appellat colles, consiti erunt et imitabuntar paradisum Dei; ut omnia in illis poma pendeant doctrinarum [1]. Il continue d'expliquer ainsi toutes ces promesses dans un sens spirituel, et il termine ainsi son commentaire [2] : *Cumque hæc omnia montes et colles fecerint, stillantes dulcedinem, et ædificantes civitates, et habitates, et habitantes in eis; plantantes vineas, et bibentes vinum earum; facientes hortos, et comedentes fructus eorum : tunc ipsos plantatores plantabit Dominus super terram suam, de qua dicitur* [3] : Credo videre bona Domini in terra viventium. *Et in Evangelio* [4] : Beati mites, quoniam ipsi possidebunt terram. *Postquam autem plantaverit eos, et firma in altum radice solidarit, non evellet ultra de terra quam dederat eis. Ex quo intelligimus Ecclesiam usque ad finem mundi, concuti quidem persecutionibus, sed nequaquam posse subverti : tentari, non superari. Et hoc fiet, quia Dominus Deus omnipotens, sive Dominus Deus ejus, id est Ecclesiæ, se facturum esse pollicitus est; cujus promissio lex naturæ est.*

Remarques sur les ℣ 11, et 12. du ch. IX. Quel est l'objet de la promesse qu'ils renferment? Faut-il traduire: *Eodem tempore*, ou *in die illa*, comme l'exprime la Vulgate? Cette promesse regarde le temps de Jésus-Christ.

Le P. Houbigant convient bien que ces derniers versets regardent le temps de la loi nouvelle; mais ce qu'il en dit souffre plusieurs difficultés. Premièrement, sa version semble lier intimement la promesse des ℣ 11 et 12, avec les menaces qui précèdent: *Eodem tempore, ego tentorium David, quod dejectum fuerat, erigam*, etc. Le texte dit comme l'exprime la Vulgate : *In die illa;* et l'on sait que dans le style des prophètes, cette expression ne signifie pas toujours *Eodem tempore*. Pourquoi donc le P. Houbigant la détermine-t-il à ce sens? Que peut-il avoir prétendu dire par cet *Eodem tempore?* Le temps dont le prophète vient de parler est celui de la ruine du royaume des dix tribus, et celui de leur captivité. Est-ce au temps de leur ruine, est-ce au temps de leur captivité, qu'il faut rapporter le rétablissement de la maison de David ? Ce ne peut pas être au temps de leur ruine; ce sera donc au temps de leur captivité. Mais sera-ce au temps de Cyrus, ou au temps de Jésus-Christ ? La suite de sa version ne permet pas de le rapporter au temps de Cyrus; car

[1] *Hier. in Amos*, IX. *tom.* III. *col.* 1452. — [2] *Ibid.* — [3] *Psal.* XXVI. 13. — [4] *Matth.* V. 4.

on y lit : *ego.... illud.... ut olim fuit reædificabo : ut possideant et reliquias Edom, et ceteras gentes quæ de meo nomine nuncupatæ fuerunt, dicit Dominator Dominus.* Ces derniers mots semblent assez clairement regarder les nations devenues chrétiennes : *quæ de meo nomine nuncupatæ fuerunt.* Cela regarde donc le temps de Jésus-Christ. Mais alors pourquoi n'avoir pas conservé l'expression littérale du texte : *In die illa?* pourquoi cet *Eodem tempore* plus obscur que l'expression du texte?

Remarques sur les ℣ 13 et suiv. *Ecce dies veniunt*, etc. A quel temps se rapportent les promesses qu'ils renferment? Est-ce au temps de Cyrus, ou au temps de Jésus-Christ? Est-ce au temps de l'établissement de l'Eglise, ou au temps de la conversion future des Juifs? Ces promesses doivent-elles être prises dans le sens littéral, ou dans un sens spirituel? Que peuvent-elles signifier?

Le P. Houbigant, qui ne fait qu'une simple note grammaticale sur le ℣ 11, ne dit rien sur le ℣ 12, mais il s'arrête sur les ℣ 13, 14 et 15, qui commencent par ces mots : *Ecce dies veniunt.* « Cette prophétie, dit-il, ne regarde pas les mêmes » temps que celle qui la précède, ni même les temps de l'an- » cienne loi; puisqu'ensuite il est dit, *nec adhuc ex terra sua* » *eripientur;* ce qui est une promesse absolue, et qui n'est » point attachée à la condition de demeurer fidèles à leur re- » ligion comme le prétend Grotius. Beaucoup de Juifs ont été » enlevés de leur terre, tandis que les Ptolémées régnoient » dans l'Egypte, et tous en ont été chassés sous l'empire d'A- » drien. L'apôtre saint Jacques, au livre des Actes, xv, 16, » interprète cette prophétie en la rapportant à la loi nouvelle » et à la vocation des gentils, parce que le tabernacle de Da- » vid représente l'Eglise, qui est composée non-seulement des » Juifs, mais aussi des gentils. Une partie de cette prophétie » a été accomplie au temps des apôtres et dans la suite, lors- » que la lumière de l'Evangile fut apportée aux Juifs et aux » gentils. Mais la prophétie entière ne sera accomplie que » lorsque le peuple d'Israël retournera dans sa propre terre, » y bâtira des maisons, et y plantera des vignes et des jar- » dins; car ces dernières paroles appartiennent aux promesses » temporelles, et ne peuvent s'appliquer à l'état spirituel de » l'Eglise, sans faire violence aux expressions du texte. A » peine pourroit-on trouver dans les livres saints un seul en- » droit où les dons de la grâce et de l'Evangile soient an- » noncés sous le symbole des maisons, des jardins et des » vignes. »

Tâchons ici de ne rien confondre. Le témoignage de saint Jacques regarde la prophétie contenue dans les ℣ 11 et 12, et non pas celle que renforment les ℣ 13, 14 et 15. Le P. Houbigant paroît assez convenir que celle des ℣ 11 et 12, regarde le temps de Jésus-Christ et des apôtres. Il ne doit plus ici en être question; il s'agit uniquement de celle qui com-

mence par ces mots : *Ecce dies veniunt*, et qui embrasse les trois derniers versets du chapitre. Le P. Houbigant soutient très-judicieusement contre Grotius que cette promesse ne regarde point le temps de l'ancienne loi : de là il suit nécessairement qu'elle regarde le temps de la loi nouvelle ; et cette conséquence est ici très-importante comme on le verra bientôt. Le P. Houbigant va plus loin : il prétend que non-seulement cette prophétie ne se rapporte pas au temps de l'ancienne loi, mais qu'elle ne regarde pas même les temps dont le prophète vient de parler, apparemment dans les ℣ 11 et 12, qui regardent les temps de Jésus-Christ et des apôtres. C'est beaucoup dire. Dès que cette promesse regarde les temps de la loi nouvelle, elle a eu comme toutes les autres, un premier accomplissement dans les temps des apôtres, dans l'établissement de l'Eglise ; et tout ce que l'on en peut dire, c'est que celle-là, comme les autres, n'aura son entier accomplissement qu'à la fin des temps, lorsque Dieu achèvera de former sur la terre la dernière récolte de ses élus, en ramenant à Jésus-Christ et à son Eglise les Juifs, et tous ceux qu'il lui plaira d'appeler d'entre les gentils. Mais en la rapportant au temps de la conversion des Juifs, le P. Houbigant croit y voir manifestement la promesse de leur rétablissement dans leur propre terre, pour y bâtir des maisons, et y habiter ; y planter des vignes, et en boire le vin ; y former des jardins, et en manger les fruits. A cela nous opposons le propre témoignage du P. Houbigant, qui, sur la prophétie de Joël, a lui-même très-sagement et très-judicieusement prononcé que de telles promesses appartiennent à la loi ancienne, et non à la loi nouvelle : *Promissiones tales veteris legis sunt, non novæ.* Or, selon la remarque très-judicieuse du P. Houbigant, il est démontré par le texte même d'Amos que les promesses contenues dans ces trois versets ne peuvent appartenir à la loi ancienne, d'où il suit qu'elles appartiennent à loi nouvelle, et puisqu'elles ne peuvent y appartenir selon le sens littéral et immédiat, il faut donc que ce sens en couvre un second qui puisse appartenir à la loi nouvelle; il faut donc que ces biens temporels représentent ici les biens spirituels, les dons mêmes de la grâce et de l'Evangile. Le P. Houbigant prétend qu'à peine pourroit-on trouver un seul endroit des livres saints où les dons de la grâce et de l'Evangile soient réprésentés sous le symbole des maisons, des jardins et des vignes. Il faut avouer que si on ne les reconnoît pas ici, vraisemblablement on ne les reconnoîtra dans aucun autre endroit des livres de l'Ancien-Tes-

tament; car il n'est peut-être pas un seul endroit où la nécessité de ce sens mystérieux soit plus claire qu'ici. Mais a-t-on donc oublié cette parole de saint Paul aux Corinthiens : *Dei sumus adjutores : Dei agricultura estis ; Dei ædificatio estis* [1] ? A-t-on donc oublié toutes les paraboles évangéliques qui comparent le royaume de Dieu à des *vignes*, à des *moissons*, à des *maisons* que l'on bâtit; et les hommes à des *arbres* qui doivent porter de bons fruits? a-t-on oublié les *vignes* et les *jardins* du Cantique des cantiques? faudra-t-il prendre ceux-là dans le sens immédiat que présente la lettre du texte? Comment donc après cela pourroit-on dire qu'à peine pourroit-on trouver un seul endroit des livres saints où les dons de la grâce et de l'Evangile soient représentés par des *maisons*, des *jardins* et des *vignes?* Disons plutôt que c'est un langage très-commun dans les livres saints, et que c'est l'unique sens du texte dont il s'agit; puisque d'un côté le P. Houbigant avoue que de telles promesses prises dans leur sens littéral appartiennent à l'ancienne loi, et non à la nouvelle; et que de l'autre il démontre que la promesse dont il s'agit ici ne peut appartenir à l'ancienne loi, mais uniquement à la nouvelle. Car dès lors il faut nécessairement l'interpréter dans un sens qui puisse convenir à la loi nouvelle; il faut nécessairement l'entendre des biens spirituels que l'Evangile promet aux enfans de Dieu. *La terre d'Israël* d'où les Juifs ont été chassés et où ils seront ramenés, c'est l'Eglise même de Jésus-Christ, c'est cet olivier franc qui est *leur propre tige*, d'où ils ont été retranchés à cause de leur incrédulité, et où ils seront entés de nouveau par la foi : ils bâtiront et ils planteront comme les apôtres, et comme les apôtres ils recueilleront le fruit de leurs travaux.

[1] 1 *Cor.* 3. 9.

REMARQUES

SUR

ABDIAS.

Objet de la prophétie d'Abdias selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

La prophétie d'Abdias est si courte, qu'on ne l'a point divisée; elle a peu de versets, mais, selon la remarque de saint Jérôme, elle renferme de grands sens : *Parvus propheta, versuum supputatione, non sensuum* [1]. Cette prophétie regarde, selon la lettre, les Iduméens. Le Seigneur leur reproche leur orgueil et leur violence à l'égard des enfans de Jacob, et leur annonce ses vengeances. Abdias prédit ensuite le triomphe des enfans de Jacob, l'étendue de leur puissance, le jugement qu'ils exerceront sur les Iduméens, et le règne éternel du Seigneur. Saint Jérôme recherche ce que peut signifier ici l'Idumée; et voici comment il l'explique : *Quia ergo didicimus terram Idumæorum adversariam esse terræ repromissionis : et Esau inimicum legimus Jacob, et populum esse cui iratus est Dominus in sempiternum, nosse debemus secundum leges tropologiæ, aut contra Judæos factum esse sermonem, qui sunt æmuli christianis, et persequuntur fratrem suum Jacob, populum supplantatorem, qui illis primogenita præripuit aut certe adversus omnes hæreses et*

[1] *Hier. in Abdiam, tom.* III. *col.* 1456.

contraria dogmata veritati, quæ videntur quidem nobis esse vicina, sed magis adversaria sunt, et de paterna hereditate simplicem et habitatorem domus, Jacob nituntur expellere[1]. Saint Jérôme s'attache ensuite plus particulièrement au sens qui peut regarder les hérétiques; mais il ajoute que ce qui peut s'entendre des hérétiques dans le sens spirituel, et des Iduméens dans le sens littéral et charnel, est également applicable aux Juifs depuis Jésus-Christ : *Quod in hereticis et in carne intellexímus, contra Judæos quoque intelligi potest*[2]. Il continue de suivre l'allégorie prise du côté des hérétiques, mais il y joint à diverses reprises celle qui peut se prendre du côté des Juifs : *Legimus, videmus, quotidieque comprobamus, quando persecutio contra Ecclesiam oritur, multo pejores persecutores Judæos et hæreticos in Christianos fieri, quam ethnicos*[3]. Et plus loin : *Eo igitur tempore quo persecutionis impetu, et mortiferis voluptatibus de Ecclesia quispiam corruerit, videmus exultare hæreticos, gaudere Judæum, et unum esse de persecutoribus, et in ethnicorum eos numero computari*[4]. Il revient encore : *Quis hæreticorum non despicit ecclesiasticos? quis non exultat in malis eorum? Si quando propter peccata populi persecutioni traditi fuerint, et multi vel infirma fide, vel supra petrosa seminati, in negationem corruerint, videas illos exultare, gaudere; nostram ruinam, suam putare victoriam : in tantum, ut jungantur gentibus, et persecutio savior vel ex Judæis vel ex his fiat, qui fratres nostros esse se simulant, et eodem censentur nomine*[5]. Lorsqu'il vient ensuite aux promesses qui concernent le triomphe des enfans de Jacob, voici ce qu'il dit[6] : *Cuncta quæ diximus, et quæ dicturi sumus, Judæi sibi futuro tempore pollicentur, quando pro Christo recipient Antichristum, impleta prophetia Domini Salvatoris*[7] : Ego veni in nomine Patri mei, et non suscepistis me : si alius venerit in nomine suo, illum accipietis. *Et quidquid contra Idumæam interpretati sumus, illi adversus romanum regnum somniant. Quod nos dicimus, aut juxta historiam sub Zorobabel esse jam factum, aut certe juxta prophetiam et mysticos intellectus quotidie in Ecclesia fieri, et in regno animæ adversus carnem, in unoquoque compleri.* Sur les promesses qui concernent l'empire que les enfans de Juda exerceront sur tous les pays qui les environ-

[1] *Hier. in Abdiam, tom. III. col. 1457.* — [2] *Ibid. col. 1459.* — [3] *Ibid. col. 1462.* — [4] *Ibid.* — [5] *Ibid. col. 1463.* — [6] *Ibid. col. 1466.* — [7] *Joan. v. 43.*

nent, saint Jérôme dit : *Hoc utrum factum sit, Deus viderit; potest enim ex parte per annos quingentos usque ad adventum Christi esse completum; quod, sicut certissime scio, quotidie completur in nobis, et in regno Ecclesiæ confirmatur*[1]; et il en donne ensuite une interprétation morale. Il termine son commentaire sur ce prophète par cette parole relative à deux explications qu'il avoit données de ce prophète, l'une dans sa jeunesse, l'autre dans sa vieillesse; c'est celle-ci : *In hoc propheta, et adolescentuli lusimus, et senes præsumpsimus. Qui meliora et veriora dixerit, in illius sententiam transgredere.*

[1] *Hier. in Abdiam, tom.* III. *col.* 1466.

REMARQUES

SUR

JONAS.

Remarques sur la prophétie de Jonas. Témoignage de saint Jérôme.

La prophétie de Jonas est fort différente des autres. Les autres prophétisent plus par leurs paroles que par leurs actions; celui-ci prophétise plus par ses actions, mais encore par ses souffrances; et c'est Jésus-Christ même qui nous en avertit, lorsque dans l'Evangile il nous dit que comme Jonas a été trois jours et trois nuits dans les entrailles d'un poisson, il faut que le Fils de l'homme soit de même trois jours et trois nuits dans les entrailles de la terre [1]. Mais saint Jérôme reconnoît qu'il est fort difficile de rapporter à cette allégorie toutes les parties de cette prophétie. *Non ignoramus.... sudoris esse vel maximi totum prophetam referre ad intelligentiam Salvatoris : videlicet quod fugerit, quod dormierit, quod præcipitatus in mare sit, quod susceptus a ceto, quod ejectus in littus pœnitentiam prædicarit, quod contristatus ob salutem urbis* (aliter *gentis*) *innumeræ, cucurbitæ sit delectatus umbraculo; quod reprehensus a Domino cur majorem curam habuerit herbæ virentis, et extemplo aridæ, quam tantæ hominum multitudinis; et cetera quæ in ipso volumine explanare nitemur : et tamen ut totum prophetæ sensum brevi præfa-*

[1] *Matth.* XII. 39. *et* 40.

tione comprehendam, nullus melior typi sui interpres erit, quam ipse qui inspiravit prophetas et futuræ veritatis in servis suis lineas ante signavit [1]. Il rappelle la suite du témoignage de Jésus-Christ sur ce prophète, et conclut en ces termes son prologue : *Loquitur ergo ad Judæos sui sermonis incredulos, et Christum Dei filium nescientes* : Viri Ninivitæ surgent in judicio cum generatione ista, et condemnabunt eam : quia pœnitentiam egerunt in prædicatione Jonæ; et ecce plusquam Jonas hic [2]. *Condemnatur generatio Judæorum credente mundo; et Ninive agente pœnitentiam, Israel incredulus perit. Illi habent libros, nos librorum Dominum : illi tenent prophetas, nos intelligentiam prophetarum : illos occidit littera; nos vivificat spiritus : apud illos Barabbas latro dimittitur; nobis Christus Dei filius solvitur.*

Objet du chapitre 1er, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre 1er. Ce chapitre expose le commencement de l'histoire de Jonas; c'est-à-dire l'ordre qu'il reçoit d'aller annoncer la ruine de Ninive; ce qu'il fait pour se soustraire à cet ordre, et comment il est jeté dans la mer pour sauver ceux qui étoient dans le vaisseau avec lui. Saint Jérôme essaie de chercher dans ces diverses circonstances les rapports que Jonas peut avoir avec Jésus-Christ, dont il étoit la figure. Mais bientôt il s'aperçoit qu'il n'est pas possible d'y trouver une allégorie dont toutes les parties soïent parfaitement soutenues; ce qui lui donne lieu de faire cette remarque très-importante pour l'intelligence du sens mystérieux de ce livre et des autres parties de l'Ecriture-Sainte : *Prudens rogandus est lector, ne eumdem velit ordinem tropologiæ, quem et historiæ quærere. Nam et Apostolus Agar et Saram ad duo testamenta refert; et tamen non omnia quæ in historia illa narrantur, tropologice interpretari possumus* [3]. Il cite ensuite quelques autres exemples d'allégories prises dans des livres de Moïse, et il ajoute : *Igitur sicut hæc testimonia suas interpretationes habent, et nec præcedentia, nec consequentia eamdem desiderant allegoriam : sic et Jonas propheta non absque periculo interpretantis, totus referri ad Dominum (Jesum) poterit. Nec ex eo quod in Evangelio dicitur* [4] : Generatio pessima et adultera signum quærit, et signum non dabitur ei, nisi signum Jonæ prophetæ. Sicut enim fuit Jonas in ventre ceti tribus diebus et tribus noctibus; sic erit Filius hominis in corde terræ, tribus diebus et tribus noctibus :

[1] *Hier. prol. comm. in Jonam*, tom. III. *col.* 1471. — [2] *Matth.* XII. 41. — [3] *Hier. in Jon.* I. *tom.* III. *col.* 1474. — [4] *Matth.* XII. 39. *et* 40.

reliqua etiam quæ in hoc propheta digesta sunt, eodem ordine referuntur ad Christum. Certe ubicumque absque discrimine hoc fieri potest, nos quoque facere nitemur. Comme il n'y a point ici d'allégorie suivie ni soutenue, les réflexions du saint docteur varient selon les différens traits qui lui offre le texte sacré : nous ne pouvons le suivre dans ce détail; mais nous rapporterons seulement de son commentaire sur le chapitre premier le trait suivant : *Si consideremus ante passionem Christi, errores mundi et diversorum dogmatum status contrarios; et naviculam, totumque humanum genus, id est, creaturam Domini periclitantem, et post passionem ejus tranquillitatem fidei, et orbis pacem, et secura omnia, et conversionem ad Deum: videbimus quomodo post præcipitationem Jonæ steterit mare a fervore suo*[1].

CHAPITRE II. On voit ici Jonas englouti par un poisson, où Dieu lui conserve la vie; il rapporte la prière qu'il adressa alors au Seigneur; et on le voit sortir vivant du milieu de cette prison. Sur ce qui est dit du séjour de Jonas dans les entrailles de ce poisson pendant trois jours et trois nuits, voici ce que dit saint Jérôme : *Hujus loci mysterium in Evangelio Dominus exponit : et superfluum est, vel idipsum, vel aliud dicere quam exposuit ipse qui passus est. Hoc solum quærimus, quomodo tres dies et tres noctes fuerit in corde terræ. Quidam* παρασκευήν, *quando sole fugiente ab hora sexta usque ad horam nonam, nox successit diei, in duos dies et noctes dividunt et apponentes sabbathum, tres dies et tres noctes æstimant supputandas : nos vero* συνεχόμενος *totum intelligamus a parte : ut ex eo quod* ἐν παρασκευῇ *mortuus est, unam diem supputemus et noctem, et sabbathi alteram; tertiam vero noctem quæ diei dominicæ mancipatur, referamus ad exordium diei alterius; nam et in Genesi nox non præcedentis diei est, sed sequentis; id est principium futuri, non finis præteriti*[2]. Il vient ensuite à la prière de Jonas, et il observe qu'elle peut représenter celle de Jésus-Christ : *Si Jonas refertur ad Dominum, et ex eo quod tribus diebus ac noctibus in utero ceti fuit, passionem indicat Salvatoris, debet et oratio illius typus esse orationis dominicæ*[3]. Il entre dans le détail de toutes les parties de cette prière, en les appliquant à Jésus-Christ, et sur la sortie de Jonas hors des entrailles du poisson, il dit[4] : *Hæc quæ supra legimus sub per-*

Objet du chapitre II, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignages de saint Jérôme et de Jésus-Christ même.

[1] *Hier. in Jon.* I. *tom.* III. *col.* 1479. — [2] *Hier. in Jon.* II. *tom.* III. *col.* 1480. — [3] *Ibid.* — [4] *Ibid. col.* 1485.

sona Jonæ Dominus deprecatus est in ventre ceti, de quod et Job mystice loquitur [1] : Maledicat ei qui maledixit diei, ille qui magnum cetum capturus est. *Præcipitur ergo huic magno ceto, et abyssis et inferno, ut terris restituant Salvatorem : et qui mortuus fuerat, ut liberaret eos qui mortis vinculis tenebantur, secum plurimos educat ad vitam. Quod autem scribitur :* evomuit, ἐμφατικώτερον *debemus accipere : quod ex imis vitalibus* (ou plutôt *visceribus*) *mortis victrix vita processerit.*

Objet du chapitre III, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre III. Dieu ordonne une seconde fois à Jonas d'aller prêcher dans Ninive. Jonas y va, et annonce la ruine de cette ville. Les Ninivites font pénitence : Dieu leur pardonne. Saint Jérôme continue de suivre autant qu'il est possible le sens allégorique en appliquant ceci à Jésus-Christ qui, après sa résurrection, annonce aux gentils l'Evangile par le ministère de ses apôtres et voici ce qu'il dit en commençant l'explication de ce chapitre [2] : *Dominus noster post resurrectionem secundo mittitur ad Niniven ; ut qui prius quodammodo fugerat, dicens* [3] : Pater, si possibile est, transeat a me calix iste; *et noluerat dare panem filiorum canibus : nunc quia illi dixerant* [4] *:* Crucifige, crucifige talem : nos non habemus regem nisi Cæsarem, *sponte pergit ad Niniven ; ut hoc prædicet post resurrectionem, quod ut prædicaret ante passionem ei fuerat imperatum. Totum autem quod jubetur, quod obedit, quod non vult, quod iterum velle cogitur, quod Patris secundo exequitur voluntatem, refer ad hominem et ad formam servi cui talia verba conveniunt.* Et plus loin il ajoute [5] : *Dominus autem noster post inferos* (peut-être, *post descensum ad inferos*) *consurgere dicetur, et verbum Domini prædicare, quando mittit apostolos ut baptizent eos qui erant in Ninive, in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, hoc est itinere trium dierum : et hoc ipsum sacramentum salutis humanæ unius diei, id est, unius Dei confessione perficitur, non tam apostolis quam in apostolis prædicante Jona. Ipse enim dicit* [6] : Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem seculi. Dans la conversion du roi de Ninive, il croit voir celle des hommes puissans dans le siècle par l'éloquence ou par la philosophie : il en donne un exemple dans la personne de saint Cyprien : *Proponamus nobis beatum*

[1] *Job.* III. 8. — [2] *Hier. in Jon.* III. *tom.* III. *col.* 1486. — [3] *Matth.* XXVI. 39. — [4] *Joan.* XIX. 6. 15. — [5] *Hier. loco citato.* — [6] *Matth.* XXVIII. 20.

Cyprianum (qui prius idololatriæ assertor fuit; et in tantam gloriam venit eloquentiæ, ut oratoriam quoque doceret Carthagini) audisse tandem sermonem Jonæ; et ad pœnitentiam conversum, in tantam venisse virtutem, ut Christum publice prædicaret, et pro illo cervicem gladio flecteret. Profecto intelligimus regem Ninive descendisse de solio suo; et purpuram sacco, unguenta luto, munditias sordibus commutasse, non sordibus sensuum, sed verborum.... Difficile homines potentes et nobiles et divites, et multo his difficilius eloquentes, credunt Deo: obcæcatur enim mens eorum divitiis et opibus atque luxuria, et circumdati vitiis non possunt videre virtutes: simplicitatemque Scripturæ sanctæ, non ex majestate sensuum, sed ex verborum judicant vilitate [1].

Objet du chapitre IV, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre IV. Jonas s'afflige de ce que les maux qu'il avoit annoncés ne sont pas arrivés; et le Seigneur lui fait comprendre qu'il ne doit pas s'affliger de ce que Ninive est épargnée. Saint Jérôme pense que le prophète s'afflige non pas de ce qui est arrivé aux Ninivites, mais de ce qui arrivera aux enfans d'Israël indociles à la voix de Dieu, tandis qu'une nation infidèle obéit si promptement à cette voix : *Non contristatur, ut quidam putant, quod gentium multitudo salvetur, sed quod pereat Israel. Unde et Dominus noster flevit super Jerusalem, et noluit tollere panem filiorum, et dare canibus. Et apostoli primum prædicant Israeli. Et Paulus cupit esse anathema pro fratribus suis, qui sunt Israelitæ, et quorum est adoptio, et gloria, et testamentum, et repromissionis, et legislatio: ex quibus patres, et ex quibus Christus est secundum carnem* [2]. Dans cette plante qui couvre la tête de Jonas, et qui frappée de l'ardeur du soleil se sèche, saint Jérôme croit voir l'image des Juifs : voici ce qu'il dit : *Supra Ninivitis agentibus pœnitentiam, et gentium urbe salvata, interrogatus idipsum propheta* : Putasne bene irasceris tu? *nihil respondit; sed interrogationem Dei silentio comprobavit : sciens enim clementem esse Deum, et misericordem, et patientem, et multæ miserationis et ignoscentem malitiis, super salute gentium non dolebat : hic autem postquam siccata cucurbita aruit Israel, et cum distinctione interrogatus* : Bene irasceris tu super hedera (*ou* cucurbita?) *confidenter respondit et dicit* : Bene irascor ego, *vel* contristor, usque ad mortem : *non enim sic volui salvare alios, ut perirent alii : non*

[1] *Hier. in Jon.* III. *tom.* III. *col.* 1489. — [2] *Ibid. col.* 1490.

sic alienos lucri facere, ut meos perderem. Et revera usque ad præsentem diem Christus plangit Israel, et Jerusalem plangit usque ad mortem, non suam, sed Judæorum; ut moriantur negantes, et resurgant Dei filium confitentes [1].

Remarques sur ce dernier chap. Jonas y représente-t-il, comme dans les précédens, Jésus-Christ et ses disciples, ou les Juifs mêmes incrédules, affligés de la conversion des gentils et de l'abolition des ombres sous lesquelles ils se reposoient? Il ne faut pas confondre ce caractère figuratif avec le caractère personnel du prophète.

Le P. Houbigant prend sous un autre point de vue l'allégorie de ce dernier chapitre. Il commence par observer que d'après le témoignage de Jésus-Christ, on ne peut douter que Jonas ne soit un personnage allégorique; et il observe que Jésus-Christ enseignoit que l'image de sa résurrection se trouvoit dans la personne de Jonas; il montroit le temps où devoit s'accomplir ce qui étoit signifié par cette allégorie. « Car, » ajoute-t-il, comme par les miracles qui arrivèrent dans la » mission de Jonas, sont annoncés les miracles de l'Eglise » naissante, de même dans le caractère de Jonas étoit signifié le caractère futur des Juifs, cherchant leur propre gloire, » et la préférant même au salut des nations; brûlant d'envie » contre les gentils, quoique ce fût des Juifs mêmes que fût » sorti le salut des gentils; mais cependant n'étant point entièrement abandonnés de Dieu, lors même qu'ils s'éloignent » de ceux qui reviennent à Dieu, de même que Dieu n'abandonna point Jonas lorsque Jonas sortit de Ninive : et du » reste, Dieu n'ayant aucun égard à leur jalousie, lorsqu'ils » voudroient qu'il eût épargné la loi ancienne abrogée comme » un bois sec; et n'abandonnant point la multitude des nations qui revenoient à lui, afin que les Juifs deviennent eux-» mêmes un jour imitateurs des gentils. Par cette allégorie, » qui tire son autorité du témoignage de Jésus-Christ, se » développe le digne objet des miracles dont on trouve ici le » récit. »

Dans le point de vue de saint Jérôme et dans celui du P. Houbigant, la conversion des Ninivites est l'image de la conversion des gentils au temps de l'Evangile : la seule différence de ces deux interprétations consiste en ce que saint Jérôme croit voir dans Jonas la figure de Jésus-Christ et de ses apôtres affligés, non de la conversion des gentils, mais de la perte des Juifs; au lieu que le P. Houbigant croit apercevoir dans Jonas l'image des Juifs incrédules affligés de la conversion des gentils. L'allégorie de saint Jérôme paroît mieux liée avec les chapitres précédens, où Jonas représente Jésus-Christ selon le témoignage de Jésus-Christ même. Celle du P. Houbigant

[1] *Hier. in Jon.*, IV. *tom.* III. *col.* 1494.

n'a pas la même liaison; mais elle paroît mieux convenir aux expressions du texte; et rien n'empêche que Jonas, après avoir représenté Jésus-Christ, ne représente ensuite les Juifs mêmes jaloux de l'œuvre de Jésus-Christ. M. l'abbé Joubert a suivi cette allégorie, qui paroît en effet beaucoup mieux convenir pour l'explication du texte. La seule différence qu'il y ait sur ce point entre le P. Houbigant et M. l'abbé Joubert, c'est que les expressions du P. Houbigant semblent attribuer au caractère même du prophète le caractère des Juifs qu'il représentoit : *In indole Jonæ significabatur indoles futura Judæorum ;* au lieu que M. l'abbé Joubert distingue très-bien les dispositions personnelles du prophète d'avec le personnage figuratif dont il se trouve ici chargé. Jonas étoit sans doute assez vertueux et même assez raisonnable, pour ne pas s'affliger de la conversion des Ninivites, ni de la perte d'un arbrisseau qui le couvroit : mais il parle mystérieusement comme s'il en étoit véritablement affligé, parce qu'il représente les Juifs qui ont vu avec chagrin et avec douleur la conversion des gentils, et l'abolition des ombres sous lesquelles ils se reposoient.

REMARQUES

SUR

MICHEE.

Remarques sur la prophétie de Michée. Témoignage de saint Jérôme.

L'INSCRIPTION de la prophétie de Michée annonce qu'elle regarde Samarie et Jérusalem : elle s'étend jusqu'au Messie, qui y est clairement annoncé; et saint Jérôme, dès le commencement de son commentaire sur ce livre, nous avertit que, dans le sens mystérieux couvert sous le voile de la lettre, Samarie représente particulièrement les sociétés hérétiques, et Jérusalem, l'Eglise; de sorte que les reproches et les menaces contre les habitans de Jérusalem, tombent sur les pécheurs qui se trouvent mêlés avec les justes dans l'Eglise [1] : *Quantum vero ad mysticos intellectus, quia Samaria semper in hæresibus accipitur, Jerusalem in Ecclesia; dicimus verbum Domini fieri ad humilem et coheredem Christi, de perversis dogmatibus, et de Ecclesia, si qua forte peccata commiserit, et totius voluminis ordinem contexere. Quod autem Samaria et decem tribus, quæ scissæ sunt sub rege Jeroboam a stirpe David, accipiantur in persona hæreticorum; et omnis quidem Scriptura testatur, sed maxime prophetia Osee, et hic ipse liber, qui hæreticos impios, et ecclesiasticos peccatores vocat. Statim enim sequitur :* Quæ est impietas Jacob? nonne Samaria? Et quod est peccatum domus Juda? nonne Jerusalem? *Hoc duntaxat juxta septuaginta translatores : ceterum in*

[1] *Hier. in Mich.* I. *tom.* III. *col.* 1496.

quomodo legatur, post paululum subjiciemus. Sed et illud quod hæretici semper in dogmatum suorum sibi quasi sublimitate confidant, et Ecclesiæ simplicitatem despiciant, in alio loco dicitur[1] : Væ qui despiciunt Sion, et confidunt in monte Samariæ : *De Sion enim egreditur lex, et verbum Domini de Jerusalem. Porro Samaria fabricata est sibi de proprio sensu vitulos aureos, habentes quidem in superficie pulchritudinem, sed vitalem spiritum non habentes : et fabricata est in domo Dei quod interpretatur Bethel. Nec enim recipere poterat populus Israel deos, nisi qui de scripturis et in domo Dei fabricati sunt. Quamvis autem conciliabula sua vocent Bethel, tamen post fabricationem idolorum desiit esse* Bethel, *et vocatur* Bethaven, *quod dicitur* domus idoli. Ce que saint Jérôme applique aux sociétés hérétiques est également applicable aux sociétés schismatiques : et quand elles ne seroient coupables d'attachement à aucune autre erreur qu'à celle qui leur fait méconnoître la nécessité de conserver les liens de l'unité, celle-là même seroit leur idole. Sous ce point de vue Samarie peut représenter particulièrement l'église grecque, qui s'est rendue coupable d'un schisme semblable à celui de la maison d'Israël. Mais de plus nous avons vu que Samarie peut encore représenter la nation juive, qui, en refusant de croire en Jésus-Christ, s'est elle-même séparée de l'Eglise représentée par Jérusalem.

Objet du chapitre 1er selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de S. Jérôme.

Chapitre 1er. Ce chapitre embrasse les deux maisons d'Israël et de Juda : il annonce la ruine de Samarie et la désolation de Jérusalem au temps de Sennachérib. Le dernier verset paroît regarder particulièrement Jérusalem, mais au temps de la captivité que ses enfans auront à subir sous le règne de Nabuchodonosor. Dès le commencement de ce chapitre, saint Jérôme passe du sens littéral au sens spirituel en disant : *Quia juxta historiam manifestus est sensus, lectoris prudentiæ intelligentiam derelinquo. Juxta tropologiam autem convocat ad auditum populos, id est totius orbis ecclesias ; et ad auscultandum terram, quia terrena in ea hæreticorum extructa sunt dogmata*[2]. Sur ce que le prophète annonce que la plaie de Samarie viendra jusqu'à Juda et jusqu'aux portes de Jérusalem, saint Jérôme observe d'abord que, comme Samarie fut renversée par les Assyriens, Juda et Jérusalem le furent aussi par les Chaldéens : *Et idem peccatum, id est,*

BIBLIOTHÈQUE ROYALE
18
I

[1] *Amos*, VI. 1. *juxta* LXX. — [2] *Hier. in Mich.*, 1. *tom.* III. *col.* 1497.

eadem pœna peccati quæ evertit Samariam, veniet usque ad portam urbis meæ Jerusalem. Ut enim Samaria subversa est ab Assyriis, ita Juda et Jerusalem subvertentur a Chaldæis [1]. Plus loin, en expliquant le sens spirituel, il prend la plaie de Samarie pour son péché même; et, comme il considère dans Samarie l'image d'une société d'hérétiques, il dit : *Non solum autem ipsa peccavit, sed iniquitatem et errorem suum in Judæ quoque portas voluit introducere. Unde dicitur de ea :* Venit usque ad Judam, et tetigit usque ad portas populi mei, usque ad Jerusalem. *Portas, inquit, tetigit, quas aures intelligimus. Ceterum urbem mediam intrare non potuit : quod si intrasset, fecisset de Jerusalem Samariam. Quoties viderimus de Ecclesia aliquos ad hæreticorum sermones scandalizari, et quærere quomodo eorum respondeant quæstionibus, nec tamen recedere de Ecclesia, dicamus,* Venit Samaria, *sive plaga Samariæ usque ad populum confitentem, usque ad aures populi Dei, usque ad aures Jerusalem* [2]. Les versets suivans ont de grandes difficultés pour l'intelligence de la lettre même; ce qui donne lieu à saint Jérôme de dire [3]: *Multum hebraicum a Septuaginta interpretatione discordat, et tantis tam mea quam illorum translatio difficultatibus involuta est, ut si quando indiguimus Spiritus* (ou plutôt *Spiritu*) *Dei* (*semper autem in exponendis Scripturis sanctis illius indigemus adventu*), *nunc vel maxime eum adesse cupiamus; et quæ in prophetis locutus est pandere, ut de nobis quoque possit intelligi, quod ipse alibi pollicere dignatur* [4]: Aperi os tuum, in implebo illud. Ensuite il observe très-bien que selon la lettre le prophète parle ici de l'expédition de Sennachérib contre Jérusalem : *Descendit malum a Domino in portam Jerusalem. Assyrius quippe, vastata Samaria, venit etiam ad Jerusalem, eo tempore quo Rabsaces est missus insultans, de quo et regum quartus liber, et Isaias plenius scribunt* [5]. Il insiste encore sur la difficulté de ces derniers versets, lorsqu'il passe du sens littéral au sens spirituel : *Hucusque secundum hebraicum ut potuimus, et ut nobis visum est, certe ut ab Hebræis audivimus, quasi inter saxa et acutissimos scopulos naviculam nostram reximus; quæ utrum intraverit portum an adhuc in salo fluctuet lectoris erit prudentiæ judicare. Nunc orationibus vestris* (apparemment *suffragantibus*) *pergamus ad alios fluctus, et imminente ex-*

[1] *Hier. in Mich.*, 1. *tom.* III. *col.* 1500. — [2] *Ibid. col.* 1501. — [3] *Ibid.* — [4] *Psal.* LXXX. 11. — [5] *Hier. in Mich.*, 1. *tom.* III. *col.* 1502.

positionis hinc inde naufragio, si possumus, evadamus [1]. On peut remarquer qu'en général, dans l'interprétation du sens spirituel, saint Jérôme donne souvent beaucoup plus au sens moral qu'au sens allégorique; et cela ne pouvoit guère être autrement de son temps, parce que les événemens qui pouvoient servir a développer le sens allégorique n'étoient point encore arrivés. Ainsi de son temps on voyoit bien comment la vengeance du Seigneur avoit éclaté contre les Juifs incrédules par les armes des Romains; mais on ne voyoit pas comment elle devoit dans la suite éclater contre les chrétiens prévaricateurs par les armes des ennemis du nom chrétien; ce qui ne commença d'arriver que depuis que Mahomet eut jeté les fondemens de l'empire anti-chrétien dont Dieu s'est servi pour punir les hérétiques orientaux et les schismatiques grecs. On ne prévoyoit pas que les Sarrasins, après avoir commencé d'exercer les vengeances du Seigneur sur les Orientaux, pénétreroient dans l'Occident, et s'avanceroient jusqu'aux portes de Rome sans pouvoir s'en rendre maîtres. On ne prévoyoit pas que Mahomet II, empereur des Turcs, qui subjugua Constantinople, menaceroit Rome même, qui par la miséricorde de Dieu fut encore une fois délivrée des mains des Assyriens qui avoient subjugué Samarie. Ainsi saint Jérôme a dit ce qu'il a pu; et ce qu'il n'a pas dit, la suite des événemens l'a développé.

Objet du chapitre II, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE II. Le Seigneur s'élève contre les infidélités de la maison d'Israël : il lui annonce ses vengeances; mais ensuite il promet de rassembler un jour tous les enfans d'Israël, et de marcher lui-même à leur tête. Saint Jérôme suppose néanmoins que le commencement de ce chapitre regarde selon la lettre les enfans de Juda : *Væ igitur vobis, Judæorum cœtus, qui et cogitatis malum, et opere consummatis* [2]; et quoique, dans l'explication qu'il en donne, il nomme les Assyriens, il a néanmoins en vue la ruine du temple par les Chaldéens, qu'il confond ainsi quelquefois avec les Assyriens : *Templum, inquit, meum quod solum inter gentes cæteras plus habebam, mutabitur in ruinam. Quomodo a me recedet Assyrius, cum revertatur ut agros meos sibi sorte distribuat? Propterea, o familia Israel, super quam ego malum cogito, non habebis partem in hereditate justorum* [3]. Il applique ensuite cette prophétie aux Juifs incrédules subjugués

[1] *Hier. in Mich.*, I. *tom.* III. *col.* 1503. — [2] *Hier. in Mich.*, II. *tom.* III. *col.* 1506. — [3] *Ibid. col.* 1507.

par les Romains depuis Jésus-Christ : *Sed et de extrema captivitate hoc ipsum accipi potest, quod omnia eis evenerint, quia Dominum crucifixerunt* [1]. Il passe de là à un troisième sens, qui est un sens moral : *Quod si tertiam expositionem sequi voluerimus omnem, de qua supra dixeram, ad animam humanam sermonem dirigi, quæ de paradiso corruens in captivitatem hujus mundi venerit, videbimus quod omnis cogitatio nostra labor et dolor sit, et cubilia nostra plena sint malis ; et lux ipsa quæ videtur, mixta sit tenebris : quæque nocte tractemus, in caligine compleamus* [2]. Il récapitule ces trois sens, et il y en ajoute même en deux mots un quatrième : *Potest et de Ecclesia quarta captivitas accipi, de qua unusquisque per peccatum ; et postea ab Esdra, qui interpretatur* adjutor, *id est, sermone Dei reducitur in Jerusalem* [3]. Et voici ce qu'il ajoute sur la difficulté d'expliquer le sens profond de ces prophéties : *Si quis autem in lege Domini die ac nocte meditatus majus habet studium, majus ingenium, otium, gratiamque, et potest de præsenti capitulo probabilius aliquid dicere ; non invideo, non aspernor ; quin potius cupio ab eo discere quod ignoro, et libenter me discipulum profitebor, dummodo doceat, et non detrahat. Nihil enim tam facile, quam otiosum et dormientem de aliorum labore et vigiliis disputare* [4]. Il vient ensuite aux promesses qui terminent ce chapitre, et il en rapporte le plein et entier accomplissement à la fin des temps, en paraphrasant ainsi les expressions du prophète : *Et ne arbitremini* (*me*) *malorum esse tantum ratem ; nunc quidem veniet prædicta captivitas ; sed ecce in me sermo loquitur, qui ad omnes prophetas fit : quo reticente, propheta non loquitur : et nunc dicit : Veniam, et humanum corpus assumam ; nascar de Virgine. Sive ita : Quia in carnis humilitate veni, et non credidistis mihi, veniam in consummatione mundi in majestate mea cum angelis ceterisque virtutibus, et tunc te totum congregabo Jacob : tunc in unum conducam reliquias Israel, et cum gentium populo in ovili meo pariter copulabo : tunc te muro firmissimo sepiam ; et tanta erit credentium multitudo, et inter caulas positi gregis tumultuatio, ut vincatur numerus pecorum largitate. Ac ne si forsitan* (ou simplement, *ne forsitan*) *putes, quia dixi, Ponam illum quasi gregem in ovili, et quasi pecus in medio caularum, de ovibus me loqui, intellige quod ovis istæ hominis sint : sequi-*

[1] *Hier. in Mich.*, II. *tom.* III. *col.* 1507. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid. col.* 1508. — [4] *Ibid.*

tur enim : Tumultuabuntur a multitudine hominum. *Tumultus, vox plurimorum est, et nimiæ multitudinis clamor pariter emissus : ne æstimemus unius vocem esse, sed omnium communem, laudantium bonum pastorem, qui ardua quæque complanaverit, et suo æquaverit pede; dux itineris eorum, ipse sit paradisi janua, et dicat : Ego sum porta : quo iter dividente et præcedente, et via porta, transibit per eam credulum pecus. Pastor autem iste et Rex est et Dominus. Unde sequitur.* Et transibit Rex eorum coram eis, et Dominus in capite eorum [1]. Il observe ensuite que ces promesses peuvent aussi s'appliquer au premier avénement de Jésus-Christ : *Quod si voluerimus hæc omnia de primo adventu ejus accipere; et totum Jacob et reliquias Israel ad apostolos et eam referre multitudinem, quæ in Actibus apostolorum salvata est ex Judæis, non abhorrebit a veritate expositio tractatoris. Hos enim vere congregavit Dominus in ovile suum, et posuit in medio caularum; et fecit iter ante eos, et induxit eos in Ecclesiam, et fuit Rex eorum coram eis, et est Dominus in capite eorum in perpetuum* [2].

Remarques sur les promesses contenues dans les deux derniers versets du chap. II. Regardent uniquement la fin des temps. N'ont-elles pas eu un premier accomplissement au temps des Apôtres? Annoncent-elles que les Juifs seront ramenés dans la Judée? Quel est le lieu du repos que Dieu promet à son peuple? Ces promesses ne regardent-elles que les Juifs? La gentilité chrétienne ne s'y trouve-t-elle pas comprise?

Le P. Houbigant pense bien aussi que les promesses contenues dans les deux derniers versets de ce chapitre regardent la nouvelle alliance; mais il les rapporte uniquement aux derniers temps, et y joint l'idée du retour d'Israël dans le lieu de son repos, qu'il suppose être celui-là même qui est marqué au ℣ 10, c'est-à-dire la terre d'Israël d'où ce peuple a été chassé. Mais on vient de voir que saint Jérôme, après avoir d'abord porté ses regards sur ce dernier accomplissement, en a ensuite remarqué un autre dès le premier avénement de Jésus-Christ; et il est remarquable que le Seigneur, en promettant ici de rassembler les enfans d'Israël, ne dit point où il les rassemblera; il ne rappelle point ce lieu de repos, marqué au ℣ 10. D'ailleurs il n'est parlé de repos au ℣ 10, que pour dire que la terre d'Israël n'est point le lieu de son repos : *Surgite et abite, quia non habetis hic requiem.* Le repos que Dieu promet à son peuple n'est point sur la terre, mais dans le ciel; c'est dans la Jérusalem céleste. C'est là que Dieu a commencé de rassembler ses élus depuis l'établissement de l'Eglise; c'est là qu'il continuera de les rassembler jusqu'à la fin des temps; et c'est là qu'ils jouiront éternellement du repos que Dieu leur y a préparé.

[1] *Hier. in Mich.*, II. *tom.* III. *col.* 1513. — [2] *Ibid.*

Il rassemble sur la terre dans son Eglise tous ceux qui croient en lui; et il rassemblera dans la Jérusalem céleste tous ceux qui lui seront demeurés fidèles jusqu'à la fin. On peut remarquer que Dieu promet ici de rassembler toute la maison de Jacob, et les restes d'Israël. La maison de Jacob, comme nous l'avons déjà plusieurs fois remarqué, représente particulièrement la gentilité chrétienne qui par sa foi a supplanté le Juif incrédule, en prenant sa place sur l'olivier franc; les restes d'Israël sont particulièrement les restes du peuple juif; soit les restes sauvés par grâce au temps des apôtres, soit les derniers restes qui seront ramenés à la foi par Elie à la fin des temps.

Objet du chapitre III, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre III. Le prophète adresse la parole aux princes de Jacob et aux chefs de la maison d'Israël; et la suite prouve que cela regarde ceux de la maison même de Juda, puisqu'il leur reproche d'employer le sang et la violence en bâtissant Sion et Jérusalem : et il finit en annonçant que Sion sera labourée comme un champ, et que Jérusalem sera réduite en un monceau de pierres. Saint Jérôme, dès le commencement de ce chapitre, observe que ces menaces sont applicables au temps de la captivité que les Juifs ont subie sous Nabuchodonosor ou sous Vespasien et Titus : *Manifeste adversum principes Israel sermo est, et sub metaphora leonum sive latronum crudelitas eorum describitur, quod spoliaverint pauperes, et interfecerint eos, et carnes eorum ossaque contriverint; et quasi in medio olla, sic in urbe Jerusalem miserabilem plebem afflixerint; et propter hæc inferatur eis postea supplicium in die captivitatis vel a Nabuchodonosor, vel a Vespasiano et Tito : et clament ad Dominum, et non exaudiat eos, et abscondat faciem suam ab eis : quia nequiter egerint in sceleribus suis* [1]. Lorsqu'il vient ensuite aux faux prophètes, il les compare avec les hérétiques : *Si autem.... quod (hic) dicitur, de hæreticis voluerimus accipere, qui vere pseudoprophetæ sunt, et dicunt, Hæc dicit Dominus, et Dominus non misit eos, non errabimus : illi enim populum quondam Dei errore decipiunt; et hoc faciunt, ut comedant eos, vel simpliciter in accipiendis muneribus, vel mystice in occisione animarum eorum* [2]. Il continue d'appliquer dans un premier sens au peuple juif les maux que Dieu annonce à Jérusalem : *Videmus completa quæ dicta sunt; oris eloquium oculi probant : prophetiæ testis aspectus est* [2]. Plus loin il

[1] *Hier. in Amos*, III. *tom.* III. *col.* 1516. — [2] *Ibid. col.* 1518.

ajoute : *Hæc contra populum Judæorum, cujus vera captivitas et extremæ ruinæ, et propter superiora quidem scelera, sed maxime propter effusionem dominici sanguinis, irrogata sunt. Unde et Sion quasi ager arata est; et Jerusalem in tumulos versa saxorum, et templum illud quondam nobile atque sublime, in extremos cineres comminutum est* [1]. Il passe de là au sens spirituel, et explique d'abord quels peuvent être en ce sens les chefs de la maison de Jacob [2] : *Si quis autem hæc quæ de Jerusalem dicuntur, et de Sion, ad Ecclesiam transferat (ipsa est enim domus Jacob et domus Israel, secundum illud quod in Isaia scribitur* [3] : Jacob, puer meus, suscipiam eum : *et illud ad Timotheum* [4] : Et scias quomodo te oporteat in domo Dei conversari, quæ est Ecclesia), *iste liquido pervidebit, quod principes domus Jacob, et reliqui de domo Israel; sive ut melius in hebræo scriptum est*, judices domus Israel, *non sint alii nisi episcopi, presbyteri et diaconi; qui nisi omni custodia servaverint cor suum, abominantur judicium, et universa recta pervertunt.* Il étend cette réflexion, et il vient à la conclusion du chapitre en disant : *Audiamus sententiam Domini quæ sequatur : Sion et Jerusalem, et mons templi, speculatorium, et visio pacis, et templum Christi, in consummatione et in fine, quando refrixerit caritas, et rara fides fuerint, quasi ager arabitur, et redigetur in tumulos : et erit in excelsa silvarum, sive in custodiam pomorum; ut ubi arreptæ quondam domus erant, et absque numero acervi frugum; ibi vix parva sit casula, servans speciem ciborum, refectionem animæ non habentium* [5].

Le P. Houbigant suppose que ces menaces ne peuvent regarder que les vengeances qui tombèrent sur Jérusalem au temps de Nabuchodonosor : il prétend le prouver par ces deux mots du dernier verset, *causa vestri*, ou comme il le traduit, *propter vos* : ce qu'il rapporte aux prophètes dont Michée vient de parler : « Car, ajoute-t-il, la dernière ruine » de Jérusalem, au temps des Romains, n'avoit rien de com- » mun avec ces faux prophètes du temps de Michée. » Mais le peuple juif avoit aussi ses faux prophètes du temps de Jésus-Christ : l'Evangile en parle assez clairement; et ces faux prophètes contribuèrent comme ceux du temps de Michée, à faire tomber sur la nation juive les malheurs dont elle fut accablée. D'ailleurs ce *propter vos* ne se rapporte pas aux seuls

Remarques sur la menace contenue au dernier verset. Ne regarde-t-elle que la ruine de Jérusalem par Nabuchodonosor ? N'est-elle point aussi applicable à la ruine de Jérusalem par les Romains? Saint Jérôme l'applique même aux maux que l'Eglise éprouvera

[1] *Hier. in Mich.*, III. *tom.* III. *Ibid. col.* 1519. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.* — [4] 1. *Tim.* III. 15. — [5] *Hier. in Mich.*, III. *tom.* III. *col.* 1521.

dans les derniers temps. La promesse qui va suivre est-elle liée à cette menace? Prouve-t-elle que cette menace ait dû avoir tout son effet avant la publication de l'Evangile?

faux prophètes, mais encore aux princes et aux prêtres dont Michée vient également de parler; et ce qui étoit arrivé de son temps arriva de même au temps de Jésus-Christ: les princes, les prêtres et les faux prophètes contribuèrent également à irriter le Seigneur contre cette ville. Les apôtres nous avertissent aussi qu'il s'élèvera au milieu des chrétiens mêmes des faux prophètes qui causeront de grands maux, et qui attireront la colère de Dieu sur eux et sur ceux qu'ils auront séduits; et l'on vient de voir que saint Jérôme renvoie à la fin des temps le dernier accomplissement de ces terribles menaces.

Le P. Houbigant revient encore sur ce texte dans sa note sur le premier verset du chapitre suivant. La Vulgate le commence ainsi: *Et erit in novissimo dierum*: le P. Houbigant traduit: *Posteris autem diebus.* « C'est-à-dire, ajoute-t-il, » après ce qui vient d'être prédit sur la ruine de Jérusalem, » et après que la loi sera sortie de Sion (℣ 2). Or la loi est » sortie de Sion avant la dernière ruine de Jérusalem; donc » la ruine annoncée à la fin du chapitre précédent étoit la pre- » mière, » Il nous renvoie au texte parallèle d'Isaïe, chap. II, ℣ 2. Mais il n'y a en effet qu'à y recourir, non pas pour y trouver la confirmation de ce qu'il avoue ici, mais tout au contraire la réfutation. Car il y traduit très-bien la même expression par *Postremis temporibus*; sur quoi il dit aussi très-bien: *Hac scribendi forma notari solet longum temporis intervallum, nunquam tempus ejus, qui loquitur, ætati proximum.* Ainsi cette expression est totalement indépendante de ce qui précède: elle marque seulement un avenir éloigné. On ne peut donc point en conclure que ce qui précède doive être antérieur à la publication de l'Evangile annoncé au commencement du chapitre suivant. Ces deux prophéties n'ont rien de commun.

Objet du chapitre IV, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de S. Jérôme.

CHAPITRE IV. Les cinq premiers versets regardent uniquement l'établissement de l'Eglise et la conversion des gentils. Le prophète revient ensuite à ce qui concerne Sion et Jérusalem: il annonce le rétablissement de Jérusalem après la captivité de Babylone, la puissance qui lui sera rendue, et la défaite des nations qui se soulèveront contre elle principalement au temps des Machabées. Saint Jérôme rapporte en effet cette prophétie au premier avénement de Jésus-Christ; mais par cette montagne mystérieuse dont parle le prophète, il entend Jésus-Christ même; et sur ce que le prophète dit que ce qu'il annonce arrivera à la fin des temps, *in novissimo dierum*, selon l'expression de la Vulgate, voici ce que

dit ce saint docteur [1] : *Iste autem mons Domini in novissimo dierum ostensus est, quando appropinquavit regnum cælorum. Siquidem in consummatione seculorum in reprobationem peccatorum per hostiam suam Salvator noster apparuit, et undecima hora ad conducendos operarios venit. Et completa illius passione Joannes loquitur* [2] : Novissima hora est : *in sexmillibus enim annis si quingenti anni per horas diei singulas dividantur, novissima hora consequenter dicetur tempus fidei gentium.* Et manifestus, *inquit*, erit mons Domini, præparatus super vertices montium. *Manifestus erit, qui ante fuerat occultus, et præparatus non solum in montibus, sed super vertices montium, Moysen et prophetas, qui de eo vaticinati sunt.* Les anciens pensoient que le monde dureroit six mille ans, représentés par les six jours de la création; parce que le repos du septième jour est considéré comme le symbole du repos éternel : et, en suivant la chronologie des Septante, ils croyoient que la naissance de Jésus-Christ étoit arrivée vers le milieu du sixième millénaire; c'est ce qui leur donnoit lieu de penser qu'il ne restoit plus guère que cinq cents ans à compter depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'à la fin du monde. C'est ce qui leur donnoit lieu d'expliquer de ces cinq cents années l'expression de saint Jean : *Novissima hora est.* La suite des temps a montré l'illusion de ce calcul : les siècles ont été prolongés beaucoup au-delà de ces cinq cents années; et, selon le calcul de l'hébreu, la naissance de Jésus-Christ tombe vers le commencement du cinquième millénaire. Ainsi le *novissima hora est* de saint Jean et le *novissimo dierum* du prophète, marquent seulement en général tout le temps qui doit s'écouler depuis Jésus-Christ jusqu'à la fin des siècles. Ce temps est appelé *le dernier temps*, relativement à ceux qui avoient précédé et qui conduisoient à celui-là : le temps de la nature, le temps de la loi et le temps de l'Evangile; voilà les trois temps qui partagent la durée des siècles, et, sous ce point de vue, le temps de l'Evangile est bien véritablement *le dernier temps.* La montagne mystérieuse dont parle le prophète est appelée, dans le grec des Septante, la montagne du Seigneur, *mons Domini ;* mais l'hébreu et la Vulgate le nomment la montagne de la maison du Seigneur, *mons domus Domini.* Elle peut représenter non-seulement Jésus-Christ, mais encore son Eglise même, vers laquelle les gentils sont accourus pour y adorer le Seigneur. Saint Jérôme remarque

[1] *Hier. in Mich.*, IV. *tom.* III. *col.* 1522. — [2] 1. *Joan.* II. 18.

ensuite l'abus que l'on faisoit de cette prophétie, en renvoyant son accomplissement à la fin des temps : *Sciendum quoque et hoc capitulum quod nunc exposuimus, et huic simile de Isaia, Judæos et eorum erroris heredes ad mille annorum referre imperium Christi atque sanctorum. Et illud quod dicitur :* Omnes populi ambulabunt, unusquisque in nomine Domini Dei sui, *ita interpretari, unamquamque gentem cum idolo suo torqueri, et mitti in ignem æterni supplicii. Sed ex consequentibus arguuntur : non de fine seculorum hoc diei, sed de primo adventu Christi, in quo colliguntur reliquiæ claudicantes, et gentes ante salvantur*[1]. Saint Jérôme vient ensuite aux promesses faites à Sion et à Jérusalem. Il y cherche un sens spirituel, qu'il emprunte tantôt du sens allégorique, et tantôt du sens moral. Puis il ajoute : *Hæc Judæi, necdum expleta cernentes, in futuro sibi Christi pollicentur adventu, et dicunt universas nationes judaico populo servituras ; ipsumque imperium Romanorum, quod sub nomine interpretantur Edom, conterendum esse ungulis suis et cornibus ventilandum. Quod quam stultum sit, ex omnibus Scripturis facile comprobatur : sed hoc alterius temporis est. Nos ergo qui non occidentem litteram, sed spiritum vivificantem sequimur, dicimus adversum filiam Sion, quæ interpretatur Ecclesia, multas nationes dæmonum congregari ; et in præsenti seculo, quod in maligno positum est, insultare, et in occisione filiorum ejus gaudere, nescientes cogitationes Domini, nec ejus consilium agnoscentes. Si enim cognovissent, nunquam Dominum majestatis crucifixissent. Congregabit itaque eos quasi manipulos areæ, ut quidquid spinosum habere videbantur et asperum, vacuumque et leve, ungulis suis conterat et cornibus ventilet : et purum remanens frumentum in Domini offeratur donaria*[2]. Cette ruine entière des ennemis de Sion s'accomplira au dernier jour, lorsque les saints réunis avec Jésus-Christ dans sa gloire jugeront avec lui le monde, et frapperont du dernier anathème les réprouvés.

Objet du chapitre v, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre v. Le premier verset de ce chapitre est diversement interprété : les uns le rapportent à Babylone, les autres à Jérusalem même ; et dans l'hébreu ce verset termine le chapitre précédent. On convient généralement que les trois versets suivans regardent la naissance et le règne du Messie. Le prophète revient ensuite aux temps qui devoient

[1] *Hier. in Mich.* iv. *tom.* iii. *col.* 1525. — [2] *Ibid. col.* 1529.

précéder la naissance de ce divin Libérateur : il annonce les coups dont le Seigneur frappera les Assyriens par la main des Perses, les victoires des enfans de Jacob au temps des Machabées, l'extinction entière de l'idolâtrie dans Israël, et la punition de tous ceux qui n'auront point écouté la voix du Seigneur. Saint Jérôme pense qu'en effet le premier verset de ce chapitre regarde Jérusalem; et que le juge d'Israël traité avec outrage est Jésus-Christ même[1] : *Pollicitus quidem tibi sum, o filia Sion, quod venturum sit tempus quo cornu tuum ponam ferreum, et ungulas tuas æreas, et comminuta dæmonum multitudine, offeras quidquid illi ante possederant, Domino universæ terræ. Sed quia hoc tunc futurum est, quando subintraverit gentium plenitudo, et omnis Israel salvatus fuerit; nunc interim pro meritis tuis vastare, sive ut in hebræo habetur*, concidere. *Nequaquam enim juxta Apostolum vocaris circumcisio, sed concisio : nec te appello filiam meam, sed latronis filiam, quod hebraice dicitur* בת גדוד, *id est, diaboli ad prædandum semper accincti. Fecisti enim domum meam speluncam latronum : repugnasti adversum me; et filii tui obsidionem posuerunt super me, et super Filium et Spiritum meum. Annon contumelia Trinitatis est, quando in virga et calamo, te faciente, percussere Romani caput Judicis Israel, dicentes*[2] : Prophetiza nobis, Christe, quis est qui te percussit? *sive quando unus de ministris tuis percussit eum in maxillam, dicens*[3] : Sic respondes pontifici? Il vient ensuite à la célèbre prophétie touchant la naissance du Messie; sur quoi il fait cette remarque[4] : *In evangelio secundum Matthæum, cum magi de Oriente venissent, et Herodes a scribis quæreret ubinam Christus Dominus nasceretur, respondisse narrantur* : In Bethlehem terra Juda : *qui prophetæ testimonium addentes dixerunt*[5] : Et tu Bethlehem, terra Juda, nequaquam minima es in ducibus Juda : ex te enim egredietur dux qui regat populum meum Israel. *Quod testimonium nec hebraico nec Septuaginta interpretibus convenire, me quoque tacente perspicuum est : et arbitror Matthæum volentem arguere scribarum et sacerdotum erga divinæ Scripturæ lectionem negligentiam, sic etiam posuisse, ut ab eis dictum est. Sunt autem qui asserant, in omnibus pene testimoniis quæ de ve-*

[1] *Hier. in Mich.* v. *tom.* III. *col.* 1530. — [2] *Matt.* XXVI. 68. — [3] *Joan.* XVIII. 22. — [4] *Hier. loco citato.* 1531. — [5] *Matt.* II. 5 *et* 6.

teri testamento sumuntur, istiusmodi esse errorem, ut aut ordo mutetur, aut verba, et interdum sensus quoque ipse diversus sit; vel apostolis, vel evangelistis, non ex libro carpentibus testimonia, sed memoriæ credentibus, quæ nonnunquam fallitur. On pourroit cependant remarquer que la différence qui se trouve en cet endroit entre le sens des Septante suivi ici par saint Matthieu, et le sens de l'hébreu tel que nous l'avons, pourroit venir de quelque méprise de copiste dans le texte hébreu, qui, au temps de saint Matthieu, a pu être tel qu'il le cite. Saint Jérôme continue d'expliquer cette prophétie, en disant[1] : *Quia de Bethlehem quæ est Ephratha egressus est Christus dominator in Israel : et egressus ejus non eo tantum fuerat tempore quo visus in carne est, sed ab initio æternitatis, sive ab initio seculi : quia semper ipse locutus est per prophetas, et sermo Dei factus est in manu eorum : ideo dabit Judæos, eosque regnare permittet usque ad tempus parientis, quando completur illud*[2] : Lætare, sterilis, quæ non paris, erumpe et clama quæ non parturis; quoniam multi filii desertæ, magis quam ejus quæ habet virum. *Cum enim sterilis pepererit septem, et quæ multos habuerat filios, fuerit infirmata, et delicto populi judaici, plenitudo gentium subintraverit : tunc omnis Israel salvus fiet, et reliquiæ fratrum ejus ad filios Israel convertentur, et adveniens Elias propheta, quod interpretatur* Deus Dominus, *convertet corda patrum ad filios, et cor filiorum ad patres suos; et novissimus populus jungetur antiquo, ut vere filii Abraham appellentur, cum in eum crediderint quem vidit Abraham, et lætatus est.* Il explique la suite dans un sens moral, en prenant Assur pour un nom mystérieux qui désigne le démon. Il termine cette interprétation spirituelle par ce retour contre les interprétations judaïques : *Respondeat hoc loco carneus Israel : utrum facta dicat hæc, an futura? Si facta commemorat, præbeat historiam; det auctoritatem veterum librorum, doceat cunctas gentes et Assyrium Israeli quondam fuisse subjectum. Si autem se vana spe ludens futurum putat esse quod dicitur, quando Christus venerit : quæ tunc de Israel idola auferentur, quæ modo non colit? qui succidentur luci, quos non habet? quæ urbes subruentur, quæ olim subrutæ sunt? qui tollentur larioli, quos cum non habeat, nec habere se glorietur? Tamen tanto tempore derelicta est filia Sion, et sedet sine altari et sine sa-*

[1] *Hier. in Mich.* v. *tom.* III. *col.* 1532. — [2] *Isai*, LIV. 1. *sec.* LXX.

verdotibus; et aliis fruges eorum comedentibus, ipsi siccis faucibus sibi futura promittunt quæ nesciunt[1]?

Remarques sur le ℣ 1. du chap. V. Doit-il être au commencement de ce chapitre ou à la fin du précédent? Regarde-t-il la dernière ruine de Jérusalem ou celle de Babylone? Caractères et circonstances qui donnent lieu de présumer que c'est la ruine de Babylone.

Le P. Houbigant prétend que le premier verset de ce chapitre doit être mis à la fin du chapitre précédent où les exemplaires hébreux le placent, et non au commencement de celui-ci où la Vulgate le met. Au fond il est peu important de le mettre à la fin de l'un ou au commencement de l'autre, pourvu que l'on puisse convenir du sens que renferme la prophétie contenue dans ce verset. Le P. Houbigant veut qu'on le mette à la fin du chapitre précédent, parce qu'il croit y voir la fin des révolutions des Juifs précédemment annoncées, le dernier sort des Juifs qui, après avoir pris beaucoup de butin sur les peuples voisins en rétablissant leur propre royaume, périront enfin, lorsqu'ils auront frappé à la mâchoire le Juge d'Israël; c'est-à-dire Jésus-Christ notre seigneur. « C'est pourquoi, ajoute-t-il dans » ces paroles, מצור שם עלינו בשבט (*obsidionem posuit contra* » *nos : virga*, etc.), se trouve prédite la dernière ruine de » Jérusalem. Mais au lieu de עלינו בשבט (*contra nos virga*), » il faut lire עליך כי בשבט, *contra te, quia virga* (*percusse-* » *runt*); car ce qui précède est en seconde personne, et la » conjonction כי (*quia*) est ici nécessaire; elle a pu facile- » ment échapper après le mot עליך ou עליה (*contra te*), » comme on l'écrivait anciennement. » Il faut avouer que saint Jérôme, comme on l'a vu, rapporte aussi cette prophétie à la dernière ruine de Jérusalem, sans néanmoins changer ainsi le texte : il y suppose seulement שמו, *posuerunt*, au lieu de שם, *posuit*. Mais cette interprétation souffre néanmoins quelque difficulté. Il est peu vraisemblable que Jérusalem soit appelée fille de brigand, *filia latronis*, comme l'exprime la Vulgate, ou *filia turmæ latronum*, comme le signifie proprement le texte. Le P. Houbigant traduit : *filia vastatrix*; mais en cela il s'éloigne du sens propre du texte; et quand même on l'entendrait ainsi, Jérusalem n'a jamais imité Babylone, en portant comme elle la désolation chez ses voisins par une passion de brigandages. Le P. Houbigant prétend expliquer ce terme, en disant que Jérusalem a enlevé beaucoup de butin sur ses voisins; mais c'étoit parce que ses voisins étoient devenus des ennemis dont il falloit se défendre, et qu'il falloit punir et humilier pour les

[1] *Hier. in Mich.* v. *tom.* III. *col.* 1537.

empêcher de nuire ; ce n'étoit point comme les Babyloniens par un esprit de brigandage : en un mot ce nom convient à Babylone dans le sens propre et naturel, et ne peut s'appliquer à Jérusalem que dans un sens beaucoup moins naturel et moins propre. Le mot גדוד, ici exprimé par *latronis* ou *turmæ latronum*, est précisément celui dont se sert Jérémie en annonçant l'armée des Babyloniens : *Adduces super eos latronem repente* גדוד פתאום [1] ; et je ne crois pas qu'on trouve ailleurs la même expression appliquée aux Juifs. On objectera peut-être l'expression dont se sert le Seigneur dans Jérémie en reprochant aux Juifs leurs désordres : *Numquid spelunca latronum facta est domus ista* [2] ? Mais dans le texte original ce n'est pas le même mot. On objectera peut-être qu'on ne voit point que les Babyloniens aient frappé d'une verge la mâchoire d'un juge d'Israël, au lieu qu'on voit que les Juifs ont frappé au visage Jésus-Christ, qui est leur juge. Mais si l'on veut s'attacher à la lettre du texte des évangélistes, il n'est pas dit que les Juifs aient frappé Jésus-Christ avec une verge ni à la mâchoire. Dans le style des Hébreux, *frapper à la mâchoire*, c'est ce que nous appelons en français *donner un soufflet*, frapper ignominieusement ; et *la verge* signifie le sceptre, qui est le symbole de la puissance. D'ailleurs les Juifs ont été punis, non pas précisément pour avoir ainsi outragé Jésus-Christ, mais en général pour toutes les violences et les opprobres dont ils l'ont chargé dans sa passion, et surtout pour l'avoir fait mourir en l'attachant à une croix. Les Babyloniens au contraire ont été punis pour avoir exercé un vrai brigandage sur les Juifs, et pour avoir traité ignominieusement leurs princes en les réduisant en captivité, en faisant mettre le roi Joachim dans une prison, et en faisant aveugler Sédécias. En un mot, par tous ces motifs, cette prophétie paroît convenir beaucoup mieux à la ruine de Babylone qu'à celle de Jérusalem. On peut encore observer que la prophétie qui précède dans le chapitre IV, annonce le triomphe de Jérusalem après la défaite des nations qui avoient conspiré sa ruine ; et c'est alors que le prophète annonce la dernière ruine de cette *fille de brigands*. Il est peu vraisemblable que cette *fille de brigands* soit la même que cette Jérusalem triomphante, au lieu qu'après le triomphe de Jérusalem vient tout naturellement la ruine

[1] *Jerem.* XVIII. 22. — [2] *Jerem.* VII. 11.

de Babylone. Il est donc assez vraisemblable que cette *fille de brigands* est Babylone. D'ailleurs cette conspiration des nations contre Jérusalem ressemble beaucoup mieux à celle de Gog et des peuples qui marchent à sa suite. Si donc il étoit vrai que dans un premier sens le Gog d'Ezéchiel pût représenter Cambyse, la prophétie qui vient ensuite regarderoit la dernière ruine de Babylone au temps de Darius fils d'Hystaspes : D. Calmet l'entend ainsi; et il me semble que c'est le sens le plus naturel à ne considérer que la lettre du texte. Dans le sens spirituel la dernière ruine de Babylone est l'image de la dernière ruine du monde profane, ennemi de Jésus-Christ, et surtout de l'Antechrist et de son peuple.

Remarques sur le ℣ 2. du chap. v. Faut-il traduire, *et egressus ejus ab initio, a diebus æternitatis*, ou *ex diebus seculi*, ou *cujus egressus dudum fuerunt, et a seculis antiquis?* Que signifie ce mot *egressus?* marque-t-il ici la génération éternelle du Verbe, ou ses apparitions ou ses miracles, ou ses révélations? Justification du sens de la Vulgate, qui se rapporte à la génération éternelle du Verbe.

Le P. Houbigant reconnoît dans le ℣ 2, l'annonce de la naissance du Messie; mais il ne reconnoît pas le sens que notre Vulgate présente dans ces mots : *et egressus ejus ab initio, a diebus æternitatis.* L'opinion commune est que par ces mots le prophète marque la génération éternelle du Verbe dont il vient d'annoncer la naissance temporelle. Saint Jérôme l'explique ainsi dans son commentaire en paraphrasant le texte de cette manière [1] : *ac ne putes eum de genere David tantum esse, cui repromisi dicens* [2] : De fructu ventris tui ponam super sedem tuam : *carnis assumptio divinam non impedit majestatem; de me enim natus est ante omnia secula, et temporis conditor in tempore non tenetur. Ipse est cui et in alio psalmo dixi* [3] : Ante luciferum genui te. *In principio enim erat Verbum, et Verbum erat apud Deum, et Deus erat Verbum : hoc erat in principio apud Deum. Et idcirco egressus ejus ab initio, a diebus æternitatis.* L'ancienne Vulgate, traduite sur le grec de la version des Septante, disoit *ab initio ex diebus seculi.* C'est pourquoi saint Jérome, réunissant ensuite les deux sens, disoit : *Et egressus ejus non eo tantum fuerat tempore quo visus in carne est, sed ab initio æternitatis, sive ab initio seculi : quia semper ipse locutus est per prophetas, et sermo Dei factus est in manu eorum* [4]. Le P. Houbigant s'approche beaucoup de ce dernier sens en traduisant : *cujus egressus dudum fuerunt, et a seculis antiquis.* « Les anciens pères de l'Église, dit-il, avaient bien » compris quelles avoient été ces sorties de ce Dominateur » qui naquit ensuite dans Betléhem, puisqu'ils posoient

[1] *Hier. in Mich.*, v. *tom.* III. *col.* 1531. — [2] *Ps.* CXXXI. 11. — [3] *Psal.* CIX. 3. — [4] *Hier. in Mich.* V. *tom.* III. *col.* 1532.

» comme certain que celui qui avait apparu aux patriarches
» des Juifs n'était autre que le Fils de Dieu. Mais le mot
» מוצאותו, *egressus ejus*, doit s'entendre non-seulement
» des apparitions du Fils de Dieu, mais encore des mer-
» veilles par lesquelles le même Verbe divin qui parloit
» avec Abraham et avec Moïse manifestoit sa divinité et
» son souverain pouvoir. C'est ainsi que souvent dans les
» saintes Écritures Dieu est dit *sortir* ou *sortir de son lieu*,
» pour signifier que Dieu se manifeste par des miracles ou
» produit de grandes révolutions sur la terre. D'autres
» entendent ce mot de la génération éternelle du Fils de
» Dieu, d'autres de sa révélation ou des paroles divines
» adressées aux hommes. Ceux qui soutiennent le premier
» sens n'apportent point d'exemple pour prouver que le
» mot *egressus* ait le même sens que *generatio ;* et d'ailleurs
» Dieu père du Verbe ne sort point de lui-même lorsqu'il
» engendre son Fils. *Qui primum defendunt, non afferunt*
» *exemplum, quo probent egressum idem esse atque genera-*
» *tionem ; nec vero etiam Deus Pater exit ex sese cum generat*
» *Filium.* Ceux qui tiennent pour l'autre sens manquent
» aussi d'exemples pour prouver que le mot מוצאותיו ; *egres-*
» *sus ejus*, s'emploie pour exprimer l'action de parler, lors-
» qu'on n'y ajoute pas le mot דבר, *verbum.* » On peut abandonner, si l'on veut, ce dernier sens; mais le premier n'est point à rejeter ; non-seulement c'est celui de notre Vulgate, mais il est fondé sur le texte même. Si ceux qui le soutiennent n'ont point apporté d'exemple pour prouver que le mot *egressus* puisse signifier la même chose que *generatio*, ce n'est pas que les preuves manquent; c'est que ce sens est si naturel que l'on ne pensoit pas qu'il eût besoin de preuves. S'il faut les produire, elles ne seront pas difficiles à trouver. Dans Isaïe, chapitre XI. ℣. 1., la naissance temporelle du Messie est exprimée en ces termes : *Egredietur virga de radice Jesse.* Dans la Genèse, chap, XLVI. ℣. 26., la naissance des enfans de Jacob est exprimée de cette manière : *Cunctæ animæ quæ ingressæ sunt cum Jacob in Ægyptum, est egressæ sunt de femore illius.* Faut-il un exemple qui regarde la génération même du Verbe du sein de son Père, on le trouvera dans le livre de l'Ecclésiaste, chapitre XXIV. ℣ 5. : *Ego ex ore Altissimi prodivi, primogenita ante omnem creaturam.* Quoique nous n'ayons pas le texte hébreu de ce livre, on voit du moins que ce *prodivi* de notre version latine est synonyme de cet

egressus sum qui dans les deux textes précédens marque incontestablement la naissance. Après cela faut-il être étonné que saint Jérôme ait vu la génération éternelle du Verbe dans cette parole du prophète : *cujus egressus ab initio, a diebus æternitatis?* Objecteroit-on que cet *egressus* dans l'hébreu est au pluriel, et que par cette raison il n'est pas applicable à la naissance? Nous répondrons que dans l'hébreu le pluriel est emphatique; et que précisément parce que c'est le pluriel, nous devons en conclure qu'il s'agit là de la sortie la plus excellente, de la naissance la plus parfaite, de la génération éternelle du Verbe. Objecteroit-on que l'ancienne Vulgate ne disoit point *a diebus æternitatis*, mais *ex diebus seculi?* Nous répondrons qu'en grec comme dans l'hébreu le même mot signifie le siècle et l'éternité; que dans la Vulgate même l'expression *in seculum misericordia ejus*, se prend pour *in æternum misericordia ejus;* que quand il est dit, *A seculo et usque in seculum tu es Deus*, cela signifie, *Ab æterno et usque in æternum;* que l'ancienne Vulgate étant faite sur le grec l'expression *a diebus seculi*, avertit elle-même que le grec et l'hébreu peuvent signifier *a diebus æternitatis;* et que c'est bien en effet le sens du texte, puisque les expressions qui précèdent portent naturellement l'idée de la plus excellente naissance, de la génération éternelle : *cujus egressus ab initio, a diebus æternitatis.* Nous objecteroit-on encore ce que dit ici le P. Houbigant, que Dieu, Père du Verbe, ne sort pas de lui-même lorsqu'il engendre son Fils : *nec vero etiam Deus Pater exit ex sese cum generat Filium?* Mais qui ne voit que cette expression *cujus egressus*, ne se rapporte pas au Père, mais au Fils, et que cette sortie du Fils du sein de son Père n'est autre que celle qui se trouve exprimée au psaume CIX : *Ex utero ante luciferum genui te?* Objecteroit-on que par cette génération ineffable, le Fils ne sort point réellement du sein du Père qui l'engendre? Nous demanderons quel est le sein du Père, et ce qu'il faut entendre dans ce texte par l'expression *ex utero :* si l'on nous répond que c'est une expression métaphorique qui ne doit pas se prendre à la lettre, nous ajouterons qu'il en est de même de l'expression *egressus;* c'est une métaphore semblable au *prodivi* de l'Ecclésiastique : ces expressions ne doivent pas être prises à la lettre, mais dans le sens métaphorique qui marque la naissance. Ainsi il n'y a nulle raison de rejeter cette interprétation, nul

motif suffisant pour en chercher une autre, puisque celle-ci est fondée sur le sens le plus naturel du texte.

Remarques sur le ℣. 3 du chap. v. Faut-il traduire, *Dabiteos*; ou *Quos peregit?* faut-il dire *reliquiæ fratrum ejus*, ou *eximii ejus fratres?* faut-il lire *convertentur ad filios Israel*, ou *habitent apud filios Israel?* La première partie regarde-t-elle le temps qui a précédé la naissance de Jésus-Christ, ou le temps qui a suivi? La seconde regarde-t-elle le temps des Apôtres ou la fin des siècles.

Le P. Houbigant ayant rapporté cet *egressus* du ℣ 2. aux anciennes apparitions du Verbe et aux miracles des premiers temps avant l'incarnation du Verbe, y rapporte encore le ℣ 3., qu'il traduit : *Quos quidem peregit donec perpererit puerpera, et donec eximii ejus fratres habitent apud filios Israel.* Au lieu de quoi la Vulgate dit : *Propter hoc dabit eos usque ad tempus in quo parturiens pariet; et reliquiæ fratrum ejus convertentur ad filios Israel.* Il est aisé de sentir combien cela est différent. Dans le sens de la Vulgate, on suppose communément que cette expression *dabit eos*, se rapporte au nom d'*Israel*, car Israël signifie les Israélites; et il arrive très-communément dans l'hébreu que des noms singuliers qui expriment des idées collectives sont ensuite rappelés par des pronoms pluriels, de même qu'ils se trouvent aussi joints à des verbes pluriels. Le P. Houbigant préfère ici de rapporter ce pronom *eos* à l'expression *egressus ejus* qui précède, comme si le prophète eût voulu dire que le Dominateur d'Israël qu'il vient d'annoncer, a manifesté sa présence jusqu'à ce que celle qui doit enfanter ait enfanté, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il ait pris naissance du sein de la Vierge. Ensuite, au lieu de *reliquiæ fratrum ejus*, il traduit *eximii fratres ejus*, en se fondant sur ce que le mot יתר peut signifier *excellens*, ou *excellentia*. « Car ces *frères*, dit-il, » sont les apôtres, qui étoient plutôt les prémices des frères » de notre Seigneur Jésus-Christ que des restes. » La Vulgate dit ensuite, conformément à l'hébreu, *convertentur ad filios Israel.* Le P. Houbigant suppose qu'il faut lire et traduire : *habitent apud filios Israel*; c'est à-dire qu'au lieu de ce mot ישובון, *convertentur*, il suppose qu'il faut lire ישבון, *habitent*:

« comme en effet, dit-il, les apôtres ont habité au milieu des » enfans d'Israël, des enfans, dis-je, d'Israël selon la chair » et selon la foi; car c'est principalement des enfans d'Israël » par l'esprit de la foi que doit s'entendre cette prophétie qui » tout entière se rapporte à l'avénement de Jésus-Christ sur » la terre. Si vous traduisez, ישבון, *revertentur*, on vous de- » mandera ce que cela signifie. De quelque manière que vous » entendiez l'expression *filius Israel*, il n'est pas facile de » comprendre comment les frères du Messie, qui étoient eux- » mêmes du nombre des enfans d'Israël, seroient *revenus aux*

» *enfans d'Israël.* » Mais est-il donc si difficile de comprendre que ceux qui n'étoient *enfans d'Israël* que *selon la chair* reviendroient se réunir à ceux qui étoient vraiment *enfans d'Israël par l'esprit de la foi?* et voilà ce qui est arrivé au commencement de la prédication de l'Evangile; voilà ce qui arrivera encore à la fin des temps, lorsque les derniers restes des frères du Messie, c'est-à-dire de ses frères selon la chair, viendront se réunir aux Chrétiens qui sont les enfans d'Israël selon l'esprit de la foi. Il n'y a donc rien à changer au texte, puisque l'expression ישובון, *revertentur*, se trouve ainsi vérifiée sous deux points de vue différens; et il est assez étonnant que le P. Houbigant, qui est si attentif aux prophéties dont l'objet est le retour futur des Juifs à Jésus-Christ, n'ait pas remarqué celle-ci. Il est vrai qu'elle peut souffrir quelque difficulté à l'égard des expressions précédentes : *Propter hoc dabit eos usque ad tempus in quo parturiens parturiet;* mais c'est qu'en effet comme elle est susceptible de deux sens différens, cette phrase précédente peut aussi s'expliquer en deux sens relativement à ces deux points de vue. Dans l'un, ces restes des frères du Messie, sont ces premiers restes sauvés par grâce au temps des apôtres; dans l'autre, ce sont les derniers restes qui seront sauvés par grâce à la fin des siècles. Dans le premier sens, celle qui doit enfanter, c'est la sainte Vierge qui doit donner naissance à Jésus-Christ notre Seigneur; dans l'autre, celle qui doit enfanter est l'Eglise même de Jésus-Christ qui doit enfanter la plénitude des nations, tandis que l'aveuglement demeure sur Israël. Dans le premier sens, le prophète annonce que le Seigneur laissera subsister les Juifs dans la terre d'Israël jusqu'à ce que la sainte Vierge ait mis au monde le Messie, et que les restes des frères du Messie sauvés par grâce se soient réunis à ceux qui sont vrais enfans d'Israël par l'esprit de la foi : *Propter hoc dabit eos usque ad tempus, in quo parturiens pariet; et reliquiæ fratrum ejus convertentur ad filios Israel.* Dans le second sens, l'expression de l'hébreu pourroit signifier *usque ad tempus quo parturiens pepererit;* et alors le sens seroit que le Messie, après avoir pris naissance au milieu de ceux qui sont enfans d'Israël selon la chair, les abandonneroit jusqu'à ce que l'Eglise qui doit enfanter à Jésus-Christ la plénitude des nations, les ait enfantées; après quoi les derniers restes de ces hommes qui sont les frères du Messie selon la chair, viendront se réunir à ceux qui sont vrais enfans d'Israël par l'esprit de la

foi : *Propter hoc dabit eos usque ad tempus in quo parturiens pepererit ; et reliquiæ fratrum ejus convertentur ad filios Israel.* Saint Jérôme, en conservant même l'expression de la Vulgate, *usque ad tempus in quo parturiens pariet*, a vu dans ce texte les deux sens, avec cette seule différence que, sous l'un et l'autre point de vue, il ne donne qu'un seul sens à l'expression *dabit eos ;* le Seigneur les laissera régner dans la terre d'Israël jusqu'à ce que la Vierge enfante le Christ, ou jusqu'à ce que l'Eglise enfante la plénitude des gentils [1] : *Ideo dabit Judæos, eosque regnare permittet usque ad tempus parientis, quando completur illud* [2] : Lætare, sterilis quæ non paris; erumpe et clama, quæ non parturis : quoniam multi filii desertæ magis quam ejus quæ habet virum. *Cum enim sterilis pepererit septem, et quæ multos habuerat filios, fuerit infirmata, et delicto populi Judaici, plenitudo gentium subintraverit ; tunc omnis Israel salvus fiet, et reliquiæ fratrum ejus ad filios Israel convertentur, et adveniens Elias propheta, quod interpretatur Deus Dominus, convertet corda patrum ad filios, et cor filiorum ad patres suos : et novissimus populus jungetur antiquo, ut vere filii Abraham appellentur, cum in eum crediderint quem vidit Abraham et lætatus est... Potest autem et aliter intelligi : Dabit Dominus templum et Jerosolymam et Judæos usque ad illud tempus quo virgo pariet : quæ postquam pepererit, et natus parvulus acceperit spolia Samariæ, et virtutem Damasii, interfecto populo Judæorum, reliquiæ Israel salvabuntur : et fratres Christi, id est apostoli, convertentur ad prophetarum et patriarcharum fidem, qui venturum Christum annuntiaverunt, et complebitur psalmi vaticinium* [3] : Pro patribus suis nati sunt tibi filii, *et cetera quæ sequuntur.* De quelque manière qu'on veuille l'entendre, le mot ישובון, *convertentur*, se trouve toujours également vérifié, et l'expression *dabit eos* se rapporte toujours aux enfans d'Israël, et rien n'oblige de l'entendre autrement.

Remarques sur le ℣ 4 du chap. v. Faut-il traduire *Et stabit*, ou *Ille enim consistet?* Cela marque-t-il le séjour de Jésus-

Le P. Houbigant continue d'étendre jusqu'au ℣ 4. le sens qu'il a donné au texte du ℣ 2. Au lieu de *Et stabit*, il traduit *Ille enim consistet*; et il suppose que cela est dit par opposition avec l'expression *egressus ejus.* « Car ce ne se» roient point, dit-il, de simples manifestations du Domina» teur d'Israël en différens temps; mais ce sera sa demeure

[1] *Hier. in Mich.*, v. *tom.* III. *col.* 1532. — [2] *Isai.* LIV. 1. *sec.* LXX. — [3] *Psal.* XLIV. 17.

» même sur la terre. » Mais soit que l'on traduise, *stabit* ou *consistet*, cela n'est point mis en opposition avec *egressus ejus;* ou du moins cela n'est point relatif aux précédentes apparitions du Verbe, mais à la stabilité inébranlable de son règne.

Christ sur la terre, ou sur la stabilité de son règne? L'expression *et pascet* laisse à sous-entendre *gregem suum.* Que signifient ces mots *in sublimitate nominis DominiDeisui?* Faut-il traduire *et convertentur*, ou *ut sedem habeant?* Justification du sens de la Vulgate *et convertentur.*

Le P. Houbigant observe ensuite assez bien, « qu'après » l'expression *et pascet*, il faut sous-entendre un régime, et » celui-là même que les Septante ont exprimé, *et pascet gre-* » *gem suum :* » et vraisemblablement ils ne l'ont exprimé que parce qu'il étoit originairement dans le texte même.

Le P. Houbigant observe que « lorsqu'il est dit que le » Messie gouvernera son troupeau au milieu de l'éclat du » nom du Seigneur son Dieu, cela signifie que sa gloire écla- » tera dans la conduite de son troupeau par une suite conti- » nuelle de miracles. » Mais cela ne doit pas se borner aux seuls miracles extérieurs et sensibles, cela embrasse également les miracles intérieurs qu'il opère dans la conversion et la sanctification des ames. Cela ne doit pas se borner aux seuls miracles qu'il a opérés sur la terre dans les jours de sa vie mortelle; mais cela embrasse tous ceux qui dans tous les siècles accompagnent la gloire de son règne.

Le P. Houbigant suppose qu'au lieu de *et convertentur*, il faut lire et traduire *ut sedem habeant :* « Cela se rapporte, » dit-il, à ce nom collectif *gregem suum*, que nous rappelons » dans le texte. » Il est bien vrai qu'on lit aujourd'hui dans l'hébreu וישבו, *et habitabunt ;* mais *et habitabunt* n'est pas *ut habitent*, ni *ut sedem habeant.* D'ailleurs la Vulgate suppose qu'on a lu וישובו, *et convertentur ;* et il y convient selon ce qui est dit au psaume XXI selon la Vulgate, XXII selon l'hébreu, ℣ 28. : *Reminiscentur et convertentur ad Dominum universi fines terræ.* La prophétie du règne de Jésus-Christ s'accorde parfaitement avec celle de la conversion des nations : *Et convertentur quia nunc magnificabitur usque ad terminos terræ.* L'expression du texte de Michée est si semblable à celle du texte de David, que l'une explique et confirme l'autre. Et il est remarquable que dans le texte du psaume on lit également וישבו, *et habitabunt*, pour וישובו, *et convertentur.* Ainsi rien n'empêche de le prendre au même sens dans le texte de Michée.

Enfin au ℣ 5., au lieu de ces mots : *Et erit iste pax*, le P. Houbigant traduit *Atque hæc demum pax erit.* Il est cependant certain que le texte hébreu signifie précisément *Et erit iste pax.* On n'y lit point זאת, *hæc*, mais זה, *iste.*

Remarques sur les premiers mots du ℣ 5. Faut-il traduire *Et erit iste pax*, ou *Atque hæc*

demum pax erit? Justification du sens de la Vulgate : J.-C. est lui-même notre paix : *Et erit iste pax.* Cela conviendroit-il mieux à la fin du ℣ 4? Comment cela peut également convenir au commencement du ℣ 5.

Le verbe והיה, *Et erit*, n'est point au féminin, mais au masculin : *Et erit iste pax.* Rien n'oblige de s'éloigner de ce sens ; non seulement le règne du Messie est un règne de paix, mais le Messie est lui-même notre paix, comme le dit expressément saint Paul : *Ipse enim est pax nostra*[1]. Du reste le P. Houbigant pense « que ces mots placés au commencement du ℣ 5. seroient mieux à la fin du ℣ 4., parce que » c'est la conclusion de la prophétie qui concerne l'avénement » du Messie, et la lumière de l'Evangile par lui apportée. » On pourroit dire qu'en effet cela termine la prophétie claire et expresse du Messie dans le sens propre et immédiat ; et qu'à cet égard cela pourroit en effet mieux convenir à la fin du verset précédent. Mais la prophétie qui va suivre, quoique relative aux Assyriens dans le sens littéral et immédiat, pourroit avoir un sens mystérieux qui seroit relatif au règne du Messie, en sorte que les premiers mots de ce verset pourroient ainsi se trouver liés au sens mystérieux renfermé dans la prophétie qui les suit. Et au fond il importe peu qu'on les mette au commencement du ℣ 5., ou à la fin du ℣ 4., pourvu que l'on convienne du sens qu'ils expriment, et que l'on y reconnoisse que le Messie est véritablement lui-même notre paix : *Et erit iste pax.*

Objet du chapitre VI, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre VI. Le Seigneur continue de reprocher aux enfans d'Israël leurs infidélités, et de leur annoncer ses vengeances. Saint Jérôme passe du sens littéral au sens moral, en nous appliquant à nous-mêmes les reproches et les menaces du prophète[2] : *Hoc juxta historiam Deus ad carnalem Israel locutus sit. Nos autem qui cupimus revelata facie gloriam Domini contemplari, et vere habemus patrem Abraham, audiamus cum peccaverimus, adversum nos disputantem Deum, et nos in beneficiorum suorum magnitudine arguentem. Servivimus quippe aliquando Pharaoni, et Ægyptio populo lutum et lateres fabricati sumus, et redemit nos qui dedit semetipsum redemptionem pro omnibus ; ut diceremus qui redempti eramus a Domino, quos redemit de manu inimicorum, et quos de regionibus congregavit*[3] : Quia in æternum misericordia ejus. *Emisit quoque ante faciem nostram Moysen, spiritualem legem ; et Aaron, magnum sacerdotem, non typicum ephod, veritatemque portantem, sed habentem in fronte signaculum sanctitatis, quod Deus Pater signavit :*

[1] *Ephes.* II. 14. — [2] *Hier. in Mich.*, VI. *tom.* III. *col.* 1540. — [3] *Psal.* CVI. 1.

et misit Mariam vaticinium prophetarum; et non solum id nobis præstitit, sed de inimicorum quoque nos manibus liberavit. Recordamur enim quid cogitaverit adversum nos, qui devorare voluit, et nostram congregationem elingere, verus Balac diabolus: Balac *enim interpretatur* ἐλλείχων, *id est elingens.* De là il passe au sens allégorique en considérant dans Samarie l'image des hérétiques : *O civitas, quam hæretici volunt extruere! percutiam te, ut pereas, non in abolitionem, sed juxta id quod peccatrix es. Sequitur:* Comedes, et non saturaberis. *Legunt enim, et non intelligunt: vescentesque sermonibus Scripturarum, veritatis inopiam patiuntur.* Et ejiciam, *inquit*, te : et apprehendes, et non salvabis : et quicumque salvati fuerint, gladio tradentur. *Tuo te, ait, judicio derelinquam, et postquam multa quærens, nihil repereris, intelligens errorem tuum, videbis te ex universis dogmatibus tuis non posse salvari. Quicumque autem se putaverint saturatos* (ou plutôt *salvatos*) *et non ejecti fuerint a se, nec comprehenderint veritatem, tradentur gladio, et pœnis erudientur*[1]. Il vient ensuite aux noms d'*Amri* et d'*Achab*; et il pense que ces noms désignent ou les démons mêmes, ou les chefs des hérétiques. *Quos possumus vel ad contrarias referre virtutes vel ad hæresiarchas, ut fuit Marcion et Basilides, et nuper Arius et Eunomius*[2]. Nous avons fait remarquer que ce que saint Jérôme dit des hérétiques peut, du moins à certains égards, se dire aussi des schismatiques.

Objet du chapitre VII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE VII. Comme ce chapitre peint l'extrémité des maux, annonce les dernières vengeances, et prédit le rétablissement futur, il paroît regarder particulièrement la maison de Juda, la captivité de Babylone et le rétablissement de Jérusalem au temps de Cyrus, au moins selon la lettre du texte. Saint Jérôme a très-bien compris que le prophète embrasse ici la maison de Juda avec la maison d'Israël : *Prædicta captivitate et decem tribuum et duarum* (*verbum enim Domini factum est ad Michæam Morasthiten super Samariam et Jerusalem*), *plangit propheta quod nullus e populo justus inveniatur in terra, qui possit iræ Dei resistere, et medium se quasi murum opponere*[3]. Lorsqu'il vient au sens spirituel, voici ce qu'il dit : *Hujuscemodi mihi sensus videtur : Plangit sermo propheticus, sive apostolicus generaliter humanum genus, quod frustra sementem jecerit doctrinarum,*

[1] *Hier. in Mich.*, VI. *tom.* III. *col.* 1544. — [2] *Ibid. col.* 1545. — [3] *Hier. in Mich.*, VII. *tom.* III. *col.* 1545.

et pro segetibus et pro frumentis vix vacuas stipulas et inanes culmos serus messor invenerit, et ne parvos quidem racemos in vinea potuerit reperire. [1] Il ajoute que quelques-uns appliquoient ceci à Jésus-Christ même, et le rapportoient à l'extrême désolation des derniers temps : *Dicunt illo tempore hanc prophetiam posse compleri, quando multiplicata iniquitate refrixerit charitas multorum, et veniens Filius hominis, raram fidem invenerit super terram : tunc enim quasi post messem stipulam, et quasi post vindemiam racemos vix in his repereri qui fidem in omnium vastitate servaverint* [2]. Mais on peut rapporter cette prophétie aux derniers temps sans être obligé de supposer que le prophète y parle au nom de Jésus-Christ : il suffit que cela puisse convenir à ses principaux membres, à ses fidèles ministres. Saint Jérôme vient ensuite à l'allégorie relative aux hérétiques : *Dicamus scriptum de hæreticis :* Nolite credere in amicis, *o populi simplices ! et in ducibus pravis qui se amicos et principes hæreseon esse promittunt : non enim vestram salutem, sed sua quærunt lucra et deceptum gregem pedibus suis conterunt* [3]. Il vient à ces mots : *Ne lætaris, inimica mea, super me*, et il y reconnoît selon la lettre la voix de Jérusalem qui annonce à Babylone sa ruine : *Videtur mihi juxta litteram, Jerusalem contra Babylonicam et ceteras gentes loqui, quæ sibi insultaverant :* Ne lætemini in ruina mea : *quia Domino miserante consurgam, postquam sedero in captivitate, educet me ille de tenebris, et erit lux mea* [4]. Il passe de là au sens spirituel, mais en s'attachant au sens moral [5] : *Nunc veniamus ad intelligentiam spiritualem ; et ipsa Spiritu exponente, quo scripta sunt in locis vel difficillimis desudemus. Videtur mihi omnis anima Jerusalem in qua ædificatum fuit templum Domini, et visio pacis et notitia Scripturarum, et postea superata a peccatis, ducta est in captivitatem, tormentisque tradita, dicere contra Babylonem, id est, confusionem hujus mundi, et adversus contrariam fortitudinem quæ huic mundo præsidet : Noli insultare mihi, inimica mea, quia cecidi, et resurgam : Dominus enim allevat elisos, et loquitur per prophetam* [6] : Numquid qui cadit, non resurget [7] ? Nolo mortem peccatoris ; tantum ut revertatur et vivat. Plus loin il vient au sens allégorique relativement aux derniers temps : *Hoc et in consummatione mundi fiet, quando Jerusa-*

[1] *Hier. in Mich.* VII. *tom.* III. *col.* 1546. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid. col.* 1550. — [4] *Ibid. col.* 1551. — [5] *Ibid. col.* 1552. — [6] *Jer.* VIII. 4. — [7] *Ezech.* XXXIII. 11.

lem maceriæ fuerint ædificatæ et Babylon corruerit, Assyrii-que et Tyrii, de flumine, et de mari, et de montibus, id est, universæ inter se pugnabunt dæmonum nationes, et dissipato regno illorum fiet regnum Domino Jesu, et omne genu flectetur, cælestium et terrestrium et infernorum; et universa lingua confitebitur quia Dominus Jesus in gloria est Dei Patris[1]. Il vient à ces mots : *Pasce populum tuum*, et il n'y voit point d'autre sens que celui qui regarde Jésus-Christ : *Hoc quod dicitur* : Pasce populum tuum in virga tua, *Deus Pater loquitur ad Filium, id est, ad Dominum nostrum Jesum Christum; ut quia pastor bonus est, et ponit animam suam pro ovibus suis, pascat populum suum in virga sua, et oves hereditatis suæ*[2].

Le P. Houbigant a suivi ici le sentiment de ceux qui prétendent qu'au commencement de ce chapitre, c'est Jésus-Christ même qui parle. On a vu que saint Jérôme qui a fait mention de cette interprétation, ne s'y est point attaché. Il y a à la tête du premier verset dans la Vulgate un *Væ mihi* qui paroît peu convenir à Jésus-Christ; et en effet le P. Houbigant change cette expression en y substituant *Hei mei!* Il a peut-être voulu dire *mihi*, comme il l'exprime au livre de Job[3], où la Vulgate l'exprime également par *Væ mihi*. Ce mot ne se trouve que dans ces deux endroits. Mais d'ailleurs les expressions du prophète relativement au temps de Jésus-Christ, conviennent beaucoup moins à son premier avénement qu'aux temps qui approcheront de son dernier avénement, en sorte que, comme nous l'avons fait remarquer, cette parole conviendra beaucoup mieux alors aux ministres de Jésus-Christ qu'à Jésus-Christ même.

Le P. Houbigant suppose encore que c'est Jésus-Christ qui parle aux versets 7 et suivans, où nous lisons suivant la Vulgate : *Ad Dominum aspiciam; expectabo Deum Salvatorem meum*, etc. Il croit y voir une prédiction manifeste de la résurrection du Sauveur et de sa passion; mais il se trouve lui-même arrêté par les expressions du ℣ 9, où notre Vulgate traduit ainsi : *Iram Domini portabo, quoniam peccavi ei.* « Nous n'avons pas voulu, dit-il, traduire ainsi, non-seulement parce qu'une telle confession ne convient point dans » la bouche du Messie, mais encore parce que rien n'est si » fréquent dans les livres saints que de marquer par le mot

Remarques sur les ℣ 1. et suiv., 7. et suiv., du chap. VII. Est-ce Jésus-Christ qui y parle? Au ℣ 1, faut-il traduire *Væ mihi*, ou *Hei mei*, ou *mihi?* Ces gémissemens du prophète conviendront mieux aux approches du dernier avénement de Jésus-Christ qu'au temps de son premier avénement. Au ℣. 9. faut-il traduire, *peccavi ei*, ou *futurus sum ei victima pro peccato?* Justification du sens de la Vulgate et des Septante, *peccavi ei.* C'est Jérusalem qui confesse les péchés de son peuple; c'est l'Eglise qui confesse les péchés de ses enfans.

[1] *Hier. loco cit. col.* 1554. — [2] *Ibid.* — [3] *Job.* x. 15.

» חטא, l'expiation du péché ou la disposition de celui qui est » chargé de l'expier. » Il renvoie sur cela à sa version, où en effet il a mis : *Ego iram Domini portabo ; nam futurus sum ei victima pro peccato.* Mais si c'est là le sens naturel du texte, comment est-il arrivé que les anciens interprètes ne l'aient point vu? Les Septante avoient traduit au même sens que saint Jérôme dans notre Vulgate : *quoniam peccavi ei.* Si une telle confession ne peut convenir dans la bouche du Messie, la conséquence qui en résulte n'est pas qu'il faut changer le sens du texte, mais bien plutôt que ce n'est pas le Messie qui parle ici. Il ne sert de rien de vouloir changer le sens du texte, le texte demeure toujours tel qu'il est, et il est toujours vrai que son sens naturel est bien rendu par les Septante et par saint Jérôme : *quoniam peccavi ei.* On ne peut changer cette expression sans faire violence au texte. D'ailleurs saint Jérôme a très-bien remarqué que tout ce discours convient à Jérusalem opprimée par les Babyloniens; mais Jérusalem ne représente point Jésus-Christ; Jérusalem représente l'Eglise. Ainsi sous le nom de *Jérusalem*, c'est l'Eglise même qui, opprimée par ses ennemis, lève ses regards, et attend son Dieu qui est son Sauveur, Jésus-Christ même qui à la fin des siècles descendra des cieux pour consommer l'entière délivrance de son Eglise : *Expectabo Deum Salvatorem meum.* Les péchés qu'elle confesse sont les nôtres : elle les confesse en son propre nom, parce que nous sommes ses enfans et ses membres. Les maux qu'elle souffre en sont la peine; et elle les souffre avec soumission à la volonté de Dieu, parce qu'elle reconnoît que nos péchés les ont mérités. *Iram Domini portabo, quoniam peccavi ei.* Mais pleine de confiance dans les promesses qui lui sont faites, elle en attend l'accomplissement. Les maux qu'elle souffre sont justes de la part du Seigneur, qui frappe ses enfans parce qu'ils ont péché; mais ils sont injustes de la part de ses ennemis qu'elle n'a point offensés, et à qui elle ne refuse que ce qu'elle ne pourroit leur accorder sans offenser Dieu. Elle attend donc avec une ferme confiance qu'il vienne juger sa cause, et lui rendre justice : elle portera jusque-là avec une parfaite soumission les maux qu'elle souffre : *Iram Domini portabo, quoniam peccavi ei, donec causam meam judicet, et faciat judicium meum.* Il la fera sortir de l'obscurité des tribulations qui sont venues fondre sur elle; il l'introduira dans le séjour de la lumière; et elle y verra sans ombre et sans nuage la justice du Seigneur qui

alors récompensera les saints, et exterminera les méchans : *Educet me in lucem; videbo justitiam ejus.*

Le P. Houbigant vient à ces mots : *Pasce populum tuum*, etc. « Ce sont, dit-il, les paroles que le prophète » adresse à celui-là même qui auparavant a dit qu'après » être tombé il se relèveroit; et le considérant comme un » pasteur, il le prie de faire paître son troupeau dans de » gras pâturages; car c'est ce que signifient les noms de » *Basan* et de *Galaad* employés ici métaphoriquement, de » même que le nom de *Carmel*. Le prophète prie donc » pour ses brebis dont Jésus-Christ notre Seigneur dit : *Mes* » *brebis entendent ma voix.* » Oui, assurément; Jésus-Christ est le divin Pasteur invoqué par le prophète, et les brebis de Jésus-Christ sont celles pour lesquelles le prophète prie : mais cela même prouve que sa prière ne se borne pas à demander le premier avénement de ce divin Pasteur; elle renferme également la demande de son dernier avénement, dans lequel il viendra au secours de ses brebis dispersées par la violence de ses ennemis, et les rassemblera toutes dans le bercail céleste. Il est bien remarquable qu'ici le P. Houbigant s'est trouvé obligé d'avouer que les noms de *Basan*, de *Galaad* et de *Carmel* sont pris métaphoriquement pour de gras pâturages; mais ces gras pâturages sont eux-mêmes une métaphore qui marque les biens spirituels dont les brebis de Jésus-Christ ont éte mises en possession depuis son premier avénement. Les mêmes termes doivent donc aussi se prendre métaphoriquement dans le sens qui a rapport à son second avénement. Jésus-Christ ne rassemblera point ses brebis dans ces lieux fertiles autrefois habités par son peuple; mais il leur donnera l'abondance des biens spirituels représentée par la fertilité de ces lieux; et il le fera comme il l'a fait dans les jours anciens, *juxta dies antiquos*, selon l'expression de la Vulgate; ce qui montre que cette prophétie regarde particulièrement les derniers temps, les temps voisins du dernier avénement de Jésus-Christ, lorsqu'il renouvellera sur la terre les bénédictions et les merveilles des temps apostoliques.

Remarques sur le ℣ 14. du ch. VII. *Pasce populum tuum.* Cette prière du prophète se borne-t-elle au premier avénement de Jésus-Christ? ne s'étend-elle pas jusqu'à son second avénement?

Le P. Houbigant vient enfin à ces mots : *Videbunt gentes, et confundentur*, etc., jusqu'à la fin du chapitre. « Maintenant, dit-il, le prophète prédit ici les merveilles de » l'Eglise naissante, et le pardon des péchés qui sera donné » par le Messie. » Oui, sans doute : toutes ces promesses ont

Remarques sur les derniers versets. Les promesses qu'ils renferment se bornent-elles aux merveilles

de l'Eglise naissante? n'auront-elles point un dernier accomplissement à la fin des siècles?

déjà eu un premier accomplissement dans le temps de l'Eglise naissante, et dans la justification des pécheurs par le don de la foi et par la grâce des sacremens. Mais notre divin Sauveur continue d'opérer dans son Eglise les mêmes merveilles en continuant d'opérer par sa grâce la justification des pécheurs; et cette prophétie aura un second accomplissement aussi éclatant que le premier, lorsqu'à la fin des siècles il pardonnera à la nation juive et à toute la multitude des prévaricateurs, ou même des infidèles qu'il appellera de toutes les nations de la terre, et qu'il sauvera par sa grâce.

REMARQUES

SUR

NAHUM.

Remarques sur la prophétie de Nahum. Témoignage de saint Jérôme.

Le titre de la prophétie de Nahum annonce qu'elle a pour objet Ninive, dont elle prédit la ruine. Cette ville étoit la capitale des Assyriens, qui avoient subjugué Samarie et tout le royaume des dix tribus, et qui osèrent se répandre sur les terres mêmes de Juda, et menacer plusieurs fois Jérusalem. Nahum leur prédit qu'ils tomberont eux-mêmes sous la puissance d'un autre peuple, c'est-à-dire des Chaldéens. Saint Jérôme, dès le prologue de son commentaire sur ce prophète, observe que le nom de *Ninive* signifie en hébreu *la beauté*, dont l'idée se trouve renfermée dans le mot grec qui signifie *le monde*; et il pense que tout ce qui est dit ici de Ninive doit s'entendre figurément du monde : *Sciendum autem est quoniam* Ninive *in nostra lingua de hebræo* speciosam *sonat* (*speciosus autem mundus hic dicitur : unde et apud Græcos* κόσμος *ab ornatu nomen accepit*) : *quidquid nunc adversum Niniven dicitur, de mundo figuraliter prædicari* [1]. Ce qui lui donne lieu de conclure que cette prophétie regarde particulièrement la fin des siècles, où le monde profane sera condamné au grand jour du dernier

[1] *Hier. prol. in Nah. t.* III. *col.* 1559.

jugement : *De consummatione itaque mundi, secundum* ἀναγωγὴν, *o Paula et Eustochium! in consolationem sanctorum prophetia texitur : ut quæcumque in mundo vident, quasi prætereuntia et caduca contemnant ; et præparent se ad judicii diem, ubi ultor adversus veros Assyrios futurus Dominus est* [1]. Les Assyriens peuvent bien dans le sens moral représenter en général le monde ; mais dans le sens allégorique ils peuvent représenter particulièrement les Romains, qui non-seulement ont subjugué les Juifs désignés par la maison d'Israël, mais qui ont aussi persécuté l'Eglise figurée par la maison de Juda ; d'où il suit que la ruine de Ninive peut représenter particulièrement la ruine de Rome païenne. Les Assyriens, sous un autre point de vue, peuvent aussi représenter les Mahométans, et particulièrement les Turcs, qui non-seulement ont subjugué les Orientaux et spécialement les schismatiques grecs représentés par les dix tribus schismatiques, mais qui ont encore plus d'une fois menacé les Occidentaux ; et la ruine de Ninive représenteroit peut-être la révolution future qui soumettra un jour les Turcs à une autre nation, qui sera pour eux ce que les Chaldéens furent à l'égard des Assyriens.

Objet du chapitre 1. selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre 1er. Ce chapitre annonce les vengeances du Seigneur contre Ninive ; et le dernier verset y joint la délivrance de Juda. Mais les exemplaires hébreux renvoient ce verset au chapitre suivant. Saint Jérôme, dès le commencement de son commentaire, porte ses regards sur les derniers temps : Deus æmulator et ulciscens Dominus. *Vox prophetæ laudantis Deum : quod de Assyriis populi sui sit ulturus injuriam. Sive juxta altiorem intelligentiam : quod audiat gemitum sanctorum suorum, et in consummatione mundi faciat adversarios sentire supplicia* [2]. Il continue d'expliquer sous ce point de vue tout ce chapitre ; en sorte qu'il y insiste particulièrement sur les effets du dernier avénement de Jésus-Christ : *Potest et simpliciter accipi quod in consummatione mundi, cum in majestate sua Salvator venerit, et montes et colles, et orbis et terra, et cuncta moveantur. Si enim in passione ejus sol fugit, saxa scissa sunt, terra contremuit, multo magis in claritate ejus omnia turbabuntur. Sed et figuraliter montes et colles, sublimes quique et potentes intelligendi sunt, qui in adventu Domini*

[1] *Hier. prol. in Nahum*, t. tom. III. col. 1559. — [2] *Ibid.*

prosternentur humi ; ac de solio suo depositi pavimento cohærebunt. Facies enim Domini super facientes mala, ut perdat de terra memoriam eorum. Tunc et terra contremiscet ; et orbis atque universitas faciem Domini formidabunt : hoc pro summo cruciatu pœnasque ducentia, quod vultum ejus respicere non audebunt [1]. Il embrasse dans le sens littéral de cette prophétie la défaite de Sennachérib et la ruine de Ninive; et voici comment il explique le dernier verset de ce chapitre [2] : *Quod ergo dicit, tale est : O Juda, qui regnas in Jerusalem, nolli esse sollicitus, interfecto hoste tuo in templo Dei sui : ecce venit tibi nuntius, montes, collesque transcurrens ; et quasi de sublimi specula procul nuncians Sennacherib mortuum, urbem ejus imperio liberatam. Celebra festa, redde vota pro nece inimici, quæ pollicitus es Deo : nequaquam ultra pertransibit per te prævaricator et* ἀποστάτης *; hoc enim interpretatur* Belial. *Totus interiit, id est, exercitus, et rex, et imperium Assyriorum penitus conciderunt. En hoc quidem juxta litteram. Ceterum secundum* ἀναγωγὴν *dicitur ad Ecclesiam, dicitur ad animas Dominum confitentes ; quia diabolus qui te prius populabatur, et gravissimo premebat jugo, in idolis et cum idolis quæ fabricatus fuerat, periit : celebra festivitates tuas et redde Deo vota tua, canens cum angelis jugiter : nequaquam enim ultra per te transibit Belial, de quo dicit et Apostolus* [3]. Quæ communicatio Christi et Belial ? *quia subversa Ninive totus interiit. Si quando gravissima persecutio fuerit, qualis sub Valeriano et Decio, et Maximo, et Domini ultio apparuerit in adversariis ejus, dicamus ad Ecclesiam :* Celebra, Juda, festivitates tuas, et redde vota tua, *etc.* Ainsi saint Jérôme vient ici à l'allégorie, et aperçoit que la ruine des Ninivites peut représenter celle des Romains persécuteurs de l'Eglise.

Objet du chapitre IV, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre II. Le Seigneur continue d'annoncer qu'il va prendre la défense de Jacob en détruisant Ninive. Saint Jérôme commence l'explication de ce chapitre par l'aveu des difficultés qu'il y rencontre : *Necessitate compellor quasi inter saxa et scopulos imminente naufragio ; sic inter historiam et allegoriam orationis meæ cursum flectere, et ne subito impingat attendere. Siquidem juxta fabulas poetarum : dextrum Scylla latus, lævum implacata Charybdis obsidet...,*

[1] *Hier. in Nahum*, I. *tom.* III. *col.* 1562. — [2] *Ibid. col.* 1576. — [3] *Cor.* VI. 15.

certe in lectoris erit arbitrio cum utrumque percurrerit, quid magis sequi debeat, judicare[1]. En expliquant le sens spirituel, il donne beaucoup au sens moral, et lorsqu'il touche le sens allégorique, c'est relativement à la fin du monde. *Sed quoniam semel prophetiam contra Niniven de consummatione mundi accepimus, melius est ut dicamus arma potentiæ diaboli tunc tolli ab hominibus, et ministros ejus fortes qui illudebant hominibus in igne*[2]. Plus loin, continuant de suivre cette allégorie, il dit[3] : *Quia vero secundum ἀναγωγήν, et in Jona, et in hoc propheta, Niniven mundum istum interpretati sumus : et juxta Joannem*[4] : Totus mundus in maligno positus est : *postquam mundus pertransierit habitaculum bestiarum, et in quo pascebantur leones; tunc admirantes exultantesque dicemus : Ubi est habitaculum leonum, ad quod ivit leo diabolus, de quo loquitur et Petrus*[5] : adversarius vester diabolus quasi leo rugiens circuit quærens quem devoret : *Et catulus leonis Antichristus; et omnes doctrinæ perversæ, sermo contrarius?* Audistis, *inquit Joannes*[6], quia Antichristus veniet : nunc autem Antichristi multi facti sunt. *Tot enim Antichristi sunt, quot dogmata falsa.*

Objet du chapitre III, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre III. Le Seigneur continue d'annoncer la ruine de Ninive, en lui proposant l'exemple de No-Ammon, ville d'Egypte dont les habitans avoient été réduits en captivité. Saint Jérôme continue de considérer dans Ninive l'image du monde : *Si rationabiliter propter pulchritudinis nomen mundum intelleximus Niniven, recte mundus qui in malo positus est, propter multitudinem sagittariorum, et eorum qui velut gladiis homines linguis suis interficiunt, civitas sanguinum dicta est*[7]. Il vient à l'exemple pris de la désolation de No-Ammon, appelée dans le grec des Septante simplement *Ammon*, et dans sa version qui est notre Vulgate, *Alexandria*. La variété des exemplaires et des versions a répandu ici une obscurité qui oblige saint Jérôme d'entrer dans une longue discussion. Nous en donnerons seulement un extrait. Il expose d'abord la variété de leçon et d'interprétation[8] : *Pro eo quod in Septuaginta legimus* Apta chordam, pars Ammon; *et ceteri interpretes transtulerunt :* Numquid melior es ab Amon? *Hebræus qui me in Scripturis erudivit, ita legi posse assuerit :* Numquid melior es quam No-Amon? *et ait*

[1] *Hier. in Nahum*, II. *tom.* III. *col.* 1568. — [2] *Ibid. col.* 1571. — [3] *Ibid col.* 1574. — [4] 1. *Joan.* V. 19. — [5] 1. *Petr.* V. 8. — [6] 1. *Joan.* II. 18. — [7] *Hieron. in Nahum*, III. *tom.* III. *col.* 1576. — [8] *Ibid. col.* 1380.

ait בו [1] *hebraice dici* Alexandriam ; אמון *autem* multitudinem *sive* populos, *et esse ordinem lectionis : Numquid melior es ab Alexandria populosa sive populorum, quæ habitat in fluminibus; aqua in circuitu ejus? Non quod eo tempore Alexandria vocaretur ; quippe quæ longo post tempore ab Alexandro Magno Macedone nomen accepit ; sed quia sub nomine primo, id est No, semper Ægypti metropolis fuerit et abundantissima populis. Denique et qui res gestas Alexandri memoriæ tradiderunt, principem eam fuisse Ægypti autumant.* Il vient ensuite au sens littéral de la prophétie considérée suivant cette interprétation : *Dicitur itaque ad Niniven : Numquid populosior es aut potentior Alexandria? Et describitur situs Alexandriæ.... Et hæc igitur quam meus, inquit propheta, sermo describit, capietur a rege babylonio, et idem tuus atque illius vastator erit. Quæ Josephus quoque Judaicæ scriptor historiæ in libris suis refert* [2]. Il passe de là à la version des Septante qui, en disant *pars Ammon*, semblent avoir eu en vue le pays des Ammonites ; il essaie d'expliquer la prophétie sous ce point de vue ; mais il montre les inconvéniens de cette interprétration ; il en conclut que le texte du prophète caractérise beaucoup mieux Alexandrie, c'est-à-dire la capitale de l'Egypte autrefois nommée *No*, et depuis *Alexandrie*. Il vient ensuite au sens spirituel ; mais comme il le prend ordinairement de la version des Septante, il revient encore ici aux Ammonites ; il y joint l'idée d'Alexandrie ; il donne beaucoup au sens moral pris de la situation des peuples dont parle le prophète : *Quia vero Niniven et mundum istum interpretati sumus, præcipitur ei ut aptet et componat chordas suas, et se ad lugubre carmen paret : pars enim filiorum Ammon, quæ multo melior fuerat quam Ninive, et habitaverat super flumina quia in errore deprehensa est, pœnas eam sui sceleris pependisse. Ac primum juxta historiam Alexandriæ dicendum, quod Ammon interpretentur* populi, *et sit sensus juxta leges allegoriæ : Considera populos Ecclesiæ quæ habitat super omnes prophetas, et habet doctores in circuitu suo, quorum de ventre manant flumina, cujus initium est mare.... Et hæc ergo si non se attenderit et omni diligentia custodierit cor suum, captiva ducetur, et planget filios suos.... Et tu ergo, Ninive, homines videlicet infideles, homines mundo penitus*

[1] Ce mot *No*, qui est ici absolument nécessaire pour le sens de la phrase, a été omis dans l'édition des bénédictins. — [2] *Hier. in Nahum*, III. *tom.* III. *col.* 1581.

inhærentes senties supplicia, et consopieris calice meo, cum illi quoque biberint qui de mea parte fuerant, et suo vitio corruerunt[1]. Plus loin, en parlant de la difficulté de ce texte, il dit: *Et dicemus ideo Scripturam sanctam his difficultatibus esse contextam, et maxime prophetas, qui ænigmatibus pleni sunt, ut difficultatem sensuum, difficultas quoque sermonis involvat; ut non facile pateat sanctum canibus, et margaritæ porcis, et profanis sancta sanctorum*[2]. Le texte le ramène à ce qui concerne la ruine de Ninive; et il continue d'en rechercher le sens spirituel en donnant beaucoup au sens moral, qui étoit presque le seul qu'il pût suivre de son temps, parce que les événemens qui pouvoient servir à développer le sens allégorique n'étoient point encore accomplis. Il avoit cependant déjà assez bien aperçu, comme nous l'avons fait remarquer, que les Assyriens, oppresseurs des Israélites, pouvoient représenter particulièrement les Romains persécuteurs des chrétiens. Mais il mourut avant les grands coups qui tombèrent sur Rome, et qui rendirent sa ruine semblable à celle de Ninive. S'il eût considéré sous ce point de vue le texte de ce chapitre, il auroit pu apercevoir que, comme la ruine de No-Ammon fut un exemple pour Ninive, de même la ruine de Carthage fut un exemple pour Rome. Carthage est détruite; Rome aura le même sort; ce fut la réflexion de Scipion même qui fut le vainqueur de Carthage. Mais les Assyriens qui ont subjugué les dix tribus schismatiques peuvent encore représenter les Turcs qui ont subjugué les schismatiques grecs; et, sous ce point de vue, la ruine de Rome païenne pourroit être un exemple pour Constantinople même, comme No-Ammon fut un exemple pour Ninive, comme Carthage fut un exemple pour Rome.

[1] *Hier. in Nahum*, III. *tom.* III. *col.* 1582. — [2] *Ibid. col.* 1583.

REMARQUES

SUR

HABACUC.

Remarques sur la prophétie d'Habacuc. Témoignage de S. Jérôme.

Saint Jérôme observe très-bien, dans le prologue de son commentaire sur Habacuc, le rapport qui se trouve entre ce prophète et celui qui le précède dans nos bibles. Nahum prophétise contre Ninive et contre les Assyriens qui ont subjugué les dix tribus et Samarie; Habacuc, contre Nabuchodonosor et contre les Babyloniens qui ont subjugué Juda et Jérusalem. *Illud disce, prophetiam esse contra Babylonem, et Nabuchodonosor regem Chaldæorum: ut quomodo prior propheta Nahum quem Habacuc sequitur, vaticinium habuit contra Niniven et Assyrios qui vastaverunt decem tribus, quæ vocabantur Israel, ita Habacuc prophetiam habeat adversus Babylonem et Nabuchodonosor, a quibus Juda et Jerusalem, templumque subversa sunt*[1]. Mais il est remarquable qu'il ne propose ce premier sens que comme un degré, comme une échelle qui doit nous servir à nous élever vers un sens plus sublime : *Quia semel a me violenter exigis, ut quasi gradus quosdam et scalas ad altiora nitenti, historiam tibi interpreter.* Mais dans ce prologue, il ne s'élève point au-dessus de

[1] *Hier. prol. ex plan. in Habac. col.* 1591.

ce premier sens; il se réserve de le faire dans son commentaire.

Objet du chapitre 1er, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre 1er. Le prophète gémit sur les iniquités des enfans de Juda. Il annonce les vengeances que Dieu exercera sur eux par les armes des Chaldéens. Il prédit la puissance de Nabuchodonosor et son abaissement. Il s'afflige du succès que Dieu accorde aux ennemis de son peuple. Saint Jérôme commence son commentaire en passant de la lettre au sens moral : *Communis ad Deum querela sanctorum est, quare contra eos injustum judicium fiat; et innoxium in persecutionibus sanguinem fundant; ac si quando ante tribunal steterint judicum secularium, judex, acceptis muneribus, condemnet insontem et reum liberet. Quod quidem non solum de judicibus seculi, sed interdum de Ecclesiarum quoque principibus dici potest, quod propter munera lacerent legem, et non perducant usque ad finem judicium; et impius prævaleat adversus justum, (ac) magis in judicio peccatum divitis, quam pauperis veritas defendatur* [1]. Lorsqu'il vient aux Chaldéens expressement nommés par le prophète, il les considère comme l'image des démons et des méchans qui servent d'instrumens à la justice de Dieu : *Nunc veniamus ad Septuaginta (interpretes) ut prætermissis singulis sententiis, interpretationem allegoricam coaptemus. Ecce ego suscitabo Chaldæos, gentem amaram et velocem, quæ ambulat super latitudinem terræ, ut possideat tabernacula non sua. Comminatur Deus adversum contemptores et calumniantes providentiam suam suscitaturum se Chaldæos, qui interpretantur* quasi dæmonia; *vel angelos pessimos significans qui ministrant furoris ejus et iræ, et tribulationi quam infert in peccatores; vel animas hominum pessimorum, per quas merentes cruciat* [2]. Ce qui, selon la Vulgate, paroit regarder l'abaissement de Nabuchodonosor n'est pas pris en ce sens dans la version des Septante. De là vient que saint Jérôme ne cherche point quel pourroit être le sens mystérieux de ce trait prophétique. Il observe seulement que le sens spirituel qu'il tire ici de la version des Septante paroit fort différent de celui que présente le texte hébreu relativement à l'histoire : *Cernitis quam confragosa loca sint, et adversa historiæ veritati : et quomodo ea quæ secundum litteram super Chaldæis interpretati sumus, nunc juxta tropologiam videantur sonare cle-*

[1] *Hier. in Habac.* 1. *tom.* III. *col.* 1594. — [2] *Ibid. col.* 1597.

mentiam et libertatem eorum qui de Chaldæorum manibus evaserint. Historia stricta est, et evagandi non habet facultatem : tropologia libera, et his tantum legibus circumscripta, ut pietatem sequatur intelligentiæ sermonisque contextum, nec in rebus multum inter se contrariis violenta sit copulandis [1]. Il continue de considérer dans les Chaldéens l'image des démons et des méchans, entre lesquels il distingue particulièrement les hérétiques : *Potest autem et de hæreticorum accipi perversa multiplicique doctrina, quod et ipsi hamo suo, et rete suo, et sagenis suis plurimos pisces capiant, et multa reptilia comprehendant; et idcirco lætentur, et sermonem suum quo decipere et persuadere poterunt, quasi deum adorent; et illum colant, illum expoliant : ipsi omni arte deserviant, per quem sciant a se tantas victimas interfectas, et tantos potentium atque sanctorum esse deceptos, quos pinguem partem et electas escas Scriptura nunc nominat* [2].

Objet du chapitre II, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE II. Le Seigneur répond aux plaintes du prophète en lui annonçant la ruine de la monarchie des Chaldéens ; mais de manière que le sens spirituel nous conduit à la fin des siècles, comme le remarque saint Jérôme [3] : *Ipsa autem visio de qua tibi dixi : Scribe visionem, et manifesta in buxo, ut possit persequi qui legit, adhuc in tempore constituto est, de quo Salvator ait* [4] : Tempore acceptabili exaudivi te, et in die salutis auxiliatus sum tibi. *Et orietur in consummatione mundi, et in extrema diei hora, de qua loquitur Joannes* [5] : Filioli, nunc hora novissima est : *et non frustra veniet : salvabit enim multos, et cum reliquiis israelitici populi multitudinem gentium congregabit. Quod si paululum se subtraxerit, et votis tuis, o lector, qui legere juberis in buxo, et in tabulis quas propheta descripsit, venire tardius visio cœperit, expecta eam : quia veniens veniet, et non tardabit. Si autem dubitaverit fides tua, et putaveris non evenire quod spondeo, habebis pro grandi pœna, quod meæ animæ displicebis. Justus autem qui credit verbis meis, et de his non ambigit quæ polliceor, habebit præmium vitam sempiternam. Nec statim debeo arguere vel in te interficiendo, vel in illo vivificando, quod apud me acceptio personarum non sit : quia ipse vivificationis suæ causa est, qui ex fide sua vivit; sicut tu ex eo quod te subtraxisti et credere noluisti, displi-*

[1] *Hier. in Habac.* I. *tom.* III. *col.* 1598. — [2] *Ibid. col.* 1602. — [3] *Hier. in Habac.* II. *tom.* III. *col.* 1605. — [4] *Isai.* XLIX. 8. — [5] I. *Joan.* II. 18.

cuisti animæ meæ. Manifeste autem in his de adventu Christi prophetia est. Unde et proposita quæstio solvitur, quod donec ille veniat, iniquitas dominetur in mundo, et judicium non perveniat ad finem; et verus Nabuchodonosor capiat rete suo et sagena homines quasi pisciculos, et rationabile animal quasi reptile, non habens principem. Plus loin saint Jérôme, continuant de rapporter cette prophétie à la consommation des siècles, s'exprime ainsi : *Discutiamus et Septuaginta (interpretum sensum). Omnia quæ de Babylone et Nabuchodonosor diximus referri possunt ad mundum istum, et ad diabolum, qui vere arrogans et superbus, et aliquid esse se credens, nihil perducit ad finem. Siquidem conatus ejus et omnis labor habebit interitum; qui in similitudinem inferni et mortis non saturatur occisis, et omnium gentium deceptione lætatur, et ad se populos congregat. Qui cum eum viderint missum in abyssum et tartaro traditum, ea quæ prophetis parabolice et* συμφώνως *legerant, videntes esse completa; et interpretantes super eo, consona voce memorabunt; Væ diabolo qui multiplicavit sibi non sua : væ perdici, quæ congregavit quæ non peperit*[1]. De là il passe à l'Antechrist[2] : *Potest autem hoc ipsum et de Antichristo interpretari, qui in tantum erit arrogans et superbus, ut in templo Dei sessurus sit faciens se Deum : et quasi infirmus et mors tantos interficiet, et ad se congregabit, ut si fieri possit, decipiat etiam electos Dei. Congregabit quoque ad se omnes; et universos populos in suum ducet errorem. Qui cum postea interfectum illum spiritu oris Christi viderint, intelligent vera esse quæ de eo ante prædicta sunt, et dicent omnia quæ sequuntur eadem intelligentia qua exposuimus super diabolum. Quod autem dicit :* Exspoliabunt te omnes reliqui populi propter sanguinem hominum, et impietatem terræ, et civitatis, et omnium habitantium in ea, *reliquos populos sanctos intelligamus qui Antichristo non servierunt : a quibus exspoliabitur impius propter impietatem quam exercuit in universam terram, et vastationem civitatis Ecclesiæ, et persecutionem omnium qui habitaverunt in ea. Tanta enim vastitas et tanta impietas in fine rerum, Antichristo sæviente, grassabitur in Ecclesiis, et multiplicata iniquitate multorum in tantum refrigescet charitas, ut Dominus qui cordis arcana cognoscit, et quod futurum est non ignorat, dixerit*[3] : Putas, veniens

[1] *Hier. in Habac.* II. *tom.* III. *col.* 1607. — [2] *Ibid* — [3] *Luc.* XVIII. 8.

Filius hominis inveniet fidem super terram? De là enfin il passe encore à un autre sens qui regarde en général les hérétiques[1] : *Possumus quoque secundum Joannem apostolum qui scribit*[2] : Sicut audistis quia Antichristus veniet : nunc autem Antichristi multi sunt : unde et cognoscimus quoniam novissima hora est, *omnes hæreticos, et universum dogma perversum arrogantium sibi scientiam, et simplicitatem Ecclesiæ contemnentium, qui nihil perducunt ad finem, sed delectantur mortibus plurimorum, arrogantes et superbos dicere : et totam continentiam capituli super eorum intelligentiam temperare, qui vere multiplicant sibi non sua ; et quasi gravissimum lutum, et ponderosam torquem qua pertrahantur ad pœnas sibi congregantes, spoliant gentes multas, et effundunt sanguinem hominum, et impietatem exercent in Ecclesiam et in omnes habitatores ejus. Sed reliqui populi, ecclesiastici videlicet viri qui non fuerint eorum errore decepti, subito consurgent et evigilabunt, quasi de gravi sumno, et mordebunt eos, et insidiabuntur illis, et habebunt eos in prædam.* Saint Jérôme continue de suivre dans le sens spirituel ces trois points de vue : *Pollicentur et diabolus et Antichristus et hæretici eos qui suum dogma suscipiant, fore in cœlestibus possessuros regna cœlorum, gehennæ incendia non sensuros. Et cum hæc repromiserint, consilium ipsorum ad perfectum venire non poterit ; sed erit consilium confusionis et ignominiæ domus eorum, postquam quæ fuerant repromissa falsa ipse rerum finis ostenderit ; cum probabitur confusionis esse consilium, non salutis*[3]. Plus loin encore en réunissant les trois sens : *Perspicuum est, quod et diabolus, et Antichristus et hæreticorum perversa doctrina ædificent civitatem in sanguinibus, id est, ecclesiam suam in eorum quos deceperunt interitu, et præparent urbem in iniquitatibus, loquentes contra Deum iniquitatem, et ponentes in excelso os suum. Quod cum fecerint, manifeste ostenditur, quia ex semetipsis ædificent civitatem in sanguinibus, et præparent eam in iniquitatibus*[4]. Il continue de suivre cette triple allégorie[5] : *Væ tibi, diabole, sive Antichriste, vel hæreticorum dogma perversum qui doctrinis tuis et positione turbida inebrias populos deceptorum, et subvertis priorem fidem, dans eis potionem, non de Siloa, non de Jordane, non de fontibus Israel, sed de torrente Cedron et de flumine Ægypti.... O*

[1] *Hier. loco cit. col.* 1608. — [2] 1. *Joan.* II. 18. — [3] *Hier. in Habac.*, II, *tom.* III. *col.* 1609. — [4] *Ibid. col.* 2611. — [5] *Ibid. col.* 1613.

diabole[1], *o dogma perversum, o hæretice, qui te putabas calicem esse aureum quo inebriantur omnes gentes ut viderent speluncas et secreta tua, pro gloriæ magnitudine, replere saturitate ignominiæ, et reputare in vas fictile, opera manuum figuli; bibe et tu de calice Domini.* Peut-être qu'au lieu de *o hæretice*, il faudroit lire *o Antichriste*, pour mieux soutenir le parallèle des trois points de vue. Plus loin il explique la différence que l'on peut remarquer entre ces expressions *sculptile* et *conflatile* dans le sens spirituel : *Sculptile et conflatile reor dogmata esse perversa, quæ ab his a quibus facta sunt adorantur : Vide Arium sculpsisse sibi idolum creaturæ, et adorasse quod sculpsit. Cerne Eunomium conflasse imaginem falsam, et conflationi suæ curvare cervicem... Nihil eis proderit sculptura et conflatio sua. Sculptura quæ refertur ad lapides, in his dogmatibus intelligitur, quæ stultitiam prima fonte demonstrant : conflatio est ibi ubi aliqua videtur esse ratio sapientiæ secularis, et veluti quodam auro, ita disciplinis philosophorum, et splendore eloquentiæ idolum conflatum est. Nihil ergo proderit figmentum furori suo*[2]. Ce que saint Jérôme applique à l'Antechrist pourroit s'appliquer à l'empire antichrétien, dont Mahomet a jeté les premiers fondemens, et qui, semblable à celui des Assyriens, se confondra vers la fin des temps avec un autre empire également ennemi de Jésus-Christ, comme l'empire des Assyriens se confondit avec l'empire des Chaldéens; en sorte que la ruine des Chaldéens et des peuples infidèles qui leur étoient unis est l'image de la ruine de tous ceux qui dans ces derniers temps se sont déclarés ennemis de Jésus-Christ et de son Eglise : et c'est ainsi que cette prophétie nous conduit jusqu'au grand et terrible jour du dernier avénement de Jésus-Christ, lorsqu'il viendra dans sa gloire délivrer son Eglise, récompenser les saints, et exterminer ceux qui auront corrompu la terre.

Objet du chapitre III, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de S. Jérôme.

Chapitre III. Ce chapitre contient un cantique mystérieux, qui au milieu des sombres nuages qui le couvrent offre cependant de grands traits de lumière. Premièrement il est assez visiblement composé de deux parties bien distinguées : dans la première, le prophète se rappelle les merveilles que le Seigneur a faites autrefois en faveur de son peuple; dans la seconde, il s'afflige à la vue de la dé-

[1] *Hier. in Habac.* II. *tom.* III. *col.* 1614. — [2] *Ibid. col.* 1615.

solation terrible qui menace son peuple, et il se console dans l'attente du secours admirable que Dieu accordera à son peuple. La première partie, selon la lettre, regarde les merveilles de la sortie d'Egypte; la seconde, les malheurs de la captivité de Babylone et la délivrance qui y succédera. Mais un autre trait de lumière, c'est celui qui au milieu de ce cantique nous découvre, selon la remarque de saint Jérôme, une des plus manifestes prophéties touchant Jésus-Christ : *Manifestissimam de Christo prophetiam*[1] : c'est ainsi qu'il en parle dès le prologue du livre qui contient l'explication de ce cantique. Ce trait lumineux se répand sur tout le cantique, de manière que, dès le commencement, saint Jérôme y découvre le mystère de l'incarnation et de la manifestation du Fils de Dieu. Il y a dans ce cantique beaucoup de difficultés pour le sens même grammatical, et dès le commencement la version des Septante présente un sens fort différent de celui qu'offre notre Vulgate : saint Jérôme selon sa coutume explique le texte selon l'hébreu et selon les Septante. Il pose donc d'abord la version faite sur l'hébreu : *Domine, audivi auditionem tuam, et timui : Domine, opus tuum in medio annorum vivifica illud;* et ensuite l'ancienne version latine faite sur le grec des Septante : *Domine, audivi auditum tuum, et timui; Domine, consideravi opera tua, et obstupui, in medio duorum animalium cognosceris.* Il fait sur cela beaucoup de remarques; et voici le précis de son explication selon les deux versions : Domine, audivi auditionem tuam, et timui : *audivi, inquit, pœnas quas Nabuchodonosor et diabolo præparasti,... et sicut timore perterritus sum, quod draco magnus tantis vulneribus confodiendus sit; sic deprecor, Domine, ut quod promisisti expleas, et finito tempore reddas Christum tuum. Tu enim dixisti : quia adhuc visus procul et apparebit in fine, et non mentietur, vivifica ergo quod pollicitus es, hoc est, tuum imple promissum : non moriatur irritus sermo tuus, sed opere compleatur. Quod quidem juxta nos, et de resurrectione Salvatoris intelligi potest : ut ille qui pro nobis mortuus est, consurgat a mortuis et vivificetur. Juxta autem Septuaginta multo alter est sensus... Domine, audivi in Scripturis sermonem tuum, et timui dante te mihi auriculam... et opera tua diligentius contemplatus... ex creaturis intellexi Creatorem, et per singula*

[1] *Hier. in prologo, l. II. in Habacuc.*

quæ fecisti, et quæ quotidie operaris in universo mundo, totus obstupui... vel certe admiratione turbatus, in laudes tuas trepidus erumpo dicens : In medio duorum animalium cognosceris [1]. Il rassemble ici diverses interprétations de cette parole, et il dit : *Porro simplex interpretatio, et opinio vulgi de Salvatore intelligit : quod inter duos latrones crucifixus agnitus sit. Qui autem melius, hoc dicunt quod in prima Ecclesia quæ de circumcisione fuit, et de præputio congregata, duobus populis se hinc inde cingentibus intellectus sit salvator et creditus* [2]. Le saint docteur continue d'appliquer ce cantique à l'œuvre de la rédemption des hommes par Jésus-Christ : nous ne pouvons ici le suivre dans ce détail ; mais du moins nous devons nous arrêter sur cette parole : *Egressus es in salutem populi tui, in salutem cum Christo tuo : percussisti caput de domo impii ; denudasti fundamentum usque ad collum. Semper.* C'est ainsi qu'il traduit l'hébreu, et voici comment il l'explique : *Quando ergo populi tui vindicabis injuriam, terrena regna calcabis, et omnes gentes admirari facies, quia egressus es in salutem populi tui, et venisti ad eos cum Christo tuo : licet in hebraico scriptum sit :* Egressus es in salutem populi tui cum Jesu Christo tuo : *sive* cum Salvatore tuo : *Jesus enim* Salvator *interpretatur. Veniente autem Jesu Christo Filio tuo, percussisti Antichristum de domo impii, hoc est in hoc seculo quod in maligno positum est : sive ipsum diabolum percussisti, qui impietatis caput est, et denudasti fundamentum ejus usque ad collum, id est, abscondita ejus aperta fecisti, non ad breve tempus, sed in perpetuum : hoc enim significat* (vox hebraica) סלה, *id est* semper [3]. Il vient ensuite à la version des Septante, qui offre un sens fort différent : *Egressus es in salutem populi tui, ut salvares christos tuos :* c'est ce qu'exprimoit l'ancienne version latine faite sur le grec des Septante : sur quoi saint Jérôme dit : *Primum videamus quot sunt genera christorum, et postea tractabimus quomodo egressus sit Dominus in salutem christorum suorum* [4]. Il observe que le nom de *Christ* dans l'ancien testament est donné aux patriarches mêmes ; que l'onction se donnoit aux prêtres, aux rois, aux prophètes ; qu'il y a aussi une onction spirituelle selon laquelle notre Sauveur même a été oint ; que nous participons tous à cette onction par le baptême ; qu'il y

[1] *Hier. in Habac.* III. *tom.* III. *col.* 1719. — [2] *Ibid. col.* 1620. — [3] *Ibid. col.* 1629. — [4] *Ibid. col.* 1632.

a même dans la loi de Moïse une onction des lépreux dans la cérémonie de leur purification; ce qui est encore une image de l'onction spirituelle réparée par la pénitence, en sorte que nous sommes tous du nombre de ces oints que Dieu sauve [1] : *In horum igitur christorum salutem egressus est Deus de loco suo; sicut et Michæas loquitur* [2] : Et egredietur de loco suo ut salvet. *Quia enim hi qui indigebant salute ad eum intrare noluerunt, ipse egressus est de majestate sua et de loco suo, ut eos qui foris erant duceret in terram mansuetorum regionemque viventium, de qua Adam fuerat expulsus; de qua egressus Cain inhabitavit in terra Naid.* Mais après avoir ainsi expliqué la version des Septante, il revient au sens de l'hébreu en disant [3] : *Sciendum autem ut supra diximus, quod ubi posuerunt Septuaginta plurali numero*, ut salvares christos tuos, *ibi esse in hebræo* לְהוֹשִׁיעַ אֶת מְשִׁיחֶךָ, *quod Aquila transtulit*, in salutem cum Christo tuo: *non quod Deus egressus sit ut salvaret populum et salvaret Christum suum, sed quod in salutem populi venerit cum Christo suo, juxta illud Evangelii* [4] : Pater in me, et ego in Patre: et Pater in me manens ipse facit opera sua. *Sed et quinta editio similiter transtulit:* Egressus es in salutem populi tui, in salutem cum Christo tuo. *Theodotio autem vere quasi pauper et Ebionita; sed et Symmachus ejusdem dogmatis pauperem sensum secuti, judaice transtulerunt:* Egressus es in salutem populi tui, ut salvares Christum tuum; *et* Egressus es salvare populum tuum, salvare Christum tuum. *Rem incredibilem dicturus sum, sed tamen veram. Isti semi christiani judaice transtulerunt: et Judæus Aquila interpretatus est, ut Christianus. Sexta editio prodens manifestissime sacramentum, ita vertit ex hebræo:* Egressus es, ut salvares populum tuum per Jesum Christum tuum: *quod græce dicitur* ἐξῆλθες τοῦ σῶσαι τὸν λαόν σου διὰ Ἰησοῦ σοῦ χριστόν σου. *Cui sensui potest illud adaptari: quod egressus sit Pater cum Filio de templo et de cæremoniis Judæorum, dicens* [5] : Relinquetur vobis domus vestra deserta; *et venerit ad salutem gentium, ut salvaret credentes per Jesum Christum filium suum.* Lorsqu'il vient ensuite aux derniers versets où le prophète dépeint une désolation extrême, il en fait d'abord l'application à ce qui est arrivé chez les Juifs au temps du premier avénement de Jésus-Christ; ensuite il ajoute : *Si autem voluerimus de consummatione mundi accipere, sic ex-*

[1] *Hier. in Habac.* III. *tom.* III. *col.* 1634. — [2] *Mich.* I. 3. — [3] *Hier. in Habac.* III. *tom.* III. *col.* 1633. — [4] *Joan.* XIV. 10. — [5] *Luc.* XIII. 35.

ponendum est : quomodo in Exodo quando percussa est Ægyptus, et percussit Deus vineas eorum, et ficus eorum, et occidit primitiva hominum et jumentorum in grandine, et Ægyptias fruges bruchus, locustaque consumpsit, ficus in Ægypto non attulit fructum; nec erant genimina in vineis eorum, mentiebatur (sicubi tamen poterat reperiri in Ægypto) opus olivæ, et campi eorum non dabant escas; et deficiebant, eo quod non haberent cibos pecora eorum; et non erant boves in præsepibus; populus autem Israel exultabat in Domino, et gaudebat in Deo salutari suo : sic in consummatione mundi, quando multiplicata iniquitate, refrixerit caritas; et ficus non attulerit fructus, et vineæ non habuerint uvas, et mentitum fuerit opus olivæ, et campi non germinaverint cibos, et cetera quæ sequuntur : tunc quicumque justus et electione Dei dignus fuerit inventus, loquetur exultans : Ego autem in Domino exultabo; gaudebo in Deo salutari meo : Dominus Deus fortitudo mea [1].

Remarques sur les ỿ 13. du ch. III. Faut-il traduire, *in salutem cum Christo tuo*, ou *ad salutem unctorum tuorum?* Le nom de *Christ* doit-il être lu ici au singulier ou au pluriel? Justification du sens de la Vulgate. Quel est le Christ dont parle ici le prophète? est-ce Moïse ou Jésus-Christ?

Il est remarquable qu'au ỿ 13 où nous lisons : *Egressus es in salutem populi tui, in salutem cum christo tuo;* et où l'ancienne Vulgate portoit : *ut salvares Christos tuos*, l'édition romaine de la version des Septante porte aujourd'hui, *ut salvares Christum tuum.* Le P. Houbigant, qui dans tout ce cantique ne considère que le sens immédiat relatif aux Juifs du temps du prophète, observe qu'on lit ici dans le manuscrit alexandrin, τους χριστους σου, *unctos tuos;* et qu'un autre interprète dans les Hexaples dit aussi, τους ἐκλεκτους σου; ce qui suppose qu'au lieu de משיחך, *Christum tuum*, on a lu משיחיך, *Christos tuos:* et il préfère cette leçon comme conforme à l'expression du psaume CIV : *Nolite tangere Christos meos.* Le P. Houbigant traduit donc ainsi ce verset ; *Tu egressus es ad salutem populi tui, ad salutem unctorum tuorum.* Mais outre que cette version substitue dans ces deux derniers mots le pluriel au lieu du singulier, elle suppose dans le texte un parallèle qui n'y est pas : mais le texte met bien dans les deux membres *ad salutem ;* mais le texte, qui met dans le premier *populi tui*, ne met point dans le second *unctorum tuorum*, mais *cum uncto tuo*, c'est-à-dire *cum Christo tuo*, ainsi que l'exprime notre Vulgate et la version grecque d'Aquila. Si le texte pouvoit signifier *ut salvares*, ou *salvare*, on pourroit traduire avec Théodotion, *ut salvares Christum tuum*, ou avec

[1] *Hier. in Habac.* III. *tom.* III. *col.* 1633.

Symmaque, *salvare Christum tuum*; parce qu'alors la particule qui se trouve dans le texte pourroit marquer l'accusatif; et si le texte portoit le pluriel, on pourroit traduire, *ut salvares Christos tuos*, comme l'exprime l'ancienne Vulgate d'après le grec des Septante. Mais le texte portant également dans les deux membres *ad salutem*, la particule que ces interprètes ont prise pour la marque de l'accusatif doit ici signifier *cum*, ainsi que l'expriment Aquila et saint Jérôme dans notre Vulgate; et puisque ces trois anciens interprètes, Aquila, Symmaque et Théodotion, s'accordent pour le nombre singulier du mot qui signifie *Christ*, il faut donc traduire avec Aquila et avec saint Jérôme, *in salutem cum Christo tuo*. Dans un premier sens, on pourroit dire que ce *Christ* est Moïse dont Dieu se servit pour sauver son peuple, c'est-à-dire pour retirer son peuple de l'Egypte. Car quoique Moïse n'ait reçu aucune onction sensible qui lui ait acquis le nom de *Christ*, on peut dire que du moins ce nom peut lui convenir comme aux saints patriarches, parce que comme eux il fut intérieurement oint de l'Esprit de Dieu. Mais ce nom désigne bien plus particulièrement Jésus-Christ, qui a reçu la plénitude de cette onction divine, et qui est ainsi *l'Oint* et *le Christ du Seigneur* par excellence. Il est donc bien important de ne point changer ici l'expression d'une prophétie qui le caractérise si manifestement. On a vu combien saint Jérôme préfère cette leçon et cette interprétation à toutes les autres.

REMARQUES

SUR

SOPHONIE.

Remarques sur la prophétie de Sophonie. Témoignage de S. Jérôme.

La prophétie de Sophonie, quoique très-courte, embrasse plusieurs grands objets : les vengeances du Seigneur sur Jérusalem et Juda, sur les Philistins, les Moabites, les Ammonites, les Ethiopiens et les Assyriens; la réunion, la délivrance et le rétablissement des deux maisons d'Israël et de Juda. Saint Jérôme, dans l'explication de ce prophète, se croit obligé de suivre sa coutume, qui est d'exposer d'abord le sens relatif à l'histoire des Juifs, et de traiter ensuite des sens plus élevés couverts sous l'ombre de ces nuages : *Debemus consuetudinem nostram sequentes primum historiam texere, et postea de sublimioribus disputare* [1]. Voilà notre modèle : suivons-le.

Objet du chapitre 1er, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de S. Jérôme.

Chapitre 1er. Ce chapitre contient uniquement les menaces et les reproches du Seigneur contre Juda et Jérusalem. Ces menaces eurent leur effet sous le règne de Nabuchodonosor. Saint Jérôme nous transporte de là à la fin du monde pour y voir un second accomplissement des mêmes menaces : *Sed et de consummatione mundi idipsum accipere*

[1] *Hier. in Sophon.* 1. *tom.* III. *col.* 1644.

possumus, quod et homines, et pecora, et volatilia, et pisces maris et universa deficient (ou *deficiant*), *et infirmentur impii, et tollatur iniquitas a facie terræ*[1]. Et plus loin il ajoute : *Propter Dominum qui de tribu Juda ortus est, et propter Jerusalem in qua regnavit Judas, hoc est Dominus atque Salvator, dicamus quando multiplicata fuerit iniquitas, et refrixerit charitas multorum, et veniente Domino, rara fides apparuerit in terra, in tantum ut tententur etiam electi Dei; tunc extendere Dominum ad supplicia peccatorum manum suam super Judam, qui sibi videtur nomen Domini confiteri; et super Jerusalem, Ecclesiam quæ ex pace sortita vocabulum est*[2]. Il vient cependant ensuite au premier avénement de Jésus-Christ : *Quidam de nostris, diem Domini et hostiam ejus, et sanctificationem vocatorum in adventu Salvatoris intelligunt, quando immolatus est Agnus, et sanguine ejus sanctificati sunt apostoli, et ceteri qui per eos vocati sunt*[3]. Ce qui lui donne lieu de réunir ensuite les deux sens. Ainsi plus loin il dit[4] : *Sed quia semel et tropologice exponere cœpimus : Visitabit Dominus in adventu et passione Salvatoris, id est, in die hostiæ Filii sui super pontifices et sacerdotes populi judaici et super domum regiam. Usque ad illud enim tempus perseveraverunt reges Judæ de stirpe David, secundum prophetiam Jacob*[5]..... *Post hostiam enim* (ou peut-être, *autem*) *Domini ablatum est regnum a Judæis.* Et ensuite il ajoute : *Hoc intellectum sit in primo Salvatoris adventu : quia autem de consummatione mundi et die judicii, quem omnes diem interpretantur Domini semel exposuimus; scire debemus, quod illo tempore visitet Dominus super principes et super pastores, qui lac de ovibus comedunt, lanasque tondentes non curant de contritione gregis*[6]. Il continue de suivre ces deux sens, en remarquant les principaux traits qui y conviennent.

Objet du chapitre II, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE II. Ce chapitre embrasse diverses prophéties concernant les Juifs, les Philistins, les Moabites, les Ammonites, les Ethiopiens et les Assyriens : la ruine de Ninive y est annoncée. Saint Jérôme continue d'appliquer aux chrétiens ce qui est dit aux Juifs : *Generaliter tota multitudo credentium et eorum qui Dei populus nuncupantur, in Ecclesiam congregatur, et dicitur ei : Convenite in Ecclesiam; sociamini vobis charitate et pace, o gens inerudita, quæ non vis Dei recipere*

[1] *Hier. in Sophon.*, I. *tom.* III. *col.* 1645. — [2] *Ibid. col.* 1647. — [3] *Ibid. col.* 1648. — [4] *Ibid. col.* 1649. — [5] *Gen.* XLIX. 10. — [6] *Hier. loco citato.*

disciplinam, nec habere scientiam mandatorum ejus, sed divitiis et corporis sanitate, et pulchritudine hujus seculi, carnis quoque voluptatibus delectaris, quæ transit quasi flos qui in una marcescit die. Propterea autem dico vobis: Convenite, sociamini; ne cum judicii tempus venerit, et omnis gloria vestra transierit, tunc velitis agere pœnitentiam, quando locus non erit pœnitentiæ sed pœnarum[1]. Lorsqu'il vient ensuite aux Philistins désignés par leurs principales villes, Gaza, Ascalon, Azot et Accaron, il remonte à l'étymologie de ces noms, et en tire un sens moral relatif aux diverses passions qui dominent dans les ames : *Has autem omnes varietates intellige in animarum vitiis atque peccatis, et quia uniuscujusque opus quale sit, in die judicii, ignis probabit*[2]. Il vient aux Moabites et aux Ammonites, et dans leurs personnes il croit reconnaître l'image des hérétiques : *Qui doctus vir est, et spiritualibus spiritualia comparat, et non quærit quæ deorsum sunt, sed ea quæ seorsum, et cum Christo resurgit ab inferis, et veterem hominem deponens induitur novo, opprobria Moab, et blasphemias filiorum Ammon, ad magistros contrariorum Ecclesiæ dogmatum referet, qui et ipsi videntur de genere esse Abraham, et effugisse incendium Sodomæ et Gomorrhæ, et habitare in Segor parvula*[3]. Il vient aux Ethiopiens, et il les regarde comme l'image de ceux qui sont entièrement plongés dans leurs vices[4] : *Si notaverimus in omnibus Scripturis, Æthiopes eos appellari qui penitus in vitia sunt demersi, secundum illud quod in Jeremia legimus*[5] : Si mutabit Æthiops pellem suam; *Æthiopibus ad meliora conversis, spes erit nullum qui voluerit agere pœnitentiam, a salute alienum fore.* Il vient enfin à Ninive, et il la considère sous deux points de vue comme pouvant représenter la gentilité et le monde[6] : *Quod sequitur de Ninive vastata..... videtur mihi juxta illud intelligi debere, quod vel in Jona, vel in Nahum propheta scriptum est. Et in Jona quidem Niniven, id est speciosam, quæ ad prædicationem Jonæ, id est columbæ, egerit pœnitentiam, Ecclesiam interpretati sumus de gentibus congregatam. In Nahum vero super mundo intelligentiam temperavimus, et de mundo quidem non difficilis est interpretari et dicere : quod quando Æthiopes vulnerati gladio Domini*

[1] *Hier. in Sophon.* II. *tom.* III *col.* 1658. — [2] *Ibid. col.* 1660. — [3] *Ibid. col.* 1664. — [4] *Ibid. col.* 1667. — [5] *Jerem.* XIII. 23. — [6] *Hier. in Sophon.* II. *tom.* III. *col.* 1668.

fuerint, et extenderit manum suam super Aquilonem, et perdiderit Assyrium principem mundi, etiam ipse mundus cum principe suo pereat, et ad maximam solitudinem redigatur, et nulli miserabilis sit; sed omnes ad ruinam ejus sibilent, et moveant manus suas. De Ecclesia autem videtur prima fronte esse blasphemum, quod ea futura sit invia et deserta, et bestiæ habitent in ea, et postea ei cum insultatione dicatur : Hæc est civitas malis dedita, quæ habitabat in spe, quæ dicebat in corde suo : Ego sum, et non est præter me amplius : quomodo facta est in solitudinem, pascua bestiarum? *Sed qui consideravit illud apostolicum in quo dicitur*[1] : In novissimis temporibus instabunt tempora pessima, et erunt homines sui amatores (*et reliqua*); *necnon et hoc quod in Evangelio scriptum est*[2] : quod multiplicata iniquitate refrigescet charitas multorum : *in tantum ut in illo tempore compleatur*[3] : Verumtamen veniens Filius hominis putas inveniet fidem super terram? *Non mirabitur de extrema Ecclesiæ vastitate, quod regnante Antichristo, redigenda sit in solitudinem, et tradenda bestiis, et passura quæcumque nunc propheta describit. Si enim Deus propter infidelitatem ramis naturalibus non pepercit, sed fregit eos, et posuit flumina in desertum, et fontes aquarum in sitim, terram fructiferam in salsuginem propter malitiam habitatorum ejus : cur non e contrario eos de quibus dixerat*[4] : Posuit desertum in paludes aquarum, et terram sine aqua in fontes aquarum, et habitare fecit ibi esurientes, etc. : *et quos inseruit de oleastro in radicem bonæ olivæ, si immemores beneficii recesserint a conditore suo, et adoraverint Assyrium, evertat, et ad eamdem sitim reducat in qua prius fuerant?* En terminant l'explication de ce chapitre, le saint docteur ajoute : *Hæc diximus, ut potuimus interpretationi allegoricæ servientes. Si quis autem magis verisimilia et habentia rationem quam a nobis sunt disserta repererit, illius magis lector auctoritate ducatur*[5].

Objet du chapitre III, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre III. Les reproches et les menaces recommencent ici contre Juda et Jérusalem; mais ensuite succèdent les promesses en faveur d'Israël, de Sion et de Jérusalem. Saint Jérôme continue de considérer ici Jérusalem comme figure de l'Eglise, en faisant tomber les reproches et les menaces sur les prévaricateurs qui vivent dans son sein : *Illustris et redempta civitas Christi sanguine, juxta superiora*

[1] 2 *Tim.* III. 1. *et seqq.* — [2] *Matt.* XXIV. 12. — [3] *Luc* XVIII. 8. — [4] *Ps.* CVI. 33. *et* 34. — [5] *Hier. in Sophon.* II. *tom.* III. *col.* 1669.

perspicue Ecclesia intelligitur, quæ et vocatur columba propter simplicitatem multitudinis in ea credentium. Hæc non audivit vocem Domini, neque suscipere voluit disciplinam, nec confisa est in Domino, quia noluit appropinquare ad Dominum Deum suum, ut mereretur veniam peccatorum. Frustra enim quis vocem Domini Dei sui audire se dicit, et confidere in Domino, quando operibus fidem destruit; et magis mammonæ jungitur quam Domino Deo suo, et duplici corde accedit ad eum, et duobus dominis, seculo et Deo militare posse se credit [1]. Plus loin il prévient les scrupules de ceux qui pourroient craindre que cette interprétation ne blessât le respect dû à l'Eglise toujours sainte en elle-même, mais dans le sein de laquelle les prévaricateurs se trouvent mêlés avec les justes : *Nec moveat aliquem (ut sæpe jam dixi), quod hæc adversum Ecclesiam dicta interpreter, cum sciat Jerusalem in Scripturis sanctis semper typum habere Ecclesiæ : de qua qui peccaverit, vel in Babylonem abducitur, vel se sponte descendere voluerit in Jericho, a latronibus vulneratur. Quæ est enim ita illustris ut Ecclesia, quæ in toto orbe fundata est : ita redempta Christi sanguine, et columba propter gratiam Spiritus sancti, ut Ecclesia de gentibus congregata? in qua plurimi qui se dicunt in Christum credere, nec audierunt vocem ejus, nec receperunt disciplinam, nec juxta eum esse voluerunt* [2]. Il vient ensuite aux promesses, et d'abord il expose l'abus que les Juifs en font : *Hæc Judæi interpretantur in adventu Christi quem sperant venturum esse; et dicunt universis gentibus congregatis, et effuso super eas furore Domini, in igne zeli ejus terram devorandam : et sicut ante ædificationem turris fuit, quando una lingua omnes populi loquebantur, ita conversis omnibus ad cultum veri Dei, locuturos hebraice, et totum orbem Domino serviturum* [3]. Il oppose à cela un sens spirituel et moral [4] : *Nos autem qui non sequimur occidentem litteram, sed spiritum vivificantem, nec judaicas fabulas, audimus a Domino :* Præparare, consurge diluculo : *et præparati dicimus* [5] : Paratum cor meum, Deus, paratum cor meum.....*et præparantes nos veri imperio sacerdotis tollimus malum de medio Ecclesiæ. Cumque hæc fecerimus, nox præterit, appropinquat dies, et quasi in die honeste ambulantes dicimus* [6] : Deus, Deus meus, ad te de luce vigilo :... *Et pro his omnibus mercedem nobis*

[1] *Hier. in Sophon.*, III. *tom.* III. *col.* 1671. — [2] *Ibid. col.* 1672. — [3] *Ibid. col.* 1674. — [4] *Ibid.* — [5] *Psal.* LVI. 8. — [6] *Psal.* LXII. 2.

pollicens Deus ait : Expecta me in die resurrectionis meæ in testimonium. *Post vitia enim atque peccata Deus resurget in nobis... quia judicium, ait, meum in congregationes gentium, ut suscipiam reges, in loco videlicet supplicium suorum, ut effundam super eos iram meam, omnem iram furoris mei.... Et tunc*[1] *convertam super populos linguam in generationem suam; et unusquisque errore deposito ad antiquum confessionis Domini eloquium revertatur, et in nomine Jesu omne genu flectatur.* Plus loin il propose un autre sens relatif au premier avénement de Jésus-Christ. *Possumus hunc locum et de primo Christi adventu exponere, quando omni errore sublato, dæmonibusque calcatis, et terrenis operibus destructis, apostoli universis linguis locuti sunt; et veteri errore sublato, unum confessionis redditum est labium. Sed et reges qui destruuntur, et divino consumuntur ardore, perversorum dogmatum principes sentiendi sunt*[2]. Il continue d'appliquer la suite des promesses au premier avénement de Jésus-Christ, et il revient contre les fausses espérances des Juifs : *Hoc de primo adventu Christi intellectum sit, quod Judæi sibi in fine promittunt, et sperant se habitaturos in Jerusalem, et in more pecorum corporalibus donis Judææ opibusque complendos et pascendos herbis viridibus, et deletis cunctis gentibus sibique subjectis, nullum posse resistere qui eos exterreat. Nos autem accipientes ex hac fabula occasionem veræ historiæ dicimus omnem nigredinem animæ, et tetrum colorem, ac draconis venenum, quo tincti fueramus vitiis atque peccatis, reddito nobis labio electo, sive mundo et candido (ut interpretatus est Simmachus), derelinquere nos in fluminibus Æthiopiæ perversorum dogmatum magistros, quibus ante irrigabamur, et cum disperso quondam Israel Christo munera delaturos*[3]. De là il nous transporte à la fin des siècles pour y trouver l'entier accomplissement de ces promesses : *Simulque considera quod in die judicii, et in consummatione mundi tollantur universa nomina dignitatum, et unus populus remaneat, et grex sub pastore bono, qui sit mansuetus et humilis. Tunc etiam populus Israel, plenitudine gentium subintrante, quia conclusit Deus omnes sub peccato ut omnibus misereatur, timebunt nomen Domini. Et reliquiæ Israel non facient ultra iniquitatem, per quam Dominum negaverunt : nec loquentur vana, inepta sibi fabulas promittentes, nec invenietur in ore eorum lingua mendacii,*

[1] *Hier. loco citato. col.* 1675. — [2] *Ibid. col.* 1675. — [3] *Ibid. col.* 1676.

Christo per eos, qui veritas est, loquente. Tunc enim pascentur et ipsi in una grege, et accubabunt in Ecclesia, et veri Nabuchodonosor impetus non timebunt[1]. Il continue de réclamer contre les fausses interprétations des Juifs et de ceux qui entrent dans leurs sens : *Judæi cum Christo, quem putant esse venturum, hæc sibi omnia repromittunt, quæ nos qui Christum suscepimus, jam cum ipso sumus omnia consecuti. Si quis ergo christianorum, et maxime novorum prudentium, quorum nomina taceo, ne quemquam lædere videar, existimat necdum prophetiam esse completam, sciat falso Christi portare se nomen, et judaicam animam, circumcisionem tantum corporis non habere. Si enim hæc necdum facta sunt, sed futura, frustra credidimus Salvatoris adventum : frustra autem non credentes, intelligimus in nobis esso completum mysterium quod temporibus æternis tacitum est, et nunc manifestatum est per scripturas propheticas et adventum Domini nostri Jesu Christi. Denique consideremus ordinem lectionis, et videbimus quod dicitur non ad Judæos, sed ad Christi Ecclesiam pertinere*[2]. Quoiqu'il insiste beaucoup sur l'accomplissement de ces promesses dans le premier avénement de Jésus-Christ, il revient néanmoins encore à la fin des siècles pour montrer que c'est là qu'elles seront pleinement accomplies[3]. *Laudare jubetur Ecclesia, et jubilare Israel, sensu videns Deum; et exultare atque lætari in omni corde locus pacis ad quem dictum est*[4] : Pacem meam do vobis, pacem meam relinquo vobis. *Abstulit enim in fine et in consummatione mundi judicium ejus, nequaquam eam judicans atque corripiens, sed salvans, et avertit inimicos ejus dæmonum turbas. Rex Israel Dominus in medio ejus erit; non timebit ultra malum.* Il combat encore une fois les fausses idées des Juifs et des judaïsans : et si nous insistons sur cela, c'est parce qu'il est important de nous prémunir contre les fausses interprétations des prophéties. Voici donc ce que dit ici saint Jérôme : *Et hoc synagoga, quæ non claudicat, sed utroque truncata est pede, pollicetur sibi in adventu Christi sui, quem sperat esse venturum : et putat omnes gentes interficiendas a Domino, quæ afflixerunt Israel, et salvandum synagogam, et eam quæ acceperat libellum repudii colligendam, et ponendos eos in laudem, et in nomen in omni terra captivitatis suæ, in qua fuerant antè confusi. Et hoc fieri*

[1] *Hier. in Sophon.*, III. *tom.* III. *col.* 1676. — [2] *Ibid. col.* 1677. — [3] *Ibid. col.* 1678. — [4] *Joan* XIV. 27.

tempore, quando captivitas reducta fuerit Jerusalem, et extructum templum, et reliquus cæremoniarum ordo servatas. Hæc sibi repromittit, et propterea non agit pœnitentiam, et dum sperat incerta, perdit certam salutem. Nec miror synagogam hæc dicere, quæ quia non recipit Christum, oculos dolet, et cum Lia lippescit, et non amatur a Jacob, et Rachel succedente negligitur. Christianos miror, immo semi Judæos, qui sibi videntur esse de Ecclesia, ita dicere et ea profiteri quæ si vera sunt, frustra credimus in Christum, et omne nostrum tollitur sacramentum; et miserabiliores sumus omnibus hominibus, credentes eum venisse qui non venit [1].

Remarques sur les promesses contenues dans le chap. III, depuis le ℣ 13 jusqu'à la fin. Regardent-elles le retour futur des Juifs? Sion et Jérusalem désignent-elles la nation juive ou l'Eglise de Jésus-Christ? Faut-il traduire, *Non timebis*, ou *Non videbis malum ultra?* Cette promesse n'aura son entier accomplissement que dans la Jérusalem céleste.

Le P. Houbigant convient que les premières promesses de ce chapitre jusqu'au ℣ 13 se rapportent à l'Eglise naissante des chrétiens; mais il prétend que depuis le ℣ 13 jusqu'à la fin du chapitre, elles regardent le dernier retour, c'est-à-dire le retour futur des Juifs. « Car, ajoute-t-il, *Sion et* » *Jerusalem* désignent la nation Juive, qui n'éprouvera plus » de maux semblables à ceux qu'elle a soufferts dans la der- » nière ruine de Jérusalem. » Mais on vient de voir combien saint Jérôme blâme ceux qui transportent ainsi à la nation juive les promesses qui appartiennent à l'Eglise de Jésus-Christ, toujours désignée sous les noms de *Sion* et de *Jerusalem*, comme doit le savoir quiconque connoît le langage mystérieux des prophéties : *Cum sciat Jerusalem in Scripturis sanctis semper typum habere Ecclesiæ* [2]. Préférons donc de dire avec ce saint docteur, que les magnifiques promesses qui regardent Sion et Jérusalem ont eu un premier accomplissement en faveur de l'Eglise au temps du premier avénement de Jésus-Christ, et qu'elles auront leur entier accomplissement à la fin des siècles et au dernier avénement de Jésus-Christ, mais toujours sur l'Eglise même de Jésus-Christ, en sorte que les Juifs ne pourront y avoir part que lorsqu'ils seront rentrés dans cette Eglise sainte, et qu'ils en seront devenus les membres. Les restes d'Israël, dont parle le prophète, peuvent bien alors représenter les premiers restes sauvés par grâce d'entre les Juifs au temps des apôtres, et les derniers restes qui seront de même sauvés par grâce à la fin des siècles; mais il ne faut pas confondre ces restes fidèles avec l'Eglise de Jésus-Christ représentée par Sion et par Jérusalem. C'est en s'unissant à elle que les premiers restes eurent part aux promesses qui lui sont faites;

[1] *Hier. in Sophon.*, III. *tom.* III. *col.* 1679. — [2] *Ibid. col.* 1672.

c'est en s'unissant à elle que les derniers restes auront part à l'entier accomplissement de ces promesses à la fin des temps. Israël et Samarie peuvent bien représenter la nation Juive; mais Juda et Jérusalem, c'est l'Eglise de Jésus-Christ : *Jerusalem in Ecclesia semper accipitur*, selon la remarque de saint Jérôme. Le P. Houbigant en traduisant, *neque adhuc mala experiere*, suppose que l'hébreu porte à la lettre, *non videbis malum ultra :* les Septante l'ont traduit ainsi, et les rabbins l'ont ponctué en ce sens. Notre Vulgate dit : *Non timebis malum ultra :* et le texte hébreu pourra aussi se prendre en ce sens; la différence ne consiste que dans les points rabbiniques, qui ne sont pas d'une autorité telle qu'on ne puisse pas les rejeter. Mais ce qui est très-important à remarquer, c'est que de quelque manière qu'on l'explique, cette promesse ne se borne point au siècle présent, où les maux seront toujours mêlés avec les biens, et où les tribulations seront toujours le partage de tous ceux qui doivent parvenir au royaume de Dieu, puisque c'est par cette voie que l'on y parvient; cette promesse n'aura son entier accomplissement que dans la Jérusalem céleste; c'est là que l'on ne craindra plus aucun mal : *non timebis malum ultra.* C'est là que l'on ne verra plus, que l'on n'éprouvera plus aucun mal : *Non videbis malum ultra*, selon cette parole de l'Apocalypse : *La mort ne sera plus; et il n'y aura plus là ni deuil, ni gémissemens, ni peine, parce que le premier état sera passé*[1]. Ce premier état est celui de cette vie mortelle; ce n'est qu'après que ce premier état sera passé, ce n'est que dans le séjour de l'immortalité, que les enfans de Dieu seront pour toujours délivrés de tous maux. *Mors ultra non erit, neque luctus, neque clamor, neque dolor erit ultra, quia prima abierunt.*

[1] *Apoc.* XXI. 4.

REMARQUES

SUR

AGGEE.

Remarques sur la prophétie d'Aggée. Témoignage de saint Jérôme.

Aggée et Zacharie ont prophétisé sous le règne de Darius, fils d'Hystaspes, environ seize ans après que la liberté eut été rendue aux Juifs par Cyrus, mais lorsque le rétablissement du temple étoit interrompu par les ordres de Smerdis le mage que l'Ecriture nomme *Artaxerxès ;* ce qui donne lieu à saint Jérôme de dire qu'à ne considérer même que la lettre du texte de ces deux prophètes, ils devoient avoir beaucoup de grandeur d'ame pour ordonner aux Juifs de reprendre les travaux de la construction du temple, malgré l'édit du roi Artaxerxès; et l'opposition des Samaritains et de toutes les nations qui les environnoient : *Sciendumque est interim juxta litteram, magni spiritus et Aggæum fuisse et Zachariam prophetas, ut adversum Artaxerxis regis edictum, et Samaritanos gentesque cunctas per circuitum, ædificationem templi impedientes, juberent templum extrui*[1]. Il ajoute que Zorobabel et Jésus, fils de Josédec, et le peuple qui étoit avec eux, devoient aussi avoir une grande foi pour obéir plutôt aux ordres des prophètes qu'aux défenses du roi : *Zorobabel quoque et Jesum filium Josedec, et populum qui cum eis erat, non minoris fidei, ut prophetas magis audirent jubentes, quam prohibentis regis imperium.*

[1] *Hier. Prol. in Explan. Aggæi, tom.* III. *col.* 1681.

Objet du chapitre 1er selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de S. Jérôme.

CHAPITRE 1er. Le Seigneur adresse la parole à Zorobabel, fils de Salathiel, chef de la tribu de Juda, et à Jésus, fils de Josédec, grand-prêtre. Il reproche aux Juifs leur négligence à rebâtir son temple, et leur déclare que c'est la cause de la stérilité dont ils ont été affligés. Ils recommencent à bâtir la maison du Seigneur. Saint Jérôme découvre ici dans Zorobabel et dans Jésus, fils de Josédec, une double figure de Jésus-Christ. Il nous le montre d'abord dans Zorobabel : *Hic Zorobabel de tribu Juda, hoc est de David stirpe descendens typus est Salvatoris : qui vere destructum ædificavit templum, id est Ecclesiam, et reduxit populum de captivitate : et tam de veteris templi lapidibus, quam de novis, qui prius fuerant impositi, ædificavit Ecclesiam, id est et de reliquiis populi judaici et de gentium multitudine, Deo Patri extruxit tabernaculum*[1]. Il vient ensuite à Jésus, fils de Josédec, et il dit : *Quantum ad historiam pertinet, alter est Zorobabel de tribu regia, et alter Jesus de tribu sacerdotali. Quantum vero ad intelligentiam spiritualem unus atque idem est Dominus noster atque Salvator. Rex et magnus sacerdotos, cujus typum secundum id quod rex erat, portabat Zorobabel, secundum id autem quod pontifex erat, portabat omonymus ejus* Jesus, *qui interpretatur* ישוע salus, *id est* Domini salus, *et est filius* Josedec, *quod et ipsum in linguam nostram vertitur* יוצדק justus, *id est*, Domini justus; *justus enim et sanctus Deus Pater et Deus Filius : et non est in ipso iniquitas*[2]. Du reste il explique dans un sens moral tout ce qui regarde l'entreprise de la construction du temple considéré comme l'image de celui que nous devons construire dans nos cœurs par l'étude de la sagesse et la pratique de la vertu : *Nobis autem præcipitur..... ut..... ædificemus templum Domini operibus bonis, et dogmatibus veritatis..... et ædificemus domum sapientiæ in nobis*[3].

Objet du chapitre II, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE II. Le Seigneur annonce que ce nouveau temple, qui paroît beaucoup inférieur à l'ancien, sera néanmoins élevé à un plus haut degré de gloire par la présence du Messie, qui est l'objet du désir des nations, et qui viendra y donner la paix aux hommes. Il annonce ensuite l'ébranlement des nations et sa protection sur Zorobabel. Il faut observer qu'au lieu de l'expression de notre Vulgate, *Veniet desideratus*

[1] *Hier. in Agg.*, I. *tom.* III. *col.* 1684. — [2] *Ibid. col.* 1685. — [3] *Ibid. col.* 1688.

cunctis gentibus, la version des Septante dit : *Venient electa cunctarum gentium*. Voici donc comment saint Jérôme paraphrase et explique cette prophétie selon le sens des Septante : *Hæc dicit Dominus exercituum ad vos qui videtis domum priorem sic esse quasi non sit : Movi cœlum, quando de cœlo audita est vox mea. Movi terram, quando priori populo tradidi testamentum; et in adventu meo, caligo, turbo, tenebræ cernebantur. Movi mare Rubrum, quando viam præbui populo transeunti. Movi aridam vel Ægyptum per plagas cultu Dei vacuam, vel solitudinem per quam quadraginta annis circumduxi populum. Hæc adhuc semel movebo. Quod factum cernimus in adventu Salvatoris. Tempore quippe passionis ejus, fugiente sole, cœlum motum est, et tenebræ factæ sunt super omnem terram ab hora sexta usque ad horam nonam. Mota est terra, et saxa scissa sunt, et sepulchra reserata : motum est mare, dracone qui in eo erat interfecto : mota est et arida, infructuosa quondam gentium solitudo. In hoc autem universitatis tremore, commotæ sunt etiam omnes gentes : quia in omnem terram exivit sonus apostolorum Domini, et verba eorum penetraverunt usque ad terminos orbis. Ob id autem omnes motæ sunt nationes, ut ex earum motu veniret electa gentium multitudo, et quæ ubicumque præclara sunt*[1]. Il vient ensuite au sens de l'hébreu : *Ceterum in hæbraico melius et significantius habetur ut supra posuimus* : Et movebo omnes gentes, et veniet desideratus cunctis gentibus. *Vere enim postquam ille venit, impleta est gloria domus Domini. Et quantum dominus distat a servo, tantum domus Domini melior est, cui præest Dominus, a domo priore cui præfuit servus*[2]. Lorsqu'il vient ensuite à la prophétie qui termine ce chapitre, il observe que les sentimens sont partagés sur l'objet auquel elle se rapporte : *In hoc loco apud plerosque diversa sententia est : Alii enim suspicantur de primo ejus adventu diei; alii de secundo, quando in sua majestate venturus est. Nos utrumque suscipimus : quia et tunc regnavit cum venit, et postea regnaturus est*[3]. Il s'attache particulièrement au sens qui regarde la fin des temps[4] : *Attamen si de fine mundi voluerimus accipere, illud dicemus quod Apostolus ad Corinthios loquitur*[5] : Destruendum omnem principatum et omnem potestatem et virtutem, ut sit Deus omnia in omnibus. *Et quia mysticum est quod*

[1] *Hier. in Agg.*, II. *tom.* III. *col.* 1694. — [2] *Ibid. col.* 1695. — [3] *Ibid. col.* 1703. — [4] *Ibid.* — [5] 1. *Cor.* XV. 24. *et seqq.*

dicitur, et ad finem rerum pertinet, idcirco jubetur propheta ad solum Zorobabel loqui, quem in typo Christi propter assumptionem corporis ex semine David processisse monstravimus.

Remarques sur la prophétie des ℣ 8. 9. et 10. du chapitre II. Faut-il traduire, *Et veniet desideratus cunctis gentibus*, ou *Et venient electa cunctarum gentium*, ou *Et advenient pretiosa quæque omnium gentium?* Cela regarde-t-il les présens offerts au temple ou la foi des gentils en J.-C., ou l'avénement même de J.-C.? Justification du sens de la Vulgate. Tout réclame ici pour l'avénement de Jésus-Christ.

Le P. Houbigant prétend qu'aucune de ces prophéties ne regarde Jésus-Christ. Au lieu de ces mots: *Et veniet desideratus cunctis gentibus*, il traduit: *Et advenient pretiosa quæque omnium gentium;* et il suppose que cela signifie que toutes les nations décoreront le temple de Jérusalem de très-grands présens, en sorte qu'il sera en très-grand honneur chez toutes les nations; il observe « qu'on voit le temple ainsi » honoré sous le pontife Onias dans les livres des Machabées; » et c'est pour cela, dit-il, que Dieu ajoute: *C'est à moi* » *qu'appartiennent l'argent et l'or.* » La vulgate traduit: *Veniet desideratus cunctis gentibus.* « Mais, reprend le P. Houbigant, le mot ובאו, *Et venient*, ne le permettoit pas, puis- » qu'il est au pluriel, et que tous les anciens le lisent ainsi. » D'ailleurs la suite du discours exclut de cet endroit l'avé- » nement du Messie, puisqu'il n'y a rien qui ait rapport au » Messie dans les paroles suivantes: *C'est à moi qu'appar-* » *tiennent l'argent et l'or.* » Mais on vient de voir que saint Jérôme n'a point été touché de ces difficultés; et la plupart des pères et des interprètes catholiques ont reconnu dans le texte dont il s'agit une des plus expresses prophéties de l'avénement du Messie. Le P. Houbigant insiste sur ce qu'on lit dans l'hébreu au pluriel ובאו, *Et venient*, et sur ce que tous les anciens paroissent avoir lu ainsi. On pourrait observer que la version des Septante porte à la lettre, *Et veniet electa cunctarum gentium:* voilà le singulier *Et veniet.* On répliquera sans doute que le mot *electa* est un pluriel neutre; et que dans le style des Grecs, ce nom pluriel neutre donne au verbe singulier le sens du pluriel: *Et venient electa.* Supposons donc qu'en effet les Septante aient lu ici le pluriel ובאו, *Et venient;* mais alors il faudra convenir que ce pluriel en hébreu ne s'accorde pas avec le substantif suivant, ובאו, *desiderium*, au singulier, comme on le lit dans l'hébreu, et comme la Vulgate le suppose. Le P. Houbigant n'admet pas volontiers ces constructions irrégulières; il les regarde comme de pures fautes de copistes. Ainsi, en suivant les principes mêmes du P. Houbigant, il faut convenir que le texte a souffert ici de la main des copistes. Il faut opter: si l'on conserve le pluriel ובאי, *Et venient*, il en résultera que vraisemblablement on a dû lire au pluriel חמדות *desideria:*

si au contraire on préfère de conserver le singulier חמודת *desiderium*, ce mot étant féminin dans l'hébreu, il en résultera que vraisemblablement on aura lu originairement au singulier féminin חמודת, *Et veniet*. Il s'agit maintenant d'examiner quelle sera la plus naturelle de ces deux leçons. Que faudra-t-il entendre par ce mot *desiderium* ou *desideria?* Le P. Houbigant suppose que ce sont des choses désirables, c'est-à-dire précieuses, *pretiosa quaque*; et ces choses viendront: *Advenient pretiosa quæque omnium gentium*. Cette expression est-elle bien naturelle? Des choses ne viennent point; on les apporte: et les Hébreux savent aussi bien que nous distinguer ces deux expressions. Le seul mot *Et venient* suffiroit donc pour avertir qu'il ne s'agit ici d'aucune sorte d'êtres inanimés; mais sûrement de ce qu'il y a de plus désirable, de plus estimable, de plus précieux entre les hommes, de l'élite des hommes, soit qu'on le prenne au pluriel, *desideria*, ou comme l'expriment les Septante, *electa cunctarum gentium*, soit qu'on le prenne au singulier, comme le lisoit saint Jérôme, et comme on le lit encore aujourd'hui dans l'hébreu, *desiderium* (c'est-à-dire *desideratus*, comme l'exprime notre Vulgate) *cunctarum gentium*. Aussi voyons-nous que saint Jérôme, en expliquant le sens des Septante, l'entend des fidèles convertis d'entre les gentils, *et venient electa cunctarum gentium*, et en expliquant le sens de l'hébreu, il l'entend de Jésus-Christ même: *Et veniet desideratus cunctis gentibus*. Le P. Houbigant nous objecte que la suite du discours exclut de ce texte l'avénement du Messie; mais bien au contraire toute la suite du discours le réclame. Car quel sera l'effet de cette parole, *Et veniet desiderium* (ou si l'on veut, *Et venient desideria*) *cunctarum gentium*? C'est que Dieu remplira de gloire ce temple: *et implebo domum istam gloria*; et d'une gloire qui surpassera celle de l'ancien temple: *Magna erit gloria domus istius novissimæ plus quam primæ*. Mais, quelques présens que l'on ait apportés à ce nouveau temple, du milieu même des nations infidèles, et quelque gloire qu'il ait pu en recevoir, cette gloire a-t-elle surpassé celle du temple de Salomon? En quoi la gloire de ce second temple a-t-elle surpassé celle du premier, sinon en ce que le Messie est venu s'y offrir à Dieu son Père, et s'y manifester aux hommes? C'est donc bien certainement de lui qu'il est dit ici: *Et veniet desiderium* (ou même si l'on veut, *Et venient desideria*) *cunctarum gentium*. Car dans le style des Hébreux, le pluriel est quelquefois emphatique, et

se prend au sens du singulier. Dans le texte hébreu du livre des Proverbes, la sagesse éternelle et increéée, *sapientia*, est appelée au pluriel *sapientiæ* [1]. Le P. Houbigant nous objecte que les paroles suivantes : *Meum est argentum, et meum est aurum*, n'ont aucun rapport avec le Messie; et qu'au contraire, elles se rapportent assez visiblement aux présens que l'on offrit au temple, et qui selon lui en firent la gloire. Mais si l'on veut bien examiner ce texte sans préjugé, on verra que bien au contraire ces paroles mêmes prouvent qu'il ne s'agit point ici de ces présens, mais uniquement du Messie. Quand le Seigneur par la bouche de David dit que tous les animaux des forêts et des montagnes sont à lui : *Meæ sunt omnes feræ silvarum* [2] ; ce n'est pas pour demander qu'on lui en immole; c'est au contraire pour dire qu'il n'a pas besoin de ces sortes de victimes, et qu'il n'en recevra point ; *Non accipiam de domo tua vitulos... Quoniam meæ sunt omnes feræ silvarum.* De même ici, lorsqu'il dit que l'or et l'argent lui appartiennent, ce n'est pas pour demander qu'on lui en offre ; c'est au contraire pour montrer qu'il n'a pas besoin de ces offrandes, et que ce n'est point là ce qui fera la gloire de ce nouveau temple. Il compare la gloire du premier temple avec celle du second. Le premier brilloit aux yeux de tous les peuples par l'éclat de l'argent et de l'or dont Salomon l'avoit décoré. Mais je remplirai de gloire ce nouveau temple, dit le Seigneur : *Implebo domum istam gloriâ* ; et ce ne sera point par l'éclat de l'or et de l'argent; car je n'ai pas besoin de ces richesses, puisqu'elles sont à moi : *Meum est argentum, et meum est aurum.* La gloire de ce second temple, sans l'éclat de ces richesses, surpassera celle du premier qui en tiroit sa splendeur : *Magna erit gloria domus istius novissimæ plus quam primæ.* Sa gloire consistera en ce qu'on y verra paroître le Libérateur promis aux patriarches, et digne du désir et de l'amour de toutes les nations : *Veniet desideratus cunctis gentibus, et implebo domum istam gloria.* Sa gloire consistera en ce que, par le ministère de ce Libérateur, j'y donnerai la paix aux hommes : *Magna erit gloria domus istius novissimæ plus quam primæ, et in loco isto dabo pacem.* Dieu n'a point donné aux Juifs dans ce temple, avant Jésus-Christ, une paix terrestre; combien de troubles et d'agitations n'ont-ils pas éprouvés depuis Aggée jusqu'à Jésus-Christ? Mais Jé-

[1] Les verbes qui se rapportent à ces noms pluriels sont ordinairement au singulier en hébreu. (Drach.) — [2] *Psal.* xlix, 9 *et seqq.*

sus-Christ, qui est le vrai pacificateur, figuré par Salomon, dont le nom annonce la paix, est venu dans ce temple s'offrir à son père pour pacifier le ciel et la terre, et son offrande, acceptée de Dieu son Père, est devenue le gage de notre paix. Il est donc vrai que c'est dans ce temple que Dieu a donné aux hommes, non la paix fragile de ce monde, mais la paix spirituelle, qui est le gage de la paix éternelle du monde futur : *Et in loco isto dabo pacem.* Ainsi toutes les parties du texte réclament l'avénement du Messie comme l'unique objet de cette importante prophétie.

Remarques sur la prophétie contenue dans les trois derniers ℣ du chapitre II. Se borne-t-elle à la seule personne de Zorobabel et aux seules révolutions de son temps, ou s'étend-elle jusqu'à Jésus-Christ, et embrasse-t-elle toutes les révolutions arrivées depuis Zorobabel jusqu'à Jésus-Christ, et toutes celles qui doivent arriver depuis Jésus-Christ jusqu'à la fin des siècles? Saint Jérôme en rapporte le dernier accomplissement à la fin des temps.

Le P. Houbigant vient ensuite à celle qui termine ce chapitre, et qui, selon la lettre, regarde Zorobabel, et les diverses révolutions que les nations doivent éprouver, tandis que Zorobabel demeurera ferme sous la protection de Dieu, comme un anneau précieux qui porte un sceau inaltérable : *quasi signaculum*, selon l'expression de la Vulgate et de l'hébreu, que le P. Houbigant rend par *ut annulum signatum.* Il convient donc « que c'est ici une prophétie, et que l'on y trouve » annoncée une certaine révolution dans le royaume des nations; d'où il résultera que Zorobabel paroîtra comme un » anneau royal qui porte un sceau inviolable. C'est pourquoi, » dit-il, cela regarde le temps même de Zorobabel, et cela » marque les révolutions qui arrivèrent dans le royaume des » Perses, depuis la mort de Cambyse jusqu'à Darius, fils » d'Hystaspes, sous le règne duquel Zorobabel eut permission » de rétablir chez les Juifs l'état de la religion. » Mais en disant cela, le P. Houbigant oublioit apparemment que les prophéties d'Aggée sont datées de la seconde année du règne de ce Darius : *In anno secundo Darii regis* [1]. Car, comment le prophète auroit-il pu annoncer, en la seconde année de ce prince, des révolutions qui s'étoient succédé depuis la mort de Cambyse jusqu'à ce prince? D'ailleurs le P. Houbigant ne parle ici que du seul royaume des Perses; mais lui-même vient de convenir qu'il s'agit des révolutions de plusieurs royaumes : le texte hébreu le répète même deux fois, et le P. Houbigant l'a lui-même très-bien répété deux fois dans sa version, *regnorum.* Il faut donc trouver ici des révolutions qui soient postérieures à la seconde année de Darius, et qui intéressent plusieurs royaumes. La difficulté consiste en ce qu'on ne découvre point ces grandes révolutions au temps de

[1] *Agg.* 1. 1.

Zorobabel ; mais la puissance de Zorobabel ne se borne point à lui seul ; elle s'étend à tous ceux qui ont gouverné après lui la nation juive. C'est ainsi que Daniel parlant à Nabuchodonosor, lui dit : « Vous êtes la tête d'or de cette statue mys- » térieuse : *Tu es caput aureum :* et après vous s'élèvera un » autre royaume moindre que vous : *Et post te consurget* » *regnum aliud minus te* [1]. » Ce n'est pas que cela dût arriver immédiatement après la mort de Nabuchodonosor ; cela n'arriva qu'après la mort du dernier de ses successeurs. Nabuchodonosor est donc considéré alors, non dans sa seule personne, mais comme roi de Babylone, comme exerçant au milieu des Chaldéens une puissance qui passera de lui à ses successeurs. De même ici Zorobabel n'est point considéré dans sa seule persenne, mais comme exerçant au milieu des Juifs une puissance qui passera de lui à ses successeurs, et qui s'étendra ainsi dans sa nation jusqu'à l'avénement du Messie, jusqu'à Jésus-Christ, dont il est la figure, et en qui cette promesse trouvera son entier accomplissement. Car, combien en effet les royaumes des nations n'ont-ils pas éprouvé de révolutions depuis Zorobabel jusqu'à Jésus-Christ ? Mais au milieu de toutes ces révolutions, la puissance de Zorobabel est demeurée comme un anneau dont le cachet est inviolable ; elle s'est perpétuée en passant par différentes mains jusqu'à Jésus-Christ, à qui Dieu a donné le trône de David ; et elle est devenue en Jésus-Christ une puissance éternelle. Ainsi, depuis Zorobabel jusqu'à Jésus-Christ, on a vu l'empire des Perses renversé par celui des Grecs, celui des Grecs divisé après la mort d'Alexandre, et renversé par les Romains. Depuis Jésus-Christ jusqu'à Constantin, quels troubles et quelles révolutions n'a-t-on pas vus dans l'empire des Romains ? Après la mort de Théodose, cet empire est divisé ; l'empire d'Occident est renversé par les barbares, et sur ses ruines s'élèvent de nouvelles monarchies, qui éprouvent elles-mêmes ensuite diverses révolutions ; l'empire d'Orient, souvent ébranlé, souvent menacé, tombe enfin sous la puissance des ennemis du nom chrétien ; et au milieu de toutes ces révolutions, l'empire de Jésus-Christ subsiste et subsistera éternellement. Voilà les grands traits qui vérifient la prophétie d'Aggée, dont l'entier accomplissement, comme le remarque

[1] *Dan.* II. 38 *et* 39.

saint Jérôme, n'arrivera qu'à la fin des siècles, lorsque toute puissance ennemie étant détruite, Jésus-Christ régnera seul avec ses saints dans l'éternité.

REMARQUES

SUR

ZACHARIE.

Remarques sur les prophéties de Zacharie. Témoignage de S. Jérôme.

Zacharie a prophétisé comme Aggée depuis le retour des Juifs à Jérusalem; mais sa prophétie est beaucoup plus étendue et plus difficile. Elle regarde sans doute les événemens qui sont survenus depuis son temps jusqu'à Jésus-Christ, et le mystère même de Jésus-Christ et de son Eglise. Mais ses prophéties sont environnées d'obscurité, et comme elles sont étendues, elles paroissent embrasser plusieurs objets. Saint Jérôme, dans le prologue qu'il a mis à la tête de son commentaire sur Zacharie, dit que ce prophète est très-obscur, et qu'en même temps il est le plus long des douze : *Obscurissimus liber Zachariæ prophetiæ, et inter duodecim longissimus*[1]. Ce livre est divisé en autant de chapitres que celui d'Osée; mais il est cependant plus long; et on peut dire qu'il est plus obscur, parce qu'Osée ayant prophétisé avant les malheurs qui tombèrent sur les deux maisons d'Israël et de Juda, il est aisé de reconnoître que ces malheurs sont le principal objet de ses prophéties selon le sens littéral; au lieu que celui-ci étant postérieur à ces révolutions, il n'est pas aussi facile de reconnoître quelles sont celles qu'il annonce. Ce que l'on y

[1] *Hier. præf. in Explan. Zachariæ, tom.* III. *col.* 1705.

voit de plus clair et de plus certain, c'est que les promesses qu'elles renferment regardent le règne du Messie.

Objet du chapitre 1er, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de S. Jérôme.

CHAPITRE 1er. Zacharie exhorte les Juifs à ne pas imiter l'indocilité de leurs pères. Un ange implore la miséricorde de Dieu sur Jérusalem et sur Juda. Le Seigneur fait de grandes promesses à Jérusalem. Quatre cornes qui ont dispersé Juda et Israël, ou plutôt Juda et Jérusalem vont être abattues. Les exhortations adressées aux Juifs sont pour nous un avertissement. Lorsque l'ange implorant la miséricorde du Seigneur lui dit que *voici la soixante-dixième année*, il est bien remarquable que c'est une seconde manière de compter les soixante-dix ans marqués par Jérémie. Si on les prend du commencement de la captivité sous Joachim, ils finissent à la première année du règne de Cyrus à la tête de l'empire des Perses; et ce fut alors que la liberté fut rendue aux Juifs. Mais si on les prend de la ruine de Jérusalem et du temple, ils étoient près de finir en la seconde année de Darius, fils d'Hystaspes; et c'est en ce sens que l'ange dit: *Voici la soixante-dixième année*. Les promesses qui viennent ensuite regardent selon la lettre Jérusalem. Saint Jérôme les applique à l'Eglise comme ayant eu déjà sur elle un premier accomplissement qui en laisse attendre un second dans l'avenir: *Dominus repromittit verba bona et verba consolatoria; quod nunc ex parte cernimus, et ex parte prophetamus*[1]. Et plus loin il ajoute, en réunissant les deux accomplissemens[2]: *Quod si referimus ad Ecclesiam, cui vera bona et perpetua pollicentur, illa bona esse credenda sunt,.... quæ sibi vir sapiens cui Dominus incerta et obscura suæ sapientiæ revelaverat, spe futurorum promittit et dixit*[3]: Credo videre bona Domini in terra viventium. *His bonis post sævissimæ persecutionis incendia, quæ et a gentilibus, et ab hæreticis arianis ecclesiæ Domini pertulerunt; pace reddita, videmus Domini ecclesias affluere, et consolatam Sion, et electam Jerusalem, quas dudum abjecerat.* Les quatre cornes qui ont dispersé Juda et Israël, ou Juda et Jérusalem, représentent, selon saint Jérôme, les quatre empires marqués par Daniel: *Quator cornua quæ ventilaverunt et dispersерunt Judam et Israel, aut Judam et Jerusalem, quatuor gentes esse Babylonios, Medos atque Persas, et Macedones ac Romanos, et nunc Dominus a propheta interrogatus exponit, et Daniel plenissime replicat: qui in visione imaginis quæ ha-*

[1] *Hier. in Zachar.*, I. *tom.* III. *col.* 1712. — [2] *Ibid.* *col.* 1713. — [3] *Psal.* XXVI. 13.

bebat aureum caput et pectus argenteum, et subumbilicum æneum, et crura ac pedes ferreos et fictiles, has quatuor gentes interpretatus est. Et rursum in alia visione quatuor bestias, leænam et ursam, et pardum, et aliam horribilem bestiam, cujus nomen non posuit, easdem gentes sub alia figura monstravit [1]. Il montre ensuite le développement de cette interprétation en l'étendant jusqu'à la dernière ruine de Jérusalem par les Romains : *Eo ergo tempore quo hæc visio cernebatur, jam Babyloniorum regnum præterierat; instabat Persarum atque Medorum; futurum erat Græcorum atque Macedonum, et Romanorum. Quæ Babylonii, quæ Medi atque Persæ, quæ Græci, id est Macedones, fecerint Judæ, Israel et Jerusalem, vir eruditus agnoscit: maxime sub Antiocho, cognomento* Ἐπιφανοῦς, *sub quo Machabæorum historia texitur. Post adventum quoque Domini Salvatoris, quando circumdata est Jerusalem, quæ sustinuerint Israelitæ, et Evangelium ante denuntiat, et Josephus historiæ judaicæ scriptor vernaculus plenissime edocet* [2]. Les quatre ouvriers qui paroissent ensuite pour détruire ces cornes, c'est-à-dire ces empires ennemis du peuple de Dieu, sont, selon la pensée de saint Jérôme, des anges qui obéissent à la puissance du Seigneur, et exécutent ses ordres : *Quatuor quoque fabros sive artifices quos Græci* τέκτονας *vocant, non ipse propheta conspicit, sed ei Dominus ostendit, et exponit qui sint fabri et artifices, quos nos angelos intelligimus obedientes dominicæ potestati; ut quod gentes destruxerant, isti ædificent* [3]. Il y a cependant ici une difficulté qui naît de ce que le nom d'*Israël* se trouve au ℣ 19. ; car la ruine d'Israël est antérieure à ces quatre empires; ce sont les Assyriens qui ont dispersé la maison d'Israël : de là vient que quelques-uns ont préféré de dire que ces quatre cornes ennemies du peuple de Dieu sont quatre rois, savoir, Théglathphalasar et Salmanasar, qui ont ruiné le royaume d'Israël; Sennachérib et Nabuchodonosor dont le premier a menacé Jérusalem, et le second l'a renversée. Alors on suppose que les quatre ouvriers qui brisent ces cornes sont quatre princes favorables aux Juifs, savoir, Darius le Mède, Cyrus, Darius fils d'Hystaspes, et Artaxerxès Longuemain. Mais cette interprétation même souffre encore difficulté; car de ces quatre princes qui ont été favorables aux Juifs, il n'y a que les trois premiers qui aient été contraires aux Babyloniens, et aucun

[1] *Hier. in Zachar.* I. *tom.* III. *col.* 1714. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid. col.* 1714.

d'eux n'a frappé les Assyriens, dont l'empire avoit été détruit long-temps auparavant. D'ailleurs la ruine des deux empires des Assyriens et des Babyloniens avoit précédé la prophétie, ce qui rend cette interprétation entièrement insoutenable. On peut remarquer que dans le ℣ 19. le prophète nomme deux fois *Juda*, sans nommer *Israël*, si ce n'est dans quelques exemplaires de la version grecque des Septante, où d'autres lisent *Jérusalem;* ce qui montre qu'on a confondu en cet endroit ces deux noms; en sorte qu'il y a lieu de soupçonner qu'on les a de même confondus au ℣ 17., où il est remarquable que le nom d'*Israël* se trouve entre *Juda* et *Jérusalem*, c'est-à-dire hors de son rang, et comme une variante qui suppose que les uns ont lu *Israël* où les autres lisoient *Jérusalem*, comme cela est arrivé dans le grec du ℣ 21. Il est même encore remarquable que dans l'hébreu il n'y a que deux particules d'accusatif pour les trois noms; ce qui insinue qu'il n'y avoit originairement que deux noms, *Juda et Jérusalem.* Lorsque saint Jérôme passe ensuite au sens spirituel, il porte ses regards du côté de la morale; il pense que sous ce point de vue les quatre cornes ennemies du peuple de Dieu peuvent représenter les quatre principales passions de l'homme : la tristesse, la joie, la crainte et le désir; et que les quatre puissances opposées à celles-là peuvent représenter les quatre vertus cardinales, la prudence, la justice, la force et la tempérance. Du côté de l'allégorie, les quatre cornes qui ont frappé Juda et Jérusalem pourroient représenter les quatre puissances ennemies du nom chrétien représentées dans l'Apocalypse par les quatre anges qui sont liés sur le grand fleuve de l'Euphrate [1], d'où ils seront déliés au son de la sixième trompette, c'est-à-dire au sixième âge de l'Eglise, vers la fin des temps, pour exercer les vengeances du Seigneur. Les quatre puissances opposées pourroient représenter les quatre anges dont il est aussi parlé dans l'Apocalypse [2], et qui doivent suspendre le souffle des quatre vents, c'est-à-dire la persécution générale de l'Antechrist, jusqu'à ce que les Israélites, c'est-à-dire les Juifs, soient marqués du sceau de Dieu par le saint baptême, après quoi la persécution de l'Antechrist ayant éclaté, Dieu achèvera de briser ces puissances ennemies au dernier jour.

CHAPITRE II. Le Seigneur continue d'annoncer les biens dont il comblera Jérusalem, et les vengeances qu'il exercera

Objet du chapitre II, selon le sens littéral et

[1] *Apoc.* IX. 14. — [2] *Apoc.* VII. 1.

selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

sur les ennemis de son peuple. L'avénement du Seigneur est annoncé; la conversion des gentils est prédite : tout cela nous conduit manifestement à Jésus-Christ. Mais il faut entendre saint Jérôme sur les divers sens que l'on donne à ces magnifiques promesses. Sur les premiers versets qui parlent du rétablissement de Jérusalem, voici ce qu'il dit : *Quidam putant hoc ex parte completum sub Zorobabel et Jesu, et Esdra et Nehemia, et ceteris ducibus sive regibus, qui usque ad adventum Domini Salvatoris populum rexerunt Israel. Alii vero et maxime Judæi in mille annorum regno interpretantur, corporales corporalia requirentes. Nostrorum autem plerique referunt ad cœlestem Jerusalem; et hanc dicunt iterum extruendam, quæ ruina animarum peccatricum fuerat destituta : hoc hæretici suspicentur. Ceterum nos montem Sion, et matrem primitivorum atque sanctorum interpretemur Ecclesiam, quæ ædificata est in passione Domini et resurrectione, et quotidie ædificatur ab eo qui novit mensuras et merita singulorum. Quod de Ecclesia diximus, potest et de animabus accipi credentium, quæ quotidie ædificantur a Domino, et cernunt pacem quæ apostolis est relicta*[1]. Sur ce qui est dit que Jérusalem sera remplie d'une multitude d'hommes et d'animaux, voici ce qu'il remarque[2] : *Quidam homines et jumenta duos populos interpretantur, Judæorum atque gentilium : quod illi qui in lege versati venerint ad finem Christi, homines appellati sint : nos autem qui post idololatriam quasi in deserto legis et solitudine fuimus prophetarum, et ejus recepimus passionem, jumenta dici debeamus. Alii autem rationabiles quosque et Scripturarum eruditos scientia, homines intelligi volunt : jumenta vero simplices quosque credentium, et de his dici*[3] : Homines et jumenta salvos facies, Domine. *Hæc jumenta et hæc animantia audiunt boni pastoris vocem, et cognoscunt et sequuntur eum.* Lorsque dans la suite, au ℣ 8, on trouve ces mots : *Hæc dicit Dominus exercituum* (ou selon les Septante, *omnipotens*) : *Post gloriam misit me*, etc., le sens littéral offre une difficulté qui consiste en ce que le prophète annonce que Dieu va parler, et néanmoins il semble que celui qui parle soit l'ange envoyé de Dieu, *misit me:* cette expression est répétée au ℣ 9. Mais dans le sens spirituel, saint Jérôme découvre ici le langage de Jésus-Christ, en même temps Dieu égal à Dieu son Père,

[1] *Hieron. in Zachar.* II. *tom.* III. *col.* 1716. — [2] *Ibid.* — [3] *Psalm.* XXXV. 7.

et l'Envoyé de Dieu : *Vox Salvatoris loquentis inducitur, qui omnipotens Deus a Patre omnipotente missum se esse dicit; non juxta id quod omnipotens est, sed juxta id quod post gloriam missus est. Qui cum in forma Dei esset, non rapinam arbitratus est æqualem se esse Deo : sed semetipsum exinanivit formam servi accipiens, et factus est obediens Patri usque ad mortem, et mortem crucis*[1]. Il s'élève encore une fois contre les fausses interprétations de ces promesses : *Judæorum alii putant sub Zorobabel et Jesu, Esdra et Nehemia, hæc ex parte completa, maxime quoniam Jerusalem eligitur, et possidetur Judas : duæ videlicet tribus quæ reversæ sunt de captivitate babylonica, et appellatæ sunt Judas et non Israel, qui apud Medos hucusque versantur. Alii vero in futurum differunt, quod tunc creditura sint gentes in eum qui mittetur a Domino, et eligenda sit Jerusalem, cum utique jam omnes gentes crediderunt in Dominum Salvatorem, nec possit eligi quæ omnino destructa est*[2]. Ces promesses, selon la pensée de ce saint docteur, regardent donc l'Eglise de Jésus-Christ : elles ont eu au moins un premier accomplissement au temps du premier avénement de Jésus-Christ, et dans l'établissement de l'Eglise; elles recevront leur entier accomplissement à la fin des siècles au dernier avénement de Jésus-Christ, et dans l'éternité bienheureuse.

Remarques sur le ℣ 4. du chapitre II. Quelle est cette Jérusalem dont le mur sera Dieu même, qui sera pour elle un mur de feu? Est-ce la Jérusalem terrestre, ou la Jérusalem céleste? N'est-ce point l'Eglise même de J.-C. depuis le premier temps de son établissement?

Le P. Houbigant observe que l'ange qui annonce que Jérusalem sera habitée sans muraille, *absque muro*, est différent de l'ange (ou plutôt de l'homme) qui se prépare à mesurer Jérusalem avec un cordeau; « et c'est, dit-il, afin que l'on » comprenne que cette prophétie regarde une Jérusalem dif- » férente de celle qui dans la suite relèvera ses murs. Ce seroit » en vain que l'on prétendroit expliquer ces promesses de cette » Jérusalem qui dans la suite devoit être habitée par un peuple » nombreux; puisqu'il est constant que Jérusalem, ayant pris » de l'accroissement, fut environnée de murailles et de forti- » fications, et que Dieu ne fut point pour elle un mur de feu, » tandis que les Grecs et les Romains commandoient dans » l'Asie. C'est pourquoi les paroles mêmes du texte sacré » obligent d'entendre cela de cette *nouvelle Jérusalem qui des- » cend du ciel venant de Dieu;* comme on le voit dans l'Apo- » calypse, chap. XXI, ℣ 2. » Sur quoi il faut observer que cette Jérusalem, qui descend ainsi du ciel dans l'Apocalypse,

[1] *Hier. in Zachar.* II. *tom.* III. *col.* 1718. — [2] *Ibid. col.* 1719.

n'en descend qu'après qu'un nouveau ciel et une terre nouvelle ont succédé au premier ciel et à la première terre, c'est-à-dire au monde présent : *Vidi cælum novum, et terram novam : primum enim cælum et prima terra abiit, et mare jam non est. Et ego Joannes vidi sanctam civitatem Jerusalem novam descendentem de cælo a Deo, paratam sicut sponsam ornatam viro suo* [1]. Cette nouvelle Jérusalem est non-seulement celle où Dieu fixera pour toujours son tabernacle, c'est-à-dire sa demeure : *Ecce tabernaculum Dei cum hominibus, et habitabit cum eis* [2] ; mais encore c'est le séjour d'où toutes les larmes seront bannies, et où la mort n'aura plus d'empire, c'est le séjour de l'immortalité et de l'éternelle félicité : *Et absterget Deus omnem lacrymam ab oculis eorum, et mors ultra non erit, neque luctus, neque clamor, neque dolor erit ultra : quia prima abierunt* [3]. Le premier état sera passé; c'est-à-dire qu'alors ne subsistera plus l'état présent de cette vie mortelle, l'état de ce monde qui passe, et auquel succédera alors un nouveau monde qui ne passera point, mais où toutes choses seront nouvelles : *Et dixit qui sedebat in throno : Ecce nova facio omnia* [4]. Voilà sans doute jusqu'où s'étend en effet la prophétie de Zacharie ; mais cet état est celui de l'éternité bienheureuse, puisque la mort ne s'y trouvera plus : *Et mors ultra non erit.* De plus cette Jérusalem qui descend du ciel n'est point une ville sans mur; et son mur n'est point un mur de feu : la muraille que vit saint Jean étoit bâtie de jaspe : *Et erat structura muri ejus ex lapide jaspide* [5]. Ces deux villes sont cependant également nommées *Jérusalem ;* c'est la même ville, mais considérée sous deux points de vue différens, sur la terre et dans le ciel, c'est-à-dire dans l'état de la vie présente et dans l'état de la vie future. Dans l'état de la vie présente, c'est *une ville sans mur ;* Dieu est le seul mur qui la couvre, mais un mur de feu, qui dévore et consume tous ceux qui osent s'élever contre elle. Dans l'état de la vie future, elle est *environnée d'un mur ;* et ce mur ressemble à la pierre de jaspe, qui par sa couleur verte représente l'éternité de Dieu : Dieu même est encore alors son mur, mais un mur de jaspe, il la couvre de son éternité, qui, la défendant contre toutes les atteintes de la mort, la rend le séjour de l'immortalité : *Et mors ultra non erit.* La prophétie de Zacharie ne s'étend point ici jusque-là ; mais, selon la remarque de saint Jérôme, elle regarde l'état de

[1] *Apoc.* XXI. 1. *et* 2. — [2] ℣. 3. — [3] ℣. 4. — [4] *Apoc.* XXI. 5— [5] ℣ 18.

l'Eglise dans la vie présente même, de l'état de l'Eglise sur la terre depuis le premier avénement de Jésus-Christ jusqu'à son dernier avénement. Le Seigneur est venu, selon sa promesse, en la personne de Jésus-Christ son Fils; ce divin Sauveur a fixé sa demeure au milieu de son Eglise, représentée par *Jérusalem*; cette Jérusalem spirituelle est comme une ville sans mur, parce qu'elle n'est point renfermée dans l'enceinte d'un seul peuple, mais qu'elle est ouverte à tous les peuples, et qu'elle n'a d'autres bornes que l'univers. Le Seigneur est lui-même comme un mur de feu autour d'elle, parce qu'il la couvre de sa protection puissante, en sorte que jamais les portes de l'enfer ne pourront prévaloir contre elle, et que tous ceux qui oseront s'élever contre elle attireront sur eux le feu des vengeances du Seigneur. Combien l'accomplissement de cette prophétie ne fut-il pas sensible dans les premiers siècles de l'Eglise, lorsque par un progrès rapide, l'Eglise de Jésus-Christ, née au milieu des Juifs et dans Jérusalem même, s'étendit de tous côtés chez les nations, et s'y perpétua malgré les persécutions les plus vives, en sorte que tous ceux qui osoient s'élever contre elle trouvoient un obstacle invincible dans la protection de Dieu qui la couvroit, et qui devenoit pour eux comme un feu dévorant qui les exterminoit? Quoique l'Eglise ait depuis souffert beaucoup de maux et même de grandes pertes, elle est néanmoins toujours semblable à une ville sans mur, toujours ouverte à tous les peuples, toujours embrassant dans son étendue tous ceux qui croient en Jésus-Christ, de quelque nation qu'ils puissent être. Le Seigneur est toujours pour elle comme un mur de feu, ne cessant de la couvrir de sa protection, et de frapper du feu de sa justice vengeresse tous ceux qui osant s'élever contre elle persévèrent dans cette criminelle disposition. Saint Jérôme passe rapidement sur ce point, mais en réprouvant la fausse interprétation que les Juifs donnent à cette promesse [1] : *Quod autem murus Jerusalem sit Dominus, et in alio loco legimus* [2] : Montes in circuitu ejus, et Dominus in circuitu populi sui. *Hæc omnia Judæi sub* ἡλευμένου (c'est-à-dire *Christo*), *quem sibi spe vanissima repromittunt, putant carnaliter esse ventura, quod tantam Jerusalem habitura sit beatitudinem, ut præ multitudine hominum et omnium jumentorum, murum habere non possit,*

[1] *Hier. in Zachar.* II. *tom.* III. *col.* 1717. — [2] *Ps.* CXXIV. 2.

sed murus sit ipsius Domini defensio; et illius in medio habitantis gloria perfruatur.

Remarques sur les ℣ 12. et 13. du chap. 11. Les promesses qu'ils renferment regardent-elles l'état futur des Juifs au temps de leur conversion, ou l'Eglise même de Jésus-Christ, et les consolations que Dieu réserve pour son Eglise dans la fin des temps et surtout au dernier jour où Jésus-Christ descendra des cieux pour juger le monde?

Le P. Houbigant convient que les ✱ 10. et 11. regardent la foi future des gentils, c'est-à-dire, sans doute, future au temps du prophète; mais il en conclut « que cela étant ainsi, » il est difficile que les deux versets suivans ne s'entendent » pas du dernier état des Juifs, c'est-à-dire de leur état en- » core aujourd'hui futur, au temps duquel Dieu fixera dans » Jérusalem le lieu de son repos, lorsque cette ville étant ré- » cemment rebâtie, les Juifs y viendront de tous côtés, y » serviront Jésus-Christ notre Seigneur, et par l'exemple de » leur foi renouvelleront la foi des gentils. On ne peut point » dire, ajoute-t-il, que Jésus-Christ notre Seigneur ait choisi » Jérusalem; car le verbe בחר, *eligere*, marque un choix » d'amour et de bienveillance; ainsi il ne suffit pas que Jé- » sus-Christ ait habité dans Jérusalem, ni qu'il y ait prêché; » car lors même qu'il y exerçoit cette fonction, ce n'étoit pas » tant de sa part choisir Jérusalem, que préparer la perte de » cette ville. Enfin le prophète ajoutant ces mots : *Soyez » dans le silence en la présence du Seigneur, lorsqu'il s'élèvera » de sa sainte demeure*, considère Jésus-Christ comme résidant dans le ciel, et non pas comme demeurant sur la terre; » et en même temps il annonce que Jésus-Christ, qui est le » vrai Messie, s'élèvera de sa demeure céleste pour ramener » à la foi par des miracles étonnans les Juifs et toutes les nations. » Saint Jérôme bien au contraire voit dans ces dernières paroles l'éclat des vengeances du Seigneur contre ses ennemis, et l'annonce de l'avénement redoutable de Jésus-Christ comme souverain Juge. C'est à l'Eglise même de Jésus-Christ qu'il rapporte ce qui est dit de Jérusalem; c'est au peuple chrétien qu'il applique ce qui est dit de la maison de Juda [1]. *Cum hæc ita se habeant, et possessurus sit Dominus Judam partem suam, et electurus Jerusalem, omne hominum genus Domini formidet adventum, quia surrexit de habitaculo sancto suo. Surgere autem Dominus dicitur, et quasi evigilare de somno, quando consurgit in vindictam populi sui, juxta illud* [2] : Exurge; utquid dormis, Domine? Ainsi nous conviendrons volontiers que les promesses qui sont faites ici ne regardent point cette Jérusalem terrestre qui, après avoir répandu le sang des prophètes, osa répandre

[1] *Hier. in Zachar.* II. *tom.* III. *col.* 1719. — [2] *Ps.* XLIII. 23.

celui de Jésus-Christ; mais nous dirons avec saint Jérôme qu'elles regardent l'Eglise même de Jésus-Christ, et que prétendre les rapporter à une nouvelle Jérusalem terrestre au temps de la conversion future des Juifs, ce seroit nous ramener aux fausses espérances des Juifs et des judaïsans. L'unique Jérusalem que nous ayons à attendre est celle qui doit un jour *descendre du ciel comme venant de Dieu.* Mais cette Jérusalem n'a rien de terrestre : elle est toute céleste; elle est le séjour de l'immortalité : *Et mors ultra non erit.* Les promesses renfermées dans ces deux versets annoncent donc les consolations que Dieu réserve pour son Eglise dans la fin des temps, et surtout au dernier jour, lorsqu'après l'avoir fait passer par les plus vives tribulations, il fera éclater sur elle de nouveau le choix de son amour, en lui rendant son premier éclat, et la délivrant enfin de tous maux; lorsque Jésus-Christ s'élèvera de sa demeure sainte pour venir exterminer les méchans, et récompenser ses élus, en les introduisant avec lui dans cette Jérusalem céleste qui sera le séjour de l'éternelle félicité et de l'immortalité bienheureuse. *Et mors ultra non erit.*

Objet du chapitre III, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de S. Jérôme.

CHAPITRE III. Le pontife Jésus, fils de Josédec, paroît ici accusé par Satan : on lui ôte ses habits sales, et on lui en donne de précieux. Le Seigneur l'exhorte à être fidèle, et promet de récompenser sa fidélité. Le Messie est annoncé sous le nom d'*Orient* ou de *Germe*, et sous l'image d'une pierre mystérieuse[1]. Le pontife Jésus est ici considéré comme représentant en même temps Jésus-Christ notre chef, et ses ministres qui sont ses principaux membres. C'est la remarque de saint Jérôme qui, après avoir exposé le sens littéral des premiers versets selon l'interprétation des Juifs, vient au sens spirituel en disant[2] : *Nostri autem ita disserunt : Sacerdotem esse magnum ad quem dicitur*[3] : Tu es Sacerdotus in æternum, secundum ordinem Melchisedech : *qui quoniam per se videri non potest, a Domino prophetæ ostenditur stans coram angelo Domini..... Et Satan stabat a dextris ejus, ut adversaretur ei : tentatus enim est per omnem modum absque peccato.* Plus loin le saint docteur ajoute : *Juxta nostros qui hæc omnia referunt ad Dominum Salvatorem, hoc videtur esse difficile, quod de Jesu ab angelo dicitur :*

[1] Voyez dans ma seconde lettre aux Israélites le chapitre qui a rapport à cette pierre mystérieuse. — [2] *Hier. in Zachar.*, III. *tom.* III. *col.* 1721. — [3] *Psal.* CIX. 4.

Si ambulaverit in viis Domini, et ejus præcepta servaverit, ipse quoque judicet domum ejus, et custodiat atria illius, et det ei Dominus ambulantes de his qui assistant ei. Quod facile solvitur, si consideremus eum qui formam servi est dignatus assumere; et cum dives esset, pro nobis pauper factus est. Quiquid igitur de membris dicitur, refertur ad corpus; noster profectus, Domini victoria est[1]. Saint Jérôme reconnoît qu'il seroit difficile de soutenir que Jésus, fils de Josédec, représente Jésus-Christ dans les versets suivans où Jésus-Christ est annoncé sous le nom d'*Orient* et sous l'image d'une pierre mystérieuse; mais en supposant que dans cette dernière partie le pontife Jésus n'est considéré que comme fils de Josédec, voici ce qu'il dit[2] : *Qui igitur Jesum volunt esse filium Josedec sacerdotem magnum, amicos ejus qui habitant vel sedent coram eo, et qui viri sunt portendentes, discipulos ejus interpretantur et prophetas. Prophetæ enim in signum sunt positi futurorum. Quid est igitur quod Jesu et amici ejus coguntur audire:* Adducam servum meum Orientem, *et reliqua? Supra promiserat Deus Jesu filio Josedec, sacerdoti magno, quod si in viis ejus ambulasset et ejus præcepta servasset, ipse dijudicaret domum ejus, et atria ejus custodiret, et daret ei ministros angelicæ dignitatis : nunc ei dicit et amicis illius, plenam felicitatem, et perfectam beatitudinem tunc futuram, quando venerit Oriens, de quo scriptum est*[3] : Ecce vir Oriens nomen ejus. *Et in Malachia*[4] : Orietur in vobis timentibus nomen meum sol justitiæ, et sanitas in pennis ejus. *Et in Numeris*[5] : Orietur stella ex Jacob, et homo ex Israel. *In Evangelio quoque apertissime de Christo legimus*[6] : In quibus visitavit nos Oriens ex alto; illuminare eos qui in tenebris et in umbra mortis sedent, ad dirigendos pedes nostros in viam pacis. *Qui Oriens, ipse dicitur et lapis angularis, quia populum utrumque conjungat, et duos parietes in unam domum consocict. Hic non credentibus lapis scandali est, de quo et in Psalmis dicitur*[7] : Lapidem quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli : A Domino factum est istud. *Super hunc lapidem septem oculi sunt, de quibus loquitur Isaias*[8] : Exiet virga de radice Jesse, et flos de radice ejus ascendet; et requiescet super eum spiritus Dei, spiritus sa-

[1] *Hier. in Sophon.*, III *tom.* III. *col.* 1722. — [2] *Ibid. col.* 1723. — [3] *Zach.* VI. 12. — [4] *Mal.* IV. 2. — [5] *Num.* XXIV. 17. — [6] *Luc.* I. 78. — [7] *Psal.* CXVII. 22. 23. — [8] *Isai.* XI. 1. *et seqq.*

pientiæ et intelligentiæ, spiritus consilii et fortitudinis, spiritus scientiæ et pietatis, et implebit eum spiritus timoris Dei.

Objet du chapitre IV, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre IV. Le prophète voit en esprit un chandelier d'or portant sept lampes, et deux oliviers aux deux côtés de ce chandelier. L'interprétation de ces symboles est elle-même pleine de mystères. Zorobabel, soutenu de l'esprit de Dieu, achèvera l'édifice du temple dont il a posé les fondemens. Les sept lampes représentent les sept yeux du Seigneur; les deux oliviers sont deux oints de l'huile sainte. Mais quels sont ces sept yeux et ces deux oints? c'est ce que le Seigneur ne déclare point. Communément on pense que ces sept yeux représentent les sept principaux anges qui sont les ministres du Seigneur, et que dans le premier sens, dans le sens littéral et immédiat, les deux oints sont le pontife Jésus, fils de Josédec, et Zorobabel chez des Juifs. Saint Jérôme rassemble ici divers sentimens, en commençant par le sens littéral pour s'élever ensuite au sens spirituel : *Dicamus singula percurrentes, primum quid videatur Hebræis, a quibus in veteri Testamento eruditi sumus : deinde per hos quasi gradus ad Ecclesiæ culmina conscendamus. Candelabrum aureum solidum, legem, id est, vigor interpretantur. Lampadem autem, id est, flammam in vertice candelabri lucentem atque fulgentem, Christum qui caput legis sit, et omnem mundum illuminet. Septem lucernas super candelabrum, septem gratias Spiritus Sancti, de quibus supra diximus quod in lapide uno septem oculi sint. Nulli enim dubium, quin lex Spiritu Sancto dictante conscripta sit. Septem autem infusoria in quibus oleum sit, quod mittatur in lucernas, quæ super candelabro luceant, hoc intelligi volunt, septem istas gratias de cælo ad homines per legem descendere. Duas autem olivas super candelabrum a parte dextra et sinistra, inter quas media lampas luceat, legem et prophetas interpretantur... Quodque sequitur,* Quis tu, mons magne..... *ad diabolum dictum intelligunt*[1]. Il continue le développement de ce premier sens selon les Juifs. Il vient ensuite au sens spirituel recherché par les Chrétiens : *Nunc quid ab ecclesiasticis viris in commentariis scriptum sit disseramus. Candelabrum autem de auro purissimo Ecclesiam intelligunt, quæ in scripturis sanctis sensum ac mentem magis quam verba perquirit...*

[1] *Hier. in Zachar.*, IV. *tom.* III. *col.* 1725.

Lampadem et ipsi Christum intelligunt, quod luceat in Ecclesia.... Lucernas septem et effusoria earum et ipsi gratias Sancti Spiritus intelligunt, per quas oleum misericordiæ Dei cunctarumque virtutum Ecclesia suscipit. Duas olivas, super candelabrum, et ipsi Moysen et Eliam intelligunt, qui cum Domino loquebantur in monte, et significabant quid in Jerusalem passurus esset. Omnis enim lex et prophetæ de Christi prædicant passione. Alii duas olivas a dextris et a sinistris, legem et Evangelium interpretantur, ut in dextra Evangelium sit, in sinistra lex..... Montem autem plerique nostrorum, diabolum interpretantur, et Antichristum, qui coram Zorobabel, de quo nasciturus est Christus, stare audeat, et se erigere[1]. Plus loin il ajoute, en parlant de Zorobabel, qu'on le regarde comme la figure de Jésus-Christ : *Multi nostrorum manus Zorobabel, qui fundaverit domum et ipse perfecerit eam Christum interpretantur. Quod si recipimus, cogemur exponere quid sit lapis stanneus in manu Zorobabel : neque enim in manu Christi, Christus alius approbandus est ; licet quidem lapidem stanneum corpus Domini acceperint, quod nullis peccatorum fuerit maculis sordidatum ; nec plumbum vocetur, sed stannum purissimum. Septem autem oculos, qui discurrunt in universa terra, et cuncta dijudicant, supra exposuimus septem esse spiritus ; et quod Deum nihil lateat*[2]. Il revient une seconde fois aux deux oliviers, il propose encore sur ce point deux autres vues : *Sunt qui duos ramos olivarum vel duas spicas, et duos filios pinguedinis vel splendoris sacerdotium interpretantur et legem, quæ præbeant gaudium universæ terræ. Alii Henoch et Eliam ; quorum alter in præputio, alter in circumcisione placuit Deo, et cum corpore raptus est in cælum*[3]. Il termine son commentaire sur ce chapitre en ces termes : *Hæc, ut quivimus, et ut vires ingenioli nostri ferre potuerunt, locuti sumus, et Hebræorum et nostrorum varias opiniones breviter perstringentes : si quis melius, immo verius dixerit, et nos libenter melioribus acquiescimus*[4].

Remarques sur le ℣ 14. du chapitre IV. Quels sont les deux enfans de l huile ou de l'olivier,

Le P. Houbigant pense que ces deux oliviers représentent deux anges qui veillent sur la nation des Juifs, et dont l'un prend soin de ce qui concerne l'état ou le gouvernement de ce peuple, et l'autre est chargé de ce qui concerne la religion. Il se fonde principalement sur ce qu'il est dit que ces

[1] *Hier. in Zachar.* IV. *tom.* III. *col.* 1726. — [2] *Ibid. col.* 1728. — [3] *Ibid. col.* 1729. — [4] *Ibid.*

deux oints se tiennent devant le souverain Maître de toute la terre. « Car, ajoute-t-il, la même chose a été dite des anges » au chapitre précédent, ℣ 7. C'est donc aussi de ces mêmes » anges qu'on doit entendre ce qui est dit ici, et non de Jé- » sus et de Zorobabel, qui sont manifestement distingués des » anges dans cette vision, et qui sont nommés ouvertement. » D'ailleurs l'expression *filii oleæ* (comme porte l'hébreu) » ne leur convient point, puisque l'huile est répandue dans » les lampes, non par les forces humaines, mais par l'esprit » de Dieu, comme il est dit au ℣ 6. » On pourroit répondre que l'Esprit de Dieu pouvoit se servir d'eux aussi bien que des anges, et qu'en effet il s'en servoit pour l'exécution de ses desseins sur les Juifs; en sorte qu'à cet égard l'expression *filii oleæ*, ne leur convient pas moins qu'aux anges; et qu'elle peut même leur convenir mieux; car on ne voit point que les anges soient jamais appelés *les enfans de l'olivier*, ni même *les oints du Seigneur*, au lieu que le pontife Jésus étoit bien certainement *l'oint du Seigneur*, et que le même nom pouvoit convenir à Zorobabel, considéré comme chef et gouverneur du peuple juif, c'est-à-dire établi de Dieu pour gouverner ce peuple. On peut également dire d'eux qu'ils se tenoient comme les anges devant le souverain Maître de toute la terre; parce que Dieu les avoit rendus les ministres de sa puissance pour l'exécution de ses desseins sur le peuple juif. Si l'on veut passer de là au sens spirituel, on peut se rappeler cette parole de saint Paul : *Qui operatus est Petro in apostolatum circumcisionis, operatus est et mihi inter gentes*[1]. Voilà donc quels ont été, dans l'établissement de l'Eglise, les deux principaux ministres de l'œuvre de Dieu pour la conversion des Juifs et des gentils, les deux principaux oints du Seigneur, toujours présens devant lui, prêts à exécuter ses ordres. Si de là nous passons à la fin des temps, nous y trouverons, comme on le remarquoit dès le temps de saint Jérôme, Hénoch et Elie, qui seront alors les deux principaux ministres du Seigneur, l'un pour prêcher la pénitence aux nations, et l'autre pour ramener les Juifs à Jésus-Christ. Ainsi, sous ces trois points de vue, ces *deux oliviers* ne représentent pas des anges, mais des hommes choisis de Dieu pour être les ministres de sa puissance dans l'exécution de ses desseins. Il est bien remarquable que c'est des deux der-

filii olei ou *oleæ*? ℣ Sont-ce des anges ou des hommes? Ne seroit-ce point sous différens points de vue, Jésus, fils de Josédec, et Zorobabel, les deux apôtres S. Pierre et S. Paul, les deux prophètes Elie et Hénoch?

[1] *Gal.* II. 8.

niers qu'il est dit dans l'Apocalypse : *Hi sunt duæ olivæ, et duo candelabra, in conspectu Dei terræ stantes*[1] ; expression qui, en rappelant celle de la prophétie de Zacharie, montre que c'est véritablement alors et en la personne de ces deux prophètes qu'elle recevra son dernier et entier accomplissement.

Objet du chapitre v, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre v. On y trouve deux visions : dans l'une paroît un livre volant qui est appelé *la Malédiction*, et qui consume la maison des prévaricateurs; dans l'autre, c'est une femme qui est nommée *l'impiété ;* elle est assise dans un vase, où elle est ensuite précipitée, et le vase est fermé d'une masse de plomb. Deux femmes ailées enlèvent ce vase, et le portent dans la terre de Semaar. On a prétendu que ce livre volant pouvoit représenter la loi de Dieu qui prononce des malédictions contre les prévaricateurs. Saint Jérôme pense que ce livre de malédiction contient les péchés mêmes qui attirent la malédiction sur les prévaricateurs [2] : *Volumen volans ostenditur, in quo omnium peccata descripta sunt, ut unusquisque recipiat secundum opera sua sive bonum sive malum, dicente Daniele* [3] : Throni positi sunt, et libri aperti sunt. Cette idée pouvoit être fondée sur ce qu'il pensoit que le texte pouvoit signifier que les prévaricateurs seroient *jugés*, ou, selon les Septante, *punis*, d'après ce qui est écrit dans ce livre. Le texte hébreu pourroit signifier qu'ils seront *justifiés* par ce livre; ce qui suppose que ce livre favorise les prévaricateurs, et que c'est en cela même qu'il est un objet de *malédiction ;* ce qui pourroit donner lieu de penser que ce livre volant peut représenter ces traditions humaines que Jésus-Christ reprochoit aux Juifs, et qui les rendoient prévaricateurs de la loi; ces faux principes et ces fausses maximes qui formèrent parmi eux diverses sectes opposées à la pureté des dogmes et des préceptes de la loi de Dieu. C'étoit là vraiment un objet digne de malédiction, et la malédiction est tombée sur tous ceux qui y sont demeurés attachés. Sous un autre point de vue, on pourroit dire que les faux dogmes ont produit le même effet parmi les Chrétiens; les hérésies qui, de siècle en siècle, ont formé ce livre de malédiction, ont attiré la malédiction sur tous ceux qui ont eu le malheur de s'y attacher; et la même punition menace tous ceux qui, dans le sein de l'Église même, ont la témérité de s'attacher à des

[1] *Apoc.* xi. 4. — [2] *Hier. in Zachar.*, v. *tom.* iii. *col.* 1730. — [3] *Dan.* vii. 10.

systèmes d'erreurs contraires à la pureté des dogmes de la foi ou à la sainteté des maximes de l'Évangile. La femme qui paroit ensuite dans un vase, et qui est appelée *l'impiété*, est assez évidemment, selon le sens littéral et immédiat, l'impiété des Juifs : saint Jérôme pense qu'elle peut représenter en même temps l'idolâtrie dont les Juifs s'étoient autrefois rendus coupables, et l'apostasie dont ils se rendirent coupables dans la suite, en refusant de reconnoître Dieu en la personne de Jésus-Christ [1] : *Et super hanc mensuram atque amphoram omnium delictorum, media sedebat impietas, quam alio nomine idololatriam possumus appellare, et negationem Dei. Unde a Salvatore dicitur ad Judæos* [2] : Implete mensuram patrum vestrorum. Il suppose ensuite que les deux femmes représentent les deux maisons d'Israël et de Juda, qui emportent avec elles leur impiété dans le pays des Assyriens et des Chaldéens qui les ont emmenées : *Duæ mulieres quæ egrediuntur, haud dubium quin de terra Judæa accipiendæ sint decem et duæ tribus, quarum alteræ ab Assyriis, alteræ a Chaldæis captæ sunt. Et in alis earum erat spiritus, id est, potestas diaboli* [3]. Il observe qu'au lieu de ces mots, *in terra Sennaar*, les Septante ont traduit, *in terra Babylonis.* Il convient que c'est au fond le même sens; et le texte l'oblige de dire que ces deux femmes ont porté à Babylone l'impiété renfermée dans ce vase. Mais cela même prouve que ces deux femmes ne représentent pas les deux maisons d'Israël et de Juda; car la maison d'Israël emmenée par les Assyriens n'a pas été conduite à Babylone; il n'y a que la seule maison de Juda qui, enlevée par les Chaldéens, ait été emmenée à Babylone, et dans la terre de Sennaar, où Babylone avoit été bâtie. De plus, ces événemens sont antérieurs à la prophétie, et dès lors ne peuvent en être l'objet. Ceci regarde une captivité postérieure au temps du prophète; et selon le sens littéral et immédiat, c'est assez évidemment celle à laquelle les Juifs ont été livrés depuis Jésus-Christ. *Babylone*, dans le style figuré des prophètes, et spécialement dans l'Apocalypse, représente Rome païenne; et conséquemment *la terre de Sennaar*, où Babylone avoit été bâtie, représente ici l'empire romain, au milieu duquel les Juifs ont été dispersés, en punition de l'impiété dont ils se sont rendus coupables, en refusant de reconnoître Jésus-Christ comme Fils de Dieu,

[1] *Hier. in Zachar.*, v. *tom.* III. *col.* 1732. — [2] *Matt.* XXIII. 32. — [3] *Hier. loco citato. col.* 1732.

en le jugeant digne de mort, et en consentant que son sang retombât sur eux. Saint Jérôme passe ensuite au sens spirituel, en supposant que ces deux femmes peuvent représenter les hérétiques et les Juifs qui portent leur impiété à Babylone, en se confondant avec les idolâtres mêmes, qui, comme eux, périssent hors du sein de l'Eglise : *Vere in Babylone sedes est impietatis, et juxta historiam, et juxta mysticos intellectus. Si volueris duas mulieres accipere hæreticorum populos et Judæorum, quorum utrique egrediuntur a facie Dei... istæ mulieres levant pondus impietatis gravissimum et ædificant in confusione domum suam et serviunt regi babylonio : ut ibi habitent hæreticorum populi et Judæorum, ubi morantur idolatræ, ligno et lapidibus servientes* [1]. Sous un autre point de vue, on peut dire que, comme la malédiction peut ici représenter l'hérésie, l'impiété peut représenter celle dont se rendent coupables les incrédules de nos jours, et que le châtiment de cette impiété est le symbole de celui qui les menace, et dont l'effet sera de les confondre avec les infidèles.

Remarques sur les trois derniers ℣. Que signifient les deux femmes qui transportent dans la terre de Sennaar le vase mystérieux? N'est-ce qu'une circonstance nécessaire dans la parabole sans aucune signification relative à l'objet figuré? Explication de ce symbole sous deux points de vue différens.

Le P. Houbigant remarque très-bien que la *terre de Sennaar* ne peut ici se prendre dans son sens propre et littéral, puisque depuis le rétablissement du temple par Zorobabel, les Juifs n'ont point été une seconde fois emmenés dans le pays des Chaldéens. Il en conclut que ce terme doit ici être pris figurément ou métaphoriquement; et que cette seconde captivité représente celle dans laquelle les Juifs sont encore jusqu'à ce jour, vivant sous les diverses puissances de la terre, dans un état de servitude semblable à celui qu'ils éprouvèrent sous les rois chaldéens. « Et il ne faut pas, dit-il, se mettre » beaucoup en peine de ce que le vase où est cette femme est porté » par deux femmes, et non par une seule, ni par plus de deux; » car cela ne marque point l'empire des Grecs et des Romains » (puisqu'en effet ce sont les Romains seuls qui les ont réduits » dans cet état de captivité); ce nombre de deux femmes » n'appartient qu'à la parabole et non à l'objet qu'elle repré» sente : c'est afin qu'une seule femme ne parût pas chargée » de porter un vase couvert d'une masse de plomb, et renfer» mant une autre femme; ce qui suppose un vase trop vaste » et trop lourd pour être transporté par une seule femme. » Nous avons fait observer que *la terre de Sennaar* où étoit Ba-

[1] *Hieron. in Zachar.*, v. *tom.* III. *col.* 1733.

bylone peut ici représenter particulièrement l'empire romain où les Juifs ont été dispersés. Si sous ce point de vue ce que dit ici le P. Houbigant au sujet des deux femmes qui transportent ce vase, ne paroît point assez satisfaisant, on pourroit observer que la captivité des Juifs sous les Romains a deux époques, l'une sous Vespasien, dont l'armée prit Jérusalem et brûla le temple, et l'autre sous Adrien, dont l'armée acheva de chasser les Juifs de Jérusalem et de toute la Judée, en sorte que les deux femmes pourroient représenter ces deux armées. Si cela ne paroît point encore suffisant, on pourroit ajouter que l'entier accomplissement de cette prophétie paroît réservé pour les derniers temps, lorsque deux peuples infidèles se réuniront pour exercer les vengeances du Seigneur sur les chrétiens prévaricateurs, comme autrefois deux peuples s'unirent pour exercer les vengeances du Seigneur sur la maison de Juda au temps de la captivité de Babylone, qui est l'image de ce fléau réservé pour les derniers temps. Les *Chaldéens* subjuguèrent les *Assyriens*, et les ayant incorporés dans leur empire, les emmenèrent ensuite avec eux pour subjuguer *la maison de Juda*.

Objet du chapitre VI, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de S. Jérôme.

CHAPITRE VI. On voit ici d'abord quatre chariots attelés de chevaux qui sont de différentes couleurs; ensuite une couronne destinée à être mise sur la tête de Jésus, fils de Josédec; une prophétie du Messie sous le nom d'*Orient* ou de *Germe*; une promesse qui regarde, selon la lettre, Zorobabel et Jésus, fils de Josédec, et la construction du temple. Saint Jérôme suppose que ces chariots représentent les quatre empires marqués par Daniel : *In quadriga prima equi rufi erant, cruenti et sanguinarii, et babylonia crudelitate terribiles. In quadriga secunda, equi nigri, regnum Medorum atque Persarum, quod bigæ sedens et egrediens per Assueri regis edictum, mortem omnium Judæorum tristi nuncio præferebat. In quadriga tertia, equi albi, Macedones, sub quorum rege Antiocho Machabæorum victoriam legimus. In quadriga quarta, equi varii fortes. Scimus enim Romanorum reges, alios in gentem judæam fuisse clementes, ut Caium Cæsarem, Augustum et Claudium, alios persecutores atque terribiles, ut Caium Caligulam, Neronem Vespasianum et Adrianum* [1]. Il croit confirmer cette interprétation par le silence que le prophète semble garder sur le premier de ces chariots,

[1] *Hier. in Zachar* VI. *tom.* III. *col.* 1734.

considéré comme représentant l'empire des Babyloniens qui n'existoit plus, et dont ainsi il n'y avoit plus rien à dire : *Quam pulchre quadriga prima in qua erant equi rufi prætermittitur, et quid secunda et tertia fecerint, quartaque describitur. Jam enim eo tempore, quo hæc propheta referebat, regnum prætierat babylonium, et omnem Asiam Medorum potentia possidebat* [1]. Saint Jérome passe ensuite au sens allégorique, sur quoi il renvoie à ce qu'il a déjà dit des quatre cornes : *Juxta allegoriam quæcumque in quatuor cornibus et quatuor fabris diximus, etiam in præsenti loco accipiamus* [2]. Mais il y a lieu de présumer que cette prophétie ressemble à celles de Daniel sur les empires, en ce que dans celle-ci, comme dans celles-là, le sens littéral et immédiat est l'unique. Saint Jérôme termine ici son premier livre sur ce prophète, et en passant au second, il observe que nous passons de l'obscurité à une obscurité encore plus grande : *Ab obscuris ad obscuriora transimus* [3]. Il suppose que le prophète parle de deux couronnes, parce qu'en effet au ℣ 11. on lit au pluriel *coronas* ; ce qui a donné lieu de supposer qu'au ℣ 14. il falloit lire, *Et coronæ erunt*, quoiqu'en effet l'hébreu y dise au singulier : *Et corona erit.* Il suppose donc d'abord avec les Juifs que, l'une de ces couronnes étant pour Jésus, fils de Josédec, l'autre est pour Zorobabel; il semble dire que dans ce premier sens, le pontife est lui-même désigné par ces mots qui lui sont adressés : *Ecce vir, Oriens nomen ejus.* Il suppose que le ℣ 13. regarde Zorobabel et Jésus, quoique Zorobabel n'y soit pas nommé, mais seulement caractérisé; et qu'ainsi c'est de ces deux hommes qu'il est dit : *Et consilium pacis erit inter illos duos.* Mais en même temps il avoue que ce sont là les efforts des Juifs pour expliquer le sens littéral : *Hæc juxta historiam Circumcisio conatur exponere* [4]. Il passe de là au sens spirituel : *Nobis autem incumbit necessitas juxta Septuaginta interpretes dicere quæ nostri dixere majores* [5]. Il tire des premiers versets un sens moral; mais lorsqu'il vient ensuite à ces mots adressés au pontife Jésus : *Ecce vir, Oriens nomen ejus*, il n'y considère que le sens prophétique qui regarde Jésus-Christ; et alors il rapporte à Jésus-Christ seul les deux versets 12. et 13. Voici donc comment il les explique : *Non Jesum dividimus, nec duas personas in una possumus facere persona; sed ipse qui* Jesus *appellatur, eo quod*

[1] *Hier. in Zach.*, VI. *tom.* III. *col.* 1734. — [2] *Ibid. col.* 1735. — [3] *Prol. in lib.* II. *ibid.* — [4] *Ibid.* II. *col.* 1738. — [5] *Ibid. col.* 1739.

salvaverit mundum, et Oriens dicitur, quia in diebus ejus orta est justitia; et canitur in psalmo [1] : Veritas de terra orta est, *eo quod de utero virginali in seculorum consummatione generatus dixerit* [2] : Ego sum veritas... *Iste igitur qui nostris virtutibus coronatus est, orietur et appellabitur* Oriens. *Ad quem locutus est pater* [3] : Filius meus es tu; ego hodie genui te : *Et subter eum orietur multitudo credentium, et ædificabit domum Domini, Ecclesiam; et ipse accipiet virtutem et decorem ac profectum et gloriam singulorum : et sedebit et dominabitur in throno suo, in throno David, de quo et in Evangelio scriptum est* [4]; *et erit sacerdos a dextris ejus*, sive juxta hebraicum, super thronum suum : *quia ipse et rex et pontifex est; et sedebit tam in regali quam in sacerdotali throno, et consilium pacificum erit inter utrumque : ut nec regale fastigium sacerdotalem deprimat dignitatem, nec sacerdotii dignitas regale fastigium; sed in unius gloria Domini Jesu utrumque consentiat.* Il achève d'expliquer les derniers versets dans un sens moral. Mais il y a lieu de présumer que tout ce chapitre n'a qu'un seul sens, de manière que la prophétie du ℣ 12. : *Ecce vir Oriens nomen ejus*, ne se rapporte qu'à Jésus-Christ seul; et que le ℣ 13. se rapporte à Zorobabel et au pontife Jésus : le pontife y est désigné par le mot *sacerdos;* si Zorobabel n'y est pas nommé, c'est peut-être par quelque méprise de copiste; mais il y est du moins caractérisé, et c'est à ces deux hommes que se rapportent naturellement ces paroles : *Et consilium pacis erit inter illos duos.* Ce qui peut cependant montrer que ces deux hommes représentent Jésus-Christ, en qui ces deux qualités sont unies.

Objet du chapitre VII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE VII. Ce chapitre regarde les jeûnes observés par les Juifs pendant la captivité. Les Juifs demandent s'ils les continueront. La réponse du Seigneur se trouve ici couverte de quelque obscurité; mais on y voit cependant assez qu'il ne les ordonne point, et qu'il fait entendre que ce qu'il ordonne avant tout, c'est de faire le bien et de s'abstenir du mal. Saint Jérôme observe que le jeûne du cinquième mois étoit en mémoire de la prise de Jérusalem; et celui du septième, en mémoire du meurtre de Godolias : et que ces jeûnes par eux-mêmes ne suffisoient pas pour fléchir la colère de Dieu : *Quando jejunabatis et plangebatis in quinto mense captivitatis Jerusalem, et in septimo mense, quando Godolias interfectus est ab Ismael, per annos septuaginta de-*

[1] *Psal.* LXXXIV. 12. — [2] *Joan.* XIV. 6. — [3] *Psal.* II. 7. — [4] *Luc.* I. 32. 2.

solationis templi et subversionis Jerusalem, numquid mihi proderat quod jejunabatis? Et e contrario, si quando manducatis et bibitis, numquid non vobis et comeditis et potatis? Neque enim his rebus placatur Deus, sed bonis operibus, et si illius præcepta faciamus: quia esca nos non commendat Deo[1]. Il avoue ensuite qu'il faut se contenter de cette interprétation littérale, sans faire de vains efforts pour chercher ici un autre sens qui n'auroit aucun fondement solide : *Priore simus explanatione contenti, et non inclinemur ad falsos commentantium conatus, qui de interpretationis errore venerunt*[2]. Il continue d'expliquer littéralement le reste du chapitre. En finissant il ajoute quelques réflexions prises du sens moral, et témoigne qu'il passe exprès rapidement sur ce qui est obscur : *Quæ plana sunt, velociter transeamus, ut in obscuris spatium disserendi sit; non enim longos florentesque tractatus, in quibus plausibilis ludit oratio, sed commentarios scribimus, quorum officium est præterire manifesta, obscura disserere*[3].

Objet du chapitre VIII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre VIII. Ce chapitre est rempli de promesses faites à Jérusalem et à la maison de Juda. La maison d'Israël s'y trouve comprise. Tous les peuples viendront se joindre aux enfans de Juda peur adorer avec eux le Seigneur. Saint Jérôme applique cela d'abord selon la lettre, aux Juifs qui depuis Cyrus commençoient à jouir de l'effet des promesses que le Seigneur leur avoit adressées par les anciens prophètes, et qu'il leur renouveloit par la bouche de Zacharie. De là il passe au sens spirituel, joignant ensemble le sens moral qui regarde l'ame fidèle, et le sens allégorique qui regarde l'Eglise, à laquelle ces ames appartiennent[4] : *Nulli dubium est, Sion et Jerusalem, speculam et visionem pacis, posse accipi animas fidelium, quibus cum peccaverint, iratus Dominus tradit eas captivitati, ut quæ Deum per bona prosperaque non senserant, per mala sentiant et adversa: cumque egerint pœnitentiam, revertetur Dominus ad Sion, et habitabit in medio Jerusalem, quam unam atque eamdem intelligimus civitatem: et in quibus ante regnabant vitiorum peccatorumque mendacia, postea Christus veritas commorabitur: et mons Domini exercituum vocabitur mons sanctus, de quo dicitur*[5] : Qui confidunt in Domino, sicut mons Sion. *Et*[6] Magnus

[1] *Hier. in Zachar.* VII. *tom.* III. *col.* 1740. — [2] *Ibid. col.* 1741. — [3] *Ibid. col.* 1743. — [4] *Hier. in Zachar.* VIII. *tom.* III. *col.* 1744. — [5] *Ps.* CXXIV. 1. — [6] *Ps.* XLVII. 2.

Dominus et laudabilis nimis, in civitate Dei nostri, in monte sancto suo. *De quo Isaias Michæasque clamitant*[1] : In novissimo dierum erit mons Domini præparatus in vertice montium, etc..... *De hoc monte et de hac civitate, et apostolus Paulus*..... *sacrata oratione disputans, ait*[2] : Accessistis ad montem Sion, et civitatem Dei viventis, Jerusalem, cœlestem, etc. Il continue d'expliquer la suite de ces promesses, en les appliquant d'abord à Jérusalem remise en liberté par Cyrus, et ensuite à l'Eglise rachetée par Jésus-Christ[3] : *Quod si referimus ad Ecclesiam, de qua dicitur*[4] : Gloriosa dicta sunt de te, civitas Dei..... *quis poterit ambigere plateas Ecclesiæ esse virtutes, in quibus sapientia agit fiducialiter, et in murorum summitatibus prædicatur?* Il continue de suivre cette interprétation, et compare l'étonnement des Juifs sous Zorobabel avec celui des Chrétiens au temps du triomphe de l'Eglise sous Constantin, en considération de la violence des persécutions qu'ils avoient éprouvées, et dont la captivité de Babylone avoit été l'image : *Hæc persecutionis tempore in ecclesiis Christi expleta conspeximus, quando in tantam rabiem persecutorum feritas excitata est, ut etiam conciliabula nostra destruerent, divinos libros ignibus traderent ; omnes insulæ, metalla, carceres, confessorum et martyrum catenatis gregibus implerentur. Quis eo tempore crederet rursum ecclesias construendas ab his ipsis qui ante destruxerant? non quod iidem homines fuerint, sed quod eadem regalis potestas quæ prius sedebat in insidiis cum divitibus, et quasi senatusconsulto Christi nomen conabatur extinguere : nunc expensis reipublicæ ecclesiarum basilicas extruat, et exaltet summa fastigia; ut non solum laquearia et tecta fulgentia auro decoret, sed parietes diversi marmoris vestiat crustis, et divinos libros quod prius tradebat incendio, nunc deauratos et purpuratos, et gemmarum varietate distinctos, in custodiam romani veneretur status*[5]. Plus loin il ajoute[6] : *Hæc Judæorum alii dicunt, post Zorobabel et Nehemiam ædificato templo, et muris civitatis extructis, et statu judaico restituto, a Machabæis et diversis principibus qui usque ad Herodem rexere Judæam, esse completa : alii in consummatione mundi sub Christo, quem frustra præstolantur, explenda commemorant. Nos autem et illo*

[1] *Isai.* II. 2. *et* 3. *Mich.* IV. 1. *et* 2. — [2] *Hebr.* XII. 22. — [3] *Hier. loco cit. col.* 1745. — [4] *Psal.* LXXXVI. 3. — [5] *Hier. in Zachar.* VIII. *tom.* III. *col.* 1746. — [6] *Ibid.*

tempore, id est post Zorobabel et Nehemiam, dicimus ex parte completa, et quasi in typis et imaginibus præcessisse, quando populus reductus est de captivitate, et habitabit in Jerusalem, et Dei populus appellatus est, et rursum Dominus vocatus est Deus eorum; nequaquam in mendacio et iniquitate, sed in veritate et justitia : et nunc plenissime sub Domino Salvatore, in Ecclesia, id est, in vera Jerusalem, promissionem rebus expleri, maximeque quia dicitur : Ecce ego salvabo populum *meum* de terra Orientis et de terra Occidentis, *de quibus et Dominus in Evangelio loquebatur*[1] : Multi de Oriente et Occidente venient, et accubabunt in regno cœlorum cum Abraham, Isaac et Jacob. Il continue d'expliquer sous ce point de vue la suite des promesses. Il vient de là aux quatre jeûnes dont parle le prophète; et il rapporte ce que les Juifs disoient de l'origine de ces jeûnes : *Jejunium quarti mensis qui apud Latinos vocatur Julius, die septima et decima ejusdem mensis, illud arbitrantur : quando descendens Moyses de monte Sina tabulas legis abjecerit atque confregerit ; et juxta Jeremiam muri primum rupti sint civitatis. In quinto mense, qui apud Latinos appellatur Augustus : cum propter exploratores terræ sanctæ seditio orta esset in populo, jussi sunt montem non ascendere, sed per quadraginta annos longis ad terram sanctam circuire dispendiis ; ut exceptis duobus Caleb et Josue, omnes in solitudine caderent. In hoc mense et a Nabuchodonosor, et multa post secula a Tito et Vespasiano, templum Jerosolymis incensum est atque destructum, capta urbs Bethel, ad quam multa millia confugerant Judæorum, aratum templum in ignominiam gentis oppressæ a Tito Annio Rufo. In septimo vero qui apud nos appellatur October, sicut supra diximus, occisus est Godolias, et Judæ tribus ac Jerusalem reliquiæ dissipatæ. Legamus Jeremiam. Mense decimo, qui apud nos Januarius dicitur, eo quod janua anni sit atque principium, Ezechiel in captivitate positus audivit, et cunctus populus captivorum quinto mense templum esse subversum : quod plenissime in eodem propheta cognoscimus*[2]. Il passe rapidement sur ce point; il continue d'expliquer ces promesses, et il dit : *Quod de Jerusalem et Zorobabel, sive post Zorobabel, diximus, rectius et plenius refertur ad Christum et Jerusalem, quæ intelligitur Ecclesia : et tunc de terrarum toto orbe, et populos et gentes ad offeranda in templo*

[1] *Matt.* VIII. 11. — [2] *Hier. in Zachar.*, VIII. *tom.* III. *col.* 1752.

Domini sacrificia concursuras. Persecutionis quoque tempore ut ante perstrinximus, magistri et sacerdotes Ecclesiæ audacter captivis et credentibus repromittunt : quod rursum ædificandæ sint παροικίαι, et pacis reddenda tranquillitas, et in ecclesiis facies Domini deprecanda[1]. Il revient encore une fois à comparer l'interprétation des Juifs et l'interprétation des Chrétiens, relativement aux dernières promesses de ce chapitre : *Quidam ex Judæis hæc sub Zorobabel, et post Zorobabel dicunt esse completa. Alii in futurum tempus differunt, quando Christum sperant esse venturum. Nos autem in adventu Domini Salvatoris, quando de Maria natus est virgine, et rectius et verius intelligimus*[2]. Et plus loin il ajoute : *Ubi manifestissima prophetia est, et de Christi atque apostolorum ejus prædicatur adventu, et de fide universarum gentium, nihil amplius requiramus*[3].

Le P. Houbigant convient que l'accomplissement de ces promesses s'étend au-delà des temps qui ont précédé Jésus-Christ ; mais il prétend que ces promesses n'ont point été accomplies dans l'établissement de l'Eglise, et qu'elles ne le seront que dans le rappel futur des Juifs. Il s'appuie principalement sur cette parole du verset 7. qu'il traduit ainsi : *Ego liberabo populum meum ab Oriente et ab Occasu solis.* « Le » Seigneur, dit-il, ajoute cette parole pour faire entendre aux » Juifs à qui Zacharie parloit, que cela ne regarde point leur » temps, mais que cela annonce un autre temps, et un autre » état de leur nation. Car les Juifs, lorsque la captivité de Ba- » bylone fut finie, revinrent de l'Aquilon ou de l'Orient, mais » non pas *de l'Occident ;* et cette parole ne peut marquer » d'autre temps que celui de leur dernier retour, lorsque de » toutes les régions du monde ils reviendront en foule à la nou- » velle Jérusalem, et y établiront une nouvelle république, » qui par la réputation de sa sainteté attirera et amènera à elle » beaucoup de nations, comme il est prédit à la fin de ce cha- » pitre. Il n'est pas permis d'entendre cela des Juifs ni des » gentils qui reçurent la foi à la prédication des apôtres. Cela » ne peut s'entendre des Juifs, puisque Dieu n'a pas alors » délivré leur nation, qu'il étoit près de disperser. Cela ne peut » s'entendre des gentils, puisque les gentils n'étoient pas » le peuple de Dieu, *populum meum*, avant qu'il les appelât » *de l'Orient et de l'Occident.* » On peut ici répondre que quand

Remarques sur les promesses contenues dans le chap. VIII, et particulièrement sur celles du ℣ 7. du même chap. Est-il vrai que ces promesses n'aient eu aucun accomplissement dans l'établissement de l'Eglise, et qu'elles ne puissent regarder que le rappel futur des Juifs? est-il vrai qu'elles doivent avoir alors un accomplissement littéral en faveur des Juifs, et que Jérusalem doive alors être rebâtie? Que signifient ici Israël, Juda et Jérusalem?

[1] *Hier. loco citato, col.* 1753. — [2] *Ibid. col.* 1754. — [3] *Ibid. col.* 1755.

Jésus-Christ dit : *J'ai d'autres brebis qui ne sont pas de ce bercail, et il faut que je les amène*[1], il parloit certainement des gentils ; et quoique les gentils ne pussent devenir ses brebis qu'en entrant dans son bercail, il les appelle néanmoins ses brebis, parce qu'elles devoient y entrer. Ainsi quoique les gentils n'eussent pas encore reçu la foi par laquelle ils sont devenus le peuple de Dieu, néanmoins dans les desseins de Dieu ceux qu'il avoit choisis pour être son peuple étoient son peuple ; et c'étoit son peuple qu'il sauvoit de l'Orient et de l'Occident en appelant les gentils du milieu des nations pour les faire entrer dans son Eglise. On objectera peut-être que le prophète annonce ensuite expressément la conversion des gentils ; qu'ainsi lorsque le Seigneur parle ici de son peuple, cela doit s'entendre naturellement du peuple juif. Mais les Juifs étoient alors dispersés dans tout l'empire ; il y en avoit certainement du côté de l'Occident comme du côté de l'Orient, puisqu'il y en avoit jusqu'à Rome, où saint Paul leur parla. D'ailleurs il est certain que de ces Juifs ainsi dispersés plusieurs embrassèrent la foi à la prédication des apôtres. Ainsi Dieu les sauva de l'Orient et de l'Occident. Si l'on objecte que ce ne fut pas le plus grand nombre ; que ce furent des restes sauvés par grâce comme dans la Judée, et non pas la nation même, le peuple du Seigneur, c'est qu'en effet l'entier accomplissement de la promesse est réservé pour le temps du rappel futur des Juifs. Mais ce dernier accomplissement n'oblige point de nier le premier qui, bien que moins étendu, fut cependant aussi réel que celui qui est réservé pour l'avenir. Et en admettant un accomplissement futur plus entier que le premier, il ne faut pas transporter alors à la nation juive, encore moins à une Jérusalem terrestre, les promesses qui appartiennent à l'Eglise de Jésus-Christ. Cette *Jérusalem*, à laquelle les Juifs seront ramenés de l'Orient et de l'Occident, et vers laquelle tous les peuples accourront avec eux, n'est point une Jérusalem matérielle qui jamais ne pourroit être assez vaste pour contenir une si grande multitude dans son sein ; c'est l'Eglise même de Jésus-Christ, qui, comme nous l'avons vu, est comparée à *une ville sans mur*, parce qu'elle est ouverte à tous, et qu'il n'y a point de multitude, si grande qu'elle puisse être, que l'Église ne puisse contenir dans son sein. Le prophète fait même assez entendre que telle est la

[1] *Joan.* x. 16.

Jérusalem dont il parle, lorsqu'il distingue expressément ici *les deux maisons de Juda et d'Israël;* car comme nous l'avons déjà vu bien des fois, et comme nous le verrons évidemment dans la suite de ce livre même, *Juda* dans le style mystérieux des prophètes représente le peuple chrétien, et *Israël* le peuple juif qui est Israël selon la chair. *Juda* et *Jérusalem* ne représentent donc point ici la nation juive ni une Jérusalem terrestre; c'est *Israël* qui représente ici la nation juive; *Juda* est le peuple chrétien, et *Jérusalem* est l'Eglise de Jésus-Christ; de là vient aussi que le prophète, après avoir si bien distingué *Israël* et *Juda*, ne parle plus ici d'*Israël*, mais uniquement de *Juda*. C'est qu'alors l'effet des bénédictions du Seigneur sur la maison d'Israël, sera de la réunir avec la maison de Juda, c'est-à-dire de réunir le peuple juif avec le peuple chrétien, de manière qu'il n'y aura plus qu'une seule maison qui sera *la maison de Juda*, un seul peuple qui sera le peuple chrétien formé des deux peuples, des Juifs et des gentils réunis en Jésus Christ, et tous également citoyens de Jérusalem qui n'est autre que son Eglise. *Le vrai Juif*, dit saint Paul, *n'est pas celui qui l'est au dehors; et la véritable circoncision n'est pas celle qui se fait dans la chair; mais le vrai Juif est celui qui l'est intérieurement; et la circoncision véritable est celle du cœur, qui se fait par l'esprit et non selon la lettre; et ce vrai Juif tire sa louange, non des hommes, mais de Dieu*[1]. Cela sera également vrai dans tous les temps, au temps du rappel futur des Juifs, comme au temps de leur réprobation. Le vrai Juif selon l'esprit sera toujours le chrétien, soit qu'il soit juif ou gentil; et c'est à ces Juifs spirituels que viendront alors se joindre les gentils de toutes les nations qui abandonneront leurs erreurs et leurs superstitions pour embrasser la foi de Jésus-Christ, et se soumettre à son Eglise. C'est aux chrétiens, juifs ou gentils, que viendront se joindre ceux qui voudront avoir part aux bénédictions célestes; c'est à Jésus-Christ que viendront se soumettre ceux qui voudront être citoyens de la Jérusalem céleste. Voilà l'objet des promesses; voilà le digne objet de nos espérances.

Objet du chapitre IX, selon le sens littéral et selon le sens spi-

CHAPITRE IX. Ce chapitre contient d'abord quelques prophéties contre les Syriens, les Phéniciens et les Philistins; il y a cependant quelques promesses en faveur des Philistins.

[1] *Rom.* II, 28, *et* 29.

rituel. Témoignage de saint Jérôme.

Ensuite est annoncé l'avénement du Messie. Cette annonce est accompagnée de diverses promesses en faveur de Juda et d'Ephraïm; le Seigneur les armera de force contre les Grecs; et il donnera à son peuple les biens les plus excellens. On croit communément que les prophéties contenues dans ce chapitre se rapportent en partie au temps qui a précédé Jésus-Christ, au temps d'Alexandre, au temps des Machabées, et en partie au temps même de Jésus-Christ, soit selon le sens littéral, soit selon le sens figuré. Saint Jérôme combat encore ici les fausses idées des Juifs : *Judæi hæc omnia in adventu Christi, quem sibi ultimo tempore repromittunt, dicunt esse complenda : ut et terra Hadrach, et Damascus et Emath, et Tyrus et Sidon, et Ascalon et Gaza, Accaron quoque et Azotus, et Philisthiim, potentissimo regi colla submittant, et ei serviant habitanti in Jerusalem : nullusque audeat elevare contra Israel manum, pacatis omnibus per circuitum. Quæ nos universa spiritualiter in adventu Domini, et in Ecclesia ejus transacta convincimus*[1]. Il entre dans le détail de cette interprétation; et il la tire principalement du sens moral, insistant particulièrement sur la signification de ces différens noms considérés selon leur étymologie hébraïque : *Nominum expressimus etymologias, ut sensum breviter percurramus*[2]. Nous ne pouvons ici le suivre dans ce détail. Il vient ensuite à cette prophétie qui annonce manifestement l'avénement de Jésus-Christ; et voici comment il l'explique[3] : *Hanc prophetiam evangelistæ scribunt esse completam quando Dominus ingressus est Jerusalem, sedens super asinum et pullum asinæ : et puerorum cum palmarum ramis occurrit turba, clamantium*[4] : Benedictus qui venit in nomine Domini : hosanna in excelsis : *et increpantibus pharisæis cur non corriperet clamantes pueros, respondit :* Non legistis[5] : Ex ore infantium et lactentium perfecisti laudem? *Exultat ergo Sion et jubilat Jerusalem, una atque eadem civitas (Sion enim arx est Jerusalem), quia venit ei Rex suus, qui omnium prophetarum vaticiniis repromissus est. Justus et ipse* Salvator, *id est* Jesus, *sicut angelus interpretatus est, loquens ad Virginem* (ou plutôt, *ad Joseph*)[6] : Et vocabitur Jesus, quia ipse salvum faciet populum suum a peccatis suis. *Pauper quoque, sive ut Septuaginta transtulerunt,* mansuetus, *qui cum dives esset, pro nobis pauper factus est, et dicit in Evan-*

[1] *Hier. in Zachar.* IX. *tom.* III. *col.* 1756. — [2] *Ibid. col.* 1757. — [3] *Ibid. col.* 1759. — [4] *Matth.* XXI. 9. — [5] *Ps.* VIII. 3. — [6] *Matt.* I. 21.

gelio[4] : Discite a me, quia mansuetus sum et humilis corde. *Et ascendens super Asinam subjugalem sive super pullum novum, utrumque videlicet populum, circumcisionis et præputii, quorum prior gravissimum legis portaverat jugum, sicut in Actis apostolorum scriptum est*[2] : Nec nos, nec patres nostri potuerunt portare grave legis jugum. *Unde et Paulus scribit ad Galatas, qui circumcidi volebant*[3] : State, et nolite iterum jugo servitutis contineri. *Pullus autem novus, gentilium multitudo, frena non habens legis, nec rectus ab aliquo, sed semper in præcipitiis et in voraginibus idololatriæ elisus atque confractus, Domini sessione didicit ambulare et rectam viam ingredi.* Il continue de chercher le sens spirituel dans toute la suite de la prophétie, même jusque dans ce qui pourroit, selon la lettre, se rapporter au temps des Machabées; en sorte qu'après avoir remarqué que, selon la lettre, les enfans des Grecs peuvent ici représenter les Macédoniens, c'est-à-dire les successeurs d'Alexandre le Macédonien, il pense que dans le sens spirituel, selon lequel *Ephraïm* peut représenter les hérétiques, *les enfans des Grecs* peuvent représenter les philosophes païens : *Suscitante Domino filios Sion, hoc est filios Ecclesiæ, et contrariorum dogmatum magistri, et philosophorum omnis assertio, atque argumenta gentilium destruentur*[4]. Il vient de là au froment et au vin mystérieux dont parle le prophète; et il y reconnoît le mystère de la divine eucharistie[5] : *Nos frumentum electorum sive juvenum, et vinum germinans virgines, sive vinum boni odoris ad virgines, intelligimus Dominum Salvatorem, qui loquitur in Evangelio*[6] : Nisi granum tritici cadens in terram mortuum fuerit, ipsum solum permanet; sin autem moriatur, majores fructus affert. *De hoc tritico efficitur ille panis, qui de cælo descendit, et qui confirmat cor hominis. Hunc panem comedunt qui in Christo robusti sunt, et ad quos Joannes evangelista loquitur*[7] : Scribo vobis, juvenes; quia sermo Dei in vobis manet, et fortes estis, et vicistis malignum. *Qui frumentum est electorum, sive juvenum, ipse est et vinum quod lætificat cor hominis; et bibitur ab his virginibus quæ sunt sanctæ corpore et spiritu, ut inebriatæ atque gaudentes sequantur Ecclesiam, et dicatur de eis*[8] : Adducentur regi virgines post eam : proximæ ejus afferentur tibi : afferentur in lætitia et exultatione.

[1] *Matth.* XI. 29. — [2] *Act.* XV. 10. — [3] *Galat.* V. 1. — [4] *Hier. in Zachar.* IX. *tom.* III. *col.* 1761. — [5] *Ibid. col.* 1763. — [6] *Joan.* XII. 24. — [7] *Joan.* II. 14. — [8] *Psal.* XLIV. 15. 16.

Objet du chapitre x, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre x. Ce chapitre est rempli de promesses : on y trouve dans les premiers versets quelques reproches contre les prévaricateurs; mais ensuite le Seigneur revient aux promesses, et y comprend également les deux maisons d'Israël et de Juda. Saint Jérôme commence par montrer la liaison de ce chapitre avec le précédent selon le sens littéral, mais de manière cependant que celui-ci dès les premiers versets conduit à Jésus-Christ : *Ista felicitas quæ in Machabæorum tempore promissa est, quando sancti lapides elevati sunt super terram, et res israelitica crevit in majus, in tantum ut rursum frumento legis populi vescerentur, et vino Sancti Spiritus inebriarentur virgines vestræ, ex parte promittitur. Ceterum quia jam extremum tempus est prophetarum, et mundus declinat ad finem; et omnia quæ prædicta sunt sui terminum præstolantur, Petite a Domino, ut det vobis pluviam serotinam : ut Christus qui promissus est, veniat et tribuat vobis rores et nives*[1]. Il étend cette vue, et il passe à un second sens qui nous conduit au second avénement de Jésus-Christ[2] : *Possumus autem juxta spiritualem intelligentiam dicere quod credentes in Christo, Dominus adhortetur ut petant serotinam pluviam in consummatione mundi, quando plenitudo donanda est gratiæ, et singulis in agro suo herba succrescet, ita ut possent dicere*[3] : Dominus regit me, et nihil mihi deerit; in loco pascuæ ibi me collocavit; super aquas refectionis educavit me. *Omnia enim simulacra, et divini, et somniatores frustra locuti sunt, et vane consolabantur. Quod de hæreticis loquitur, qui sub nomine christiano non intelligunt, nec de quibus dicant, nec de quibus affirment; et attendunt spiritibus erroneis, et magistris dæmoniorum in hypocrisi mendacia loquentium, et cauteriatam habentes conscientiam, ut nequaquam credentes, eorum consolationibus abducantur, qui vana promittunt : et propterea traditi sunt Satanæ in interitum carnis, et abducti in captivitatem regis Babylonii, et affligentur, quia Christum pastorem non habent, quem sibi falso nomine repromittunt.* Il montre l'imperfection et l'insuffisance du premier sens relatif au temps des Machabées lorsqu'il dit : *Quæramus historiam quando Judas et Israel adversum Græcos pariter dimicarint : vel quo tempore Ephræim de captivitate Assyria sit reversus, quando juxta Ezechiel duæ virgæ, id est, Judas et Ephraim, junctæ sint,*

[1] *Hier. in Zachar.* x. *tom.* III. *col.* 1764. — [2] *Ibid.* — [3] *Psal.* XXII 1, 2.

et in unum baculum capulatæ [1]. Il réfute ensuite les fausses idées des Juifs qui cherchent dans les temps postérieurs à Cyrus, ou qui attendent pour la fin des siècles un accomplissement littéral de ces prophéties qui leur promettent de traverser la mer et les fleuves pour revenir de l'Assyrie et de l'Égypte : *Narrant Hebræi captivum populum Judæorum, non solum in Medos et Persas, sed in Bosphorum quoque et septentrionalem plagam ab Assyriis atque Chaldæis esse translatum, et postea eos ex parte revocatos, Dei eos ad se convertente clementia; et hoc esse quod nunc dicitur :* Transibunt in mari angusto, *Propontidis angustias, quæ Chalcedonem et quondam Byzantium brevi freto dividunt.* Et percutiet, *inquit*, Dominus (*vadens ante populum suum*) maris fluctus, et confundentur omnia profunda fluviorum : *ut olim factum est Jordane siccato, et mare Rubrum transgressus est populus in deserto. Cumque fuerit de captivitatis profundo et malorum amaritudine liberatus, humiliabitur Assur, et Ægypti imperium recedet ab eis. Et confortabuntur in Domino, et in nomine illius ambulabunt in terra Israel, dicit Dominus. Hæc ut ab Hebræis nobis tradita sunt, nostræ linguæ hominibus expressimus : fidem dictorum ad eos a quibus sunt dicta referentes. Ceterum nos qui Christi censemur nomine, occidentem relinquimus litteram, et sequimur spiritum vivificantem, immo spiritualia spiritualibus comparantes, non Bosphorum et siccitatem rursum maris, et arentia fluenta Jordanis quæ fabularum similia sunt, sed dignam in servos suos Dei clementiam quærimus : quo præeunte nobis aperiente viam, transimus maris fretum, sive angustum mare, quod peccatoribus latissimum est... In hoc mare seculi, in quo sanctorum numerus coarctatur, et in tribulatione positus est, descenderunt apostoli et primus Dominus, ut nos de amaris fluctibus liberaret* [2].

Remarques sur les promesses contenues dans les quatre derniers versets du chap. x. Regardent-elles le retour futur des Juifs, et leur retour non-seulement à la foi, mais dans leur

Le P. Houbigant pense que ces quatre derniers versets regardent ce qu'il appelle le dernier retour des Juifs, leur retour futur, non-seulement à la foi, mais dans leur propre terre; retour qui selon lui est ici représenté sous des métaphores prises des miracles que Dieu fit pour les ramener de l'Egypte dans la terre de Chanaan : sur quoi il nous renvoie à ce qu'il a dit sur Isaïe, chapitre XI. (et non pas 11) ℣ 11. et suiv. Comme en effet nous y avons déjà examiné cette prétention, nous pouvons aussi nous-mêmes renvoyer à ce

[1] *Hier. in Zachar.* 8. *tom.* III. *col.* 1776. — [2] *Ibid. col.* 1769.

propre pays ? N'ont-elles point déjà eu un premier accomplissement dans l'établissement de l'Eglise ? et le nouvel accomplissementqu'elles pourront encore avoir, doit-il être pris dans un sens littéral ou dans un sens spirituel ?

que nous ayons dit sur le même texte. Nous observerons seulement ici que, d'après ce que saint Jérôme vient de dire sur cela, il est assez clair que cette prétention nous ramèneroit aux fausses idées de ces Hébreux à qui ce saint docteur laisse judicieusement le soin de prouver la vérité de ce qu'ils avancent. Cette prétention nous ramèneroit à cette lettre qui tue ceux qui s'y attachent. Au reste nous conviendrons volontiers que ces prophéties peuvent en effet regarder le retour futur des Juifs, non dans leur pays, mais à la foi de leurs pères; et toujours sans méconnoître pour cela le premier accomplissement qu'elles ont pu avoir sur cette nation même dans l'établissement de l'Eglise, c'est-à-dire, sur les restes qui furent alors sauvés par grâce, comme le seront les derniers restes qui reviendront un jour lorsque toute la nation sera rappelée. La manière toute spirituelle dont ces promesses ont été alors accomplies montre quel sera leur accomplissement dans les derniers temps. Les Juifs qui furent convertis à la foi hors de la Judée, ne furent point alors ramenés en Judée, mais ils furent introduits dans l'Eglise; telle est la Jérusalem à laquelle il faut appartenir pour avoir part aux promesses qui lui sont faites; telle est celle à laquelle les Juifs seront un jour ramenés.

Objet du chapitre XI, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE XI. Ce chapitre est entièrement mystérieux. L'incendie du temple et la ruine de Jérusalem par les Romains s'y trouvent annoncés. Zacharie sous la forme d'un pasteur y représente Jésus-Christ. Il annonce le retranchement de trois pasteurs infidèles dans l'intervalle d'un mois. La rupture de ses deux houlettes représente la réprobation des Juifs. Les trente deniers qui lui sont donnés pour sa récompense sont l'image de ceux qui furent le prix du sang de Jésus-Christ. Le pasteur insensé peut représenter ceux qui sont devenus les chefs des Juifs depuis leur réprobation. Saint Jérôme qui commence ici le troisième et dernier livre de son commentaire sur ce prophète, adressé à saint Exupère de Toulouse, avoue que depuis le commencement de ce chapitre jusqu'à la fin du livre il voit tant de mystères, qu'il a besoin de la miséricorde de Dieu, et des prières du saint évêque pour ne point trouver d'écueils dans sa course, et ne point donner lieu aux calomnies de ses ennemis : *Quæ tantis sunt contexta mysteriis, ut misericordia Dei et tuis indigeamus orationibus, ne cursus noster aliquo præpediatur errore, et malevolis justa sit occasio detrahendi, qui ad hoc solum linguas habere se putant, ut*

proximos lacerent, et duritiam frontis attritæ verborum rabie consolentur[1]. Le sens spirituel se trouve donc ici inséparable du sens littéral, parce que la lettre même du texte nous conduit nécessairement au sens mystérieux qu'elle renferme, en sorte qu'il n'y a point ici d'autre sens littéral que le sens spirituel même. C'est ce qui se manifeste dès les premiers mots de ce chapitre : *Aperi, Libane, portas tuas.* Selon la lettre, le Liban est une montagne de la Palestine; mais le Liban dont parle le prophète a des portes, et cette montagne n'en a point. C'est donc ici une expression métaphorique, un langage figuré. Ce Liban, c'est le temple même dont le prophète annonce ici la ruine; et cette ruine postérieure à celle qui est arrivée sous les Romains. Ainsi dès le premier pas nous sommes ici conduits jusqu'au temps de Jésus-Christ. C'est aussi ce que saint Jérôme remarque dès le commencement de son commentaire sur ce chapitre : *Perspicue Libanus ad quem prophetalis sermo convertitur, dicens,* Aperi, Libane, *portas suas templum intelligitur Judæorum, quod instauratum, immo ædificatum a Zorobabel, rursum a Vespasiano et Tito canitur subvertendum. Et quia Libanum templum appellaverat* μεταφορικῶς, *et in reliquis servat translationem, ut per cedros, et abietes, et quercus Basan, saltumque nemorosum, principes ac sacerdotes et populum significet Judæorum*[2]. Plus loin il observe que ces cédres, ces sapins et ces chênes, sont les mêmes que le prophète appelle ensuite pasteurs de ce peuple : *Quos vocaverat cedros, abietes et quercus Basan, et exponens quæ essent istæ arbores, intulerat dicens :* quoniam magnifici vastati sunt; *nunc per aliam* μεταφοράν *dicit esse pastores, id est principes atque doctores, et qui primi erant in populo*[3]. Il est aisé de reconnoître que le pasteur fidèle représenté par Zacharie est le Fils de Dieu : *Creator et pastor cujus oves cognoscunt vocem, et sequuntur eam*[4]. Mais il n'est pas aisé de dire quels sont les trois pasteurs retranchés en un mois. Saint Jérôme rapporte une interprétation qu'il avoit trouvée dans un commentaire : *Legi in cujusdam commentariis, pastores Domini indignatione succisos in sacerdotibus et falsis prophetis et regibus intelligi Judæorum ; quod post passionem Christi, uno omnia succisa sint tempore*[5]; et quoiqu'il ne s'attache point à ce sens, c'est peut-être néanmoins le meilleur de ceux qu'il propose.

[1] *Hier. prol. in lib.* III. *ex plan. Zachar. tom.* III. *col.* 1771. — [2] *Hier. in Zachar.*, XI. *tom.* III. *col.* 1771. — [3] *Ibid. col.* 1772. — [4] *Ibid. col.* 1773. — [5] *Ibid.*

Ce qui fait qu'il n'adopte point cette interprétation, c'est qu'il reprend de très-haut la parabole des deux houlettes ; la première, qui est appelée *la douceur*, et dont la rupture représente celle d'une alliance du Seigneur avec tous les peuples, marque, selon ce père, l'alliance du Seigneur avec tous les peuples au temps de Noé; et la seconde, appelée *le cordon*, représente celle que le Seigneur a faite avec les Juifs au temps de Moïse : *Unam virgam vocavit* decorem, *hoc est*, *sub Noe omne hominum genus sua benedictione protexit, quando, instaurato mundo necdum peccata sorduerant... Et alteram vocavit* funiculum.... *et facta est pars Domini populus ejus Jacob, funiculus hereditatis ejus Israel*[1]. De là vient que ces trois pasteurs retranchés en un mois lui paroissent être Moïse, Aaron et Marie leur sœur : *Nobis tres pastores qui in uno mense succisi sunt, Moyses videtur, et Aaron et Maria; quorum Maria in mense primo qui vocatur Nisan mortua est in deserto Sin; et in eodem loco propter aquam contradictionis, eodemque mense, Moyses et Aaron condamnati sunt; ne terram repromissionis intrarent. Atque ita factum est, ut e tribus pastoribus, alia præsenti morte succideretur, alii sententia mortis futuræ*[2]. Saint Jérôme continue cette allégorie en expliquant la rupture de la première houlette : *Post vocationem Israelis, et assumptionem virgæ secundæ quæ vocabatur* funiculus, *tulit Dominus virgam primam, totius orbis nationes, quæ vocabatur* decora; *et abscidit eas a cultu suo, qaia venerata sunt idola, et omnes declinaverunt, simul inutiles facti sunt. Manifestiusque exponens quæ esset hæc virga, intulit :* ut irritum facerem fœdus meum quod percussi cum omnibus populis : *statim enim ut Israel assumptus est, gentium herba projecta est*[3]. Quoi qu'il en soit de cette vue, le saint docteur paroît avoir beaucoup mieux pris le sens de la parabole en ce qui concerne la rupture de la seconde houlette[4] : *Postquam a Judæis crucifixus est Dominus et triginta appretiatus argenteis, et pretium sanguinis ejus in sepulturam profecit gentium, quæ peregrinæ erant a lege et mandatis Dei, statim Dominus sententiam suam ultra non differens :* Præcidi, ait, virgam meam secundam, *Quæ secunda virga quondam appellata funiculus et pars mea, a me ideo projecta est, ut dissolverem fœdus et germanitatem atque concordiam, quæ inter Judam fucrat et Israel, et fratres a se invicem separarem : ut in apostolorum et eorum qui egerunt pœnitentiam numero, rursum* Juda *appel-*

[1] *Zachar. in Nahum*, XI. *tom.* III. *col.* 1775. — [2] *Ibid. col.* 176. — [3] *Ibid.* — [4] *Ibid. col.* 1778.

laretur, et confitens Deum suum: Israel *autem et* Ephraim *et* Joseph *vocarentur, qui in cordis duritia permanentes dixerunt*[1] : Non habemus regem nisi Cæsarem. *Unde non intulit: ut irritum facerem pactum sive testamentum, quod habui cum Juda et Israel, (usque hodie enim pœnitentibus porrigit manum) sed ut de uno populo credentes alios, et alios non credentes inter se divideret dicens*[2] : Nolite arbitrari quia veni mittere pacem in terram; non veni mittere pacem, sed gladium. Veni enim separare hominem adversum patrem suum, et filiam adversus matrem suam, et nurum adversus socrum suam : et inimici hominis domestici ejus. Il vient au pasteur insensé, et voici ce qu'il en dit[3] : *Pastor stultus et imperitus haud dubium quin Antichristus sit, qui in consummatione mundi dicitur esse venturus; et qualis futurus sit indicatur... Iste pastor ideo consurget in Israel; quia verus pastor dixerat :* Jam non pascam vos : *qui alio nomine et in Daniel propheta, et in Evangelio et in epistola Pauli ad Thessalonicenses,* abominatio desolationis[4], sessurus in templo Domini *prophetatur, et* se facturus ut Deum[5], *qui et per Isaiam* magnus sensus[6] *dicitur. Et ad hoc venit, non ut sanet, sed ut perdat gregem.... Hunc pastorem suscepere* (peut-être *suscipient*) *Judæi, quem Dominus Jesus interficiet spiritu oris sui, et evacuabit illuminatione adventus sui; ut qui non crediderunt veritati ne salvi fierent, credant mendacio, et judicentur, quia consenserunt iniquitati.* Les pères ont pensé que, quand l'Antechrist paroîtra, il attirera à lui les Juifs, et qu'en effet ils le suivront : ce sentiment est fondé sur ce que Jésus-Christ leur dit dans l'Evangile : *Ego veni in nomine Patris mei, et non accipitis me : si alius venerit in nomine meo, illum accipietis*[7]. Les pères ont beaucoup insisté sur cette parole; ils en ont conclu que l'Antechrist viendra au nom de Jésus-Christ même, et que les Juifs le recevront jusqu'à ce qu'Elie vienne les détromper en leur montrant que Jésus le vrai Messie qu'ils ont crucifié, et qui est ressuscité et monté au ciel, ne reparoîtra que quand il descendra du ciel dans l'éclat de sa gloire pour juger les hommes.

Remarques sur les trois pasteurs retranchés en un

Le P. Houbigant reconnoît que tout ce chapitre regarde uniquement le temps de Jésus-Christ, et les malheurs qui

[1] *Joan.* XIX. 15. — [2] *Matt.* X. 34. *et* 35. — [3] *Hier. in Zachar.* XI. *tom.* III. *col.* 1779. — [4] *Dan.* IX. 27. *vel.* XII. 11. *Matt.* XXIV. 15. *Marc.* XIII. 14. — [5] 2 *Thess.* II. 4. — [6] *Isai.* X. 12. *juxta* LXX. *super sensum magnum, super principem Assyriorum.* — [7] *Joan.* V. 43.

mois. Quels peuvent être ces trois pasteurs et comment peut-on entendre ce mois? Que signifie la rupture de la première houlette? Comment Dieu rompit son alliance avec les peuples en permettant la ruine des Juifs. Que signifie la rupture de la seconde houlette? Comment Dieu rompit l'union entre Juda et Israël en abandonnant les Juifs à leur incrédulité.

doivent tomber sur les Juifs dans les jours de leur réprobation. Il reconnoît que le Liban représente ici le temple; que les pasteurs dont le Seigneur se plaint sont les pontifes des Juifs; que le pasteur représenté par le prophète est Jésus-Christ. Il ne détermine pas quels peuvent être les trois pasteurs retranchés en un mois; c'est un point qui arrête tous les interprètes. Le P. Houbigant observe seulement que les pontifes changeaient souvent chez les Juifs, depuis que le sacerdoce fut devenu vénal, et donné par les Romains selon leur propre choix. On a proposé de dire que ces trois pasteurs représentent les trois ordres de ceux qui étaient les chefs des Juifs, les pontifes, les docteurs et les magistrats: tous ces chefs leur furent ôtés en peu de temps. Mais comme, selon la remarque du P. Houbigant, les pasteurs représentent principalement les pontifes, il semble que cette parole pourroit désigner ce qui arriva dans les derniers temps de la république des Juifs lorsque, dans la seule année 62 de l'ère chrétienne vulgaire, trois pontifes furent successivement déposés, Ismaël fils de Phabée, Joseph surnommé Cabéi, et Ananus fils d'Ananus: ce fait, qui est unique dans l'histoire des Juifs, paroit répondre assez exactement aux termes de la prophétie: voilà trois pasteurs retranchés; et si ce n'est pas dans un seul mois, c'est au moins dans une seule année, qui a pu être représentée par un mois.

Le P. Houbigant reconnoît que la rupture de la première houlette regarde le temps même où tous ces malheurs éclatèrent sur les Juifs après la résurrection et l'ascension de Jésus-Christ. Il pense que la rupture de cette houlette appelée *la douceur* annonce que Jésus-Christ n'épargnerait plus ces hommes coupables d'un déicide; qu'il n'empêcheroit plus les peuples d'opprimer cette nation, comme il les en avoit auparavant empêchés par l'alliance qu'il avoit faite sur cela avec les nations voisines; et que cette alliance consiste dans le décret de Dieu, par lequel il retenoit un si grand nombre de nations, et les empêchoit d'opprimer et d'exterminer la foible nation des Juifs. Il paroît que c'est bien en effet le sens de cette parole mystérieuse; c'est du moins celui qui paroît mieux assorti à toutes les parties de cette mystérieuse prophétie.

Le P. Houbigant reconnoît que la rupture de la seconde houlette regarde également le châtiment qui est tombé alors sur les Juifs; mais il suppose que la métaphore du prophète prise de la liaison entre Juda et Israël est fondée sur ce que

depuis que les Juifs étoient revenus de Babylone, il y avait eu entre les Juifs et les Israélites, c'est-à-dire, entre ceux de la maison de Juda et ceux de la maison d'Israël, une société non-seulement de religion, mais encore de gouvernement; en sorte que cette société dura jusqu'à la dernière ruine de Jérusalem : après quoi la république des Juifs étant détruite, il se forma entre eux une division quant à la religion, les uns continuant d'observer l'ancienne loi, autant qu'ils le pouvoient, sans temple, les autres faisant profession de la foi en Jésus-Christ. Ainsi il faut toujours en venir à reconnoître que la division dont parle le prophète n'a rapport qu'à la religion, et nullement à la distinction des tribus; ce qui montre qu'il est assez inutile de vouloir ici rappeler la société rétablie entre les deux maisons d'Israël et de Juda depuis la captivité de Babylone. Non-seulement ce rétablissement fut très-imparfait, puisque la plus grande partie de la maison d'Israël ne revint point; mais de plus ce ne fut point entre ces deux maisons que se forma ensuite la division. Ce fut, comme le remarque très-bien le P. Houbigant, entre ceux qui crurent en Jésus-Christ et ceux qui n'y crurent pas. Ceux qui crurent en Jésus-Christ sont ici désignés sous le nom mystérieux de *Juda*, et les autres sous le simple nom d'*Israël*, comme le remarque très-bien saint Jérôme. C'est l'unique sens du texte, et cela confirme le principe si souvent reconnu par saint Jérôme, que dans le style mystérieux des prophètes, *Juda* représente le peuple chrétien, et *Israël* particulièrement le peuple juif.

Quel est le pasteur insensé annoncé par le prophète, et quelle sera sa punition. Ce pasteur peut-il représenter en général les chefs des Juifs? et son châtiment peut-il marquer celui qui est tombé généralement sur les Juifs incrédules comme sur leurs chefs? La Vulgate traduit-elle mal en disant, *gladius super brachium*

Le P. Houbigant pense que le pasteur insensé représente les prêtres et les magistrats de la nation juive depuis la mort de Jésus-Christ jusqu'à la dernière ruine de Jérusalem, parce que non-seulement ils n'avoient à cœur ni la religion ni le salut des brebis, mais qu'ils dévoroient même celles qui pouvoient être encore les plus grasses. « C'étoient, dit-il, » des pasteurs de néant, c'est-à-dire à qui il ne restoit rien » du pasteur que le seul nom. » Il prétend que, dans l'expression de la punition dont ce pasteur insensé doit être frappé, le texte hébreu signifie mot à mot, *siccitas super brachium ejus;* que la Vulgate ne traduit pas bien cela en disant *gladius* au lieu de *siccitas*, puisque l'on voit ensuite *brachium ejus siccabitur*, à quoi répond le mot *siccitas*. Pour expliquer cela, il dit « que le bras des Juifs est séché depuis qu'ils ne » peuvent plus porter les armes : de même que leur œil droit » est couvert de ténèbres, parce qu'ils ne voient rien dans

ejas et superoculum dextrum ejus? Saint-Jérôme s'est-il mépris en disant que ce pasteur insensé est l'Antechrist qui doit paroître a la fin des temps? Justification du sens de la Vulgate et l'interprétation de saint Jérôme.

» les livres sacrés, et que lorsqu'ils les lisent, l'aveuglement » de leur esprit fait qu'ils ne les entendent pas. » Mais on pourroit objecter qu'il ne s'agit pas ici des brebis, ni même de ceux qui peuvent leur tenir lieu de pasteurs : il ne s'agit ni des Juifs en général, ni de leurs chefs, mais d'un seul pasteur, d'un seul de leurs chefs. Car le texte hébreu ne dit point au pluriel : *Væ pastoribus nihili qui gregem deserunt*, comme le traduit le P. Houbigant; mais quoiqu'il y ait de l'équivoque dans l'expression de l'hébreu, on convient assez que tout ce qui précède et ce qui suit demande que l'on traduise au singulier, *Væ pastori nihili, qui gregem deserit;* et ce qui le prouve plus manifestement, c'est que tous les pronoms suivans sont au singulier, *brachium ejus et oculus ejus*, répété deux fois dans la version même du P. Houbigant. Il demeure donc constant qu'il ne s'agit ici que d'un seul pasteur, d'un seul chef des Juifs, lequel par conséquent doit être distingué entre tous les autres; ce qui nous ramène à la pensée de saint Jérôme, que ce pasteur insensé représente celui qui paroîtra un jour à leur tête, et que l'Ecriture et la tradition appellent l'*Antechrist.* On pourroit remarquer que ce pasteur sera vraiment le plus *insensé* des hommes, puisqu'il osera se présenter comme le Messie, et se faire adorer comme Dieu; et que ce sera vraiment *un pasteur de néant*, qui n'aura que le seul nom de pasteur, sans en avoir la réalité, puisqu'il viendra non pour sauver les ames, mais pour les perdre. On peut encore observer que dans la punition de cet insensé, le mot que le P. Houbigant prend ici pour *siccitas* est entièrement différent de celui qui exprime ensuite *siccabitur*; que quand on croiroit même apercevoir quelque rapport de ressemblance dans la signification de ces deux termes, il faudroit encore observer que ce mot désigne ce qui doit frapper en même temps le bras et l'œil; et que le prophète a très-bien ensuite distingué le double effet de ce coup, en disant que *le bras sera frappé de sécheresse et l'œil d'aveuglement :* la sécheresse ne regarde donc que le bras, ce n'est donc pas de cette sécheresse que le prophète a dit qu'elle tomberait en même temps sur le bras et sur l'œil : mais puisque les mêmes lettres hébraïques qui expriment *la sécheresse* peuvent également signifier *l'épée*, la Vulgate a donc bien rendu ici ce mot par *gladius*, puisqu'il faut un mot qui puisse également se rapporter *au bras et à l'œil*, et qui désigne un coup dont l'effet sera *le desséchement du bras et l'aveuglement de l'œil.* Ce *glaive* est celui même de la jus-

tice du Seigneur; ce *glaive à deux tranchans* qui sort de la bouche de Jésus-Christ pour frapper et exterminer ses ennemis. Le *bras* de cet insensé, c'est sa puissance, et ce bras *sera séché*, lorsque Jésus-Christ ôtera à cet insensé le pouvoir qu'il avoit eu de séduire les hommes, et particulièrement les Juifs; *l'œil* est le symbole d'un *voyant*, c'est-à-dire d'un *prophète*; *l'œil droit* de cet insensé peut donc bien marquer celui que saint Jean appelle *le faux prophète de la bête*, c'est-à-dire *le faux prophète* de l'Antechrist; voilà son œil droit, les ténèbres tomberont sur cet œil, en sorte qu'au milieu du plus grand éclat de l'Evangile, il en méconnoîtra la gloire; ce faux prophète méconnoîtra la puissance de Jésus-Christ qui va le confondre et le perdre; il méconnoîtra l'anathème qui va tomber sur l'Antechrist, dont il exercera la puissance. Ainsi la Vulgate a très-bien traduit ce terme par *gladius*; et saint Jérôme nous a très-bien découvert ici le mot de l'énigme prophétique, en nous déclarant qu'il tient pour indubitable que ce pasteur insensé est l'Antechrist : *Pastor stultus et imperitus, haud dubium quin Antichristus sit, qui in consummatione mundi dicitur esse venturus.*

Objet du chapitre XII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE XII. C'est une prophétie menaçante contre les ennemis de Jérusalem et de Juda, et en même temps ce sont des promesses en faveur de Juda et de Jérusalem. Le Seigneur promet ensuite de répandre un esprit de grâce et de prières sur la maison de David et sur les habitans de Jérusalem, en sorte qu'ils pleureront sur celui qu'ils auront percé; ce qui annonce assez manifestement le repentir des Juifs coupables du sang de Jésus-Christ. Saint Jérôme joint à ce chapitre la plus grande partie du suivant, et il observe qu'il y a trois interprétations de ces prophéties : *Triplex interpretatio est ab eo loco, in quo legimus :* Ecce ego ponam Jerusalem, etc., *usque ad eum locum ubi scriptum est,* Framea suscitare, etc., et dispergentur oves[1]; et voici comment il les expose pour abréger : *Alii enim Judæorum putant jam hæc ex parte completa a Zorobabel, usque ad C. Pompeium, qui primus Romanorum Judæam cepit et templum : quam historiam scribit Josephus. Alii vero quando Jerusalem fuerit instaurata, in fine mundi esse complenda : quod sibi cum* χριστῷ (c'est-à-dire, *Uncto* ou *Christo*) *suo, quem supra stultum pastorem legimus, miserabilis gens Judæa*

[1] *Hier. in Zachar.* XII. *tom.* III. *col.* 1780.

promittit. Alii autem, hoc est nos qui Christi censemur nomine, in ecclesia usque ad finem mundi quotidie expleri et explenda memoramus. Et ne per singula extendamus modum voluminis, proponentes : Hæc dicunt illi, sic alii suspicantur, nos ita sentimus, tres posuimus sententias, ut ex interpretationis varietate quid cui coaptandum sit prudens lector intelligat[1]. Saint Jérôme croit voir dans le texte ce qu'il exprime dans notre Vulgate, que Juda même se trouvera parmi ceux qui assiégeront Jérusalem : on essaie de rapporter cela au temps des Machabées, où plusieurs Juifs se soumirent aux ennemis de leur nation, et se joignirent même à eux; et voici comment il explique cela dans le sens spirituel : *Super Ecclesia sic interpretari potest : quod cuncti persecutores qui contra domum Domini dimicarunt, inebrientur eo calice quo universis gentibus propinat Jeremias, ut bibant et inebrientur, et cadant, et vomant, et insaniant. Scio persecutionis tempore multos e nostris contra Ecclesiam pugnare compulsos : sed quicumque hoc pondus voluerit sublevare, levabit quidem; et pro ira Domini qua corripit peccatores, suis manibus sustentabit, verum ipse non erit impunitus, Dei contra se gladio dimicante*[2]. Lorsqu'il vient ensuite aux promesses, voici comment il les applique à l'Eglise : *Proteget Dominus habitatores Ecclesiæ, pace ecclesiarum post persecutionem gravissimam reddita, quando et sui nominis interpretatione decorabitur : Jerusalem enim visio pacis exprimitur. Et tam beati erunt, qui pro Ecclesia militarunt, et in persecutione Dominum sunt confessi*[3] : *ut qui minimus fuerit, et quasi hoc* (peut-être *tunc*) *in aliquo peccato dictoque offenderit, ponatur in ordine magistrorum : et magistri qui suum servaverunt gradum sint quasi domus Dei, et quasi angelus Domini : quia hoc omni studio laboramus, positi in terra, et vario labore sudantes, ut transformemur in angelicam gloriam*[3]. Lorsqu'il vient au texte où le prophète parle des larmes que les Juifs répandront sur celui qu'ils auront percé, il observe qu'au lieu de ces mots, *quem confixerunt*, on lit dans la version des Septante, *pro eo quod insultaverunt*, ce qui ne vient que d'une très-petite différence dans la manière de lire l'hébreu; sur quoi voici ce qu'il dit[4] : *Hebraicæ litteræ* Daleth et Resh, *hoc est* D. *et* R. *similes sunt, et parvo tantum apice distinguntur. Ex quo evenit ut idem verbum diverse legentes, aliter atque transferant... Si enim legatur* דקרו

[1] *Hier. in Zachar.* XII. *tom.* III *col.* 1780. — [2] *Ibid. col.* 1781. — [3] *Ibid. col.* 1783. — [4] *Ibid. col.* 1784.

ἐξεκέντησαν, *id est compunxerunt sive confixerunt accipitur : sin autem contrario ordine, litteris commutatis* רקדו, ἀρχήσαντο, *id est saltaverunt, intelligitur, et ob similitudinem litterarum error est natus. Joannes autem evangelista, qui de pectore Domini hausit sapientiam, Hæbreus ex Hæbreis, quem Salvator amabat plurimum, non magnopere curavit quid græcæ litteræ continerent; sed verbum interpretatus e verbo est, ut in hebræo legerat, et tempore dominicæ passionis dixit esse completum. Quod si quis non recipit, det testimonium de quo sanctarum Scripturarum loco Joannes ista protulerit; et cum non reperierit, cogetur ingratis suscipere veritatem. Plangent autem Judæi quasi super unigenito et primogenito, idipsum significante in Domino Salvatore, et unigenito et primogenito. Unigenitus dicitur propter naturæ proprietatem; primogenitus, juxta apostolorum*[1]*, ex mortuis resurgentium. Pro unigenito* charissimum, *Septuaginta transtulerunt, de quo in Evangelio legimus*[2] : Hic est filius meus charissimus, in quo mihi complacui. *Tunc dolebunt a se crucifixum, cum viderint in claritate regnantem.* Il vient ensuite au détail des tribus et des familles qui doivent former ce deuil et il dit[3] : *Igitur et nunc tribus domus David, et tribus domus Nathan, et tribus domus Levi, et tribus domus Semei, a suis uxoribus separantur; ut plangant unigenitum et primogenitum Dominum Jesum de quo dixerant*[4] : Sanguis ejus super nos et super filios nostros. *In David, regia tribus accipitur, hoc est Juda. In Nathan, prophetalis ordo describitur, Levi refertur ad sacerdotes, ex quo ortum est sacerdotium. In Semei doctores accipiuntur; ex hac enim tribu magistrorum agmina pullularunt. Reliquas tribus tacuit, quæ non habent aliquod privilegium dignitatis. In eo autem quod ait :* Omnes tribus reliquæ, tribus et tribus seorsum, et uxores eorum seorsum, *universas absque nomine comprehendit.*

Le P. Houbigant reconnoît que cette prophétie regarde en effet les larmes que les Juifs doivent répandre sur Jésus-Christ qu'ils ont percé en le crucifiant; mais il pense que cette prophétie n'aura son accomplissement qu'au temps du retour futur des Juifs. Il remonte au ℣ 8. où il est parlé de la gloire dont l'éclat doit se répandre sur la maison de David; il observe que cela ne peut convenir au temps des Machabées, qui n'étoient pas de cette maison, puisqu'ils descendoient de la tribu de Lévi. « Il est plus croyable,

Remarques sur les ℣ 3. et suiv., du chap. XII. Les promesses qu'ils contiennent ne regardent-elles que le retour futur des Juifs? Le deuil qui est annoncé ici, n'est-il que celui qui couvrira alors toute cette nation? Ces promesses ont

[1] *Coloss.* I. 18. — [2] *Matt.* III. 18. — [3] *Hier. in Zachar.*, XII. *tom.* III. *col.* 1786. — [4] *Matth.* XXVII. 25.

eu au temps des apôtres un premier accomplissement, qui en laisse attendre un second. Que peuvent alors signifier la maison de David et la maison de Nathan, la maison de Lévi et la maison de Séméi?

» dit-il, que Zacharie passe de ce dernier temps des Juifs » avant le premier avénement du Messie, à leur état futur » avant son dernier avénement; car c'est à cet état futur » que conviennent ces promesses : *Effundam in domum* » *David spiritum gratiæ et precum*, et ce qui suit. Les » Juifs sont appelés *la maison de David*, comme le Messie » même est nommé *David*. Alors les Juifs porteront leurs » regards sur celui qu'ils ont percé, et ils feront un grand » deuil, pour avoir donné la mort à leur roi; un deuil tel » que le décrit ici le prophète. » Plus loin il observe « que » saint Jean cite le texte de Zacharie, mais que c'est sur le » mot *transfixerunt* et non sur le mot *aspicient*; car au » mot *aspicient* se trouve joint le mot *plangent* : et lors- » qu'il écrivoit, on ne voyoit point que tous les Juifs fussent » ainsi dans un deuil qui affectât également chaque famille. » Il faut sans doute avouer que la généralité des expressions du prophète ne peut trouver son entier accomplissement que dans le deuil universel de la nation, au temps de son retour futur à la foi; mais cela n'empêche pas que, selon la pensée de saint Jérôme, cette prophétie même n'ait eu un premier accomplissement dans la personne des Juifs qui crurent en Jésus-Christ au temps des apôtres. Il est dit expressément de ceux qui furent convertis à Jérusalem par la première prédication de saint Pierre, que leur cœur fut pénétré de douleur : *compuncti sunt corde* [1]. Les Juifs qui étoient alors à Jérusalem s'y étoient rassemblés de toutes nations; et il y a bien lieu de présumer que tous ceux qui suivirent leur exemple furent touchés de la même douleur. Ainsi l'on vit dans ces restes précieux l'image de cette douleur qui sera celle de toute la nation, lorsque toute la nation reviendra à Jésus-Christ. Sur quoi il faut observer que néanmoins la distinction des tribus et des familles s'étant depuis effacée, celle que me marque ici le prophète ne peut être prise que dans un sens figuré. Saint Jérôme paroît avoir cru que le nom de *Nathan* désignoit ici le prophète de ce nom qui vivoit au temps de David; c'est sans doute ce qui lui a donné lieu de dire que la maison de Nathan représente l'ordre des prophètes. Mais il y eut un autre Nathan qui étoit fils de David et frère de Salomon : en sorte que comme *la maison de David* représente la maison royale, *la maison de Nathan* représente celles

[1] *Act.* II. 37

qui descendoient de la même souche, sans avoir néanmoins eu part à la royauté, qui demeura dans la branche de Salomon; de même que Séméi descendoit de Lévi, sans avoir eu part au sacerdoce qui demeura dans la branche d'Aaron; en sorte que comme *la maison de Lévi* représente ici l'ordre sacerdotal, *la maison de Séméi* représente celles qui descendoient de la même souche, sans avoir néanmoins eu part au sacerdoce. Ces paroles mystérieuses semblent donc pouvoir signifier que de quelque tribu et de quelque famille que puissent être les Juifs qui seront un jour rappelés à la foi, soit qu'ils descendent de la famille sacerdotale, ou d'une famille qui n'ait eu aucune part au sacerdoce, soit qu'ils tirent leur origine de toute autre tribu ou de toute autre famille différente des maisons de David et de Lévi, tous généralement seront pénétrés de la même douleur, sans qu'il puisse être alors besoin de distinguer leurs tribus et leurs familles, qui ne sont aujourd'hui connues que de Dieu.

Objet du ch. XIII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de S. Jérôme.

CHAPITRE XIII. Le prophète annonce une fontaine qui sera ouverte à la maison de David et aux habitans de Jérusalem; l'abolition des idoles et la punition des faux prophètes. Il annonce que le pasteur sera frappé et les brebis dispersées; que deux partis seront retranchés, et un troisième conservé, qui sera éprouvé comme par le feu. Saint Jérôme ne cherche point cette fontaine mystérieuse ailleurs que dans l'Eglise de Jésus-Christ. *De hoc fonte qui egreditur de domo David, et in Ezechiele propheta scribitur: quod erumpat fons in domo Domini, et crescat in fluvium, qui appellatur aqua remissionis et indulgentiæ, et pergat ad solitudinem et ad mare quod nunc vocatur mortuum, piscesque omnes vivificet; et ex utraque ripa fluminis varii generis consurgant arbores per singulos menses semper novis fructibus abundantes. Et ut sciamus domum, hoc est templum Dei, ipsam esse domum David, quæ in Ezechiel domus Dei, in Zacharia domus David appellatur, hic fons de domo Dei egrediens, refertur ad Ecclesiam et ad scientiam Scripturarum, ut omnes renascamur in Christo, et in aqua baptismatis nostra nobis peccata donentur* [1]. Dans l'abolition des idoles et la punition des faux prophètes, il voit la ruine de l'idolâtrie, et la punition des hérétiques [2]: *In die illa quam crebro commemorat, omnia idola auferentur de terra; sive illa idola de quibus psalmista dicit* [3]: Simulachra

[1] *Hier. in Zachar.*, XIII. *tom.* III. *col.* 1786. — [2] *Ibid. col.* 1787. — [3] *Psal.* CXIII. 12.

gentium argentum et aurum, opera manuum hominum; *ut nulla sit alia religio nisi tantum nominis christiani... ; sive hæc idola, de quibus Apostolus loquitur* [1] : Spiritus autem manifeste dicit : quia in novissimis temporibus recedent quidam a fide, attendentes spiritibus seductoribus, et doctrinis dæmoniorum, in hypocrisi falsiloquorum, cauteriatam habentium conscientiam suam. *Sicut enim idola fiunt manu artificis, ita hæreticorum perversa doctrina, quodcumque simulaverit, vertit in idolum ; et facit pro Christo adorari Antichristum. Pro pseudoprophetis, in hebraico absolute leguntur* prophetæ, *qui et ipsi pseudoprophetas significant : sed tamen et ab ethnicis, sacerdotes idolorum vocantur prophetæ.* Ensuite parlant de la punition des faux prophètes, il continue en disant : *Nominibus idolorum de terra sublatis, et pseudoprophetis, atque immundo spiritu qui loquebatur in eis, si quis ultra tentare voluerit, et quippiam ex persona Domini prophetare, statim pater ejus et mater obliviscentur* (affectus) *parentum, ut Dei retineant servitutem, et proferent contra filium mortis sententiam ; et tam piæ erunt omnium in Deum mentes, ut non expectetur publicum judicium : sed pereant qui tales sunt sententia propinquorum* [2]. Il vient ensuite à la célèbre prophétie qui concerne le pasteur frappé de Dieu, et il dit [3] : *Miror autem quosdam hanc prophetiam quam evangelistæ Matthæus retulit ad Dominum Salvatorem postquam in passione ejus fugerunt discipuli, et tunc eam dicit esse completam* [4], *allegoricis interpretationibus velle tenuare : et dum plus cupiunt videre posse quam ceteri : veritatis regulam non tenere.* Lorsqu'il veut ensuite expliquer le mystère des deux parties qui périssent, et de la troisième qui passe par le feu, il dit [5] : *Duæ partes factæ sunt in omni terra Judæorum atque gentilium, qui pariter perierunt et defecerunt. In passione enim ejus vox psalmistæ completa est dicentis* [6] : Salvum me fac, Domine, quoniam defecit sanctus : *et* [7], Omnes declinaverunt, simul inutiles facti sunt ; non est qui faciat bonum, non est usque ad unum. *Pereuntibusque gentilibus et Judæis tertia in orbe pars, hoc est, tertius Christianorum populus repente succrevit. Et pulchre ait :* Tertia pars relinquetur in ea, *hoc est in terra : quia de Judæis atque gentilibus hi qui Dominum confessi sunt, soli vitæ et habitationi terræ reservati sunt.* Il finit son commentaire

[1] 1. *Tim.* IV. 1. *et* 2. — [2] *Hier. in Zachar.* XIII. *tom.* III. *col.* 1787. — [3] *Ibid. col.* 1789. — [4] *Matt.* XXVI. 31. — [5] *Hier. loco cit.* — [6] *Ps.* XI. 2. — [7] *Ps.* XIII. 3.

sur ce chapitre par ces mots : *Judæi hæc ad Christum referunt, et in ultimo tempore futura contendunt : sed hoc inter nos et illos est, quod nos expleta jam dicimus, illi explenda commemorant*[1].

Remarques sur les six premiers versets du chap. XIII. Quelle est cette fontaine mystérieuse annoncée par le prophète ? Cette prophétie regarde-t-elle le seul retour futur des Juifs ? n'a-t-elle pas été déjà accomplie dès l'établissement de l'Eglise? Que signifient la ruine des idoles et le châtiment des faux prophètes ? Comment ces prophéties ont été accomplies.

Le P. Houbigant reconnoît bien que la fontaine mystérieuse annoncée par le prophète représente les sacremens de la loi nouvelle ; et néanmoins il croit que cette prophétie regarde uniquement le retour futur des Juifs à la foi. « Le pro-
» phète, dit-il, continue de prophétiser touchant le dernier
» retour des Juifs, chez lesquels sera ouverte une source
» d'eaux purifiantes ; c'est-à-dire, chez lesquels sera propo-
» sée à tous les hommes l'expiation de leurs péchés par les
» sacremens de la loi nouvelle. Il est difficile que cette pro-
» phétie s'entende des temps qui se sont écoulés depuis les
» Machabées jusqu'à Jésus-Christ ; car dans ces temps-là
» l'esprit impur n'était pas encore chassé ; les faux pro-
» phètes n'étoient pas encore exterminés ; ils n'avoient point
» encore été punis de la manière qui est décrite au *y*. 3. Cela
» ne peut pas non plus s'appliquer au temps de la république
» des Juifs, depuis l'avénement de notre Seigneur Jésus-
» Christ jusqu'à la destruction de la république et de la re-
» ligion des Juifs par les Romains ; car dans ces temps-là il y
» eut plusieurs faux prophètes qui, loin d'être punis et notés
» d'infamie par leurs pères et leurs mères, débitèrent impu-
» nément leurs mensonges. Il ne reste donc que les temps du
» dernier retour des Juifs, puisque jusqu'à ces derniers temps,
» il n'y aura ni république des Juifs, ni ville de Jérusalem où
» puissent se trouver ces eaux purifiantes. » Mais puisque ces eaux purifiantes représentent celle dont les sources se trouvent dans les sacremens de la loi nouvelle, ce n'est point dans une Jérusalem terrestre et matérielle que cette fontaine doit se trouver ; c'est dans l'Eglise même de Jésus-Christ qu'elles se trouvent ; et il ne faut point attendre le temps du dernier retour des Juifs pour trouver l'ouverture de cette fontaine. Elle a été ouverte dans l'Eglise dès le temps de Jésus-Christ et par Jésus-Christ : il a ouvert cette fontaine en instituant les sacremens dont elle est la figure. Cette fontaine ne cessera point d'être ouverte dans l'Eglise ; et ce ne sera point chez les Juifs qu'il faudra aller à la fin des temps pour y trouver cette fontaine ; mais ce sont les Juifs qui viendront eux-mêmes dans l'Eglise pour s'y purifier par les eaux de cette fontaine. Il est donc constant que cette prophétie a eu son

[1] *Hier. loco cit. col.* 1790.

accomplissement dans l'Eglise dès le temps des apôtres mêmes; et que la seule différence qu'il y ait entre cet accomplissement et celui qu'elle pourra recevoir encore à la fin des siècles, c'est en ce que dans le premier accomplissement, quoique cette fontaine fût ouverte à tous, il n'y a eu qu'un petit nombre qui soit venu s'y purifier, au lieu qu'à la fin des temps, ce sera la nation entière qui viendra se purifier à cette fontaine. Quant à ce que les faux prophètes n'ont point été punis chez les Juifs depuis Jésus-Christ, il faut observer que cette prophétie, selon la lettre même, ne regarde plus les seuls Juifs, et que le prophète réunit ici deux objets qu'il ne faut point séparer : la ruine de l'idolâtrie, et le châtiment des faux prophètes; si l'on ne trouve point ces deux objets réunis chez les Juifs, on les trouve *sur la terre*, selon l'expression du prophète, c'est-à-dire au milieu même des gentils; partout où l'Eglise de Jésus-Christ s'est répandue, partout elle a également proscrit le culte des idoles et la doctrine de l'erreur. Les expressions du prophète sont mêlées de lumière et d'obscurité; et ce qui ne se trouve pas vérifié à la lettre se trouve au moins accompli dans le sens mystérieux que la lettre couvre. L'idolâtrie a été bien réellement détruite dans toute l'étendue de l'empire romain; et l'Eglise a toujours noté d'infamie tout faux prophète, tout homme qui ose enseigner l'erreur.

Remarques sur les trois derniers versets du chap. XIII. Quel est le pasteur frappé de Dieu? c'est Jésus-Christ. Quelles sont les deux parties qui périssent, et la troisième qui doit passer par le feu? Cela se borne-t-il aux seuls Juifs? S. Jérôme a très-bien reconnu dans les deux premières les Juifs incrédules et les gentils infidèles, et dans la troisième les Chrétiens, Juifs et gentils.

Le P. Houbigant convient que le pasteur frappé de Dieu est Jésus-Christ même; et que le prophète en cet endroit prédit les souffrances de Jésus-Christ et l'état de l'Eglise naissante. Mais lorsqu'il s'agit de ces deux parties qui périssent et de cette troisième qui passe par le feu, il borne cela aux seuls Juifs. « Cette troisième partie, dit-il, est celle qui in-» voque le nom du Seigneur : c'est pourquoi on en conclut fort » bien que les deux autres parties de la nation juive qui de-» voient périr étoient ces Juifs qui ne reçurent point l'Evan-» gile et qui furent tués par les Romains; car c'est par oppo-» sition à ces deux parties qu'il est dit de la troisième : *Elle* » *invoquera mon nom.* Mais de cette troisième partie, beau-» coup de Juifs qui avoient cru à l'Evangile s'en éloignèrent » ensuite, de même que quand on éprouve l'argent, beaucoup » de parties s'en vont en écume, et ne sont point réputées pour » de l'argent : c'est pourquoi il ne restoit qu'un nombre de » Juifs assez petit qui dussent persévérer dans la foi de l'Evan-» gile; et c'est ce que l'événement prouva, comme on le voit » dans les Actes des apôtres. » Il ne seroit peut-être pas si fa-

cile de montrer en quel endroit des Actes des apôtres on trouve la preuve de cela. On y trouve bien des Juifs ennemis des chrétiens ; mais il n'est point dit qu'ils eussent abandonné l'Evangile après l'avoir reçu. Si le nombre des Juifs fidèles fut petit, ce n'est pas qu'il y ait eu parmi eux un grand nombre d'apostats, qui cessassent de croire, c'est qu'il y eut un grand nombre d'incrédules qui persévérèrent dans leur incrédulité. Les expressions du prophète ne se bornent point aux Juifs ; saint Jérôme avoit très-bien compris que cette troisième partie qui invoquoit le nom du Seigneur, et qui devoit passer par le feu, représente les Chrétiens en général, Juifs ou gentils ; et que les deux autres parties qui périrent sont d'un côté les Juifs incrédules et de l'autre les gentils infidèles : *Duæ partes factæ sunt in omni terra, Judæorum atque gentilium, qui pariter perierunt.... Tertia in orbe pars, hoc est tertius Christianorum populus repente succrevit.* C'est ainsi que pour saisir le vrai sens des prophéties, il faut étendre ses vues : plus on les restreint, plus on se prive de l'intelligence qu'on cherche.

Objet du ch. XIV, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE XIV. Ce chapitre est rempli de prophéties mystérieuses, dont il est difficile de déterminer l'objet selon la lettre même, parce que vraisemblablement le sens littéral s'y trouve lié si intimement avec le sens figuré, que le sens figuré est peut-être l'unique. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce chapitre regarde Jérusalem et la maison de Juda exposées l'une et l'autre à la violence de leurs ennemis, et ensuite délivrées, et leurs ennemis exterminés. Mais cela regarde-t-il le temps de la persécution d'Antiochus, ou celui de la ruine de Jérusalem par les Romains ; ou les persécutions que l'Église a éprouvées, ou celle qu'elle éprouvera à la fin des temps ; ou enfin l'état futur des Juifs au temps de leur retour à la foi ? c'est sur quoi les interprètes sont fort partagés. Ecoutons d'abord ce que nous dit saint Jérôme. Le prophète commence par annoncer les maux extrêmes qui tomberont sur Jérusalem ; et saint Jérôme observe que tous ces maux sont tombés sur Jérusalem au temps de sa ruine par les Romains : *Hæc omnia plenissime Josephus, qui Judaicam scripsit historiam, et multo majora quam legimus in prophetis, eos sustinuisse commemorat*[1]. Ensuite il ajoute : *Judæi hæc sub Gog dicunt esse complenda ; alii temporibus Macedonum et*

[1] *Hier. in Zachar.* XIV. *tom.* III. *col.* 1791.

Ægyptiorum, diversarumque gentium ex parte transacta. Nos temporis veritatem Domini sententiæ relinquentes, quæ scripta sunt, explicamus[1]. Le prophète annonce que le Seigneur combattra contre les nations ennemies de Jérusalem, et qu'alors ses pieds s'arrêteront sur la montagne des Oliviers. Saint Jérôme observe que ces paroles ne doivent pas se prendre à la lettre, mais dans un sens spirituel digne de Dieu : *Egredi Deum et pugnare contra gentes, et stare pedes ejus super montem Oliveti, et cetera quæ in Scripturis sanctis ἀνθροποπαθῶς dicta, et carnaliter continentur, digne Deo debemus accipere*[2]. Il expose ses vues sur toutes les parties de cette prophétie mystérieuse, et il dit : *Hæc ut in locis difficillimis, et valde obscuris, pro tenuitate virium nostrarum diximus*[3] : il laisse aux Juifs attachés à la lettre le soin de chercher un accomplissement littéral : *Ceterum Judæi occidentem sequentes litteram, conantur ostendere; stantem Dominum super montem Oliveti, et ipsum montem in duas partes esse divisum, ut contra orientem unius partis habeat scissura principium, et altera pars finem tendat ad occidentem; et in medio valde præcipiti, alia pars ad aquilonem, ad austrum alia dividatur*[4]. Plus loin il incline à penser que cette division du mont des Oliviers pourroit représenter celle qui s'est faite entre les Juifs et les Chrétiens : *Postquam mons Olivarum ad Orientem et Occidentem vocatione gentium, et abjectione Judæorum fuerit separatus, rursum alia scissura fiet Aquilonis et Austri. Aquilo jungetur Occidenti, Auster orientali plagæ, ad sinistram stabit Circumcisio, ad dextram populus christianus*[5]. Ne pourroit-on pas dire que sous un point de vue plus étendu et postérieur au temps de saint Jérôme, la division s'est faite de l'Orient à l'Occident par le schisme des Grecs qui a entraîné les églises d'Orient; et ensuite du Nord au Midi, par le schisme de la prétendue réforme qui a entraîné les églises du Nord? Le saint docteur vient ensuite à ce jour de ténèbres et d'un froid rigoureux, à ce jour où il ne fera ni jour ni nuit, et au soir duquel la lumière paroîtra; et comme cela est précédé de cette parole qui annonce l'avénement du Seigneur avec ses saints : *Et veniet Dominus Deus meus, omnesque sancti cum eo*, il en conclut que c'est manifestement le dernier avénement de Jésus-Christ[6] : *Manifeste de secundo Salvatoris præ-*

[1] *Hier. in Zachar.*, XIV. *tom.* III. *col.* 1791. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid. col.* 1712. — [4] *Ibid.* — [5] *Ibid. col.* 1793. — [6] *Ibid. col.* 1794.

dicatur adventu, de quo et Joannes in Apocalypsi sua loquitur[1]: Ecce veniet cum nubibus, et videbit eum omnis oculus, et qui eum compunxerunt. *Et Dominus in Evangelio pronunciat*[2] *venturum Filium hominis in nubibus cœli cum fortitudine et gloria multa. Veniet cum nubibus, id est angelis, qui sunt ministri Spiritus, et ad diversa mittuntur officia, et cum prophetis atque apostolis, de quibus scriptum est*[3]: Veritas tua usque ad nubes. *Cumque dies adventus ejus fuerit impletus, non erit lux sed frigus et gelu, refrigerata omnium charitate, et præ multitudine malorum quæ superventura sunt frigescentibus cunctis et calorem pristinæ fidei perdentibus. Postquam autem omnes peccatores frigus suum geluque contraxerit, una dies erit atque perpetua: nequaquam sibi luce et tenebris, die et nocte succedentibus: sed ipse Dominus erit lux omnium.* Il vient ensuite à ces eaux vives qui doivent sortir de Jérusalem et se répandre vers la mer orientale et vers la mer occidentale, et il dit[4]: *Aqua quæ egreditur de Jerusalem, hoc est de Ecclesia, doctrinam indicat Salvatoris. De Sion enim egreditur lex*[5], *et verbum Domini de Jerusalem: juxta illud quod alibi scriptum est*[6]: Repleta sunt omnia scientia Domini, sicut aqua multa operiens mare. *Harum aquarum media pars ibit ad mare Orientale, populum circumcisionis, qui in apostolis et per apostolos est electus; et medium earum ad mare novissimum: ut de Oriente et Occidente veniant qui accumbent cum Abraham, Isaac et Jacob.* Il vient au rétablissement de Jérusalem dont les lieux sont si expressément marqués; et voici ce qu'il dit: *Extructionem urbis Jerusalem, et aquarum egressum de medio ejus, quæ ad utrumque defluant mare, Judæi et Christiani judaizantes, ultimo sibi tempore repromittunt, quando rursum exercenda circumcisio sit, et immolandæ victimæ, et omnia legis præcepta servanda, ut non Judæi Christiani, sed Christiani Judæi fiant*[7]. Il déploie leur explication, et il conclut en disant: *Hæc Judæi juxta litteram somniant, et nostri χιλιασται. Nec opponant nobis Joannis Apocalypsim, quæ et ipsa spiritualiter disserenda est. Nos autem cœlestem Jerusalem interpretemur Ecclesiam, quæ in carne ambulans, non vivit secundum carnem: cujus municipatus in cœlo est*[8]. Il entre ensuite dans le détail de toutes les parties de cette prophétie pour en découvrir le sens spirituel. Il vient au châ-

[1] *Apoc.* I. 7. — [2] *Matt.* XXIV. 30. — [3] *Psal.* XXXV. 6. — [4] *Hier. in Zachar.* XIV. *tom.* III. *col.* 1795. — [5] *Isai.* II. 3. — [6] *Ibid.* XI. 9. — [7] *Hier. loco cit. col.* 1896. — [8] *Ibid.*

timent de ceux qui auront combattu contre Jérusalem : *Hæc passos non esse Romanos qui Jerusalem subverterunt, cunctis perspecuum est : nisi forte Judæi illas nationes asserunt perpessuras, quæ contra auream et gemmatam dimicaturæ sunt Jerusalem. Nos autem dicemus, omnes persecutores, qui afflixerunt Ecclesiam Domini, ut taceamus de futuris cruciatibus, etiam in præsenti seculo recepisse quæ fecerint. Legamus ecclesiasticas historias : quid Valerianus, quid Decius, quid Diocletianus, quid Maximianus, quid sævissimus omnium Maximinus, et nuper Julianus passi sint ; et tunc rebus probabimus etiam juxta litteram, prophetiæ veritatem esse completam : quod computruerint carnes eorum, et oculi contabuerint, et lingua in pædorem et saniem dissoluta sit*[1]. Il vient à l'endroit où il a cru voir dans le texte hébreu que Juda même s'élèveroit contre Jérusalem : il avoue que les Septante ne l'ont pas entendu ainsi; mais il pense qu'on peut l'expliquer sous l'un et l'autre point de vue : *Quod autem in hebraico legimus*, Et Judas pugnavit adversum Jerusalem; *pro quo LXX transtulerunt*, Et Judas præparabitur in Jerusalem : *utraque modo accipiamus, quod Judas qui quondam Domini confessus est nomen, et in persecutionibus coactus, Christi populum persecutus est, et ipse vertatur ad lætitiam. Vel certe Judas, omnis confitens et fidelis, non adversum Jerusalem pugnet, sed præparet se in Jerusalem, ut contra adversarios dimicet*[2]. Il vient aux menaces prononcées contre les animaux mêmes; et voici ce qu'il dit de ceux qui prennent ces menaces à la lettre : *Et hæc Judæi sub ventre suo carnaliter explenda contendunt. Grandis re vera Domini fortitudo, ut corruant in castris hostium equi et muli, cameli et asini, et omnia jumenta eorum, sicut et homines corruent! Magnus triumphus, gloriosa victoria, bruta animalia Deo pugnante superari! Dicamus ergo juxta cœptam tropologiam; quod idcirco omnia mala corruant, quæ prius contra Ecclesiam dimicaverunt, ut bona repente consurgent*[3], c'est-à-dire que, par ce langage figuré, il entend un changement tel que celui qui arriva dans la personne même de saint Paul, lorsque Dieu fit d'un loup un agneau, et d'un persécuteur un apôtre. Il vient à ce qui est dit de la fête des tabernacles; et il laisse encore aux Juifs le sens littéral : *Hæc quoque Judæi cassa spe in mille annorum regno futura promittunt, cujus solemnitatis*

[1] *Hier. in Zachar.*, XIV. *tom.* III. *col.* 1798. — [2] *Ibid. col.* 1799. — [3] *Ibid. col.* 1800.

istud exordium est[1]. Il passe au sens spirituel en disant : *Quandiu in profectu sumus, et in cursu atque certamine, habitamus in tabernaculis, hoc omni mente nitentes, ut de tabernaculis ad firmam et stabilem sedem transeamus, id est, domum Dei... Qui in istiusmodi habitat tabernaculis, et de tabernaculis ad atria, et de atriis ad domum, et de domo ad templum Domini ire festinat, debet celebrare solemnia tabernaculorum in ligno sapientiæ pulcherrimo... et in ramis palmarum, in quibus signum victoriæ et virtutis præmium continetur, et in frontibus densissimæ arboris, quam myrtum Judæi intelligunt, propter mortificationem carnis ac libidinum*[2]. Il vient aux menaces prononcées contre les Egyptiens et contre toutes les autres nations qui ne célèbreront pas cette fête des tabernacles, et il dit : *Qui Ægyptius est, et gentium ceterarum, quandiu Ægyptius et ethnicus permanet, non ascendet in Jerusalem, et quia ascendere non potest, nec gradum ad excelsa subrigere ; ideo non erit super eum imber dominicæ benedictionis. Et hoc peccatum erit maximum Ægyptio, Assyrio, Chaldæo, Syro, Moabitæ et Ammonitæ, si noluerint egredi de terris suis, et ascendere Jerusalem, ut per tabernacula transeant in Jerusalem, et inveniant æternam domum ; aliarumque gentium homines esse desistant, et efficiantur Israelitæ, in quibus dolus non est. Hæc omnia quæ nos celeri sermone perstringimus, et Judæi et judaizantes nostri, immo non nostri, quia judaizantes, sperant futura corporaliter*[3]. Enfin il vient aux vases qui doivent être consacrés au Seigneur, et il dit[4] : *Ament æneos lebetes, qui amaverunt ollas ægyptias, et carnes, et pepones, et allia, et cæpe, et cucumeres. Nos judaicos lebetes in quibus coquebantur carnes victimarum, vertamus in phialas aromatum coram altari Domini, de quibus sponsa dicit ad sponsum*[5] : Fratruelis meus descendit in hortum suum ad phialas aromatum, pascere in hortis, et colligere lilia. *Hortus et paradisus in quem sponsus descendit ad sponsam, sanctarum lectio Scripturarum est : de quibus lilia et violas et rosas et varia decerpit aromata ; ut impleat phialas animarum credentium, et Domino ex eis liba diffundat. Istiusmodi lebetes cum versi fuerint in phialas Domini, et dicere potuerint : Christi bonus odor sumus, et pro virulentia carnium, varios cæperint flores gestare virtutum : tunc erunt in Jerusalem, et in Juda sanctificati Domino omnipotenti, de quibus frequentius diximus ; quod Jerusalem visionem pacis, et Judas exprimat confitentem.*

[1] *Hier. in Zachar.* XIV. *tom.* III. *col.* 1801. — [2] *Ibid. col.* 1801 *et* 1802. — [3] *Ibid. col.* 1803. — [4] *Ibid. col.* 1804. — [5] *Cant.* VI. 1.

Remarques sur les deux premiers versets du chap. XIV. Quels sont les maux dont Jérusalem y est menacée? Cela regarde-t-il le temps de sa ruine par les Romains, ou le temps du retour futur des Juifs? Saint Jérôme s'est-il mépris en l'appliquant à la ruine de Jérusalem par les Romains.

Le P. Houbigant dès le ℣ 2. prétend que les malheurs dont Jérusalem est menacée, ne peuvent s'entendre de ceux qui tombèrent sur cette ville au temps des Romains, parce qu'il est dit ici que le reste du peuple ne sera point retranché de la ville; d'où il résulte que la ville même ne sera point détruite. Il en conclut que l'accomplissement de la prophétie est réservé pour les temps du retour des Juifs, ainsi que toutes les autres qui sont contenues dans ce chapitre, et que les nouveaux interprètes veulent en vain, dit-il, appliquer au siége de Jérusalem fait par Titus. Mais il y a ici deux extrémités à éviter: l'une de rapporter tout à Jérusalem prise et détruite par les Romains; l'autre, de rapporter tout à une Jérusalem terrestre occupée par les Juifs au temps de leur futur retour. On vient de voir que saint Jérôme abandonne entièrement aux Juifs toutes les idées charnelles d'une Jérusalem terrestre qui doive être un jour rebâtie pour eux dans la Palestine; et il a cru pouvoir appliquer les premiers versets de ce chapitre aux malheurs que Jérusalem a éprouvés au temps des Romains; c'est parce qu'il a cru qu'elle ne fut pas alors par eux entièrement détruite; et apparemment qu'il en resta au moins quelque partie, puisqu'il fallut que les Romains y revinssent au temps d'Adrien pour achever d'en chasser les Juifs. Mais du reste saint Jérôme ne reconnoît d'autre Jérusalem après celle-là, que l'Eglise même de Jésus-Christ, laquelle seule ne sera jamais détruite. Les maux dont elle est menacée de la part des nations infidèles, sont ceux qu'elle a éprouvés dans les persécutions vives des trois premiers siècles, et ceux qu'elle éprouvera à la fin des temps, particulièrement dans la persécution de l'Antechrist; de manière que ce qui n'a point été pleinement accompli dans les persécutions des premiers siècles, aura son accomplissement dans les malheurs des derniers temps, sans qu'il soit nécessaire de rebâtir une nouvelle Jérusalem pour la voir exposée à ces violences. Saint Jérôme ne s'éloignoit peut-être pas beaucoup de l'objet de ces premiers versets, en l'appliquant aux vengeances du Seigneur sur Jérusalem au temps des Romains.

Remarques sur le ℣ 4. Que signifie cette division de la montagne des Oliviers de l'orient à l'occident, et du midi au nord? Cette parole re-

Le P. Houbigant vient ensuite à la division de la montagne des Oliviers de l'orient à l'occident, et du nord au midi; et il soutient contre D. Calmet, que cela ne peut s'entendre des travaux des Romains au temps du siége de Jérusalem; mais il veut que cela annonce les miracles que l'on verra près de Jérusalem au temps du dernier retour des Juifs; car il suppose toujours que Jérusalem sera alors rebâtie et habitée

par les Juifs; mais comme il est au moins fort douteux que Jérusalem doive alors être rebâtie, il n'est guère plus certain que la montagne des Oliviers doive alors être partagée en quatre. D'ailleurs on a vu plus d'une fois les montagnes ainsi divisées; ces événemens ne frappent que ceux qui en sont témoins, et font peu d'impression sur ceux qui n'en ont rien vu ni senti. Il est peu vraisemblable que la prophétie se borne à un pareil objet. Saint Jérôme en concevoit une idée plus grande, lorsqu'il croyoit y voir l'image de la division qui s'est formée entre les Chrétiens et les Juifs; il ne pouvoit alors porter ses vues plus loin; mais la suite des temps nous a montré deux divisions aussi éclatantes que celle-là, et qui semblent mieux vérifier la prophétie; puisque cette première division étoit unique, au lieu que la prophétie en montre deux, telles qu'ont été celle qui a divisé l'Orient d'avec l'Occident par le schisme des Grecs, et celle qui a divisé le Nord d'avec le Midi, par le schisme de la prétendue réforme. Le Seigneur, en abandonnant aux Romains Jérusalem coupable du sang de Jésus-Christ, s'est retiré sur la montagne des Oliviers qui représentoit son Eglise; et c'est cette montagne même qui est ainsi deux fois divisée; c'est sur les peuples même autrefois réunis dans l'Eglise, que se sont successivement formées ces deux terribles divisions.

garde-t-elle le temps du siége de Jérusalem par les Romains, ou le temps du retour futur des Juifs? Doit-elle être prise à la lettre, ou dans un sens figuré, et si on la prend dans un sens figuré, que pourra-t-elle signifier?

Le P. Houbigant vient à ce jour où la lumière s'obscurcira, et où il n'y aura que froid et gelée. Il veut que l'on conserve cette bonne leçon de notre Vulgate, *sed frigus et gelu*. Mais il nous renvoie au temps futur de l'accomplissement pour savoir comment cela pourra s'accomplir; et cependant il avance affirmativement contre D. Calmet, que les termes de cette prophétie ne renferment point une comparaison, une métaphore, mais qu'ils expriment la chose même. Il convient que la joie et la prospérité sont ordinairement marquées par le symbole de la lumière et l'adversité par les ténèbres; mais il soutient que la chaleur ni le feu ne signifient point la prospérité, et que l'adversité n'est point représentée par le froid ni par la gelée. Est-il donc bien vrai que dans le style figuré, *le froid de l'aquilon* ne soit pas un symbole d'adversité, que *la chaleur du midi* ne soit pas un symbole de prospérité? Saint Jérôme a cru voir ici dans le froid dont parle le prophète celui que Jésus-Christ même annonce lorsqu'il dit [1] que le temps viendra où *la charité d'un grand nombre se refroi-*

Remarques sur ces mots du ℣ 6. : *Frigus et gelu*. A quel temps cette parole peut-elle se rapporter? Regarde-t-elle le retour futur des Juifs ou les derniers temps? Doit-elle être prise à la lettre ou dans un sens figuré, et si on la prend dans un sens figuré, que pourra-t-elle signifier?

[1] *Matt.* XXIV. 12.

dira; et la ressemblance de ces expressions est si grande, qu'il est assez croyable que l'une explique l'autre. Cette parole de Jésus-Christ a été vérifiée chez les Juifs avant la ruine de Jérusalem; et l'opinion commune des pères est qu'elle le sera également au milieu même des Chrétiens dans les derniers temps.

Remarques sur le ℣ 8. Quelles sont ces eaux qui doivent sortir de Jérusalem? Cela doit-il être pris à la lettre ou dans le sens figuré? Cela regarde-t-il l'établissement de l'Eglise, ou le retour des Juifs, ou la fin des temps? L'orient et l'occident peuvent-ils seuls représenter tout l'univers?

Le P. Houbigant vient ensuite à ces eaux qui doivent sortir de Jérusalem; et il veut encore que ce soient des eaux en réalité, et non en métaphore: il veut que cela ne puisse s'entendre ni des eaux du baptême, ni de la doctrine chrétienne: « Car, dit-il, ces eaux ne se répandent qu'à l'Orient et à l'Oc» cident, au lieu que les eaux de l'Evangile se sont répandues » dans les quatre parties du monde. » Mais auroit-on donc oublié que dans le langage même le plus ordinaire, *l'Orient et l'Occident* partagent seuls tout l'univers, et ne lit-on pas dans l'Evangile même: *Multi ab Oriente et Occidente venient, et recumbent cum Abraham, Isaac et Jacob in regno cælorum*[1]? Ne faut-il pss convenir que dans cette phrase évangélique, *l'Orient et l'Occident* désignent seuls tout l'univers? et voilà donc bien ce que dit le prophète: Les eaux de la doctrine chrétienne, les eaux du saint baptême iront de Jérusalem se répandre à l'Orient et à l'Occident dans tout l'univers. C'est ce qu'on a vu dans l'établissement de l'Eglise, lorsque ces eaux mystérieuses sortirent de Jérusalem même où l'Eglise prit naissance, et de là se répandirent vers l'Orient et vers l'Occident, c'est-à-dire dans tout l'univers alors connu. C'est ce qui arrivera encore une fois à la fin des siècles, lorsque ces eaux sortiront du sein même de l'Eglise représentée par Jérusalem, et iront se répandre vers l'Orient et vers l'Occident dans toute l'étendue de l'univers alors connu.

Remarques sur le ℣ 10. Le rétablissement de Jérusalem, annoncé ici, doit-il être pris à la lettre ou dans un sens figuré? Les noms des lieux désignés prouvent-il que cette prophétie doit

Le P. Houbigant vient au rétablissement de Jérusalem, et il observe que ce rétablissement ne se borne pas à cette ville, mais qu'il embrasse tout le pays soumis à cette ville, *omnis terra.* Cependant il avoue que les limites ensuite marquées montrent que la suite du texte s'entend particulièrement de la ville; c'est-à-dire, selon lui, de cette ville nouvelle que les Juifs rebâtiront un jour. « Car, ajoute-t-il, » on ne peut guère prendre dans un sens allégorique *les* » *faubourgs et les portes*, *les tours et les murs* dont on trouve » ici la description. Mais de ces noms propres qu'on lit ici,

[1] *Matt.* VIII. 11.

» on peut conclure que la nouvelle Jérusalem sera de la » même étendue, et renfermée dans la même enceinte que » la première. » Ces lieux ont-ils donc conservé jusqu'à ce jour les mêmes noms? Trouve-t-on encore aujourd'hui sur l'emplacement de l'ancienne Jérusalem *la porte de Benjamin*, *la première porte*, *la porte des angles*, *la tour d'Hananéel* et *les pressoirs du roi?* Mais si on ne les trouve pas, il faut donc bien reconnoître que ce n'est ici qu'une allégorie, comme le pensoit en effet saint Jérôme. Quant aux murs et aux faubourgs dont parle le P. Houbigant, on ne les trouve ni dans le texte ni même dans sa version : on n'y voit d'autres lieux que ceux que nous venons de nommer; et comme il seroit peut-être assez difficile, pour ne pas dire impossible, je ne dis pas seulement de les reconnoître aujourd'hui sur le terrain, mais de déterminer même le lieu où ils pouvoient être, il faut nécessairement en conclure que si Jérusalem ne peut être rebâtie que d'après cette description, elle ne le sera jamais; qu'ainsi cette description est très-certainement une allégorie, qui représente l'étendue de l'Eglise de Jésus-Christ, non renfermée dans l'enceinte d'une seule ville ni même d'un seul peuple, mais embrassant sous ces expressions mystérieuses toute la terre, selon l'expression du prophète, *omnis terra*, tous les peuples de l'univers. C'est ainsi que dans son établissement elle s'est répandue avec le son de la prédication évangélique dans toute la terre, selon l'expression de David rappelée par saint Paul, *In omnem terram*[1]. C'est ainsi qu'à la fin des siècles toutes les pertes de l'Eglise étant réparées, elle s'étendra comme au commencement dans toute la terre : *In omnem terram.*

être prise à la lettre? Serait-il possible aujourd'hui de reconnoître ces lieux, et s'il n'est plus possible de les reconnoître, St-Jérôme s'est-il mépris en supposant qu'ils devoient être pris dans un sens figuré?

Le P. Houbigant nous amène au ℣ 11. pour y lire ces mots : *Et anathema non erit amplius.* « Ces paroles, dit-il, » démontrent que le nom de *Jérusalem* marque ici la ville » même ainsi nommée, et non l'Eglise sous la figure de Jé- » rusalem; car il ne peut jamais arriver que l'Eglise tombe » sous l'anathème. » Non, jamais l'Eglise ne tombera sous l'anathème; mais l'Eglise sur la terre est mêlée de bons et de méchans : il n'y a point d'anathème contre les justes; mais les prévaricateurs, mais les méchans, s'ils persévèrent dans leurs crimes, sont dignes d'être frappés d'anathème; c'est sur eux que l'anathème tombe : et lorsque cette Jéru-

Remarques sur ces mots du ℣ 11. : *Et anathema non erit amplius.* Cette parole prouve-t-elle que le prophète parle d'une Jérusalem matérielle, et non de l'Eglise sous le nom de Jérusalem? Parallèle de cette parole avec celle de

[1] *Ps.* XVIII. 5. *Rom.* X. 18.

l'Apocalypse : *Et omne maledictum non erit amplius.*

salem spirituelle, dont les pierres vivantes se taillent sur la terre, sera parvenue au dernier degré de sa perfection, elle descendra du ciel dans sa gloire; tout son peuple sera un peuple de saints; et selon l'expression de saint Jean même dans l'Apocalypse, il n'y aura plus là de malédiction [1] : *Et omne maledictum non erit amplius :* ou selon l'expression du grec, il n'y aura plus là d'anathème : Καὶ πᾶν κατανάθεμα οὐκ ἔσται ἔτι, *Et omne anathema non erit amplius.* Voilà le commentaire du prophète. C'est l'Esprit de Dieu qui explique lui-même par la bouche de saint Jean ce qu'il a dit par la bouche de Zacharie. Il est donc bien certain que cette *Jérusalem* n'est point une ville matérielle, mais l'Eglise même de Jésus-Christ, partout désignée sous ce nom dans le style figuré des prophètes. Tant que l'Eglise sera sur la terre, il y aura toujours dans son sein un mélange de bons et de méchans; et jamais sur la terre on ne verra une ville entièrement exempte de l'anathème qui menace les méchans qui s'y trouvent. La seule ville qui doive être totalement exempte d'anathème, c'est la Jérusalem céleste, dans laquelle rien de souillé n'entrera, mais uniquement ceux qui sont écrits dans le livre de vie de l'Agneau. Il n'y aura plus là d'anathème, parce qu'il n'y aura plus là personne qui mérite d'en être frappé : *Et anathema non erit amplius.* Ainsi, loin de pouvoir, par cette parole, prouver qu'il s'agit ici d'une Jérusalem matérielle, bien au contraire, c'est cette parole même qui achève de prouver qu'il s'agit ici uniquement de l'Eglise même de Jésus-Christ, représentée sous l'image de Jérusalem.

Remarques sur cette parole du ℣ 12. : *Tabescet caro uniuscujusque stantis super pedes suos.* Ces paroles prouvent-elles que les châtimens annoncés ici ne sont pas ceux qui sont tombés sur les persécuteurs de l'Eglise dans les pre-

Le P. Houbigant nous arrête encore au ℣ 12., pour nous y montrer la plaie dont Dieu frappera tous ceux qui auront combattu contre Jérusalem; et il insiste sur ces mots : *Tabescet caro uniuscujusque stantis super pedes suos.* Il prétend que c'est en vain que quelques-uns veulent appliquer ceci aux persécuteurs de l'Eglise, dont quelques-uns ont expiré consumés par les vers : « Car, dit-il, ces tyrans de l'Eglise » n'étoient pas debout sur leurs pieds, mais ils étoient cou- » chés dans leurs lits, tandis qu'ils étoient ainsi consumés de » vers. » Croiroit-on bien qu'on eût pu nous faire cette objection? Essayons cependant d'y répondre. On vient de voir que l'un de ceux qui ont ainsi appliqué ces menaces aux per-

[1] *Apoc.* XXII 3.

sécuteurs de l'Eglise, est précisément saint Jérôme. Ce saint docteur avoit-il oublié que ces hommes consumés de vers n'étoient pas debout sur leurs pieds, mais bien misérablement étendus dans leurs lits? Non, sans doute; mais il n'imaginoit pas que, parce qu'ils étoient couchés dans leurs lits, ils devoient être réputés fort différens de ceux qui sont menacés ici de voir leurs chairs ainsi se consumer. Il concevoit apparemment que des hommes debout sur leurs pieds sont des hommes vivans, soit qu'ils soient debout, assis ou couchés. Il concevoit que la menace du prophète signifioit que ces hommes se verroient ainsi consumés tout vivans, comme cela est arrivé aux persécuteurs de l'Eglise dans les premiers siècles, et comme cela arrivera encore à la fin des temps; s'il faut qu'ils soient en effet trouvés debout sur leurs pieds, ils le seront bien certainement au dernier jour, lorsque comparoissant au tribunal de Jésus-Christ, ils s'y verront frappés de l'anathème qui les précipitera dans la seconde mort, c'est-à-dire dans la mort éternelle.

miers siècles? Comment ces paroles seront vérifiées à la fin des temps sur les derniers persécuteurs de l'Eglise.

Le P. Houbigant, au ℣ 20., voudroit nous persuader qu'au lieu de *in domo Domini*, il faudroit lire *in domo Juda;* et il le met ainsi dans sa version. C'est dans cette phrase, *et erunt lebetes in domo Domini quasi phialæ coram altari.* Il prétend que si le prophète disoit cela, ce seroit ne rien dire de nouveau; parce que ces vases étoient de même condition que ces coupes dans la maison de Dieu; les vases étant consacrés à Dieu comme les coupes. « Mais, » poursuit-il, lorsque le prophète ajoute que *tous les vases* » *dans Jérusalem et dans Juda seront consacrés au Seigneur*, il montre qu'auparavant il a parlé de tous les vases » *de la maison de Juda*, et non de ceux *de la maison du* » *Seigneur;* car la seconde phrase explique la première, » lorsqu'elle déclare qu'il n'y aura rien dans Jérusalem et dans » Juda qui ne soit consacré au Seigneur; et qu'ainsi tous les » vases de Juda seront aussi saints que les vases du temple. » Mais la seconde phrase n'est pas toujours l'explication de la première; souvent elle ajoute un nouveau trait à celui que la première exprimoit, et alors ce n'est plus une simple répétition, et un simple développement, c'est une progression d'idées; et il est aisé de reconnoître que tel est ici précisément le caractère de ces deux phrases; la première ne se borne point à dire que les vases et les coupes de la maison du Seigneur lui seront consacrés; ce seroit bien en effet ne

Remarques sur ces paroles du ℣ 20. : *Et erunt lebetes in domo Domini quasi phialæ coram altari.* Faut-il lire *in domo Domini*, ou *in domo Juda?* Justification du texte hébreu et de la version Vulgate, où on lit *in domo Domini.* Quel sens peut avoir cette parole mystérieuse.

rien dire de nouveau. Mais elle compare les vases de la maison du Seigneur avec les coupes de l'autel : *et erunt lebetes in domo Domini quasi phialæ coram altari.* Tous les vases d'une maison n'ont pas le même usage, ni le même degré d'honneur; et il en étoit ainsi dans la maison du Seigneur chez les Juifs, c'est-à-dire, dans leur temple figuratif: une marmite destinée à cuire les chairs des victimes n'étoit pas apparemment aussi précieuse qu'un encensoir ou une coupe destinée à présenter les oblations sur l'autel. Ce qu'il y a donc ici de nouveau, c'est que dans le temple mystérieux figuré par ce temple matériel, les vases les moins considérables dans la maison du Seigneur seront aussi précieux devant lui que ceux qui lui étaient plus particulièrement consacrés, parce qu'alors tout ce qui obscurcissoit leur gloire s'effacera, et le mérite commun de tous sera d'être consacrés à Dieu. Le prophète compare donc ici *les coupes de l'autel* avec *les vases de la maison du Seigneur* ; de là il passe aux *vases de Jérusalem* et aux *vases de Juda.* Voilà une progression bien marquée. Après nous avoir dit que les vases de la maison du Seigneur seront comparables aux coupes de l'autel, il nous dit que tous les vases de Jérusalem et de Juda seront aussi consacrés au Seigneur. Ainsi la gloire de tous ces vases mystérieux sera d'être consacrés au Seigneur, soit qu'ils aient servi sur l'autel ou dans les cuisines du temple, soit qu'ils aient servi dans le temple du Seigneur ou dans les maisons de Jérusalem; soit qu'ils aient servi dans les maisons de Jérusalem ou dans celles de tous les enfans de Juda : leur gloire commune sera d'être éternellement consacrés au Seigneur. Telle sera aussi la gloire commune de tous les élus, soit qu'ils aient été appliqués aux fonctions les plus éminentes du sacerdoce; soit qu'ils aient passé leur vie dans les moindres degrés du saint ministère; soit qu'ils aient été du nombre des ministres attachés au service de Dieu, ou du nombre des simples fidèles, soit qu'ils aient été Juifs ou gentils d'origine, s'ils ont persévéré jusqu'à la fin dans la fidélité qu'ils devoient à Dieu, leur gloire commune sera de lui être éternellement consacrés. Il n'y a donc ici dans l'hébreu ni dans la Vulgate aucune faute. L'expression *in domo Domini* est ici essentielle; elle est nécessaire pour soutenir la progression des idées que le prophète nous présente. Loin de rétablir le texte en y substituant *in domo Juda*, ce serait y mettre une tache qui n'y est pas, et qui en terniroit toute la beauté. Conservons donc le texte tel

qu'il est : *Et erunt lebetes in domo Domini, quasi phialæ coram altari ; et erit omnis lebes in Jerusalem et in Juda sanctificatus Domino exercituum.*

REMARQUES

SUR

MALACHIE.

Remarques sur la prophétie de Malachie. Témoignage de St. Jérôme.

Les prophéties de Malachie ne sont point datées; mais comme elles se trouvent placées après celles d'Aggée et de Zacharie, qui ont prophétisé sous Darius, fils d'Hystaspes, on pense communément qu'elles sont postérieures. Le nom de *Malachie*, ou, comme on le lit dans l'hébreu, *Malachi*, signifie *angelus meus* : et les Septante, qui lisoient apparemment *Malachou*, l'ont rendu par *angelus ejus* dans les premiers mots de son livre, où l'ancienne Vulgate dit : *Assumptio verbi Domini super Israel in manu angeli ejus* : au lieu de quoi saint Jérôme dit : *Onus verbi Domini ad Israel in manu Malachi*, et dans notre Vulgate on lit *in manu Malachiæ*. Les Hébreux ont supposé que cet ange pouvoit être Esdras, qui parut après les deux prophètes précédens sous le règne d'Artaxerxès Longuemain. De là vient que saint Jérôme rapportant leur opinion dit : *Malachi autem Hebræi Esdràm estimant... Igitur et Malachi, id est Esdras, post Aggæum et Zachariam, qui sub Dario prophetaverunt fuisse credendus est*[1]. Les reproches que ce prophète adresse aux Juifs ont quelque rapport avec les désordres que l'on voit parmi eux

[1] *Hier. præf. Explan. in Malachium, tom.* III. *col.* 1805.

au temps de Néhémias sous le même règne. Mais le principal objet de sa prophétie est d'annoncer l'abrogation des sacrifices figuratifs, l'établissement du sacrifice nouveau offert et institué par Jésus-Christ, la manifestation du Messie précédé de Jean-Baptiste son précurseur au temps de son premier avénement, et ensuite précédé d'Élie son précurseur à la fin des temps avant son dernier avénement. Ces grands objets y sont annoncés manifestement selon la lettre même, de sorte qu'il y a ici peu d'ombres ou d'énigmes; et le sens littéral est ici communément le sens unique.

Objet du chapitre V, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre Ier. Le Seigneur reproche aux Juifs leur ingratitude, et le mépris des prêtres pour son autel : il annonce qu'on lui offrira en tout lieu une oblation pure, et que son nom sera respecté parmi les nations. Cette prophétie est adressée à Israël : sur quoi saint Jérôme observe que depuis que la maison d'Israël avoit été emmenée en captivité, l'ancien nom d'*Israël* se donnoit également à la maison même de Juda : *Sciendum quod abducto in captivitatem Israel, id est decem tribubus, indifferenter pristino nomine, et duæ tribus Judas et Benjamin appellentur* Israel [1]. Cette prophétie est donc adressée, non à la seule maison d'Israël, mais à tous ceux qui étoient descendus d'Israël selon la chair, de quelque tribu qu'ils pussent être, et particulièrement à la maison de Juda rétablie dans la Judée depuis le règne de Cyrus. Le Seigneur leur rappelle l'amour qu'il a eu pour eux : *Dilexi vos*; et comment il a préféré les descendans de Jacob aux descendans d'Esaü : *Dilexi Jacob, Esau autem odio habui.* Saint Jérôme rappelle l'usage que saint Paul fait de cette parole en parlant du mystère même de la prédestination [2] : *Quem locum apostolus Paulus mystica disputatione eventilans, scribit ad Romanos duo pariter testimonia de Genesi Malachique conjungens* [3] : Sed et Rebecca de uno concubitu habens Isaac patris nostri. Nam cum nondum nati essent, aut aliquid egissent boni vel mali, ut secundum electionem propositum Dei maneat : non ex operibus, sed ex vocante dictum est ei [4]; Quia major serviet minori : sicut scriptum est [5] : Jacob dilexi, Esau autem odio habui. *Hoc enim quod dicitur* sicut scriptum est, *et ad Geneseos librum, et ad prophetam Malachi refertur.* Saint Jérôme passe ensuite au sens moral en considérant dans

[1] *Hier. in Malach.* 1. *tom.* III. *col.* 1807. — [2] *Ibid. col.* 1808. — *Rom.* IX. 10. *et seqq.* — [4] *Gen.* XXV. 23. — [5] *Malach.* 1. 2. *et* 3.

Jacob et Esaü l'image des vertus et des vices[1] : *Israel vir vel sensus cernens Deum, sive ut ego melius puto* εὐθύτατος Θεοῦ, *id est* rectissimus Dei, *diligitur a Domino, et vult dilectionis ejus in se scire rationem. Dominusque respondit, Esau et Jacob de una stirpe generatos, hoc est, vitia atque virtutes ex uno cordis fonte procedere; dum ex arbitrii libertate in utramque partem ut volumus, declinamus: sed priora nascuntur vitia per infantiam, pueritiam, juventutem quæ postea ætas firmior corripit atque supplantat.* Plus loin il explique cet amour de Dieu pour Jacob et cette haine pour Esaü, en disant : *Dilectio et odium Dei, vel ex præscientia nascitur futurorum, vel ex operibus: alioquin novimus quod omnia Deus diligat, nec quidquam eorum oderit quæ creavit, sed proprie eos suæ vindicet charitati qui vitiorum hostes sunt et rebelles. Et e contrario illos odit, qui a Deo destructa cupiunt rursum extruere. Odisse autem Deus* ἀνθρωποπαθῶς *dicitur: ut flere, ut dolere, ut irasci, ut quando audimus odium ejus in malos, ea quæ Deum intelligimus odisse, fugiamus*[2]. Plus loin saint Jérôme reconnoît que selon la lettre le prophète parle aux Juifs, non-seulement du temps d'Esdras, mais du temps de Néhémias qui ne vint à Jérusalem qu'après Esdras : *Loquitur ad eos qui sub Zorobabel et Jesu filio Josedec et Esdra sacerdote, et Nehemia, de captivitate Babylonia sunt reversi, extructoque altari, necdum templum ædificaverant, nec muros extruxerant civitatis et nihilominus in peccatis pristinis permanebant, Deum nec amore nec timore venerantes*[3]. Saint Jérôme continue d'expliquer dans un sens moral les reproches que le Seigneur fait aux Juifs : *Corripit sermo divinus episcopos atque presbyteros et diaconos negligentes; sive quoniam genus sacerdotale et regale sumus, omnes qui baptizati in Christo, Christi censentur nomine, cur despiciant nomen Dei. Et interrogantibus in qua despexerint nomen ejus, causas monstrat offensæ*: Offertis, *inquit*, super altare meum panem pollutum. *Polluimus panem, id est corpus Christi, quando indigni accedimus ad altare, et sordidi mundum sanguinem bibimus, et dicimus, Mensa Domini despecta est : non quod hoc aliquis audeat dicere, et quod impie cogitat scelerata voce proferre; sed opera peccatorum despiciunt mensam Dei*[4]. Il vient ensuite à l'annonce du sacrifice de la loi nouvelle, et ne veut point que l'on cherche ici d'autre sens[5] : *Regula scripturarum est : Ubi manifestis-*

[1] *Hier. in Malach.* 1. *tom.* III. *col.* 1809. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.* — [4] *Ibid. col.* 1811. — [5] *Ibid. col.* 1813.

sima prophetia de futuris texitur, per incerta allegoriæ non extenuare quæ scripta sunt. Ergo proprie nunc ad sacerdotes Judæorum sermo fit Domini, qui offerunt cæcum et claudum et languidum ad immolandum, ut sciant carnalibus victimis spirituales victimas successuras : et nequaquam taurorum hircorumque sanguinem, sed thymiama, hoc est, sanctorum orationes Domino offerendas; et non in una orbis provincia Judææ, nec in una Judææ urbe Jerusalem; sed in omni loco offerri oblationem, nequaquam immundam, ut a populo Israel, sed mundam ut in cæremoniis Christianorum. Ab ortu enim solis usque ad occasum, magnum est nomen Domini in gentibus, dicente Salvatore[1] : Pater, manifestavi nomen tuum hominibus. *Cumque, inquit, nomen meum magnum in gentibus sit futurum, vos, o principes Judæorum, polluistis illud atque polluitis. Sic enim futurorum texit vaticinium, ut præsens tempus non deserat.*

Objet du chapitre II, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE II. Ce sont des menaces contre les prêtres de la race de Lévi. Le Seigneur y rappelle l'alliance qu'il a faite avec cette famille. Il forme ensuite des reproches contre les enfans de Juda, qui ont épousé des femmes étrangères, qui ont répudié leurs femmes légitimes, et qui ont douté de sa providence. Saint Jérôme tire de tout ceci un sens moral. Ainsi il applique aux prêtres de la loi nouvelle ce qui est dit aux prêtres de la loi ancienne[2] : *Voluit Deus et omnes quidem homines, sed præcipue sacerdotes, maculam non habere, et sive humerum sive brachium ornare bonis operibus..... Nos autem omnia in contrarium vertimus, ut projiciat nobis Dominus brachium, sive separet opera nostra a sanctorum operibus, et quibus præceptum est ungere caput nostrum, et lavare faciem a peccatorum sordibus jejunantes, et revelata facie gloriam Domini contemplari, nunc dicimus*[3] : Confusio vultus mei operuit me, *et juxta Cain coincidit facies nostra; nec possumus illud implere quod præceptum est*[4] ; Levate oculos vestros, et videte; *sed stercore vitiorum habemus litas facies atque pollutas.* Il continue cette morale, et il dit : *Quidquid priori populo dicitur, etiam nobis dictum putemus, ut cautiores recedamus a vitiis; et faciem non suscipiamus in lege, nec qui sumus cultores Dei, veritati mendacium præferamus*[5]. Et à la fin du chapitre, après avoir rapporté les paroles téméraires de ces Juifs, qui doutoient des soins de la

[1] *Joan.* XVII. 6. — [2] *Hier. in Malach.*, II. *tom.* III. *col.* 1816. — [3] *Ps.* XLIII. 16. — [4] *Jer.* XIII. 20. — [5] *Hier. in Malach.*, II. *tom.* III. *col.* 1818.

divine providence, il ajoute : *Istiusmodi quæstionem mens incredula futurorum quotidie suscitat Deo; et cum viderit iniquos potentes, sanctos humiles; illos rebus omnibus affluere, hos ne ea quidem quæ ad victum necessaria sunt habere..... dicunt : Mali ei placent; et ubi est Deus judicii*[1] ?

Objet du chapitre III, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre III. Le Seigneur annonce clairement l'avénement du précurseur du Messie et celui du Messie même. Les enfans de Juda sont exhortés à se convertir. Le Seigneur leur reproche leurs infidélités, et promet sa protection à ceux qui lui seront fidèles. Saint Jérôme observe que l'annonce de l'avénement du précurseur du Messie est rappelée par Jésus-Christ et par les Evangélistes, et appliquée à saint Jean-Baptiste[2] : *Hoc interpretatus est in Evangelio de Joanne Baptista dicens*[3] : Ipse est de quo scriptum est : Ecce ego mittam angelum meum ante faciem tuam, et præparabit viam tuam coram me, *nec eisdem usus est verbis quæ septuaginta interpretes transtulerunt.* Il rapporte ensuite le texte de saint Marc, qui réunit celui d'Isaïe et celui de Malachie sur saint Jean-Baptiste[4]. Il remarque les différences qui se trouvent entre le texte des évangélistes et celui des prophètes, et il dit : *Perspicuum est apostolos et evangelistas, et ipsum Dominum Salvatorem non septuaginta interpretum auctoritatem sequi, qua hebrææ linguæ habentes scientiam non indigent: sed ex hebræo transferre quod legerint : non curantes de syllabis punctisque verborum, dummodo sententiarum veritas transferatur*[5]. Il revient à l'interprétation du texte de Malachie, en disant : *Hoc ergo quod dicitur :* Ecce ego mitto angelum meum, et præparabit viam ante faciem meam, *ex persona Christi dicitur, quod Joannem miserit in deserto Judææ prædicare baptismum pœnitentia in remissionem peccatorum. Quod autem sequitur :* Et statim veniet ad templum suum dominator quem vos quæritis, et angelus testamenti quem vos vultis : *ita de se quasi de altero loquitur, juxta consuetudinem Scripturarum. Nullisque dubium est quin dominator iste Salvator sit, qui Creator est omnium, et Angelus testamenti, et magni Consilii Angelus appellatur*[6]. Il continue d'expliquer la prophétie qui concerne l'avénement du Messie; et il applique aux Chrétiens ce que le prophète dit aux Juifs : *Hæc et juxta historiam, et juxta tropologiam intelligimus, ut quod eo tempore dicebatur*

[1] *Hier. in Malach*, II. *tom.* III. *col.* 1823. — [2] *Ibid.* III. *tom.* III. *col.* 1823. — [3] *Matt.* XI. 10. — [4] *Marc.* I. 2. *et seq.* — [5] *Hier. loco citato.* — [6] *Hier in Malach.* III. *tom.* III. *col.* 1824.

ad principes Judæorum, nunc dicatur ad principes ecclesiarum[1]. Il insiste sur le nom mystérieux de Jacob dont les enfans représentent les Chrétiens : *Filios autem Jacob secundum ἀναγωγὴν, supplantatoris, et germani primitiva rapientis, qui recedant a peccatis patrum suorum, et declinent a legitimis, et non custodiant quæ præcepta sunt, intelligamus eos qui in Ecclesia constituti non recedunt a vitiis et falsum sibi religionis christianæ nomen assumunt*[2]. Il continue d'appliquer aux Chrétiens ce qui est dit aux Juifs : *Quod de decimis primitiisque diximus, quæ olim dabantur a populo sacerdotibus ac levitis, in Ecclesiæ quoque populis intelligite, quibus præceptum est, non solum decimas dare et primitias, sed et vendere omnia quæ habent et dare pauperibus, et sequi Dominum Salvatorem. Quod si facere nolumus, saltem Judæorum imitemur exordia, ut pauperibus partem demus ex toto, et sacerdotibus ac levitis honorem debitum deferamus*[3]. Plus loin il ajoute cette parole que nous ne devons pas omettre : *Possumus decimas et primitias et sic interpretari : Si quis doctus et eruditus in lege Dei potest ceteros erudire, non debet suæ assignare prudentiæ, ingenioque quod possidet : sed gratias agat primum Deo, qui cuncta largitur ; deinde sacerdotibus ejus ac magistris, a quibus doctus est. Si enim non egerit gratias, sed sibi scientiam vindicaverit in penuria maledicetur. Quod si intelligens largitorem Deum, et his agens gratias per quos a Deo eruditus est, humiliaverit se, et in horreum Dei intulerit cibos, hoc est, Scripturæ sanctæ alimenta in Ecclesia populis ministraverit : statim aperientur super eum cataractæ cæli, et effundetur pluvia spiritualis, et mandabit Deus nubibus suis ut pluant super eum imbrem, et abundantia rerum omnium perfruetur*[4].

Objet du chap. III. selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE IV Le Seigneur annonce un jour de vengeance contre les méchans, et de salut pour les justes. Le Messie s'y trouve encore désigné sous le nom de soleil de justice. Le Seigneur annonce ensuite clairement l'avénement futur d'Elie, et la conversion future des Juifs. Saint Jérôme reconnoît que ce jour de vengeance contre les méchans et de salut pour les justes n'est autre que celui du dernier jugement[5] : *Ecce dies veniet, id est dies judicii, quæ sanctis lux erit, et peccatoribus tenebræ ; et ipsa dies erit succensa quasi caminus sive clibanus, ut omnes impii vertantur in stipulam et camini*

[1] *Hier. in Malach.* III. *tom.* III. *col.* 1826. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid. col.* 1829 — [4] *Ibid.* — [5] *Hier in Malach.* IV. *tom.* III. *col.* 1832.

crementur ardoribus. Cumque eos inflammaverit atque combusserit, non relinquet in eis ullam radicem et germen malitiæ. Hoc de impiis, quid in die judicii sint passuri. E contrario dicitur quid timentibus nomen Dei eveniet. Et orietur vobis timentibus nomen meum sol justitiæ; *quia vera omnia judicabit; et nec bona nec mala, nec virtutes, nec vitia latere patietur.* Et sanitas erit in pennis ejus, *ut sanatos per pœnitentiam portet in humeris suis, juxta quod in Deuteronomio scriptum est*[1] : Expandens alas suas suscepit eos, et in humeris suis portavit illos. *Tunc egredientur qui nunc seculo quasi carcere sunt inclusi, et salient quasi vituli de armento, sive quasi vituli de vinculis liberati. Unde Apostolus dicit*[2] : Cupio dissolvi et esse cum Christo; *ut egrediatur et saliat sicut vitulus de vinculis liberatus, et sicut victima Domini.* Sur ce qu'ensuite le Seigneur exhorte les Juifs à se souvenir de la loi de Moïse qui lui fut donnée sur Horeb, le saint docteur dit[3] : *Dicente Apostolo*[4] : Scimus quia lex spiritualis est.... *et quia*[5] *spiritualiter omnes cæleste manna comederunt, et universus populus Israel de eadem spirituali et sequente eos bibebant petra, petra autem erat Christus; qui credunt in Christo, spiritualiter debent legis præcepta servare.* Enfin sur la promesse de la mission d'Elie et de la conversion des Juifs, voici ce qu'il dit[6] : *Post Moysen cujus mandata spiritualiter docuimus esse servanda, Eliam dicit esse mittendum: in Moyse, legem, in Eliam prophetiam significant, dicente Abraham ad quemdam divitem purpuratum*[7] : Habent Moysen et prophetas, illos audiant. *Et Dominus atque Salvator transfiguratus in monte, loquentes secum habebat Moysen et Eliam, in candidis vestibus, qui et dicebant ei quæ passurus esset in Jerusalem. Lex enim et omnis prophetarum chorus Christi prædicat passionem. Igitur antequam veniat dies judicii, et percutiat Dominus terram anathemate, sive omnino vel subito ut Septuaginta transtulerunt, hoc enim significat ἐξάπινα, mittet Dominus in Elia, qui interpretatur* Deus meus, *et est de oppido Thesbi, quod* conversionem *et* pœnitentiam *sonat, omnem prophetarum chorum qui convertat cor patrum ad filios, Abraham videlicet, et Isaac, et Jacob, et omnium patriarcharum, ut credant posteri eorum in Dominum Salvatorem, in quem et illi crediderunt : Abraham enim vidit diem Domini, et lætatus est*[8] : *Sive cor patris ad filium, id est, cor*

[1] *Deut.* XXXII. 11. — [2] *Philip.* I. 23. — [3] *Hier. loco citato.* — [4] *Rom.* VII. 14. — [5] 1. *Cor.* X. 3. 4. — [6] *Hieron. loco citato.* — [7] *Luc.* XVI. 29. — [8] *Joan.* VIII. 56.

Dei ad omnem qui spiritum adoptionis acceperit ; et cor filiorum ad patres eorum, ut Judæi et Christiani, qui nunc inter se discrepant, pari in Christum religione consentiant. Unde dicitur ad apostolos, qui seminarium in toto orbe Evangelii prodiderunt [1] : Pro patribus tuis nati sunt tibi filii. *Si enim Elias non cor patrum ad filios ante converterit, et cor filiorum ad patres eorum, cum venerit dies magnus et horribilis ; magnus sanctis, horribilis peccatoribus, percutiet verus et justus judex, non cœlum, nec eos qui versantur in cœlo, sed terram anathemate, qui faciunt opera terrena.* Il ajoute le faux sens des Juifs, et ce que Jésus-Christ y opposoit [2] : *Judæi et judaizantes hæretici, ante* ἔλειμμενον *Christum suum Eliam putant esse venturum et restiturum omnia. Unde et Christo in Evangelio proponitur quæstio* [3] : Quid quod pharisæi dicunt quod Elias venturus est ? *quibus ille respondit :* Elias quidem veniet ; et si creditis, jam venit, *in Elia Joannem intelligens.* C'est qu'en effet il avoit été annoncé de Jean-Baptiste qu'il viendroit *dans l'esprit et dans la vertu d'Élie* [4]. Ainsi il est également vrai, selon le témoignage de Jésus-Christ même, et qu'Elie est venu dans la personne de Jean-Baptiste, animé du même esprit, et qu'il viendra lui-même en sa propre personne à la fin des siècles pour ramener les Juifs à Jésus-Christ, avant que Jésus-Christ vienne frapper la terre d'anathème, en frappant du dernier anathème les méchans qui l'auront souillée et profanée par leurs crimes.

Remarques sur le ỳ 1. du chap. IV. Quel est ce jour d'embrasement qui s'y trouve annoncé? Est-ce celui de la ruine des Juifs ou celui du dernier jugement? Justification de l'opinion commune des Pères qui l'ont entendu du dernier jugement.

Le P. Houbigant reconnoit que *le soleil de justice* annoncé ici est Jésus-Christ, mais il en conclut que le *jour* dont il a été parlé auparavant, et qui doit être *semblable à une fournaise ardente*, n'est pas le jour du dernier jugement ; que c'est celui de la ruine des Juifs, qui suivit de très-près l'avénement de ce soleil de justice. Mais Jésus-Christ, qui dans son premier avénement a été pour les hommes un *soleil de justice*, ne le sera pas moins dans son dernier avénement ; ou plutôt dans son premier avénement il s'est montré comme un soleil levant, dont les rayons ont été obscurcis par les nuages sombres qui l'environnoient ; au lieu que dans son dernier avénement, il se lèvera dans tout l'éclat de sa gloire et sans être enveloppé d'aucun nuage. Dans son premier avénement, il a été précédé ou plutôt même suivi du feu de ses vengeances qui ont consumé les Juifs incrédules ; dans son

[1] *Psal.* XLIV. 17.—[2] *Hier. in Malach.*, IV. *tom.* III. *col.* 1834.—[3] *Marc.* IX. 10. *et* 12. —[4] *Luc.* I. 17.

second avénement, il sera précédé d'un feu matériel qui consumera tous les méchans. Si donc cette prophétie est applicable au premier avénement de Jésus-Christ, elle convient beaucoup mieux au second; et nous avons vu qu'en effet saint Jérôme ne l'applique qu'au second : c'est le sentiment commun des pères et des interprètes. Le premier avénement de Jésus-Christ a été annoncé au chapitre précédent : et on y a vu ce feu spirituel qui a accompagné ou suivi alors sa manifestation. Mais ici il s'agit bien plus particulièrement de son dernier avénement, où un feu matériel consumera tous les superbes et tous ceux qui commettent l'iniquité. Jean-Baptiste a été le précurseur de ce premier avénement; Elie sera le précurseur du second; et ce jour d'embrasement marqué au ℣ 1 n'est pas différent du jour grand et terrible marqué au ℣ 5,

Remarques sur cette parole du ℣ 6. : *Convertet cor patrum ad filios, et cor filiorum ad patres eorum.* Les pères et les enfans sont-ils les mêmes dans les deux membres? sont-ils différens? Cette parole doit-elle s'entendre des seuls Juifs dont les patriarches sont les pères; ou des Juifs et des gentils, dont les uns sont les pères et les autres les enfans par la foi? Justification de l'opinion commune des pères, qui rapportent ce texte aux seuls Juifs.

Le P. Houbigant convient que la *mission* future *d'Elie* et la *conversion* future *des Juifs* sont ici clairement annoncées. Il s'élève même contre Grotius qui ne vouloit ici reconnoître que le seul Jean-Baptiste : il soutient très-bien que le Seigneur annonce ici l'avénement d'Elie même en personne. Mais il prétend que communément on entend mal ce qui est dit que ce prophète *réunira le cœur des pères avec celui de leurs enfans, et le cœur des enfans avec celui de leurs pères.* « La plupart des interprètes, dit-il, pensent que *les pères et les* » *enfans* sont les mêmes dans les deux membres, et que cela » signifie seulement qu'*Elie réconciliera les pères avec les en-* » *fans par la foi au Messie* : et ils ne voient pas qu'ils mettent » ainsi dans le texte une tautologie inutile et peu digne du » prophète qui parle. Car Malachie ayant dit qu'*Elie réunira* » *le cœur des pères avec celui des enfans*, avoit tout dit, et l'on » comprenoit assez dès lors que les pères seroient réconci- » liés avec leurs enfans; il étoit donc inutile d'ajouter qu'*il* » *réunira le cœur des enfans avec celui de leurs pères.* C'est » de même que si quelqu'un vouloit dire qu'il a éteint la haine » entre le fils et le père, il lui suffiroit de dire : J'ai récon- » cilié le père avec le fils; il ne croiroit pas devoir ajouter » et le fils avec le père. » Le P. Houbigant s'élève très-bien ici contre Grotius qui vouloit que par *les pères et les enfans*, on entendît ici les deux principales sectes qui se trouvoient alors chez les Juifs, c'est-à-dire les pharisiens et les sadducéens. Le P. Houbigant montre très-bien que cette idée ne convient nullement au texte; mais il continue de développer celle qu'il vient de proposer. « Cette manière de parler est, dit-il, toute sem-

» blable à celle que nous trouvons dans saint Matthieu, cha-
» pitre x, ℣ 11, où il est dit que *le père livrera le fils*, et que
» *les enfans s'élèveront contre le père*; car alors le père qui
» livre le fils est différent du père contre qui le fils s'élève.
» Le père qui livre le fils est infidèle, au lieu que le père
» contre qui le fils s'élève est fidèle. De même aussi le fils
» qui est livré par le père est différent du fils qui s'élève con-
» tre son père; car le premier est fidèle, et le second est in-
» fidèle. Ainsi dans ce texte de Malachie, *les pères*, dont il est
» parlé dans le premier membre, sont différens de ceux dont
» il est parlé dans le second, et de même *les enfans* dont il
» est fait mention dans le premier, sont différens de ceux
» dont il est fait mention dans le second, Le verbe השיב, *re-*
» *ducet*, marque le retour à la foi; cela est généralement
» avoué; et la suite ne permet pas d'en douter; *ne forte ve-*
» *niam*, etc.; puisque cela montre que de ce retour dépend
» le salut des hommes. Malachie dit donc : Elie ramenera le
» cœur des pères infidèles en les réunissant avec les enfans
» fidèles, et ensuite le cœur des enfans infidèles avec les pères
» fidèles. Si vous cherchez quels sont ces pères et ces enfans,
» vous n'en trouverez point d'autres que les Juifs et les gen-
» tils, dont les uns sont les pères et les autres les enfans par
» la foi; car il est clair qu'il ne s'agit pas ici d'une naissance
» charnelle. Il paroît donc qu'on doit établir que le prophète
» annonce ici deux fonctions distinctes d'Elie; la première,
» qui sera de convertir les Juifs en les ramenant à la foi; la
» seconde de convertir ou ramener à la foi les gentils qui s'é-
» carteront de la foi lorsque les Juifs y reviendront, de même
» qu'au temps de la prédication des apôtres, les gentils vin-
» rent se soumettre à la foi, tandis que les Juifs s'en éloi-
» gnoient. » On vient de voir quelque chose de semblable dans les diverses explications que saint Jérôme a données de ce texte : *Ut Judæi et Christiani, qui nunc inter se discre-pant, pari in Christum religione consentiant. Unde dicitur ad apostolos qui seminarium in toto orbe Evangelii prodide-runt* : Pro patribus tuis nati sunt tibi filii. Sous ce point de vue les Juifs sont considérés comme nos pères, parce que le salut nous est devenu d'eux par les apôtres, et que nous avons été entés sur la tige de leurs pères : dans ce même sens, s'ils sont nos pères nous sommes leurs enfans. Mais il y a une différence essentielle entre le sentiment proposé par saint Jérôme, et celui que propose le P. Houbigant. Le saint docteur ne voit alors entre les Juifs et les Chrétiens

d'autre différence que celle qui s'y trouve maintenant : *Judæi et Christiani, qui nunc inter se discrepant ;* au lieu que le P. Houbigant suppose une différence, qui se formera alors semblable à celle qui se forma au temps des apôtres, lorsque les Juifs s'écartèrent de la foi, tandis que les gentils vinrent s'y soumettre. Mais il est bien remarquable que les Juifs qui alors s'écartèrent de la foi eurent pour la plupart le malheur d'être abandonnés à leur infidélité ; et il est bien à craindre que ceux d'entre les Gentils qui imiteront cette infidélité, lorsque les Juifs reviendront à la foi, ne subissent la même punition. S'il y a quelque espérance de retour pour les gentils au temps du rappel des Juifs, ce n'est pas tant pour ceux qui alors auroient le malheur de s'éloigner de la foi, que pour ceux qui dès à présent ont le malheur d'être séparés de l'Eglise par l'hérésie ou par le schisme ; et si l'interprétation que propose le P. Houbigant pouvoit avoir quelque probabilité, ce seroit en la considérant sous ce point de vue. Mais le P. Houbigant avoue lui-même que la plupart des interprètes n'ont vu dans les deux membres de ce texte que la seule conversion des Juifs; et on a pu remarquer que c'étoit aussi la première idée de saint Jérôme. *Qui convertat cor patrum ad filios, Abraham videlicet et Isaac et Jacob et omnium patriarcharum, ut credant posteri eorum in Dominum Salvatorem, in quem et illi crediderunt.* Le passage que le P. Houbigant nous cite de saint Matthieu n'est pas entièrement semblable à celui de Malachie ; il y a dans les deux membres deux verbes opposés, qui y mettent une différence sensible : il est évident que le père qui livre le fils n'est pas le même que le père contre qui le fils s'élève; et que le fils qui est livré par le père est fort différent de celui qui s'élève contre son père. Cela est si évident que personne ne s'y méprend. Il n'en est pas de même de la prophétie de Malachie à beaucoup près : il n'y a qu'un seul verbe pour les deux membres, et la réunion du père avec le fils et du fils avec le père porte naturellement l'idée d'une seule et même réunion. Voilà ce qui frappe naturellement tous les esprits ; et communément ce qui frappe ainsi tous les esprits est le vrai sens, parce que c'est le sens le plus naturel. Quand ce sens produirait ici une espèce de tautologie, ce ne seroit pas un défaut, ce seroit une manière d'inculquer davantage cette annonce en la répétant deux fois en deux manières différentes; ce qui est très-commun dans le style prophétique. Mais au fond ce n'est point une pure tautologie; la seconde phrase

explique la première, et c'est encore le style très-ordinaire des prophètes. Car comment Elie ramenera-t-il le cœur des pères, le cœur des patriarches, pour les réconcilier avec leurs enfans? ce sera précisément en ramenant le cœur des enfans, le cœur des Juifs à la foi de leurs pères, et les réconciliant ainsi avec leurs pères. Voilà précisément ce que dit le prophète : *Convertet cor patrum ad filios, et cor filiorum ad patres eorum.* C'est en ce sens qu'il a été dit de saint Jean Baptiste : *Præcedet ante illum in spiritu et virtute Eliæ, ut convertat corda patrum in filios, et incredulos ad prudentiam justorum* [1]. Il ne s'agit point là de comparer les Juifs avec les gentils, mais uniquement les patriarches avec les Juifs qui étoient leurs enfans selon la chair. Comment Jean-Baptiste a-t-il ramené le cœur des pères, le cœur des patriarches, pour les réconcilier avec leurs enfans? c'est en convertissant les incrédules d'entre leurs enfans mêmes, et les ramenant à la prudence des justes, c'est-à-dire de ces justes mêmes qui étoient leurs pères. Voilà ce qu'a fait Jean-Baptiste suscité dans l'esprit et dans la vertu d'Elie; voilà ce que fera Elie même en personne. C'est ainsi que l'expression de l'évangéliste explique celle du prophète.

Enfin le P. Houbigant convient que *le grand et terrible jour* avant lequel Elie sera envoyé sera *le jour du dernier jugement;* et cependant lorsqu'il vient à ces mots, *ne veniam, et percutiam terram anathemate*, il dit : « Cela signifie que » la terre alors sera digne d'anathème, parce que la charité » d'un grand nombre y sera refroidie; en sorte que la terre » seroit totalement détruite si Elie ne prévenoit ce malheur, » selon ce qui est écrit de lui, qu'il doit apaiser la colère du » Seigneur, comme le dit l'auteur de l'Ecclésiastique. » Ceci pourroit donner lieu de penser que l'avénement d'Elie empêchera que la terre ne soit alors frappée d'anathème, ou que du moins, comme quelques-uns le pensent, cet anathème sera différé de plusieurs siècles, ou même de plus de mille ans comme le pensoient les millénaires. Mais alors comment sera-t-il vrai qu'Elie sera tellement envoyé avant ce grand et terrible jour, qu'il soit le précurseur du dernier avénement de Jésus-Christ comme saint Jean-Baptiste l'a été à l'égard du premier, comme toute la tradition l'a compris et l'a enseigné, si l'on excepte les anciens millénaires qui seuls s'étoient écartés de cette idée dont tous les autres esprits ont

Remarques sur cette dernière parole du chap. IV. : *ne forte veniam, et percutiam terram anathemate.* La mission d'Elie différera-t-elle pour une longue suite de siècles l'anathème dont la terre sera alors menacée, ou ne fera-t-elle que le prévenir en faveur des Juifs, afin qu'ils n'y soient pas enveloppés? Justification de l'opinion commune des pères qui l'ont entendu dans ce dernier sens.

[1] *Luc.* I, 17.

été généralemens frappés? A-t-on vu un long intervalle entre la mission de saint Jean-Baptiste, précurseur de Jésus-Christ, et la manifestation de Jésus-Christ, soit dans sa chair mortelle, soit dans la gloire de sa chair immortelle? L'intervalle sera-t-il beaucoup plus grand entre la mission d'Elie précurseur de Jésus Christ, et la manifestation de Jésus-Christ dans l'éclat de sa gloire et de sa puissance éternelle? Disons donc avec les saints pères, qu'Elie préviendra l'anathème du dernier jugement, non pour le différer, mais uniquement pour empêcher que les Juifs n'y soient enveloppés. C'est ainsi que l'explique saint Jean Chrysostôme : « Le prophète par ces » paroles nous apprend la raison pour laquelle ce saint homme » viendra alors. Quelle est donc cette raison? C'est pour per- » suader aux Juifs de croire en Jésus-Christ, et pour empê- » cher qu'ils ne soient entièrement détruits lorsqu'il viendra » pour juger la terre. » Je n'ignore pas ce que l'on objecte sur ce point contre l'opinion commune des pères; mais je crois y avoir suffisamment répondu dans la préface sur Malachie.

CONCLUSION.

Résumons maintenant les grands objets que les prophètes nous ont montrés, et les principes que saint Jérôme nous a enseignés pour pénétrer dans le sens mystérieux de leurs divins oracles.

On peut, avec saint Augustin [1], distinguer trois sortes d'oracles des prophètes : *Tripartita reperiuntur eloquia prophetarum ;* les uns regardent la Jérusalem terrestre ; d'autres, la Jérusalem céleste; d'autres enfin regardent en même temps l'une et l'autre : *Siquidem aliqua sunt ad terrenam Jerusalem spectantia, aliqua ad cœlestem, nonnulla ad utramque.* Entre les prophéties, les unes regardent uniquement ou du moins immédiatement l'ancien peuple et les événemens qui peuvent avoir rapport à ce peuple, d'autres regardent immédiatement le Messie et son peuple, Jésus-Christ et son Eglise; les autres regardent en même temps les deux peuples, le peuple nouveau sous le voile de l'ancien, l'Eglise de Jésus-Christ sous le nom de Jérusalem.

Les prophéties qui regardent uniquement ou du moins immédiatement l'ancien peuple et les événemens qui peuvent avoir rapport à ce peuple, principalement l'irruption des Assyriens sur le royaume d'Israël, la ruine de Samarie, et la dispersion des dix tribus; l'expédition de Sennachérib sur la Judée, et la délivrance de Jérusalem; l'irruption de Nabuchodonosor sur le royaume de Juda, la ruine de Jérusalem et du temple par les Chaldéens, la captivité des Juifs à Babylone; l'expédition de Darius le Mède et de Cyrus général des Perses contre Babylone, la ruine de l'empire des

[1] *Aug. de Civ. Dei, l.* XVII. *c.* 3.

Chaldéens, le règne de Cyrus à la tête des Mèdes, des Perses et des Babyloniens réunis en un seul empire, la délivrance et la réunion des enfans d'Israël et de Juda; le retour des enfans de Juda et de quelques familles d'entre les enfans d'Israël, le rétablissement de Jérusalem et du temple; le règne d'Alexandre fondateur de l'empire des Grecs; le partage de cet empire après sa mort; les révolutions des deux royaumes d'Egypte et de Syrie; la persécution d'Antiochus Epiphanes, et la fin misérable de ce prince; enfin la puissance qui a rendu les Romains redoutables à tous les peuples. A quoi nous pouvons encore ajouter les prophéties qui regardent les peuples voisins des Juifs, et plus ou moins liés avec eux, les Iduméens descendus comme eux d'Isaac leur père, les Moabites et les Ammonites descendus de Lot neveu d'Abraham; les Philistins et les Syriens, les Egyptiens et les Tyriens, tous peuples étrangers au peuple de Dieu.

Les prophéties qui regardent immédiatement Jésus-Christ et son Eglise annoncent particulièrement l'incarnation du Verbe dans le sein d'une vierge, sa naissance temporelle, le lieu de sa naissance, son entrée dans le temple de Zorobabel; la mission de Jean-Baptiste son précurseur; le temps de sa manifestation et de son ministère public; les caractères de sa mission; les miracles de sa puissance; les effets de sa bonté; les circonstances les plus précises de son entrée dans Jérusalem et de sa passion; le temps et le genre de sa mort; sa sépulture, sa résurrection, son ascension, son règne; l'effusion de son Esprit sur ses disciples, sa postérité spirituelle, le renouvellement qu'il a opéré sur la terre, les caractères et les effets de l'alliance dont il s'est rendu le médiateur; la naissance et les progrès de son Eglise; l'établissement de son règne au milieu des nations; les jugemens terribles qu'il a exercés sur Jérusalem et sur les Juifs incrédules, sur Rome païenne et sur les derniers restes de l'empire idolâtre; l'érection des nouvelles monarchies qui se sont établies sur les ruines de l'empire romain dans l'Occident; la naissance et les progrès de l'empire antichrétien fondé par Mahomet dans l'Orient; les grands événemens qui termineront la durée des siècles, c'est-à-dire la mission d'Elie, la conversion des Juifs, la persécution de l'Antechrist; le dernier avénement de Jésus-Christ; l'anathème éternel dont il frappera alors les réprouvés; l'éternelle félicité dans laquelle il introduira ses élus.

Outre ces prophéties, qui regardent immédiatement Jé

sus-Christ et son Eglise, il en est d'autres qui, selon la remarque de saint Augustin et des autres saints docteurs, regardent en même temps l'une et l'autre Jérusalem, c'est-à-dire le peuple nouveau sous le voile de l'ancien, l'Eglise même de Jésus-Christ sous le nom de Jérusalem; et c'est ici que saint Jérôme nous présente les principes les plus lumineux pour pénétrer dans les sens mystérieux couverts sous le voile de la lettre des divins oracles.

Dans le sens mystérieux des prophètes, dit ce saint docteur, Jérusalem s'entend toujours de l'Eglise : *Quantum ad mysticos intellectus, Jerusalem in Ecclesia semper accipitur* [1]. Ce principe généralement suivi par ce saint docteur, communément reconnu par les saints pères et reçu par les interprètes les plus éclairés, est d'une si vaste étendue, qu'il pourroit suffire pour découvrir tous les sens mystérieux renfermés sous la lettre des prophéties, puisque c'est de celui-là que dérivent tous les autres. Ce principe et un axiome dont tous les autres sont des corollaires.

Car si *Jérusalem*, choisie par le Seigneur pour être le trône de sa gloire au milieu de son peuple, *représente l'Eglise de Jésus-Christ*, donc *l'Eglise de Jésus-Christ est également représentée par la montagne de Sion*, également choisie de Dieu pour être le lieu de sa demeure au milieu de son peuple; donc les promesses qui sont faites à Sion et à Jérusalem appartiennent à l'Eglise même de Jésus-Christ : elles ont eu en elle un premier accomplissement dans sa naissance et dans ses progrès; elles continuent et continueront d'avoir sur elle leur effet, jusqu'à ce qu'enfin elles aient en elle leur entier accomplissement à la fin des temps et dans l'éternité bienheureuse.

Si *Jérusalem représente l'Eglise*, donc *la maison de Juda représente le peuple chrétien*; donc les promesses qui sont faites à la maison de Juda appartiennent au peuple chrétien : elles ont eu sur lui un premier accomplissement au temps des apôtres : elles continuent et continueront de s'accomplir sur lui, jusqu'à ce qu'elles aient sur lui leur entier accomplissement à la fin des siècles et dans l'éternelle félicité. Les reproches et les menaces tombent sur les prévaricateurs, toujours mêlés sur la terre avec les justes dans la société du peuple fidèle. Ainsi les reproches faits par le Sei-

[1] *Hier in Mich. init. et alibi passim.*

gneur contre les enfans de Juda et les habitans de Jérusalem, ne portent aucun préjudice à la sainteté toujours subsistante de l'Eglise, parce qu'ils ne regardent que les prévaricateurs qui sont mêlés avec les justes dans son sein. De même les menaces prononcées contre les enfans de Juda et contre les habitans de Jérusalem, ne contredisent point les promesses faites à l'Eglise, et qui lui sont confirmées dans celles qui sont faites aux habitans de Jérusalem et aux enfans de Juda. Les menaces auront leur effet sur les prévaricateurs; et s'ils persévèrent dans leurs prévarications, la colère du Seigneur demeurera sur eux, et ils seront frappés du dernier anathème. Si au contraire ils reviennent au Seigneur de tout leur cœur, ils auront part à l'effet des promesses, la miséricorde de Dieu se répandra sur eux; et s'ils persévèrent jusqu'à la fin dans son amour, ils seront glorifiés avec les saints. Si les justes paroissent enveloppés dans les fléaux attirés par les pécheurs, ces fléaux qui servent à punir et châtier les coupables, servent en même temps à purifier et éprouver les justes : Dieu connoît ceux qui sont à lui, et c'est principalement à eux que sont adressées les promesses des prophètes. Si donc au milieu de ces maux, ils s'unissent aux souffrances de Jésus-Christ; s'ils se soumettent humblement aux ordres de la divine Providence; s'ils mettent en Dieu leur espérance, s'ils persévèrent dans son amour, ils seront enfin délivrés de tous ces maux, et recevront dans l'éternité l'entier effet des promesses.

Jérusalem représente l'Eglise; donc *Samarie*, selon la remarque de saint Jérôme, *représente les sociétés séparées de l'Eglise*, soit *la nation juive* par son incrédulité, soit *les hérétiques* par l'attachement opiniâtre à leurs erreurs. Ce que saint Jérôme dit des hérétiques est également applicable aux *schismatiques*, puisque quand ils ne seroient même coupables d'aucune erreur, leur attachement au schisme suffit pour attirer sur eux les reproches et les menaces que les prophètes prononcent contre Samarie, contre les dix tribus qui formoient la maison d'Israël, et particulièrement contre celle d'Ephraïm qui tenoit entre les autres le premier rang. Saint Jérôme qui a vécu avant le grand schisme de l'Orient, n'a pas pu parler de ce malheur; mais ceux qui sont venus après lui, y ont reconnu la ressemblance du schisme qui avait séparé Samarie d'avec Jérusalem, et la maison d'Israël d'avec la maison de Juda. On a compris que les schismatiques grecs attiroient sur eux les reproches et les menaces

des prophètes; et on a reconnu l'effet de ces menaces, lorsque les Orientaux et les schismatiques grecs sont tombés sous la puissance des ennemis du nom chrétien. Les promesses faites à la maison d'Israël, à Ephraïm, à Samarie, n'ont eu qu'un très-foible accomplissement dans le sens littéral qui regarde les dix tribus séparées de la maison de Juda; mais elles ont eu un accomplissement plus parfait sur les Juifs qui ont embrassé la foi en recevant l'Evangile annoncé par les apôtres; elles auront leur entier accomplissement dans la conversion future des Juifs à la fin des siècles, et dans le retour de tous ceux qui abandonnneront alors le schisme ou l'hérésie pour se réunir à l'Eglise de Jésus-Christ, qui est la maison de Juda à laquelle Israël, Ephraïm et Samarie doivent se réunir.

Jérusalem représente l'Eglise; Juda le peuple chrétien, et particulièrement ceux qui demeurent attachés au siége de saint Pierre comme au centre de l'unité catholique : *Israël représente les Juifs incrédules, les hérétiques et les schismatiques*, et particulièrement les schismatiques grecs; donc *les Assyriens et les Chaldéens peuvent représenter les peuples infidèles* qui sont dans la main de Dieu la verge dont il se sert pour châtier et punir les prévaricateurs. Tels ont été les Romains idolâtres dont Dieu s'est servi pour punir les Juifs incrédules représentés par la maison d'Israël, et pour purifier et éprouver, par le feu des persécutions, pendant trois siècles les Chrétiens représentés par les enfans de Juda sauvés miraculeusement des mains de Sennachérib et de son armée. Tels ont été les mahométans dont Dieu s'est servi pour punir les hérétiques orientaux et les schismatiques grecs, et pour éprouver et purifier les Chrétiens occidentaux mêmes, en permettant que les Sarrasins pénétrassent jusqu'aux portes de Rome d'où ils furent plusieurs fois repoussés, et les Turcs jusqu'aux portes de Vienne d'où ils ont été aussi eux-mêmes repoussés vers la fin du dix-septième siècle par une victoire dont cette ville renouvelle tous les ans la mémoire. Les effets admirables de la miséricorde de Dieu sur son peuple et sur son Eglise, nous sont un gage de ce qu'il fera à la fin des temps pour sauver son peuple des maux qui inonderont sa terre, et délivrer son Eglise de toutes les tribulations de cette vie en l'introduisant dans l'éternité.

Qui legit, intelligat [1] : c'est l'expression même de Jésus-

[1] *Matt.* XXIV. 15.

Christ, annonçant aux Juifs les malheurs prédits contre eux par les prophètes : « Que celui qui lit, entende ce qu'il lit. » Saint Matthieu l'avoit dit ; et saint Marc le répète, afin que nous y soyons plus attentifs, et que nous sachions profiter nous-mêmes de cet avertissement : *Qui legit, intelligat* [1].

Qui habet aurem audiat quid Spiritus dicat ecclesiis : c'est ce que Jésus-Christ ressuscité répète sept fois dans l'Apocalypse [2], en parlant aux sept églises auxquelles il adresse ce livre prophétique qui embrasse toute la durée des siècles, et qui nous montre le développement des mystères renfermés dans les oracles des prophètes. Profitons donc de cet avis : écoutons ce que l'Esprit de Dieu dit aux églises, non-seulement dans ce livre divin, mais dans tout le corps des divines Ecritures, et particulièrement dans les livres des prophètes. *Qui habet aurem audiat.*

Beatus qui legit et audit verba prophetiæ hujus, et servat ea quæ in ea scripta sunt, quia tempus prope est [3] ; c'est encore ce qui est dit du divin livre de l'Apocalypse ; c'est ce que nous pouvons dire du corps entier des prophéties : heureux celui qui les lit et qui les écoute, pourvu qu'en même temps il soit fidèle à garder les principes qu'ils renferment et les avertissemens qui y sont donnés. Jésus-Christ le répète à la fin du même livre : *Beatus qui custodit verba prophetiæ libri hujus* [4]. Soyons donc fidèles à profiter de la lecture des prophètes et de la méditation de leur prophéties, afin d'avoir part au bonheur qu'ils nous décrivent et que Jésus-Christ nous promet. *Amen, Amen. Fiat, fiat.*

[1] *Marc.* XIII. 14. — [2] *Apoc* II. 7. 11. 17. 29. *et* III. 6. 13. 22 — [3] *Apoc.* I. 3 — [4] *Apoc.* XXII. 7.

PRÉFACE

SUR LES DEUX LIVRES CANONIQUES

DES

MACHABÉES.

Remarques générales sur les quatre livres des Machabées. Remarques particulières sur les deux livres canoniques. Quels sont leurs auteurs?

On distingue quatre livres différens qui portent le nom des Machabées [1]; mais il n'y a que les deux premiers qui soient canoniques; les deux derniers sont apocryphes. Suivant l'ordre des événemens rapportés dans ces quatre livres, le troisième devroit être le premier, et le premier devrait être le troisième. Les deux premiers seront l'unique objet de cette préface, et nous donnerons dans le volume des livres apocryphes [2], les remarques de D. Calmet sur les livres troisième et quatrième d'Esdras et troisième et quatrième des Machabées.

[1] Dans les exemplaires latins de la Vulgate, on lit *Machabæi*, les Machabées; mais selon le grec c'est *Maccabæi*, les Maccabées. Nous parlerons de l'étymologie de ce ce nom dans la note sur le chap. II. ¥ 4. du 1er livre. — [2] Ce volume formera le tome vingt-sixième de cette édition. Il pourra être ajouté comme supplément à toutes les éditions précédentes dont aucune ne renferme les livres apocryphes.

L'auteur du premier livre des Machabées étoit hébreu; son style le prouve [1]. Origène nous rapporte même le titre hébreu qu'on lisoit à la tête de cet ouvrage [2], *Sarbeth* (ou *Sebeth Sar-bane-El*), c'est-à-dire, *Sceptre du prince des enfans de Dieu ;* comme si l'on vouloit marquer le gouvernement, la force, ou le règne des Machabées, désignés par le nom de princes des enfans de Dieu. Saint Jérôme avoit encore vu cet ouvrage en hébreu [3], c'est-à-dire en syriaque, qui est la langue qu'on parloit en Judée du temps des Machabées [4]. Les Juifs ne l'ont plus aujourd'hui en cette langue. Joseph fils de Gorion a cité ces livres sous le nom de *livres des Assamonéens* [5]. Il n'est pas impossible que cet auteur qui vivoit dans le onzième siècle, ait vu cet ouvrage en hébreu. Le grec est à présent considéré comme l'original; et c'est sur lui qu'a été faite l'ancienne version latine qui nous en reste. Cette version est d'une antiquité très-vénérable, ayant été en usage dans l'Eglise dès avant saint Jérôme. Ce père n'a point travaillé à traduire ces livres, comme il a fait à l'égard des autres livres de l'Ecriture.

Il y a lieu de croire que cet ouvrage fut composé sur les registres publics, qu'on dressoit de ce qui arrivoit de plus mémorable dans la république des Hébreux. L'Ecriture rend témoignage au soin de Judas Machabée [6], qui recueillit les monumens de sa nation, qui avoient été dissipés durant la guerre, et l'auteur de cet écrit cite à la fin de son livre [7], les mémoires du pontificat de Jean Hyrcan, comme la source où l'on peut s'instruire plus à fond de ce qu'il avance. Il y a quelques auteurs qui ont cru que Jean Hyrcan même étoit l'écrivain de ce premier livre; mais cette opinion n'a pour fondement que d'assez foibles conjectures. Celui qui a écrit ce premier volume, suivoit dans ses supputations chronologiques l'ère des Grecs, selon la manière de compter des Hébreux ; il la commençoit au mois de Nisan, six mois plus tôt que les Grecs et les Syriens, qui en mettoient le commencement vers le mois de septembre ou d'octobre.

Ce livre contient l'histoire de quarante ans, depuis le commencement du règne d'Antiochus Epiphanes, jusqu'à la

[1] Ces deux premiers articles sont tirés de la préface de D. Calmet. — [2] *Origen. apud Eus. h. l.* VI. *c. ult. Hist. eccl.* Σαρβὴθ σαρβανεὶλ, שבט בני אל ou שרביט — [3] *Hieronym. Prolog. Galeato. machabæorum primum librum hebraicum reperi.* — [4] *Ita Drus. præfat. in libb. Veter. Test. Huet. demonstrat. Evang. propos.* IV. — [5] ספר חשמונים. *Vide Drus. præfat. in hos libb.* — [6] 2. *Mach.* II. 14. — [7] 1. *Mach.* XVI. *ult.*

mort du grand prêtre Simon; l'auteur a pu être témoin de presque tout ce qu'il écrit, quoiqu'il ait vécu après le gouvernement de Jean Hyrcan [1]; puisque depuis le commencement de la persécution d'Epiphanes, jusqu'à la mort de Jean Hyrcan, il n'y a pas plus de soixante-quatre ans.

Le second livre des Machabées est un abrégé de l'histoire des persécutions d'Epiphanes et d'Eupator contre les Juifs [2], composée en cinq livres par un nommé Jason. L'auteur de l'abrégé est inconnu, et l'ouvrage entier de Jason est perdu. L'un et l'autre étoient grecs, et suivoient la manière de compter les années des Séleucides, suivant l'usage des Syriens. L'abréviateur ne s'est pas tellement contraint à suivre Jason, qu'il n'ait rien ajouté à son ouvrage. Il ne promet que [3] l'histoire de Judas Machabée et de ses frères, de la purification du temple, de la dédicace de l'autel, des combats qu'Antiochus Epiphanes et son fils Eupator livrèrent aux Juifs, et des signes qui parurent en ce temps-là dans l'air au-dessus de Jérusalem; et cependant au chapitre III et au commencement du quatrième, on trouve l'histoire de la punition d'Héliodore, qui arriva sous Séleucus, prédécesseur d'Epiphanes. Les deux derniers chapitres comprennent aussi des choses arrivées sous Démétrius Soter, successeur d'Eupator. Mais comme elles regardent le temps de Judas Machabée, on ne peut pas dire en rigueur qu'elles soient hors du dessein de Jason et de son abréviateur; cependant on remarque dans le style de ces derniers chapitres des variétés pour la narration, et des diversités pour le style, qui font juger qu'ils sont d'un auteur différent de Jason [4].

Quoique l'auteur du second livre des Machabées raconte presque partout les mêmes choses que l'auteur du premier, il ne paroît pourtant pas qu'ils se soient vus ni copiés l'un l'autre. Ils se ressemblent de telle manière, qu'on ne peut pas dire qu'ils aient cherché à se suivre, ni à s'imiter.

Le compilateur du second a mis à la tête de son ouvrage une préface [5], dans laquelle il nous avertit qu'ayant considéré le grand nombre de livres qu'on avoit composés sur cette matière, et la difficulté de s'instruire en les consultant

[1] 1. *Mach.* XVI. *ult.* — [2] Saint Clément d'Alexandrie, Strom. l. v. p. 595, l'appelle τῶν Μακκαβαϊκῶν ἐπιτομή. — [3] 2. *Mach.* II. 20. 21. 22. 23. 24. — [4] *Vide Grot. ad* 2. *Mach. præfat. et comment. ad* XII. 1. 19. 21. 22. 23. 26. XIV. 22. *Vide et Huet. demonstrat. Evang. propos.* 4. — [5] 2. *Mach.* II. 25. *et seqq.*

tous séparément, il s'est chargé du travail d'en donner le précis, pour diminuer la peine des lecteurs. Il donne d'abord une lettre écrite aux Juifs d'Alexandrie par ceux de Jérusalem [1], pour les avertir de célébrer la fête de la purification du temple par Judas Machabée. On en trouve ensuite une seconde [2], du sénat de Jérusalem, et de Judas à Aristobule, précepteur du roi Ptolémée, qui tend à la même fin. Cette dernière lettre paroit être datée de l'an 188 de l'ère des Grecs; ce qui supposeroit qu'elle n'auroit été écrite qu'en l'an 124 avant l'ère chr. vulg. sous le gouvernement de Jean Hyrcan, et on croit que le compilateur ne vivoit pas loin de ce temps-là. Ce second livre contient l'histoire d'environ quinze ans, depuis l'entreprise d'Héliodore sur le temple, jusqu'à la victoire de Judas Machabée sur Nicanor.

La beauté du style de cet écrit l'a fait attribuer par quelques-uns [3] à Philon le Juif ou à Josèphe. On attribue à Josèphe un petit ouvrage intitulé, *des Machabées* [4] ou de *l'empire de la raison;* mais cet écrit est tout différent de celui que nous examinons. Quant à Philon, la ressemblance de son style avec celui de cet ouvrage est si peu sensible, et d'ailleurs il paroit si peu avoir connu ce qui regarde les Machabées, qu'on ne peut, sans quelque témérité, assurer qu'il en soit l'auteur. Enfin ni Eusèbe ni saint Jérôme ne parlent de cet ouvrage parmi ceux de Philon. Sérarius [5] a prétendu que c'étoit l'ouvrage de Judas l'essénien, connu dans Josèphe par ses prédictions. Il prétend que c'est ce Judas dont il est parlé au second chapitre en ces termes : *Judas a recueilli tout ce qui avoit été dissipé pendant la guerre qui nous est arrivée, et tout cela est entre nos mains* [6]. Il y a beaucoup plus d'apparence que ces paroles regardent Judas Machabée; mais il est certain qu'elles ne prouvent pas, ni que Judas l'essénien ait écrit cette histoire, ni que Judas Machabée en soit l'auteur. Léon Allatius [7] a conjecturé que le grand prêtre Simon Machabée l'avoit écrite; mais ses conjectures n'ont aucun fondement certain.

Quelques-uns [8] ont cru que tout ce livre n'étoit qu'une

[1] 2, *Mach.* 1. 1. *et seqq. ad* ℣ 10. *exclusive.* — [2] 2. *Mach.* 1. ℣ 10. *ad* ℣ 19. *cap.* 11. *inclusive.* — [3] *Honor. Augustod. de Scriptor. Eccl. in Philone.* — [4] Εἰς Μακκαβαίους, ἢ περὶ αὐτοκράτορος λογισμοῦ. — [5] *Serar. prolog.* 2. *in Mach. et in cap.* 1. *et* 2. *lib.* 11. *Mach. Vide et Rupert. de victoria verbi.* — [6] 2. *Mach.* 11. 14. — [7] *Allat. de Simonib. p.* 200. — [8] *Vide Raban. Genebrard. Chronolog. Medina, l.* VI. *de fide, c.* 13. *Cotel. not. ad Can. Apost. p.* 338. ἡ δευτέρα δὲ βίβλος ἐν εἴδει ἐπιστολῆς οὖσα.

lettre écrite par le sénat de Jérusalem aux Juifs d'Egypte, et Cotelier cite un ancien précis de ce livre, où il est dit qu'il a la forme d'une lettre; mais il est aisé de distinguer ce qui fut écrit par le sénat de Jérusalem, d'avec ce qui est de l'historien. Celui-ci se fait remarquer par sa préface, et par toute la suite de sa narration.

Ceux qui se sont séparés de l'Eglise romaine contestent aux livres des Machabées la qualité de canoniques. Ils montrent que quelques anciens auteurs ecclésiastiques les ont rangés dans les apocryphes; et ils prétendent que, comme l'Eglise ne peut pas faire qu'un auteur inspiré ne le soit pas, aussi ne peut-elle pas donner l'inspiration à ceux qui dès le commencement n'ont point eu cet avantage; en un mot, que sa déclaration ne faisant rien au fond de la chose, mais supposant la vérité de ce qu'elle décide ou de ce qu'elle déclare, ses décisions postérieures ne peuvent donner à un ouvrage une autorité divine qu'il n'avoit pas auparavant.

Ce dernier principe est reconnu de tous les théologiens : il ne s'agit que de distinguer l'équivoque de ces paroles, que les anciens auteurs ecclésiastiques ont rangé les Machabées parmi les livres apocryphes. On avoue que si l'antiquité s'étoit expliquée d'une manière uniforme et constante sur ce sujet; si les premières, les plus grandes, et les plus nombreuses églises avoient déclaré dans leurs assemblées que ces livres n'étoient point canoniques, on ne pourroit aujourd'hui les donner pour tels. On doit suivre dans ces matières, dit saint Augustin [1], l'autorité du plus grand nombre d'églises, ou des églises apostoliques, et de celles qui ont reçu des lettres des apôtres. Les Ecritures qui sont reçues de toutes les églises catholiques doivent être préférées à celles qui sont rejetées par quelques-unes; et parmi ces dernières on doit préférer celles qui sont reçues par le plus grand nombre et par les plus considérables, à celles qui n'ont pas ce privilége. Or, quoique les livres des Machabées ne soient pas mis dans le catalogue des livres canoniques par Méliton, par le concile de Laodicée, par saint Athanase dans la Synopse publiée sous son nom, par saint Cyrille de Jérusalem, par saint Hilaire,

[1] *Aug. de Doctr. Christ. l.* II. *c.* 8. *In canonicis scripturis ecclesiarum catholicarum quamplurium auctoritatem sequatur; inter quas sane illæ sunt quæ apostolicas sedes tenere, et epistolas habere meruerunt. Tenebit igitur hunc modum in scripturis canonicis, ut eas quæ ab omnibus accipiuntur ecclesiis catholicis præponat eis quas quædam non accipiunt; in eis vero quæ non accipiuntur ab omnibus, præponat eas quas plures gravioresque recipiunt, eis quas pauciores, minorisque auctoritatis ecclesiæ tenent.*

par saint Grégoire de Nazianze, par saint Grégoire-le-Grand [1], par saint Jean de Damas [2], on peut leur opposer un bien plus grand nombre d'auteurs anciens, et quelques conciles, qui les ont reconnus pour canoniques. L'auteur de l'épître aux Hébreux [3] fait une allusion visible au supplice du saint vieillard Eléazar, lorsque, parlant des martyrs de l'ancien testament qui ont signalé leur zèle dans la défense de la foi, il dit qu'il y en a qui ont souffert la peine du *tympanum*, supplice que souffrit le vieillard dont nous venons de parler [4]. L'auteur des canons apostoliques [5], Tertullien [6], saint Cyprien [7], Lucifer de Cagliari [8], saint Hilaire [9], saint Ambroise [10], saint Augustin [11], Cassiodore, Raban Maur, le prêtre Bellator, saint Isidore de Séville, et divers autres les ont cités comme écritures canoniques; le troisième concile de Carthage [12], et enfin celui de Trente [13], les ont reconnus pour livres inspirés, et les ont reçus dans leur canon. La pape Gélase, dans les imprimés, ne marque qu'un livre des Machabées canonique; mais on assure qu'il y a de bons manuscrits qui en marquent deux.

Nous avons omis exprès les autorités d'Origène et de saint Jérôme, parce qu'elles ne sont pas tout-à-fait uniformes, et qu'il paroît quelque espèce de contradiction dans leur propres sentimens comparés entre eux. Origène dans sa préface sur les Psaumes exclut les deux livres des Machabées du nombre des divines Ecritures; mais dans le second livre des Principes, chapitre 1^er^, et dans son commentaire sur le chapitre v de l'épître aux Romains, il en parle comme d'ouvrages inspirés et d'une autorité égale aux autres livres canoniques. Saint Jérôme, dans sa préface sur les livres de Salomon, dit que l'Eglise lit à la vérité les volumes des Machabées, mais qu'elle ne les reçoit point parmi les ouvrages canoniques : *Machabæorum libros legit quidem Ecclesia*,

[1] *Greg. Moral. lib.* XIX. *c.* 21. *n.* 34. *nov. edit. Vide præfat. general. p. xj. art.* 16. — [2] *Damascen. l.* IV. *de Fide orthodoxa, c.* 18. Mais le même père, dans le discours sur les fidèles trépassés, cite le second livre des Machabées comme Ecriture divine. — [3] *Hebr.* XI. 35. Ἄλλοι δὲ ἐτυμπανίσθησαν. — [4] 2. *Mach.* VI. 19. Αὐθαιρέτως ἐπὶ τὸ τύμπανον προσῆγε. — [5] *Can. apostol.* 84. *seu* 85. — [6] *Tertul. advers. Jud. c.* 4. — [7] *Cyprian. lib. de exhort. ad martyr. c.* 11. *et lib.* III. *Testimon. ad Quirin. c.* 15. *et ep.* 55. *ad Cornel. Pap.* — [8] *Lucifer. Calarit. lib. de non parcendo in Deum delinquentibus.* — [9] *Hilar. in psalm.* 134. *et lib. contra Constantium imper.* — [10] *Ambros. l.* II. *de Jacob. et vita beata, c.* 10. 11. 12. *et lib.* I. *de offic. c.* 40. 41. *et lib.* III. *c.* 29. — [11] *Aug. lib. de cura gerenda pro mortuis, c.* 1. *et lib.* II. *de Doctr. Christ. et lib.* XVIII. *de Civit. c.* 36. *et lib.* I. *contra Gaudent. Donatist. c.* 31. — [12] *Concil. Carthag.* 3. *Can.* 47. — [13] *Innocent.* I. *ad Exuper.*

sed eos inter canonicas scripturas non recipit. Mais ailleurs le même père cite ces ouvrages comme Ecriture divine.

Enfin on doit faire attention que la plupart des pères qui ont exclu ces livres du canon n'ont parlé que dans le sentiment des Juifs, qui ne les y reçoivent pas encore aujourd'hui : d'autres ont été assez peu exacts et assez peu constans dans ce qu'ils en ont dit; les uns ayant cité comme divins les mêmes ouvrages qu'ils excluoient du canon, comme nous venons de le voir de saint Jérôme et d'Origène; les autres ayant admis dans le canon, des ouvrages qui en sont exclus depuis très-long-temps d'un consentement unanime de toute l'Eglise, comme saint Jean de Damas qui y reçoit les canons des apôtres, composés par saint Clément. Quelques-uns ont omis dans les catalogues des livres reconnus sans contradiction et des Juifs et des Chrétiens, comme le livre d'*Esther*, qui est omis par Méliton, par saint Athanase, ou par l'auteur de la Synopse, par saint Grégoire de Nazianze, par Léontius et par Nicéphore de Constantinople.

On ne peut donc pas raisonnablement contester à ces deux livres leur qualité de canoniques sur ces diversités de sentimens, puisque le poids des preuves et des autorités qui la leur assurent est sans doute plus grand que celui des raisons contraires.

Analyse du 1er livre.

Le 1er livre, qui contient l'histoire des Juifs depuis le commencement du règne d'Antiochus Epiphanes jusqu'à la mort du pontife Simon, remonte d'abord jusqu'à Alexandre-le-Grand. Ce monarque puissant, fondateur de l'empire des Grecs, défait Darius, roi des Perses et des Mèdes, et porte ses conquêtes jusqu'aux extrémités du monde. Il tombe malade, laisse à ses principaux officiers le gouvernement des provinces qu'il leur avoit confiées, et meurt. Plusieurs royaumes se forment dans les provinces de son empire, et entre autres celui de Syrie, à la tête duquel paroît enfin Antiochus Epiphanes. Alors des Juifs ambitieux et impies font alliance avec les gentils; ils embrassent leurs coutumes et abandonnent la loi du Seigneur. Antiochus s'empare de l'Egypte, ravage la Judée, pille le temple de Jérusalem, et s'en retourne en Syrie chargé de dépouilles. Il envoie à Jérusalem Apollonius surintendant des tributs, avec une nombreuse suite. Cet officier porte la désolation dans cette ville : il la remplit de carnage, en enlève les richesses, en détruit les maisons, en renverse les murailles, en emmène les habitans, et y met une garnison qui y cause toutes sortes de maux. Antiochus fait

publier un édit par lequel il déclare qu'il ne veut plus souffrir qu'une seule religion dans tout son royaume. Plusieurs des Israélites s'y soumettent, et embrassent le culte des idoles. Il fait placer l'idole de Jupiter sur l'autel du Seigneur. Il fait dresser des autels dans toutes les villes de Juda, et emploie les derniers supplices pour contraindre les Juifs de sacrifier aux idoles (chap. 1). Mathathias, touché des maux de son peuple, et de la profanation des choses saintes, sort de Jérusalem avec sa famille, et se retire sur la montagne de Modin. Il refuse de sacrifier aux idoles, et rejette toutes les offres qu'on lui fait pour l'engager à commettre cette impiété. Il tue sur l'autel profane un Juif qui s'étoit avancé pour y sacrifier. Il tue aussi l'officier d'Antiochus qui l'y contraignoit, et se retire dans les montagnes avec les siens, abandonnant tout ce qu'ils avoient dans la ville. Plusieurs Juifs attachés à la loi de Dieu se retirent aussi dans le désert. L'armée d'Antiochus vient les y attaquer un jour de sabbat. Ils se laissent tuer sans se défendre, de peur de violer le repos sacré de ce jour. Mathathias et ses gens n'approuvent pas cette conduite, et prennent la résolution de se défendre le jour du sabbat même, s'ils sont attaqués. Tous ceux qui avoient du zèle pour la loi se joignent à Mathathias : ils forment un corps d'armée, et vont partout détruire le culte des idoles et rétablir celui du Seigneur. Mathathias sentant sa mort approcher, exhorte ses enfans à être de vrais zélateurs de la loi du Seigneur. Il leur représente la piété de leurs ancêtres, et la foiblesse de leurs ennemis. Il leur ordonne de suivre les conseils de Simon leur frère, et d'obéir aux ordres de Judas Machabée qu'il établit leur général d'armée (chap. II).

Judas succède à son père en la charge de chef du peuple d'Israël. Il défait et tue dans un grand combat Apollonius qui commandoit pour Antiochus dans la Samarie. Séron, général de l'armée de Syrie, espérant acquérir de la gloire par la défaite de Judas, vient l'attaquer avec une puissante armée. Judas marche au-devant de lui, plein de confiance dans la justice de sa cause et dans la puissance de Dieu. Il défait l'armée ennemie, et acquiert une grande réputation. Antiochus, irrité de la défaite de ses deux armées, en lève une troisième, la paie pour un an, et s'en va en Perse. Il laisse à Lysias le gouvernement de son royaume, et le soin de l'éducation de son fils, avec ordre de détruire entièrement la Judée, et d'exterminer tous les Juifs. Lysias y en-

voie trois généraux avec quarante mille hommes de pied et sept mille chevaux. Judas et les siens ont recours au jeûne, à la prière, et à d'autres exercices de religion, pour se disposer à combattre les ennemis (chap. III). Gorgias, l'un des trois généraux, tâche de surprendre Judas pendant la nuit, avec un détachement de l'armée du roi. Judas en est averti, et marche lui-même pour attaquer le camp des ennemis; il les charge, les défait et les met en fuite. Revenu de la poursuite des ennemis, il empêche ses gens de se jeter sur le butin, jusqu'à ce qu'ils aient défait le détachement commandé par Gorgias. Ce général s'aperçoit de la défaite de l'armée; et saisi de frayeur, il prend la fuite avec toute sa troupe. Judas pille alors le camp des ennemis, et chante les louanges du Seigneur. Lysias lève une nouvelle armée plus nombreuse et plus forte que la précédente, et se met lui-même à la tête. Judas invoque le secours du Seigneur, taille en pièces cinq mille hommes de l'armée ennemie, et met le reste en fuite. Lysias retourne à Antioche pour y lever de nouvelles troupes, et revenir en Judée. Judas, profitant du repos que lui donnoit l'absence de Lysias et la défaite de son armée, va à Jérusalem, purifie les lieux saints, y rétablit le culte du Seigneur, et fortifie la montagne de Sion (chap. IV).

Les nations voisines de la Judée, irritées de ce qu'on y avoit rétabli le culte du Seigneur, prennent la résolution d'exterminer tous les Juifs, et en tuent quelques-uns. Judas défait les Iduméens et les Ammonites, prend la ville de Gazer au delà du Jourdain, et revient en Judée. Il marche au secours des Juifs opprimés dans le pays de Galaad, et envoie son frère Simon au secours de ceux de Galilée qui étoient dans la même oppression. Il laisse Joseph et Azarias pour garder la Judée, et leur défend de rien entreprendre contre les ennemis. Simon défait les ennemis dans la Galilée, enlève leurs dépouilles, délivre les Juifs opprimés et les emmène dans la Judée. Judas et Jonathas son frère apprennent l'état déplorable où sont réduits les Juifs dans le pays de Galaad. Ils marchent contre leurs ennemis, les défont et brûlent leurs villes. Timothée, général des ennemis, rassemble une nouvelle armée, et se prépare à attaquer Judas. Judas le prévient, jette la terreur parmi ses troupes, les défait entièrement, et brûle la ville et le temple de Carnaïm, où les fuyards s'étoient retirés. Il emmène dans la Judée tous les Israélites qui étoient au pays de Galaad. Il prend, pille et détruit la ville d'Ephron qui lui avoit refusé le pas-

sage. Il arrive à Jérusalem, et y offre des sacrifices en actions de grâces. Joseph et Azarias apprennent les heureux exploits de Judas et de Simon son frère. Ils veulent aussi rendre leur nom célèbre sur la terre. Ils marchent contre Jamnia. Mais au lieu de signaler leur courage, ils sont défaits par Gorgias, et s'enfuient après avoir perdu environ deux mille hommes. Les troupes de Judas sont honorées de tous les peuples. Il les mène contre les Iduméens qui étoient vers le midi de la Judée, et à qui il prend Chébron. Il marche contre les Philistins, renverse leurs autels, brûle leurs idoles, enlève le butin qu'il trouve dans leurs villes, et revient en Judée (chap. v). Antiochus ayant appris qu'Elymaïde ville de Perse étoit remplie de richesses, entreprend de s'en rendre maître : il est repoussé par les habitans. Il apprend en même temps le mauvais succès de la guerre que ses généraux faisoient en Judée. Il en est outré de douleur; il tombe malade, et meurt. Son fils Antiochus Eupator lui succède. Les étrangers qui étoient dans la forteresse de Jérusalem incommodent fort les Juifs. Judas les assiége; quelques-uns en sortent, et vont avec des impies qui se joignent à eux implorer le secours d'Eupator. Ce prince irrité marche en Judée avec une armée formidable. Judas s'avance au-devant de lui avec le peu de troupes qu'il commandoit, et lui tue six cents hommes. Eléazar, frère de Judas, expose sa vie pour le salut de son peuple : il est écrasé sous un éléphant après l'avoir percé. Les Juifs ne pouvant soutenir les efforts des ennemis, se retirent à Jérusalem. Eupator les y suit. Il reçoit à composition la ville de Bethsura, et y met garnison. Il attaque les lieux saints. Les Juifs les défendent pendant plusieurs jours. Plusieurs d'entre eux se retirent, faute de vivres. Lysias apprend que Philippe, nommé tuteur du jeune prince, veut se rendre maître du gouvernement du royaume. Il conseille au jeune prince de faire la paix avec les Juifs. Eupator y consent, et elle est conclue (chap. vi).

Démétrius, fils de Séleucus Philopator, qui étoit resté en otage à Rome, en étant sorti, vient en Syrie, et recouvre le royaume qu'Antiochus Epiphanes son oncle avoit usurpé sur lui. Il fait mourir Eupator et Lysias, envoie en Judée Bacchides, et établit grand-prêtre l'impie Alcime. Bacchides et Alcime tâchent en vain de surprendre Judas. Ils tuent soixante docteurs de la loi qui s'étoient fiés à leur parole, et à qui ils avoient juré de ne faire aucun mal. Bacchides fait

mourir plusieurs Juifs, laisse le gouvernement de la province à Alcime, et va retrouver le roi. Alcime travaille à s'affermir dans la principauté du sacerdoce. Les Juifs méchans et impies se joignent à lui, et font plus de mal à leurs frères que n'en avoient fait les gentils. Judas s'oppose à ces désordres; et Alcime, le voyant plus fort que lui, va l'accuser auprès du roi, qui envoie Nicanor avec une armée contre Judas; mais cette armée est défaite, et contrainte de s'enfuir. Nicanor monte sur le mont de Sion. Il méprise les prêtres, et les sacrifices qu'ils offroient pour le roi. Il menace de brûler le temple, et se retire plein de fureur. Les prêtres ont recours à Dieu, et Judas remporte une victoire complète : Nicanor est tué le premier. Ses troupes le voyant tué, jettent leurs armes, et prennent la fuite. Celles de Judas les poursuivent. Les peuples de la Judée les chargent de tous côtés, et les tuent tous. Ils s'enrichissent de leurs dépouilles, et font de ce jour une fête solennelle (chap. VII). Le nom des Romains vient à la connoissance de Judas. Il est informé de la grandeur de leur puissance, de la valeur de leurs troupes, de la sagesse de leur gouvernement, et de la protection qu'ils donnent à leurs alliés. Il envoie des ambassadeurs à Rome pour faire alliance avec eux. Ici se trouvent rapportées la formule et les conditions de cette alliance (chap. VIII).

Démétrius renvoie Bacchides et Alcime dans la Judée avec ses meilleures troupes. Judas ne laisse pas de les combattre avec huit cents hommes, et est tué dans le combat. Ses frères l'enterrent avec honneur. Tout Israël le pleure pendant plusieurs jours. Les méchans profitent de sa mort pour se rendre maître du pays : en même temps survient une grande famine. Les amis de Judas choisissent Jonathas son frère pour les commander à sa place. Bacchides cherche le moyen de tuer Jonathas, qui s'enfuit dans le désert. Bacchides vient l'y chercher avec toute son armée. Jonathas envoie Jean, son frère, emprunter l'équipage de guerre des Nabuthéens. Jean est tué par les fils de Jambri. Jonathas venge sa mort, et se retire vers le Jourdain. Bacchides vient l'attaquer avec une puissante armée. Jonathas lui tue mille hommes, et passe le Jourdain en sa présence. Bacchides retourne à Jérusalem, et bâtit plusieurs forteresses dans la Judée. Alcime commence à faire abattre les murailles du temple. Il est frappé de Dieu, et meurt dans d'extrêmes douleurs. Bacchides s'en retourne vers le roi son maître, et la

Judée demeure en paix. Bacchides, à la sollicitation des mauvais Juifs, revient en Judée avec une puissante armée pour surprendre Jonathas. Ce chef du peuple de Dieu se retire dans une ville du désert, qu'il fortifie. Bacchides assiége cette place. Simon la défend, brûle les machines de Bacchides, défait son armée, et l'oblige de se retirer. Bacchides irrité fait mourir les hommes d'iniquité qui l'avoient rappelé en Judée. Il fait la paix avec Jonathas, lui rend les prisonniers, se retire pour toujours dans son pays, et laisse la Judée en paix (chapitre IX). Alexandre, qui se disoit fils d'Antiochus Epiphanes, s'empare de Plolémaïde. Démétrius lève une puissante armée pour le combattre, Il s'efforce d'attirer Jonathas dans son parti. Il lui donne le pouvoir de lever une armée, et lui remet toutes les places qu'il avoit dans la Judée. Alexandre tâche aussi de gagner l'amitié de Jonathas. Il lui écrit une lettre obligeante, lui confirme la souveraine sacrificature, et lui fait de riches présens. Jonathas entre dans l'exercice de la sacrificature. Il lève une puissante armée, et fait faire quantité d'armes. Démétrius lui écrit une grande lettre pleine de promesses magnifiques pour lui et pour sa nation. Jonathas et son peuple ne croient point sincères les propositions de Démétrius : ils les rejettent, et embrassent le parti d'Alexandre. Celui-ci lève une grande armée, marche contre Démétrius, le combat, le défait et le tue. Il envoie des ambassadeurs à Ptolémée Philométor pour lui demander son amitié et sa fille. Ptolémée lui accorde sa demande. Ils viennent à Ptolémaïde, où les noces se célèbrent avec une grande magnificence. Jonathas, à la prière d'Alexandre, vient saluer les deux rois à Ptolémaïde. Il y paroît avec beaucoup d'éclat, et leur fait de riches présens. Il y est accusé par ses ennemis. Alexandre refuse de les écouter, et les couvre de confusion par les honneurs dont il comble Jonathas. Démétrius, fils du précédent, part de l'île de Crète, où son père l'avoit mis en sûreté pendant la guerre, et vient en Cilicie. Il fait Apollonius général de son armée, et l'envoie contre les Juifs, qui demeuroient fermes dans le parti d'Alexandre. Jonathas, vivement touché des insultes d'Apollonius, choisit dix mille hommes, et marche contre lui, lui livre bataille, défait son armée, la met en fuite, brûle Azot et le temple de Dagon, avec tous ceux qui s'y étoient retirés, et revient à Jérusalem comblé d'honneurs et chargé de butin (chap. X).

Ptolémée, feignant de vouloir secourir Alexandre son gen-

dre, lève une grande armée, et s'empare de son royaume. Jonathas le vient voir à Joppé, et en est très-bien reçu. Ptolémée ôte sa fille à Alexandre, et la donne à Démétrius. Alexandre marche contre lui, et perd la bataille. Il se retire auprès de Zabdiel, prince des Arabes, qui lui fait couper la tête, et l'envoie à Ptolémée. Ptolémée meurt. Démétrius fait passer au fil de l'épée les gens que le roi d'Egypte avoit mis en garnison dans les places de Syrie. Il rentre en possession de ce royaume. Jonathas assiége la forteresse de Jérusalem. Démétrius le fait venir à Ptolémaïde pour conférer avec lui, et le comble d'honneurs, malgré les calomnies de ses ennemis. Il accorde plusieurs immunités et de grands priviléges aux Juifs, en considération et à la prière de Jonathas. Il congédie son armée, et ne garde que les troupes étrangères. Cette conduite lui attire la haine des soldats, et donne lieu à Tryphon de vouloir élever sur le trône Antiochus, fils d'Alexandre, qui étoit auprès d'Elmalchuel, roi des Arabes. Jonathas envoie prier Démétrius de retirer les garnisons qu'il avoit dans les places de Judée. Démétrius promet de le faire et de le combler de biens. Il lui demande du secours contre son peuple, qui s'étoit révolté contre lui. Jonathas lui envoie trois mille Juifs, qui tuent cent mille rebelles, délivrent le roi, et lui soumettent la ville d'Antioche. Démétrius, au lieu de combler de biens Jonathas, comme il le lui avoit promis, lui fait tout le mal qu'il peut. Tryphon amène le jeune Antiochus, et le fait reconnoître pour roi. Ce jeune prince combat Démétrius, et le met en fuite. Il écrit à Jonathas, lui confirme la souveraine sacrificature, lui fait de riches présens, et donne à son frère Simon le gouvernement de la Phénicie et de la Palestine. Jonathas, pour reconnoître les bienfaits d'Antiochus, va lui soumettre les villes d'au delà du Jourdain, qui tenoient encore le parti de Démétrius. Il laisse à son frère Simon le soin d'achever les conquêtes qu'il avoit commencées, et il revient au secours de la Galilée, que les généraux de Démétrius avoient attaquée. Il marche contre les ennemis. Il est abandonné des siens. Il a recours au Seigneur. Il attaque, lui troisième, toutes les troupes de Démétrius. Il les met en fuite; et son exemple ayant ranimé ses gens, ils poursuivent les ennemis jusque dans leur camp (chap. XI). Jonathas renouvelle l'alliance avec les Romains et avec les Lacédémoniens [1] Jonathas va

[1] Ce qui est dit ici de la parenté des Juifs et des Lacédémoniens sera le sujet d'une Dissertation.

au-devant de l'armée de Démétrius, qui veut le surprendre. Sa présence met la terreur dans le camp des ennemis ; ils prennent la fuite. Il les poursuit sans pouvoir les atteindre. Il tourne ses armes contre les Arabes et les Syriens; et son frère Simon étend ses conquêtes jusqu'à Joppé. Jonathas relève les murs de Jérusalem, et bâtit des forteresses dans la Judée. Il se laisse surprendre par les artifices de Tryphon. Il va avec lui à Ptolémaïde, où Tryphon le fait arrêter, et tue tous ceux qui étoient avec lui. Tryphon envoie des troupes contre celles que Jonathas avoit congédiées. Ces dernières montrent tant de courage et de fermeté, que celles de Tryphon n'osent les attaquer. La prise de Jonathas met tout Israël en deuil, et relève le courage de leurs ennemis (chap. XII).

Simon va à Jérusalem, assemble le peuple, lui découvre la disposition où il est de sacrifier sa vie, comme ont fait ses frères, pour le salut de sa patrie. Il est reconnu chef de la nation, et tous promettent de lui obéir. Il rassemble les gens de guerre, rebâtit les murs de Jérusalem, reprend Joppé, et s'oppose aux entreprises de Tryphon, qui, après avoir tiré de lui de l'argent et les deux enfans de Jonathas, sous prétexte de délivrer celui-ci, fait tuer le père avec ses deux enfans. Simon recueille les os de Jonathas, et les ensevelit avec honneur. Il bâtit un tombeau magnifique pour son père et ses frères. Tryphon, tue le jeune Antiochus, et s'empare de son royaume. Simon, après avoir réparé les places de Judée, envoie offrir à Démétrius de se déclarer pour lui contre Tryphon. Démétrius accepte ses offres, et décharge la Judée de tout impôt. Les Juifs sont délivrés du joug des gentils, et se font de cet événement une époque nouvelle. Simon assiége et prend Gaza. Il en chasse tous les habitans, et y entre en chantant des hymnes au Seigneur. Les Syriens enfermés dans la forteresse de Jérusalem, pressés de la faim, lui remettent la place. Il y entre en chantant les louanges de Dieu. Il ordonne qu'on en célébrera tous les ans la mémoire par une fête solennelle. Il établit son fils Jean Hyrcan général de toutes les troupes d'Israël (chap. XIII). Démétrius rassemble une armée, et marche contre les Parthes. Il est défait et pris. Les Juifs jouissent d'une tranquillité parfaite sous le gouvernement de Simon. Les Romains et les Lacédémoniens s'affligent de la mort de Jonathas. Ils renouvellent alliance avec Simon, et lui écrivent des lettres très-obligeantes. Simon envoie des ambassadeurs à Rome avec de riches

présens. Il reçoit des Juifs la souveraine autorité sur eux, en reconnaissance des grands services qu'il avoit rendus à la nation. Ici se trouve le dénombrement des ses belles actions (chap. XIV).

Antiochus, autre fils de l'ancien Démétrius, prenant le titre de roi de Syrie à la place de son frère, écrit à Simon des lettres très-favorables, lui confirme tous les dons que ses prédécesseurs lui ont faits, et promet de le combler d'honneurs et de gloire. Antiochus entre dans le pays de ses pères. Tryphon est abandonné de ses troupes, qui se joignent à celles d'Antiochus. Celui-ci poursuit Tryphon, et l'assiége dans Dora. Les Romains écrivent en faveur des Juifs aux peuples qui étoient leurs voisins. Antiochus serre de près Dora, et y tient Tryphon enfermé. Il refuse le secours et les présens de Simon, et lui fait faire de très-injustes propositions. Simon y répond avec beaucoup de modération. Tryphon se sauve de Dora. Antiochus le poursuit, après avoir donné ordre à Cendébée de marcher contre les Juifs avec son armée (chap. XV). Simon envoie ses deux fils, Judas et Jean, contre Cendébée, qui venoit les attaquer avec l'armée d'Antiochus. Cette armée est défaite et mise en fuite. Ptolémée, gendre de Simon, le fait tuer avec deux de ses enfans, Mathathias et Judas, afin de se rendre maître de tout le pays. Ptolémée demande du secours au roi Antiochus, et promet de lui livrer le pays. Il envoie des gens pour tuer Jean Hyrcan, et pour se rendre maîtres de Jérusalem. Ils sont découverts, et Jean les fait mourir. Ici finit le 1^er^ livre des Machabées (chap. XVI).

Analyse du II^e^ livre.

Le deuxième livre commence par la lettre des Juifs de Judée aux Juifs d'Egypte, pour leur recommander de célébrer avec eux la fête de la nouvelle dédicace du temple, établie par Judas Machabée (chap. 1^er^). D. Calmet pense que cette lettre est de l'année 169 de l'ère des Séleucides, dont la date se trouve marquée au ℣ 7. Le P. de Carrières pense qu'elle est de l'an 188, dont la date est marquée au ℣ 10. Ensuite se trouve une seconde lettre qui commence au ℣ 10, et à laquelle D. Calmet rapporte la date de l'an 188. Le P. de Carrières la croit au contraire antérieure à la précédente; il pense qu'elle fut écrite en 148, c'est-à-dire, après la purification et la dédicace du temple par Judas Machabée, et lorsqu'on eut appris par des bruits encore incertains les premières nouvelles de la mort d'Antiochus Epiphanes; car il suppose que cet Antiochus est celui dont la mort est

marquée dans cette lettre, et parce que ce qui en est dit dans cette lettre est fort différent de qui en est rapporté dans la suite de ce même livre et dans le livre premier, il en conclut que cette lettre a été écrite avant que le fait eût été pleinement éclairci : il observe [1] que, suivant ce système qui paroît le plus naturel, on explique sans peine les difficultés que les noms de Judas et d'Aristobule, précepteur du roi d'Egypte, employés à la tête de cette lettre, font naître dans les autres systèmes, où l'on ne peut bien dire, ni quel est ce Judas, ni quel est cet Aristobule, si l'on veut concilier la date de l'an 188 avec le temps où ces hommes ont vécu. Cette lettre remplit les vingt-sept derniers versets du chapitre 1^er^ et les dix-neufs premiers du chapitre II. Le P. Houbigant suppose qu'il y a ici trois lettres dont les deux premières sont imparfaites; il commence la seconde au ℣ 7, et c'est à celle-ci qu'il rapporte la date de l'an 169, qui est à la tête de ce verset. Il suppose que la date qui se trouve au ℣ 10, appartient à la troisième lettre, et qu'au lieu de 188 il faudroit lire 148. Cette conjecture paroît assez probable, mais comme il n'y a dans ce chapitre que deux inscriptions, l'une au ℣ 1 et l'autre ℣ au 10, il paroît assez vraisemblable qu'il n'y a ici que deux lettres, dont la première contient les neuf premiers versets, et se trouve datée dans le ℣ 7. Quoi qu'il en soit, celle qui commence au ℣ 10 est adressée par les Juifs de Judée à ceux d'Egypte pour les exhorter à célébrer la fête du feu sacré retrouvé par Néhémias : ce qui donne lieu aux Juifs qui écrivent cette lettre, de rappeler les circonstances de cet ancien événement, et quelques autres particularités arrivées au temps de la transmigration des Juifs à Babylone [2]. A la suite de ces deux lettres se trouve une espèce de préface qui contient les quatorze derniers versets du chapitre II.

L'ouvrage commence au chapitre III. L'auteur y rappelle d'abord le bonheur des Juifs sous le pontificat d'Onias III, et le respect que les rois étrangers avoient alors pour le lieu saint : de là il vient à l'entreprise d'Héliodore. Simon, préfet de temple, fait savoir à Séleucus Philopator, roi de Syrie, qu'il y a de très-grands trésors dans le temple et qu'il peut s'en rendre maître. Séleucus envoie Héliodore à Jéru-

[1] Préface du P. de Carrières, à la tête du II^e^ livre des Machabées. — [2] Ce qui est dit ici de l'arche de l'alliance, cachée alors par Jérémie, donnera lieu à une Dissertation où l'on examine si elle fut remise dans le temple après la captivité de Babylone, et si elle doit un jour reparoître.

selem pour les enlever. Héliodore est d'abord bien reçu par le grand-prêtre Onias; mais il déclare son dessein, et toute la ville est dans la consternation. Les Juifs ont recours à la prière et à la pénitence. Pendant que les prêtres invoquent le Seigneur, Héliodore veut entrer dans le temple. Il en est chassé par des anges qui le frappent si rudement, qu'il tombe comme mort. Le grand-prêtre offre un sacrifice pour lui : Dieu lui rend la santé, et lui fait dire par les mêmes anges qui l'avoient châtié de remercier le grand-prêtre à qui il doit la vie, et d'annoncer partout la puissance de Dieu. Héliodore obéit à cet ordre, et rend témoignage à la vérité.

Simon, qui avoit attiré Héliodore, ose accuser Onias de cette infidélité. Onias va trouver Séleucus pour le prier d'arrêter les violences de Simon. Antiochus Epiphanes succède à Séleucus son frère. Jason obtient à prix d'argent la souveraine sacrificature qu'Onias son frère exerçoit saintement. Il commet toutes sortes d'impiétés. Il envoie de l'argent à Tyr pour les sacrifices d'Hercule. Apollonius, officier d'Antiochus, est envoyé en Egypte par ce prince. Antiochus vient à Jérusalem, et y est reçu magnifiquement. Ménélaüs enlève la souveraine sacrificature à Jason, ayant offert à Antiochus une plus grande somme d'argent. Antiochus ôte cette dignité à Ménélaüs faute de paiement, et la donne à Lysimaque. Ceux de Tharse et de Mallo se révoltent contre Antiochus. Ménélaüs dérobe des vases sacrés du temple. Il en est repris par Onias, qui est tué par Andronique. Antiochus pleure la mort d'Onias, et la venge sévèrement. Lysimaque commet des sacriléges dans le temple par le conseil de Ménélaüs, et est tué par le peuple. Ménélaüs est accusé devant le roi par des députés des Juifs. Il promet une grande somme d'argent à Ptolémée, favori du roi, qui engage ce prince à le déclarer innocent, et à envoyer ses accusateurs au supplice (chap. IV).

Des prodiges effrayans paroissent dans l'air au-dessus de Jérusalem durant quarante jours. Jason se rend maître de cette ville, et y fait un grand carnage. Il est obligé de s'enfuir, et il meurt misérablement. Antiochus se défie des Juifs, et entre en fureur contre eux. Il prend par force la ville de Jérusalem, et en fait tuer tous les habitans. Il entre dans le temple, en profane les vases sacrés, en enlève les richesses et retourne à Antioche. Il s'abandonne à un excès d'orgueil. Il laisse des hommes méchans dans la Judée pour en tourmenter le peuple. Il y envoie Apollonius qui y exerce de

grandes cruautés. Judas Machabée se retire dans le désert, et y demeure avec les siens (chap. v). Antiochus force les Juifs d'abandonner les lois de Dieu pour embrasser le culte des idoles. Il fait profaner le temple de Jérusalem, et le consacre à Jupiter Olympien. De nouvelles cruautés sont alors excercées contre les Juifs fidèles à la loi du Seigneur. Ici l'auteur interrompt sa narration pour faire remarquer le dessein de Dieu dans la conduite qu'il tenoit alors sur son peuple. Il reprend l'histoire, et expose la fidélité et le courage du saint vieillard Eléazar, la fausse compassion de ses amis, la fermeté de sa foi, son attachement à la religion, la prière qu'il fait en mourant (chap. vi); il y joint le martyre des sept frères et de leur généreuse mère (chap, vii).

Il revient à Judas Machabée. Cet homme plein de zèle fortifie son parti, et fait des courses sur les ennemis. Il invoque le Seigneur, et réussit dans toutes ses entreprises. Philippe, gouverneur de Judée, demande du secours à Ptolémée, qui commandoit dans la Célé-Syrie. Ptolémée lui envoie Nicanor et Gorgias avec vingt mille hommes de guerre. Nicanor vend par avance les esclaves qu'il comptoit faire sur les Juifs. Judas, instruit de l'arrivée et des desseins de Nicanor, en avertit les Juifs. Ils conjurent le Seigneur, et sont encouragés par les exhortations de Judas. Celui-ci partage son armée en plusieurs corps, attaque les ennemis, et les force de prendre la fuite. Les Juifs enlèvent l'argent de ceux qui étoient venus pour les acheter, et toutes les dépouilles de leurs ennemis. Ils célèbrent le sabbat, et prient le Seigneur de se réconcilier avec eux. Ils continuent de remporter de grands avantages sur leurs ennemis, et particulièrement sur Timothée et Bacchides. Ils se rendent maîtres de plusieurs places, et font un riche butin. Nicanor s'enfuit à Antioche, et y publie la puissance du Dieu des Juifs (chap. viii). Antiochus, qui étoit allé en Perse, entreprend d'y piller un temple : il est honteusement repoussé. Il revient, et sur sa route il reçoit la nouvelle de la défaite de ses généraux vaincus par les Juifs. Il jure d'ensevelir tous les Juifs sous les ruines de Jérusalem, et hâte son voyage pour exécuter promptement ce dessein. Dieu le frappe d'une plaie horrible; et le force de publier sa puissance, de confesser sa propre foiblesse, et de reconnoître que l'homme ne doit pas s'égaler à Dieu. Antiochus prie le Seigneur; mais sa prière n'est point exaucée. Il promet de réparer tous les maux qu'il avoit faits aux Juifs, de rendre au temple toutes les riches-

ses qu'il en avoit enlevées, de se faire juif, et de publier partout la grandeur du Seigneur. Il écrit aux Juifs, et leur recommande son fils Antiochus, après l'avoir designé pour son héritier. Il meurt. Philippe son frère de lait transporte son corps à Antioche, et se retire en Egypte (chap. IX).

Avant la mort même d'Antiochus, Judas reprend le temple, le purifie, et y rétablit le culte du Seigneur. Il célèbre cette fête pendant huit jours, et ordonne qu'elle sera célébrée tous les ans à perpétuité. Antiochus Eupator succède à Epiphanes son père, et donne la conduite de son royaume à Lysias. Ptolémée, gouverneur de Célé-Syrie, meurt. Gorgias fait des courses sur les Juifs. Judas remporte plusieurs victoires sur les Iduméens. Timothée vient en Judée avec une nouvelle armée pour s'en rendre maître. Les Juifs marchent au-devant de lui, après avoir invoqué le Seigneur qui combat pour eux et leur fait remporter une victoire complète. Timothée prend la fuite. Il s'enferme dans la forteresse de Gazara. Il y insulte aux Juifs qui s'emparent de la forteresse, y mettent le feu, le tuent avec son frère, et rendent grâces au Seigneur par des hymnes et des cantiques (chap. X). Lysias rassemble une nouvelle armée de plus de cent mille hommes, et marche contre les Juifs. Ils invoquent le Seigneur, qui leur donne des marques sensibles de sa protection, et leur fait remporter une victoire complète. Lysias, reconnoissant la puissance du Dieu des Juifs, leur demande la paix : Judas l'accorde, et fait alliance avec Eupator. Lysias adresse à cette occasion une lettre aux Juifs. Eupator en écrit deux autres, la première à Lysias, et la seconde aux Juifs, qui en reçurent aussi une des ambassadeurs romains qui alloient à Antioche. Ces quatre lettres sont ici rapportées (chap. XI.).

Lysias s'en retourne vers le roi, et laisse les Juifs en paix. Ils sont persécutés par les gouverneurs des pays voisins de la Judée. Les habitans de Joppé font périr deux cents Juifs par une noire trahison. Judas venge ce crime avec sévérité. Il punit de même ceux de Jamnia. Il marche contre Timothée. Il est attaqué par les Arabes, les défait, et leur accorde la paix. Il prend la ville de Casphin, et y fait un horrible carnage. Dosithée et Sosipatre, qui commandoient avec lui, tuent dix mille hommes des troupes de Timothée. Judas s'avance lui-même contre Timothée. A son approche Dieu répand la terreur parmi les ennemis. Ils prennent la fuite, et perdent trente mille hommes. Timothée, qui avoit été fait prisonnier, recouvre sa liberté, en promettant de la rendre

à plusieurs Juifs. Judas retourne à Carnion, et y tue vingt-cinq mille hommes. Il en tue autant à Ephron. Il va à Syuthopolis, et de là à Jérusalem, où il célèbre la fête de la Pentecôte. Il marche ensuite contre Gorgias, qui a d'abord quelque avantage sur les Juifs, mais qui est ensuite vaincu par la force des prières de Judas. Celui-ci rassemble ses gens à Odolla, s'y purifie, et y célèbre le sabbat. Il vient sur le champ de bataille pour ensevelir les morts. Il trouve que ceux qui avoient été tués avoient caché sous leurs habits des choses consacrées aux idoles, ce qui lui donne lieu de regarder leur mort comme une punition de Dieu. Il fait faire une quête, et envoie à Jérusalem offrir des sacrifices pour leurs péchés (chap. XII). Eupator marche contre les Juifs avec une puissante armée. Il fait mourir Ménélaüs qui s'étoit joint à lui, dans l'espérance d'obtenir la souveraine autorité sur ceux de sa nation. Judas exhorte les Juifs à avoir recours au Seigneur. Ils passent trois jours dans les jeûnes, les humiliations et les prières. Ils marchent ensuite contre Eupator, attaquent son camp durant la nuit, y tuent quatre mille hommes, et y jettent le trouble et l'effroi. Eupator assiége Bethsura. Il est repoussé, et obligé de lever le siége, pour aller s'opposer à Philippe qui s'étoit révolté à Antioche. Il se réconcilie avec les Juifs, offre des sacrifices, et fait des dons au temple (chap. XIII).

Démétrius, fils de Séleucus, vient pour se rendre maître de la Syrie. Alcime, qui avoit été déposé de la grande sacrificature, va trouver Démétrius, et l'irrite contre Judas et contre les Juifs. Démétrius envoie Nicanor dans la Judée, avec ordre de prendre Judas en vie. Les Juifs, après avoir invoqué le secours du Seigneur, marchent contre les ennemis. Nicanor, n'osant hasarder un combat, envoie faire des propositions de paix. Elles sont acceptées, et la paix est conclue. Nicanor demeure à Jérusalem. Il se lie d'amitié avec Judas, et l'engage à se marier. Alcime, jaloux de l'union de Nicanor avec Judas, le décrie dans l'esprit du roi. Ce prince ordonne à Nicanor de lui envoyer Judas lié et garotté. Nicanor cherche l'occasion d'exécuter sa commission. Judas s'aperçoit du changement de Nicanor à son égard : il se retire. Nicanor le poursuit, et veut obliger les prêtres à le lui remettre. Il blasphème contre le temple du Seigneur. On accuse auprès de Nicanor Razias, homme vertueux et fort zélé pour les Juifs. Nicanor envoie cinq cents hommes pour l'arrêter. Razias les prévient, et se tue (chap. XIV). Nicanor veut atta-

quer les Juifs le jour du sabbat. Ceux qui servoient dans son armée l'exhortent à respecter la sainteté de ce jour. Il répond par un blasphème plein d'orgueil. Judas met sa confiance en Dieu, et exhorte ses gens à ne point craindre les hommes. Il les fait souvenir des grâces qu'ils ont reçues du Seigneur. Il les arme, non de boucliers et de dards, mais de foi et de piété. Il leur rapporte une vision qu'il avoit eue; elle les remplit de courage et de confiance. Il implore de nouveau le secours du Seigneur, étant près de charger les ennemis. Il en tue trente-cinq mille, et met le reste en fuite. Nicanor est trouvé au nombre des morts. Judas lui fait couper la tête et la main qu'il avoit étendue contre la maison du Seigneur. Il fait donner sa langue à manger aux oiseaux, et exposer sa tête au haut de la citadelle. Les Juifs établissent en ce jour une fête solennelle pour célébrer à jamais la mémoire de cette insigne victoire. Ils demeurent maîtres de la ville sainte (chapitre XV). Et c'est là que l'auteur finit son ouvrage.

Ainsi, des quinze chapitres qui composent ce second livre, les deux premiers ne sont qu'un préliminaire. Le troisième contient un fait arrivé sous le règne de Séleucus Philopator, et antérieur à l'histoire contenue dans le premier livre. Les douze derniers répondent aux sept premiers du premier livre; c'est la même histoire rapportée quelquefois avec plus de détail : nous en donnerons une concordance abrégée à la suite de cette préface. Nous joindrons à cette concordance deux dissertations relatives l'une à la parenté des Juifs et des Lacédémoniens, l'autre, à l'arche sainte cachée par Jérémie.

Concordance des deux livres canoniques des Machabées

Non-seulement on peut goûter un plaisir singulier dans la lecture des deux livres canoniques des Machabées, où tout est merveilleux, et tient même du miracle, parce que c'est Dieu qui suscite par une vocation extraordinaire ces généreux défenseurs de sa loi et de son alliance; c'est lui qui les conduit par une assistance particulière de son Esprit; c'est lui qui les soutient par une protection visible de son bras, et qui combat lui-même en toutes rencontres par eux et pour eux; mais on y trouve aussi partout de grandes instructions pour toutes sortes d'états, de grands exemples de toutes sortes de vertus.

Instructions renfermées dans les deux livres canoniques des Machabées.

Là, nous apprenons à obéir aux puissances en tout ce qui est juste et conforme à la loi de Dieu; mais non pas jusqu'à craindre d'encourir leur disgrâce, quand leurs ordres se

trouvent contraires à cette divine loi : car c'est alors qu'il faut dire, après le père des Machabées, ce que le prince des apôtres a dit depuis : *Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes* [1].

Ici nous apprenons à perdre tout, plutôt que de nous départir de la foi que nous avons promise à Dieu; à souffrir tous les tourmens, plutôt que de contrevenir à ses ordonnances; à confesser son nom sans déguisement, dût-il nous en coûter la vie, plutôt que de la racheter par une dissimulation lâche et honteuse; bien persuadés que la sincérité du culte qu'on se flatte de rendre à Dieu dans le secret du cœur ne justifiera jamais le culte apparent qu'on fait semblant de rendre à Bélial, parce que ces ménagemens politiques ne sont que les fruits d'une [2] prudence charnelle qui donne la mort.

Là, on apprend à regarder tous les maux temporels plutôt comme des dons de la miséricorde de Dieu, que comme des fléaux de sa colère; à baiser avec respect la main qui châtie; à recevoir ses coups avec action de grâces, bien loin de se révolter contre elle par le murmure; à les craindre moins que la profanation de ce sanctuaire intérieur que chacun doit dresser à Dieu dans son cœur, pour y brûler en son honneur une victime d'humilité, avec le feu de la charité.

Ici, on apprend à purifier ce sanctuaire par les larmes d'une sincère pénitence, quand il a été profané par cette idole de jalousie, qui n'est autre que l'amour criminel d'un objet créé; à y détruire l'autel qu'un feu étranger y a souillé; à en faire un de pierres toutes neuves, c'est-à-dire à se faire, avec le secours de la grâce divine, un cœur nouveau, dont la consécration ne se renouvelle pas seulement tous les ans par une fête solennelle, comme la dédicace du temple de Jérusalem, mais se perpétue en quelque sorte à tous les momens de la vie, par une reconnoissance parfaite, qui ne perde jamais de vue un si grand bienfait de la miséricorde de Dieu.

Car, après tout, si d'un côté on voit là que Dieu se déclare le vengeur de son temple en faveur de ceux qui le servent avec fidélité, d'un autre côté on y voit aussi qu'il ne laisse pas long-temps impuni l'abus des choses saintes; qu'il n'en diffère la peine que pour la rendre plus éclatante; mais que la plus terrible peine qu'il tire ici-bas est lorsqu'il permet

[1] *Act.* IV. 19. *et* V. 29. — [2] *Rom.* VIII. 6.

dans sa colère la profanation du temple même, la perte de la foi, l'extinction de la religion.

Enfin on voit partout dans cette histoire des persécutions de la Synagogue sous Antiochus, une image des persécutions que l'Église a eues à soutenir depuis sous les empereurs païens, et de celles qu'elle aura à soutenir dans les derniers temps, sous la domination des ennemis du nom chrétien sous le règne de l'Antechrist. Mais on y voit aussi la preuve de cette vérité si terrible de l'Evangile : *Beaucoup d'appelés, peu d'élus* [1]. On y voit que tandis qu'une multitude d'hommes perfides et ingrats abandonnent la loi du Seigneur, il est peu d'hommes fidèles qui gardent son alliance; et la tentation sert à les faire connoître.

Ainsi, non-seulement les vertus des saints qui nous y sont dépeintes avec de si vives couleurs nous édifient, mais les passions mêmes des plus grands pêcheurs, que nous y voyons portées jusqu'à l'excès, nous y instruisent, par la punition qui les suit de près. La chute prompte des Jason, des Ménélaüs, des Alcime, qui n'achètent à prix d'argent la grande sacrificature, que pour dominer sur la foi des peuples, et la pervertir, apprend aux ambitieux que leur prospérité passagère, dans l'Eglise ou dans le siècle, ne se termine qu'à d'éternelles douleurs. La plaie subite qui humilie le superbe Antiochus, jusqu'à lui faire implorer la miséricorde du Dieu d'Israël, qu'il avoit insulté avec tant d'arrogance, mais qui ne le convertit pas jusqu'à le rendre digne de la miséricorde qu'il demande, apprend aux pécheurs d'habitude qu'on ne se moque pas de Dieu impunément; que ce souverain [2] Juge se rit souvent des pleurs des mourans qui se sont moqués de ses menaces pendant leur vie; et que [3] la mort dans le péché est une suite presque inévitable de la vie qu'on a passée dans l'impénitence, parce qu'un repentir tardif, qui n'a que des motifs humains, ne peut réconcilier Dieu avec un cœur qui demeure ennemi de la justice.

Ce n'est là qu'une petite partie des instructions répandues presque à l'infini dans ces divins livres pour affermir la foi, et régler les mœurs des chrétiens en général. Que seroit-ce si l'on vouloit recueillir toutes celles qui peuvent convenir à chaque condition en particulier, dans les actes héroïques de mille vertus différentes qu'on y voit briller partout? Par exemple, quelle instruction pour les princes, les conquérans,

[1] *Matt.* IX. 30. XX. 16. — [2] *Prov.* I. 26. — [3] *Joan.* VIII. 21.

les gens de guerre, dans la conduite pleine de piété de ces grands héros, qu'on y voit toujours vainqueurs dans leurs combats, couvrant le camp ennemi d'une multitude innombrable de morts, souvent sans perdre un seul de leurs gens, mais qu'on y voit toujours aussi se préparant au combat par la prière, qu'ils continuent même pendant plusieurs jours, y joignant quelquefois un jeûne volontaire, gardant même dans l'ardeur du combat le jeûne precrit par la loi, ne comptant que sur la puissance du bras du Seigneur dans le fort de la mêlée, ne s'y proposant que la gloire de Dieu pour fin, ne rapportant qu'à Dieu toute la gloire du succès par des actions de grâces solennelles qui suivent toujours la victoire; ne profitant des dépouilles de l'ennemi, que pour en orner le temple, au rétablissement duquel ils donnent leurs premiers soins, ou pour partager ces fruits de la guerre avec les pauvres et les foibles, qui n'ont pu en partager les fatigues avec eux!

Il est vrai qu'un parti de ces généreux défenseurs de la patrie est défait une fois, pendant que tout plie sous leurs coups partout ailleurs. Mais c'est que les chefs de ce parti marchent à l'ennemi contre l'ordre, et qu'ils se proposent moins l'honneur du Dieu de Jacob que leur propre gloire. Aussi ne sont-ils pas de la race de ceux par qui le Seigneur a voulu sauver Israël. Mais en cela même, quelle instruction pour tout homme constitué en dignité, et principalement pour ceux qui sont dans les premiers postes de l'Eglise, de ne pas employer contre l'ordre de Dieu les armes spirituelles que l'Eglise leur met en main contre l'ennemi de Dieu qui est le péché, de ne marcher jamais à ces saints combats que pour la fin pour laquelle ils sont envoyés; comme ils ne doivent jamais s'engager dans cette milice sainte, qu'après des assurances raisonnables de la vocation de Dieu!

De même, quelle instruction, et pour les pères, dans les sages avis de Mathathias mourant à ses enfans, auxquels il ne laisse pour héritage que la crainte du Seigneur, et l'amour de sa loi; et pour les mères chrétiennes, soit dans la générosité de ces deux femmes fidèles, que toutes les menaces d'Antiochus ne peuvent empêcher de donner le sceau de l'alliance du Seigneur à leurs enfans par la circoncision, pour obéir à la loi; soit dans le courage mâle de cette mère de sept jeunes martyrs, qui ne se croit jamais plus véritablement mère, que quand elle les enfante pour le ciel par la mort à laquelle elle les anime, et qu'elle couronne par la sienne!

Peut-être néanmoins que, pendant tant d'actions si dignes de louanges dans ces grands hommes, il s'en trouvera quelques-unes qui paroîtront avoir besoin d'apologie, à ceux qui ne jugent des choses que par l'écorce, sans porter leurs vues plus loin. Et premièrement il semble bien plus conforme aux règles de la piété, de souffrir en patience la persécution, que de la repousser par la force, comme ont fait les Machabées, surtout quand on la souffre de la part des princes mêmes auxquels on doit l'obéissance. Mais si l'on considère d'abord que ce n'est que par l'inspiration de Dieu qu'ils se sont portés à secouer le joug des Syriens, auquel leur nation, libre de sa nature, n'avoit été assujétie que par un effet de la colère du Seigneur; si l'on considère ensuite que la protection continuelle de sa main, qu'ils ont éprouvée dans toutes leurs entreprises, est une preuve indubitable qu'ils ne les ont formées que par le mouvement de son Esprit; on comprendra aisément que le législateur étant au-dessus de la loi, Dieu qui est le souverain maître, après avoir tenu les Machabées soumis aux Syriens pendant tout le temps qu'il avoit destiné pour leur épreuve, a pu les affranchir de cette servitude dans le temps marqué pour leur délivrance; et qu'ils ont pu secouer ce joug par son ordre, sans être coupables de révolte à ses yeux; comme leurs pères autrefois purent bien, par le même principe, dépouiller les Egyptiens, sans être coupables de larcin.

Il semble encore qu'après tant de preuves d'une continuelle assistance de Dieu, il étoit peu digne de la piété de Judas de mettre sa confiance dans les hommes, en contractant alliance avec des idolâtres, c'est-à-dire avec les Romains. Mais, outre qu'il ne faut pas tenter Dieu, en négligeant les moyens humains que sa providence présente, n'étoit-ce pas une chose louable dans Judas, de chercher à épargner le sang de ses ennemis, pour assurer le repos de son peuple, en réprimant leur mauvaise volonté contre lui par la crainte d'un allié qui paroissoit plus puissant qu'eux? Après tout, si, consultant plus en cela la prudence humaine que l'Esprit de Dieu, Judas a fait une faute; et si c'est pour l'en punir que plus de deux mille de ses soldats, manquant de cœur tout d'un coup, l'abandonnent, pendant qu'il ne reste auprès de lui que huit cents hommes pour faire tête à une armée formidable, la manière courageuse et pleine de foi avec laquelle il se livre à la mort, en combattant pour la gloire du Dieu d'Israël jusqu'au dernier soupir, la répare pleinement. Et cette faute, s'il y en a quelqu'une, devient en même temps une belle

leçon pour tous les princes chrétiens, par l'occasion qu'elle donne à l'historien sacré de leur faire voir dans le caractère de la république romaine, toute païenne qu'elle étoit, une probité morale, une droiture, une équité naturelle, capables d'exciter l'émulation de ceux qui sont éclairés de la lumière surnaturelle de la foi.

L'action de Razias, homme d'ailleurs recommandable par sa religion parmi les Juifs, qui se tue lui-même, est encore moins excusable, si ce n'est point par un mouvement extraordinaire de l'Esprit de Dieu, qu'il s'est porté à une résolution si contraire aux règles ordinaires. Cependant on ne peut nier que cette action, toute irrégulière qu'elle est, ne soit un effet de son zèle pour sa loi, mais d'un zèle moins réglé par la science, que précipité par la crainte de tomber entre les mains des incirconcis, crainte qui ne lui laisse pas assez de liberté d'esprit pour bien juger de la qualité des moyens qu'il emploie pour s'en délivrer : *Eligens nobiliter mori, potius quam subditus fieri peccatoribus* [1] : il aime mieux mourir noblement, que de se voir assujéti aux pécheurs. Il est vrai qu'il auroit mieux fait, s'il avait mieux aimé mourir humblement, dit saint Augustin, puisqu'il l'aurait fait plus utilement : *Melius vellet humiliter : sic enim utiliter.* Mais au moins nous apprend-il par le courage avec lequel il endure les maux qu'il se fait à lui-même pour l'amour de sa loi, avec quel courage le même amour doit nous faire souffrir tous les maux que les ennemis de cette loi voudront nous faire éprouver.

Mais c'est trop arrêter le lecteur par des réflexions que sa piété ne manquera pas de lui faire naître dans la lecture de ces divins livres, s'il les lit avec foi.

[1] 2. *Mach.* XIV. 42.

CONCORDANCE

DES DEUX LIVRES CANONIQUES DES MACHABÉES.

I. Conquêtes d'Alexandre. Sa mort. Partage de son empire. 1. *Mach.* 1. 10.

II. Entreprise de Séleucus Philopator. Héliodore puni. 2. *Mach.* III. *integr. et* IV. 1. 6.

III. Commencement du règne d'Antiochus Epiphanes. 1. *Mach.* 1. 11. 16.

IV. Jason supplante Onias. Antiochus vient à Jérusalem. 2. *Mach.* IV. 7. 22.

V. Expédition d'Antiochus contre l'Egypte. 1. *Mach.* 1. 17. 22.

VI. Ménélaüs supplante Jason. Onias est tué. 2. *Mach.* IV. 23. *ad finem.*

VII. Prodiges dans l'air. Prise de Jérusalem par Jason. Sa mort. 2. *Mach.* V. 1. 10.

VIII. Antiochus ravage la Judée, prend Jérusalem, pille le temple. 1 *Mach.* 1. 21. 29. *et* 2. *Mach.* V. 11. 23.

IX. Apollonius exerce de grandes cruautés à Jérusalem. 1. *Mach.* 1. 30. 42. *et* 2. *Mach.* V. 24. 27.

X. Antiochus oblige tous les peuples à embrasser le même culte. 1. *Mach.* 1. 43. 44.

XI. Il force les Juifs à embrasser le culte des idoles. 1. *Mach.* 45. 55. 2. *Mach.* VI. 1. 6.

XII. Il fait placer l'idole de Jupiter sur l'autel du Seigneur 1. *Mach.* 1. 57. 62.

XIII. Suite des maux causés par Antiochus. 1 *Mach.* 1. 63. *ad finem. et* 2. *Mach.* v. 7. 17.
XIV. Martyre d'Eléazar. 2 *Mach.* vi. 18. *ad finem.*
XV. Martyre des sept frères, et de leur mère. 2. *Mach.* vii. *integr.*
XVI. Zèle de Mathathias : exhortation qu'il adresse à ses enfans. Sa mort. 1. *Mach.* ii. *integr.*
XVII. Judas succède à son père, et défait Apollonius. 1. *Mach.* iii. 1. 12.
XVIII. Il fortifie son parti. 2. *Mach.* viii. 1. 7.
XIX. Défaite de Séron. 1 *Mach.* iii. 13. 26.
XX. Antiochus lève une nouvelle armée. Il s'en va en Perse. 1. *Mach.* iii. 27. 37.
XXI. Ptolémée, Nicanor et Gorgias s'unissent contre Judas, et sont défaits. 1. *Mach.* iii. 38. *ad fin.* iv. 1. 27. *et* 2. *Mach.* viii. 8. 29.
XXII. Autres avantages remportés par Judas. 2. *Mach.* viii. 30. *ad fin.*
XXIII. Défaite de Lysias. 1. *Mach.* iv. 28. 35.
XXIV. Purification du temple. 1 *Mach.* iv. 36. *ad fin.* 2. *Mach.* x. 1. 8.
XXV. Victoires de Judas sur les Iduméens et sur les Ammonites. Défaite de Timothée. 1. *Mach.* v. *integr.*
XXVI. Mort d'Antiochus Epiphanes. 1. *Mach.* vi. 1. 17. *et* 2. *Mach.* ix. *integr.*
XXVII. Commencement d'Antiochus Eupator. Victoires de Judas sur les Iduméens. Autre défaite de Timothée. 2. *Mach.* x. 9. *ad finem.*
XXVIII. Victoires de Judas. Paix conclue entre Eupator et Judas. Lettres de Lysias, d'Eupator et des Romains. 2. *Mach.* xi. *integr.*
XXIX. Autres avantages de Judas. 2. *Mach.* xii. *integr.*
XXX. Judas assiége les Syriens qui étoient dans la forteresse de Jérusalem. 1. *Mach.* vi. 18. 27.
XXXI. Eupator marche contre les Juifs, assiége Bethsura, attaque les lieux saints, fait la paix. 1 *Mach.* vi. 28. *ad fin et* 2. *Mach.* xiii. *integr.*
XXXII. Commencement de Démétrius Soter. Alcime l'irrite contre les Juifs. 1. *Mach.* vii. 1. 7. *et* 2. *Mach.* xiv. 1. 11.
XXXIII. Bacchides et Alcime viennent en Judée. 1. *Mach.* vii. 8. 25.
XXXIV. Nicanor vient en Judée, se lie avec Judas, puis le

poursuit, et blasphème contre le Seigneur. 1. *Mach.* VII. 26 38. *et* 2. *Mach.* XIV. 12. 36.

XXXV. Mort de Razias. 2. *Mach.* XIV. 37. *ad finem.*

XXXVI. Défaite de Nicanor. 1. *Mach.* VII. 59. *ad finem, et* 2. *Mach.* XV. *integr.* Ici finit le II^me^ livre des Machabées.

DISSERTATION

SUR LA PARENTÉ DES JUIFS

ET DES

LACÉDÉMONIENS.

Origine illustre des Juifs. Les Lacédémoniens ont cru avoir la même origine. Partage des savans sur ce point.

Jamais peuple n'eut une origine plus illustre, ni mieux suivie, ni plus assurée que la nation des Juifs. Ils font remonter leurs aïeux jusqu'aux premiers hommes; les plus anciens patriarches, et les plus célèbres fondateurs des nations sont ou les pères ou les frères des auteurs de leur race. Leur histoire et leurs titres ne sont ni obscurs, ni récens, ni fabuleux; leur possession n'est ni interrompue, ni frauduleuse. Ils font voir la vérité de leur origine dans les écritures les plus anciennes et les plus authentiques qui soient au monde; ce sont leurs livres sacrés qui contiennent leur loi et leur religion. Ces livres ont par-dessus ceux des autres nations, qui pourroient se vanter d'une antiquité semblable, ou plus grande encore, qu'ils sont parmi les Juifs d'une autorité inviolable, et regardés comme l'ouvrage du Saint-Esprit même. Les autres peuples qui ont reçu la vraie religion, ont aussi pour ces livres un souverain respect; enfin les étrangers qui n'ont aucun engagement de religion envers

ces écrits, n'ont pu jusqu'ici y montrer ni fausseté ni erreur. Tant que ces divins ouvrages sont demeurés cachés dans la langue et dans le pays des Juifs, et inconnus aux autres peuples, toutes les nations du monde ont été dans une ignorance grossière de leur propre origine; elles n'ont eu sur cela que des opinions chimériques et monstrueuses. Mais depuis que ces monumens sacrés sont venus à la connoissance des étrangers, chacun a voulu y chercher son commencement, et y trouver la souche de ses ancêtres.

Les écritures des Hébreux ne commencèrent à se répandre parmi les Grecs, que depuis le règne de Ptolémée Philadelphe roi d'Egypte. Ce prince curieux les fit traduire de l'hébreu, et les mit dans sa magnifique bibliothèque d'Alexandrie. C'est de là qu'elles se sont fait connaître dans tout le monde. Les Grecs toujours curieux virent avec étonnement des histoires jusqu'alors inconnues; ils commencèrent à avoir pour les Juifs une estime qu'ils n'avoient pas eue auparavant, et cette nation, d'ailleurs peu connue et peu considérable à leur égard, fut regardée comme un peuple ancien, et d'une origine fort illustre et fort différente de celle qu'on lui avoit donnée jusqu'alors. C'est au moins le jugement que les plus sensés et les plus judicieux en portèrent; car il étoit impossible d'arracher entièrement les anciennes préventions que l'on avoit conçues contre eux.

Les Lacédémoniens, un des plus sérieux, des plus sages et des plus vaillans peuples de la Grèce, ayant trouvé dans leur tradition ou dans quelque histoire, qu'ils étoient frères des Juifs, et qu'ils avoient pour père commun Abraham; cette origine les flatta, et malgré la fierté qui étoit propre aux Spartiates encore plus qu'aux Grecs, ils comprirent qu'une parenté si ancienne et si belle ne pouvoit que leur faire honneur : ils résolurent de cultiver cette liaison, et ils en firent la première démarche. Aréus leur roi écrivit au grand-prêtre Onias, qui étoit alors à la tête de la nation des Juifs [1], qu'ayant appris que les Lacédémoniens étoient frè-

[1] 1. *Mach.* XII. 20. *et seqq.* Le texte latin porte que les Juifs avoient écrit les premiers aux Lacédémoniens, et que ceux-ci leur rendoient réponse : *Bene facitis scribentes nobis de pace vestra; sed et nos rescripsimus vobis*, etc. Mais le texte grec porte au contraire que ce furent les Lacédémoniens qui écrivirent les premiers, et qui prièrent les Juifs de leur rendre réponse : Καλῶς ποιήσετε γράφοντες ἡμῖν περὶ τῆς εἰρήνης ὑμῶν, καὶ ἡμεῖς δὲ ἀντιγράφομεν ὑμῖν. Josèphe est assez différent de la Vulgate. On peut voir le commentaire. 1. *Mach.* XII. 21.

res des Juifs et de la race d'Abraham, il le prioit de leur mander l'état de leurs affaires; que pour eux ils leur envoyoient cette lettre, pour les assurer de leur parfaite union, et qu'ils pouvoient disposer en maîtres de tout ce qui appartenoient aux Lacédémoniens.

Nous ne savons pas quelle fut la réponse d'Onias; mais nous voyons par la suite de l'histoire, que ces deux peuples entretinrent de bonne foi cette nouvelle alliance, et qu'ils se considérèrent sérieusement dans la suite comme frères. Nous lisons que le grand-prêtre Jason étant obligé de quitter la Judée sa patrie, et l'Arabie où il s'étoit retiré, se réfugia chez les Lacédémoniens [1]; et plusieurs années après la lettre d'Aréus à Onias, le grand-prêtre Jonathas, frère de Judas Machabée écrivit au sénat et au peuple de Lacédémone, pour renouveler l'ancienne alliance qui étoit entre eux [2]. Ainsi cette parenté étoit un article dont on convenoit, les Juifs et les Lacédémoniens étant également persuadés qu'ils descendoient les uns et les autres d'Abraham.

Mais ni les monumens qui nous restent aujourd'hui dans les écritures saintes des Juifs, ni les écrits des auteurs grecs ou étrangers ne nous fournissent aucunes preuves assez claires ni assez solides pour faire sur nous la même impression, ni pour nous convaincre que ces deux peuples soient des branches sorties d'une même souche, et qu'Abraham soit le père des uns et des autres. Quelques savans croient cette parenté toute chimérique et sans fondement réel [3]; d'autres la croient véritable; et d'autres la mettent au rang des choses douteuses et incertaines. Mais quelque parti que l'on prenne parmi ces sentimens divers, il est certain au moins que les Hébreux et les Lacédémoniens l'on cru sérieusement, et par conséquent qu'ils avoient de part et d'autre des raisons au moins plausibles pour s'en persuader.

Nous ne pouvons embrasser sans restriction le sentiment qui met cette parenté au rang des choses sûres et indubitables. Si les Juifs et les Lacédémoniens n'avoient point d'autres motifs pour se croire descendus d'Abraham, que ce que nous en voyons dans leurs lettres, et ce qui nous en reste dans l'Ecriture et dans les auteurs profanes, on peut assurer hardiment que leur croyance étoit assez mal fondée. Mais

[1] 2. *Mach.* v. 9. — [2] 1. *Mach.* xii. 6. — [3] *Joseph. Scalig. Can. Isagog. l.* iii. *p.* 332. *Reneiccius de regno Spartan. p.* 335. *Rainold. de Libb. apocryph. p.* 104. *Bochart. Chanaan. l.* 1. *c.* 22.

comme ils pouvoient savoir sur cela bien des choses que nous ignorons aujourd'hui, nous ne pouvons aussi admettre absolument l'opinion qui traite cette parenté de fabuleuse et chimérique. Il n'est pas permis de porter ses jugemens au delà de ses connoissances; il est même de l'équité de présumer que ces peuples n'ont point agi en cela sans de bonnes raisons : ce que nous pouvons dire de plus juste, c'est qu'elles nous sont inconnues. Reste donc à examiner les diverses conjectures que l'on propose, sur ce qui a donné lieu aux Lacédémoniens de se croire descendus d'Abraham.

Diverses conjectures sur ce qui a pu donner lieu aux Lacédémoniens de croire qu'ils avoient la même origine que les Juifs.

Quelques-uns [1] ont prétendu que ces peuples ayant lu dans Moïse [2] qu'*Ebal* étoit un des fils de *Jectan*, frère de Phaleg et fils d'Héber, s'étoient imaginé que cet Ebal étoit le même qu'*Æbalus*, père de Tyndare, et aïeul de Castor, de Pollux et d'Hélène. Mais cette opinion paroît insoutenable par plusieurs raisons; car, 1° Ebal est fils immédiat de Jectan, fils d'Héber, et Abraham, fils de Tharé, est éloigné d'Héber de six générations [3]. Ainsi il est impossible en ce sens qu'*Æbalus* descende d'Abraham, puisqu'Æbalus dans cette supposition étoit petit-fils d'Héber, dont Abraham étoit éloigné de six degrés. 2° Ebal et Abraham étoient de deux branches différentes de la famille d'Héber. Ce patriarche eut Phaleg et Jectan; Ebal sortoit de Jectan, et Abraham venoit de la souche de Phaleg. 3° Enfin *Ebal*, fils de Jectan, vivoit plusieurs siècles avant Æbalus, père de Tyndare, comme il seroit aisé de le montrer, si la chose pouvoit être contestée.

L'auteur du commentaire sur les Machabées, attribué à saint Thomas, a cru que cette opinion n'étoit fondée que sur le préjugé où l'on étoit que les Spartiates ou Lacédémoniens venoient des descendans d'Agar ou de Céthura, qui avoient été toutes deux femmes d'Abraham, et mères de divers peuples d'Arabie. Ce sentiment est devenu fort commun; mais on ne nous apprend pas de quel peuple en particulier les Lacédémoniens sont issus. Le nom de *Lacédémoniens* peut dériver de l'hébreu לאמים קדמנים, *Leummim Kadmonim*, qui signifie peuples anciens ou d'Orient : on a pu suivre de part et d'autre, sans beaucoup d'examen, une conjecture populaire et favorable, qui n'étoit d'aucune conséquence pour le fond. Il y a dans les traditions des peuples et de plusieurs

[1] *Quid apud Joseph. Scal. Isagog. l.* III *p.* 332. *et apud. Salian. ad an.* 3821. — [2] *Gen.* x. 28. — [3] *Genes.* xi. 16. 17. *et seq. Phaleg, Reu, Sarug, Nachor, Thare, Abraham.*

anciennes familles, cent choses de cette nature, que l'on croit de père en fils sans autre preuve, sinon qu'on les a ainsi apprises de ses ancêtres, et qu'on a intérêt de les soutenir et de les faire croire; c'est ainsi que les Romains se disoient descendus des Troyens, et que nos anciens rois de France prétendoient à la même gloire.

Grotius [1] veut que la parenté des Spartiates et des Juifs ne soit fondée que sur ce que les Lacédémoniens descendoient des Doriens, et les Doriens des Pélasges; et comme ces derniers étoient originaires des environs de la Syrie ou de l'Arabie, on a avancé au hasard que les Lacédémoniens et les Juifs étoient d'une même race, parce que les uns et les autres venoient d'un même pays. Cet auteur remarque qu'il demeura toujours dans le dialecte dorien, quantité de termes dont la racine est dans l'hébreu et qui montrent sa première origine.

Mais 1° Morin [2] remarque contre Grotius, que les Pélasges qui vinrent de l'Arabie dans la Grèce, y passèrent avant le mariage d'Abraham avec Céthura, et qu'ainsi ils ne peuvent être descendus de ce patriarche. 2° Il soutient que c'est plutôt des *Edones* ou Edoniens, peuples de Thrace, qu'est venue la consanguinité entre les Lacédémoniens et les Juifs. Ces Edoniens sont, à ce qu'il prétend, une branche des Iduméens, comme leur nom semble le prouver. 3° Enfin il dit que si l'on veut absolument que les Lacédémoniens tirent leur origine des Pélasges, son sentiment n'en sera pas moins vraisemblable, puisque les Pélasges ayant passé quelque temps dans la Thrace, avant d'entrer dans le Péloponnèse, ils ont pu aisément se joindre aux Edoniens, et ne faire dans la suite qu'un seul peuple avec eux. Ainsi les Lacédémoniens seront en même temps descendus d'Esaü par les Edoniens, et des Pélasges joints aux Edoniens. Eutychius, patriarche d'Alexandrie [3], prétend de même que la parenté des Juifs et des Lacédémoniens vient du côté d'Esaü : mais il la prend autrement : il dit qu'Edom épousa une femme chananéenne et quelques autres de Grèce, et que de là vient l'alliance entre la race d'Abraham et la nation grecque.

Mais tout cela est tiré de bien loin. Quelle preuve a-t-on que les Edoniens soient sortis d'Edom ou d'Esaü? quelle preuve que les Lacédémoniens descendent des Edoniens ou

[1] *Grot. in* 1. *Mach.* XII. 20. — [2] Voyez le tome 1[er] de la Rép. des Lettres. — [3] *Eutych. Alex. Annal.*

des Pélasges; et que les uns et les autres se soient mêlés ensemble? On peut voir ce que nous avons dit des Pélasges sur la Genèse [1]. Enfin quelle apparence qu'Esaü ait été chercher une femme dans la Grèce, comme le voudroit Eutychius?

Il y en a qui prétendent que les Lacédémoniens se sont dits parens des Juifs, et fils d'Abraham, parce que Cadmus, qui étoit phénicien, et qui avoit des Arabes en sa compagnie [2], venoient d'un pays occupé presque tout entier par la race d'Abraham. Les Grecs, sans examiner la chose de plus près, auront pu s'imaginer que Cadmus et ses gens étoient juifs d'origine : on attribuoit à ce héros la fondation de la ville de Sparte ou Lacédémone. On tiroit même l'étymologie du nom de *Sparte* [3], de ce que Cadmus y sema, aussi bien qu'à Thèbes, des dents de dragon, d'où l'on vit naître des hommes. Eustathe débite cette opinion dans son commentaire sur le premier livre de l'Odyssée. Apollodore raconte la chose autrement [4]; il dit que Cadmus après avoir semé les Spartes, et voyant que des hommes tout armés sortoient de la terre, effrayé de ce prodige, jeta des pierres contre eux; mais ces hommes ramassant ces pierres commencèrent à se les jeter l'un contre l'autre et à se battre, jusqu'à se faire tous périr, excepté *Udæus* et cinq autres. On aura pu prendre cet *Udæus* pour le père des Juifs, *Judæus*, et les Spartiates pour les fondateurs de Lacédémone.

Diodore de Sicile [5] fournit encore une autre ouverture pour l'explication de cette prétendue parenté des Spartiates et des Hébreux. Une foule d'étrangers, dit-il, s'étoit jetée dans l'Egypte, et commençoit d'en altérer les lois et les coutumes par de nouveaux cultes et des cérémonies étrangères. Les naturels du pays, craignant les suites de ce changement, chassèrent ces peuples venus d'ailleurs; une partie de ceux-ci, c'est-à-dire ceux qui étoient les plus distingués et les plus vaillans, ayant à leur Danaüs et Cadmus, se retirèrent dans la Grèce; et l'autre partie sous la conduite de Moïse s'arrêta dans la Judée, qui étoit alors entièrement déserte. Voilà ce que dit Diodore de Sicile, suivant le bruit qui couroit de l'origine des Juifs : on voit par-là que les Grecs considéroient les

[1] Commentaire sur la Génèse, x. 4. ou *Dissert. sur le partage des descendans de Noé*, art. n. 12. tom. 1^er. — [2] *Ita Strabo, l.* x. *Vide, si lubet, Dixinson, Delphi Phenicizant. c.* 12. — [3] Σπάρτη, ἀπὸ τῶν μηθευομένων μετὰ τοῦ Κάδμου Σπαρτῶν ἀνδρῶν, οἱ κατὰ τὴν παλαιὰν ἱστορίαν ἐκεῖ ἐσπερόντες Σπάρτην ἀφ' ἑαυτοῦ τὴν πόλιν ὠνόμασαν. *Eustat. in* 1. *Odyss.* — [4] *Apollodor. ex Pherecyde, lib.* III. *c.* 4. *Bibl.* — [5] *Diodor. Eetog. ex lib.* XL.

peuples venus en Grèce sous la conduite de Cadmus et de Danaüs, comme étant sortis d'un même pays et d'une même origine que les Hébreux. Tout cela est fabuleux, on en convient; mais nous ne cherchons ici que des conjectures vraisemblables, qui aient pu donner lieu à une opinion populaire, avancée d'abord par les Spartiates, et adoptée ensuite par les Juifs.

La fondation de Sparte est attribuée par les uns à un Juif nommé *Sparton*, qui fut compagnon de Bacchus dans ses guerres et dans ses voyages; et par les autres à *Spartus*, fils de Phoronée ou d'Inachus, selon quelques-uns, ou d'Amyclas, selon d'autres. Il y en a qui prétendent que le nom de *Sparte* lui vient d'une fille du roi Eurotas, qui épousa le roi Lacédémon. L'examen de tout cela ne regarde point notre sujet; seulement on veut que Sparton compagnon de Bacchus soit juif [1], et en même temps fondateur de Lacédémone. Si cela étoit bien prouvé, il ne seroit pas étrange que le roi de Lacédémone eût cru que les Juifs et les Spartiates fussent sortis de la même souche. Mais on peut assurer que ce Sparton n'a eu aucune liaison avec les Juifs; et il est très-incertain qu'il ait eu part à la fondation de Lacédémone. Les Lacédémoniens mêmes ne le connoissoient pas, comme l'écrit Pausanias [2].

Honoré d'Autun [3] a cru que Cécrops avoit fondé Lacédémone. Huet, évêque d'Avranches, a prétendu que Cécrops étoit souvent confondu dans l'histoire avec Moïse, et qu'on avoit attribué au premier ce qui ne convenait qu'au second. Mais tout cela est encore trop incertain.

Huet [4] a conjecturé que les rois de Lacédémone, prétendant être descendus des Héraclides, ont pu croire aussi par la même raison qu'ils venoient originairement des Juifs. Hercule phénicien étoit très-célèbre; on le confondoit très-souvent avec l'Hercule de Thèbes; on ne distinguoit guère les Phéniciens d'avec les Juifs, parce que ces deux peuples habitoient la même province. Pourquoi dans une chose arbitraire, et qui faisoit honneur aux princes de Lacédémone, n'aura-t-on pas donné une opinion peu certaine à la vérité, mais qui n'avoit rien d'impossible ni de contradictoire? Il y a certaines choses où l'on veut bien se tromper agréablement et en sa faveur.

[1] *Vide Claud. Iolaum, apud Steph. Bizant. verbo* Ἰουδαία. — [2] *Pausan. Corinthiac. p.* 58. — [3] *Honor. Augustod. de imagine mundi, lib.* III. — [4] *Huet. Demonstr. Evang. proposit.* 4. *de lib. Josue, art.* XIV.

Le même prélat propose ailleurs [1] une conjecture qui nous paroît mieux appuyée. Les anciens ont cru que les Juifs venoient originairement de l'île de Crète. Ce sentiment étoit encore commun du temps de Tacite [2] : *Judæos Creta insula profugos, novissima Libyæ insedisse memorant : argumentum e nomine petitur ; inclytum in Creta Idam montem ; accolas idæos, aucto in barbarum cognomento, Judæos vocitari.* Le mot *Ida*, peu différent du nom de *Juda ;* les peuples *Idæi*, peu différens de *Judæi ;* le fleuve *Jarden*, assez semblable au *Jourdain* de la Palestine ; ces choses pouvoient appuyer la tradition : outre cela les Crétois et les Juifs étoient gouvernés par des lois particulières, qu'on regardoit comme les premières lois du monde ; Minos en Crète, Moïse en Judée ; en matière de bruits populaires, souvent de légères convenances suffisent pour arrêter les esprits des peuples.

Huet aurait pu ajouter que les septante interprètes ont cru que les Philistins étoient originaires de Crète. Dans Sophonie [3], où les Philistins sont nommés, dans la Vulgate, *nation d'hommes perdus*, et dans l'hébreu, *nation de Céréthim*, les Septante traduisent : *peuples venus de Crète.* La plupart des villes, des montagnes et des rivières de cette île, portoient des noms d'origine hébraïque ou phénicienne ; et nous avons essayé de faire voir ailleurs [4] que l'île de *Caphtor*, d'où Amos [5] fait venir les Philistins, est la même que celle de Crète. Les étrangers ne distinguoient guère les peuples de la Palestine d'avec les Juifs. Souvent ce qui n'étoit propre qu'aux Hébreux a été attribué aux Phéniciens et aux Philistins ; et du temps des Machabées les Philistins faisoient si peu de figure dans ce pays, qu'il n'est nullement étrange que les Lacédémoniens qui avoient été en Egypte, où ils avoient servi dans l'armée de Philométor [6], aient pu y apprendre l'origine des Philistins, et aient confondu ces peuples avec les Hébreux dont le nom étoit devenu célèbre depuis les victoires de Judas Machabée. Il y avait autrefois différend

[1] *Demonstrat. Evang. proposit.* 4. *cap.* 4. *art.* 10. — [2] *Historiar. lib.* v. *initio. Vide, si lubet, Conon. narrat.* 36. *et* 47. — [3] *Sophon.* II. 5. *Gens perditorum. Hebr.* גוי כרתים 70. Ἔθνος Κρητῶν. Ils ont lu, ברו כרתים. — [4] Dissertation sur l'origine des Philistins. Elle est placée à la tête des deux premiers livres des Rois, tom. v. — [5] *Amos*, IX. 7. *Palæstinos de Cappadocia.* (Hebr. *de Caphtor.*) — [6] 2. *Mach.* v. 8. *In Ægyptum exirusus est... et peregre periit, Lacedæmonas profectus.* (Gr. *ad Lacedæmonios receptus.*) Grotius l'entend des Lacédémoniens qui servoient dans l'armée de Philométor. Il est certain que dans ce temps-là les Lacédémoniens étoient de la ligue des Achéens avec qui le roi d'Egypte étoit allié.

entre les Crétois et les Lacédémoniens sur la question de savoir lequel des deux peuples avoit imité les lois de l'autre, car la ressemblance étoit grande entre elles [1]. Les Lacédémoniens vouloient s'attribuer l'honneur d'avoir les premiers formé leurs lois, et de les avoir communiquées aux Crétois [2]; mais leur prétention étoit très-mal fondée; on convient qu'ils les avoient prises de Crète : Lycurgue leur législateur avoit demeuré long-temps dans ce pays, et il en avoit tiré les lois et la manière de gouverner [3]. Il est vrai que quelques villes de Crète étoient des colonies de Lacédémone; mais il ne s'ensuit pas que toute cette île ait reçu des lois et des habitans de Lacédémone, puisqu'on sait que Lycurgue est beaucoup moins ancien que les législateurs des Crétois.

Il nous suffit que les Lacédémoniens aient été dans cette prétention. C'en étoit assez pour être fondés à dire, suivant leur préjugé, que les Philistins, qui étaient crétois d'origine, et qu'ils confondoient mal à propos avec les Juifs, avoient un père commun avec eux, et qu'eux tous étoient descendus d'Abraham. Les lois, les coutumes et les mœurs des deux peuples avoient assez de convenances; il n'est donc pas étrange qu'Aréus, roi de Lacédémone, se soit laissé aller à ce sentiment, et qu'ayant ouï dire en Crète où il avait été [4], que les Juifs et les Spartiates venoient des Crétois, il en ait écrit aux Juifs, ou pour en être mieux informé par leur réponse, ou simplement pour entretenir cette opinion entre les deux nations. On ne voudroit pas assurer que ce prince même crût fermement ce qu'on en publioit; mais comme dans ces sortes de choses on suit toujours ce qui plaît davantage, et ce qui est le plus favorable, il l'avance sans en apporter d'autre preuve qu'un certain écrit, dont il ne donne ni le titre ni l'auteur [5]. Et les Juifs dans les lettres qu'ils écrivirent aux Lacédémoniens, plusieurs années après, sous le gouvernement de Jonathas [6], disent simplement que le grand-prêtre Onias reçut honorablement l'envoyé des Lacédémoniens, avec les lettres qui marquoient la parenté et l'union des deux peuples; les Juifs ajoutent qu'à leur égard, quoiqu'ils n'aient aucun besoin de secours étrangers, ayant en main les livres sacrés pour leur consolation, ils ne laissent

[1] *Vide Strab. l.* x. *p.* 329. 330. 331. — [2] *Vide Ephorum apud Strab. l.* x. *p.* 331. — [3] *Plato, lib.* 1. *de Legib. Aristot. lib.* II. *politic.* — [4] *Vide Plutarch. in Pyrrho.* — [5] 1. *Mach.* XII. 21. *Inventum est in scriptura de Spartiatis et Judæis, quoniam sunt fratres*, etc. *Joseph. antiq. lib.* XII. *c.* 5. Ἐντυχόντες γραφῇ τινὶ ἐυρομεν. — [6] 1. *Mach.* XII. 8. *et seqq.*

pas de leur envoyer des députés, pour renouveler avec eux l'ancienne amitié.

Hérodote [1] assure que les habitans de l'île de Cythère étoient originaires du même pays où étoit située Ascalon qui, comme on sait, étoit une ville des Philistins. Cythère appartenoit aux Lacédémoniens; ils la gouvernoient par leurs magistrats; ils la conservoient comme leur héritage [2]. Les Cythériens et les Lacédémoniens ne faisoient qu'un même peuple. Il peut donc se faire que les Lacédémoniens se soient crus originaires de Palestine, comme l'étoient les Cythériens leurs compatriotes.

Interprétation que Josèphe donne au texte qui est le sujet de cette Dissertation. Conclusion.

Josèphe [3] a pris le passage de la lettre de Jonathas, dans un sens fort différent : il lui fait dire que, pour les Juifs, ils n'ont aucun besoin du témoignage des étrangers pour se persuader que les Juifs et les Spartiates sont frères, ayant en main les livres sacrés qui leur en fournissent les preuves. Cette explication de Josèphe est suivie par Sérarius et par Grotius; et il ne seroit pas étrange que les Juifs eussent cru remarquer dans les livres saints qu'Abraham étoit leur père et celui des Spartiates; il ne falloit pour cela que supposer, comme ont fait plusieurs savans commentateurs, que les Lacédémoniens étoient venus des Iduméens ou des Arabes; il s'ensuivoit de là, selon les saintes Écritures, que les uns et les autres étoient de la race d'Abraham.

Mais de quelque manière que Jonathas et les autres Juifs de son temps aient entendu cette parenté des deux peuples, il est certain que les saintes Ecritures qui sont entre nos mains, comme elles étoient alors entre les leurs, ne nous apprennent rien d'exprès ni de positif sur cela. Pour les Lacédémoniens, nous ne pouvons pas en dire autant, parce que nous n'avons plus un si grand nombre d'écrits qu'ils avoient alors; ils devoient savoir leur origine mieux que personne du monde. Dans ces sortes de matières, il est juste de s'en rapporter à chaque peuple, à chaque ville, à chaque famille, sur ses propres affaires; cela est de droit commun : il faut avoir des preuves constantes et incontestables pour attaquer la possession et pour contester les prétentions des autres sur ce qui regarde leur origine, leur parenté, leurs ancêtres. Ils sont les dépositaires et les témoins nés de leur histoire et de leur antiquité.

[1] *Herodot. l.* I. *c.* 105. — [2] *Thucydid. l.* IV. — [3] *Antiq.* XIII. 9. Οὐ δεόμενοι τῆς τοιαύτης ἀποδεξέως, διὰ τὸ ἐκ τῶν ἱερῶν ἡμῶν πεπιστεῦθαι γραμμάτων.

D'ailleurs on voyoit entre les Lacédémoniens et les Juifs tant de ressemblance, qu'il n'étoit pas malaisé de faire croire qu'ils étoient frères, et d'en persuader ceux qui ne s'intéressoient pas autrement à examiner cette affaire à fond. Chez l'un et chez l'autre peuple les terres étoient tellement partagées, que chacun avoit sa portion à peu près égale, et que personne ne pouvoit en acquérir beaucoup au delà de ce qui lui en étoit échu, ou du moins qu'il ne pouvoit l'acquérir pour long-temps et sans retour. L'esclavage étoit en quelque sorte banni de chez les Hébreux, puisque personne n'étoit esclave pour toujours; les Lacédémoniens et les Juifs étoient très-jaloux de leur liberté : les filles ne donnoient point de dot à Sparte, non plus que dans la Judée : la nation juive ne s'appliquoit point au commerce, non plus que les peuples de Lacédémone : la vie frugale, le respect pour les vieillards, le fréquent usage du bain et des onctions, la constance et la fermeté des uns et des autres, leur attachement inviolable à leurs lois et à leurs pratiques; tout cela ensemble formoit un puissant préjugé, pour faire croire que des peuples si conformes dans leurs lois, dans leurs coutumes et dans leurs mœurs, ne devoient avoir qu'une même origine. Les Juifs sont nommés [1] les philosophes de la Syrie; les Lacédémoniens passoient pour les plus sages et les plus religieux observateurs des lois qui fussent dans la Grèce. Pour peu que ces peuples eussent d'envie de se croire parens, et de le persuader aux autres, rien n'étoit plus aisé que d'y réussir, avec tant de marques extérieures de ressemblance; apparemment leur intention n'a jamais été qu'on approfondit beaucoup cette affaire, et qu'on la prît dans toute la rigueur; elle ne souffre point un examen profond et littéral.

[1] *Clearchus philosoph. Aristot. discipul. apud Joseph. contra Appion.*

DISSERTATION

SUR

L'ARCHE D'ALLIANCE,

OU L'ON EXAMINE SI ELLE FUT REMISE DANS LE TEMPLE APRÈS LA CAPTIVITÉ DE BABYLONE, ET SI ELLE DOIT UN JOUR REPAROÎTRE.

Histoire de l'arche d'alliance depuis son origine jusqu'à la captivité de Babylone. Qu'est-elle devenue depuis? Diverses opinions sur cela.

Depuis que le Seigneur eut fait alliance avec Israël, et qu'il lui eut donné ses lois écrites sur la pierre, la religion des Hébreux n'eut rien de plus saint ni de plus inviolable que l'arche où se conservoient les tables sacrées, qui renfermoient ces divines ordonnances. C'étoit la preuve la plus sensible de la présence de Dieu parmi son peuple, le gage le plus assuré de sa protection, l'instrument le plus ordinaire de ses merveilles. On regardoit l'arche d'alliance comme le symbole de la Divinité même, comme le siége de sa majesté. On la plaçoit dans le fond du sanctuaire, dans le lieu le plus sacré, le plus inaccessible du temple. On ne la voyoit jamais à nu; le grand-prêtre seul entroit une fois l'année dans le lieu où elle étoit. C'est en sa présence, que l'on renouveloit les alliances avec le Seigneur; c'est auprès d'elle qu'on alloit recevoir les oracles de la Divinité; avec elle les peuples se croyoient invincibles. Enfin le respect des Israélites pour l'arche du Seigneur ne pouvoit aller plus loin, sans

aller jusqu'à l'adoration et au culte souverain. Dieu irrité des crimes de ses prêtres permit, sous le gouvernement d'Héli, qu'elle tombât entre les mains des Philistins; mais elle ne parut jamais plus ce qu'elle étoit qu'en ce temps-là; les Philistins effrayés des prodiges qu'ils avoient vus, et sentant la main de Dieu appesantie sur eux, la renvoyèrent aux Israélites; elle fut long-temps à Cariathiarim; David la transféra ensuite dans son palais à Sion. De là on la transporta ensuite dans le temple bâti par Salomon.

Ce prince, qui avoit beaucoup enchéri sur la magnificence et sur la grandeur des instrumens du tabernacle de Moïse dans ceux qu'il fit faire pour le temple du Seigneur, n'osa toucher à l'arche; il la laissa dans son premier état comme une chose sacrée, où il n'étoit pas permis de rien innover. Elle fut conservée dans le temple avec la décence et le respect convenable, jusqu'au règne des derniers rois de Juda [1], qui, s'abandonnant à la plus horrible impiété, osèrent placer des idoles jusque dans le lieu sacré. Alors les prêtres, ne pouvant souffrir la profanation, prirent l'arche du Seigneur, et la portèrent de lieu en lieu pour la dérober à l'avidité de ces princes avares et impies. Josias ordonna aux prêtres de la remettre dans la sanctuaire, et leur fit défense de l'en tirer pour la porter dans le pays, comme ils avoient fait auparavant [2].

Enfin, quelque temps avant la captivité de Babylone, le prophète Jérémie [3] reçut ordre du Seigneur de transporter le tabernacle et l'arche d'alliance, et de la cacher dans une caverne de la montagne, où Moïse étoit monté un peu avant sa mort, et d'où il vit l'héritage du Seigneur [4]. Jérémie arriva à cette montagne, et y mit en dépôt l'arche, le tabernacle et l'autel des parfums, dans le lieu qui lui avoit été révélé, et en ferma exactement l'entrée. Quelques-uns de ceux qui l'accompagnoient, s'étant approchés pour remarquer l'endroit, ne purent le trouver : le prophète les reprit de leur curiosité, et leur déclara que ce lieu demeureroit inconnu jusqu'à ce que le Seigneur rassemblât son peuple dispersé, et se réconciliât avec lui : *Ignotus erit locus donec congreget Deus congregationem populi, et propitius fiat : et tunc Dominus ostendet hæc, et apparebit majestas Domini, et nubes erit*, etc.

[1] Jusqu'au règne d'Achaz ou de Manassé. — [2] 2. *Par.* XXXV. 3. *Ponite arcam in sanctuario templi; nequaquam enim eam ultra portabitis.* — [3] 2. *Mach.* II. 4. *et seqq.* — [4] *Deut.* XXXIV. 1.

Les talmudistes [1], qui n'admettent point l'histoire dont nous venons de parler, racontent que Salomon ayant appris de quelques prophètes qu'un jour les Assyriens brûleroient le temple qu'il avoit bâti, fit faire sous terre une cache très-secrète, pour y mettre en cas de besoin les choses les plus précieuses et les plus sacrées du temple. Ce fut là que le roi Josias cacha l'arche d'alliance, la verge d'Aaron, le vase de la manne, le pectoral du grand-prêtre, et l'huile sainte, qui ne se trouvèrent plus dans le second temple. D'autres assurent que Nabuchodonosor emporta l'arche à Babylone, et qu'elle étoit comprise parmi les autres vases précieux qu'il enleva du temple. Il y en a qui croient que Manassé, ayant placé des idoles dans le temple, en ôta l'arche, qui n'y fut point placée depuis ce temps. La Ghémare de Jérusalem [2] dit que les cinq choses qui manquoient au second temple sont l'arche, le feu céleste, l'urim et thummim, le Saint-Esprit, et l'huile sainte. Et dans la Ghémare de Babylone [3], on veut que l'arche, l'urim, le feu céleste, la majesté divine, et le Saint-Esprit, soient les choses qui n'étoient plus dans le second temple. Ils se flattent qu'elle paroîtra de nouveau avec le Messie qu'ils attendent. Voyez le commentaire d'Abarbanel sur le neuvième chapitre de Daniel. Parmi cette variété d'opinions, on voit toujours que, suivant les rabbins, l'arche d'alliance ne s'étoit pas retrouvée depuis la captivité de Babylone.

L'auteur du quatrième livre d'Esdras [4] fait dire aux Juifs de la captivité que l'arche du testament a été prise par les Chaldéens dans le pillage du temple; en quoi il ne s'accorde ni avec les rabbins, ni avec le second livre des Machabées. Mais son témoignage n'est nullement pondératif, et nous n'avons pas dessein de nous en rapporter à un tel auteur pour décider la question dont il s'agit ici. Nous nous fixons à l'autorité de l'écrivain du second livre des Machabées, qui nous apprend que l'arche fut cachée par Jérémie. Nous admettons la prédiction de ce prophète, qui dit qu'elle ne sera découverte qu'au temps de la délivrance de la captivité d'Israël, de la réconciliation de Dieu avec son peuple. Il s'agit

[1] *Vide Galatin. l.* IV. *de arcanis, c.* 9. *Genebrard. Chron. l.* II. etc. *Rab. Juda et Abarban. in Daniel. Maimon. alios.* — [2] *Hemar. Jerosol. tit. Maccot.* On peut voir une Dissertation de Frischmut, *de non speranda arcæ fœderis restit. c.* 3. — [3] *Hemar. Babylon. tit. Joma, c.* 1. *et Kimchi in psal.* 85. — [4] 4. *Esdr.* X, 22.

de savoir si cette prophétie a été accomplie, et si véritablement on a vu l'arche dans le second temple.

Il y a sur cela trois sentimens divers. Les uns croient que l'arche d'alliance cachée par Jérémie fut retrouvée sous Néhémias et conservée parmi les Juifs, jusqu'à la ruine du temple par les Romains. D'autres veulent que cette ancienne arche n'ait jamais été découverte, et qu'encore aujourd'hui elle soit inconnue; mais qu'on en fit une nouvelle pour être mise dans le temple. D'autres soutiennent qu'il n'y eut point d'arche ni ancienne ni nouvelle dans le second temple. Enfin il y en a qui ajoutent que la prophétie que fit Jérémie de la découverte future de l'arche s'est accomplie d'une manière mystique et révélée dans la prédication de l'Evangile, et dans la manifestation de Jésus-Christ incarné. Il faut examiner chacun de ces sentimens particuliers.

Opinion de ceux qui croient que l'arche fut retrouvée après la captivité, ou qu'on en fit une nouvelle.

Ceux qui croient que l'arche du testament fut découverte au retour de la captivité [1] prétendent que l'auteur du second livre des Machabées insinue ce sentiment, lorsqu'après avoir parlé de la découverte du feu sacré, il rapporte aussitôt l'histoire de l'arche, qui fut cachée par Jérémie. Pourquoi rapporter cet événement en cet endroit, si ce n'est pour montrer que la découverte de l'arche et celle du feu sacré se firent en même temps? Dans quelle autre circonstance peut-on rapporter l'exécution de la promesse de Jérémie? *Ce lieu demeurera caché*, dit le prophète, *jusqu'à ce que Dieu ait rassemblé son peuple, et qu'il lui ait fait miséricorde.* Cela ne désigne-t-il pas évidemment le retour de la captivité de Babylone? L'arche d'alliance ayant toujours été considérée comme la chose la plus sacrée du temple et de la religion des Juifs, et en quelque manière essentielle à leur culte, est-il croyable que ce peuple, si attaché à la lettre et aux cérémonies, ait négligé de rechercher l'arche cachée par Jérémie, ou que Dieu ne la leur ait pas fait découvrir dans le même temps qu'il faisoit des miracles si sensibles pour le renouvellement du feu sacré? Quand le prophète Jérémie [2] parle du temps du Messie et de la vocation des gentils à la foi, il dit qu'*alors on ne parlera plus de l'arche de l'alliance du Seigneur, qu'on n'y pensera plus, qu'on ne s'en souviendra plus.* Et pourquoi nous désigner ce temps par un signe si équi-

[1] *Salian. ad an. m.* 3609. *n.* 85. *Torniel. ad an.* 3610. *Menoch. hic. Canus, lib.* II. *de locis, c.* 11. *Ribera in Aggæi*, 1. *n.* 14. Ces deux derniers parlent avec doute, et ne sont pas opposés à l'opinion contraire. — [2] *Jerem.* III. 16.

voque, puisque six cents ans avant la venue du Messie l'arche d'alliance étoit déjà inconnue, et comme oubliée parmi les Juifs?

Les captifs de Babylone à leur retour [1] se consolent dans l'espérance du rétablissement du temple; ils emploient les mêmes paroles que l'on employa lorsque Salomon introduisit l'arche dans le temple : *Levez-vous, Seigneur, allez dans le lieu de votre repos, vous et l'arche, d'où vous faites éclater votre puissance* [2]. L'auteur du second livre des Paralipomènes [3], qui, selon quelques-uns, vivoit après la captivité de Babylone, assure que l'arche d'alliance étoit dans le temple encore de son temps : *Fuit arca ibi usque præsentem diem.* Enfin, sous Antiochus Epiphanes, l'autel du parfum, le chandelier d'or, la table des pains de proposition, étoient dans le temple, comme le témoigne le premier livre des Machabées [4]. L'arche d'alliance y étoit-elle moins nécessaire, et les Juifs purent-ils marquer tant de négligence envers ce dépôt sacré, tandis qu'ils avoient un si grand soin de conserver des choses de moindre importance? Si donc Epiphanes n'enleva pas l'arche, c'est apparemment que les prêtres l'avoient déjà cachée pour empêcher que ce prince ne la profanât; et lorsque Judas s'assembla avec le peuple à Maspha, et qu'il étendit les livres de la loi devant le Seigneur [5], le syriaque dit qu'il les étendit devant le sanctuaire. Voilà les principales raisons qu'on apporte pour montrer que l'arche d'alliance se voyoit dans le second temple.

Le passage qu'on a rapporté du second livre des Paralipomènes seroit décisif, s'il étoit certain qu'il fût d'Esdras; mais il y a beaucoup plus d'apparence qu'il est d'un auteur qui vivoit avant la captivité, et avant la destruction du temple. Esdras n'est pas tellement auteur des Paralipomènes que tout ce qu'on y lit soit de lui; il suit, et il transcrit les auteurs anciens et contemporains autant qu'il peut.

On peut rapporter à l'opinion qui vient d'être exposée celle qui veut que les Juifs aient fait une arche nouvelle sur le modèle de l'ancienne, pour la placer dans le temple. Génébrard [6] a cru pouvoir concilier par là l'opinion des Juifs,

[1] *Psal.* CXXXI. 8. Ce psaume est un des graduels, qu'on croit avoir été composés au retour de la captivité. — [2] 2. *Par.* VI. 41. — [3] *Par.* V. 9. — [4] 1. *Mach.* I. 23. — [5] 1. *Mach.* III. 48. — [6] *Genebrard Chronol. l.* II. *ad ann.* 3730. *Vide et Hegesipp. l.* I. *c.* 17. *ubi dicit arcam, et cherubinos prioribus similes, a Pompeio visos in templo.*

qui soutiennent que l'arche de Moïse manquoit au second temple, avec l'opinion de plusieurs catholiques, qui soutiennent qu'il y avoit une arche dans le second temple comme dans le premier.

Opinion de ceux qui soutiennent qu'il n'y eut point d'arche dans le second temps.

Le sentiment qui est le plus répandu et le plus commun aujourd'hui, et qui a été le plus ordinaire parmi les anciens, est que l'arche ne fut jamais recouvrée, et ne parut pas dans le second temple. Le passage de Jérémie, chapitre III, N° 16, que l'on a cité, et où ce prophète assure *qu'on ne parlera plus de l'arche d'alliance, et que l'on ne s'en souviendra plus;* ce passage s'explique fort naturellement par les Hébreux, par Théodoret, par saint Thomas, par le cardinal Hugues et par Sanctius, du temps qui suivit la captivité de Babylone : il ne fut plus parlé alors de l'arche d'alliance. C'est l'opinion qu'ont suivie le faux Epiphanes [1], Dorothée [2], le fils de Gorion [3], quelques pères, et plusieurs nouveaux théologiens [4]; et voici les preuves dont ils l'appuient. Le silence d'Esdras, de Néhémias, des Machabées, de Josèphe, est d'un grand poids dans cette matière. Ils ne parlent jamais de l'arche, quoiqu'ils aient eu vingt occasions d'en parler; il n'en est fait mention ni dans la dédicace du temple, sous Néhémias, ni dans sa purification, sous Judas Machabée, ni dans le rétablissement des sacrifices, au retour de la captivité, ni dans la profanation et le pillage des vases sacrés, sous Antiochus Epiphanes, ni dans l'incendie du temple, sous Titus; en un mot, on n'en dit rien dans le dénombrement de ce qu'Epiphanes, Pompée, Crassus et Titus enlevèrent du temple de Jérusalem, quoique ce fût la chose qui auroit mérité le plus d'attention, si elle s'y fût trouvée. Josèphe dit même expressément qu'à la prise de Jérusalem par Titus il n'y avoit rien du tout dans le sanctuaire [5]. Dans la description du triomphe de Vespasien et de Titus l'arche ne parut point, quoiqu'on eût porté la table d'or, et le chandelier à sept branches, *et la loi des Juifs, qui étoit*, dit Josèphe, *la dernière des dépouilles qui parurent dans cette pompeuse cérémonie* [6].

[1] *Epiphan. de Vita Prophet. vita Jerem.* — [2] *Doroth. Sinops. vitæ Prophet.* — [3] *Gorionid. l.* I. *c.* 17. — [4] *Serar. in* 2. *Mach.* II. *q.* 17. 18. *Villalp. tom.* II. *p.* 2. *l.* V. *c.* 70. *à Castro in Jerem.* III. *n.* 20. *Porchet.* I. *parte victoriæ contra Heb. c.* 9. *Galat. l.* VII. *c.* 4. *Tost in Exod. q.* 2. *et* 14. *et in Deut.* X. *q.* 2. *et alibi. Lyr. Richard. a sancto vict. Rupert. Carthusian. Mariana, Tirin. et alii non pauci.* — [5] *Joseph. de bello, l.* V. *c.* 14. *in græco, l.* VI. *c.* 6. *in latino.* Ἔκειτο δὲ οὐδὲν ὅλως ἐν αὐτῷ. — [6] *Joseph. de Bello, l.* VII. *c.* 17. *in græco.* Χρυσῆ τε τράπεζα, τὴν ὁλκὴν πολυτάλαντος καὶ λυχνία χρυσοῦ μὲν ὁμοίως πεποιημένη..... ὅ τε νόμος ὁ τῶν Ἰουδαίων ἐπὶ τούτοις ἐφέρετο τῶν λαφύρων τελευταῖος.

Il veut dire apparemment le rouleau où les livres saints étoient écrits.

On sait que quelques écrivains [4] ont prétendu que Pompée avoit vu dans le temple une arche et des chérubins semblables à ceux que Moïse avoit faits; que l'on avoit porté l'arche d'alliance au triomphe de Vespasien [2], et qu'on la remarquoit encore aujourd'hui dans l'arc de triomphe de Titus à Rome [3]. Mais d'autres auteurs [4] fort exacts et fort éclairés, et qui ont examiné la chose de leurs yeux, soutiennent qu'on ne voit rien de pareil dans l'arc de triomphe en question; que ce qu'on prend pour l'arche d'alliance n'est autre chose que la table des pains de proposition; qu'il est aisé de s'en persuader par la lecture de Josèphe, qui dit que la loi des Juifs fut portée la dernière. Or ce qu'on prend pour l'arche ressemble à la vérité assez à un coffre, mais il y a toute sorte d'apparence que c'est la table des pains de proposition, ou l'autel des parfums, parce qu'il est placé dans la marche avant le chandelier d'or. On ne s'arrête point à ce que rapportent quelques auteurs, que l'on conserve encore aujourd'hui à Rome l'arche d'alliance comme une précieuse relique. Nous avons pour les reliques sacrées tout le respect que la religion demande, mais il est permis de ne pas recevoir sans examen ce qu'on avance sans preuve.

A ces raisons on peut ajouter l'autorité des anciens, qui enseignent que l'arche d'alliance ne fut point dans le second temple. Saint Epiphane [5] raconte que Jérémie, prévoyant la destruction prochaine du temple, porta, comme on l'a déjà dit, l'arche d'alliance dans une caverne, et obtint par ses prières que l'arche fût absorbée et enfoncée dans le rocher, en sorte qu'elle ne parut plus.

« Alors Jérémie dit aux prêtres et aux anciens qui étoient » présens : Le Seigneur est monté de Sion dans les cieux, » d'où il doit descendre un jour avec son armée céleste; et » le signe de sa venue sera quand toutes les nations adore- » ront le bois. Il ajouta : Personne ne pourra découvrir cette

[1] *Hegesipp. lib.* 1. *cap.* 17. — [2] *Petr. Comestor. histor. Judic. c.* 3. — [3] *Martian. de arca Titi, l.* III. *c.* 6. *Vide Bartholocci Bibl. Rabin. t.* 3. *p.* 157. *Torniel. annal. ad ann.* 3685. — [4] *Ribera in Aggæi,* 1 *Villalpand. alii plures.* — [5] *Vita Jerem. Proph.* Οὗτος ὁ προφήτης πρὸ τῆς ἁλώσεως τοῦ ναοῦ ἥρπασε τὴν κιβωτὸν τοῦ νόμου, καὶ τὰ ἐν αὐτῇ πάντα, καὶ ἐποίησε αὐτὰ καταποθῆναι ἐν πέτρᾳ, καὶ εἶπεν τοῖς ἱερεῦσι τοῦ λαοῦ, καὶ τοῖς πρεσβυτέροις παρεστῶσι. Ἀπεδήμησε Κύριος, etc. Καὶ ἐσφράγισε τὴν πέτραν ἐν τῷ δακτύλῳ τὸ ὄνομα Κυρίου, καὶ γέγονεν ὁ τύπος ὡς γλυφὴ σιδήρου, etc.

» arche que Moïse, le prophète du Seigneur; et nul prêtre, » ni nul prophète, n'ouvrira les tables qui y sont renfermées, » si ce n'est Aaron, l'élu de Dieu. Et dans la première résur- » rection, cette arche s'élèvera et sortira du rocher, et sera » mise sur la montagne de Sina, et tous les saints s'assemble- » ront autour d'elle, en attendant le retour du Seigneur, et » pour la mettre à couvert de l'ennemi, qui voudra la pren- » dre. Et ce prophète scella la pierre, en écrivant avec ses » doigts sur la place le nom de Dieu, qui demeura gravé sur la » pierre, de même que si on l'eût taillé avec le fer. Dès ce mo- » ment, une nuée ténébreuse parut sur le nom de Dieu, et l'a » tenu caché jusqu'ici, de manière que personne n'a pu ni dé- » couvrir l'endroit, ni lire ce nom divin; on voit encore, tou- » tes les nuits, cette nuée toute lumineuse sur cette caverne, » comme pour montrer que la gloire du Seigneur ne quitte » point sa loi. Le rocher est entre les deux montagnes où » moururent Moïse et Aaron. »

Dorothée, qui a écrit l'abrégé de la vie des prophètes, a copié saint Epiphane; et fait dire à Jérémie les mêmes choses que l'on vient de rapporter. L'auteur du commentaire sur les Machabées, publié sous le nom de saint Thomas, et Richard de saint Victor [1], sont aussi entrés dans les mêmes sentimens. Nous reconnoissons de bonne foi que tout ce récit n'est pas d'une fort grande autorité, et que divers auteurs ont fait voir qu'il étoit difficile de le soutenir dans un examen rigoureux; mais on ne peut guère refuser de le reconnoître comme une opinion assez ancienne, et comme une tradition des Juifs convertis au christianisme.

Joseph, fils de Gorion, auteur juif [2] qui avoit lu l'histoire des Machabées, rapporte que Jérémie ayant caché l'arche et les rideaux du tabernacle de Moïse, dit aux prêtres qui l'avoient suivi, et qui vouloient savoir l'endroit où il les avoit cachés : *Le Seigneur a juré qu'aucun homme ne connoîtroit ce lieu et ne le découvriroit jusqu'à ce que le prophète Isaïe et moi revenions au monde; alors nous replacerons l'arche dans le sanctuaire, et sous les ailes des chérubins.* Enfin, quoique la tradition des Hébreux ne soit pas tout-à-fait uniforme sur cet article, il faut avouer pourtant qu'ils s'accordent à dire que l'arche d'alliance ne parut plus depuis la captivité de Babylone : ils veulent qu'on ait mis en sa place, dans le sanc-

[1] *Richard. l.* IV. *except. c.* 11. — [2] *Ben. Gorion. l.* X. *c.* 17.

tuaire, *la pierre du fondement*, qu'on croyait être le milieu de la montagne sainte.

Interprétation de la prophétie de Jérémie touchant la découverte de l'arche d'alliance.

Saint Ambroise [1], après avoir exposé l'histoire de l'arche cachée par Jérémie, et la prophétie qu'il prononça alors, ajoute ces paroles qui font voir qu'il croyait que l'exécution s'en étoit vue au temps de la venue du Messie. *Nous voyons*, dit-il, *le peuple qui étoit auparavant dispersé, rassemblé aujourd'hui dans l'Eglise; nous ressentons la miséricorde du Seigneur notre Dieu, et le pardon que le Sauveur nous a procuré dans sa passion; enfin nous ne pouvons plus ignorer le feu sacré, depuis que nous avons lu que le Seigneur baptise par le feu et par le Saint-Esprit.* L'abbé Rupert [2] suit l'explication de saint Ambroise; il dit que les Juifs charnels attendent en vain l'accomplissement de la promesse de Jérémie par le retour d'une captivité qui doit se faire dans un certain temps, et par le rétablissement d'un temple matériel dans la ville de Jérusalem. Pour nous, ajoute-t-il, nous expérimentons la vérité de la prédiction de Jérémie, en ce que nous apprenons de saint Jean [3] que le Fils de Dieu est mort *pour rassembler les enfans de Dieu qui étoient dispersés*; nous avons vu la gloire du Sauveur ressuscité. Jusqu'alors, dit Jérémie, le tabernacle, l'arche et l'autel demeureront cachés et inconnus.

Saint Jean, dans l'Apocalypse [4], dit qu'il a vu dans le temple de Dieu, qui est dans le ciel, l'arche d'alliance; et qu'aussitôt que ce temple fut ouvert, on vit des foudres, des tonnerres, de la grêle, et un grand tremblement de terre. Cette arche d'alliance, qui paroît dans le temple du ciel, marque apparemment Jésus-Christ, qui est lui-même l'arche vivante de l'alliance nouvelle, parce que, selon l'expression même de l'Apôtre [5], toute la plénitude de la divinité habite en lui substantiellement, et qu'en lui se trouve toute la justice, toute la vérité et toute la perfection de la loi, dont les tables étoient renfermées dans l'arche.

Les Juifs attendoient la découverte d'une arche matérielle, qui renfermât les tables de pierre données autrefois à Moïse; c'est ainsi qu'ils avoient pris la promesse qui leur avoit été faite par Jérémie, que l'arche ne seroit découverte que lorsque le Seigneur seroit apaisé, et que le peuple seroit réuni et

[1] *Ambros. l.* III. *Ofic. c.* 17. 18. *nov. edit.* — [2] *Rupert. l.* X. *de victoria Verbi Dei. c.* 21. — [3] *Joan.* XI. 51, 52. — [4] *Apocalyps.* XI. 19. — [5] *Colos.* II. 9.

rassemblé. Ceux qui revinrent de la captivité se flattoient de cette espérance; mais ce n'étoit point là le sens du prophète. Ni Aggée, ni Zacharie, ni Malachie, ne leur découvrirent l'arche de Moïse qui avoit été mise dans le rocher par Jérémie; mais ils leur annoncèrent la venue prochaine de l'*Ange de l'alliance* et du *Dominateur qu'ils attendoient*[1]. Jésus-Christ vint au temps préordonné; il tira la loi du fond du rocher et de l'obscurité qui la couvroit; il en développa les sens cachés; il en découvrit les mystères; il en accomplit les figures: au lieu d'une loi de pierre enfermée dans du bois, il publia une loi d'amour qu'il venoit graver dans les cœurs; c'est ce que les Juifs ne comprirent pas. Toujours attachés aux figures et à la lettre, ils ne purent s'imaginer que ce fût là la véritable découverte de l'arche prédite par Jérémie; la réalité et la chose signifiée ne les contentèrent pas; ils auroient voulu voir la figure et le signe.

Résultat des précédentes remarques : l'arche n'a point reparu; la prophétie est accomplie en Jésus-Chr.

On peut donc conclure de tout ce qui a été dit jusqu'ici, qu'il y a beaucoup d'apparence que jamais l'arche d'alliance ne fut découverte depuis la captivité de Babylone; ni les prophètes qui ont vécu depuis cette captivité, ni Esdras, ni Néhémias, ni les Machabées, ni Josèphe n'en ayant rien dit. La tradition des Juifs s'accorde en ce point avec celle des Chrétiens. Au fond la présence de l'arche d'alliance n'étoit pas nécessaire au temple, ni pour fixer le culte des Juifs, ni pour les instruire de leurs obligations. L'essentiel consistoit à connoître et à pratiquer les lois du Seigneur; c'est ce qui se pouvoit aisément sans les tables de pierre. Comme ils étoient d'un scrupule qui alloit jusqu'à la superstition, il n'est pas fort croyable que sans une révélation particulière, ils aient osé fabriquer une nouvelle arche, ni de nouvelles tables de pierre. Dieu vouloit accoutumer peu à peu ce peuple grossier à se passer de figures, et le disposer à désirer avec plus d'ardeur celui qui devoit apporter la loi d'amour et de feu, et établir une alliance nouvelle qui, sans détruire l'ancienne, devoit lui donner son accomplissement et sa perfection. Zorobabel semble insinuer que, dans le second temple, et au retour de la captivité, le grand-prêtre ne portoit plus l'urim et thummim, qui étoient cependant regardés comme les plus essentiels et les plus précieux ornemens de sa dignité; il ne per-

[1] *Malach.* III. 1. *Statim veniet ad templum suum Dominator quem vos quæritis, et Angelus testamenti, quem vos vultis.*

mit pas à ceux qui se prétendoient sortis de la race des prêtres, mais qui ne purent produire des registres authentiques de leur généalogie, il ne leur permit pas de goûter des viandes sanctifiées, *jusqu'à ce qu'il s'élevât un prêtre qui portât l'urim et thummim* [1]. Jésus ou Josué était alors grand-prêtre; il y a donc toute apparence qu'il ne portoit point l'urim et thummim; et si l'on a pu se passer de ces ornemens dans le second temple, pourquoi n'auroit-on pu s'y passer aussi de l'arche d'alliance?

L'arche doit-elle reparoître un jour? La prophétie doit-elle avoir un 2e accomplissement? en quel sens pourrait-elle être une seconde fois accomplie?

Voilà ce que disoit D. Calmet sur cette question : L'arche a-t-elle été retrouvée? L'arche matérielle n'a point reparu; mais la prophétie de Jérémie se trouve accomplie en Jésus-Christ, qui est lui-même l'arche vivante de l'alliance nouvelle. Depuis quelque temps, il s'est élevé une seconde question qui n'est pas moins importante que la première. L'arche matérielle n'a point reparu; on en convient : mais ne reparoîtra-t-elle point? La prophétie de Jérémie a été accomplie en Jésus-Christ : oui, dans un sens spirituel; mais n'aura-t-elle point un jour un accomplissement littéral? Les Juifs l'espèrent : leur espérance est-elle mal fondée? La prophétie de Jérémie n'annonce-t-elle pas dans son sens propre et littéral que l'arche matérielle sera retrouvée? A cela on répond avec saint Jérôme : Les prophètes annoncent que les douze tribus d'Israël seront ramenées et rétablies dans leur terre; qu'alors Jérusalem sera rebâtie, et son temple rétabli : si vous êtes disposés à croire avec les Juifs et avec nos anciens judaïsans que toutes ces promesses auront un jour un accomplissement littéral, vous pouvez bien aussi croire avec les Juifs que l'arche matérielle sera retrouvée avec le tabernacle et l'autel d'or; que le tabernacle sera relevé, que l'arche d'alliance y sera placée, que l'autel d'or sera dressé devant elle, et qu'on y offrira encore des parfums. Mais si, avec saint Jérôme et avec les autres saints docteurs et les interprètes les plus éclairés, vous reconnoissez qu'en vain les Juifs espèrent retourner un jour dans la Palestine, rebâtir Jérusalem, et relever leur temple, reconnoissez aussi qu'en vain ils espèrent retrouver un jour l'arche matérielle ainsi que le tabernacle et l'autel. Si, avec saint Jérôme, vous reconnoissez que *la terre d'Israël* où les Juifs doivent être ramenés n'est autre que l'Eglise même de Jésus-Christ; si avec les saints docteurs et les apôtres mê-

[1] *Esd.* II. 63. *Hebr. Donec surgeret sacerdos cum urim et Thummim. Vide Spincer. de Urim et Thummim, cap.* 7.

mes vous reconnoissez que la *Jérusalem* promise par les prophètes est l'Eglise même de Jésus-Christ, qui est en même temps *la cité du Dieu vivant et l'épouse de l'Agneau ;* si avec les saints docteurs et les apôtres mêmes vous reconnoissez que le nouveau *temple* annoncé par les prophètes n'est autre que l'Eglise même de Jésus-Christ, qui est appelée *la maison du Dieu vivant, le temple saint du Seigneur*; reconnoissez que l'*arche* dont la manifestation est annoncée par Jérémie est Jésus-Christ même qui est véritablement *l'arche vivante de l'alliance nouvelle;* que l'*autel des parfums*, c'est ce divin Sauveur qui est l'*autel sublime* du temple céleste; comme nous le reconnoissons tous les jours dans les prières de la liturgie sainte; que *le tabernacle* c'est son Eglise qui est son tabernacle sur la terre, et son temple dans le ciel; que toutes ces choses, symboliquement ensevelies par Jérémie au temps de la captivité de Babylone, n'ont jamais été littéralement retrouvées et ne le seront jamais, mais qu'elles ont été spirituellement et réellement retrouvées dans le premier avénement de Jésus-Christ, et dans l'établissement de son Eglise; qu'alors cette parole de Jérémie, *Apparebit majestas Domini*, a été véritablement accomplie en la personne de ceux qui d'entre les Juifs et d'entre les gentils ont eu le bonheur de croire en Jésus-Christ; que cette parole aura véritablement un second accomplissement plus parfait et plus entier, lorsque Jésus-Christ vers la fin des temps se fera connoître aux Juifs, et se manifestera ensuite aux yeux de tous les hommes dans son dernier avénement : *Apparebit majestas domini :* mais qu'alors la prophétie n'aura de nouvel accomplissement que conformément à celui qu'elle a déjà eu; c'est-à-dire que tous ceux qui aux approches de ce grand jour seront appelés à la foi, soit d'entre les Juifs, soit d'entre les gentils, reconnoîtront en Jésus-Christ *l'arche vivante de l'alliance nouvelle, et l'autel d'or du temple céleste*, et dans son Eglise *le tabernacle du Dieu vivant*, dans lequel ils s'empresseront d'entrer pour y rendre leurs hommages au Seigneur.

Témoignage de Jérémie, qui prouve que l'arche n'a jamais dû reparoître, et ne reparoîtra jamais.

S'il étoit possible qu'il restât encore sur cela quelques doutes, Jérémie achève lui-même de les dissiper. C'est dans le chapitre III de ses prophéties, où, après avoir comparé les deux sœurs *Israël* et *Juda*, il fixe son attention sur *Israël*, et lui dit de la part du Seigneur : *Revenez, rebelle Israël.... convertissez-vous, enfans rebelles.... et je vous ferai entrer dans Sion. Alors je vous donnerai des pasteurs selon mon cœur.... Et lorsque vous vous serez multipliés, et que vous vous serez accrus*

sur la terre, dans ces jours-là, dit le Seigneur, on ne dira plus : Voici l'arche de l'alliance du Seigneur ; elle ne reviendra plus dans l'esprit, on ne s'en souviendra plus, on ne la recherchera plus, et il ne se fera plus rien de semblable[1]. De quelque manière que l'on veuille expliquer le discours du prophète, il en résultera toujours que l'arche matérielle n'a jamais dû reparoître, et ne reparoîtra jamais : *Non dicent ultra : Arca testamenti Domini ; neque ascendet super cor, neque recordabuntur illius, nec visitabitur, nec fiet ultra.*

Si l'on considère le discours du prophète dans son sens littéral et immédiat, relativement au retour des Juifs et des Israélites dans les terres d'Israël et de Juda après la captivité de Babylone, il en résulte qu'alors l'arche n'a point dû reparoître ; qu'elle a dû tomber dans une sorte d'oubli, de manière qu'on n'en parloit plus, qu'on n'y pensoit plus ; qu'on ne se mettoit pas même en peine de la chercher ; car c'est ce que signifie dans le style des Hébreux cette expression, *nec visitabitur ;* on ne la visitera point ; on ne viendra point chercher à reconnoître le lieu où le Seigneur l'a fait déposer et qu'il a voulu laisser inconnu : on la laissera dans l'oubli où Dieu a voulu qu'elle fût ensevelie, et on n'en fera pas même une autre ; Dieu ayant assez déclaré par son prophète qu'il n'y en auroit plus : *Non dicent ultra : Arca testamenti Domini ; neque ascendet super cor, neque recordabuntur illius, nec visitabitur, nec fiet ultra.*

Si l'on observe que le discours du prophète touchant le retour des enfans d'Israël n'a point eu son entier accomplissement au temps de Cyrus, mais qu'il a eu un accomplissement plus parfait au temps de Jésus-Christ, lorsqu'au moins une partie des Israélites furent amenés, non pas à la montagne terrestre de Sion, mais dans l'Eglise de Jésus-Christ, dont Sion fut l'image et le berceau ; alors les pasteurs qui leur étoient promis sont les apôtres ; et sous la conduite de ces pasteurs, on ne se mit plus en peine de retrouver l'arche matérielle ; c'étoit un symbole qui devenoit entièrement inutile, depuis que l'on en possédoit la vérité en la personne de Jésus-Christ : on ne pensa plus à en faire une autre, parce que le temps des ombres et des figures étoit passé. Ainsi la prophétie de Jérémie qui annonçoit qu'on ne parleroit plus de l'arche, et qu'on n'en feroit point d'autre, reçut alors un second

[1] *Jerem.* III. 12. *et seqq.*

accomplissement aussi parfait et plus parfait encore que le premier : *Non dicent ultra : Arca testamenti Domini ; neque ascendet super cor, neque recordabuntur illius, nec visitabitur, nec fiet ultra.*

Comment se concilient les deux prophéties dont l'une annonce que l'arche ne reparoîtra point, et l'autre semble annoncer qu'elle reparoîtra.

Enfin si l'on objecte que le discours de Jérémie touchant le retour des enfans d'Israël n'a point encore eu son entier accomplissement au temps même de Jésus-Christ, ni au temps des apôtres, parce qu'alors il n'y eut qu'un petit nombre d'Israélites qui crurent en Jésus-Christ, tandis que la plus grande partie tomba dans l'aveuglement et dans l'incrédulité ; si l'on ajoute que ces promesses n'auront leur entier accomplissement que dans la conversion future de la nation juive, lorsque tout Israël reviendra à Jésus-Christ ; il sera donc vrai que même alors on ne parlera plus de l'arche, on ne se mettra point en peine de la retrouver, et on ne fera plus rien de semblable ; parce que les Juifs mêmes, qui dans leur aveuglement conservent encore l'espérance de la retrouver, avoueront que ce symbole leur sera entièrement inutile, lorsqu'ils en auront reconnu la réalité dans la personne de Jésus-Christ : *Non dicent ultra : Arca testamenti Domini ; neque ascendet super cor, neque recordabuntur illius, nec visitabitur, nec fiet ultra.*

Cette prophétie est claire et précise ; elle n'est couverte d'aucun nuage : ce trait lumineux doit donc suffire pour dissiper l'obscurité qui couvre celle du second livre des Machabées. Si l'on croit trouver dans celle-ci que l'arche doit un jour reparoître, c'est qu'on n'en saisit pas le vrai sens, puisque voilà un texte clair qui annonce formellement qu'elle ne reparoîtra pas. Lorsque dans le second livre des Machabées il est dit que Jérémie parlant de l'arche, de l'autel, des parfums et du tabernacle, annonce que le temps viendra où Dieu montrera ces choses : *Dominus ostendet hæc* ; cela signifie qu'il en montrera la réalité dans Jésus-Christ et dans son Eglise ; et ce texte même en marque le temps en ajoutant qu'alors paroîtra la majesté du Seigneur : *et apparebit majestas Domini.* La majesté du Seigneur a paru en Jésus-Christ dans son premier avénement ; et c'est alors que le Seigneur a montré ces choses dans la personne de ce divin Sauveur et de son Eglise : *Tunc Dominus ostendet hæc, et apparebit majestas Domini.* La majesté du Seigneur paroîtra une seconde fois en Jésus-Christ, lorsque ce divin Sauveur descendra du ciel dans tout l'éclat de sa puissance et de sa majesté ; et c'est aux approches de ce grand jour que le Seigneur mon-

trera toutes ces choses aux Juifs dans la personne de Jésus-Christ et de son Eglise : ce sera précisément après leur avoir ainsi montré ces choses, que la majesté du Seigneur se manifestera dans tout son éclat en la personne de Jésus-Christ : *Tunc Dominus ostendet hæc, et apparebit majestas Domini.* Objectera-t-on ce que le texte ajoute, qu'il y aura alors une nuée comme au temps de Moïse et de Salomon : *Et nubes erit?* C'est une suite du langage mystérieux du prophète; c'est qu'en effet lorsque la majesté du Seigneur a paru sur la terre en la personne de Jésus-Christ dans son premier avénement, elle étoit enveloppée d'un nuage aux yeux de l'homme charnel. La nuée de ses mystères l'environnoit. C'est le Fils de Dieu, mais le Fils de Dieu fait homme; voilà la nuée qui couvre la majesté de Dieu. C'est le Fils de Dieu, mais le Fils de Dieu qui se rend obéissant jusqu'à la mort, et jusqu'à la mort de la croix : voilà la nuée qui couvre la majesté de Dieu : *Et nubes erit.* Les yeux des Juifs incrédules se sont arrêtés à ce nuage, et ont refusé de reconnoître au milieu de cette nuée la majesté du Seigneur : il falloit être éclairé des lumières de la foi, pour découvrir à travers l'obscurité de ce nuage la majesté du Seigneur qui s'y manifestoit par les effets de sa puissance et par les dons de sa grâce : *Apparebit majestas Domini, et nubes erit.* Il en sera de même jusqu'à la fin des siècles; ce ne sera que dans l'éternité que tous les nuages cesseront. Lorsque les Juifs reviendront à Jésus-Christ, ce ne sera que par le don de la foi qu'ils pénétreront l'obscurité du nuage. Jésus-Christ se fera connoître à eux, comme il s'est fait connoître à nous, par les effets de sa puissance et par les dons de sa grâce, mais au milieu des nuages que la foi seule pénètre : *Et nubes erit.* Le nuage ne sera dissipé que quand Jésus-Christ se manifestera aux yeux de tous les hommes dans l'éclat de sa puissance et de sa gloire au grand jour où il viendra juger les vivans et les morts, exterminer les méchans, récompenser ses serviteurs. L'arche n'a jamais reparu, et ne reparoîtra jamais; et la prophétie du second livre des Machabées ne trouvera jamais son accomplissement que dans la personne même de Jésus-Christ et de son Eglise. Toute autre interprétation nous ramèneroit aux fausses idées des Juifs et des judaïsans, formellement détruites par la prophétie du livre de Jérémie, qui annonce que l'arche ne reparoîtra jamais.

MACHABÉES (a).

LIVRE PREMIER (b).

CHAPITRE PREMIER.

Victoires d'Alexandre-le-Grand. Sa mort. Partage de ses états. Des Juifs impies se séparent de l'alliance sainte. Antiochus Epiphanes ravage la Judée, et pille le temple : Jérusalem est désolée par ses ordres. Il veut contraindre les Israélites d'abandonner leur loi. Il fait dresser une idole dans le temple.

Avant l'ère chr. vulg. 336.

1. Après" qu'Alexandre roi de Macédoine, fils de Philippe, qui régna premièrement" dans la Grèce, fut sorti du pays de Céthim," et qu'il eut vaincu Darius" roi des Perses et des Mèdes,

1. Et factum est, postquam percussit Alexander Philippi Macedo, qui primus regnavit in Græcia (c), egressus de terra Cethim (d), Darium regem Persarum et Medorum :

(a) *S. Scriptura propugnata, pars* VI, *sectio* IV. *de libris Machabæorum.* — Abbé Clémence, des livres des Machabées, *Preuves de l'authenticité du 1er et du 2e livre des Machabées.* — *Bible vengée, Machabées, note* 1. — Bergier, *Dictionnaire de Théologie*, art. *Machabées.*

(b) *S. Script. prop. Pars* VI. n° 186.

(c) *S. Script, prop. Pars* VI. n° 187. — *Bible vengée, Machab. note* 2.

(d) *S. Script. prop. Pars* VI. n° 188.

¥ 1. Litt. Et il arriva, etc. La conjonction *Et* se met souvent au commencement des livres historiques des Hébreux ; c'est une des propriétés de leur langue. Voyez les commencemens de l'Exode, du Lévitique, des Nombres, de Josué, de Judith, de Baruch, etc.

Ibid. C'est ainsi que porte le grec du manuscrit alexandrin : *qui primum regnavit in Græcia.* Le grec de l'édition romaine et le latin de la Vulgate pourroient se traduire : qui établit le premier la monarchie des Grecs. *Infr.* VI. 2.

Ibid. De la Macédoine. — La Macédoine étoit ainsi nommée *Céthim* chez les Hébreux. *Gen.* X. 4. *Isai.* XXIII. 1. 12. *Infr.* VIII. 5.

Ibid. C'est-à-dire, Darius Codoman.

2. Constituit prælia multa, et obtinuit omnium munitiones, et interfecit reges terræ.

2. Il donna plusieurs batailles; il prit les villes les plus fortes de toutes les nations; il tua les rois de la terre. Avant l'ère chr. vulg. 336.

3. Et pertransiit usque ad fines terræ: et accepit spolia multitudinis gentium: et siluit terra in conspectu ejus.

3. Il passa jusqu'à l'extrémité du monde;" il s'enrichit des dépouilles des nations, et la terre se tut devant lui."

4. Et congregavit virtutem, et exercituum fortem nimis: et exaltatum est, et elevatum cor ejus:

4. Il rassembla de grandes troupes, et fit une armée très-forte : son cœur s'éleva, et s'enfla d'orgueil".

5. Et obtinuit regiones gentium, et tyrannos: et facti sunt illi in tributum.

5. Il se rendit maître des peuples et des rois, et les assujétit à lui payer tribut.

6. Et post hæc decidit in lectum, et cognovit quia moreretur:

6. Après cela, il tomba malade, et il connut qu'il alloit mourir;

7. Et vocavit pueros suos nobiles, qui secum erant nutriti a juventute: et divisit illis regnum suum, cum adhuc viveret.

7. Et il appela les grands de sa cour, qui avoient été nourris avec lui dès leur jeunesse; et il leur partagea son royaume, lorsqu'il vivoit encore" (*a*).

8. Et regnavit Alexander annis duodecim, et mortuus est:

8. Alexandre régna donc douze ans, et il mourut : 224.

9. Et obtinuerunt pueri ejus regnum, unusquisque in loco suo.

9. Et les grands de sa cour se firent rois, chacun dans son gouvernement.

10. Et imposuerunt omnes sibi diademata post mortem ejus, et filii eorum post eos annis multis, et multiplicata sunt mala in terra.

10. Ils prirent tous le diadème après sa mort, et leurs enfans après eux, pendant plusieurs années : et les maux se multiplièrent sur la terre."

(*a*) *S. Script. prop. Pars* VI nº 189.

℣ 3. C'est-à-dire, jusqu'aux Indes : les anciens ne connoissoient rien au-delà.

Ibid. N'osa lui résister. Se soumit avec une sorte d'abandon.

℣ 4. Il s'enorgueillit jusqu'à vouloir être adoré comme un Dieu.

℣ 7. Il leur donna en souveraineté les gouvernemens qu'il leur avoit confiés.

℣ 10. Par les guerres que ces rois se firent les uns aux autres pour se déposséder.

Avant l'ère chr. vulg. 176.

II. *Machabées*, IV.*

11. C'est de là " que sortit cette racine de péché, Antiochus surnommé l'Illustre," fils du roi Antiochus," qui avoit été envoyé en otage à Rome," et qui régna " la cent trente-septième année du règne des Grecs."

11. Et exiit ex eis radix peccatrix, Antiochus illustris, filius Antiochi regis, qui fuerat Romæ obses : et regnavit in anno centesimo trigesimo septimo regni Græcorum.

12. En ce temps-là, il sortit d'Israël des enfans d'iniquité," qui donnèrent ce conseil à plusieurs : Allons et faisons alliance avec les nations qui nous environnent, parce que depuis que nous nous sommes retirés d'avec elles, nous sommes tombés dans beaucoup de maux.

12. In diebus illis exierunt ex Israel filii iniqui, et suaserunt multis, dicentes : Eamus, et disponamus testamentum cum gentibus, quæ circa nos sunt : quia ex quo recessimus ab eis, invenerunt nos multa mala.

13. Et ce conseil leur parut bon.

13. Et bonus visus est sermo in oculis eorum.

14. Quelques-uns du peuple furent donc députés vers le roi;" et il leur donna pouvoir de vivre selon les coutumes des gentils.

14. Et destinaverunt aliqui de populo, et abierunt ad regem : et dedit illis potestatem, ut facerent justitiam gentium :

* Nous observerons de marquer ainsi le rapport des deux livres des Machabées, conformément à la table qui en expose la concordance à la suite de la préface.

ỳ 11. C'est-à-dire de Séleucus Nicator qui fut un de ceux qui se rendirent les plus puissans. Ce fut celui de qui sortit la race des Séleucides; il posséda le royaume de Syrie, et le laissa à ses enfans.

Ibid. En grec, Epiphanes.

Ibid. Antiochus-le-Grand.

Ibid. Il y avoit été envoyé par son père, et il en fut rappelé par Séleucus Philopator son frère.

Ibid. Dans la Syrie.

Ibid. L'année des Grecs dont il est parlé dans ce premier livre est l'ère des Séleucides, que les Hébreux commencent au mois de Nisan, c'est-à-dire vers le mois de mars ou d'avril de l'an 312 avant l'ère chr. vulg. Voyez la préface et l'*Abrégé de l'histoire profane*, placé dans le tome XII. — Il usurpa la couronne au préjudice de Démétrius son neveu, que son père Séleucus avoit envoyé en otage à Rome en la place d'Antiochus son frère.

ỳ 12. Ils avoient à leur tête Jason frère du grand-prêtre Onias. — C'est-à-dire d'Onias III. Voyez au II^e^ livre des Mach. IV. 7. et suiv., et la *Dissertation sur la succession des grands-prêtres*, placée dans le tome VI.

ỳ 14. C'est-à-dire Antiochus.

15. Et ædificaverunt gymnasium in Jerosolymis secundum leges nationum.

16. Et fecerunt sibi præputia, et recesserunt a testamento sancto, et juncti sunt nationibus, et venundati sunt ut facerent malum.

17. Et paratum est regnum in conspectu Antiochi, et cœpit regnare in terra Ægypti, ut regnaret super duo regna.

15. Et ils bâtirent dans Jérusalem un collége″ à la manière des nations.

Avant l'ère chr. vulg. 176.

16. Et ils ôtèrent de dessus eux les marques de la circoncision : ″ ils se séparèrent de l'alliance sainte, et se joignirent aux nations, et ils se vendirent pour faire le mal.

17. Et Antiochus, s'étant établi dans son royaume″, commença à vouloir″ régner aussi en Egypte pour se rendre roi de ces deux royaumes.

II. *Machabées*, V.

18. Et intravit in Ægyptum in multitudine gravi, in curribus, et elephantis, et equitibus, et copiosa navium multitudine :

19. Et constituit bellum adversus Ptolemæum regem Ægypti, et veritus est Ptolemæus a facie ejus, et fugit, et ceciderunt vulnerati multi.

20. Et comprehendit civitates munitas in terra Ægypti, et accepit spolia terræ Ægypti.

18. C'est pourquoi il entra dans l'Egypte avec une puissante armée, avec des chariots, des éléphans, de la cavalerie, et un grand nombre de vaisseaux″.

19. Il fit la guerre à Ptolémée roi d'Egypte; et Ptolémée eut peur devant lui, et il s'enfuit avec perte de beaucoup des siens.

20. Et Antiochus prit les villes les plus fortes de l'Egypte, et s'enrichit de ses dépouilles.

21. Et convertit Antio-

21. Et après avoir ravagé l'Égypte

℣ 15. Litt. Un gymnase, *lieu destiné* pour former les jeunes gens aux exercices du corps, de l'esprit, comme *la course*, *la lutte*, etc.

℣ 16. Il est certain que les anciens connoissoient une opération au moyen de laquelle, en tirant la peau avec un instrument disposé exprès pour cet objet, ils faisoient revenir le prépuce et effaçoient ainsi les marques de la circoncision.

℣ 17. Dans la Syrie.

Ibid. C'est le sens du grec : il conçut le dessein de régner aussi en Égypte.

℣ 18. L'occasion lui paroissoit favorable. Ptolémée Epiphanes et sa femme Cléopâtre, sœur d'Antiochus, venoient de laisser par leur mort l'Egypte à Ptolémée Philométor leur fils, qui n'étoit encore qu'un enfant.

Avant l'ère chr. vulg. 170.

en la cent quarante-troisième année," il revint; et marcha contre Israël,"

chus, postquam percussit Ægyptum in centesimo et quadragesimo tertio anno, et ascendit ad Israel,

22. Et s'avança vers Jérusalem, avec une puissante armée.

22. Et ascendit Jerosolymam in multitudine gravi.

23. Il entra plein d'orgueil dans le lieu saint, il prit l'autel d'or, le chandelier où étoient les lampes, avec tous ses vases, la table de proposition où les pains étoient exposés devant le Seigneur, les bassins, les coupes, les encensoirs d'or, le voile, les couronnes," et l'ornement d'or qui étoit devant le temple, et il brisa tout."

23. Et intravit in sanctificationem cum superbia, et accepit altare aureum, et candelabrum luminis, et universa vasa ejus, et mensam propositionis, et libatoria, et phialas, et mortariola aurea, et velum, et coronas, et ornamentum aureum, quod in facie templi erat: et comminuit omnia.

24. Il prit l'argent, l'or, et tous les vaisseaux précieux, et les trésors cachés qu'il trouva; et ayant tout enlevé, il s'en retourna en son pays.

24. Et accepit argentum, et aurum, et vasa concupiscibilia: et accepit thesauros occultos, quos invenit: et sublatis omnibus, abiit in terram suam.

25. Il fit un grand carnage d'hommes, et il parla avec grand orgueil.

25. Et fecit cædem hominum, et locutus est in superbia magna.

26. Alors il y eut un grand deuil parmi le peuple d'Israël, et dans tout leur pays.

26. Et factus est planctus magnus in Israel, et in omni loco eorum:

27. Les princes et les anciens furent dans les gémissemens, les vierges et les jeunes hommes dans l'abattement; et la beauté des femmes fut changée."

27. Et ingemuerunt principes et seniores: virgines et juvenes infirmati sunt: et speciositas mulierum immutata est.

28. Tous les maris s'abandonnèrent

28. Omnis maritus sump-

† 21. Du règne des Grecs.

Ibid. Etant irrité contre les Juifs qui s'étoient réjouis de sa mort sur le faux bruit qui en avoit couru.

† 23. Où les pains étoient exposés devant le Seigneur.

Ibid. C'est-à-dire des couronnes et autres ornemens précieux, qui avoient été offerts et consacrés au Seigneur, et dont on ornoit les façades du temple. *Infr.* IV. 57.

Ibid. Gr. Il enleva tout.

† 27. Par l'excès de la tristesse et de la douleur.

sit lamentum : et quæ sedebant in thoro maritali, lugebant :

aux pleurs ; et les femmes assises sur leur lit nuptial fondoient en larmes.

Avant l'ère chr. vulg. 170.

29. Et commota est terra super habitantes in ea, et universa domus Jacob induit confusionem.

29. La terre fut émue de la désolation de ses habitans ; et toute la maison de Jacob fut couverte de confusion.

30. Et post duos annos dierum, misit rex principem tributorum in civitates Juda, et venit Jerusalem cum turba magna.

30. Deux ans après, le roi″ envoya dans les villes de Juda un surintendant des tributs″ qui vint à Jérusalem avec une grande suite.

168.

31. Et locutus est ad eos verba pacifica in dolo : et crediderunt ei.

31. Il leur parla d'abord avec une douceur feinte, et comme s'il fût venu dans un esprit de paix ; et ils le crurent.

32. Et irruit super civitatem repente, et percussit eam plaga magna, et perdidit populum multum ex Israel.

32. Mais il se jeta tout d'un coup sur la ville, y fit un grand carnage, et tua un fort grand nombre du peuple d'Israël.

33. Et accepit spolia civitatis : et succendit eam igni, et destruxit domos ejus, et muros ejus in circuitu :

33. Il prit les dépouilles de la ville, et il y mit le feu ; il en détruisit les maisons, et les murs qui l'environnoient.

34. Et captivas duxerunt mulieres : et natos, et pecora possederunt.

34. Ils emmenèrent les femmes captives, et ils se rendirent maîtres de leurs enfans et de leurs troupeaux.

35. Et ædificaverunt civitatem David muro magno et firmo, et turribus firmis, et facta est illis in arcem :

35. Et ils fortifièrent la ville de David,″ avec une muraille grande et forte, et de bonnes tours ; et ils en firent leur citadelle.

36. Et posuerunt illic gentem peccatricem, viros iniquos, et convaluerunt in ea : et posuerunt arma et escas, et congregaverunt spolia Jerusalem :

36. Ils y mirent une race de péché, des hommes corrompus, qui s'y établirent puissamment : ils y apportèrent des armes et des vivres, y assemblèrent et y mirent en réserve les dépouilles de Jérusalem :

37. Et reposuerunt illic : et facti sunt in laqueum magnum.

37. Et ils s'y établirent, et ils devinrent un filet très-dangereux.

¥ 30. Le même Antiochus.
Ibid. Appollonius. — *Voyez* au II^e^ livre des Machabées, v. 24. et suiv.
¥ 35. C'est-à-dire la citadelle de Jérusalem.
¥ 37. Pour prendre les hommes, et les faire périr.

Avant l'ère chr. vulg. 168.

38. Ils dressèrent des embûches à tous ceux qui venoient se sanctifier dans le temple;" et ils furent sans cesse" comme le mauvais démon d'Israël.

38. Et factum est hoc ad insidias sanctificationis, et in diabolum malum in Israel.

39. Ils répandirent le sang innocent devant le lieu saint, et ils souillèrent le sanctuaire.

39. Et effuderunt sanguinem innocentem per circuitum sanctificationis, et contaminaverunt sanctificationem.†

40. Les habitans de la ville de Jérusalem s'enfuirent à cause d'eux : elle devint la demeure* des étrangers et étrangère à ses citoyens, et ses propres enfans l'abandonnèrent.

40. Et fugerunt habitatores Jerusalem propter eos, et facta est habitatio exterorum, et facta est extera semini suo, et nati ejus reliquerunt eam.

Tob. II. 6. *Amos*, VIII. 10.

41. Son temple saint fut désolé, et devint une solitude : ses jours de fêtes se changèrent en des jours de pleurs : ses jours de sabbats furent en opprobre; et tous ses honneurs furent anéantis.

41. Sanctificatio ejus desolata est sicut solitudo, dies festi ejus conversi sunt in luctum, sabbata ejus in opprobrium, honores ejus in nihilum.

42. Le comble de son ignominie a égalé celui de sa gloire; et sa haute élévation a été changée en deuil.

42. Secundum gloriam ejus multiplicata est ignominia ejus : et sublimitas ejus conversa est in luctum.

43. Alors le roi Antiochus écrivit des lettres à tout son royaume, afin que tous les peuples n'en fissent plus qu'un, et que chaque peuple abandonnât sa loi particulière".

43. Et scripsit rex Antiochus omni regno suo, ut esset omnis populus unus, et relinqueret unusquisque legem suam.

44. Toutes les nations consentirent à cette ordonnance du roi Antiochus;

44. ‡Et consenserunt omnes gentes secundum verbum regis Antiochi :

45. Et plusieurs des Israélites embrassèrent cette servitude" qu'il leur imposoit; ils sacrifièrent aux idoles, et ils violèrent le sabbat.

45. Et multi ex Israel consenserunt servituti ejus, et sacrificaverunt idolis, et coinquinaverunt sabbatum.

ỿ 38. Autr. A tous ceux qui venoient au lieu saint, *c'est-à-dire au temple.* Le mot *sanctificatio*, dans ce livre, signifie ordinairement le temple. *Infr.* ỿ 39. 41.

Ibid. Cette expression est dans le grec : διαπαντός.

ỿ 43. Pour suivre une loi commune à tous.

ỿ 45. D. Calmet aimeroit mieux traduire ainsi le grec : embrassèrent le culte qu'il leur imposoit.

Avant l'ère chr. vulg. 168.

46. Et misit rex libros per manus nuntiorum in Jerusalem, et in omnes civitates Juda : ut sequerentur leges gentium terræ,

46. Et le roi envoya des lettres par des hommes exprès à Jérusalem, et à toutes les villes de Juda, afin qu'elles eussent à suivre les lois des nations de la terre;"

47. Et prohiberent holocausta, et sacrificia et placationes fieri in templo Dei,

47. Qu'elles empêchassent qu'on n'offrît dans le temple de Dieu des holocaustes, des sacrifices, et des oblations pour l'expiation du péché,

48. Et prohiberent celebrari sabbatum, et dies solemnes :

48. Et qu'on ne célébrât le sabbat et les fêtes solennelles.

49. Et jussit coinquinari sancta, et sanctum populum Israel.

49. Et il ordonna qu'on souillât les lieux saints, et le saint peuple d'Israël,

50. Et jussit ædificari aras, et templa, et idola, et immolari carnes suillas, et pecora communia,

50. Qu'on bâtit des autels et des temples, qu'on dressât des idoles," qu'on sacrifiât de la chair de porc, et d'autres bêtes immondes".

51. Et relinquere filios suos incircumcisos, et coinquinari animas eorum in omnibus immundis et abominationibus, ita ut obliviscerentur legem, et immutarent omnes justificationes Dei.

51. Qu'on laissât les enfans mâles incirconcis; et qu'ils souillassent leurs âmes par toutes sortes de viandes impures, et d'abominations; en sorte qu'ils oubliassent la loi de Dieu, et qu'ils renversassent toutes ses ordonnances :

52. Et quicumque non fecissent secundum verbum regis Antiochi, morerentur.

52. Et il commanda que si quelqu'un n'obéissoit pas à cet ordre du roi Antiochus, il fût aussitôt puni de mort.

53. Secundum omnia verba hæc scripsit omni regno suo : et præposuit principes populo, qui hæc fieri cogerent.

53. Il écrivit de cette sorte dans tout son royaume, et il établit des officiers pour contraindre le peuple d'obéir à cet édit.

54. Et jusserunt civitatibus Juda sacrificare :

54. Ils ordonnèrent donc aux villes de Juda de sacrifier".

55. Et congregati sunt multi de populo, ad eos

55. Et plusieurs du peuple vinrent se joindre à ceux qui avoient abandonné

ỳ 46. Des nations idolâtres des autres pays.
ỳ 50. G. Qu'on dressât des autels, *qu'on plantât* des bois sacrés, et *qu'on bâtit* des temples aux idoles.
Ibid. Qui étoient défendues par la loi.
ỳ 54. D'offrir des sacrifices aux idoles.

Avant l'ère chr. vulg. 168.

la loi du Seigneur, et ils firent beaucoup de maux dans le pays.

qui dereliquerant legem Domini: et fecerunt mala super terram:

56. Ils contraignirent le peuple d'Israël de s'enfuir dans des lieux écartés, et de chercher des retraites où ils pussent se cacher dans leur fuite.

56. Et effugaverunt populum Israel in abditis, et in absconditis fugitivorum locis.

II. *Machabées*, VI.

57. Le quinzième jour du mois de Casleu," en la cent quarante-cinquième année," le roi Antiochus dressa l'abominable idole de la désolation sur l'autel de Dieu;" et on bâtit des autels de tous côtés dans toutes les villes de Juda:

57. Die quinta decima mensis Casleu, quinto et quadragesimo et centesimo anno, ædificavit rex Antiochus abominandum idolum desolationis super altare Dei (*a*), et per universas civitates Juda in circuitu ædificaverunt aras:

58. Et ils offroient de l'encens, et sacrifioient devant les portes des maisons et au milieu des rues."

58. Et ante januas domorum, et in plateis incendebant thura, et sacrificabant:

59. Ils déchirèrent les livres de la loi de Dieu, et les jetèrent au feu;

59. Et libros legis Dei combusserunt igni, scindentes eos:

60. Et si l'on trouvoit chez quelqu'un les livres de l'alliance du Seigneur, et s'il observoit la loi du Seigneur, il étoit tué aussitôt, selon l'édit du roi.

60. Et apud quemcumque inveniebantur libri testamenti Domini, et quicumque observabat legem Domini, secundum edictum regis trucidabant eum.

61. C'est ainsi qu'ils traitoient avec violence tout le peuple d'Israël, qui se trouvoit chaque mois dans toutes les villes."

61. In virtute sua faciebant hæc populo Israel, qui inveniebatur in omni mense et mense in civitatibus:

(*a*) *S. Script. prop. Pars* VI. n° 190.

℣ 57. Le mois de Casleu répond à nos mois de novembre et décembre.

Ibid. L'écriture marque cette époque pour justifier l'accomplissement de la prophétie de Daniel VIII. 9. *et seqq.*

Ibid. En y érigeant l'image de Jupiter Olympien. — *Voyez* au II^e^ livre des Machabées, VI. 2.

℣ 58. Litt. Et dans les places.

℣ 61. Assemblé pour les exercices de religion. — Autr. Qui se trouvoit chaque mois dans toutes les villes, *au jour où ces infidèles célébroient par leurs sacrifices la fête de la naissance du roi.* 2. *Mach.* VI. 7.

62. Et quinta et vigesima die mensis sacrificabant super aram quæ erat contra altare.

62. Et le vingt-cinquième de chaque mois, ils sacrifioient sur l'autel qui étoit opposé à l'autel de Dieu.″ Avant l'ère chr. vulg. 168.

63. Et mulieres quæ circumcidebant filios suos trucidabantur secundum jussum regis Antiochi.

63. Les femmes qui avoient circoncis leurs enfans étoient mises à mort selon le commandement du roi Antiochus.

64. Et suspendebant pueros a cervicibus per universas domos eorum : et eos qui circumciderant illos, trucidabant.

64. Il pendoient les enfans au cou de leurs mères,″ dans toutes les maisons où ils les avoient trouvés ; et ils tuoient ceux qui les avoient circoncis.

65. Et multi de populo Israel definierunt apud se, ut non manducarent immunda : et elegerunt magis mori quam cibis coinquinari immundis :

65. Alors plusieurs du peuple d'Israël résolurent en eux-mêmes de ne rien manger de ce qui seroit impur ; et ils aimèrent mieux mourir que de se souiller par des viandes impures.

66. Et noluerunt infringere legem Dei sanctam, et trucidati sunt :

67. Ils ne voulurent point violer la loi sainte de Dieu, et ils furent tués.

67. Et facta est ira magna super populum valde.

67. Et une grande colère″ tomba alors sur le peuple.

℣ 62. Ils célébraient, par ces sacrifices profanes, l'érection de cet autel qui s'étoit faite à pareil jour.

℣ 64. Selon l'historien Josèphe, on pendoit les mères avec leurs enfans ainsi suspendus à leur cou. *Voyez* au 11ᵉ livre des Machabées, VI. 10.

℣ 67. C'est-à-dire, de terribles effets de la colère de Dieu contre les prévaricateurs. *Infr.* II. 49.

CHAPITRE II.

Mathathias touché des maux de son peuple, se retire à Modin. Il refuse de sacrifier aux idoles ; il tue un Juif qui s'avançoit pour sacrifier, et l'officier qui l'y contraignoit. Plusieurs Juifs se retirent dans le désert. Ils se laissent tuer de peur de violer le sabbat. Mathathias avec un corps d'armée entreprend de détruire le culte des idoles : il exhorte ses enfans : il meurt.

Avant l'ère chr. vulg. 168.

1. En ce temps-là, Mathathias[ℵ] fils de Jean, fils de Siméon, prêtre d'entre les enfans de Joarib,[ℵ] sortit de Jérusalem, et se retira sur la montagne de Modin.[ℵ]

2. Il avoit cinq fils : Jean surnommé Gaddis,

3. Simon surnommé Thasi,

4. Judas appelé Machabée,[ℵ]

5. Eléazar, surnommé Abaron, et Jonathas surnommé Apphus.

1. In diebus illis surrexit Mathathias filius Joannis, filii Simeonis, sacerdos ex filiis Joarib ab Jerusalem, et consedit in monte Modin.

2. Et habebat filios quinque : Joannem, qui cognominabatur Gaddis :

3. Et Simonem, qui cognominabatur Thasi :

4. Et Judam, qui vocabatur Machabæus :

5. Et Eleazarum, qui cognominabatur Abaron : et Jonathan, qui cognominabatur Apphus.

ℵ 1. Selon le grec, Mattathias.

Ibid. La famille de Joarib ou Joiarib, étoit l'une des ving-quatre familles sacerdotales, 1. *Par.* XXIV. 7.; et la suite montre que Mathathias descendoit du grand-prêtre Phinées. *Infr.* ℵ 54.

Ibid. Sa patrie. — *Voyez* le ℵ 70. On prétend que le bourg de Modin étoit près de Diospolis.

ℵ 4. L'étymologie des surnoms des fils de Mathathias est fort incertaine ; en particulier sur le nom de *Maccabée*, ou *Machabée*, les sentimens sont très-partagés. L'opinion la plus commune est que Judas fit mettre sur ses étendards les cinq lettres hébraïques qui répondent à celles-ci : מ, כ, ב, א, י, et que l'on prétend être l'abrégé des mots hébreux qui forment cette sentence de l'Exode : מִי כָמוֹכָה בָּאֵלִים יְהוָה, c'est-à-dire, *Quis sicut tu in diis, Domine? Exod.* XV. 11. Son nom étoit donc en hébreu מַכְבַּאי, d'où les Grecs ont formé Μακκαβαῖος, et les Latins *Machabæus*.

6. Hi viderunt mala quæ fiebant in populo Juda, et in Jerusalem.

6. Ils considérèrent" les maux qui se faisoient parmi le peuple de Juda, et dans Jérusalem.

Avant l'ère chr. vulg. 168.

7. Et dixit Mathathias: Væ mihi, ut quid natus sum videre contritionem populi mei, et contritionem civitatis sanctæ, et sedere illic, cum datur in manibus inimicorum?

7. Et Mathathias dit ces paroles : Malheur à moi! suis-je donc né" pour voir l'affliction de mon peuple, et le renversement de la ville sainte, et pour demeurer en paix, lorsqu'elle est livrée entre les mains de ses ennemis?

8. Sancta in manu extraneorum facta sunt: templum ejus sicut homo ignobilis.

8. Son sanctuaire est entre les mains des étrangers; son temple" est traité comme un homme infame.

9. Vasa gloriæ ejus captiva abducta sunt: trucidati sunt senes ejus in plateis, et juvenes ejus ceciderunt in gladio inimicorum.

9. Les vases consacrés à sa gloire ont été enlevés comme des captifs" dans une terre étrangère; les vieillards ont été assassinés dans les rues; et les jeunes hommes sont tombés morts sous l'épée de leur ennemis.

10. Quæ gens non hereditavit regnum ejus, et non obtinuit spolia ejus?

10. Quelle nation n'a point hérité de son royaume, et ne s'est point enrichie de ses dépouilles?

11. Omnis compositio ejus ablata est: quæ erat libera, facta est ancilla.

11. Toute sa magnificence lui a été enlevée : celle qui étoit libre, est devenue esclave.

12. Et ecce sancta nostra, et pulchritudo nostra, et claritas nostra desolata est: et coinquinaverunt ea gentes.

12. Tout ce que nous avions de saint, de beau et d'éclatant, a été désolé et profané par les nations.

13. Quo ergo nobis adhuc vivere?

13. Pourquoi donc vivons-nous encore?

14. Et scidit vestimenta sua Mathathias, et filii ejus: et operuerunt se ciliciis, et planxerunt valde.

14. Alors Mathathias et ses fils déchirèrent leurs vêtemens : ils se couvrirent de cilices, et ils firent un grand deuil.

15. Et venerunt illuc qui

15. En même temps, ceux que le roi

ŷ 6. Gr. Et il considéra.

ŷ 7. Autr. Faut-il que je sois né pour voir, etc.

ŷ 8. Il faudroit peut-être lire : Son peuple est traité, etc. C'est-à-dire, λαὸς, *populus*, au lieu de ναὸς, *templum*.

Ibid. Qu'on regarde avec le dernier mépris.

ŷ 9. Autr. Ont été enlevés et emportés dans une terre étrangère.

Avant l'ère chr. vulg. 168.

Antiochus avoit envoyés vinrent pour contraindre ceux qui s'étoient retirés dans la ville de Modin, de sacrifier et de brûler de l'encens," et d'abandonner la loi de Dieu.

16. Plusieurs du peuple d'Israël y consentirent, et se joignirent à eux; mais Mathathias et ses fils demeurèrent fermes."

17. Et ceux qu'Antiochus avoit envoyés, dirent à Mathathias : Vous êtes le premier, le plus grand et le plus considéré de cette ville; et vous recevez encore une nouvelle gloire de vos fils et de vos frères."

18. Venez donc le premier exécuter le commandement du roi, comme ont fait toutes les nations, les hommes de Juda, et ceux qui sont demeurés dans Jérusalem; et vous serez, vous et vos fils, au rang des amis du roi, comblés d'or et d'argent, et de grands présens.

19. Mathathias leur répondit en haussant la voix : Quand toutes les nations obéiroient au roi Antiochus, et que tous ceux d'Israël abandonneroient la loi de leurs pères pour se soumettre à ses ordonnances,

20. Nous obéirons toujours, mes enfans, mes frères et moi," à la loi de nos pères.

21. A Dieu ne plaise que nous en usions autrement : il ne nous est pas utile d'abandonner la loi et la justice" de Dieu.

missi erant a rege Antiocho, ut cogerent eos qui confugerant in civitatem Modin, immolare, et accendere thura, et a lege Dei discedere.

16. Et multi de populo Israel consentientes accesserunt ad eos: sed Mathathias et filii ejus constanter steterunt.

17. Et respondentes qui missi erant ab Antiocho, dixerunt Mathathiæ : Princeps et clarissimus et magnus es in hac civitate, et ornatus filiis et fratribus.

18. Ergo accede prior, et fac jussum regis, sicut fecerunt omnes gentes, et viri Juda, et qui remanserunt in Jerusalem : et eris tu, et filii tui, inter amicos regis, et amplificatus auro et argento, et muneribus multis.

19. Et respondit Mathathias, et dixit magna voce : Et si omnes gentes regi Antiocho obediunt, ut discedat unusquisque a servitute legis patrum suorum, et consentiat mandatis ejus :

20. Ego, et filii mei, et fratres mei, obediemus legi patrum nostrorum.

21. Propitius sit nobis Deus : non est nobis utile relinquere legem et justitias Dei :

† 15. En l'honneur des idoles.
† 16. Persistèrent dans le culte du Seigneur. — Gr. Alors Mathathias et ses fils s'assemblèrent.
† 17. Qui sont en grand nombre autour de vous.
† 20. Litt. Moi, mes enfans et mes frères.
† 21. Les ordonnances.

22. Non audiemus verba regis Antiochi, nec sacrificabimus transgredientes legis nostræ mandata, ut eamus altera via.

22. Nous n'obéirons point au commandement du roi Antiochus, ni ne prendrons point une autre voie que celle que nous avons suivie, pour offrir des sacrifices, en violant les ordonnances de notre loi.

Avant l'ère chr. vulg. 168.

23. Et ut cessavit loqui verba hæc, accedit quidam Judæus in omnium oculis sacrificare idolis super aram in civitate Modin, secundum jussum regis :

23. Comme il cessoit de parler, un Juif s'avança pour sacrifier aux idoles devant tout le monde, sur l'autel qu'on avoit dressé dans la ville de Modin, selon le commandement du roi.

24. Et vidit Mathathias, et doluit, et contremuerunt renes ejus, et accensus est furor ejus secundum judicium legis, et insiliens trucidavit eum super aram :

24. Mathathias le vit, et fut saisi de douleur ; ses entrailles en furent émues ; et sa fureur s'étant allumée, selon l'esprit de la loi," il se jeta sur cet homme, et le tua sur l'autel.

25. Sed et virum quem rex Antiochus miserat, qui cogebat immolare, occidit in ipso tempore, et aram destruxit,

25. Il tua aussi en même temps l'officier que le roi Antiochus avoit envoyé pour contraindre les Juifs de sacrifier ; et il renversa l'autel,

26. Et zelatus est legem, sicut fecit Phinees Zamri filio Salomi.

26. Et il fut transporté du zèle de la loi, comme Phinées, lorsqu'il tua Zamri fils de Salomi."

27. Et exclamavit Mathathias voce magna in civitate, dicens : Omnis qui zelum habet legis, statuens testamentum, exeat post me.

27. Alors Mathathias cria à haute voix dans la ville : Quiconque est zélé pour la loi, et veut demeurer ferme dans l'alliance du Seigneur, me suive.

28. Et fugit ipse, et filii ejus in monte, et reliquerunt quæcumque habebant in civitate.

28. Et il s'enfuit avec ses fils sur les montagnes ; et ils abandonnèrent tout ce qu'ils avoient dans la ville.

29. Tunc descenderunt multi quærentes judicium et justitiam, in desertum :

29. Alors plusieurs, qui cherchoient à vivre selon la loi et la justice," s'en allèrent dans le désert ;

ŷ 24. La loi ordonne de tuer sur-le-champ celui qui porteroit à sacrifier aux idoles. — *Voyez* au Deutéronome, XIII. 6.-9.

ŷ 26. Ou Salom, qui est nommé *Salu* ou *Salo*, au livre des Nombres, XXV. 14.

ŷ 29. Les ordonnances de la loi de Dieu.

Avant l'ère chr. vulg. 168.

30. Et ils y demeurèrent avec leurs fils, et leurs femmes, et leurs troupeaux, parce qu'ils se voyoient accablés de maux de tous côtés.

31. Les officiers du roi, et l'armée qui étoient à Jérusalem dans la ville de David," furent avertis que quelques gens qui avoient foulé aux pieds l'édit du roi s'étoient retirés dans les lieux déserts, et que plusieurs les avoient suivis.

32. Ils marchèrent aussitôt à eux, et se préparèrent à les attaquer au jour du sabbat;

33. Et ils leur dirent : Résisterez-vous encore à présent? Sortez, et obéissez à l'édit du roi Antiochus, et vous vivrez.

34. Ils leur répondirent : Nous ne sortirons point, et nous ne violerons point le jour du sabbat pour obéir au roi Antiochus.

35. Ces gens les attaquèrent donc;

36. Et ils ne leur répondirent point; ils ne jetèrent pas une seule pierre contre eux; et ils ne bouchèrent point les lieux les plus retirés."

37. Mais ils dirent : Mourons tous dans la simplicité de notre cœur; et le ciel et la terre seront témoins que vous nous faites mourir injustement.

38. Les ennemis les attaquèrent donc dans le jour du sabbat; et ils furent tués, eux, leurs femmes, et leurs enfans

30. Et sederunt ibi ipsi, et filii eorum, et pecora eorum: quoniam inundaverunt super eos mala.

31. Et renunciatum est viris regis, et exercitui qui erat in Jerusalem civitate David, quoniam discessissent viri quidam, qui dissipaverunt mandatum regis, in loca occulta in deserto, et abiissent post illos multi.

32. Et statim perrexerunt ad eos, et constituerunt adversus eos prælium in die sabbatorum,

33. Et dixerunt ad eos : Resistitis et nunc adhuc? exite, et facite secundum verbum regis Antiochi, et vivetis.

34. Et dixerunt : Non exibimus, neque faciemus verbum regis, ut polluamus diem sabbatorum.

35. Et concitaverunt adversus eos prælium.

36. Et non responderunt eis, nec lapidem miserunt in eos, nec oppilaverunt loca occulta.

37. Dicentes : Moriamur omnes in simplicitate nostra: et testes erunt super nos cœlum et terra, quod injuste perditis nos.

38. Et intulerunt illis bellum sabbatis: et mortui sunt ipsi, et uxores eorum, et filii

† 31. C'est-à-dire dans la partie supérieure de la ville, où ils s'étoient fortifiés. *Sup.* 1. 35.

† 36. Litt. Les lieux cachés; c'est-à-dire les cavernes où ils s'étoient retirés.

eorum, et pecora eorum, usque ad mille animas hominum.

avec leurs bestiaux : mille personnes périrent en ce lieu-là.

Avant l'ère chr. vulg. 168.

39. Et cognovit Mathathias, et amici ejus, et luctum habuerunt super eos valde.

39. Mathathias et ses amis en reçurent la nouvelle, et ils firent un grand deuil de leur perte.

40. Et dixit vir proximo suo : Si omnes fecerimus sicut fratres nostri fecerunt, et non pugnaverimus adversus gentes pro animabus nostris, et justificationibus nostris, nunc citius disperdent nos a terra.

40. Alors ils se dirent les uns aux autres : Si nous faisons tous comme nos frères ont fait, et que nous ne combattions point contre les nations pour notre vie et pour notre loi, ils nous extermineront en peu de temps de dessus la terre.

41. Et cogitaverunt in die illa, dicentes : Omnis homo quicumque venerit ad nos in bello die sabbatorum, pugnemus adversus eum : et non moriemur omnes, sicut mortui sunt fratres nostri in occultis.

41. Ils prirent donc ce jour-là cette résolution : Qui que ce soit, dirent-ils, qui nous attaque le jour du sabbat, ne faisons point difficulté de combattre contre lui : et ainsi nous ne mourrons point tous comme nos frères sont morts dans les lieux cachés du désert."

42. Tunc congregata est ad eos synagoga Assidæorum fortis viribus ex Israel : omnis voluntarius in lege :

42. Alors les Assidéens," qui étoient des plus vaillans d'Israël, s'assemblèrent tous, et se joignirent à eux : tous ceux qui s'étoient attachés volontairement à la loi,

43. Et omnes qui fugiebant a malis additi sunt ad eos, et facti sunt illis ad firmamentum.

43. Et tous les autres qui fuyoient les maux dont ils étoient menacés vinrent s'unir à eux et fortifièrent leurs troupes.

44. Et collegerunt exercitum, et percusserunt peccatores in ira sua, et viros iniquos in indignatione sua :

44. Ils firent donc un corps d'armée, et ils se jetèrent sur les prévaricateurs dans leur colère, et sur les méchans dans leur indignation, et les tuèrent : et

℣ 41. *Voyez* la note sur le ℣ 36.

℣ 42. C'est ainsi que porte l'Alexandrin : ἀσιδέων. Le nom des *Assidéens*, communément employé dans l'hébreu pour désigner les justes et les saints, paroît marquer ici ceux qui s'étoient consacrés plus particulièrement au service du Seigneur, tels que furent les réchabites et les esséniens. D. Calmet croit que les Assidéens sont les mêmes que les esséniens, dont il est parlé dans la *Dissertation sur les sectes des Juifs*, placée dans le volume suivant après l'Harmonie des saints Evangiles.

Avant l'ère chr. vulg. 168.

tout le reste" s'enfuit vers les nations, pour y trouver leur sûreté.

45. Et Mathathias alla partout avec ses amis; et ils détruisirent les autels."

46. Ils circoncirent tous les enfans incirconcis qu'ils trouvèrent dans tout le pays d'Israël; et agirent avec grand courage."

47. Ils poursuivirent les enfans d'orgueil;" et ils réussirent dans toutes leurs entreprises.

48. Ils délivrèrent la loi de l'asservissement des nations, et de la puissance des rois; et ils ne permirent point au pécheur" d'abuser impunément de son pouvoir.

49. Après cela, le jour de la mort de Mathathias s'approchant, il dit à ses fils: Le règne de l'orgueil s'est affermi; voici un temps de châtiment et de ruine, d'indignation et de colère

50. Soyez donc maintenant, mes enfans, de vrais zélateurs de la loi, et donnez vos vies pour l'alliance de vos pères."

51. Souvenez-vous des œuvres qu'ont faites vos ancêtres, chacun dans leur temps, et vous recevrez une grande gloire et un nom éternel.

Gen XXII. 2. 52. Abraham n'a-t-il pas été trouvé

et ceteri fugerunt ad nationes, ut evaderent.

45. Et circuivit Mathathias, et amici ejus, et destruxerunt aras:

46. Et circumciderunt pueros incircumcisos quotquot invenerunt in finibus Israel: et in fortitudine.

47. Et persecuti sunt filios superbiæ, et prosperatum est opus in manibus eorum:

48. Et obtinuerunt legem de manibus gentium, et de manibus regum, et non dederunt cornu peccatori.

49. Et appropinquaverunt dies Mathathiæ moriendi, et dixit filiis suis: Nunc confortata est superbia, et castigatio, et tempus eversionis, et ira indignationis.

50. Nunc ergo, o filii, æmulatores estote legis, date animas vestras pro testamento patrum vestrorum:

51. Et mementote operum patrum, quæ fecerunt in generationibus suis, et accipietis gloriam magnam, et nomen æternum.

52. Abraham nonne in

℣ 44. Des Juifs devenus infidèles à leur Dieu.

℣ 45. Ceux des idoles.

℣ 46. Autrement et selon le grec: Animés de courage, ils circoncirent *sans crainte* tous les enfans incirconcis qu'ils trouvèrent dans tout le pays d'Israël.

℣ 47. Les ennemis et les Juifs qui s'étoient révoltés contre Dieu.

℣ 48. A l'impie Antiochus.

℣ 50. L'alliance sainte qu'ils ont contractée avec Dieu.

tentatione inventus est fidelis, et reputatum est ei ad justitiam?

fidèle dans la tentation, et cela ne lui a-t-il pas été imputé à justice?

Avant l'ère chr. vulg. 167.

53. Joseph in tempore angustiæ suæ custodivit mandatum, et factus est dominus Ægypti.

53. Joseph a gardé les commandemens de Dieu pendant le temps de son affliction; et il est devenu le seigneur de l'Egypte. *Gen.* XLI. 40.

54. Phinees pater noster, zelando zelum Dei, accepit testamentum sacerdotii æterni.

54. Phinées notre père, en brûlant de zèle pour la loi de Dieu, a reçu la promesse d'un sacerdoce éternel. *Num.* XXV. 13.

55. Jesus, dum implevit verbum, factus est dux in Israel.

55. Josué accomplissant la parole du Seigneur, est devenu le chef d'Israël. *Jos.* I. 2.

56. Caleb, dum testificatur in ecclesia, accepit hereditatem.

56. Caleb, en rendant témoignage dans l'assemblée de son peuple, a reçu un héritage. *Num.* XIV. 6. *Jos.* XIV. 14.

57. David in sua misericordia consecutus est sedem regni in secula.

57. David, par sa douceur, s'est acquis pour jamais le trône royal. 2 *Reg.* I. 4.

58. Elias, dum zelat zelum legis, receptus est in cœlum.

58. Elie étant embrasé de zèle pour la loi, a été enlevé dans le ciel.

59. Ananias et Azarias et Misael credentes, liberati sunt de flamma.

59. Ananias, Azarias et Misaël croyant fermement en Dieu, ont été sauvés des flammes. 4. *Reg.* II. 11.

60. Daniel in sua simplicitate liberatus est de ore leonum.

60. Daniel, dans la simplicité de son cœur, a été délivré de la gueule des lions. *Dan.* III. 50.

61. Et ita cogitate per generationem et generationem: quia omnes qui sperant in eum, non infirmantur.

61. Ainsi considérez tout ce qui s'est passé de race en race, et vous trouverez que tous ceux qui espèrent en Dieu, ne s'affoiblissent point. *Dan.* VI. 22.

62. Et a verbis viri peccatoris ne timueritis: quia gloria ejus, stercus et vermis est.

62. Ne craignez donc point les paroles de l'homme pécheur, parce que toute sa gloire n'est que de l'ordure et que la pâture des vers.

63. Hodie extollitur, et cras non invenietur: quia conversus est in terram suam, et cogitatio ejus periit.

63. Il s'élève aujourd'hui, et disparoîtra demain, parce qu'il sera retourné dans la terre d'où il est venu, et que ses pensées se seront évanouies.

64. Vos ergo, filii, confortamini, et viriliter agitate

64. Vous donc, mes enfans, armez-vous de courage, et agissez vaillan-

Avant l'ère chr. vulg. 167.

ment pour la défense de la loi, parce que c'est elle qui vous comblera de gloire.

65. Et voilà Simon votre frère : je sais qu'il est homme de conseil ; écoutez-le toujours, et il vous tiendra lieu de père.

66. Judas Machabée a été fort et vaillant dès sa jeunesse; qu'il soit le général de vos troupes, et il conduira votre peuple dans la guerre.

67. Joignez à vous tous les observateurs de la loi, et vengez votre peuple de ses ennemis.

68. Rendez aux nations le salaire qu'elles méritent, et soyez toujours attentifs aux préceptes de la loi.

69. Après cela, il les bénit, et il fut réuni à ses pères.

70. Il mourut en la cent quarante-sixième année [†] et il fut enseveli à Modin par ses enfans dans le sépulcre de ses pères; et tout Israël le pleura, et fit un grand deuil à sa mort.

in lege : quia in ipsa gloriosi eritis.

65. Et ecce Simon frater vester, scio quod vir consilii est : ipsum audite semper, et ipse erit vobis pater.

66. Et Judas Machabæus fortis viribus a juventute sua, sit vobis princeps militiæ, et ipse aget bellum populi.

67. Et adducetis ad vos omnes factores legis : et vindicate vindictam populi vestri.

68. Retribuite retributionem gentibus, et intendite in præceptum legis.

69. Et benedixit eos, et appositus est ad patres suos.

70. Et defunctus est anno centesimo et quadragesimo sexto : et sepultus est a filiis suis in sepulchris patrum suorum in Modin, et planxerunt eum omnis Israel planctu magno.

† 70. Du règne des Grecs. — C'est-à-dire de l'ère des Séleucides. *Voy.* au chapitre 1^er † 11.

CHAPITRE III.

Judas Machabée succède à Mathathias son père. Il défait et tue Apollonius. Il marche contre Séron, et le défait. Les victoires de Judas irritent Antiochus. Lysias envoie une armée nombreuse contre les Juifs. Judas et les siens se préparent à combattre les ennemis.

II. *Machabées*, VIII, 1-22.

1. Et surrexit Judas qui vocabatur Machabæus, filius ejus, pro eo :

1. Alors Judas son fils, surnommé Machabée, prit sa place. Avant l'ère chr. vulg. 167.

2. Et adjuvabant eum omnes fratres ejus, et universi qui se conjunxerant patri ejus, et præliabantur prælium Israel cum lætitia.

2. Il étoit assisté par tous ses frères, et par tous ceux qui s'étoient joints à son père; et ils combattoient avec joie pour la défense d'Israël.

3. Et dilatavit gloriam populo suo, et induit se loricam sicut gigas, et succinxit se arma bellica sua in præliis, et protegebat castra gladio suo.

3. Ce fut lui qui accrut la gloire de son peuple: il se revêtit de la cuirasse comme un géant; il se couvroit de ses armes dans les combats, et son épée étoit la protection de tout le camp.[a]

4. Similis factus est leoni in operibus suis, et sicut catulus leonis rugiens in venatione.

4. Il devint semblable à un lion dans ses grandes actions, et à un lionceau qui rugit en voyant sa proie.

5. Et persecutus est iniquos perscrutans eos : et qui conturbabant populum suum, eos succendit flammis.

5. Il poursuivit les méchans, en les cherchant de tous côtés, et il brûla ceux qui troubloient son peuple.

6. Et repulsi sunt inimici ejus præ timore ejus : et omnes operarii iniquitatis conturbati sunt, et directa est salus in manu ejus.

6. La terreur de son nom fit fuir ses ennemis devant lui : tous les ouvriers d'iniquité furent dans le trouble; et son bras procura le salut du peuple.

[a] 3. C'est-à-dire de toute l'armée.

Avant l'ère chr. vulg. 167.

7. Ses grandes actions irritèrent plusieurs rois, et furent en même temps la joie de Jacob; et sa mémoire sera éternellement en bénédiction.

7 Et exacerbabat reges multos, et lætificabat Jacob in operibus suis : et in seculum memoria ejus in benedictione.

8. Il parcourut les villes de Juda; il en fit disparoître les impies; et il détourna la colère de Dieu de dessus Israël.[v]

8. Et perambulavit civitates Juda, et perdidit impios ex eis, et avertit iram ab Israel.

9. Son nom devint célèbre jusqu'aux extrémités du monde; et il rassembla ceux qui étoient près de périr.

9. Et nominatus est usque ad novissimum terræ, et congregavit pereuntes.

10. Alors Apollonius assembla les nations, et leva de Samarie[v] une grande et puissante armée, pour combattre contre Israël.

10. Et congregavit Apollonius gentes, et a Samaria virtutem multam et magnam, ad bellandum contra Israel.

11. Et Judas, en ayant été averti, marcha contre lui, le défit et le tua : et un grand nombre des ennemis fut taillé en pièces, et le reste mis en fuite.

11. Et cognovit Judas, et exiit obviam illi : et percussit, et occidit illum : et ceciderunt vulnerati multi, et reliqui fugerunt.

12. Il en rapporta les dépouilles, et il prit l'épée d'Appollonius, et s'en servit dans les combats toute sa vie.

12. Et recepit spolia eorum et gladium Appollonii abstulit Judas, et erat pugnans in eo omnibus diebus.

13. Séron, général de l'armée de Syrie, ayant appris que Judas avoit rassemblé auprès de lui une grande troupe de ceux qui étoient fidèles à la loi,

13. Et audivit Seron princeps exercitus Syriæ, quod congregavit Judas congregationem fidelium et ecclesiam secum,

14. Dit : Je m'acquerrai de la réputation et de la gloire dans tout le royaume, par la défaite de Judas et de tous ceux qui sont avec lui, qui méprisent les ordres du roi.

14. Et ait : Faciam mihi nomen, et glorificabor in regno : et debellabo Judam, et eos qui cum ipso sunt, qui spernebant verbum regis.

15. Il se prépara donc pour le combattre; et l'armée des impies[v] le suivit avec un puissant secours, pour se venger des enfans d'Israël.

15. Et præparavit se; et ascenderunt cum eo castra impiorum, fortes auxiliarii, ut facerent vindictam in filios Israel.

℣ 8. En arrêtant le cours de l'impiété qui en étoit la source.
℣ 10. Où il demeuroit en qualité de gouverneur de la province.
℣ 15. C'est-à-dire des Juifs qui avoient apostasié.

16. Et appropinquaverunt usque ad Bethoron : et exivit Judas obviam illi cum paucis.

16. Ils s'avancèrent jusqu'à Béthoron;" et Judas vint au-devant d'eux avec peu de gens.

Avant l'ère chr. vulg. 167.

17. Ut autem viderunt exercitum venientem sibi obviam, dixerunt Judæ : Quomodo poterimus pauci pugnare contra multitudinem tantam, et tam fortem, et nos fatigati sumus jejunio hodie?

17. Mais ceux-ci, ayant vu marcher contre eux l'armée ennemie, lui dirent : Comment pourrons-nous combattre contre une armée si grande et si forte, nous qui sommes en si petit nombre et fatigués du jeûne d'aujourd'hui."

18. Et ait Judas : Facile est concludi multos in manus paucorum : et non est differentia in conspectu Dei cœli liberare in multis et in paucis;

18. Judas leur dit : il est aisé que peu de gens en battent beaucoup : et quand le Dieu du ciel veut sauver, il n'y a point de différence entre un grand et un petit nombre;

19. Quoniam non in multitudine exercitus victoria belli, sed de cœlo fortitudo est.

19. Car la victoire ne dépend point de la grandeur des armées, mais c'est du ciel que vient toute la force.

20. Ipsi veniunt ad nos in multitudine contumaci, et superbia, ut disperdant nos, et uxores nostras, et filios nostros, et ut spolient nos.

20. Ils marchent contre nous avec une multitude de gens superbes et insolens pour nous perdre tous avec nos femmes et nos enfans, et pour s'enrichir de nos dépouilles.

21. Nos vero pugnabimus pro animabus nostris et legibus nostris :

21. Mais pour nous, nous combattrons pour notre vie et pour notre loi;

22. Et ipse Domine conteret eos ante faciem nostram : vos autem ne timueritis eos.

22. Et le Seigneur brisera lui-même tous leurs efforts devant nous : c'est pourquoi ne les craignez point.

23. Ut cessavit autem loqui, insiluit in eos subito : et contritus est Seron, et exercitus ejus in conspectu ipsius :

23. Quand il eut cessé de parler, il se jeta aussitôt sur eux et Séron fut renversé devant lui, avec toute son armée.

ỳ 16. Cette ville étoit environ à sept lieues au nord de Jérusalem.

ỳ 17. Jeûne que nous nous sommes imposé pour implorer la miséricorde de Dieu.

Avant l'ère chr. vulg. 167.

24. Judas le poursuivit à la descente de Béthoron jusqu'à la plaine; et huit cents hommes des ennemis furent tués : mais le reste s'enfuit au pays des Philistins.

24. Et persecutus est eum in descensu Bethoron usque in campum, et ceciderunt ex eis octingenti viri: reliqui autem fugerunt in terram Philisthiim.

25. Alors la terreur de Judas et de ses frères se répandit de tous côtés parmi les nations voisines.

25. Et cecidit timor Judæ, ac fratrum ejus, et formido super omnes gentes in circuitu eorum.

26. Son nom fut connu du roi même; et tous les peuples parloient des combats et des victoires de Judas.

26. Et pervenit ad regem nomen ejus, et de prœliis Judæ narrabant omnes gentes.

27. Lors donc que le roi Antiochus eut reçu ces nouvelles, il entra dans une grande colère; et il envoya dans tout son royaume lever des troupes dont il fit une puissante armée.

27. Ut audivit autem rex Antiochus sermones istos, iratus est animo : et misit, et congregavit exercitum universi regni sui, castra fortia valde :

28. Il ouvrit son trésor, il paya ses gens pour un an, et il leur commanda d'être prêts à tout.

28. Et aperuit ærarium suum, et dedit stipendia exercitui in annum : et mandavit illis ut essent parati ad omnia.

29. Mais ayant vu que l'argent de ses trésors avoit manqué, et qu'il retiroit peu de tributs du pays de Judée,[a] à cause des troubles qu'il y avoit excités, et des maux qu'il y avoit faits, en leur ôtant la loi qu'ils avoient gardée de tout temps,

29. Et vidit quod defecit pecunia de thesauris suis, et tributa regionis modica propter dissensionem, et plagam, quam fecit in terra, ut tolleret legitima quæ erant a primis diebus.

30. Il eut peur de n'avoir pas de quoi fournir comme auparavant aux frais de la guerre, et aux grandes libéralités qu'il avoit coutume de faire avec une largesse extraordinaire, ayant été magnifique plus que tous les rois qui l'avoient précédé.

30. Et timuit ne non haberet ut semel et bis, in sumptus et donaria, quæ dederat ante larga manu : et abundaverat super reges qui ante eum fuerant.

31. Dans cette grande consternation où il se trouvoit, il résolut d'aller en

31. Et consternatus erat animo valde, et cogitavit

[a] ℣ 29. Gr. Qu'il y avoit peu de receveurs d'impôts dans ce pays, *parce qu'il y avoit peu d'impôts à recueillir.*

ire in Persidem, et accipere tributa regionum, et congregare argentum multum.

Perse, pour y lever les tributs des peuples, et y amasser beaucoup d'argent.

Avant l'ère chr. vulg. 167.

32. Et reliquit Lysiam hominem nobilem de genere regali super negotia regia, a flumine Euphrate usque ad flumen Ægypti :

32. Il laissa donc Lysias, prince de la maison royale, pour avoir soin des affaires du royaume, et commander depuis le fleuve de l'Euphrate jusqu'au fleuve de l'Egypte,

33. Et ut nutriret Antiochum filium suum donec rediret.

33. Et pour avoir soin de l'éducation de son fils Antiochus″ jusqu'à ce qu'il fût de retour.

34. Et tradidit ei medium exercitum, et elephantos : et mandavit ei de omnibus quæ volebat, et de inhabitantibus Judæam et Jérusalem :

34. Il lui laissa la moitié de l'armée et des éléphans; et il lui donna ses ordres pour tout ce qu'il vouloit faire, et pour ce qui regardoit aussi les peuples de la Judée et les habitans de Jérusalem,

35. Et ut mitteret ad eos exercitum, ad conterendam et extirpandam virtutem Israel, et reliquias Jerusalem, et auferendam memoriam eorum de loco :

35. Lui commandant d'y envoyer une armée, pour perdre et exterminer entièrement toutes les troupes d'Israel et les restes de Jérusalem, et pour effacer de ce lieu tout ce qui pourrait en renouveler la mémoire;

36. Et ut constitueret habitatores filios alienigenas in omnibus finibus eorum, et sorte distribueret terram eorum.

36. Et d'établir des étrangers dans tout leur pays pour l'habiter; et de distribuer au sort toutes leurs terres.

37. Et rex assumpsit partem exercitus residui, et exivit ab Antiochia civitate regni sui, anno centesimo et quadragesimo septimo : et transfretavit Euphratem flumen, et perambulabat superiores regiones.

37. Le roi prit la moitié de l'armée qui lui restoit, partit d'Antioche, capitale de son royaume, en la cent quarante-septième année,″ passa l'Euphrate, et traversa le haut pays.″

166.

38. Et elegit Lysias Ptolemæum filium Dorymini,

38. Et Lysias choisit Ptolémée, fils de Dorymini,″ Nicanor et Gor-

ŷ 33. Surnommé *Eupator*.
ŷ 37. Du règne des Grecs.
Ibid. De l'Arménie et des autres provinces au delà de ce fleuve.
ŷ 38. Ou Dorymènes. 2. *Mach.* IV. 45. *g*.

Avant l'ère chr. vulg. 166.

gias, qui étoient des hommes puissans entre les amis du roi.

et Nicanorem, et Gorgiam, viros potentes ex amicis regis :

39. Et envoya avec eux quarante mille hommes de pied, et sept mille chevaux; il leur donna ordre d'aller dans le pays de Judas, et de ruiner tout, selon que le roi l'avoit commandé.

39. Et misit cum eis quadraginta millia virorum et septem millia equitum, ut venirent in terram Juda, et disperderet eam secundum verbum regis.

40. Ils s'avancèrent donc avec toutes leurs troupes, et vinrent camper près d'Emmaüs,[a] le long de la plaine.

40. Et processerunt cum universa virtute sua, et venerunt, et applicuerunt Emmaum in terra campestri.

41. Les marchands des pays voisins ayant su leur arrivée, prirent beaucoup d'or et d'argent, et des serviteurs, et vinrent au camp, afin d'acheter les enfans d'Israel que l'on devoit faire esclaves,[a] et l'armée de Syrie se joignit à eux avec celle du pays des étrangers.

41. Et audierunt mercatores regionum nomen eorum : et acceperunt argentum et aurum multum valde, et pueros, et venerunt in castra, ut acciperent filios Israel in servos : et additi sunt ad eos exercitus Syriæ, et terræ alienigenarum.

42. Judas et ses frères reconnurent alors que leurs maux s'étoient multipliés, et que l'armée ennemie s'approchoit de leur pays : ils surent l'ordre que le roi avoit donné de perdre leur peuple, et de le détruire entièrement.

42. Et vidit Judas, et fratres ejus, quia multiplicata sunt mala, et exercitus applicabant ad fines eorum : et cognoverunt verba regis, quæ mandavit populo facere in interitum et consummationem :

43. Et ils se dirent les uns aux autres : Relevons les ruines de notre nation, et combattons pour notre peuple et pour les choses saintes de notre religion.

43. Et dixerunt unusquisque ad proximum suum : Erigamus dejectionem populi nostri, et pugnemus pro populo nostro et sanctis nostris.

44. Ils s'assemblèrent donc pour se préparer à combattre, et pour prier le

44. Et congregatus est conventus ut essent parati

[a] ℣ 40. Cette ville étoit environ à deux lieues au nord-ouest de Jérusalem.

[a] ℣ 41. On avoit promis de les leur donner à bon marché. — *Voyez* au IIe livre des Machabées, VIII 11. et suiv.

in prælium, et ut orarent, et peterent misericordiam et miserationes.

Seigneur, et implorer sa bonté et ses miséricordes.

Avant l'ère chr. vulg. 166.

45. Et Jerusalem non habitabatur, sed erat sicut desertum : non erat qui ingrederetur et egrederetur de natis ejus, et sanctum conculcabatur : et filii alienigenarum erant in arce : ibi erat habitatio gentium : et ablata est voluptas a Jacob, et defecit ibi tibia et cithara.

45. Jérusalem n'étoit point alors habitée, mais paroissoit comme un désert; on ne voyoit plus aucun de ses enfans y entrer ou en sortir : son sanctuaire était foulé aux pieds : les étrangers demeuroient dans la forteresse, qui étoit devenue la retraite des nations : toute la joie de Jacob en étoit bannie; et on n'y entendait plus le son de la flûte, ni de la harpe.

46. Et congregati sunt, et venerunt in Maspha contra Jerusalem : quia locus orationis erat in Maspha ante in Israel.

46. Ils s'assemblèrent donc, et vinrent à Maspha, vis-à-vis de Jérusalem, parce qu'il y avoit eu autrefois dans Israël, un lieu de prière à Maspha.″

47. Et jejunaverunt illa die, et induerunt se ciliciis, et cinerem imposuerunt capiti suo, et discinderunt vestimenta sua :

47. Ils jeûnèrent ce jour-là; ils se revêtirent de cilices; ils se mirent de la cendre sur la tête; ils déchirèrent leurs vêtemens.

48. Et expanderunt libros legis, de quibus scrutabantur gentes similitudinem simulachrorum suorum :

48. Ils ouvrirent″ les livres de la loi, où les gentils cherchoient à trouver quelque chose qui eût du rapport avec leurs idoles.″

49. Et attulerunt orna-

49. Ils apportèrent les ornemens sa-

℣ 46. C'est à Maspha que les tribus s'assemblèrent pour résoudre la guerre contre Benjamin, à l'occasion de l'outrage fait à la femme du lévite. *Judic.* XX. I XXI. 5, 8. On s'y assembla aussi sous Samuël, 1. *Reg.* VII. 5., et pour l'élection de Saül. *Ibid.* X. 17.

℣ 48. Litt. Ils étendirent.

Ibid. Ces infidèles cherchoient d'ordinaire dans les livres sacrés des prétextes pour autoriser leurs fables. Dans cette circonstance les Juifs demandèrent à Dieu qu'il voulût venger la vérité de ses saintes écritures de l'abus sacrilége que les idolâtres en faisoient. — Le grec de l'édition de Complute lit : Ils étendirent les livres de la loi, que les gentils cherchoient pour y peindre les figures de leurs idoles, et ainsi ils auroient suivi l'exemple du saint roi Ezéchias, qui avoit exposé devant le Seigneur la lettre insolente et blasphématoire de l'impie Sennachérib.

Avant l'ère chr. vulg. 166.

cerdotaux, les prémices et les dîmes," et ils firent venir les Nazaréens qui avoient accompli leurs jours."

menta sacerdotalia, et primitias, et decimas : et suscitaverunt Nazaræos, qui impleverant dies :

50. Et élevant leurs voix, ils poussèrent leurs cris jusqu'au ciel, en disant : Que ferons-nous à ceux-ci, et où les mènerons-nous?

50. Et clamaverunt voce magna in cœlum, dicentes : Quid faciemus istis? et quo eos ducemus?

51 Votre sanctuaire a été souillé et foulé aux pieds : vos prêtres sont dans les larmes et dans l'humiliation.

51. Et sancta tua conculcata sunt, et contaminata sunt : et sacerdotes tui facti sunt in luctum et in humilitatem.

52. Vous voyez que ces nations se sont assemblées pour nous perdre : vous savez les desseins qu'elles ont formés contre nous.

52. Et ecce nationes convenerunt adversum nos, ut nos disperdant : tu scis quæ cogitant in nos.

53. Comment pourrons-nous subsister devant eux, si vous-même, ô Dieu! ne nous assistez?

53. Quomodo poterimus subsistere ante faciem eorum, nisi tu, Deus, adjuves nos?

54. Et ils firent retentir les trompettes avec un grand bruit."

54. Et tubis exclamaverunt voce magna.

55. Après cela, Judas établit des officiers pour commander l'armée des tribuns," des capitaines de cent hommes, et des officiers de cinquante et de dix;

55. Et post hæc, constituit Judas duces populi, tribunos, et centuriones, et pentacontarchos, et decuriones.

56. Et il dit à ceux qui venoient de bâtir des maisons, d'épouser des femmes, et de planter des vignes, et à ceux qui étoient timides, de retourner chacun en leur maison, selon la loi."

56. Et dixit his qui ædificabant domos, et sponsabant uxores, et plantabant vineas, et formidolosis, ut redirent unusquisque in domum suam secundum legem.

ỳ 49. Ils les présentèrent au Seigneur, comme pour suppléer aux sacrifices qu'ils ne pouvoient lui offrir hors de Jérusalem.

Ibid. C'est-à-dire à ces Nazaréens qui ne pouvoient satisfaire aux cérémonies prescrites par la loi.

ỳ 54. *Voyez* la loi qui se lit au livre des Nombres, x. 9.

ỳ 55. Qui commandoient mille hommes.

ỳ 56. *Voyez* la loi du Deutéronome, xx. 5. et suiv.

57. Et moverunt castra et collocaverunt ad austrum Emmaum :

58. Et ait Judas : Accingimini, et estote filii potentes, et estote parati in mane, ut pugnetis adversus nationes has, quæ convenerunt adversus nos, dispердere nos et sancta nostra :

59. Quoniam melius est nos mori in bello, quam videre mala gentis nostræ, et sanctorum :

60. Sicut autem fuerit voluntas in cœlo, sic fiat.

57. Alors l'armée marcha, et vint camper près d'Emmaüs, du côté du midi : Avant l'ère chr. vulg. 166.

58. Et Judas dit : Prenez vos armes, et remplissez-vous de courage ; tenez-vous prêts pour demain matin, afin de combattre contre ces nations assemblées contre nous pour nous perdre, et pour renverser notre sainte religion;

59. Car il vaut mieux pour nous mourir dans le combat, que de voir les maux de notre peuple, et la destruction de toutes les choses saintes :

60. Mais que ce qui est ordonné par la volonté de Dieu dans le ciel s'accomplisse.

CHAPITRE IV.

Judas Machabée attaque séparément Nicanor et Gorgias, et les met en déroute. Il remporte la victoire sur Lysias. Il va à Jérusalem, purifie les lieux saints, et fortifie la montagne de Sion.

II. *Machabées*, VIII, 23 *et suiv.*

1. Et assumpsit Gorgias quinque millia virorum, et mille equites electos : et moverunt castra nocte.

2. Ut applicarent ad castra Judæorum, et percuterent eos subito : et filii qui erant ex arce, erant illis duces.

1. Alors Gorgias prit cinq mille hommes de pied, et mille chevaux choisis, et décampa la nuit,"

2. Pour venir attaquer le camp des Juifs, et les accabler subitement : et ceux de la forteresse" leur servoient de guides.

" 1. Laissant dans le camp la plus grande partie de l'armée sous la conduite de Nicanor.

" 2. Les Juifs apostats qui s'étoient joints à la garnison, ou simplement les soldats grecs qui occupoient la citadelle.

Avant l'ère chr. vulg. 166.

3. Mais Judas en fut averti, et il marcha aussitôt avec les plus vaillans de ses troupes, pour aller attaquer le gros de l'armée du roi, qui étoit à Emmaüs;"

3. Et audivit Judas, et surrexit ipse, et potentes, percutere virtutem exercituum regis, qui erant in Emmaum.

4. Car une partie de cette armée " étoit encore dispersée hors du camp.

4. Adhuc enim dispersus erat exercitus a castris.

5. Gorgias étant donc venu pendant la nuit au camp de Judas, n'y trouva personne; et il les cherchoit sur les montagnes, en disant : Ces gens fuient devant nous.

5. Et venit Gorgias in castra Judæ noctu, et neminem invenit, et quærebat eos in montibus : quoniam dixit : Fugiunt hi a nobis.

6. Lorsque le jour fut venu, Judas parut dans la plaine, accompagné seulement de trois mille hommes, qui n'avoient ni boucliers, ni épées.

6. Et cum dies factus esset, apparuit Judas in campo cum tribus millibus virorum tantum, qui tegumenta et gladios non habebant :

7. Et ils reconnurent que l'armée des nations étoit forte, et environnée de cuirassiers et de cavalerie, qui étoient tous gens aguerris.

7. Et viderunt castra gentium valida, et loricatos, et equitatus in circuitu eorum, et hi docti ad prælium.

8. Alors Judas dit à ceux qui étoient avec lui : Ne craignez point cette grande multitude, et n'appréhendez point leur choc.

8. Et ait Judas viris qui secum erant : Ne timueritis multitudinem eorum, et impetum eorum ne formidetis.

9. Souvenez-vous de quelle manière nos pères furent sauvés dans la mer Rouge, lorsque Pharaon les poursuivoit avec une grande armée.

9. Mementote qualiter salvi facti sunt patres nostri in mari Rubro, cum sequeretur eos Pharao cum exercitu multo.

10. Crions donc maintenant au ciel, et le Seigneur nous fera miséricorde ; il se souviendra de l'alliance qu'il a faite avec nos pères, et il brisera aujourd'hui toute la force de cette armée devant nos yeux :

10. Et nunc clamemus in cœlum, et miserebitur nostri Dominus, et memor erit testamenti patrum nostrorum, et conteret exercitum istum ante faciem nostram hodie.

ŷ 3. Les forces que Gorgias y avoit laissées sous la conduite de Nicanor.

ŷ 4. De Gorgias.

ŷ 6. Le grec ajoute ces mots : telles qu'ils eussent voulu. En effet dans la suite il paroît qu'ils n'étoient pas absolument sans épées. *Infr.* ŷ 15. Peut-être faudroit-il expliquer le texte : N'ayant pas pris *avec lui* ceux qui n'avoient ni boucliers ni épées, comme ils auroient voulu. Le syriaque lit : Et ils n'avoient que leurs boucliers et leurs épées, comme ils l'avoient voulu.

11. Et scient omnes gentes, quia est qui redimat et liberet Israel.

11. Et toutes les nations reconnoîtront qu'il y a un rédempteur et un libérateur d'Israël.

Avant l'ère chr. vulg. 166.

12. Et elevaverunt alienigenæ oculos suos, et viderunt eos venientes ex adverso.

12. Alors les étrangers levant les yeux, aperçurent les gens de Judas qui marchoient contre eux.

13. Et exierunt de castris in prælium, et tuba cecinerunt hi qui erant cum Juda,

13. En même temps, ils sortirent de leur camp pour les combattre : et ceux qui étoient avec Judas, sonnèrent de la trompette,

14, Et congressi sunt : et contritæ sunt gentes, et fugerunt in campum.

14. Et les chargèrent; et les troupes des nations furent battues, et s'enfuirent dans la plaine.

15. Novissimi autem omnes ceciderunt in gladio, et persecuti sunt eos usque Gezeron, et usque in campos Idumææ, et Azoti, et Jamniæ : et ceciderunt ex illis usque ad tria millia virorum.

15. Les derniers furent tous taillés en pièces; et Judas avec ses gens les poursuivit jusqu'à Gézeron" et jusqu'aux campagnes de l'Idumée," d'Azot et de Jamnias," et il en demeura sur la place jusqu'à trois mille."

16. Et reversus est Judas, et exercitus ejus, sequens eum.

16. Judas retourna avec son armée qui le suivoit.

17. Dixitque ad populum : Non concupiscatis spolia, quia bellum contra nos est,

17. Et il dit à ses gens : ne vous laissez point emporter au désir du butin, parce que nous avons encore des ennemis à combattre,

18. Et Gorgias et exercitus ejus prope nos in monte : sed state nunc contra inimicos nostros, et expug-

18. Et que Gorgias avec son armée est près de nous sur la montagne : mais demeurez fermes maintenant contre nos ennemis, et achevez de les défaire; et

℣ 15. Ou Gazer dans la tribu d'Ephraïm. — On ne connoît point Gézeron dans l'ancienne géographie de la Terre-Sainte; mais on trouve Gazer dans la tribu d'Ephraïm. *Jos.* XVI. 3. XXI. 21. Il étoit naturel que les fuyards se jetassent du côté de Samarie, qui étoit à eux.

Ibid. Le grec du manuscrit alexandrin lit, de Judée; cela paroîtroit plus probable comme étant moins éloigné d'Emmaüs. Au ℣ 29. le grec lit de même l'*Idumée*, au lieu de *la Judée*, qui se lit dans la Vulgate, et qui est la vraie leçon; et il lit encore *l'Idumée* au chapitre V. ℣ 3.

Ibid. Villes des Philistins.

Ibid. C'est-à-dire, trois mille qui furent tués dans le combat, outre six mille qui périrent dans la fuite. — C'est ainsi que l'on concilie ce texte avec celui du II^e^ livre des Machabées, VIII. 24., qui en marque neuf mille.

Avant l'ère chr. vulg. 166.

après cela, vous emporterez leurs dépouilles en sûreté.

19. Lorsque Judas parloit encore, on vit paroître quelques troupes qui regardoient de dessus la montagne.

20. Et Gorgias vit que les siens avoient été mis en fuite, et son camp brûlé," car la fumée qui paraissait, lui faisoit voir ce qui étoit arrivé.

21. Ce qu'ayant aperçu, et voyant Judas avec son armée dans la plaine toute prête à combattre, ils eurent une grande frayeur;

22. Et ils s'enfuirent tous au pays des étrangers."

23. Ainsi Judas retourna pour enlever le butin du camp; et ils emportèrent beaucoup d'or et d'argent, de l'hyacinthe, de la pourpre marine," et de grandes richesses.

24. Et en revenant, ils chantoient des hymnes, et bénissoient Dieu hautement, disant: Qu'il est bon, et que sa miséricorde s'étend dans tous les siècles. "

nate eos : et sumetis postea spolia securi.

19. Et adhuc loquente Juda hæc, ecce apparuit pars quædam prospiciens de monte.

20. Et vidit Gorgias quod in fugam conversi sunt sui, et succenderunt castra : fumus enim, qui videbatur, declarabat quod factum est.

21. Quibus illi conspectis, timuerunt valde, aspicientes simul et Judam, et exercitum in campo paratum ad prælium :

22. et fugerunt omnes in campum alienigenarum.

23. Et Judas reversus est ad spolia castrorum, et acceperunt aurum multum, et argentum, et hyacinthum, et purpuram marinam, et opes magnas.

24. Et conversi, hymnum canebant, et benedicebant Deum in cœlum, quoniam bonus est, quoniam in seculum misericordia ejus.

℣ 20. Judas avoit fait mettre le feu à un endroit du camp de Gorgias; mais le camp ne fut pas entièrement consumé, comme on va le voir au ℣ 23.

℣ 22. Cela peut s'entendre du pays des Philistins, selon l'usage des interprètes grecs, qui ont communément rendu le nom de *Philistins* par celui d'*étrangers*. *Infr.* ℣ 30. *et alibi.*

℣ 23. C'est-à-dire, de celle qui étoit teinte avec le sang du poisson nommé *purpura*, différente de celle qui se teignoit avec des herbes, et qui étoit moins estimée.

Ibid. Car ils eurent non-seulement les dépouilles de leurs ennemis, mais aussi l'argent qu'un grand nombre de marchands avoient apporté pour acheter les Juifs qu'on devoit leur livrer. — *Voyez* au II^e^ livre des Machabées, VIII. 25.

℣ 24. Ces mots : *Quoniam bonus*, etc., sont la reprise ou le refrain d'un cantique d'action de grâces, et particulièrement du psaume CXXXV. כי טוב כי לעולם חסדו.

25. Et facta est salus magna in Israel in die illa.

25. Et en ce jour-là Israel remporta une grande victoire qui fut son salut. Avant l'ère chr. vulg. 166.

26. Quicumque autem alienigenarum evaserunt, venerant, et nuntiaverunt Lysiæ universa quæ acciderant.

26. Ceux des étrangers qui échappèrent, en vinrent porter la nouvelle à Lysias, et lui dirent tout ce qui étoit arrivé.

27. Quibus ille auditis, consternatus animo deficiebat : quod non qualia voluit, talia contigerunt in Israel, et qualia mandavit rex.

27. Ce qu'ayant appris, il en fut tout consterné, et pensa mourir de douleur, à cause qu'il n'avoit pu réussir dans ses desseins contre Israël, ni dans l'exécution des ordres qu'il avoit reçus du roi.

28. Et sequenti anno congregavit Lysias virorum electorum sexaginta millia et equitum quinque millia, ut debellaret eos.

28. L'année suivante, Lysias leva une armée de soixante mille hommes choisis, et de cinq mille chevaux, pour exterminer les Juifs. 165.

29. Et venerunt in Judæam, et castra posuerunt in Bethoron, et occurrit illis Judas cum decem millibus viris.

29. Cette armée marcha en Judée, et campa près de Béthoron : " et Judas vint au devant d'eux avec dix mille hommes.

30. Et viderunt exercitum fortem, et oravit, et dixit : Benedictus es, Salvator Israel, qui contrivisti impetum potentis in manu servi tui David, et tradidisti castra alienigenarum in manu Jonathæ filii Saül, et armigeri ejus.

30. Ils reconnurent que l'armée ennemie étoit forte ; et Judas fit sa prière, et dit : Soyez béni, Sauveur d'Israël, vous qui brisâtes la force d'un géant " par la main de votre serviteur David, et qui livrâtes le camp des étrangers " entre les mains de Jonathas, fils de Saül, et de son écuyer. 1. *Reg.* XVII. 50. 1. *Reg.* XIV. 13.

31. Conclude exercitum istum in manu populi tui Israel, et confundantur in exercitu suo et equitibus.

31. Livrez de même maintenant cette armée entre les mains de votre peuple d'Israël ; et qu'ils soient couverts de confusion avec toutes leurs troupes et leur cavalerie.

32. Da illis formidinem, et tabefac audaciam virtutis eorum, et commoveantur contritione sua.

32. Frappez-les de crainte ; faites-les sécher de frayeur, en abattant cette audace que leur inspirent leurs forces : qu'ils soient renversés et brisés.

¥ 29. *Voyez* la note sur le chap. III. ¥ 16.
¥ 30. De Goliath.
Ibid. Des Philistins.

Avant l'ère chr. vulg. 165.

33. Détruisez-les par l'épée de ceux qui vous aiment, afin que tous ceux qui connoissent votre nom, publient vos louanges dans leurs cantiques.

34. Le combat fut livré en même temps, et cinq mille hommes de l'armée de Lysias furent taillés en pièces.″

35. Lysias voyant la fuite des siens, et le courage des Juifs, et cette disposition où ils étoient de vivre avec honneur, ou de mourir généreusement, s'en alla à Antioche,″ et y leva de nouveaux soldats, pour revenir en Judée avec plus de troupes qu'auparavant.

33. Dejice illos gladio diligentium te : et collaudent te omnes qui noverunt nomen tuum, in hymnis.

34. Et commiserunt prælium, et ceciderunt de exercitu Lysiæ quinquemillia virorum.

35. Videns autem Lysias fugam suorum, et Judæorum audaciam, et quod parati sunt aut vivere, aut mori fortiter, abiit Antiochiam, et elegit milites, ut multiplicati rursus venirent in Judæam.

II. *Machabées*, X. 1.-15.

36. Alors Judas et ses frères dirent : Voilà nos ennemis défaits; allons maintenant purifier et renouveler le temple.

37. Aussitôt toute l'armée se rassembla; et ils montèrent à la montagne de Sion.

38. Ils virent les lieux saints ruinés, l'autel profané, les portes brûlées, le parvis rempli d'épines et d'arbrisseaux, comme on en voit dans un bois et sur les montagnes, et les chambres joignant le temple″ démolies

39. Ils déchirèrent leurs vêtemens,

36. Dixit autem Judas, et fratres ejus : Ecce contriti sunt inimici nostri : ascendamus nunc mundare sancta, et renovare.

37. Et congregatus est omnis exercitus, et ascenderunt in montem Sion.

38. Et viderunt sanctificationem desertam, et altare profanatum, et portas exustas, et in atriis virgulta nata sicut in saltu vel in montibus, et pastophoria diruta.

39. Et sciderunt vesti-

℣ 34. Le grec ajoute : Et tombèrent devant eux. Ces mots marquent que ces cinq mille hommes périrent en combattant.

℣ 35. Ville capitale de la Syrie.

℣ 38. *Pastophoria*, παστοφόρια est le mot que les interprètes grecs ont souvent employé pour rendre le mot hébreu אוצר que saint Jérôme traduit ordinairement par *Gazophylacia* : ces mots ne signifient autre chose que les chambres qui joignoient le temple.

menta sua, et planxerunt planctu magno, et imposuerunt cinerem super caput suum.

firent un grand deuil, et se mirent de la cendre sur la tête. Avant l'ère chr. vulg. 165.

40. Et ceciderunt in faciem super terram, et exclamaverunt tubis signorum, et clamaverunt in cœlum.

40. Ils se prosternèrent le visage contre terre, firent retentir les trompettes dont on donnoit le signal″ et poussèrent leurs cris jusqu'au ciel.

41. Tunc ordinavit Judas viros, ut pugnarent adversus eos qui erant in arce, donec emundarent sancta.

41. Alors Judas commanda des gens pour combattre ceux qui étoient dans la forteresse,″ jusqu'à ce qu'ils eussent purifié les lieux saints.

42. Et elegit sacerdotes sine macula, voluntatem habentes in lege Dei :

42. Et il choisit des prêtres sans tache, religieux observateurs de la loi de Dieu.

43. Et mundaverunt sancta, et tulerunt lapides contaminationis in locum immundum.

43. Ils purifièrent les lieux saints, et ils emportèrent en un lieu impur les pierres profanes.″

44. Et cogitavit de altari holocaustorum, quod profanatum erat, quid de eo faceret.

44. Et Judas délibéra sur ce qu'il feroit de l'autel des holocaustes qui avoit été profané.

45. Et incidit illis consilium bonum ut destruerent illud, ne fortis illis esset in oppobrium, quia contaminaverunt illud gentes : et demoliti sunt illud.

45. Et ils prirent un bon conseil, qui fut de le détruire, de peur qu'il ne leur devînt un sujet d'opprobre, ayant été souillé par les nations; ainsi ils le démolirent,

46. Et reposuerunt lapides in monte domus in loco apto, quoadusque veniret propheta, et responderet de eis.

46. Et ils en mirent les pierres sur la montagne du temple dans un lieu propre, en attendant qu'il vînt un prophète qui déclarât ce qu'on en feroit.

47. Et acceperunt lapides integros secundum le-

47. Et ils prirent des pierres entières,″ selon l'ordonnance de la loi; et ils en

ϒ 40. Pour la guerre, et aux jours de fêtes. *Voyez* Nombres x. 2.

ϒ 41. C'est-à-dire pour leur résister au cas qu'ils voulussent empêcher Judas et les siens de purifier le temple.

ϒ 43. Celles qui avoient servi à l'autel des idoles.

ϒ 47. Des pierres qui n'avoient été ni taillées ni polies. — *Voyez* au livre de l'Exode, xx. 25.

Avant l'ère chr. vulg. 165.

bâtirent un autel nouveau, semblable au premier.

48. Ils rebâtirent le sanctuaire," et ce qui étoit au-dedans du temple, et sanctifièrent le temple et le parvis.

49. Ils firent de nouveaux vases sacrés, et placèrent dans le temple le chandelier, l'autel des parfums et la table.

50. Ils mirent l'encens sur l'autel, allumèrent les lampes qui étoient sur le chandelier, et qui éclairoient dans le temple.

51. Ils posèrent les pains sur la table, suspendirent les voiles," et enfin achevèrent tout ce qu'ils avoient commencé.

52. Le vingt-cinquième du neuvième mois nommé Casleu," la cent quarante-

gem : et ædificaverunt altare novum, secundum illud quod fuit prius :

48. Et ædificaverunt sancta, et quæ intra domum erant intrinsecus, et ædem et atria sanctificaverunt.

49. Et fecerunt vasa sancta nova, et intulerunt candelabrum, et altare incensorum, et mensam in templum.

50. Et incensum posuerunt super altare, et accenderunt lucernas quæ super candelabrum erant, et lucebant in templo.

51. Et posuerunt super mensam panes, et appenderunt vela, et consummaverunt omnia opera quæ fecerant.

52. Et ante matutinum surrexerunt quinta et vige-

¥ 48. Ce qui en étoit détruit.

¥ 51. C'est-à-dire les voiles qui étoient à l'entrée du Saint et du sanctuaire.

¥ 52. Les Juifs célèbrent encore de nos jours l'anniversaire de cette nouvelle consécration du temple de Jérusalem. Cette fête, appelée חנוכה, *Hhanuca*, c'est-à-dire *dédicace du temple*, commence le 25 du mois de *Kislèv*, appelé ici *Casleu*, et dure huit jours pendant lesquels les Juifs récitent la prière על הנסים par laquelle ils remercient le Seigneur des secours miraculeux qu'il a prêtés aux *Asmonéens*, c'est-à-dire *Machabées*. (Voyez ma traduction des prières journalières des Juifs, p. 76. 77., un vol. in-12., chez Méquignon-Havard.) Ils allument le premier soir *une lumière*, le second soir *deux*, ajoutant toujours une lumière chaque soir jusqu'au huitième. Ceci se fait en souvenir d'un autre miracle conté par le Talmud (*Traité Schabbat, fol. 23 verso*), savoir : quand on purifia le temple on ne trouva qu'une seule fiole d'huile bénite et consacrée pour l'usage du chandelier du sanctuaire. Il n'y avoit de l'huile que pour un jour ; cependant elle se multiplia au point d'alimenter le chandelier pendant huit jours, temps nécessaire pour en préparer et consacrer d'autre. Voici quelques-unes des pratiques de la fête de *Hhanuca*. Le soir, quand les lumières dont nous venons de parler sont allumées, on fait sauter les enfans par-dessus à plusieurs reprises ; à tous les repas on fait de l'extraordinaire ; mais le samedi qui se rencontre dans ces jours est consacré à de véritables orgies : j'ai vu plus d'une fois des *docteurs en Israël* ivres-morts s'exposer aux risées de leurs ouailles pour *glorifier Dieu* en ce *saint jour*; les écoles sont fermées : hommes, femmes, enfans, tout le monde joue aux cartes des sommes considérables, presque sans relâche, jour et nuit. On pense bien

sima die mensis noni (hic est mensis Casleu), centesimi quadragesimi octavi anni:

huitième année," ils se levèrent avant le point du jour;

Avant l'ère chr. vulg. 165.

53. Et obtulerunt sacrificium secundum legem, super altare holocaustorum novum quod fecerunt.

53. Et ils offrirent le sacrifice selon la loi, sur le nouvel autel des holocaustes qu'ils avoient bâti.

54. Secundum tempus et secundum diem in qua contaminaverunt illud gentes, in ipsa renovatum est in canticis, et citharis, et cinyris, et in cymbalis.

54. Il fut dédié de nouveau au bruit des cantiques, des harpes, des lyres et des cimbales," dans le même temps et le même jour auquel il avoit été souillé par les nations."

55. Et cecidit omnis populus in faciem, et adoraverunt, et benedixerunt in cœlum eum qui prosperavit eis.

55. Tout le peuple se prosterna le visage contre terre : ils adorèrent Dieu, et poussèrent jusqu'au ciel les bénédictions qu'ils donnoient à celui qui les avoit fait réussir si heureusement dans leur entreprise.

56. Et fecerunt dedicationem altaris diebus octo, et obtulerunt holocausta cum lætitia, et sacrificium salutaris et laudis.

56. Ils célébrèrent la dédicace de l'autel pendant huit jours : ils offrirent des holocaustes avec joie, et un sacrifice d'actions de grâces et de louanges.

57. Et ornaverunt faciem templi coronis aureis et scutulis : et dedicaverunt portas, et pastophoria, et imposuerunt eis januas.

57. Ils parèrent le devant du temple avec des couronnes d'or et de petits écussons :" ils renouvelèrent les entrées du temple et les chambres des côtés, et y mirent des portes.

58. Et facta est lætitia in populo magna valde, et aversum est opprobrium gentium.

58. Tout le peuple fut comblé de joie, et l'opprobre des nations fut banni."

que ces jeux sont ordinairement accompagnés de *tricheries*, de rixes et de juremens affreux. Voilà comment le peuple, autrefois peuple de Dieu, dont les nations étrangères admiraient la majesté et la sainteté du culte, maintenant déplorable héritier de l'aveuglement et de la réprobation de ses pères déicides, prétend honorer le Dieu infiniment parfait! DRACH.

℣ 52. Du règne des Grecs.

℣ 54. Voyez la *Dissertation sur les instrumens de musique*, tom. IX.

Ibid. C'est-à-dire trois ans auparavant. — Voyez au chap. 1. ℣ 57.

℣ 57. C'est-à-dire qu'ils rétablirent, autant qu'ils purent, la façade du temple, et y remirent des ornemens pareils à ceux qu'Antiochus en avoit enlevés.

℣ 58. C'est-à-dire qu'ils réparèrent ainsi l'opprobre dont les gentils avoient couvert les choses saintes et le temple.

Avant l'ère chr. vulg. 165.

59. Alors Judas avec ses frères, et toute l'assemblée d'Israël, ordonna que, dans la suite des temps, on célébreroit en ce jour-là la dédicace de l'autel, chaque année pendant huit jours, à commencer le vingt-cinquième du mois de Casleu," avec beaucoup de réjouissance et d'allégresse.

59. Et statuit Judas, et fratres ejus, et universa ecclesia Israel, ut agatur dies dedicationis altaris in temporibus suis, ab anno in annum, per dies octo, a quinta et vigesima die mensis Casleu, cum lætitia et gaudio.

60. En ce même temps, ils fortifièrent la montagne de Sion, et l'environnèrent de hauts murs et de fortes tours, de peur que les nations" ne vinssent la profaner de nouveau, comme elles avoient fait auparavant.

60. Et ædificaverunt in tempore illo montem Sion, et per circuitum muros altos, et turres firmas nequando venirent gentes, et conculcarent eum sicut antea fecerunt.

61. Il mit des gens de guerre pour la garder, et la fortifia, pour assurer encore Bethsura," afin que le peuple eût une forteresse contre l'Idumée.

61. Et collocavit illic exercitum, ut servarent eum, et munivit eum ad custodiendam Bethsuram, ut haberet populus munitionem contra faciem Idumææ.

† 59. Voyez la note du † 52.

† 60. Les étrangers qui étoient en garnison dans la forteresse.

† 61. Qu'il fortifia aussi. — Gr. autr. Et il fortifia Bethsura pour assurer la montagne de Sion *contre les entreprises des Iduméens*, en sorte que le peuple eut *dans cette dernière place* une forteresse contre l'Idumée. Bethsura étoit au midi entre le mont de Sion et l'Idumée. Ou plutôt selon le syriaque : Et il fortifia Bethsura, afin que le peuple eût, etc. C'est-à-dire que le grec répète *servare illud, et illud servare*, au lieu que le syriaque n'a point cette répétition. Il est parlé des fortifications de Bethsura au chap. VI. † 7.

CHAPITRE V.

Guerres de Judas contre les Iduméens et contre les Ammonites. Expéditions de Simon dans la Galilée, et de Judas dans le pays de Galaad. Joseph et Azarias laissés en Judée s'avancent témérairement contre Gorgias, et sont vaincus. Judas revenu en Judée, marche contre les Iduméens et contre les Philistins.

II. *Machabées*, X. 16. *et suiv.*

1. Et factum est, ut audierunt gentes in circuitu, quia ædificatum est altare et sanctuarium sicut prius, iratæ sunt valde :

2. Et cogitabant tollere genus Jacob, qui erant inter eos, et cœperunt occidere de populo, et persequi.

3. Et debellabat Judas filios Esau in Idumæa, et eos qui erant in Acrabathane, quia circumsedebant Israelitas, et percussit eos plaga magna.

4. Et recordatus est malitiam filiorum Bean, qui

1. Aussitot que les nations d'alentour eurent appris que l'autel et le sanctuaire avoient été rebâtis comme auparavant, elles entrèrent dans une grande colère. Avant l'ère chr. vulg. 165.

2. Elles résolurent d'exterminer ceux de la race de Jacob qui étoient parmi eux ;" et elles commencèrent à tuer quelques-uns du peuple, et à poursuivre les autres.

3. Cependant Judas étoit occupé à battre les enfans d'Esaü dans l'Idumée, et ceux qui tenoient dans Acrabathane," parce qu'ils étoient toujours les Israélites comme investis ;" et il en fit un grand carnage.

4. Il se souvint aussi de la malice des enfans de Béan," qui étoient comme

† 2. Autr. Qui étoient au milieu d'eux.

† 3. Dont ils s'étoient emparés. — Le grec lit dans l'Idumée (ou selon le manuscrit alexandrin, dans la Judée), en l'Acrabatène. On place l'Acrabatène vers l'extrémité méridionale de la mer Morte : c'est ce défilé qui est nommé ailleurs la montée des Scorpions. *Num.* XXXIV. 4. *Jos.* XV. 3. *etc.* En hébreu *Acrabim* signifie scorpions. Elle appartenoit au moins en partie à la Judée, et l'Idumée lui étoit limitrophe.

Ibid. Etant maîtres de ce défilé.

† 4. On ignore qui étoient les enfans de Béan. On connoît, aux environs de la mer Morte, la ville de Béon (*Num.* XXXII. 3.), qui pourroit bien être celle dont il s'agit ici.

Avant l'ère chr. vulg. 165.

un piége et un filet pour prendre le peuple, en lui dressant des embûches dans le chemin.

5. Il le contraignit de se renfermer dans des tours, où il les tint investis; et il les anathématisa," et brûla leurs tours avec tous ceux qui étoient dedans.

6. Il passa de là aux enfans d'Ammon, où il trouva de fortes troupes et un peuple fort nombreux, et Timothée qui en étoit le chef.

7. Il leur livra divers combats; et il les défit, et les tailla en pièces;

8. Et il prit la ville de Gazer" avec les villes qui en dépendoient : après quoi il revint en Judée."

9. Cependant les nations qui étoient en Galaad s'assemblèrent pour exterminer les Israélites qui étoient dans leur pays; mais ils s'enfuirent dans la forteresse de Datheman;"

10. Et ils envoyèrent des lettres à Judas et à ses frères, pour leur dire : Les nations se sont assemblées de tous côtés pour nous perdre;

11. Elles se préparent pour venir prendre la forteresse où nous nous sommes retirés; et Timothée" est le général de leur armée.

erant populo in laqueum et in scandalum, insidiantes ei in via.

5. Et conclusi sunt ab eo in turribus, et applicuit ad eos, et anathematizavit eos, et incendit turres eorum igni, cum omnibus qui in eis erant.

6. Et transivit ad filios Ammon, et invenit manum fortem, et populum copiosum, et Timotheum ducem ipsorum :

7. Et commisit cum eis prælia multa, et contriti sunt in conspectu eorum, et percussit eos :

8. Et cepit Gazer civitatem et filias ejus, et reversus est in Judæam.

9. Et congregatæ sunt gentes quæ sunt in Galaad, adversus Israelitas qui erant in finibus eorum, ut tollerent eos : et fugerunt in Datheman munitionem,

10. Et miserunt litteras ad Judam et fratres ejus, dicentes : Congregatæ sunt adversum nos gentes per circuitum, ut nos auferant.

11. Et parant venire, et occupare munitionem in quam confugimus: et Timotheus est Dux exercitus eorum.

℣ 5. C'est-à-dire il les dévoua à la mort; c'est-à-dire il résolut de les perdre entièrement.

℣ 8. Ou Jazer, au-delà du Jourdain. — Le grec, dans les meilleurs exemplaires, lit Jaser. Cette ville étoit au-delà du Jourdain.

Ibid. Après qu'il fut revenu, il eut encore à combattre Timothée qui vint en Judée. *Voyez* au II^e^ livre des Machabées, x. 24 et suiv.

℣ 9. On ignore la situation de cette forteresse.

℣ 11. Ce Timothée est différent de celui dont il est parlé au ℣ 6. — D. Calmet et le P. de Carrières prétendent que ceci n'arriva que l'année suivante, et que l'autre Timothée, dont il est parlé au ℣ 6, avoit été tué avec son frère Chérécas à Gazara quelque temps auparavant. 2. *Mach.* x. 37.

12. Nunc ergo veni, et eripe nos de manibus eorum, quia cecidit multitudo de nobis.

12. Venez donc promptement pour nous délivrer de leurs mains, parce que nous avons déjà perdu beaucoup des nôtres.

Avant l'ère chr. vulg. 165.

13. Et omnes fratres nostri qui erant in locis Tubin, interfecti sunt : et captivas duxerunt uxores eorum, et natos, et spolia, et peremerunt illic fere mille viros.

13. Ils ont fait mourir tous nos frères qui étoient aux environs de Tubin :[y] ils ont emmené leurs femmes captives avec leurs enfans; ils ont enlevé leurs dépouilles, et ont tué en ce lieu-là près de mille hommes.

14. Et adhuc epistolæ legebantur, et ecce alii nuntii venerunt de Galilæa conscissis, tunicis, nuntiantes secundum verba hæc.

14. On lisoit encore leurs lettres, lorsqu'il vint d'autres gens envoyés de Galilée, qui avoient leurs habits déchirés, et qui apportoient des nouvelles semblables aux autres,

15. Dicentes convenisse adversum se a Ptolemaida, et Tyro, et Sidone, et repleta est omnis Galilæa alienigenis, ut nos consumant.

15. En disant que ceux de Ptolémaïde, de Tyr et de Sidon, s'étoient assemblés contre eux, et que toute la Galilée étoit pleine d'étrangers qui vouloient les perdre.

16. Ut audivit autem Judas et populus, sermones istos, convenit ecclesia magna cogitare quid facerent fratribus suis, qui in tribulatione erant, et expugnabantur ab eis.

16. Judas et tout le peuple ayant appris ces nouvelles, tinrent une grande assemblée, afin de délibérer sur ce qu'ils feroient pour secourir leurs frères qui étoient dans la dernière affliction, et près de périr par la violence de leurs ennemis.

17. Dixitque Judas Simoni fratri suo : Elige tibi viros, et vade, et libera fratres tuos in Galilæa : ego autem et frater meus Jonathas ibimus in Galaaditim.

17. Alors Judas dit à son frère Simon : Prenez des gens avec vous, et allez délivrer vos frères qui sont dans la Galilée; pour moi et mon frère Jonathas, nous irons en Galaad.

18. Et reliquit Josephum filium Zachariæ et Azariam duces populi, cum residuo exercitu in Judæa ad custodiam :

18. Il laissa Joseph, fils de Zacharie, et Azarias, pour être les chefs du peuple et pour garder la Judée avec le reste des troupes.

19. Et præcepit illis, dicens : Præestote populo

19. Et il leur donna cet ordre : Gouvernez ce peuple, et ne combattez point

[y] 13. Ou de Tob. — On croit que *Tubin* est le pays de Tob au-delà du Jourdain, au nord du pays de Galaad, dont il faisoit partie.

Avant l'ère chr. vulg. 165.

contre les nations, jusqu'à ce que nous soyons revenus.

huic : et nolite bellum committere adversum gentes, donec revertamur.

20. On donna à Simon trois mille hommes, pour aller en Galilée; et à Judas huit mille, pour aller en Galaad.

20. Et partiti sunt Simoni viri tria millia, ut iret in Galilæam : Judæ autem octo millia, in Galaaditim.

21. Simon étant donc allé dans la Galilée, livra plusieurs fois combat aux nations, qui furent défaites, et s'enfuirent devant lui; et il les poursuivit jusqu'à la porte de Ptolémaïde.

21. Et abiit Simon in Galilæam, et commisit prælia multa cum gentibus : et contritæ sunt gentes a facie ejus et persecutus est eos usque ad portam.

22. Il y en eut près de trois mille de tués; et il emporta leurs dépouilles.

22. Ptolemaidis : et ceciderunt de gentibus fere tria millia virorum, et accepit spolia eorum.

23. Il prit avec lui ceux de leurs frères qui étoient dans la Galilée et dans Arbates," avec leurs femmes et leurs enfans, et tout ce qui leur appartenoit; et il les emmena en Judée dans une grande réjouissance.

23. Et assumpsit eos qui erant in Galilæa et in Arbatis; cum uxoribus et natis, et omnibus quæ erant illis et adduxit in Judæam cum lætitia magna.

24. Cependant Judas Machabée et Jonathas son frère ayant passé le Jourdain, marchèrent durant trois jours dans le désert.

24. Et Judas Machabæus et Jonathas frater ejus transierunt Jordanem, et abierunt viam trium dierum per desertum.

25. Et les Nabuthéens" vinrent au-devant d'eux; et ils les reçurent avec amitié, et ils leur racontèrent tout ce qui étoit arrivé à leurs frères en Galaad.

25. Et occurrerunt eis Nabuthæi, et susceperunt eos pacifice, et narraverunt eis omnia quæ acciderant fratribus eorum in Galaaditide :

26. Et comment plusieurs d'entre eux avoient été enfermés dans Barasa," dans

26. Et quia multi ex eis comprehensi sunt in Barasa

℣ 23. On ne connoît en Galilée aucune ville du nom d'*Arbates*. Quelques-uns croient avec assez de vraisemblance que ce mot est pris de l'hébreu *Araboth* qui signifie des plaines; D. Calmet pense que ce pourroit être la vallée de Jezrahel.

℣ 25. Descendans de Nabaïoth fils d'Ismaël. — C'étoient les principaux peuples de l'Arabie-Déserte; leur capitale étoit Pétra.

℣ 26. Gr. Bosorra; peut-être la même que Bosra ville de Moab. *Jer.* XLVIII. 24.

et Bosor, et in Alimis, et in Casphor, et Mageth, et Carnaim : hæ omnes civitates munitæ et magnæ.

Bosor," dans Alimas," dans Casphor," dans Mageth" et dans Carnaïm," qui étoient toutes de grandes et fortes villes. Avant l'ère chr. vulg. 165.

27 Sed et in ceteris civitatibus Galaaditidis tenentur comprehensi, et in crastinum constituerunt admovere exercituum civitatibus his, et comprehendere, et tollere eos in una die.

27. Ils ajoutèrent qu'on les tenoit encore enfermés dans les autres villes de Galaad, et que leurs ennemis avoient résolu de faire marcher le lendemain leur armée contre ces villes, afin de les prendre, et de les perdre tous en un même jour.

28. Et convertit Judas, et exercitus ejus, viam in desertum Bosor repente, et occupavit civitatem : et occidit omnem masculum in ore gladii, et accepit omnia spolia eorum, et succendit eam igni.

28. Judas marcha aussitôt avec son armée vers le désert de Bosor, et surprit la ville tout d'un coup : il fit passer tous les mâles au fil de l'épée, et enleva tout le butin qu'il trouva, et y mit le feu.

29. Et surrexerunt inde nocte, et ibant usque ad munitionem.

29. Ils en sortirent pendant la nuit, et marchèrent jusqu'à la forteresse."

30. Et factum est diluculo, cum elevassent oculos suos, ecce populus multus, cujus non erat numerus, portantes scalas et machinas, ut comprehenderent munitionem, et expugnarent eos.

30. Et au point du jour, levant les yeux, ils aperçurent une troupe innombrable de gens qui portoient des échelles et des machines pour se saisir de cette forteresse, et prendre ceux de dedans.

31. Et vidit Judas quis cœpit bellum, et clamor belli ascendit ad cœlum sicut tuba, et clamor magnus de civitate.

31. Judas vit donc que l'attaque étoit déjà commencée, et que le bruit des combattans montoit jusqu'au ciel, comme le son éclatant d'une trompette; et qu'il s'élevoit aussi un grand cri de la ville.

Ibid. Bosor étoit située dans la plaine du désert du partage de Ruben. *Jos.* xx. 8.

Ibid. Alimas est peut-être la même qu'Elim dans le pays de Moab. *Is.* xv. 8.

Ibid. On croit qu'il faudroit lire ici : Casbon, comme il se lit au ℣ 36. Ce pourroit être la même qu'Hésébon qui étoit aussi du pays de Moab. *Is.* xv. 4. On lit ici dans le grec, *Chasphor*, et au ℣ 36., *Chasphon*.

Ibid. Gr. Maked, que quelques-uns croient être Machati au nord de Galaad. *Jos.* xii. 5.

Ibid. Cette ville, nommée ailleurs *Astaroth-Carnaïm*, *Gen.* xiv. 5., étoit sur le torrent de Jaboc dans la tribu de Gad.

℣ 29. Datheman où les Juifs s'étoient réfugiés. — *Voyez* au ℣ 9.

Avant l'ère chr. vulg. 165.

32. Alors il dit à son armée : Combattez aujourd'hui pour vos frères.

32. Et dixit exercitui suo : Pugnate hodie pro fratribus vestris.

33. Et il marcha en trois corps derrière les ennemis : ils firent en même temps retentir les trompettes, et poussèrent des cris mêlés à leurs prières.

33. Et venit tribus ordinibus post eos, et exclamaverunt tubis, et clamaverunt in oratione.

34. Les gens de Timothée reconnurent aussitôt que c'étoit Machabée, et ils fuirent devant lui. Judas en fit un grand carnage; et il en demeura ce jour-là près de huit mille sur la place.

34. Et cognoverunt castra Timothei, quia Machabæus est, et refugerunt a facie ejus : et percusserunt eos plaga magna, et ceciderunt ex eis in die illa fere octo millia virorum.

35. Judas alla de là à Maspha ;″ il la força, et la prit ; tua tous les mâles, en remporta les dépouilles, et brûla la ville.

35. Et divertit Judas in Maspha, et expugnavit, et cepit eam : et occidit omnem masculum ejus, et sumpsit spolia ejus, et succendit eam igni.

36. Il se rendit maître ensuite de Casbon, de Mageth, de Bosor″ et des autres villes de Galaad.

36. Inde perrexit, et cepit Casbon, et Mageth, et Bosor, et reliquias civitates Galaaditidis.

II. *Machabées*, XII. 20. *et suiv.*

37. Après cela, Timothée rassembla une autre armée, et se campa vis-à-vis de Raphon,″ au delà du torrent.

37. Post hæc autem verba, congregavit Timotheus, exercitum alium, et castra posuit contra Raphon trans torrentem.

38. Judas envoya reconnoître cette armée, et ses gens revinrent lui dire : Toutes les nations qui nous environnent se sont assemblées près de Timothée; et l'armée qu'elles composent est extraordinairement grande.

38. Et misit Judas speculari exercitum : et renuntiaverunt ei, dicentes : Quia convenerunt ad eum omnes gentes quæ in circuitu nostro sunt, exercitus multus nimis.

39. Ils ont fait venir les Arabes à leur

39. Et Arabas conduxe-

† 35. Ville située dans les montagnes de Galaad.
† 36. On lit en grec *Chasphon et Makeb*. Voyez au † 26.
† 37. C'est peut-être la même que Saphon, qui étoit de ce côté-là. *Jos.* XIII. 27.
Ibid. Le torrent de Jaboc.

runt in auxilium sibi, et castra posuerunt trans torrentem, parati ad te venire in prælium. Et abiit Judas obviam illis.

secours : ils sont campés au-delà du torrent; et ils se préparent pour venir vous attaquer. Judas marcha aussitôt contre eux.

Avant l'ère chr. vulg. 165.

40. Et ait Timotheus principibus exercitus sui : Cum appropinquaverit Judas et exercitus ejus ad torrentem aquæ : si transierit ad nos prior, non poterimus sustinere eum quia potens poterit adversum nos.

40. Alors Timothée dit aux principaux officiers de son armée : Lorsque Judas sera venu avec ses gens près du torrent, s'il passe vers nous le premier, nous ne pourrons en soutenir le choc, parce qu'il aura tout l'avantage sur nous.

41. Si vero timuerit transire, et posuerit castra extra flumen, transfretemus ad eos, et poterimus adversus illum.

41. Mais s'il craint de passer, et qu'il se campe au-delà du fleuve, passons à eux, et nous le battrons.

42. Ut autem appropinquavit Judas ad torrentem aquæ; statuit scribas populi secus torrentem, et mandavit eis, dicens : Neminem hominum reliqueritis, sed veniant omnes in prælium.

42. Judas étant arrivé au bord du torrent, mit le long de l'eau les scribes de l'armée,[y] et il leur dit : Ne laissez demeurer ici aucun homme, mais que tous viennent combattre.

43. Et transfretavit ad illos prior, et omnis populus post eum : et contritæ sunt omnes gentes a facie eorum, et projecerunt arma sua, et fugerunt ad fanum, quod erat in Carnaim.

43. En même temps il passa l'eau le premier, et toute l'armée le suivit; et les ennemis furent tous défaits par eux; ils jetèrent leurs armes, et s'enfuirent dans le temple de Carnaïm.

44. Et occupavit ipsam civitatem, et fanum succendit igni, cum omnibus qui erant in ipso : et oppressa est Carnaim, et non potuit sustinere contra faciem Judæ.

44. Judas prit la ville, et brûla le temple avec tous ceux qui étoient dedans; et Carnaïm fut réduite à la dernière humiliation, et elle ne put subsister devant Judas.

45. Et congregavit Judas universos Israelitas, qui

45. Alors Judas rassembla tous les Israélites qui étoient en Galaad, depuis

[y] 42. Les commandans chargés de tenir le contrôle des soldats. — Voyez la *Dissertation sur les officiers des rois hébreux*, tom. VI.

Avant l'ère chr. vulg. 165.

le plus grand jusqu'au plus petit, avec leurs femmes et leurs enfans, et composa une très-grande armée, pour les emmener dans le pays de Judas.

erant in Galaaditide, a minimo usque ad maximum, et uxores eorum, et natos, et exercitum magnum valde, ut venirent in terram Juda.

46. Etant arrivés à Ephron,[a] ils trouvèrent que cette ville, qui est située à l'entrée du pays, étoit grande et extrêmement forte; et qu'on ne pouvoit se détourner ni à droite ni à gauche, mais qu'il falloit nécessairement passer par le milieu.

46. Et venerunt usque Ephron : et hæc civitas magna in ingressu posita, munita valde, et non erat declinare ab ea dextera vel sinistra, sed per mediam iter erat.

47. Ceux qui étoient dans la ville s'y renfermèrent, et en bouchèrent les portes avec des pierres. Judas leur envoya porter d'abord des paroles de paix.

47. Et incluserunt se qui erant in civitate, et obstruxerunt portas lapidibus : et misit ad eos Judas verbis pacificis,

48. Et leur fit dire : Trouvez bon que nous passions par votre pays, pour aller au nôtre; nul ne vous fera aucun tort : nous passerons sans nous arrêter. Mais ils ne voulurent point lui ouvrir.

48. Dicens : Transeamus per terram vestram, ut eamus in terram nostram, et nemo vobis nocebit : tantum pedibus transibimus. Et nolebant eis aperire.

49. Alors Judas fit publier dans le camp que chacun eût à attaquer la ville par l'endroit où il étoit.

49. Et præcepit Judas prædicare in castris, ut applicarent unusquisque in quo erat loco.

50. Les vaillans guerriers s'attachèrent donc aux murailles : il donna l'assaut à la ville pendant tout le jour et toute la nuit; et elle fut livrée entre ses mains.

50. Et applicuerunt se viri virtutis : et oppugnavit civitatem illam tota die et tota nocte, et tradita est civitas in manu ejus :

51. Ils firent passer tous les mâles au fil de l'épée : il détruisit Ephron jusqu'aux fondemens, emporta tout le butin qui s'y trouva, et passa à travers toute la ville sur les corps morts.

51. Et peremerunt omnem masculum in ore gladii, et eradicavit eam, et accepit spolia ejus, et transivit per totam civitatem super interfectos.

52. Ils passèrent ensuite le Jourdain dans la grande plaine qui est vis-à-vis de Bethsan.[b]

52. Et transgressi sunt Jordanem in campo magno contra faciem Bethsan :

¥ 46. On ignore la situation précise de cette ville.

¥ 52. Scythopolis. — Cette plaine s'étend jusqu'au dessous de Jezrahel, et se nomme aussi vallée de Jezrahel.

53. Et erat Judas congregans extremos, et exhortabatur populum per totam viam, donec venirent in terram Juda.

53. Et Judas étoit à l'arrière-garde, ralliant les derniers et encourageant le peuple dans tout le chemin, jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés au pays de Juda.

Avant l'ère chr. vulg. 165.

54. Et ascenderunt in montem Sion cum lætitia et gaudio, et obtulerunt holocausta, quod nemo ex eis cecidisset, donec reverterentur in pace.

54. Ils montèrent sur la montagne de Sion, dans une grande réjouissance; et ils offrirent des holocaustes en action de grâces de ce qu'ils étoient revenus en paix sans qu'aucun d'eux eût été tué.

55. Et in diebus quibus erat Judas et Jonathas in terra Galaad, et Simon frater ejus in Galilæa contra faciem Ptolemaidis,

55. Pendant que Judas avec Jonathas étoit au pays de Galaad, et Simon son frère dans la Galilée, devant Ptolémaïde,

56. Audivit Josephus Zachariæ filius, et Azarias princeps virtutis, res bene gestas, et prælia quæ facta sunt,

56. Joseph, fils de Zacharie, et Azarias général des Juifs, apprirent les heureux succès des autres, et les combats qui avoient été livrés.

57. Et dixit: Faciamus et ipsi nobis nomen, et eamus pugnare adversus gentes quæ in circuitu nostro sunt.

57. Et Joseph * dit: Rendons aussi nous-mêmes notre nom célèbre, et allons combattre contre les nations qui nous environnent.

58. Et præcepit his qui erant in exercitu suo, et abierunt Jamniam.

58. Il donna donc ses ordres à ses troupes;* et elles marchèrent contre Jamnia.*

59. Et exivit Gorgias de civitate, et viri ejus obviam illis in pugnam.

59. Gorgias sortit de la ville avec ses gens, et alla au-devant d'eux pour les combattre.

60. Et fugati sunt Josephus et Azarias usque in fines Judææ: et ceciderunt illo die de populo Israel ad duo millia viri, et facta est fuga magna in populo:

60. Et Joseph et Azarias furent battus, et s'enfuirent jusqu'à la frontière de Judée: il demeura sur la place environ deux mille hommes des Israélites; et la déroute du peuple fut grande,

61. Quia non audierunt

61. Parce qu'ils n'avoient pas suivi

℣ 57. La construction du texte l'insinue ainsi. On y lit εἶπεν, *dixit*; quelques exemplaires disent εἶπαν, *dixerunt*, c'est-à-dire Joseph et Azarias.

℣ 58. Gr. Ils donnèrent donc leurs ordres à leurs troupes.

Ibid. Ville dans la tribu de Dan sur la mer Méditerranée, ou la ville de Jamnia dans le pays des Philistins. *Sup.* IV. 15.

Avant l'ère chr. vulg. 165

les ordres de Judas et de ses frères, s'imaginant qu'ils signaleroient leur courage.

Judam, et fratres ejus, existimantes fortiter se facturos.

62. Mais ils n'étoient point de la race de ces hommes par qui le Seigneur a sauvé Israël.*

62. Ipsi autem non erant de semine virorum illorum per quos salus facta est in Israel.

63. Or, les troupes de Judas* furent en grand honneur dans tout Israël, et parmi tous les peuples où l'on entendit parler de leur nom.

63. Et viri Juda magnificati sunt valde in conspectu omnis Israel, et gentium omnium ubi audiebatur nomen eorum.

64. Et tout le monde vint au-devant d'eux, avec de grandes acclamations de joie.

64. Et convenerunt ad eos fausta acclamantes.

65. Judas marcha ensuite avec ses frères, et alla réduire les enfans d'Esaü dans le pays qui est vers le midi. Il prit de force Chébron* avec les villes qui en dépendent, et brûla les murs et les tours qui l'environnoient.

65. Et exivit Judas et fratres ejus, et expugnabant filios Esau, in terra quæ ad austrum est, et percussit Chebron et filias ejus : et muros ejus, et turres succendit igni in circuitu.

66. Après cela, il décampa, pour aller au pays des étrangers,* et il parcourut la Samarie.*

66. Et movit castra ut iret in terram alienigenarum, et perambulabat Samariam.

67. En ce temps-là, des prêtres furent tués à la guerre, en voulant signaler leur courage, et s'engageant sans ordre dans le combat.

67. In die illa ceciderunt sacerdotes in bello dum volunt fortiter facere, dum sine consilio exeunt in prælium.

68. Et Judas se détourna* pour mar-

68. Et declinavit Judas

ŷ 62. Ils n'étoient pas de la famille des Machabées que Dieu avoit choisis pour être les libérateurs de son peuple.

ŷ 63. Gr. Or Judas et ses frères furent en grand honneur, etc.

ŷ 65. Il y a lieu de croire que c'est la même qu'Hébron, ville célèbre dans la partie méridionale de Juda.

ŷ 66. C'est-à-dire des Philistins. — *Voyez* au verset 68. et au chap. IV. verset 22.

Ibid. Comme la Samarie paroît trop éloignée des lieux où Judas étoit alors, on soupçonne qu'au lieu de Σαμάρειαν, *Samariam*, il faudroit lire Μαρισὰν, ou Μαρέισαν, *Maresam*, il traversa Marésa. C'étoit une ville de Juda située au midi, qui conduisoit de l'Idumée chez les Philistins. *Voyez* au IIe livre des Machabées, XII. 35.

ŷ 68. Revenant presque sur ses pas.

in Azotum in terram alienigenarum, et diruit aras eorum, et sculptilia deorum ipsorum succendit igni: et cepit spolia civitatum, et reversus est in terram Juda.

cher vers Azot, au pays des étrangers : il renversa leurs autels, et brûla les statues de leurs dieux ; il prit le butin qui se trouva dans leurs villes, et revint dans le pays de Juda.

Avant l'ère chr. vulg. 165.

CHAPITRE VI.

Mort d'Antiochus Épiphanes ; son fils Eupator lui succède. Eupator vient en Judée avec une puissante armée. Prise de Bethsura. Les Juifs sont assiégés dans le temple. Paix entre Eupator et les Juifs.

II. *Machabées*, IX.

1. Et rex Antiochus perambulabat superiores regiones, et audivit esse civitatem Elymaidem in Perside nobilissimam (*a*), et copiosam in argento et auro :

1. Cependant Antiochus, parcourant les hautes provinces,† apprit qu'Elymaïde† étoit une des plus célèbres villes de Perse ; qu'il y avoit une grande quantité d'or et d'argent,

164.

2. Templumque in ea locuples valde : et illic velamina aurea, et loricæ, et scuta, quæ reliquit Alexander Philippi rex Macedo, qui reguavit primus in Græcia.

2. Et un temple très-riche, où étoient les voiles d'or, les cuirasses et les boucliers qu'y avoit laissés Alexandre, roi de Macédoine, fils de Philippe, qui établit le premier la monarchie des Grecs.

3. Et venit, et quærebat capere civitatem, et deprædari eam : et non potuit, quoniam innotuit sermo his qui erant in civitate :

3. Il marcha donc vers cette ville, et il s'efforça de la prendre et de la piller ; mais il ne le put, parce que les habitans en avoient été avertis.

(*a*) *Bible vengée, Machab. note* 3. — Abbé Clémence, *Mach.* art. *Pillage de Persépolis par Antiochus Epiphanes.*

† 1. Qui étoient au-delà de l'Euphrate.

Ibid. Appelée aussi Persépolis. — Cette ville est ainsi nommée au IIe livre des Machabées, IX. 2. ; mais elle est différente de Persépolis, autre ville de Perse située sur l'Araxe, et qui avoit été brûlée par Alexandre. Elymaïs étoit située sur l'Eulée.

Avant l'ère chr. vulg. 164.

4. Ils sortirent contre lui, et le chargèrent; et il s'enfuit, et se retirant avec une grande tristesse, il prit la route de Babylone.

5. Et quand il étoit encore en Perse, il reçut la nouvelle que son armée avoit été défaite dans le pays de Juda,

6. Et que Lysias ayant marché contre les Juifs avec une armée très-forte, avoit été mis en fuite; que les armes et les dépouilles qu'ils avoient prises dans son camp après la déroute de ses troupes, les avoient rendus encore plus forts;

7. Qu'ils avoient renversé l'idole abominable qu'il avoit fait élever sur l'autel de Jérusalem, et environné leur temple de hautes murailles, comme auparavant, aussi bien que leur ville de Bethsura.

8. Le roi ayant appris ces nouvelles, en fut saisi d'étonnement et tout troublé. Il fut obligé de se mettre au lit: et il tomba dans la langueur par l'excès de sa tristesse, voyant qu'il étoit arrivé tout le contraire de ce qu'il s'étoit imaginé.

9. Il demeura là pendant plusieurs jours, parce que sa tristesse se renouveloit et croissoit de plus en plus, et il crut qu'il alloit mourir.

10. Il fit donc venir tous ses amis, et leur dit: Le sommeil s'est éloigné de mes yeux; mon cœur est tout abattu; et je me sens défaillir, à cause du grand chagrin dont je suis saisi.

11. J'ai dit au fond de mon cœur: A quelle affliction suis-je réduit, et en quel abîme de tristesse me vois-je plon-

4. Et insurrexerunt in prælium, et fugit inde, et abiit cum tristitia magna, et reversus est in Babyloniam (*a*):

5. Et venit qui nuntiaret ei in Perside, quia fugata sunt castra quæ erant in terra Juda:

6. Et quia abiit Lysias cum virtute forti in primis, et fugatus est a facie Judæorum, et invaluerunt armis, et viribus, et spoliis multis, quæ ceperunt de castris quæ exciderunt:

7. Et quia diruerunt abominationem quam ædificaverat super altare quod erat in Jerusalem, et sanctificationem, sicut prius, circumdederunt muris excelsis, sed et Bethsuram civitatem suam.

8. Et factum est ut audivit rex sermones istos, expavit, et commotus est valde: et decidit in lectum, et incidit in languorem præ tristitia, quia non factum est ei sicut cogitabat.

9. Et erat illic per dies multos, quia renovata est in eo tristitia magna, et arbitratus est se mori.

10. Et vocavit omnes amicos suos, et dixit illis: Recessit somnus ab oculis meis, et concidi, et corrui corde præ sollicitudine:

11. Et dixi in corde meo: In quantam tribulationem deveni, et in quos fluctus

(*a*) *S. Script. prop. Pars* VI. n° 191. — *Bible vengée*, 2 *Mach. note* 3.

ỳ 8. Cette tristesse, cause de sa langueur, n'exclut point les plaies dont Dieu voit frappé ce roi impie. II. *Mach.* IX. 5.

tristitiæ, in qua nunc sum, qui jucundus eram, et dilectus in potestate mea?

12. Nunc vero reminiscor malorum quæ feci in Jerusalem, unde et abstuli omnia spolia aurea, et argentea, quæ erant in ea, et misi auferre habitantes Judæam sine causa.

13. Cognovi ergo quia propterea invenerunt me mala ista : et ecce pereo tristitia magna in terra aliena.

14. Et vocavit Philippum, unum de amicis suis, et præposuit eum super universum regnum suum :

15. Et dedit ei diadema, et stolam suam, et annulum, ut adduceret Antiochum filium suum, et nutriret eum, et regnaret.

16. Et mortuus est illic Antiochus rex, anno centesimo quadragesimo nono(*a*).

17. Et cognovit Lysias, quoniam mortuus est rex, et constituit regnare Antiochum filium ejus, quem nutrivit adolescentem : et vocavit nomen ejus Eupator.

gé maintenant, moi qui étois auparavant si content et si chéri" au milieu de la puissance qui m'environnoit? Avant l'ère chr. vulg. 164.

12. Je me souviens à présent des maux que j'ai faits dans Jérusalem, ayant emporté toutes ses dépouilles en or et en argent, et envoyé exterminer sans sujet ceux qui habitoient dans la Judée.

13. Je reconnois donc que c'est pour cela que je suis tombé dans tous ces maux; et l'excès de ma tristesse me fait périr maintenant dans une terre étrangère.

14. Alors il appela Philippe l'un de ses amis, et il l'établit régent sur tout son royaume.

15. Il lui mit entre les mains son diadème, sa robe royale, et son anneau, afin qu'il allât chercher son fils Antiochus," qu'il prît soin de son éducation et le fît régner.

16. Le roi Antiochus mourut là, en l'année cent quarante-neuvième."

17. Lysias, ayant appris la mort du roi, établit roi en sa place Antiochus son fils qu'il avoit élevé depuis sa jeunesse, et il l'appela Eupator."

II. *Machabées*, XIII.

18. Et hi qui erant in arce, concluserant Israel in

18. Or, ceux qui étoient dans la forteresse" tenoient investies et fermoient

(*a*) Abbé Clémence, *Mach.* art. *de la fin d'Antiochus-Epiphanes.*

† 11. Gr. Autr. Si heureux et si content.

† 15. A Antioche où il l'avoit laissé. Ce prince n'avoit encore que neuf ans.

† 16. De l'empire des Grecs.

† 17. C'est-à-dire, fils d'un père bon et illustre; il l'appela ainsi par flatterie.

† 18. Ceux qui étoient dans la forteresse *de Jérusalem, soit les étrangers qui y étoient en garnison, soit les Juifs apostats qui s'y étoient retirés. Supr.* IV. 2.

Avant l'ère chr. vulg. 164.

à Israël toutes les avenues autour du temple; et ils ne cherchoient qu'à leur faire du mal, et à fortifier le parti des nations.

circuitu sanctorum : et quærebant eis mala semper, et firmamentum gentium.

19. Judas résolut de les perdre; et il fit assembler tout le peuple pour les assiéger.

19. Et cogitavit Judas disperdere eos : et convocavit universum populum, ut obsiderent eos.

20. Ainsi s'y étant rendus tous ensemble, ils les assiégèrent en la cent cinquantième année," et ils firent des instrumens pour jeter des pierres, et d'autres machines de guerre.

20. Et convenerunt simul, et obsederunt eos, anno centesimo quinquagesimo, et fecerunt balistas et machinas.

21. Alors quelques-uns des assiégés sortirent; et quelques impies des enfans d'Israël s'étant joints à eux,

21. Et exierunt quidam ex eis qui obsidebantur, et adjunxerunt se illis aliqui impii ex Israel,

22. Ils allèrent vers le roi," et lui dirent : Jusqu'à quand différerez-vous de nous faire justice, et de venger nos frères?

22. Etabierunt ad regem, et dixerunt : Quousque non facis judicium, et vindicas fratres nostros?

23. Nous nous sommes engagés à servir votre père, à nous conduire selon ses ordres, et à obéir à ses édits.

23. Nos decrevimus servire patri tuo, et ambulare in præceptis ejus, et obsequi edictis ejus.

24. Ceux de notre peuple nous ont pris en aversion pour ce sujet : ils ont tué tous ceux d'entre nous qu'ils ont trouvés, et ils ont pillé nos héritages.

24. Et filii populi nostri propter hoc alienabant se a nobis : et quicumque inveniebantur ex nobis, interficiebantur, et hereditates nostræ diripiebantur.

25. Ils ont étendu leurs violences, non-seulement sur nous, mais sur tout notre pays.

25. Et non ad nos tantum extenderunt manum, sed et in omnes fines nostros.

26. Et maintenant ils sont venus attaquer la forteresse de Jérusalem, pour s'en rendre maîtres, et ils ont fortifié Bethsura.

26. Et ecce applicuerunt hodie ad arcem Jerusalem occupare eam, et munitionem Bethsuram munierunt.

27. Si vous ne vous hâtez de les prévenir, ils feront encore plus de mal

27. Et nisi præveneris eos velocius, majora quam hæc

ŷ 20. Du règne des Grecs.

ŷ 22. Ou Antiochus, ou Lysias qui avoit la régence.

qu'ils n'en ont fait jusqu'à présent, et vous ne pourrez plus les assujétir.

28. Le roi, ayant entendu tout cela, en fut irrité : il fit venir tous ses amis, les principaux officiers de son armée, et ceux qui commandoient la cavalerie.

29. Des troupes auxiliaires des royaumes étrangers et des pays maritimes qu'il entretenoit à ses dépens vinrent encore se joindre aux siennes.

30. Ainsi son armée étoit composée de cent mille hommes de pied, de vingt mille chevaux, et de trente-deux éléphans dressés au combat.

31. Ils marchèrent par l'Idumée, et vinrent assiéger Bethsura : ils l'attaquèrent durant plusieurs jours, et ils firent pour cela des machines; mais les assiégés, étant sortis, les brûlèrent, et combattirent avec un grand courage.

32. Judas, qui étoit parti de devant la forteresse, marcha avec son armée vers Bethzachara," vis-à-vis du camp du roi.

33. Et le roi, s'étant levé avant le jour, fit marcher impétueusement toutes ses troupes sur le chemin de Bethzachara : les armées se préparèrent au combat, et ils sonnèrent des trompettes.

34. Ils montrèrent aux éléphans du jus de raisin et de mûres," afin de les animer au combat.

35. Ils partagèrent les bêtes par légions ; et mille hommes armés de cottes de mailles et de casques d'airain accompagnoient chaque éléphant; et cinq

facient, et non poteris obtinere eos.

28. Et iratus est rex, ut hæc audivit : et convocavit omnes amicos suos, et principes exercitus sui, et eos qui super equites erant :

29. Sed et de regnis aliis, et de insulis maritimis, venerunt ad eum exercitus conductitii.

30. Et erat numerus exercitus ejus, centum millia peditum, et viginti millia equitum, et elephanti triginta duo, docti ad prælium.

31. Et venerunt per Idumæum, et applicuerunt ad Bethsuram, et pugnaverunt dies multos, et fecerunt machinas : et exierunt, et succenderunt eas igni et pugnaverunt viriliter.

32. Et recessit Judas ab arce, et movit castra ad Bethzacharam contra castra regis.

33. Et surrexit rex ante lucem, et concitavit exercitus in impetum contra viam Bethzacharam : et comparaverunt se exercitus in prælium, et tubis cecinerunt :

34. Et elephantis ostenderunt sanguinem uvæ et mori, ad acuendos eos in prælium :

35. Et diviserunt bestias per legiones : et astiterunt singulis elephantis mille viri in loricis concatenatis, et

Avant l'ère chr. vulg. 163.

ỳ 32. Ce lieu étoit entre Jérusalem et Bethsura.
ỳ 34. C'étoit apparemment pour les accoutumer à voir le sang.

Avant l'ère chr. vulg. 163.

cents cavaliers choisis avoient ordre de se tenir toujours près de chaque bête.

galeæ æreæ in capitibus eorum : et quingenti equites ordinati unicuique bestiæ electi erant.

36. Ces gens se hâtoient de prévenir en tous lieux les éléphans : ils alloient partout où chaque éléphant alloit, et ils ne l'abandonnoient jamais.

36. Hi ante tempus ubicumque erat bestia, ibi erant : et quocumque ibat ibant, et non discedebant ab ea.

37. Il y avoit aussi sur chaque bête une forte tour de bois, destinée pour la mettre à couvert, et des machines dessus ; et dans chaque tour, étoient trente-deux guerriers qui combattoient d'en haut, et un Indien″ qui conduisoit la bête.

37. Sed et turres ligneæ super eos firmæ protegentes super singulas bestias, et super eas machinæ : et super singulas viri virtutis triginta duo (*a*), qui pugnabant desuper, et Indus magister bestiæ.

38. Il rangea le reste de la cavalerie sur les deux ailes, pour exciter son armée par le son des trompettes, et pour animer son infanterie serrée dans ses bataillons.″

38. Et residuum equitatum hinc et inde statuit in duas partes, tubis exercitum commovere, et perurgere constipatos in legionibus ejus.

39. Lorsque le soleil eut frappé de de ses rayons les boucliers d'or et d'airain, il en rejaillit un éclat sur les montagnes d'alentour, qui brillèrent comme des lampes ardentes.

39. Et ut refulsit sol clypeos aureos et æreos, resplenduerunt montes ab eis, et resplenduerunt sicut lampades ignis.

40. Une partie de l'armée du roi alloit le long des hautes montagnes, et l'autre marchoit dans la plaine ; et ils marchoient avec précaution et avec ordre.

40. Et distincta est pars exercitus regis per montes excelsos, et alia per loca humilia : et ibant caute et ordinate.

41. Tous les habitans des environs étoient épouvantés des cris de cette multitude de soldats, du bruit de leur mar-

41. Et commovebantur omnes inhabitantes terram a voce multitudinis, et in-

(*a*) *S. Script. prop. Pars* VI. n° 192. — Réponses critiques, *Mach.* art. *Eléphans.*

℣ 37. Comme les meilleurs éléphans venoient des Indes, on leur laissoit pour conducteur un homme de cette nation. D'ailleurs l'usage a voulu qu'on nommât ἰνδὸς, *Indien*, celui qui conduisoit les éléphans, de quelque nation qu'il fût.

℣ 38. Gr. autr. Il rangea le reste de la cavalerie aux deux côtés de l'infanterie pour l'animer et la tenir serrée dans ses bataillons. Le grec ne parle pas des trompettes ; et il paroît que l'infanterie devoit en avoir de même que la cavalerie.

cessu turbæ, et collisione armorum : erat enim exercitus magnus valde, et fortis.

che, et du fracas de leurs armes, qui se touchoient; parce que l'armée étoit très-grande et très-forte.

Avant l'ère chr. vulg. 163.

42. Et appropriavit Judas, et exercitus ejus in prælium : et ceciderunt de exercitu regis sexcenti viri.

42. Et Judas s'avança avec son armée pour combattre les ennemis; et six cents hommes de l'armée du roi furent taillés en pièces.

43. Et vidit Eleazar, filius Saura, unam de bestiis loricatam loricis regis : et erat eminens super ceteras bestias : et visum est ei quod in ea esset rex.

43. Alors Eléazar, fils de Saura," voyant un des éléphans tout encuirassé aux armes du roi," et qui étoit plus grand que tous les autres, crut que le roi même étoit dessus.

44. Et dedit se ut liberaret populum suum, et acquireret sibi nomen æternum (*a*);

44. Il exposa sa vie pour délivrer son peuple, et pour s'acquérir un nom immortel;

45. Et cucurrit ad eam audacter in medio legionis, interficiens a dextris et a sinistris, et cadebant ab eo huc atque illuc.

45. Car il courut hardiment au milieu de la légion, tuant à droite et à gauche, et faisant tomber tout ce qui se présentoit devant lui.

46. Et ivit sub pedes elephantis, et supposuit se ei, et occidit eum : et cecidit in terram super ipsum, et mortuus est illic.

46. Et étant allé se mettre sous le ventre de l'éléphant," il le tua et le fit tomber par terre; et Éléazar, sur qui il tomba, mourut sous lui.

47. Et videntes virtutem regis, et impetum exercitus ejus, diverterunt se ab eis.

47. Mais les Juifs, voyant les grandes troupes du roi et l'impétuosité de son armée, se retirèrent du combat."

48. Castra autem regis ascenderunt contra eos in Jerusalem, et applicuerunt castra regis ad Judæam et montem Sion.

48. En même temps l'armée du roi" marcha contre eux vers Jérusalem, et elle vint en Judée, et campa près du mont de Sion.

(*a*) *S. Script, prop. Pars* VI. n^os^ 201. — 204.

℣ 43. Gr. autr. Eléazar *surnommé* Savara. C'est le même qu'Éléazar surnommé Abaron ou Avaron, qui étoit fils de Mathathias. *Supr.* II. 5.

Ibid. Autr. caparaçonné comme s'il eût porté le roi.

℣ 46. Pour le percer plus aisément, car le ventre de cet animal est l'endroit où il a la peau le plus tendre.

℣ 47. Pour aller s'enfermer dans le temple qui étoit le seul lieu de Jérusalem qui fût fortifié, le reste de la ville étant ruiné.

℣ 48. Une partie seulement, car l'autre partie alla attaquer Bethsura.

Avant l'ère chr. vulg. 163.

49. Cependant le roi écouta les propositions de paix que lui firent faire ceux qui étoient dans Bethsura, et ils sortirent de la ville n'ayant plus de vivres, parce que c'étoit l'année du sabbat ″ de la terre.

50. Ainsi le roi prit Bethsura, et y mit garnison pour la garder.

51. Il fit ensuite marcher ses troupes vers le lieu saint,″ où il demeura longtemps : il y dressa divers instrumens de guerre, et plusieurs machines pour lancer des feux, pour jeter des pierres et des dards, des arbalètes pour lancer des flèches, et des frondes.

52. Les assiégés firent aussi des machines contre leurs machines, et ils combattirent durant plusieurs jours.

53. Mais il n'y avoit point de vivres dans la ville, parce que c'étoit la septième année, et que ceux d'entre les nations qui étoient demeurés dans la Judée avoient consommé les restes de ce qu'on avoit mis en réserve.

54. Il ne demeura donc que peu de gens pour la garde des lieux saints, parce qu'étant pressés par la famine, chacun s'en retourna chez soi.

55. Cependant Lysias apprit que Philippe, qui avoit été choisi par le roi Antiochus, lorsqu'il vivoit encore, pour élever Antiochus son fils, et pour le faire régner en sa place,

56. Étoit revenu de Perse et de la Médie avec l'armée qui l'y avoit ac-

49. Et fecit pacem cum his qui erant in Bethsura : et exierunt de civitate, quia non erant eis ibi alimenta conclusis, quia sabbata erant terræ.

50. Et comprehendit rex Bethsuram : et constituit illic custodiam servare eam.

51. Et convertit castra ad locum sanctificationis dies multos : et statuit illic balistas, et machinas, et ignis jacula, et tormenta ad lapides jactandos, et spicula, et scorpios ad mittendas sagittas, et fundibula.

52. Fecerunt autem et ipsi machinas adversus machinas eorum, et pugnaverunt dies multos.

53. Escæ autem non erant in civitate, eo quod septimus annus esset : et qui remanserant in Judæa de gentibus, consumpserant reliquias eorum, quæ repositæ fuerant.

54. Et remanserunt in sanctis viri pauci, quoniam obtinuerat eos fames : et dispersi sunt unusquisque in locum suum.

55. Et audivit Lysias, quod Philippus, quem constituerat rex Antiochus, cum adhuc viveret, ut nutriret Antiochum filium suum, et regnaret,

56. Reversus esset a Perside et Media, et exercitus

¾ 49. Du repos. Ce repos ou sabbat de la terre revenoit tous les sept ans. Voy. *Lévit.* chap. XXV.

¾ 51. C'est-à-dire, vers le temple.

qui abierat cum ipso, et quia quærebat suscipere regni negotia :

compagné, et qu'il se préparoit à prendre le gouvernement des affaires du royaume.

Avant l'ère chr. vulg. 163.

57. Festinavit ire, et dicere ad regem, et duces exercitus : Deficimus quotidie, et esca nobis modica est, et locus quem obsidemus est munitus, et incumbit nobis ordinare de regno.

57. Il se hâta donc d'aller dire au roi et aux généraux de l'armée : Nous nous consumons ici tous les jours; nous avons très-peu de vivres; la place que nous assiégeons est bien fortifiée; et nous sommes obligés de mettre ordre aux affaires du royaume.

58. Nunc itaque demus dextras hominibus istis, et faciamus cum illis pacem, et cum omni gente eorum :

58. Composons donc avec ces gens-ci, ″ faisons la paix avec eux et avec toute leur nation ;

59. Et constituamus illis ut ambulent in legitimis suis sicut prius. Propter legitima enim ipsorum, quæ despeximus, irati sunt, et fecerunt omnia hæc.

59. Et permettons-leur de vivre selon leurs lois comme auparavant ; car c'est le mépris que nous avons fait de leurs lois ″ qui les a si fort animés, et qui leur a fait faire tout ce qu'ils ont fait jusqu'à présent.

60. Et placuit sermo in conspectu regis et principum : et misit ad eos pacem facere, et receperunt illam.

60. Cette proposition plut au roi et à ses principaux officiers : il envoya aussitôt traiter de la paix avec les Juifs, qui l'acceptèrent.

61. Et juravit illis rex, et principes : et exierunt de munitione.

61. Et le roi et ses officiers l'ayant confirmée avec serment, ceux qui défendoient la forteresse ″ se retirèrent.

62. Et intravit rex montem Sion, et vidit munitionem loci : et rupit citius juramentum quod juravit, et mandavit destruere murum in gyro.

62. Alors le roi entra sur la montagne de Sion, et en vit les fortifications, et il viola aussitôt le serment qu'il avoit fait, car il commanda qu'on abattît tous les murs qui l'environnoient.

63. Et discessit festinanter, et reversus est Antiochiam, et invenit Philippum

63. Il partit ensuite en grande diligence, et retourna à Antioche, où il trouva que Philippe s'étoit rendu maître

℣ 58. Litt. Donnons la main droite à ces gens-ci. La plupart des Orientaux n'avoient point de marques plus assurées de leurs promesses que de donner la main droite.

℣ 59. Gr. autr. Le dessein que nous avions d'abolir leurs lois.

℣ 61. Le fort du temple.

Avant l'ère chr. vulg. 163.

de la ville. Et après avoir combattu contre lui, il la reprit."

dominantem civitati : et pugnavit adversus eum, et occupavit civitatem.

℣ 63. L'historien Josèphe ajoute que par le conseil de Lysias il fit mourir Philippe. Voyez *Jud. Ant.* XII. 15.

CHAPITRE VII.

Démétrius, fils de Séleucus, vient en Syrie, et fait mourir Antiochus-Eupator et Lysias. Il envoie en Judée Bacchides pour établir grand-prêtre l'impie Alcime. Bacchides tâche en vain de surprendre Judas; il se retire. Nicanor est envoyé contre Judas; il est tué, et son armée entièrement défaite.

II. *Machabées*, XIV.

162.

1. En la cent cinquante-unième année," Démétrius, fils de Séleucus, étant sorti de la ville de Rome," vint avec peu de gens dans une ville sur la côte de la mer," et il commença à y régner.

1. Anno centesimo quinquagesimo primo, exiit Demetrius Seleuci filius ab urbe Roma, et ascendit cum paucis viris in civitatem maritimam, et regnavit illic.

2. Et lorsqu'il fut entré dans le siége du royaume de ses pères," l'armée se saisit d'Antiochus et de Lysias, pour les amener à Démétrius.

2. Et factum est, ut ingressus est domum regni patrum suorum, comprehendit exercitus Antiochum et Lysiam, ut adducerent eos ad eum.

3. Lorsqu'il en fut averti, il leur dit: Ne me faites point voir leur visage.

3. Et res ei innotuit, et ait : Nolite mihi ostendere faciem eorum.

℣ 1. Du règne des Grecs.

Ibid. Où il étoit toujours demeuré en otage. Il en sortit secrètement.

Ibid. Une ville de Syrie, nommée Tripoli, qui étoit située sur la Méditerranée. Cette ville est nommée au II^e^ livre des Machabées, XIV. 1.

℣ 2. A Antioche.

4. Et occidit eos exercitus : et sedit Demetrius super sedem regni sui.

5. Et venerunt ad eum viri iniqui et impii ex Israel: et Alcimus dux eorum, qui volebat fieri sacerdos.

6. Et accusaverunt populum apud regem, dicentes : Perdidit Judas, et fratres ejus, omnes amicos tuos, et nos dispersit de terra nostra.

7. Nunc ergo mitte virum, cui credis, ut eat, et videat exterminium omne quod fecit nobis, et regionibus regis : et puniat omnes amicos ejus, et adjutores eorum.

8. Et elegit rex ex amicis suis Bacchidem, qui dominabatur trans flumen, magnum in regno, et fidelem regi : et misit eum,

9. Ut videret exterminium quod fecit Judas : sed et Alcimum impium constituit in sacerdotium, et mandavit ei facere ultionem in filios Israel.

10. Et surrexerunt, et

4. Alors l'armée les fit mourir; et Démétrius s'assit sur le trône de son royaume. Avant l'ère chr. vulg. 162.

5. Alors des hommes d'Israël méchans et impies vinrent le trouver, ayant à leur tête Alcime qui aspiroit à être établi grand-prêtre."

6. Et ils accusèrent le peuple devant le roi, disant : Judas et ses frères ont fait périr tous vos amis, et il nous a même chassés de notre pays.

7. Envoyez donc maintenant un homme dont vous soyez assuré, afin qu'il reconnoisse tous les maux qu'il nous a fait souffrir et aux provinces qui appartiennent au roi, et qu'il punisse tous ses amis, et tous ceux qui le soutiennent.

8. Et le roi choisit d'entre ses amis Bacchides qui commandoit au-delà du fleuve," et qui étoit grand dans le royaume et fidèle au roi;"

9. Et il l'envoya reconnoître tous les maux qu'avoit faits Judas ; et il établit grand-prêtre l'impie Alcime," et lui ordonna de punir les enfans d'Israël.

10. Ils vinrent donc en diligence

℣ 5. Il vouloit l'être par Démétrius, comme il l'avoit été injustement par Eupator. — Ou plutôt, qui imploroit le secours de Démétrius pour être mis en possession de la souveraine sacrificature qui lui avoit été injustement déférée par Eupator. Voyez la *Dissertation sur la succession des grands-prêtres*, tom VI

℣ 8. De l'Euphrate.

Ibid. Les docteurs de Louvain, Sacy, de Carrières et autres, prenoient par erreur *magnum* pour l'adjectif de *flumen*, et ils traduisirent : « Au-delà du grand fleuve. » Ils devoient être un peu embarrassés des deux mots suivans : *in regno*. A la seule inspection du latin on voit que *magnum* se rapporte à *Bacchidem ;* mais le grec ne laisse aucun doute à cet égard, puisque l'adjectif μέγαν *grand*, à l'accusatif, s'accorde avec Βαχχίδην, *Bacchides*, qui est au même cas, et non avec τοῦ ποταμοῦ, *du fleuve*, qui est au génitif.

℣ 9. C'est-à-dire, il confirma dans la sacrificature.

Avant l'ère chr. vulg. 162.

avec une grande armée dans le pays de Juda; et ils députèrent vers Judas et vers ses frères pour leur faire des propositions de paix, dans le dessein de les surprendre.

venerunt cum exercitu magno in terram Juda, et miserunt nuntios, et locuti sunt ad Judam, et ad fratres ejus, verbis pacificis in dolo.

11. Mais ils n'eurent aucun égard à leurs paroles, voyant qu'ils étoient venus avec une puissante armée.

11. Et non intenderunt sermonibus eorum: viderunt enim quia venerunt cum exercitu magno.

12. Cependant les docteurs de la loi" s'étant assemblés, vinrent trouver Alcime et Bacchides, pour leur faire des propositions très-justes.

12. Et convenerunt ad Alcimum et Bacchidem congregatio scribarum, requirere quæ justa sunt:

13. Ceux d'entre les enfans d'Israël qu'on appeloit Assidéens" étoient les premiers de cette assemblée, et ils vouloient leur demander la paix;

13. Et primi, Assidæi qui erant in filiis Israel, et exquirebant ab eis pacem.

14. Car ils disoient: C'est un prêtre de la race d'Aaron qui vient à nous; il ne nous trompera pas.

14. Dixerunt enim: Homo sacerdos de semine Aaron venit, non decipiet nos.

15. Alcime leur répondit comme un homme qui n'auroit eu que des pensées de paix, et leur dit avec serment: Nous ne vous ferons aucun mal, ni à vous ni à vos amis.

15. Et locutus est cum eis verba pacifica: et juravit illis, dicens: Non inferemus vobis malum, neque amicis vestris.

16. Ils le crurent; mais il en fit arrêter soixante d'entre eux, qu'il fit mourir tous en un même jour, selon cette parole de l'Ecriture:

16. Et crediderunt ei: et comprehendit ex eis sexaginta viros, et occidit eos in una die, secundum verbum quod scriptum est:

Ps. LXXVIII. 2. 3.

17. Ils ont fait tomber les corps de vos saints;" et ils ont répandu leur sang autour de Jérusalem, sans que personne les ensevelît.

17. Carnes sanctorum tuorum, et sanguinem ipsorum effuderunt in circuitu Jerusalem, et non erat qui sepeliret.

18. Et tout le peuple fut saisi de

18. Et incubuit timor et

℣ 12. Autr. Les scribes *ou principaux officiers de la nation. Supr.* v. 42. Entre les officiers du peuple hébreu, il y en avoit qui étoient nommés *scribes* ou *secrétaires*, soit parce qu'ils écrivoient les ordres du prince ou de ses généraux, soit parce qu'ils tenoient les registres du peuple ou de l'armée.

℣ 13. Voyez au chap. II. ℣ 42.

℣ 17. Dans le texte du psaume LXXVIII. d'où est tirée cette parole, l'expression חסידיך de l'hébreu est relative au nom des *Assidéens*, comme si nous disions en notre langue: Ils ont fait tomber les corps de vos Assidéens.

tremor in omnem populum: quia dixerunt : Non est veritas et judicium in eis, transgressi sunt constitutum, et jusjurandum quod juraverunt.

crainte et de frayeur, et ils se disoient les uns aux autres : Il n'y a ni vérité ni justice parmi eux, car ils ont violé la parole qu'ils avoient donnée, et le serment qu'ils avoient fait.

Avant l'ère chr. vulg. 162.

19. Et movit Bacchides castra ab Jerusalem, et applicuit in Bethzecha : et misit, et comprehendit multos ex eis qui a se effugerant, et quosdam de populo mactavit, et in puteum magnum projecit.

19. Bacchides, étant parti de Jérusalem, alla camper près de Bethzécha; " et il envoya prendre plusieurs de ceux qui avoient quitté son parti; et il tua quelques-uns du peuple, qu'il fit jeter dans un grand puits."

20. Et commisit regionem Alcimo, et reliquit cum eo auxilium in adjutorium ipsi. Et abiit Bacchides ad regem :

20. Après cela, il remit toute la province entre les mains d'Alcime, à qui il laissa des troupes pour le soutenir; et il retourna vers le roi.

21. Et satis agebat Alcimus pro principatu sacerdotii sui.

21. Cependant Alcime faisoit tous ses efforts pour s'affermir dans la principauté du sacerdoce.

22. Et convenerunt ad eum omnes qui perturbabant populum suum, et obtinuerunt terram Juda, et fecerunt plagam magnam in Israel.

22. Et tous ceux qui troubloient le peuple, s'étant assemblés près de lui, se rendirent maîtres du pays de Juda, et firent un grand carnage dans Israël.

23. Et vidit Judas omnia mala quæ fecit Alcimus, et qui cum eo erant, filiis Israel, multo plus quam gentes.

23. Judas, considérant que tous les maux qu'Alcime et ceux qui étoient avec lui, avoient faits aux enfans d'Israël, étoient beaucoup plus grands que tout ce que les nations leur avoient fait,

24. Et exiit in omnes fines Judææ in circuitu, et fecit vindictam in viros desertores, et cessaverunt ultra exire in regionem.

24. Alla de tous côtés dans la Judée, et punit les déserteurs de son parti; et depuis ce temps-là ils ne firent plus de courses dans le pays.

℣ 19. Dans la demi-tribu de Manassé en-deçà du Jourdain.

Ibid. On connoît une ville de Bethsetta vers la vallée de Jezrahel. *Judic.* VII. 23. Bacchides reprenoit ainsi le chemin de la Syrie. Le grec καὶ ἔθυσεν αὐτοὺς εἰς τὸ φρέαρ signifie : « Et il les égorgea au-dessus du puits où tomba leur sang; autrement, où il fit tomber leur sang. » Cette expression revient à l'hébreu, וישחטם אל תוך הבור de Jérémie, XLI. 7. *Voyez* ma note sur ce verset.

Avant l'ère chr. vulg. 162.

25. Mais lorsqu'Alcime eut reconnu que Judas et ses gens étoient les plus forts, et qu'il eut senti qu'il ne pouvoit leur résister, il retourna vers le roi, et les accusa de plusieurs crimes.

25. Vidit autem Alcimus quod prævaluit Judas, et qui cum eo erant: et cognovit quia non potest sustinere eos, et regressus est ad regem, et accusavit eos multis criminibus.

2 *Mach.* XIV. 12.

26. Alors le roi envoya Nicanor, l'un des principaux seigneurs de sa cour, qui étoit un grand ennemi d'Israël, et lui commanda de perdre ce peuple.

26. Et misit rex Nicanorem unum ex principibus suis nobilioribus, qui erat inimicitias exercens contra Israel, et mandavit ei evertere populum.

27. Nicanor vint donc à Jérusalem avec une grande armée; et il députa vers Judas et ses frères pour les surprendre, sous prétexte de traiter de la paix avec eux.

27. Et venit Nicanor in Jerusalem cum exercitu magno, et misit ad Judam et ad fratres ejus verbis pacificis cum dolo,

28. Il leur fit dire : Qu'il n'y ait point de guerre entre vous et moi; je viendrai avec peu de gens pour vous voir et pour vous parler de paix.

28. Dicens : Non sit pugna inter me et vos : veniam cum viris paucis, ut videam facies vestras cum pace.

29. Il vint ensuite vers Judas, et ils se saluèrent comme amis, et les ennemis se préparoient à se saisir de Judas.[ψ]

29. Et venit ad Judam, et salutaverunt se invicem pacifice : et hostes parati erant rapere Judam.

30. Mais Judas reconnut qu'il étoit venu à lui pour le surprendre : et ayant perdu toute confiance en lui, il ne voulut plus le voir.

30. Et innotuit sermo Judæ, quoniam cum dolo venerat ad eum : et conterritus est ab eo, et amplius noluit videre faciem ejus.

31. Nicanor, voyant que son dessein étoit découvert marcha contre Judas, pour le combattre près de Capharsalama;[ψ]

31. Et cognovit Nicanor quoniam denudatum est consilium ejus : et exivit obviam Judæ in puguam juxta Capharsalama.

32. Et il y eut près de cinq mille hommes de l'armée de Nicanor qui de-

32. Et ceciderunt de Nicanoris exercitu fere quin-

ψ 29. Il paraît qu'ils furent en effet amis durant quelque temps. Mais Nicanor ayant su que cette amitié le rendoit suspect au roi son maître, changea bientôt de sentiment. Voyez au II^e^ livre des Machabées, XIV. 23 et suiv.

Ibid. Josèphe rapporte que Nicanor avoit donné pour cela à ses gens un signe dont Judas s'aperçut.

ψ 31. On ignore la situation précise de ce lieu : il paroît qu'il devoit être près de Jérusalem.

que millia viri, et fugerunt in civitatem David.

33. Et post hæc verba ascendit Nicanor in montem Sion : et exierunt de sacerdotibus populi salutare eum in pace, et demonstrare ei holocaustomata quæ offerebantur pro rege.

34. Et irridens sprevit eos, et polluit : et locutus est superbe,

35. Et juravit cum ira, dicens : Nisi traditus fuerit Judas et exercitus ejus in manus meas, continuo cum regressus fuero in pace, succendam domum istam. Et exiit cum ira magna.

36. Et intraverunt sacerdotes, et steterunt ante faciem altaris et templi, et flentes dixerunt :

37. Tu, Domine, elegisti domum istam ad invocandum nomen tuum in ea, ut esset domus orationis et obsecrationis populo tuo :

38. Fac vindictam in homine isto et exercitu ejus, et cadant in gladio : memento blasphemias eorum, et ne dederis eis ut permaneant.

meurèrent sur la place; et le reste s'enfuit dans la ville de David." Avant l'ère chr. vulg. 162.

33. Après cela, Nicanor monta sur la montagne de Sion, et quelques-uns des prêtres vinrent le saluer avec un esprit de paix, et lui montrèrent les holocaustes qui s'offroient pour le roi.

34. Mais il les méprisa, en les raillant; il les traita comme des personnes profanes, et leur parla avec grand orgueil.

35. Il leur dit en colère, et en jurant : Si on ne me livre entre les mains Judas avec son armée, aussitôt que je serai revenu en bonne santé," je brûlerai ce temple. Et il s'en alla plein de fureur.

36. Alors les prêtres étant entrés, se présentèrent devant l'autel et devant le temple; et ils dirent en pleurant :

37. Seigneur, vous avez choisi cette maison afin que votre nom y fût invoqué, et qu'elle fût une maison d'oraison et de prière pour votre peuple;

38. Faites éclater votre vengeance contre cet homme et contre ses troupes; et qu'ils tombent sous le tranchant de l'épée : souvenez-vous de leurs blasphèmes, et ne permettez pas qu'ils subsistent plus long-temps.

II. *Machabées*, XV.

39. Et exiit Nicanor ab Jerusalem, et castra applicuit ad Bethoron : et occurrit illi exercitus Syriæ.

39. Nicanor étant parti de Jérusalem, vint camper près de Béthoron," où l'armée de Syrie vint le joindre.

℣ 32. C'est-à-dire dans la citadelle de Jérusalem.
℣ 35. *In pace*, ἐν εἰρήνῃ est l'hébraïsme בשלום.
℣ 39. Voyez au chap. III. ℣ 16.

Avant l'ère chr. vulg. 162.

40. Et Judas alla camper près d'Adarsa,″ avec trois mille hommes, et fit sa prière en ces termes :

40. Et Judas applicuit in Adarsa, cum tribus millibus viris : et oravit Judas, et dixit :

4. *Reg.* 35. *Tob.* 1. 21. *Eccl.* XLVIII. 24. *Isa.* XXXVII. 36. 2 *Mach.* VIII. 19.

41. Seigneur, lorsque ceux qui avoient été envoyés par le roi Sennachérib″ vous blasphémèrent, un ange vint, qui leur tua cent quatre-vingt-cinq mille hommes.

41. Qui missi erant a rege Sennacherib, Domine, quia blasphemaverunt te, exiit angelus, et percussit ex eis centum octoginta quinque millia :

42. Exterminez de même aujourd'hui cette armée devant nous, afin que les autres sachent que Nicanor a déshonoré par ses blasphèmes votre maison sainte; et jugez-le selon sa malice.

42. Sic contere exercitum istum in conspectu nostro hodie, et sciant ceteri quia male locutus est super sancta tua : et Judica illum secundum malitiam illius.

43. La bataille fut donc livrée le treizième jour du mois d'Adar;″ et l'armée de Nicanor fut défaite, et lui tué le premier dans le combat.

43. Et commiserunt exercitus prælium tertia decima die mensis Adar : et contrita sunt castra Nicanoris, et cecidit ipse primus in prælio.

44. Ses troupes voyant que leur général étoit mort, jetèrent leurs armes, et prirent la fuite;

44. Ut autem vidit exercitus ejus quia cecidisset Nicanor, projecerunt arma sua, et fugerunt.

45. Et les gens de Judas les poursuivirent une journée de chemin, depuis Adazer jusqu'à l'entrée de Gazara;″ et ils sonnèrent des trompettes derrière eux pour annoncer leur victoire.″

45. Et persecuti sunt eos viam unius diei, ab Adazer usquequo veniatur in Gazara : et tubis cecinerunt post eos cum significationibus.

46. Et les peuples de tous les villages de la Judée, qui étoient aux environs, les chargèrent avec une grande vigueur; et revenant attaquer de front ceux qui étoient demeurés derrière,

46. Et exierunt de omnibus castellis Judææ in circuitu, et ventilabant eos cornibus, et convertebantur iterum ad eos, et ceciderunt

℣ 40. C'est apparemment la même qu'Adazer, nommée au ℣ 45. Cette ville étoit dans la tribu d'Ephraïm.

℣ 41. Gr. Par le roi des Assyriens.

℣ 43. Le mois d'Adar est le douzième de l'année sainte, et le sixième de l'année civile. Il répond en partie à nos mois de février et de mars.

℣ 45. On connoit Gazara ou Gadara, près d'Azoth. Voyez au chapitre XIV. 34.

Ibid. Gr. htt. Ils sonnèrent après eux avec les trompettes dont on donne le signal.

omnes gladio, et non est relictus ex eis nec unus.

47. Et acceperunt spolia eorum in prædam : et caput Nicanoris amputaverunt, et dexteram ejus, quam extenderat superbe, et attulerunt, et suspenderunt contra Jerusalem.

48. Et lætatus est populus valde, et egerunt diem illam in lætitia magna.

49. Et constituit agi omnibus annis diem istam, tertia decima die mensis Adar.

50. Et siluit terra Juda dies paucos.

ils les taillèrent tous en pièces, en sorte qu'il n'en échappa pas un seul. Avant l'ère chr. vulg. 162.

47. Ils s'emparèrent ensuite de leurs dépouilles; ils coupèrent la tête de Nicanor, et sa main droite qu'il avoit étendue insolemment; et les ayant apportées, ils les suspendirent à la vue de Jérusalem."

48. Le peuple ressentit une grande joie; et ils passèrent ce jour-là dans une réjouissance publique.

49. On ordonna que ce même jour seroit célébré tous les ans comme une fête, le treizième du mois d'Adar.

50. Et le pays de Juda demeura en repos pendant peu de jours.

℣ 47. Sa main fut suspendue vis-à-vis du temple, et sa tête fut attachée au haut de la forteresse. 2. *Mach.* xv. 33. 35.

CHAPITRE VIII.

Le nom des Romains vient à la connoissance de Judas Machabée. Il envoie des ambassadeurs à Rome pour faire alliance avec eux. Formule et conditions de cette alliance.

1. Et audivit Judas nomen Romanorum, quia sunt potentes viribus, et acquiescunt ad omnia quæ postulantur ab eis : et quicumque accesserunt ad eos, statuerunt cum eis amicitias, et quia sunt potentes viribus.

2. Et audierunt prælia

1. Or, Judas entendit parler de la renommée des Romains : il apprit qu'ils étoient puissans, qu'ils étoient toujours prêts à accorder toutes les demandes qu'on leur faisoit, qu'ils avoient fait amitié avec tous ceux qui étoient venus se joindre à eux, et que leur puissance étoit fort grande.

2. Il avoit" aussi entendu parler des

℣. 2. Ils entendirent, c'est-à-dire Judas et les anciens.

Avant l'ère chr. vulg. 162.

combats qu'ils avoient livrés, et des grandes actions qu'ils avoient faites dans la Galatie," et comment ils s'étoient rendus maîtres de ces peuples, et les avoient assujétis à payer tribut.

3. Il avoit encore appris tout ce qu'ils avoient fait dans l'Espagne, de quelle manière ils avoient réduit en leur puissance les mines d'argent et d'or qui sont en ce pays, et avoient conquis toutes ces provinces par leur conseil et leur patience;

4. Qu'ils s'étoient assujéti des pays très-éloignés d'eux; qu'ils avoient vaincu des rois qui étoient venus les attaquer de l'extrémité du monde, et avoient fait un grand carnage de leurs armées, et que les autres leur payoient tribut tous les ans;

5. Qu'ils avoient vaincu Philippe et Persée, roi des Céthéens;" et les autres qui avoient pris les armes contre eux; et qu'ils s'étoient rendus maîtres de leurs pays;

6. Qu'Antiochus-le-Grand, roi d'Asie, les ayant attaqués avec une puissante armée, avec cent vingt éléphans, et beaucoup de cavalerie et de chariots, ils l'avoient défait entièrement.

7. Qu'ils l'avoient pris vif, et l'avoient obligé, lui et les rois ses successeurs, de payer un grand tribut, et de leur donner des otages, et tout ce dont ils étaient convenus;"

eorum, et virtutes bonas quas fecerunt in Galatia (*a*), quia obtinuerunt eos, et duxerunt sub tributum.

3. Et quanta fecerunt in regione Hispaniæ, et quod in potestatem redegerunt metalla argenti et auri, quæ illic sunt, et possederunt omnem locum consilio suo, et patientia:

4. Locaque quæ longe erant valde ab eis, et reges qui supervenerant eis ab extremis terræ, contriverunt, et percusserunt eos plaga magna: ceteri autem dant eis tributum omnibus annis.

5. Et Philippum et Persen Ceteorum regem, et ceteros qui adversum eos arma tulerant, contriverunt in bello, et obtinuerunt eos:

6. Et Antiochum magnum regem Asiæ, qui eis pugnam intulerat, habens centum vigenti elephantos, et equitatum, et currus, et exercitum magnum valde, contritum ab eis:

7. Et quia ceperunt (*b*) eum vivum, et statuerunt ei ut daret ipse, et qui regnarent post ipsum, tributum magnum, et daret obsides, et constitutum:

(*a*) *Bible vengée*, 1. *Mach. note* 4. — Abbé Clémence, *Mach.* art. *de l'Epoque de la défaite des Galates*, etc.

(*b*) *S. Script prop. Pars* VI. n° 194. — *Bible vengée*, 1. *Mach. note* 5.

℣ 2. Le nom de *Galatia*, en grec, se prend également pour la Galatie et pour la Gaule: les uns expliquent ceci d'une partie de la Galatie qui étoit alors soumise aux Romains; d'autres l'entendent des Gaulois de la Gaule Narbonnoise, qui étoient alors tributaires des Romains.

℣ 5. C'est-à-dire des Macédoniens. — Voyez au chap. 1^er ℣. 1. Philippe et Persée, son fils, régnèrent successivement en Macédoine.

℣ 7. Gr. autr. Et *d'observer* le partage *ou la distraction dont on étoit convenu*; c'est-à-dire d'abandonner les pays nommés au ℣ suivant.

Avant l'ère chr. vulg. 162.

8. Et regionem Indorum, et Medos (*a*), et Lydos de optimis regionibus eorum : et acceptas eas ab eis, dederunt Eumeni regi :

8. Savoir : le pays des Indiens, des Mèdes et des Lydiens," les plus belles de leurs provinces, qu'ils avoient ensuite données au roi Eumène;

9. Et quia qui erant apud Helladam (*b*), voluerunt ire, et tollere eos : et innotuit sermo his :

9. Que ceux de la Grèce ayant voulu marcher contre eux pour les perdre, ils en furent avertis,"

10. Et miserunt ad eos ducem unum, et pugnaverunt contra illos, et ceciderunt ex eis multi : et captivas duxerunt uxores eorum, et filios, et diripuerunt eos, et terram eorum possederunt, et destruxerunt muros eorum, et in servitutem illos redegerunt usque in hunc diem :

10. Et qu'ils avoient envoyé contre eux un de leurs généraux; qu'ils les combattirent, et en tuèrent un grand nombre, qu'ils emmenèrent leurs femmes captives avec leurs enfans, pillèrent et assujétirent leur pays, détruisirent les murailles de leurs villes, et les réduisirent en servitude, comme ils sont encore aujourd'hui;

11. Et residua regna, et insulas quæ aliquando restiterunt illis, exterminaverunt, et in potestatem redegerunt :

11. Qu'ils avoient ruiné et soumis à leur empire les autres royaumes, et toutes les îles qui leur avoient résisté ;

12. Cum amicis autem suis, et qui in ipsis requiem habebant, conservaverunt amicitiam, et obtinuerunt regna quæ erant proxima, et quæ erant longe, quia quicumque audiebant nomen eorum, timebant eos :

12. Mais qu'ils conservoient avec soin les alliances qu'ils avoient faites avec leurs amis, et avec ceux qui s'étoient donnés à eux; que les royaumes, soit voisins ou éloignés, leur avoient été assujétis, parce qu'ils étoient redoutés de tous ceux qui entendoient parler d'eux ;

13. Quibus vero vellent auxilio esse ut regnarent, regnabant : quos autem vellent, regno deturbabant : et exaltati sunt valde :

13. Qu'ils faisoient régner tous ceux à qui ils vouloient assurer le royaume; qu'au contraire, ils le faisoient perdre à ceux qu'ils vouloient; et qu'ainsi ils s'étoient élevés à une très-grande puissance;

(*a*) *S. Script. prop. Pars* VI. n° 195.

(*b*) *S. Script. prop. Pars* VI. n° 196.

℣ 8. Quelques interprètes conjecturent qu'il faudroit lire : des Ioniens, des Mysiens et des Lydiens. Car les Romains n'avoient alors aucun pouvoir sur la Médie; et il ne paroît pas que leur pouvoir ait jamais été étendu jusqu'aux Indes.

℣ 9. Les uns expliquent ceci de la guerre des Romains contre les Etoliens; quelques autres l'entendent des peuples de la Grèce qui avoient favorisé le parti d'Antiochus-le-Grand dans la guerre contre les Romains.

Avant l'ère chr. vulg. 162.

14. Que néanmoins nul d'entre eux ne portoit le diadème, et ne se revêtoit de la pourpre pour paroître plus grand que les autres;

15. Mais qu'ils avoient établi un sénat parmi eux, et qu'ils consultoient tous les jours les trois cent vingt sénateurs, tenant toujours conseil touchant les affaires du peuple, afin qu'ils agissent d'une manière qui fût digne d'eux;

16. Et qu'ils confioient chaque année leur souveraine magistrature à un seul homme," pour commander dans tous leurs états; et ainsi que tous obéissoient à un seul, sans qu'il y eût d'envie ni de jalousie parmi eux.

17. Alors Judas choisit Eupolémus fils de Jean, fils de Jacob," et Jason fils d'Eléazar; et il les envoya à Rome, pour faire amitié et alliance avec eux,

18. Et afin qu'ils les délivrassent du joug des Grecs, parce qu'il vit" qu'ils réduisoient en servitude le royaume d'Israël.

19. Ils partirent donc; et après un long chemin, ils arrivèrent à Rome; et étant entrés dans le sénat, ils dirent:

20. Judas Machabée et ses frères, et le peuple des Juifs, nous ont envoyés pour faire alliance avec vous, et pour établir la paix entre nous, afin que vous nous mettiez au nombre de vos alliés et de vos amis.

14. Et in omnibus istis nemo portabat diadema, nec induebatur purpura, ut magnificaretur in ea:

15. Et quia curiam fecerunt sibi, et quotidie consulebant trecentos vigenti, consilium agentes semper de multitudine, ut quæ digna sunt, gerant:

16. Et committunt uni homini (*a*) magistratum suum per singulos annos dominari universæ terræ suæ; et omnes obediunt uni, et non est invidia neque zelus inter eos.

17. Et elegit Judas Eupolemum filium Joannis, filii Jacob, et Jasonem, filium Eleazari, et misit eos Romam constituere cum illis amicitiam, et societatem.

18. Et ut auferrent ab eis jugum Græcorum, quia viderunt quod in servitutem premerent regnum Israel.

19. Et abierunt Romam viam multam valde, et introierunt curiam, et dixerunt:

20. Judas Machabæus, et fratres ejus, et populus Judæorum miserunt nos ad vos statuere vobiscum societatem et pacem, et conscribere nos socios et amicos vestros.

(*a*) *S. Script. prop. Pars* VI nº 193.
(*b*) Abbé Clémence, *Mach.* art. *du Traité d'alliance des Juifs.*

℣ 16. Les Romains créoient chaque année deux consuls dont l'un avoit soin des affaires de la guerre au dehors, et l'autre demeuroit dans la ville à la tête du sénat.

℣ 17. Gr. D'Accos.

℣ 18. Grec et Vulgate. Parce qu'ils virent. C'est-à-dire Judas et son conseil composé des anciens d'Israël.

21. Et placuit sermo in conspectu eorum.

22. Et hoc rescriptum est quod rescripserunt in tabulis æreis, et miserunt in Jerusalem, ut esset apud eos ibi memoriale pacis et societatis :

23. Bene sit Romanis, et genti Judæorum, in mari et in terra in æternum : gladiusque et hostis procul sit ab eis.

24. Quod si institerit bellum Romanis prius, aut omnibus sociis eorum in omni dominatione eorum :

25. Auxilium feret gens Judæorum, prout tempus dictaverit, corde pleno :

26. Et præliantibus non dabunt, neque subministrabunt triticum, arma, pecuniam, naves, sicut placuit Romanis : et custodient mandata eorum, nihil ab eis accipientes.

27. Similiter autem et si genti Judæorum prius acciderit bellum, adjuvabant Romani ex animo, prout eis tempus permiserit :

28. Et adjuvantibus non dabitur triticum, arma, pecunia, naves, sicut placuit Romanis : et custodient mandata eorum absque dolo.

29. Secundum hæc verba constituerunt Romani populo Judæorum.

30. Quod si post hæc verba hi aut illi addere aut demere ad hæc aliquid voluerint, facient ex proposito suo : et quæcumque adderent, vel dimpserint, rata erunt.

21. Cette proposition leur plut. Avant l'ère chr. vulg. 162.

22. Et voici le rescrit qu'ils firent graver sur des tables d'airain, et qu'ils envoyèrent à Jérusalem, afin qu'il y demeurât comme un monument de la paix et de l'alliance qu'ils avoient faite avec les Juifs :

23. Que les Romains et le peuple juif soient comblés de biens à jamais, sur mer et sur terre ; et que l'épée et l'ennemi s'écarte loin d'eux.

24. S'il survient une guerre aux Romains, ou a leurs alliés, dans toute l'étendue de leur domination,

25. Les Juifs les assisteront avec une pleine volonté, selon que le temps le permettra,

26. Sans que les Romains donnent et fournissent aux gens de guerre, ni blé, ni armes, ni argent, ni vaisseaux, car c'est ainsi qu'il a plu aux Romains : et ces soldats juifs leur obéiront sans rien recevoir d'eux.

27. Et de même, s'il survient une guerre au peuple juif, les Romains l'assisteront de bonne foi, selon que le temps le leur permettra ;

28. Et les Juifs ne fourniront à ceux que l'on enverra à leur secours, ni blé, ni armes, ni argent, ni vaisseaux, car c'est ainsi qu'il plut aux Romains : et ils leur obéiront sincèrement.

29. C'est là l'accord que les Romains font avec les Juifs.

30. Si à l'avenir les uns ou les autres veulent ôter ou ajouter quelque chose à ce qui est écrit ici, ils pourront le faire de concert ; et tout ce qui sera ôté ou ajouté, demeurera ferme.

Avant l'ère chr. vulg. 162.

31. Et pour ce qui est des maux que le roi Démétrius a faits au peuple juif, nous lui en avons écrit en ces termes : Pourquoi avez-vous accablé d'un joug si pesant les Juifs, qui sont nos amis et nos alliés?

32. S'ils viennent de nouveau se plaindre à nous, nous leur rendrons justice, et nous vous attaquerons par mer et par terre.

31. Sed et de malis quæ Demetrius rex fecit in eos, scripsimus ei, dicentes : Quare gravasti jugum tuum super amicos nostros et socios Judæos?

32. Si ergo iterum adierint nos adversum te, faciemus illis judicium, et pugnabimus tecum mari, terraque.

CHAPITRE IX.

Bacchides et Alcime reviennent en Judée. Judas est tué dans le combat. Jonathas son frère lui succède. Bacchides le poursuit. Jean, frère de Jonathas, est tué. Jonathas traverse le Jourdain à la vue de l'ennemi. Alcime meurt frappé de Dieu. Bacchides se retire; il revient, et est défait par Jonathas. Paix entre Jonathas et Bacchides.

1. Cependant Démétrius ayant appris que Nicanor avoit été tué dans le combat, et son armée défaite, envoya de nouveau Bacchides et Alcime en Judée, avec l'élite de son armée.″

1. Interea ut audivit Demetrius, quia cecidit Nicanor, et exercitus ejus in prælio, apposuit Bacchidem et Alcimum rursum mittere in Judæam, et dextrum cornu cum illis.

2. Ils marchèrent par le chemin qui mène à Galgala,″ et campèrent à Masaloth qui est en Arbelles,″ et ils prirent cette ville,″ et y tuèrent un grand nombre d'hommes.

2. Et abierunt viam quæ ducit in Galgala, et castra posuerunt in Masaloth, quæ est in Arbellis, et occupaverunt eam, et peremerunt animas hominum multas.

3. Au premier mois de l'année cent

3. In mense primo anni

℣ 1. Litt. Et avec eux la corne droite. C'est-à-dire l'aile droite où étoient placées ses meilleures troupes.

℣ 2. Quelques-uns croient qu'ici Galgala pourroit être mis pour la Galilée.

Ibid. Canton de la tribu de Nephthali.—D. Calmet croit qu'Arbelles pourroit être mis ici pour *Araboth*, qui signifie les plaines. *Supr.* v. 23. On connoît *Masal*, ville de la tribu d'Aser. *Jos.* xxi. 30. 1. *Par.* vi. 74.

Ibid. C'est-à-dire Masaloth.

centesimi et quinquagesimi secundi, applicuerunt exercitum ad Jerusalem :

cinquante deux, ils se rendirent avec toute l'armée près de Jérusalem. Avant l'ère chr. vulg. 162.

4. Et surrexerunt, et abierunt in Beream viginti millia virorum, et duo millia equitum.

4. Puis ils se levèrent et s'en allèrent à Bérée″, au nombre de vingt-mille hommes avec deux mille chevaux. 161.

5. Et Judas posuerat castra in Laisa, et tria millia viri electi cum eo :

5. Or Judas s'étoit campé à Laïse″ avec trois mille hommes choisis ;

6. Et viderunt multitudinem exercitus, quia multi sunt : et timuerunt valde, et multi subtraxerunt se de castris, et non remanserunt ex eis nisi octinginti viri.

6. Et ses gens voyant une si grande armée, furent saisis de frayeur, et plusieurs se retirèrent du camp ; en sorte qu'il n'en demeura que huit cents.

7. Et vidit Judas quod defluxit exercitus suus, et bellum perurgebat eum, et confractus est corde, quia non habebat tempus, congregandi eos : et dissolutus est.

7. Lorsque Judas vit son armée réduite à ce petit nombre, et la nécessité où il était de combattre, il en eut le cœur abattu, parce qu'il n'avoit pas le temps de les rassembler ; et il se sentit comme défaillir.

8. Et dixit his qui residui erant : Surgamus, et eamus ad adversarios nostros, si poterimus pugnare adversus eos.

8. Cependant il dit à ceux qui étoient restés : Allons, et marchons à nos ennemis pour les combattre, si nous pouvons.

9. Et avertebant eum, dicentes : non poterimus, sed liberemus animas nostras modo, et revertamur ad fratres nostros, et tunc pugnabimus adversus eos : nos autem pauci sumus.

9. Mais ses gens l'en détournoient, en lui disant : Nous ne le pourrons jamais ; mais pensons présentement à assurer notre vie, et retournons vers nos frères ; après cela nous reviendrons combattre contre eux ; car nous sommes trop peu de monde.

10. Et ait Judas : Absit istam rem facere ut fugiamus ab eis : et si appropriavit tempus nostrum, moriamur in virtute propter fratres nostros ; et non inferamus crimen gloriæ nostræ.

10. Judas leur dit : Dieu nous garde d'en user ainsi, et de fuir devant eux : si notre heure est arrivée, mourons courageusement pour nos frères ; et ne souillons point notre gloire par aucune tache.

ŷ 4. C'est peut-être la même que Béroth, ville de la tribu de Benjamin. *Jos.* XVIII. 25.

ŷ 5. C'est peut-être la même que Lésem près de Béthel.

Avant l'ère chr. vulg. 161.

11. L'armée ennemie étant sortie de son camp, vint au-devant d'eux; et la cavalerie fut divisée en deux corps : les frondeurs et les archers marchoient à la tête de l'armée; et tous ceux qui les suivoient au premier rang étoient les plus fermes et les plus vaillans.

12. Bacchides étoit à l'aile droite; et les bataillons [12] marchèrent des deux côtés [12], et firent retentir le bruit des trompettes.

13. Les gens de Judas sonnèrent aussi des trompettes de leur côté : la terre retentit du bruit des armes; et le combat dura depuis le matin jusqu'au soir.

14. Judas ayant reconnu que l'aile droite de Bacchides étoit la plus forte, fit un effort avec les plus vaillans de ses troupes.

15. Ils rompirent cette aile droite, et les poursuivirent jusqu'à la montagne d'Azot.[15]

16. Mais ceux qui étaient à l'aile gauche, voyant que l'aile droite avoit été défaite, suivirent par-derrière Judas et ses agens;

17. Et le combat fut long-temps opiniâtre; plusieurs de part et d'autre furent blessés et tués.

18. Judas même tomba mort; et les autres[18] s'enfuirent.

11. Et movit exercitus de castris, et steterunt illis obviam : et divisi sunt equites in duas partes, et fundibularii et sagittarii præibant exercitum, et primi certaminis omnes potentes.

12. Bacchides autem erat in dextro cornu, et proximavit legio ex duabus partibus, et clamabant tubis :

13. Exclamaverunt autem et hi qui erant ex parte Judæ, etiam ipsi, et commota est terra a voce exercituum : et commissum est prælium a mane usque ad vesperam.

14. Et vidit Judas quod firmior est pars exercitus Bacchidis in dextris, et convenerunt cum ipso omnes constantes corde.

15. Et contrita est dextera pars ab eis, et persecutus est eos usque ad montem Azoti.

16. Et qui in sinistro cornu erant, viderunt quod contritum est dextrum cornu, et secuti sunt post Judam, et eos qui cum ipso erant a tergo :

17. Et ingravatum est prælium, et ceciderunt vulnerati multi ex his et ex illis.

18. Et Judas cecidit, et ceteri fugerunt.

---

† 12. L'auteur de la Vulgate traduit ordinairement par *Legio* le mot grec Φαλαγξ, qui est un nom de milice macédonienne, et signifie un bataillon de troupes serrées.

Ibid. Pour envelopper l'armée de Judas.

† 15. L'historien Josèphe lit, la montagne d'Aza : on n'en sait pas la situation.

† 18. Les Juifs qui étoient avec lui.

19. Et Jonathas et Simon tulerunt Judam fratrem suum, et sepelierunt eum in sepulchro patrum suorum in civitate Modin.

19, Jonathas et Simon emportèrent le corps de Judas leur frère, et le mirent dans le sépulcre de leurs pères, dans la ville de Modin. Avant l'ère chr. vulg. 161.

20. Et fleverunt eum omnis populus Israel planctu magno, et lugebant dies multos:

20. Tout le peuple d'Israël fit un grand deuil à sa mort, et ils le pleurèrent plusieurs jours.

21. Et dixerunt: Quomodo cecidit potens, qui salvum faciebat populum Israel?

21. Et ils disoient: Comment cet homme invincible est-il tombé, lui qui sauvoit le peuple d'Israël?

22. Et cetera verba bellorum Judæ, et virtutum quas fecit, et magnitudinis ejus, non sunt descripta: multa enim erant valde.

22. Les autres guerres de Judas, les actions extraordinaires qu'il a faites, et la grandeur de son courage, ne sont pas décrites ici, parce que ces guerres et ces actions sont en trop grand nombre.

23. Et factum est: post obitum Judæ emerserunt iniqui in omnibus finibus Israel, et exorti sunt omnes qui operabantur iniquitatem.

23. Après la mort de Judas, les méchans" parurent de tous côtés dans Israël, et tous les hommes d'iniquité s'élevèrent de toutes parts.

24. In diebus illis facta est fames magna valde, et tradidit se Bacchidi omnis regio eorum cum ipsis.

24. En ce même temps il survint une très-grande famine; et tout le pays avec ses habitans" se rendit à Bacchides.

25. Et elegit Bacchides viros impios, et constituit eos dominos regionis.

25. Bacchides choisit des hommes impies, et leur donna le gouvernement de tout le pays.

26. Et exquirebant, et perscrutabantur amicos Judæ, et adducebant eos ad Bacchidem, et vindicabat in illos, et illudebat.

26. Ils faisoient une exacte recherche des amis de Judas, et les amenoient à Bacchides, qui exerçoit sa vengeance sur eux, et les traitoit avec insulte.

27. Et facta est tribulatio magna in Israel, qualis non fuit ex die qua non est visus propheta in Israel.

27. Et Israël fut accablé d'une si grande affliction, qu'on n'en avoit point vu de semblable depuis le temps qu'il ne paroissoit plus de prophète dans Israël."

℣ 23. Que la crainte de son nom avoit tenus cachés.

℣ 24. C'est-à-dire la plus grande partie; car les Machabées et ceux qui se joignirent à eux s'opposèrent constamment aux ennemis de la religion.

℣ 27. C'est-à-dire depuis la mort des prophètes Aggée, Zacharie et Malachie, qui parurent quelque temps après la captivité de Babylone.

Avant l'ère chr. vulg. 161.

28. Alors tous les amis de Judas s'assemblèrent, et dirent à Jonathas:

28. Et congregati sunt omnes amici Judæ, et dixerunt Jonathæ:

29. Depuis que votre frère Judas est mort, il ne se trouve point d'homme semblable à lui, pour marcher contre Bacchides et les autres ennemis de notre nation.

29. Ex quo frater tuus Judas defunctus est, vir similis ei non est, qui exeat contra inimicos nostros, Bacchidem, et eos qui inimici sunt gentis nostræ.

30. C'est pourquoi nous vous avons choisi aujourd'hui pour être notre prince et notre chef en sa place, et pour nous conduire dans toutes nos guerres.

30. Nunc itaque te hodie elegimus esse pro eo nobis in principem, et ducem ad bellandum bellum nostrum.

31. Jonathas reçut donc alors le commandement, et prit la place de Judas son frère.

31. Et suscepit Jonathas tempore illo principatum, et surrexit loco Judæ fratris sui.

32. Bacchides en fut averti; et il cherchoit le moyen de le tuer.

32. Et cognovit Bacchides, et quærebat eum occidere.

33. Mais Jonathas et Simon son frère, et tous ceux qui les accompagnoient, l'ayant su, s'enfuirent dans le désert de Thécua″, et s'arrêtèrent près des eaux du lac d'Asphar″.

33. Et cognovit Jonathas, et Simon frater ejus, et omnes qui cum eo erant: et fugerunt in desertum Thecuæ, et consederunt ad aquam lacus Asphar.

34. Bacchides le sut, et vint lui-même, avec toute son armée, le jour du sabbat, au-delà du Jourdain″.

34. Et cognovit Bacchides, et die sabbatorum venit ipse, et omnis exercitus ejus, trans Jordanem.

35. Alors Jonathas envoya son frère qui commandoit le peuple, et pria les Nabuthéens, ″qui étoient leurs amis, de leur prêter leur équipage qui étoit fort grand.″

35. Et Jonathas misit fratrem suum ducem populi, et rogavit Nabuthæos amicos suos, ut commodarent illis apparatum suum, qui erat copiosus.

℣ 33. Au midi de Jérusalem.

Ibid. Il y a apparence que c'est le lac Asphaltite, nommé par les Hébreux *la mer de Sodome*; les Grecs lui donnèrent le nom d'*Asphaltites*, à cause de l'asphalte ou du bitume qu'on en tire.

℣ 34. Pour les combattre; car ils avoient passé ce fleuve.

℣ 35. Voyez au chap. v. ℣ 25.

Ibid. Ou plutôt : de recevoir chez eux leur équipage *ou leurs bagages*. C'est ainsi que portent le grec, le syriaque, l'historien Josèphe, et même quelques anciens exemplaires latins tant imprimés que manuscrits : *ut commendarent illis*.

36. Et exierunt filii Jambri ex Madaba, et comprehenderunt Joannem et omnia quæ habebat: et abierunt habentes ea.

36. Mais les fils de Jambri étant sortis de Madaba, [a] prirent Jean avec tout ce qu'il avoit, [b] et l'enlevèrent avec eux. Avant l'ère chr. vulg. 161.

37. Post hæc verba, renunciatum est Jonathæ, et Simoni fratri ejus, quia filii Jambri faciunt nuptias magnas et ducunt sponsam ex Madaba, filiam unius de magnis principibus Chanaan, cum ambitione magna.

37. Après cela, on vint dire à Jonathas et à Simon son frère que les fils de Jambri faisoient un mariage célèbre, et qu'ils menoient de Madaba [a], en grande pompe [b], une nouvelle fiancée, qui étoit fille d'un des premiers princes de Chanaan. [c]

38. Et recordati sunt sanguinis Joannis fratris sui: et ascenderunt, et absconderunt se sub tegumento montis.

38. Ils se souvinrent alors du sang de Jean leur frère; et ils allèrent se cacher derrière une montagne qui les mettoit à couvert.

39. Et elevaverunt oculos suos, et viderunt: et ecce tumultus, et apparatus multus, et sponsus processit, et amici ejus, et fratres ejus, obviam illis cum tympanis, et musicis, et armis multis.

39. Ayant levé les yeux, ils virent un grand tumulte et un appareil magnifique: le nouveau marié parut avec ses amis et ses parens, et vint au-devant de la fiancée, au son des tambours et des instrumens de musique, accompagné de beaucoup de gens armés.

40. Et surrexerunt ad eos ex insidiis, et occiderunt eos: et ceciderunt vulnerati multi, et residui fugerunt in montes: et acceperunt omnia spolia eorum:

40. En même temps, ils sortirent de leur embuscade; et fondant sur eux, ils en tuèrent un grand nombre: le reste s'enfuit sur les montagnes, et ils emportèrent toutes leurs dépouilles.

41. Et conversæ sunt nuptiæ in luctum, et vox musicorum ipsorum in lamentum.

41. Ainsi les noces se changèrent en deuil, et les concerts de musique en cris lamentables.

42. Et vindicaverunt vin-

42. Ils vengèrent de cette sorte le sang

[a] ℣ 36. Madaba étoit une ville célèbre dans la terre de Moab. *Is.* XV. 2.

Ibid. C'est-à-dire avec le bagage qu'il conduisoit chez les Nabuthéens. *Supr.* ℣ 35. Jean étoit un des fils de Mathathias. *Infr.* ℣ 38. *Supr.* II. 2.

[b] ℣ 37. Ville de Moab.

Ibid. Autr. Et qu'ils menoient en grande pompe de *Gabatha* ou *Nadabath* à Madaba, une nouvelle fiancée, etc. Le grec lit, Nadabath; et l'historien Josèphe lit, Gabatha: il paroît que ce lieu devoit être différent de Madaba.

[c] *Ibid.* C'est-à-dire d'un des premiers princes de ces peuples infidèles; l'historien Josèphe dit que c'étoit un Arabe.

Avant l'ère chr. vulg. 161.

de leur frère, et ils retournèrent sur le rivage du Jourdain.

dictam sanguinis fratris sui, et reversi sunt ad ripam Jordanis.

43. Bacchides en fut averti ; et il vint avec une puissante armée le jour du sabbat sur le bord du Jourdain."

43. Et audivit Bacchides, et venit die sabbatorum usque ad oram Jordanis in virtute magna.

44. Alors Jonathas dit à ses gens : Allons combattre nos ennemis," car il n'en est pas de ce jour comme d'hier, ou du jour d'auparavant. "

44. Et dixit ad suos Jonathas : Surgamus, et pugnemus contra inimicos nostros : non est enim hodie sicut heri et nudius tertius.

45. Nous avons les ennemis en tête, et derrière nous l'eau du Jourdain avec les marais, et le bois à droite et à gauche ; et il ne nous reste aucun moyen d'échapper.

45. Ecce enim bellum ex adverso, aqua vero Jordanis hinc et inde, et ripæ, et paludes, et saltus : et non est locus divertendi.

46. C'est pourquoi criez au ciel, afin que vous soyez délivrés des mains de vos ennemis. En même temps, la bataille se donna ;

46. Nunc ergo clamate in cœlum, ut liberemini de manu inimicorum vestrorum. Et commissum est bellum :

47. Et Jonathas étendit la main pour frapper Bacchides ; mais Bacchides évita le coup, en se retirant en arrière.

47. Et extendit Jonathas manum suam percutere Bacchidem, et divertit ab eo retro :

48. Enfin Jonathas et ceux qui étoient avec lui se jetèrent dans le Jourdain, et le passèrent à la nage " devant eux."

48. Et dissiliit Jonathas, et qui cum eo erant, in Jordanem, et transnataverunt ad eos Jordanem.

49. Mille hommes de l'armée de Bacchides demeurèrent en ce jour-là sur la place ; et il retourna avec ses gens à Jérusalem.

49. Et ceciderunt de parte Bacchidis die illa mille viri : et reversi sunt in Jerusalem.

50. Ils bâtirent des villes fortes dans la Judée, et fortifièrent de hautes murailles, de portes et de serrures, les

50. Et ædificaverunt civitates munitas in Judæa, munitionem, quæ erat in Je-

℣ 43. Il espéroit que les Israélites arrêtés par ce fleuve, et retenus par le respect dû à ce jour, se laisseroient prendre sans combat.

℣ 44. Sans craindre de violer le repos du sabbat. — Voyez la résolution qui fut prise dès le temps de Mathathias. *Supr.* II. 41.

Ibid. Où nous pouvions reculer.

℣ 48. Parce que, au rapport de Josèphe, ils ne pouvoient plus résister à un nombre si considérable d'ennemis.

Ibid. Gr. Et le passèrent à la nage, sans que les ennemis osassent le passer après eux.

richo, et in Ammaum, et in Bethoron, et in Bethel, et Thamnata, et Phara, et Thopo, muris excelsis, et portis, et seris.

citadelles qui étoient à Jéricho, à Ammaüs,″ a Béthoron, à Béthel, à Thamnata,″ à Phara″ et à Thopo.″

Avant l'ère chr. vulg. 161.

51. Et posuit custodiam in eis, ut inimicitias exercerent in Israel :

51. Bacchides y mit des garnisons, pour faire des courses contre Israël.

52. Et munivit civitatem Bethsuram, et Gazaram, et arcem, et posuit in eis auxilia, et apparatum escarum :

52. Il fortifia aussi Bethsura et Gazara,″ et la forteresse;″ il y mit des gens pour les garder, avec une grande provision de vivres.

53. Et accepit filios principum regionis obsides, et posuit eos in arce in Jerusalem in custodiam.

53. Il prit pour otages″ les enfans des premières personnes du pays, et ils les tint prisonniers″ dans la forteresse de Jérusalem.

54. Et anno centesimo quinquagesimo tertio, mense secundo, præcepit Alcimus destrui muros domus sanctæ interioris, et destrui opera prophetarum : et cœpit destruere.

54. En la cent cinquante-troisième année,″ au second mois, Alcime commanda qu'on abattît les murailles de la partie intérieure du temple″ et qu'on détruisît les ouvrages des prophètes″ : et il commença à les faire abattre.

160.

55. In tempore illo percussus est Alcimus : et impedita sunt opera illius, et occlusum est os ejus, et dissolutus est paralysi, nec ultra potuit loqui verbum, et mandare de domo sua.

55. Mais il fut frappé de Dieu en ce même temps, et il ne put achever ce qu'il avoit commencé : sa bouche fut fermée; il devint perclus par une paralysie; et il ne put plus dire une seule parole, ni mettre aucun ordre à sa maison.

56. Et mortuus est Alci-

56. Alcime mourut de la sorte,

℣ 50. Ou peut-être Emmaüs.

Ibid. C'étoit une ville de la tribu de Dan.

Ibid. Le grec la nomme Pharatoni; elle étoit de la tribu d'Ephraïm. *Judic.* XII. 15.

Ibid. C'est peut-être la même que Thaphua dans la même tribu.

℣ 52. C'est peut-être la même que Gazara près d'Azoth, dont il est parlé au chap. XIV. ℣ 34.

Ibid. La citadelle de Jérusalem.

℣ 53. Pour gages de la fidélité des pères.

Ibid. Ou simplement : il les fit garder.

℣ 54. Du règne des Grecs.

Ibid. Qui séparoient les gentils d'avec les Juifs. — C'est ainsi que quelques-uns l'expliquent; d'autres l'entendent du mur qui séparoit le parvis des prêtres d'avec celui du peuple; peut-être aussi seroit-ce le mur de séparation qui environnoit le temple et l'autel des holocaustes.

Ibid. Aggée et Zacharie.

Avant l'ère chr. vulg. 161.

étant tourmenté de grandes douleurs.

57. Et vidit Bacchides quoniam mortuus est Alcimus : et reversus est ad regem, et siluit terra annis duobus.

57. Bacchides voyant qu'Alcime étoit mort, s'en retourna vers le roi ; et le pays demeura en repos pendant deux ans.

58. Et cogitaverunt omnes iniqui, dicentes : Ecce Jonathas, et qui cum eo sunt, in silentio habitant confidenter : nunc ergo adducamus Bacchidem, et comprehendet eos omnes una nocte.

158. 58. Au bout de ce temps, tous les méchans formèrent entre eux ce dessein : Jonathas, dirent-ils, et ceux qui sont avec lui, vivent maintenant en paix et en assurance : faisons donc venir Bacchides, et il les surprendra tous en une nuit.

59. Et abierunt, et consilium ei dederunt.

59. Et ils s'en allèrent et lui donnèrent ce conseil.

60. Et surrexit ut veniret cum exercitu multo : et misit occulte epistolas sociis suis, qui erant in Judæa, ut comprehenderent Jonathan, et eos qui cum eo erant : sed non potuerunt, quia innotuit eis consilium eorum.

60. Bacchides se hâta donc de venir avec une grande armée, et il envoya en secret des lettres à ceux qui étoient de son parti dans la Judée, pour les avertir de se saisir de Jonathas, et de ceux qui étoient avec lui ; mais ils ne le purent, parce que leur entreprise fut découverte.

61. Et apprehendit de viris regionis, qui principes erant malitiæ, quinquaginta viros, et occidit eos :

61. Et Jonathas ayant pris cinquante hommes du pays, qui étoient les chefs d'un dessein si malicieux, les fit mourir.

62. Et secessit Jonathas, et Simon, et qui cum eo erant, in Bethbessen, quæ est in deserto : et extruxit diruta ejus, et firmaverunt eam.

62. Il se retira ensuite avec Simon [y] et ceux qui l'accompagnoient à Bethbessen, [z] qui est au desert ; [a] il en répara les ruines, et en fit une place forte.

63. Et cognovit Bacchides, et congregavit universam multitudinem suam : et his qui de Judæa erant, denuntiavit :

63. Bacchides le sut ; et ayant rassemblé toutes ses troupes, et fait avertir ceux qui étoient en Judée,

[y] 62 Son frère.

Ibid. Le grec lit, Beth-basi. Josèphe : Beth-alaga. D. Calmet croit que c'est Béthagla, dans le désert de Jéricho. *Jos.* xv. 6.

Ibid. Dans le désert de Jéricho, assez près du Jourdain, dans le partage de Benjamin.

Avant l'ère chr. vulg. 158.

64. Et venit, et castra posuit desuper Bethbessen: et oppugnavit eam dies multos, et fecit machinas.

64. Il vint camper au-dessus de Bethbessen : il la tint long-temps assiégée, et fit dresser des machines de guerre.

65. Et reliquit Jonathas Simonem fratrem suum in civitate, et exiit in regionem, et venit cum numero.

65. Mais Jonathas ayant laissé dans la ville Simon son frère, sortit à la campagne, et marcha avec un assez grand nombre de troupes.

66. Et percussit Odaren, et fratres ejus, et filios Phaseron in tabernaculis ipsorum : et cœpit cædere, et crescere in virtutibus.

66. Il défit Odaren et ses frères, et les enfans de Phaséron, dans leurs tentes; et il commença à tailler en pièces ses ennemis, et à devenir célèbre par ses grandes actions.*

67. Simon vero, et qui cum ipso erant, exierunt de civitate, et succenderunt machinas :

67. Cependant Simon sortit de la ville avec ses gens; et ils brûlèrent les machines.

68. Et pugnaverunt contra Bacchidem, et contritus est ab eis : et afflixerunt eum valde, quoniam consilium ejus et congressus ejus erat inanis.

68. Ils attaquèrent l'armée de Bacchides, et la défirent : et ils lui causèrent une extrême douleur, parce qu'il vit que ses desseins et toute son entreprise étoient sans effet.

69. Et iratus contra viros iniquos, qui ei consilium dederant ut veniret in regionem ipsorum, multos ex eis occidit : ipse autem cogitavit cum reliquis abire in regionem suam.

69. C'est pourquoi il entra dans une grande colère contre ces hommes d'iniquité qui lui avoient conseillé de venir en leur pays; et il en tua plusieurs, et résolut de s'en retourner en son pays avec le reste de son armée.

70. Et cognovit Jonathas, et misit ad eum legatos componere pacem cum ipso, et reddere ei captivitatem.

70. Jonathas en ayant été averti, lui envoya des ambassadeurs, pour faire la paix avec lui, et lui offrir de lui rendre les prisonniers.*

71. Et libenter accepit, et fecit secundum verba ejus, et juravit se nihil facturum ei mali omnibus diebus vitæ ejus :

71. Bacchides reçut favorablement cette ouverture : il consentit à ce qu'il vouloit, et il jura que de sa vie il ne lui feroit aucun mal.

72. Et reddidit ei captivitatem quam prius erat

72. Il lui rendit les prisonniers qu'il avoit faits dans le pays de Juda; et

* 66. Gr. autr. Il commença à battre *l'ennemi*, et à pénétrer dans l'armée de *Bacchides*.

* 70. Ou plutôt, de se rendre mutuellement leurs prisonniers. Conférez le * 72.

Avant l'ère chr. vulg. 158.

étant retourné en son pays, il ne revint plus depuis en Judée.

prædatus de terra Juda : et conversus abiit in terram suam, et non apposuit amplius venire in fines ejus.

73. Ainsi la guerre cessa dans Israël : et Jonathas demeura à Machmas," où il commença à juger " le peuple ; et il extermina les impies du milieu d'Israël.

73. Et cessavit gladius ex Israel : et habitavit Jonathas in Machmas, et cœpit Jonathas ibi judicare populum, et exterminavit impios ex Israel.

ỳ 73. Parce que les Syriens étoient encore maîtres de la forteresse de Jérusalem. Machmas étoit sur les frontières d'Ephraïm et de Benjamin.
Ibid. C'est-à-dire à gouverner le peuple avec pleine autorité.

CHAPITRE X.

Alexandre Ballès s'élève contre Démétrius Soter. Ils recherchent l'un et l'autre l'amitié de Jonathas. Celui-ci se déclare pour Alexandre qui le comble d'honneurs. Alexandre défait et tue Démétrius. Il épouse la fille de Ptolémée Philométor. Il fait venir Jonathas à Ptolémaïde, et l'élève en gloire. Démétrius Nicator envoie Apollonius contre les Juifs. Jonathas défait Apollonius.

153. 1. En la cent soixantième année," Alexandre," fils d'Antiochus" surnommé l'Illustre," s'empara de Ptolémaïde," où il fut reçu par les habitans; et il commença à y régner.

1. Et anno centesimo sexagesimo ascendit Alexander Antiochi filius, qui cognominatus est Nobilis : et occupavit Ptolemaidam : et receperunt eum, et regnavit illic.

2. Le roi Démétrius en ayant été averti, leva une puissante armée, et marcha à lui pour le combattre.

2. Et audivit Demetrius rex, et congregavit exercitum copiosum valde, et exivit obviam illi in prælium.

ỳ 1. Du règne des Grecs.
Ibid. Cet Alexandre est surnommé Balas ou Ballès.
Ibid. Il se disoit fils d'Antiochus.
Ibid. C'est-à-dire, surnommé Epiphanes.
Ibid. Ville de Syrie.

3. Et misit Demetrius Epistolam ad Jonathan verbis pacificis, ut magnificaret eum.

3. Il envoya en même temps à Jonathas une lettre qui ne respiroit que la paix, et où il relevoit beaucoup son mérite." Avant l'ère chr. vulg. 153.

4. Dixit enim : Anticipemus facere pacem cum eo, priusquam faciet cum Alexandro adversum nos.

4. Car il dit : Hâtons-nous de faire la paix avec lui, avant qu'il la fasse avec Alexandre contre nous.

5. Recordabitur enim omnium malorum quæ fecimus in eum, et in fratrem ejus, et in gentem ejus.

5. Car il se souviendra de tous les maux que nous lui avons faits, à lui, à son frère et à sa nation.

6. Et dedit ei potestatem congregandi exercitum, et fabricare arma, et esse ipsum socium ejus : et obsides, qui erant in arce, jussit tradi ei.

6. Il lui donna donc pouvoir de lever une armée, et de faire faire des armes : il le déclara son allié, et ordonna qu'on lui remît ses otages qui étoient dans la forteresse."

7. Et venit Jonathas in Jerusalem, et legit epistolas in auditu omnis populi, et eorum qui in arce erant.

7. Jonathas s'étant rendu à Jérusalem, lut ses lettres devant tout le peuple, et devant ceux qui étoient dans la forteresse.

8. Et timuerunt timore magno, quoniam audierunt quod dedit ei rex potestatem congregandi exercitum.

8. Et ils furent saisis d'une grande crainte, lorsqu'ils apprirent que le roi lui avoit donné le pouvoir de mettre une armée sur pied.

9. Et traditi sunt Jonathæ obsides, et reddidit eos parentibus suis :

9. Les otages furent remis entre les mains de Jonathas; et il les rendit à leurs parens.

10. Et habitavit Jonathas in Jerusalem, et cœpit ædificare et innovare civitatem.

10. Il demeura dans Jérusalem; et il commença à bâtir et à renouveler la ville."

11. Et dixit facientibus opera, ut extruerent muros, et montem Sion in circuitu lapidibus quadratis ad munitionem : et ita fecerunt.

11. Il ordonna à ceux qui y travailloient de bâtir tout autour de la montagne de Sion des murs de pierres de taille pour la fortifier; et ils le firent comme il leur avoit dit.

ỳ 3. Autr. Et où il l'élevoit *en dignité et en puissance. Infr.* ỳ 65.

ỳ 6. Dans la citadelle de Jérusalem, où Bacchides les avoit enfermés. — Voyez au chap. IX. ỳ 53.

ỳ 10. Antiochus Eupator l'avoit fait détruire.

12. Alors les étrangers qui étoient dans les forteresses que Bacchides avoit bâties s'enfuirent.

13. Ils quittèrent tous le lieu où ils étoient, et s'en retournèrent en leur pays.

14. Il resta seulement dans Bethsura quelques-uns de ceux qui avoient abandonné la loi et les ordonnances de Dieu;" parce que cette ville leur servoit de retraite.

15. Cependant le roi Alexandre apprit les promesses que Démétrius avoit faites à Jonathas · on lui raconta aussi les combats que lui et ses frères avoient livrés, les victoires qu'ils avoient remportées, et les grands travaux qu'ils avoient soufferts :

16. Et il dit : Pourrons-nous trouver un autre homme tel que celui-ci? songeons donc à le faire aussi notre ami et notre allié.

17. Ainsi il lui écrivit, et lui envoya une lettre conçue en ces termes :

18. Le roi Alexandre, à son frère" Jonathas, salut.

19. Nous avons appris que vous êtes un homme puissant, et propre pour être notre ami.

20. C'est pourquoi nous vous établissons aujourd'hui grand-prêtre de votre nation," nous vous donnons la qualité d'ami du roi; et nous voulons que vous

12. Et fugerunt alienigenæ, qui erant in munitionibus quas Bacchides ædificaverat.

13. Et reliquit unusquisque locum suum, et abiit in terram suam.

14. Tantum in Bethsura remanserunt aliqui ex his qui reliquerant legem et præcepta Dei : erat enim hæc eis ad refugium.

15. Et audivit Alexander rex promissa quæ promisit Demetrius Jonathæ : et narraverunt ei prælia, et virtutes quas ipse fecit; et fratres ejus, et labores quos laboraverunt;

16. Et ait : Numquid inveniemus aliquem virum talem? et nunc faciemus eum amicum et socium nostrum.

17. Et scripsit epistolam, et misit ei secundum hæc verba, dicens :

18. Rex Alexander fratri Jonathæ, salutem.

19. Audivimus de te, quod vir potens sis viribus, et aptus es ut sis amicus noster :

20. Et nunc constituimus te hodie summum sacerdotem gentis tuæ, et ut amicus voceris regis (et misit

¥ 14. Les Juifs impies.

¥ 18. La coutume entre les souverains de s'appeler *frères* est très-ancienne. 3. *Reg.* IX. 13. et XX. 33. D'ailleurs le nom de frère se donnoit souvent alors aux gouverneurs de province. 2. *Mach*, XI. 22.

¥ 20. En vous confirmant dans cette dignité que vous avez reçue de vos frères. — C'est ce que l'historien Josèphe semble dire au livre XX des Antiquités, chap. 7.

ei purpuram, et coronam auream), et quæ nostra sunt sententias nobiscum, et conserves amicitias ad nos.

soyez toujours attaché à nos intérêts, et que vous conserviez l'amitié avec nous. Il lui envoya en même temps une robe de pourpre et une couronne d'or."

Avant l'ère chr. vulg. 153.

21. Et induit se Jonathas stola sancta septimo mense, anno centesimo sexagesimo, in die solemni scenopegiæ: et congregavit exercitum, et fecit arma copiosa.

21. En l'année cent soixante," au septième mois, Jonathas se revêtit de la robe sainte" en la fête solennelle des tabernacles. Il leva une armée, et fit faire une grande quantité d'armes.

22. Et audivit Demetrius verba ista, et contristatus est nimis, et ait:

22. Démétrius l'ayant su, en fut extrêmement affligé, et il dit:

23. Quid hoc facimus, quod præoccupavit nos Alexander apprehendere amicitiam Judæorum ad munimen sui?

23. Comment avons-nous permis qu'Alexandre nous ait prévenus, et que, pour fortifier son parti, il ait gagné l'amitié des Juifs.

24. Scribam et ego illis verba deprecatoria, et dignitates, et dona, ut sint mecum in adjutorium.

24. Je veux leur écrire aussi d'une manière obligeante, et leur offrir des dignités et des dons, afin qu'ils se joignent à moi pour me secourir.

25. Et scripsit eis in hæc verba: Rex Demetrius genti Judæorum, salutem.

25. Il leur écrivit donc en ces termes:" Le roi Démétrius au peuple juif, salut.

26. Quoniam servastis ad nos pactum, et mansistis in amicitia nostra, et non accessistis ad inimicos nostros, audivimus et gravisi sumus.

26. Nous avons appris avec joie que vous avez gardé l'alliance que vous aviez faite avec nous; que vous êtes demeurés dans notre amitié, et que vous ne vous êtes point unis à nos ennemis.

27. Et nunc perseverate adhuc conservare ad nos fidem, et retribuemus vobis bona pro his quæ fecisti nobiscum:

27. Continuez donc maintenant de nous conserver toujours la même fidélité; et nous vous rendrons avantageusement ce que vous aurez fait pour nous.

28. Et remittemus vobis

28. Nous vous remettrons beaucoup

† 20. L'usage de la pourpre et de la couronne d'or étoit réservé aux rois.

† 21. Du règne des Grecs.

Ibid. Non de la robe qu'il avoit reçue d'Alexandre, mais de celle qu'il avoit droit de porter, comme grand-prêtre.

† 25. Il faisoit semblant d'ignorer l'alliance qu'ils avoient faite avec Alexandre.

Avant l'ère chr. vulg. 153.

de choses qui vous avoient été imposées, et nous vous ferons de grands dons.

29. Et dès à présent je vous remets, et à tous les Juifs, les tributs, les impôts du sel, les couronnes, ″ la troisième partie des fruits de la semence.

30. Et ce que j'avois droit de prendre pour la moitié des fruits des arbres : je vous tiens quittes de toutes ces choses dès à présent et pour l'avenir, ne voulant plus qu'on les lève sur le pays de Juda ; ni sur les trois villes ″ qui lui ont été ajoutées et détachées de la Samarie, de la Galilée et de la Pérée, à commencer depuis ce jour, et dans toute la suite.

31. Je veux aussi que Jérusalem soit sainte et libre avec tout son territoire ; et que les dîmes et les tributs lui appartiennent.

32. Je remets aussi entre vos mains la forteresse qui est dans Jérusalem, et je la donne au grand-prêtre, afin qu'il y établisse, pour la garder, les gens que lui-même aura choisis.

33. Je donne encore la liberté, sans aucune rançon, à tous les Juifs qui ont été emmenés captifs du pays de Juda, qui se trouveront en tout mon royaume ; et je les affranchis tous des tributs et des charges mêmes qu'ils devoient pour leurs bestiaux. ″

34. Je veux aussi que toutes les fêtes

præstationes multas, et dabimus vobis donationes.

29. Et nunc absolvo vos et omnes Judæos a tributis : et pretia salis indulgeo, et coronas remitto, et tertias seminis :

30. Et dimidiam partem fructus ligni, quod est portionis meæ, relinquo vobis ex hodierno die, et deinceps ne accipiatur a terra Judæ, et a tribus civitatibus, quæ additæ sunt illi ex Samaria et Galilæa, ex hodierna die et in totum tempus :

31. Et Jerusalem sit sancta et libera cum finibus suis : et decimæ et tributa ipsius sint.

32. Remitto etiam potestatem arcis quæ est in Jerusalem : et do eam summo sacerdoti, ut constituat in ea viros quoscumque ipse elegerit, qui custodiant eam.

33. Et omnem animam Judæorum, quæ captiva est a terra Juda in omni regno meo, relinquo liberam gratis, ut omnes a tributis solvantur, etiam pecorum suorum.

34. Et omnes dies solem-

¥ 29. Les couronnes d'or que les Juifs étoient obligés de présenter tous les ans.

¥ 30. Le grec se sert ici du nom de *nome* ou canton ; Josèphe se sert du nom de *toparchie* ou département de province. Ces trois cantons réunis à la Judée avoient été démembrés de la Samarie, de la Galilée et de la Pérée, ou du pays d'au-delà du Jourdain ; et les principales villes de ces trois cantons réunis étoient Lyda, Ramatha et Aphéréma. *Infr.* XI. 34.

¥ 33. C'est-à-dire, des corvées et des charges publiques auxquelles on les obligeoit de fournir leurs animaux de charge et de service.

nes, et sabbata et neomeniæ, et dies decreti, et tres dies ante diem solemnem, et tres dies postdiem solemnem, sint omnes immunitatis et remissionis omnibus Judæis qui sunt in regno meo:

solennelles, les jours de sabbat, les nouvelles lunes, les fêtes instituées, les trois jours de devant une fête solennelle, et les trois jours d'après, soient des jours d'immunité et de franchise pour tous les Juifs qui sont en mon royaume;

Avant l'ère chr. vulg. 153.

35. Et nemo habebit potestatem agere aliquid, et movere negotia adversus aliquem illorum in omni causa.

35. Et qu'il ne soit permis alors à personne d'agir en justice contre eux, ni de leur faire aucune peine, pour quelque affaire que ce puisse être.

36. Et ascribantur ex Judæis in exercitu regis ad triginta millia virorum, et dabuntur illis copiæ ut oportet omnibus exercitibus regis, et ex eis ordinabuntur qui sint in munitionibus regis magni:

36. J'ordonne de plus qu'on fera entrer dans les troupes du roi jusqu'à trente mille Juifs," qui seront entretenus comme doivent l'être toutes les troupes des armées du roi; et qu'on en choisira d'entre eux pour les mettre dans les forteresses du grand roi;"

37. Et ex his constituentur super negotia regni quæ aguntur ex fide, et principes sint ex eis, *et* ambulent in legibus suis, sicut præcepit rex in terra Juda.

37. Que l'on commettra aussi à quelques-uns d'eux les affaires importantes du royaume, qui demandent le plus de fidélité, et qu'ils en auront l'intendance," en vivant toujours selon leurs lois, comme le roi l'a ordonné pour le pays de Juda;

38. Et tres civitates, quæ additæ sunt Judææ ex regione Samariæ, cum Judæa reputentur: ut sint sub uno, et non obediant alii potestati, nisi summi sacerdotis.

38. Et que les trois villes du pays de la Samarie, qui ont été annexées de la Judée," soient censées être de la Judée, afin qu'elles ne dépendent que d'un chef, sans obéir à aucune autre puissance qu'à celle du grand-prêtre.

39. Ptolemaida, et confines ejus, quas dedi donum sanctis qui sunt in Jerusalem

39. Je donne aussi Ptolémaïde et tout son territoire en don au sanctuaire de Jérusalem, pour fournir toute la

ŷ 36. S'ils le veulent. Il vouloit leur marquer la confiance qu'il avoit en eux.

Ibid. Au lieu de *magni*, on lit dans le grec *magnis*, dans les grandes forteresses du roi.

ŷ 37. Autr. selon le grec : l'intendance et la surintendance. C'est-à-dire que le grec distingue deux degrés de supériorité.

ŷ 38. Gr. autr. Les trois cantons.... qui ont été annexés. Voyez la note sur le ŷ 30.

Avant l'ère chr. vulg. 153.

dépense nécessaire à l'entretien des choses saintes.

40. Je donnerai outre cela tous les ans quinze mille sicles d'argent " à prendre sur les droits du roi, et sur les revenus qui m'appartiennent ".

41. J'ordonne aussi que ceux qui gouvernoient mes finances " les années passées paieront, pour les ouvrages du temple, tout ce qui reste de ces années qu'ils n'ont point encore payé.

42. Pour ce qui est des cinq mille sicles d'argent " qui se prenoient sur le sanctuaire chaque année, ils seront remis aux prêtres, comme appartenant à ceux qui font les fonctions du saint ministère.

43. Je veux encore que tous ceux qui, étant redevables au roi, pour quelque affaire que ce puisse être, se réfugieront dans le temple de Jérusalem et dans tout son territoire, soient en sûreté; et qu'on leur laisse la jouissance libre de tout ce qu'ils ont dans mon royaume.

44. On donnera aussi de l'épargne du roi de quoi fournir aux bâtimens ou aux réparations des lieux saints.

45. Et on prendra encore des mêmes deniers de quoi bâtir et fortifier les murailles de Jérusalem, et des autres villes qui sont en Judée.

46. Jonathas et le peuple ayant entendu ces propositions de Démétrius, ne les crurent point sincères, et ne les

ad necessarios sumptus sanctorum.

40. Et ego do singulis annis quindecim millia siclorum argenti de rationibus regis, quæ me contingunt:

41. Et omne quod reliquum fuerit, quod non reddiderant qui super negotia erant annis prioribus, ex hoc dabunt in opera domus.

42. Et super hæc quinque millia siclorum argenti, quæ accipiebant de sanctorum ratione per singulos annos: et hæc ad sacerdotes pertineant, qui ministerio funguntur.

43. Et quicumque confugerint in templum, quod est Jerosolymis, et in omnibus finibus ejus, obnoxii regi in omni negotio dimittantur, et universa quæ sunt eis in regno meo, libera habeant.

44. Et ad ædificanda vel restauranda opera sanctorum, sumptus dabuntur de ratione regis:

45. Et ad extruendos muros Jerusalem, et communiendos in circuitu, sumptus dabuntur de ratione regis, et ad construendos muros in Judæa.

46. Ut audivit autem Jonathas et populus sermones istos, non crediderun

℣ 40. Les 15,000 sicles d'argent font plus de 24,000 francs de notre monnoie

Ibid. Gr. *A prendre* sur les droits du roi, et *à recueillir* dans les lieux qui conviendront.

℣ 41. Dans la Judée.

℣ 42. C'est à-dire, plus de 8,000 francs de notre monnoie.

eis, nec receperunt eos : quia recordati sunt malitiæ magnæ, quam fecerat in Israel, et tribulaverat eos valde.

reçurent point ; parce qu'ils se souvinrent des grands maux qu'il avoit faits à Israël, et de quelle manière il les avoit accablés. Avant l'ère chr. vulg. 153.

47. Et complacuit eis in Alexandrum, quia ipse fuerat eis princeps sermonum pacis, et ipsi auxilium ferebant omnibus diebus.

47. Ils se portèrent donc à favoriser plutôt Alexandre, parce qu'il leur avoit parlé le premier de paix ; et ils l'assistèrent toujours dans la suite.

48. Et congregavit rex Alexander exercitum magnum, et admovit castra contra Demetrium.

48. Après cela, le roi Alexandre leva une grande armée, et marcha contre Démétrius. 151.

49. Et commiserunt prælium duo reges, et fugit exercitus Demetrii, et insecutus est eum Alexander, et incubuit super eos.

49. Les deux rois donnèrent bataille, et l'armée de Démétrius s'enfuit : Alexandre les poursuivit, et fondit sur eux.

50. Et invaluit prælium nimis, donec occidit sol, et cecidit Demetrius in die illa.

50. Le combat fut rude et opiniâtre, et dura jusqu'au coucher du soleil ; et Démétrius y fut tué.

51. Et misit Alexander ad Ptolemæum regem Ægypti legatos secundum hæc verba, dicens :

51. Alexandre envoya ensuite des ambassadeurs à Ptolémée," roi d'Egypte, et lui écrivit en ces termes :

52. Quoniam regressus sum in regnum meum, et sedi in sede patrum meorum, et obtinui principatum, et contrivi Demetrium, et possedi regionem nostram :

52. Comme je suis rentré dans mon royaume; que je suis assis sur le trône de mes pères ; que j'ai recouvré mon empire, et tous les pays qui m'appartenoient, par la défaite de Démétrius,

53. Et commisi pugnam cum eo, et contritus est ipse, et castra ejus a nobis : et sedimus in sede regni ejus :

53. A qui j'ai livré bataille, et que j'ai défait avec toute son armée ; étant ainsi remonté sur le siége du royaume qu'il occupoit,

54. Et nunc statuamus ad invicem amicitiam ; et da mihi filiam tuam uxorem, et ego ero gener tuus, et dabo tibi dona, et ipsi, digna te.

54. Faisons maintenant amitié ensemble : donnez-moi votre fille en mariage, et je serai votre gendre ; et je vous ferai, aussi-bien qu'à elle, des présens dignes de vous.

" 51. Ptolémée Philométor.

Avant l'ère chr. vulg. 151.

55. Le roi Ptolémée lui répondit : Heureux le jour où vous êtes rentré en possession du pays de vos pères, et où vous vous êtes assis sur le trône de leur royaume.

56. Je suis prêt à vous accorder ce que vous m'avez demandé; mais venez jusqu'à Ptolémaïde, afin que nous nous voyions, et que je vous donne ma fille, comme vous le désirez.

57. Ptolémée sortit donc d'Egypte avec Cléopâtre sa fille, et vint à Ptolémaïde l'an cent soixante-deuxième.

58. Le roi Alexandre vint l'y trouver; et Ptolémée lui donna sa fille Cléopâtre : et les noces furent célébrées à Ptolémaïde avec une grande magnificence, selon la coutume des rois.

59. Le roi Alexandre écrivit aussi à Jonathas, afin qu'il vînt au devant de lui à Ptolémaïde.

60. Jonathas y alla avec grand éclat, et salua les deux rois : il leur apporta quantité d'argent et d'or, et leur fit de grands présens; et il fut fort bien reçu de ces deux princes.

61. Alors quelques gens d'Israël qui étoient des hommes couverts d'iniquité, et comme des pestes publiques, s'unirent ensemble pour présenter des chefs d'accusation contre lui; mais le roi ne voulut point les écouter.

62. Il ordonna même qu'on ôtât à Jonathas ses vêtemens, et qu'on le revêtît de pourpre; ce qui fut fait : et le roi le fit asseoir près de lui.

63. Et il dit aux grands de sa cour :

55. Et respondit rex Ptolemæus, dicens: Felix dies, in qua reversus es ad terram patrum tuorum, et sedisti in sede regni eorum.

56. Et nunc faciam tibi quod scripsisti: sed occurre mihi Ptolemaidam, ut videamus invicem nos, et spondeam tibi sicut dixisti.

57. Et exivit Ptolemæus de Ægypto, ipse, et Cleopatra filia ejus, et venit Ptolemaidam, anno centesimo sexagesimo secundo.

58. Et occurrit ei Alexander rex, et dedit ei Cleopatram filiam suam, et fecit nuptias ejus Ptolemaidæ, sicut reges, in magna gloria.

59. Et scripsit rex Alexander Jonathæ, ut veniret obviam sibi.

60. Et abiit cum gloria Ptolemaidam, et occurrit ibi duobus regibus, et dedit illis argentum multum, et aurum et dona : et invenit gratiam in conspectu eorum.

61. Et convenerunt adversus eum viri pestilentes ex Israel, viri iniqui, interpellantes adversus eum: et non intendit ad eos rex.

62. Et jussit spoliari Jonathan vestibus suis, et indui eum purpura, et ita fecerunt; et collocavit eum rex sedere secum.

63. Dixitque principibus

suis: Exite cum eo in medium civitatis, et prædicate ut nemo adversus eum interpellet de ullo negotio, nec quisquam ei molestus sit de ulla ratione.

Allez avec lui au milieu de la ville, et dites tout haut : Que nul n'entreprenne de former aucune plainte contre lui, et ne lui fasse aucune peine, pour quelque affaire que ce puisse être.

Avant l'ère chr. vulg. 151.

64. Et factum est, ut viderunt qui interpellabant, gloriam ejus, quæ prædicabatur, et opertum eum purpura, fugerunt omnes :

64. Ceux donc qui étoient venus pour l'accuser, voyant ce qu'on publioit de lui, et la pourpre dont il étoit revêtu, s'enfuirent tous.

65. Et magnificavit eum rex, et scripsit eum inter primos amicos, et posuit eum ducem, et participem principatus.

65. Le roi l'éleva en grand honneur, le mit au nombre de ses principaux amis, et l'établit avec lui chef et prince."

66. Et reversus est Jonathas in Jerusalem cum pace et lætitia.

66. Et Jonathas revint à Jérusalem en paix et avec joie.

67. In anno centesimo sexagesimo quinto, venit Demetrius filius Demetrii a Creta in terram patrum suorum.

67. En la cent soixante-cinquième année," Démétrius," fils de Démétrius," vint de Crète au pays de ses pères."

148.

68. Et audivit Alexander rex, et contristatus est valde, et reversus est Antiochiam.

68. Le roi Alexandre en ayant été averti, en fut extrêmement affligé," et retourna à Antioche."

69. Et constituit Demetrius rex Apollonium ducem, qui præerat Cœlesyriæ; et

69. Le roi Démétrius fit général de ses troupes Apollonius, gouverneur de la Célé-Syrie, lequel" leva" une grande

ŷ 65. Dans le gouvernement de la Judée.

ŷ 67. Du règne des Grecs.

Ibid. Démétrius Nicator.

Ibid. Du Démétrius qui avoit été tué dans la bataille contre Alexandre.

Ibid. Démétrius Soter avoit envoyé ses deux fils Démétrius et Antiochus à Cnide chez Lasthène, un de ses amis, pour les lui conserver pendant les troubles de son royaume. Après sa mort, Démétrius, l'aîné de ses fils, se mit à la tête de quelques compagnies de Crétois que Lasthène lui fit avoir, et passa en Cilicie.

ŷ 68. Il prévoyoit qu'il alloit avoir à soutenir une guerre cruelle contre Démétrius à qui il avoit enlevé le royaume de ses pères.

Ibid. Pour le prévenir, et pour empêcher qu'il ne pût s'en emparer.

ŷ 69. Il abandonna le parti d'Alexandre qui lui avoit donné ce gouvernement.

Ibid. Pour le service de Démétrius.

Avant l'ère chr. vulg. 148.

armée; et étant venu à Jamnia, il envoya dire à Jonathas grand-prêtre

congregavit exercitum magnum, et accessit ad Jamniam; et misit ad Jonathan summum sacerdotem.

70. Ces paroles : Vous êtes le seul qui nous résistez; et je suis devenu un sujet de risée et d'opprobre, parce que vous vous prévalez contre nous de l'avantage que vous avez sur vos montagnes.

70. Dicens: Tu solus resistis nobis; ego autem factus sum in derisum et in opprobrium: propterea quia tu potestatem adversum nos exerces in montibus.

71. Si vous vous fiez donc maintenant en vos troupes, descendez à nous dans la plaine; et faisons là l'essai de nos forces; car la valeur et la victoire ″ m'accompagnent toujours.

71. Nunc ergo si confidis in virtutibus tuis, descende ad nos in campum, et comparemus illic invicem; quia mecum est virtus bellorum.

72. Informez-vous, et apprenez qui je suis, et qui sont ceux qui combattent avec moi, lesquels disent hautement que vous ne pouvez tenir ferme devant nous, parce que ″ vos pères ont été mis en fuite par deux fois ″ dans leur pays.

72. Interroga, et disce quis sum ego, et ceteri qui auxilio sunt mihi, qui et dicunt quia non potest stare pes vester ante faciem nostram, quia bis in fugam conversi sunt patres tui in terra sua :

73. Comment donc pourrez-vous soutenir présentement l'effort de ma cavalerie et d'une si grande armée, dans une campagne où il n'y a ni pierres, ni rochers, ni aucun lieu pour vous enfuir?

73. Et nunc quomodo poteris sustinere equitatum et exercitum tantum in campo, ubi non est lapis, neque saxum, neque locus fugiendi?

74. Jonathas ayant entendu ces paroles d'Apollonius, fut ému au fond de son cœur; et il choisit dix mille hommes, et partit de Jérusalem, et Simon son frère vint à son secours.

74. Ut audivit autem Jonathas sermones Apollonii, motus est animo : et elegit decem millia virorum, et exiit ab Jerusalem, et occurrit ei Simon frater ejus in adjutorium.

75. Ils vinrent camper près de Joppé; et ceux de la ville lui fermèrent les portes, parce que Joppé avoit une garnison

75. Et applicuerunt castra in Joppen, et exclusit eum a civitate (quia custo-

℣ 71. Le texte grec d'aujourd'hui porte : πόλεων, *des villes;* l'auteur de la Vulgate lisoit πολέμων, *des guerres, des combats,* ce qui paroît être la vraie leçon.

℣ 72. Autr. Et que vos pères, etc.

Ibid. Cela se rapporte peut-être à la défaite de Joseph et d'Azarias, *Supr.* v. 60., et au combat où Judas fut tué. *Supr.* IX. 6. 18.

dia Apollonii Joppe erat), et oppugnavit eam.

76. Et exterriti qui erant in civitate aperuerunt ei, et obtinuit Jonathas Joppen.

77. Et audivit Apollonius, et admovit tria millia equitum, et exercitum multum.

78. Et abiit Azotum tamquam iter faciens, et statim exiit in campum, eo quod haberet multitudinem equitum, et confideret in eis. Et insecutus est eum Jonathas in Azotum, et commiserunt prælium.

79. Et reliquit Apollonius in castris mille equites post eos occulte.

80. Et cognovit Jonathas quoniam insidiæ sunt post se, et circuierunt castra ejus, et jecerunt jacula in populum a mane usque ad vesperam.

81. Populus autem stabat, sicut præceperat Jonathas : et laboraverunt equi eorum.

82. Et ejecit Simon exercitum suum, et commisit contra legionem : equites enim fatigati erant : et contriti sunt ab eo, et fugerunt.

83. Et qui dispersi sunt per campum, fugerunt in

d'Apollonius : Jonathas assiéga donc cette ville. Avant l'ère chr. vulg. 148.

76. Ceux de la ville étant épouvantés, lui ouvrirent les portes : et il se rendit ainsi maître de Joppé.

77, Apollonius l'ayant su, prit avec lui trois mille chevaux et beaucoup de troupes."

78, Il marcha comme pour aller vers Azot, et il se jeta tout d'un coup dans la plaine, parce qu'il avoit beaucoup de cavalerie en laquelle il se fioit principalement. Jonathas le suivit vers Azot, et ils livrèrent bataille.

79. Apollonius avoit laissé secrètement dans son camp mille chevaux derrière les ennemis ;

80. Et Jonathas fut averti qu'il y avoit derrière lui une embuscade : les ennemis environnèrent donc son camp," et lancèrent beaucoup de traits contre ses gens, depuis le matin jusqu'au soir.

81. Mais les gens de Jonathas" demeurèrent fermes, selon l'ordre qu'il leur en avoit donné. Cependant les chevaux des ennemis se fatiguèrent beaucoup.

82. Alors Simon fit avancer ses troupes, et attaqua l'infanterie, parce que la cavalerie étoit déjà fatiguée" ; et l'ayant rompue, elle prit la fuite.

83. Et ceux qui se dispersèrent par la campagne se réfugièrent à Azot," et

℣ 77. L'historien Josèphe lui donne huit mille hommes de pied.

℣ 80. Ils s'étoient couverts de leurs boucliers pour soutenir les dards de la cavalerie ennemie qui épuisa tous ses traits sans pouvoir leur faire aucun mal. *Josèphe.* — Gr. autr. *Et ses gens* formèrent son camp en cercle, *faisant face de tous côtés ;* et *les ennemis* lancèrent, etc. Voyez le ℣ suivant.

℣ 81. C'est ce que rapporte l'historien Josèphe. *Antiq.* XIII. 8.

℣ 82. Et par conséquent elle ne pouvoit pas soutenir l'infanterie.

℣ 83. Gr. Et la cavalerie s'étant dispersée par la campagne, se réfugia à

Avant l'ère chr. vulg. 148.

entrèrent dans le temple de Dagon leur idole, ″ pour y être en sûreté.

84. Mais Jonathas brûla Azot et les villes des environs ; et il en emporta les dépouilles : et il brûla aussi le temple de Dagon, avec tous ceux qui s'y étoient réfugiés.

85. Il y périt près de huit mille hommes, tant de ceux qui furent tués par l'épee, que de ceux qui furent brûlés.

86. Jonathas ayant décampé de ce lieu, marcha contre Ascalon ; mais ceux de la ville sortirent au-devant de lui, et le reçurent avec de grands honneurs.

87. Il revint ensuite à Jérusalem avec ses gens chargés de butin.

88. Le roi Alexandre ayant appris ces nouvelles, il éleva encore Jonathas en plus grande gloire.

89. Et il lui envoya une agrafe d'or, telle que l'on en donnoit d'ordinaire aux princes du sang royal : ″ il lui donna de plus Accaron, avec tout son territoire, afin qu'il la possédât en propre.

Azotum, et intraverunt in Beth-Dagon idolum suum, ut ibi se liberarent.

84. Et succendit Jonathas Azotum, et civitates quæ erant in circuitu ejus, et accepit spolia eorum : et templum Dagon, et omnes qui fugerunt in illud, succendit igni.

85. Et fuerunt qui ceciderunt gladio, cum his qui succensi sunt, fere octo millia virorum.

86. Et movit inde Jonathas castra, et applicuit ea Ascalonem : et exierunt de civitate obviam illi in magna gloria.

87. Et reversus est Jonathas in Jerusalem cum suis habentibus spolia multa.

88. Et factum est, ut audivit Alexander rex sermones istos, addidit adhuc glorificare Jonathan :

89. Et misit ei fibulam auream, sicut consuetudo est dari cognatis regum. Et dedit ei Accaron, et omnes fines ejus in possessionem.

Azot, et ils entrèrent, etc. Il y a apparence que dans la Vulgate les copistes ont mis *Et qui*, pour *Et equi*, c'est-à-dire *Equites*.

Ibid. Gr. autr. Dans Beth-Dagon, c'est-à-dire, *la maison de Dagon*, qui étoit le temple de leur idole : *in Beth-Dagon idolium suum.*

℣ 89. Litt. Aux parens du roi. C'étoient des personnes de la première dignité. Souvent ils ne tenoient nullement au roi par le sang, ni par les alliances ; on leur donnoit le nom de parens par distinction et par honneur. *Infr.* XI. 31 et 32.

CHAPITRE XI.

Ptolémée Philométor usurpe le royaume d'Alexandre Ballès. Combat entre ces deux princes. Alexandre se sauve ; on lui tranche la tête. Ptolomée meurt. Démétrius Nicator monte sur le trône, comble d'honneurs Jonathas, accorde plusieurs priviléges aux Juifs. Entreprise de Tryphon. Soulèvement à Antioche. Les Juifs sauvent Démétrius. Ingratitude de ce prince. Antiochus Théus est mis sur le trône, et recherche l'amitié de Jonathas. Guerre de Jonathas contre les troupes de Démétrius.

1. Et rex Ægypti congregavit exercitum, sicut arena quæ est circa oram maris, et naves multas : et quærebat obtinere regnum Alexandri dolo, et addere illud regno suo.

2. Et exiit in Syriam verbis pacificis, et aperiebant ei civitates, et occurrebant ei : quia mandaverat Alexander rex exire ei obviam, eo quod socer suus esset.

3. Cum autem introiret civitatem Ptolemæus, ponebat custodias militum in singulis civitatibus.

4. Et ut appropriavit Azoto, ostenderunt ei templum Dagon succensum igni, et Azotum et cetera ejus demolita, et corpora projecta, et eorum qui cæsi erant in bello tumulos, quos fecerant secus viam.

1. Après cela, le roi d'Egypte rassembla une armée qui étoit comme le sable du rivage de la mer, et un grand nombre de vaisseaux ; et il cherchoit à se rendre maître par surprise du royaume d'Alexandre[1], et à l'ajouter au sien.

2. Il marcha d'abord comme ami dans la Syrie ; et les habitans des villes lui ouvroient les portes, et venoient au-devant de lui, selon l'ordre qu'Alexandre leur avoit donné, parce que le roi d'Egypte étoit son beau-père.

3. Mais aussitôt que Ptolémée étoit entré dans une ville, il y mettoit garnison de ses gens.

4. Lorsqu'il fut venu près d'Azot, on lui montra le temple de Dagon qui avoit été brûlé, les ruines de la ville d'Azot, plusieurs corps qui étoient encore sur la terre, et tous les autres qui avoient été tués dans la guerre, et qu'on avoit amassés dans des sépultures communes le long du chemin.

Avant l'ère chr. vulg. 146.

[1] Feignant de vouloir secourir son gendre contre ses ennemis.

Avant l'ère chr. vulg. 146.

5. Et ils dirent au roi que c'étoit Jonathas qui avoit fait tous ces maux ; voulant ainsi le rendre odieux dans son esprit : mais le roi ne répondit rien.

6. Jonathas vint ensuite avec grand éclat trouver le roi à Joppé; ils se saluèrent, et passèrent la nuit en ce lieu;

7. Et Jonathas ayant accompagné le roi jusqu'au fleuve qu'on nomme Eleuthère," revint à Jérusalem.

8. Or le roi Ptolémée se rendit maître des villes jusqu'à Séleucie, qui est au bord de la mer;" et il avoit de mauvais desseins contre Alexandre,

9. Et il envoya des ambassadeurs à Démétrius, pour lui dire de sa part: Venez, afin que nous fassions alliance ensemble; et je vous donnerai ma fille qu'Alexandre a épousée, et vous rentrerez dans le royaume de votre père."

10. Car je me repens de lui avoir donné ma fille en mariage, parce qu'il a cherché les moyens de me tuer.

11. Il l'accusoit de la sorte, par le désir qu'il avoit de lui enlever son royaume.

12. Et enfin lui ayant ôté sa fille," il la donna à Démétrius, et s'éloigna tout-à-fait d'Alexandre; et alors son inimitié se manifesta publiquement.

13. Ptolémée entra ensuite dans Antioche, et se mit sur la tête deux diadèmes, celui d'Egypte et celui d'Asie.

5. Et narraverunt regi quia hæc fecit Jonathas, ut invidiam facerent ei : et tacuit rex.

6. Et occurrit Jonathas regi in Joppen cum gloria, et invicem se salutaverunt, et dormierunt illic :

7. Et abiit Jonathas cum rege usque ad fluvium, qui vocatur Eleutherus: et reversus est in Jerusalem.

8. Rex autem Ptolemæus obtinuit dominium[j] civitatum usque Seleuciam maritimam, et cogitabat in Alexandrum consilia mala.

9. Et misit legatos ad Demetrium, dicens: Veni, componamus inter nos pactum, et dabo tibi filiam meam, quam habet Alexander, et regnabis in regno patris tui.

10. Pœnitet enim me, quod dederim illi filiam meam : quæsivit enim me occidere.

11. Et vituperavit eum, propterea quod concupierat regnum ejus.

12. Et abstulit filiam suam, et dedit eam Demetrio, et alienavit se ab Alexandro, et manifestatæ sunt inimicitiæ ejus.

13. Et intravit Ptolomæus Antiochiam, et imposuit duo diademata capiti suo, Ægypti et Asiæ.

† 7. Quelques-uns mettent ce fleuve entre Tyr et Sydon ; sa vraie situation est au-delà du Liban, au nord de cette montagne.

† 8. Cette ville étoit sur l'embouchure de l'Oronte.

† 9. Qu'Alexandre a usurpé.

† 12 Qu'il fit venir auprès de lui sous quelque prétexte.

14. Alexander autem rex erat in Cilicia illis temporibus : quia rebellabant qui erant in locis illis.

14. Le roi Alexandre étoit pour lors en Cilicie, parce que ceux de cette province s'étoient révoltés contre lui. Avant l'ère chr. vulg. 146.

15. Et audivit Alexander, et venit ad eum in bellum : et produxit Ptolemæus rex exercitum, et occurrit ei in manu valida, et fugavit eum.

15. Ayant donc appris ces choses," il marcha avec ses troupes pour le combattre; et le roi Ptolémée fit marcher aussi ses gens, et vint au-devant de lui avec une puissante armée, et le défit.

16. Et fugit Alexander in Arabiam, ut ibi protegeretur : rex autem Ptolemæus exaltatus est.

16. Alexandre s'enfuit en Arabie, pour y trouver quelque protection; et le roi Ptolémée fut élevé en grande gloire.

17. Et abstulit Zabdiel Arabs caput Alexandri, et misit Ptolemæo.

17. Mais Zabdiel, prince des Arabes, fit couper la tête à Alexandre, et l'envoya à Ptolémée.

18. Et rex Ptolemæus mortuus est in die tertia; et qui erant in munitionibus perierunt ab his qui erant in castra.

18. Trois jours après, le roi Ptolémée mourut," et ses gens, qui étoient dans les forteresses furent tués par ceux du camp."

19. Et regnavit Demetrius anno centesimo sexagesimo septimo.

19. Démétrius rentra donc dans son royaume en la cent soixante-septième année."

20. In diebus illis congregavit Jonathas eos qui erant in Judæa, ut expugnarent arcem quæ est in Jerusalem, et fecerunt contra eam machinas multas.

20. En ce même temps, Jonathas rassembla ceux qui étoient dans la Judée, pour prendre la forteresse de Jérusalem ; et ils dressèrent plusieurs machines de guerre pour la forcer:

21. Et abierunt quidam qui odierant gentem suam viri iniqui ad regem Demetrium, et renunciaverunt ei quod Jonathas obsideret arcem.

21. Mais quelques méchans qui haïssoient leur nation allèrent trouver le roi Démétrius, et lui rapportèrent que Jonathas assiégeoit la forteresse.

22. Et ut audivit, iratus est; et statim venit ad Ptolemaidam, et scripsit Jo-

22. Démétrius l'ayant su, entra en colère; il vint aussitôt à Ptolémaïde, et il écrivit à Jonathas de ne point assiéger

℣ 15. Ce que le roi d'Egypte avoit fait contre lui.

℣ 18. Par suite des blessures qu'il avoit reçues dans le combat contre Alexandre.

Ibid. Par les soldats de Démétrius, que Ptolémée n'avoit fait son gendre que pour l'amuser et l'empêcher de s'opposer au dessein qu'il avait de s'emparer de la Syrie.

℣ 19. De l'empire des Grecs.

Avant l'ère chr. vulg. 146.

la forteresse, mais de venir le trouver promptement, pour conférer avec lui.

23. Jonathas ayant reçu cette lettre, ordonna que l'on continuât le siége; et il choisit quelques-uns des anciens du peuple et des prêtres; et il alla avec eux s'exposer au péril.

24. Il prit de l'argent, de riches vêtemens, et beaucoup d'autres présens, et se rendit près du roi à Ptolémaïde; et il trouva grâce devant lui.

25. Quelques hommes perdus de sa nation formèrent encore des plaintes et des accusations contre lui;

26. Mais le roi le traita comme l'avoient traité les princes ses prédécesseurs, et l'éleva en grand honneur à la vue de tous ses amis.

27. Il le confirma dans la souveraine sacrificature, et dans toutes les autres marques d'honneur qu'il avoit eues auparavant, et le fit le premier de ses amis.

28. Jonathas supplia le roi de donner la franchise et l'immunité à la Judée, aux trois toparchies,[a] à Samarie et à tout son territoire; et il lui promit trois cents talens.[b]

29. Le roi y consentit; et il fit expédier à Jonathas, touchant toutes ces affaires, des lettres patentes qui étoient conçues en ces termes:

30. Le roi Démétrius, à son frère Jonathas, et à la nation des Juifs, salut.

31. Nous vous avons envoyé une

nathæ ne obsideret arcem, sed occurreret sibi ad colloquium festinato.

23. Ut audivit autem Jonathas, jussit obsidere; et elegit de senioribus Israel, et de sacerdotibus, et dedit se periculo.

24. Et accepit aurum, et argentum, et vestem, et alia xenia multa, et abiit ad regem Ptolemaidam, et invenit gratiam in conspectu ejus.

25. Et interpellabant adversus eum quidam iniqui ex gente sua:

26. Et fecit ei rex, sicut fecerant ei, qui ante eum fuerant; et exaltavit eum in conspectu omnium amicorum suorum:

27. Et statuit ei principatum sacerdotii, et quæcumque alia habuit prius pretiosa, et fecit eum principem amicorum.

28. Et postulavit Jonathas a rege, ut immunem faceret Judæam, et tres toparchias, et Samariam, et confines ejus; et promisit ei talenta trecenta.

29. Et consensit rex; et scripsit Jonathæ epistolas de his omnibus, hunc modum continentes:

30. Rex Demetrius fratri Jonathæ salutem, et genti Judæorum.

31. Exemplum epistolæ,

[a] ℣ 28. Lyda, Ramatha et Aphéréma en étoient les capitales. Voyez ci-après ℣ 34. et au chap. x. ℣ 30.

[b] *Ibid.* C'est-à-dire, environ 1,460,000 francs de notre monnoie.

quam scripsimus Lastheni parenti nostro de vobis, misimus ad vos ut sciretis :

copie de la lettre que nous avons écrite à Lasthène notre père," touchant ce qui vous regarde, afin que vous en fussiez informés.

Avant l'ère chr. vulg. 146.

32. Rex Demetrius Lastheni parenti salutem.

32. Le roi Démétrius,] Lasthène son père," salut.

33. Genti Judæorum, amicis nostris, et conservantibus quæ justa sunt apud nos, decrevimus benefacere, propter benignitatem ipsorum, quam erga nos habent.

33. Nous avons résolu de faire du bien à la nation des Juifs, qui sont nos amis, et qui nous conservent la fidélité qu'ils nous doivent, à cause de la bonne volonté qu'ils ont pour nous.

34. Statuimus ergo illis omnes fines Judææ, et tres civitates, Lydan et Ramathan, quæ additæ sunt Judææ ex Samaria, et omnes confines earum, sequestrari omnibus sacrificantibus in Jerosolymis, pro his quæ ab eis prius accipiebat rex per singulos annos, et pro fructibus terræ et pomorum :

34. Nous avons donc ordonné que les trois villes, Lyda, Ramatha et Aphéréma," qui ont été annexées à la Judée du territoire de Samarie, avec toutes leurs appartenances, seront destinées pour les prêtres de Jérusalem, au lieu des impositions que le roi en retiroit chaque année, et de ce qui lui revenoit des fruits de la terre et des arbres."

35. Et alia quæ ad nos pertinebant decimarum et tributorum, ex hoc tempore remittimus eis; et areas salinarum, et coronas quæ nobis deferebantur.

35. Nous leur remettons aussi dès à présent les autres choses qui nous appartenoient, comme les dîmes et les tributs; et de même les impôts" des salines, et les couronnes qu'on nous apportoit.

℣ 31 Le grec porte à la lettre, notre parent, τῷ συγγενεῖ. C'est ce Lasthène, Crétois, qui contribua à mettre Démétrius sur le trône de ses ancêtres, en lui fournissant les troupes avec lesquelles il passa en Cilicie, et de là en Syrie. *Supr.* x. 67. Démétrius l'en récompensa en lui donnant la principale autorité et le gouvernement du royaume.

℣ 32. C'est l'expression du grec. Ce n'est qu'un titre d'honneur donné par reconnoissance.

℣ 34. On lit dans le grec ce troisième nom qui manque dans la Vulgate. Au lieu de *villes*, le grec les désigne par le nom de cantons comme au chap. x. ℣ 30. et 38.

Ibid. Gr. autr. Nous fixons les limites de la Judée, et nous y comprenons les trois cantons *ou toparchies* de Lyda, Ramatha et Aphéréma qui sont annexées à la Judée du territoire de Samarie, avec toutes leurs appartenances; et nous remettons à tous ceux qui sacrifient à Jérusalem les impositions que le roi retiroit d'eux chaque année, et ce qui lui revenoit des fruits de la terre et des arbres. *Supr.* x. 30. 38. 42.

℣ 35. Le grec peut se traduire ainsi. Voyez au chap. x. ℣ 29.

Avant l'ère chr. vulg. 146.

36. Nous leur donnons toutes ces choses ; et cette concession demeurera ferme dès maintenant et pour toujours.

37. Ayez donc soin de faire faire une copie de cette ordonnance ; et qu'elle soit donnée à Jonathas ; et qu'on l'expose sur la montagne sainte, en un lieu où elle soit vue de tout le monde.

38. Le roi Démétrius voyant que tout le royaume étoit paisible, et que rien ne lui résistoit, licencia toute son armée, et renvoya chacun en sa maison, excepté les troupes étrangères qu'il avoit levées des peuples des îles : ″ et ceci lui attira la haine de toutes les troupes qui avoient servi ses pères.

39. Alors Tryphon,″ qui avoit été auparavant du parti d'Alexandre, voyant que tous les gens de guerre murmuroient contre Démétrius, alla trouver Emalchuel, roi des Arabes, qui nourrissoit auprès de lui Antiochus, fils d'Alexandre.

40. Et il le pressa long-temps, afin qu'il lui donnât ce jeune prince, pour le faire régner en la place de son père : il lui rapporta tout ce que Démétrius avoit fait, et la haine que les gens de guerre avoient conçue contre lui, et il demeura long-temps en ce lieu.

41. Cependant Jonathas envoya vers le roi Démétrius, pour le prier de chasser ceux qui étoient en garnison dans la forteresse de Jérusalem et dans les autres forteresses, parce qu'ils faisoient beaucoup de mal à Israël.

42. Démétrius envoya dire à Jona-

36. Omnia ipsis concedimus ; et nihil horum irritum erit ex hoc, et in omne tempus.

37. Nunc ergo curate facere horum exemplum, et detur Jonathæ, et ponatur in monte sancto, in loco celebri.

38. Et videns Demetrius rex quod siluit terra in conspectu suo, et nihil ei resistit, dimisit totum exercitum suum, unumquemque in locum suum, excepto peregrino exercitu quem contraxit ab insulis gentium : et inimici erant ei omnes exercitus patrum ejus.

39. Tryphon autem erat quidam partium Alexandri prius, et vidit quoniam omnis exercitus murmurabat contra Demetrium, et ivit ad Emalchuel Arabem, qui nutriebat Antiochum filium Alexandri :

40. Et assidebat ei, ut traderet eum ipsi, ut regnaret loco patris sui ; et enuntiavit ei quanta fecit Demetrius, et inimicitias exercituum ejus adversus illum. Et mansit ibi diebus multis.

41. Et misit Jonathas ad Demetrium regem, ut ejiceret eos qui in arce erant in Jerusalem, et qui in præsidiis erant, quia impugnabant Israel.

42. Et misit Demetrius ad

℣ 38. C'est-à-dire particulièrement de l'île de Crète, d'où étoient venues ses premières troupes. *Supr.* x. 67.

℣ 39. Tryphon s'appeloit auparavant *Diodote* ; il ne prit le nom de *Tryphon* que depuis qu'il fut monté sur le trône de Syrie.

Jonathan, dicens: Non hæc tantum faciam tibi, et genti tuæ, sed gloria illustrabo te, et gentem tuam, cum fuerit opportunum.

thas : Non-seulement je ferai pour vous et pour votre nation ce que vous me demandez; mais je vous élèverai en gloire, vous et votre peuple, aussitôt que le temps me le permettra." Avant l'ère chr. vulg. 146.

43. Nunc ergo recte faceris, si miseris in auxilium mihi viros, quia discessit omnis exercitus meus.

43. Vous ferez donc maintenant une action de justice de m'envoyer de vos gens pour me secourir, parce que toute mon armée m'a abandonné.

44. Et misit ei Jonathas tria millia virorum fortium Antiochiam; et venerunt ad regem, et delectatus est rex in adventu eorum.

44. Alors Jonathas envoya à Antioche trois mille hommes très-vaillans, qui vinrent trouver le roi; et le roi reçut une grande joie de leur arrivée.

45. Et convenerunt qui erant de civitate, centum viginti millia virorum, et volebant interficere regem.

45. En ce même temps, il s'assembla, des habitans de la ville, cent vingt mille hommes qui vouloient tuer le roi.

46. Et fugit rex in aulam, et occupaverunt qui erant de civitate, itinera civitatis, et cœperunt pugnare.

46. Le roi s'enfuit dans le palais; et ceux de la ville se saisirent de toutes les rues, et commencèrent à l'attaquer.

47. Et vocavit rex Judæos in auxilium, et convenerunt omnes simul ad eum et dispersi sunt omnes per civitatem :

47. Le roi fit venir les Juifs à son secours; et ils s'assemblèrent tous près de lui, et firent des courses dans la ville.

48. Et occiderunt in illa die centum millia hominum, et succenderunt civitatem, et ceperunt spolia multa in die illa, et liberaverunt regem.

48. Et ils tuèrent en ce jour-là cent mille hommes : ils mirent aussi le feu à la ville, en remportèrent un grand butin, et délivrèrent le roi.

49. Et viderunt qui erant de civitate, quod obtinuissent Judæi civitatem sicut volebant : et infirmati sunt mente suæ, et clamaverunt ad regem cum precibus, dicentes.

49. Ceux de la ville voyant que les Juifs s'en étoient rendus les maîtres, pour y faire tout ce qu'ils voudroient, furent consternés; et étant venus crier miséricorde au roi, ils lui firent cette prière :

50. Da nobis dextras, et cessent Judæi oppugnare nos et civitatem.

50. Tendez-nous une main favorable, et que les Juifs cessent de nous attaquer, nous et notre ville.

v 42. Aussitôt que j'en aurai l'occasion.

Avant l'ère chr. vulg. 146.

51. Ils mirent en même temps les armes bas, et firent la paix: les Juifs 'sacquirent une grande gloire dans l'esprit du roi et de ceux de son royaume, et revinrent à Jérusalem chargés de dépouilles.

51. Et projecerunt arma sua, et fecerunt pacem: et glorificati sunt Judæi in conspectu regis, et in conspectu omnium qui erant in regno ejus, et nominati sunt in regno: et regressi sunt in Jerusalem, habentes spolia multa.

52. Le roi Démétrius fut ainsi affermi sur son trône et dans son royaume; et le pays demeura paisible en sa présence.

52. Et sedit Demetrius rex in sede regni sui; et siluit terra in conspectu ejus.

53. Mais ce prince ne tint rien de tout ce qu'il avoit promis: il s'éloigna de Jonathas; et bien loin de lui témoigner aucune reconnaissance de toutes les obligations qu'il lui avoit, il lui fit même tout le mal qu'il put.

53. Et mentitus est omnia quæcumque dixit, et abalienavit se a Jonatha, et non retribuit ei secundum beneficia quæ sibi tribuerat, et vexabat eum valde.

54. Après cela, Triphon revint, et avec lui le jeune Antiochus," qui commença à se faire reconnoître pour roi, et qui se mit le diadème sur la tête.

54. Post hæc autem reversus est Tryphon, et Antiochus cum eo puer adolescens, et regnavit, et imposuit sibi diadema.

55. Toutes les troupes que Démétrius avoit licenciées se rassemblèrent aussitôt près d'Antiochus; elles combattirent contre Démétrius, qui fut défait, et qui s'enfuit.

55. Et congregati sunt ad eum omnes exercitus quos disperserat Demetrius, et pugnaverunt contra eum: et fugit, et terga vertit.

56. Tryphon se saisit alors des éléphans, et se rendit maître d'Antioche.

56. Et accepit Tryphon bestias, et obtinuit Antiochiam:

57. Le jeune Antiochus écrivit ensuite à Jonathas, en ces termes: Je vous confirme dans la souveraine sacrificature, et je vous établis sur les quatre villes" afin que vous soyez des amis du roi.

57. Et scripsit Antiochus adolescens Jonathæ, dicens: constituo tibi sacerdotium, et constituo te super quatuor civitates, ut sis de amicis regis.

58. Il lui envoya des vases d'or pour son service, et lui donna le pouvoir de

58. Et misit illi vasa aurea in ministerium, et dedit

ŷ 54. Il fut surnommé *Theos*, c'est-à-dire le Dieu.

ŷ 57. Que Démétrius lui avoit déjà données, savoir, Lyda, Ramatha, Aphéréma et Ptolémaïde. — Au lieu de *villes*, le grec dit cantons. Voyez au chap. x. ŷ 38. et 39.

ei potestatem bibendi in auro, et esse in purpura, et habere fibulam auream :

59. Et Simonem fratrem ejus constituit ducem a terminis Tyri usque ad fines Ægypti.

60. Et exit Jonathas, et perambulabat trans flumen civitates : et congregatus est ad eum omnis exercitus Syriæ in auxilium, et venit Ascalonem, et occurrerunt ei honorifice de civitate.

61. Et abiit inde Gazam : et concluserunt se qui erant Gazæ, et obsedit eam quæ erant in circuitu civitatis, et prædatus est ea.

62. Et rogaverunt Gazenses Jonathan, et dedit illis dexteram, et accepit filios eorum obsides, et misit illos in Jerusalem : et perambulavit regionem usque Damascum.

63. Et audivit Jonathas quod prævaricati sunt principes Demetrii in Cades quæ est in Galilæa, cum exercitu multo, volentes eum removere a negotio regni :

64. Et occurrit illis : fratrem autem suum Simonem reliquit intra provinciam.

Avant l'ère chr. vulg. 146.

boire dans une coupe d'or," d'être vêtu de poupre, et de porter une agrafe d'or.

59. Et il établit son frère Simon gouverneur, depuis la côte de Tyr jusqu'aux frontières d'Egypte".

60. Jonathas alla ensuite dans les villes qui sont au delà du fleuve" et toute l'armée de Syrie vint à son secours : il marcha vers Asçalon ;" et ceux de la ville vinrent au-devant de lui, en lui faisant de grands honneurs.

61. Il alla de là à Gaza ; et ceux de la ville lui fermèrent les portes : il y mit le siége, et il pilla et brûla tous les environs de la ville.

62. Alors ceux de Gaza demandèrent à Jonathas à capituler, et il le leur accorda : il prit leurs fils pour otage, et les envoya à Jérusalem ; et il alla dans tout le pays jusqu'à Damas.

63. Mais ayant appris que les généraux de Démétrius étoient venus avec une puissante armée soulever" ceux de la ville de Cadès, qui est en Galilée, pour l'empêcher de se mêler davantage" de ce qui regardoit le royaume de Syrie",

64. Il marcha au-devant d'eux, et laissa dans la province son frère Simon".

℣ 58. Ce qui étoit réservé aux rois et à ceux qu'ils vouloient honorer.

℣ 59. Ce qui comprenoit la Phénicie et la Palestine.

℣ 60. Du Jourdain, pour soumettre au roi tout ce qui restoit à Démétrius.

Ibid. Après avoir parcouru les villes qui sont au-delà du Jourdain jusqu'à Damas, *Infr.* ℣ 62, il revint sur les côtes de la Méditerranée, et s'avança vers Ascalon.

℣ 63. Gr. Autr. assiéger Cadès.

Ibid. On lit dans le grec, χρείας, *negotio* ; les éditions d'Alde et de Complute portent χώρας, *regione*, pour le chasser de cette contrée.

Ibid. En lui donnant assez d'affaires dans son propre pays.

℣ 64. Pour en continuer la conquête qu'il avoit commencée.

Avant l'ère chr. vulg. 145.

65. Simon mit le siége devant Bethsura, et il l'attaqua long-temps, et il tint investis ceux qui étoient dedans.

65. Et applicuit Simon ad Bethsuram, et expugnabat eam diebus multis, et conclusit eos.

66. Ils lui demandèrent ensuite à capituler, et il le leur accorda : il les fit sortir hors de la ville, s'en rendit le maître, et y mit garnison.

66. Et postulaverunt ab eo dextras accipere, et dedit illis : et ejecit eos inde, et cepit civitatem, et posuit in ea præsidium.

67. Jonathas vint avec son armée sur le bord de l'eau de Génésar,″ et s'étant levés″ avant le jour, se rendirent dans la plaine d'Asor″.

67. Et Jonathas et castra ejus applicuerunt ad aquam Genesar, et ante lucem vigilaverunt in campo Asor.

68. Il y trouva l'armée des étrangers qui venoient au-devant de lui, et qui lui dressoient des embuscades sur les montagnes : il marcha droit à eux.

68. Et ecce castra alienigenarum occurrebant in campo, et tendebant ei insidias in montibus : ipse autem occurrit ex adverso.

69. Et cependant ceux qui étoient cachés sortirent de leur embuscade, et vinrent charger ses gens.

69. Insidiæ vero exsurrexerunt de locis suis, et commiserunt prælium.

70. Tous ceux du côté de Jonathas s'enfuirent, sans qu'il en demeurât aucun, sinon Mathatias″ fils d'Absalom, et Judas fils de Calphi, général de son armée.

70. Et fugerunt qui erant ex parte Jonathæ omnes, et nemo relictus est ex eis, nisi Mathathias filius Absalomi, et Judas filius Calphi, princeps militiæ exercitus.

71. Alors Jonathas déchira ses vêtemens, se mit de la terre sur la tête, et fit sa prière.

71. Et scidit Jonathas vestimenta sua, et posuit terram in capite suo, et oravit.

72. Et Jonathas retourna au combat, chargea les ennemis, et les fit fuir devant lui; et ils furent mis en déroute″:

72. Et reversus est Jonathas ad eos in prælium, et convertit eos in fugam, et pugnaverunt.

73. Et ses gens qui avoient fui, voyant cela, revinrent le joindre, et poursuivirent avec lui les ennemis jusqu'à Cadès, où était leur camp : et ils vinrent jusque-là.

73. Et viderunt qui fugiebant partis illius, et reversi sunt ad eum, et insequebantur cum eo omnes usque Cades ad castra sua, et pervenerunt usque illuc.

″ 67. C'est-à-dire sur le bord du lac de Génésareth, qui est dans la Galilée.

Ibid. Lui et ses gens.

Ibid. Cette ville étoit dans la haute Galilée vers le lac de Séméchon.

″ 70. Selon le grec, Mattathias.

″ 72. C'est le sens du grec. Le latin porte : et ils combattirent.

74. Et ceciderunt de alienigenis in die illa tria millia virorum : et reversus est Jonathas in Jerusalem.

74. Il demeura sur la place en ce jour-là trois mille hommes de l'armée des étrangers : et Jonathas retourna à Jérusalem. Avant l'ère chr. vulg. 145.

CHAPITRE XII.

Jonathas renouvelle l'alliance avec les Romains et avec les Lacédémoniens. Il met en fuite l'armée de Démétrius. Il tourne ses armes contre les Arabes et les Syriens. Simon étend ses conquêtes jusqu'à Joppé. Jonathas est pris à Ptolémaïde par Tryphon.

1. Et vidit Jonathas quia tempus eum juvat, et elegit viros, et misit eos amicitiam :

1. Jonathas voyant que le temps lui étoit favorable, choisit des hommes, qu'il envoya à Rome, pour affermir et renouveler l'amitié avec les Romains. 144.

2. Et ad Spartiatas (*a*), et ad alia loca misit epistolas secundum eamdem formam.

2. Il envoya aussi vers les Lacédémoniens, et en d'autres lieux, des lettres semblables.

3. Et abierunt Romam, et intraverunt curiam, et dixerunt: Jonathas summus sacerdos, et gens Judæorum miserunt nos, ut renovaremus amicitiam et societatem secundum pristinum.

3. Ses gens allèrent donc à Rome; et étant entrés dans le sénat, ils dirent: Jonathas grand-prêtre, et le peuple juif, nous ont envoyés pour renouveler avec vous l'amitié et l'alliance, selon qu'elle a été faite auparavant entre nous.

4. Et dederunt illis epistolas ad ipsos per loca, ut deducerent eos in terram Juda cum pace.

4. Et les Romains leur donnèrent des lettres adressées à leurs officiers, dans chaque province, pour les faire conduire en paix jusqu'au pays de Juda.

5. Et hoc est exemplum epistolarum, quas scripsit Jonathas Spartiatis :

5. Voici la copie des lettres que Jonathas écrivit aux Lacédémoniens :

6. Jonathas summus sacerdos, et seniores gentis, et

6. Jonathas grand-prêtre, les anciens de la nation, les prêtres et le reste du

(*a*) *Bible vengée*, 1 *Mach.* note 6. — Abbé Clémence, *Mach.* art. *de la Parenté prétendue entre les Juifs et les Lacédémoniens.*

Avant l'ère chr. vulg. 144.

peuple juif, aux Lacédémoniens leurs frères, ″ salut.

7. Il y a déjà long-temps qu'Arius″, qui régnoit à Lacédémone, envoya des lettres au grand-prêtre Onias″, qui témoignoient que vous êtes nos frères, comme on peut le voir par la copie de ces lettres que nous avons jointes à celles-ci.

8. Et Onias reçut avec grand honneur celui que le roi avoit envoyé, et ses lettres où il lui parloit de cette alliance et de cette amitié que nous avons avec vous.

9. Quoique nous n'eussions aucun besoin de ces choses, ayant pour notre consolation les livres saints qui sont entre nos mains″,

10. Nous avons mieux aimé néanmoins envoyer vers vous, pour renouveler cette amitié et cette union fraternelle, de peur que nous ne devenions comme étrangers à votre égard, parce qu'il s'est déjà passé beaucoup de temps depuis que vous avez envoyé vers nous.

11. Sachez donc que nous n'avons jamais cessé depuis ce temps-là de nous souvenir de vous dans les fêtes solennelles, et les autres jours où cela se doit, et dans les sacrifices que nous offrons, et dans toutes nos cérémonies″, selon

sacerdotes, et reliquus populus Judæorum, Spartiatis fratribus, salutem.

7. Jam pridem missæ erant epistolæ ad Oniam summum sacerdotem ab Ario, qui regnabat apud vos quoniam estis fratres nostri, sicut rescriptum continet, quod subjectum est.

8. Et suscepit Onias virum qui missus fuerat, cum honore: et accepit epistolas, in quibus significabatur de societate et amicitia.

9. Nos, cum nullo horum indigeremus, habentes solatio sanctos libros, qui sunt in manibus nostris,

10. Maluimus mittere ad vos renovare fraternitatem et amicitiam, ne forte alieni efficiamur a vobis: multa enim tempora transierunt, ex quo misistis ad nos.

11. Nos ergo in omni tempore sine intermissione in diebus solemnibus, et ceteris quibus oportet, memores sumus vestri in sacrificiis quæ offerimus, et in ob-

℣ 6. Voyez la *Dissertation sur la parenté des Juifs et des Lacédémoniens*, à la tête de ce livre.

℣ 7. C'étoit Arius II, fils et successeur d'Acrotatus II, et prédécesseur de Léonide, fils de Cléonyme. Ce prince qui étoit sous la tutelle de Léonide, mourut âgé de huit ans, vers l'an 191 avant l'ère chrét. vulg. Onias III étoit entré dans la souveraine sacrificature vers l'an 199, environ cinquante-cinq ans avant le temps où Jonathas écrivit cette lettre.

Ibid. Troisième du nom.

℣ 9. Quelques-uns expliquent le grec ainsi : Quoique nous n'eussions aucun besoin de ces lettres *pour nous assurer de notre parenté réciproque*, puisque nous *en* sommes avertis *et instruits* par les livres saints qui sont entre nos mains. Voyez la *Dissertation* ci-dessus citée.

℣ 11. Le grec lit : Et dans nos prières. Il y a lieu de croire que l'auteur de la Vulgate avoit mis *in obsecrationibus*, et non pas *in observationibus*, qui s'y sera glissé depuis.

servationibus, sicut fas est et decet meminisse fratrum.

qu'il est du devoir et de la bienséance de se souvenir de ses frères.

Avant l'ère chr. vulg. 144.

12. Lætamur itaque de gloria vestra.

12. Nous nous réjouissons de la gloire dans laquelle vous vivez.

13. Nos autem circumdederunt multæ tribulationes, et multa prælia: et impugnaverunt nos reges qui sunt in circuitu nostro.

13. Mais pour nous autres, nous nous sommes vus dans de grandes afflictions, et en diverses guerres; et les rois qui nous environnent nous ont souvent attaqués[″].

14. Noluimus ergo vobis molesti esse, neque ceteris sociis et amicis nostris, in his prœliis.

14. Cependant nous n'avons voulu être à charge ni à vous, ni à nos autres alliés, dans tous ces combats.

15. Habuimus enim de cœlo auxilium, et liberati sumus nos, et humiliati sunt inimici nostri.

15. Car nous avons reçu du secours du ciel; nous avons été délivrés, et nos ennemis se sont vus humiliés.

16. Elegimus itaque Numenium Antiochi filium, et Antipatrem Jasonis filium et misimus ad Romanos renovare cum eis amicitiam et societatem pristinam.

16. Ayant donc choisi Numénius fils d'Antiochus, et Antipater fils de Jason, pour les envoyer vers les Romains renouveler l'alliance et l'amitié ancienne que nous avons avec eux,

17. Mandavimus itaque eis ut veniant etiam ad vos, et salutent vos: et reddant vobis epistolas nostras de innovatione fraternitatis nostræ.

17. Nous leur avons donné ordre d'aller aussi vers vous,″ de vous saluer de notre part, et de vous rendre nos lettres touchant le renouvellement de notre union fraternelle.

18. Et nunc bene facietis respondentes nobis ad hæc.

18. C'est pourquoi vous ferez bien de répondre à ce que nous vous avons écrit.

19. Et hoc est rescriptum epistolarum, quod miserat Oniæ:

19. Voici la copie des lettres qu'Arius avoit envoyées à Onias:″

20. Arius rex Spartiatarum, Oniæ sacerdoti magno salutem.

20. Arius, roi des Lacédémoniens, au grand-prêtre Onias, salut.

℣ 13. Depuis les lettres d'Arius II, sous le pontificat d'Onias III, les Juifs avoient eu à soutenir les guerres et les persécutions d'Antiochus Epiphanes, Antiochus Eupator, Démétrius Soter et Démétrius Nicator.

℣ 17. A leur retour de Rome.

℣ 19. On lit dans le grec, Ὀνιαρὴς, *Oniares*, pour Ὀνίᾳ. Ἀρειος, *Oniæ: Arius*.

Avant l'ère chr. vulg. 144.

21. Il a été trouvé ici, dans un écrit touchant les Lacédémoniens et les Juifs, qu'ils sont frères, et qu'ils sont tous de la race d'Abraham.

22. Maintenant donc que nous avons su ces choses, vous ferez bien" de nous écrire, si toutes choses sont en paix parmi vous.

23. Et voici ce que nous vous avons écrit, nous autres : Nos bestiaux et nos biens sont à vous ; et les vôtres sont à nous. C'est ce que nous avons ordonné qu'on vous déclare de notre part.

24. Cependant Jonathas apprit que les généraux de l'armée de Démétrius étoient revenus pour le combattre, avec une armée beaucoup plus grande qu'auparavant.

25. Ainsi il partit de Jérusalem, et alla au-devant d'eux dans le pays d'Amathite," parce qu'il ne voulait pas leur donner le temps d'entrer sur ses terres.

26. Et il envoya dans leur camp des espions, qui rapportèrent qu'ils avoient résolu de venir le surprendre pendant la nuit.

27. Après donc que le soleil fut couché, Jonathas ordonna à ses gens de veiller, et de se tenir toute la nuit sous les armes et prêts à combattre, et il mit des gardes autour du camp.

28. Les ennemis ayant su que Jonathas se tenoit avec ses gens prêt au combat, eurent peur, et leurs cœurs furent saisis de frayeur : ainsi ayant allumé des feux dans leur camp."

21. Inventum est in scriptura de Spartiatis et Judæis, quoniam sunt fratres, et quod sunt de genere Abraham.

22. Et nunc ex quo hæc cognovimus, bene facitis scribentes nobis de pace vestra.

23. Sed et nos rescripsimus vobis : Pecora nostra, et possessiones nostræ, vestræ sunt : et vestræ, nostræ : mandavimus itaque hæc nuntiari vobis.

24. Et audivit Jonathas, quoniam regressi sunt principes Demetrii cum exercitu multo supra quam prius, pugnare adversus eum.

25. Et exiit ab Jerusalem, et occurrit eis in Amathite regione : non enim dederat eis spatium ut ingrederentur regionem ejus.

26. Et misit speculatores in castra eorum : et reversi renuntiaverunt quod constituunt supervenire illis nocte.

27. Cum occidisset autem sol, præcepit Jonathas suis vigilare, et esse in armis paratos ad pugnam tota nocte, et posuit custodes per circuitum castrorum.

28. Et audierunt adversarii quod paratus est Jonathas cum suis in bello : et timuerunt, et formidaverunt in corde suo : et accenderunt focos in castris suis.

† 22. C'est ainsi que porte le grec : Au futur.

† 25. Ou d'Emath en Syrie. — D. Calmet croit qu'Emath est la fameuse Emèse sur l'Oronte.

† 28. Pour que les Juifs ne s'aperçussent pas de leur fuite.

29. Jonathas autem, et qui cum eo erant, non cognoverunt usque mane: videbant autem luminaria ardentia:

29. Jonathas et ceux qui étoient avec lui, voyant ces feux allumés, ne s'aperçurent point de leur retraite jusqu'au matin. Avant l'ère chr. vulg. 144.

30. Et secutus est eos Jonathas, et non comprehendit eos: transierant enim flumen Eleutherum.

30. Et Jonathas les poursuivit: mais il ne put les atteindre, parce qu'ils avoient déjà passé le fleuve Eleuthère.

31. Et divertit Jonathas ad Arabas, qui vocantur Zobadæi: et percussit eos, et accepit spolia eorum.

31. Il marcha de là vers les Arabes, qui sont appelés Zabadéens :" il les défit, et en remporta les dépouilles.

32. Et junxit, et venit Damascum, et perambulabat omnem regionem illam.

32. Il partit de là ensuite, et vint à Damas; et il faisait des courses dans tout le pays.

33. Simon autem exiit, et venit usque ad Ascalonem, et ad proxima præsidia: et declinavit in Joppen, et occupavit eam.

33. Cependant Simon alla jusqu'à Ascalon, et jusqu'aux forteresses voisines: il marcha de là vers Joppé, et la prit;

34. (Audivit enim quod vellent præsidium tradere partibus Demetrii): et posuit ibi custodes ut custodirent eam.

34. Car il avoit su qu'ils vouloient livrer la place à ceux du parti de Démétrius: et il y mit garnison pour garder la ville.

35. Et reversus est Jonathas, et convocavit seniores populi, et cogitavit cum eis ædificare præsidia in Judæa,

35. Jonathas étant revenu, rassembla les anciens du peuple; et il résolut avec eux de bâtir des forteresses dans la Judée,

36. Et ædificare muros in Jerusalem, et exaltare altitudinem magnam inter medium arcis et civitatis, ut separaret eam a civitate, ut esset ipsa singulariter, et neque emant, neque vendant.

36. De bâtir les murs de Jérusalem, et de faire aussi élever un mur d'une très-grand hauteur entre la forteresse et la ville, afin que la forteresse en fût séparée et sans communication, et que ceux de dedans ne pussent ni acheter ni vendre.

37. Et convenerunt, ut

37. On s'assembla donc pour bâtir

ỳ 31. L'historien Josèphe porte : Nabathéens. La plupart des commentateurs adoptent cette leçon en supposant que les Nabathéens ou Nabuthéens qui étoient amis des Juifs (*Supr.* v. 25. et IX. 35.), étoient devenus leurs ennemis en se déclarant pour Démétrius. On ne connoît point d'Arabes Zabadéens.

Avant l'ère chr. vulg. 144.

la ville; et la muraille qui étoit le long du torrent,[y] du côté de l'orient, étant tombée, Jonathas la rétablit; et elle fut appelée Caphététha.[y]

ædificarent civitatem: et cecidit murus, qui erat super torrentem ab ortu solis, et reparavit eum, qui vocatur Caphetetha:

38. Simon bâtit aussi Adiada, dans la plaine,[y] et la fortifia, et y mit des portes et des serrures.

38. Et Simon ædificavit Adiada in Sephela, et munivit eam, et imposuit portas et seras.

39. Mais Tryphon ayant résolu de se faire roi d'Asie, de prendre le diadème, et de tuer le roi Antiochus,

39. Et cum cogitasset Tryphon regnare Asiæ, et assumere diadema, et extendere manum in Antiochum regem:

40. Et craignant que Jonathas ne l'en empêchât, et ne lui déclarât la guerre, cherchoit les moyens de se saisir de sa personne, et de le tuer: il s'en alla donc dans cette pensée à Bethsan.[y]

40. Timens ne forte non permitteret eum Jonathas, sed pugnaret adversus eum, quærebat comprehendere eum, et occidere: et exurgens abiit in Bethsan.

41. Jonathas marcha au-devant de lui avec quarante mille hommes de guerre choisis, et vint à Bethsan.

41. Et exivit Jonathas obvia milli cum quadraginta millibus virorum electorum in prælium, et venit Bethsan.

42. Tryphon voyant que Jonathas étoit venu avec une grande armée pour le combattre, fut saisi de crainte.[y]

42. Et vidit Tryphon, quia venit Jonathas cum exercitu multo ut extenderet in eum manus, timuit:

43. Il le reçut avec distinction, le recommanda à tous ses amis, lui fit des présens, et ordonna à toute son armée de lui obéir comme à lui-même.

43. Et excepit eum cum honore, et commendavit eum omnibus amicis suis, et dedit ei munera, et præcepit exercitibus suis ut obedirent ei, sicut sibi.

ŷ 37. De Cédron.

Ibid. Gr. autr. Et il approcha de la muraille qui étoit le long du torrent *de Cédron* du côté de l'orient; *il commença de là;* et ils réparèrent le mur appelé Chaphénatha.

ŷ 38. Le mot *Sephéla*, σεφήλα, est hébreu שפלה, et signifie *plaine.* — Cette plaine est aux environs d'Eleuthéropolis, au couchant des montagnes de Juda, vers le pays des Philistins.

ŷ 40. Cette ville étoit au-dessous du lieu où le Jourdain sort du lac de Génésareth.

ŷ 42. Gr. autr. Craignit de mettre sa main sur lui. C'est-à-dire qu'au lieu de *ut extenderet*, on y lit *et extendere.*

44. Il dit ensuite à Jonathas: Pourquoi avez-vous fatigué inutilement tout ce peuple, puisque nous n'avons point de guerre ensemble?

45. Renvoyez-les donc dans leurs maisons, et choisissez-en seulement un petit nombre d'entre eux pour être avec vous : venez avec moi à Ptolémaïde, et je vous la mettrai entre les mains, avec les autres forteresses, les troupes et tous ceux qui ont la conduite des affaires, et je m'en retournerai ensuite; car c'est pour cela que je suis venu.

46. Jonathas le crut, et fit ce qu'il lui avoit dit; il renvoya ses gens, qui s'en retournèrent au pays de Juda:

47. Et il ne retint avec lui que trois mille hommes, dont il renvoya encore deux mille en Galilée; et mille l'accompagnoient.

48. Aussitôt que Jonathas fut entré dans Ptolémaïde, les habitans de la ville fermèrent les portes, et le prirent et ils passèrent au fil de l'épée tous ceux qui étoient venus avec lui.

49. Et Tryphon envoya ses troupes et sa cavalerie en Galilée, et dans la grande plaine,″ pour tuer tous ceux qui avoient accompagné Jonathas.

50. Mais ceux-ci ayant appris que Jonathas avoit été arrêté, et qu'il avoit péri″ avec tous ceux qui l'accompagnaient, s'encouragèrent les uns les autres, et se présentèrent pour combattre avec une grande assurance.

44. Et dixit Jonathæ : Ut quid vexasti universum populum, cum bellum nobis non sit.

Avant l'ère chr. vulg. 144.

45. Et nunc remitte eos in domos suas : elige autem tibi viros paucos, qui tecum sint, et veni mecum Ptolemaidam, et tradam eam tibi, et reliqua præsidia, et exercitum, et universos præpositos negotii, et conversus abibo: propterea enim veni.

46. Et credidit ei, et fecit sicut dixit : et dimisit exercitum, et abierunt in terram Juda.

47. Retinuit autem secum tria millia virorum : ex quibus remisit in Galilæam duo millia : mille autem venerunt cum eo.

48. Ut autem intravit Ptolemaidam Jonathas, clauserunt portas civitatis Ptolemenses, et comprehenderunt eum : et omnes qui cum eo intraverant, gladio interfecerunt.

49. Et misit Tryphon exercitum et equites in Galilæam, et in campum magnum, ut perderent omnes socios Jonathæ.

50. At illi cum cognovissent quia comprehensus est Jonathas, et periit, et omnes qui cum eo erant, hortati sunt semetipsos, et exierunt parati in prælium.

ŷ 49. C'est-à-dire dans le grand champ, appelé autrement la vallée de Jezrahel.

ŷ 50. On crut d'abord que Tryphon l'avoit fait mourir ; mais on sut le contraire dans la suite. *Infr.* XIII. 12. 15.

Avant l'ère chr. vulg. 144.

51. Ceux qui les avoient poursuivis, les voyant résolus à vendre cher leur vie, s'en retournèrent.

51. Et videntes hi qui insecuti fuerant, quia pro anima res est illis, reversi sunt.

52. Ainsi ils revinrent tous dans le pays de Juda sans être attaqués; ils pleurèrent beaucoup Jonathas, et ceux qui étoient avec lui; et tout Israël en fit un grand deuil.

52. Illi autem venerunt omnes cum pace in terram Juda: et planxerunt Jonathan, et eos qui cum ipso fuerant, valde: et luxit Israel luctu magno.

53. Alors tous les peuples dont ils étoient environnés firent un nouvel effort pour les perdre, en disant:

53. Et quæsierunt omnes gentes quæ erant in circuitu eorum, conterere eos: dixerunt enim:

54. Ils n'ont aucun chef qui les commande, ni personne qui les assiste: attaquons-les donc maintenant; exterminons-les, et effaçons leur nom de la mémoire des hommes.

54. Non habent principem et adjuvantem; nunc ergo expugnemus illos, et tollamus de hominibus memoriam eorum.

CHAPITRE XIII.

Simon succède à Jonathas. Il s'oppose aux entreprises de Tryphon. Mort de Jonathas. Simon bâtit un sépulcre pour son père et ses frères. Tryphon tue le jeune Antiochus, et règne à sa place. Simon recherche l'amitié de Démétrius Nicator, et obtient l'affranchissement de son pays. Il assiége et prend Gaza. La forteresse de Jérusalem lui est rendue. Il met Jean Hircan, son fils, à la tête de l'armée.

145. 1. Cependant Simon fut averti que Tryphon avoit levé une grande armée, pour venir tout ravager dans le pays de Juda.

1. Et audivit Simon quod congregavit Tryphon exercitum copiosum, ut veniret in terram Juda, et attereret eam.

2. Et voyant le peuple saisi de frayeur, il monta à Jérusalem, et fit assembler tout le monde.

2. Videns quia in tremore populus est, et in timore, ascendit Jerusalem, et congregavit populum:

3. Et adhortans dixit: Vos scitis quanta ego, et fratres mei, et domus patris mei, fecimus pro legibus et pro sanctis prælia, et angustias quales vidimus.

3. Il leur dit pour les encourager: Vous savez combien nous avons combattu, mes frères et moi, et la maison de mon père, pour nos lois et pour le temple saint, et en quelles afflictions nous nous sommes vus.

Avant l'ère chr. vulg. 143.

4. Horum gratia perierunt fratres mei omnes propter Israel, et relictus sum ego solus.

4. C'est pour cela que tous mes frères ont péri, en voulant sauver Israël; et je suis demeuré seul.

5. Et nunc non mihi contingat parcere animæ meæ in omni tempore tribulationis; non enim melior sum fratribus meis.

5. Mais a Dieu ne plaise que je veuille épargner ma vie, tant que nous serons dans l'affliction; car je ne suis pas meilleur que mes frères.

6. Vindicabo itaque gentem meam, et sancta, natos quoque nostros et uxores; quia congregatæ sunt universæ gentes conterere nos inimicitiæ gratia.

6. Je vengerai donc mon peuple et le sanctuaire, nos enfans et nos femmes, parce que toutes les nations se sont assemblées pour nous opprimer, par la seule haine qu'elles nous portent.

7. Et accensus est spiritus populi simul, ut audivit sermones istos:

7. A ces paroles, tout le monde fut animé de courage.

8. Et responderunt voce magna dicentes: Tu es dux noster loco Judæ et Jonathæ fratris tui:

8. Ils lui répondirent en haussant la voix: Vous êtes notre chef en la place de Judas et de Jonathas votre frère.

9. Pugna prælium nostrum, et omnia quæcumque dixeris nobis, faciemus.

9. Conduisez-nous dans nos combats; et nous ferons tout ce que vous nous ordonnerez.

10. Et congregans omnes viros bellatores, acceleravit consummare universos muros Jerusalem, et munivit eam in gyro.

10. Aussitôt il fit rassembler tous les gens de guerre, et il rebâtit en diligence toutes les murailles de Jérusalem," et il la fortifia tout autour.

11. Et misit Jonathan filium Absalomi, et cum eo exercitum novum, in Joppen; et ejectis his qui erant in ea, remansit illic ipse.

11. Il envoya Jonathas fils d'Absalom" à Joppé avec une nouvelle armée; et après qu'il en eut chassé ceux qui étoient dedans, il y demeura avec ses troupes.

ỳ 10. Que Jonathas avoit commencées.

ỳ 11. Ce Jonathas étoit frère de Mathathias fils d'Absalom, dont il est parlé au chap. XI. 70.

Avant l'ère chr. vulg. 143.

12. Cependant Tryphon partit de Ptolémaïde avec une grande armée, pour venir dans le pays de Juda; et il menoit avec lui Jonathas qu'il avoit retenu prisonnier.

12. Et movit Tryphon a Ptolemaida cum exercitu multo, ut veniret in terram Juda, et Jonathas cum eo in custodia.

13. Simon campa près d'Addus, vis-à-vis de la plaine.″

13. Simon autem applicuit in Addus contra faciem campi.

14. Et Tryphon ayant su que Simon avoit été établi en la place de Jonathas son frère, et se disposoit à lui livrer bataille, lui envoya des ambassadeurs,

14. Et ut cognovit Tryphon, quia surrexit Simon loco fratris sui Jonathæ, et quia commissurus esset cum eo prælium, misit ad eum legatos,

15. Et lui fit dire: Nous avons retenu Jonathas votre frère, parce qu'il devoit de l'argent au roi, à cause des affaires dont il a eu la conduite.

15. Dicens: Pro argento quod debebat frater tuus Jonathas in ratione regis, propter negotia quæ habuit, detinuimus eum.

16. Mais envoyez-moi présentement cent talens d'argent,″ et ses deux fils pour otages, afin qu'étant mis en liberté, il ne s'enfuie pas,″ et nous le renverrons.

16. Et nunc mitte argenti talenta centum, et duos filios ejus obsides, ut non dimissus fugiat a nobis, et remittemus eum.

17. Quoique Simon reconnût qu'il ne lui parloit ainsi que pour le tromper, il ordonna néanmoins que l'on envoyât l'argent avec ses enfans, de peur d'attirer sur lui une grande haine de la part du peuple d'Israël, qui auroit dit:

17. Et cognovit Simon quia cum dolo loqueretur secum, jussit tamen dari argentum et pueros: ne inimicitiam magnam sumeret ad populum Israel, dicentem:

18. Jonathas a péri, parce qu'on n'a pas envoyé cet argent et ses enfans.

18. Quia non misit ei argentum et pueros, propterea periit.

19. Il envoya donc et les enfans et les cent talens; et Tryphon manqua à sa parole, et ne renvoya point Jonathas.

19. Et misit pueros, et centum talenta; et mentitus est, et non dimisit Jonathan.

20. Il entra ensuite dans le pays,

20. Et post hæc venit

ŷ 13. On croit qu'Addus est la même qu'Adiada dont il est parlé au chap. précédent ŷ 38. — Simon occupoit les défilés qu'il falloit passer pour venir à Jérusalem.

ŷ 16. C'est-à-dire, plus de 486,700 francs de notre monnoie.

Ibid. Pour se joindre à eux contre nous vers nos ennemis.

Tryphon intra regionem, ut contereret eam, et gyraverunt per viam quæ ducit Ador; et Simon, et castra ejus ambulabant in omnem locum quocumque ibant.

pour tout ravager; et il tourna par le chemin qui mène à Ador;" mais Simon le cotoyoit avec son armée par tous les lieux où il marchoit.

Avant l'ère chr. vulg. 143.

21. Qui autem in arce erant, miserunt ad Tryphonem legatos, ut festinaret venire per desertum, et mitteret illis alimonias.

21. Et ceux qui étoient dans la forteresse" envoyèrent des gens à Tryphon, pour le prier de se hâter de venir par le désert," et de leur envoyer des vivres.

22. Et paravit Tryphon omnem equitatum, ut veniret illa nocte; erat autem nix multa valde, et non venit in Galaaditim.

22. Tryphon tint toute sa cavalerie prête pour partir cette nuit-là même; mais comme il y avoit une grande quantité de neige, il n'alla pas au pays de Galaad."

23. Et cum appropinquasset Bascaman, occidit Jonathan et filios ejus illic.

23. Et lorsqu'il fut proche de Bascaman," il tua là Jonathas avec ses fils."

24. Et convertit Tryphon et abiit in terram suam.

24. Ensuite tournant visage tout d'un coup, il s'en retourna en son pays.

25. Et misit Simon, et accepit ossa Jonathæ fratris sui, et sepelivit ea in Modin civitate patrum ejus.

25. Alors Simon envoya les os de son frère Jonathas, et les ensevelit à Modin, qui étoit la ville de ses pères.

26. Et planxerunt eum omnis Israel planctu magno; et luxerunt eum dies multos.

26. Tout Israël fit un grand deuil à sa mort; et ils le pleurèrent pendant plusieurs jours.

27. Et ædificavit Simon super sepulchrum patris sui et fratrum suorum ædificium altum visu, lapide polito retro et ante.

27. Et Simon fit élever sur le sépulcre de son père et de ses frères un haut édifice qu'on voyoit de loin, dont toutes les pierres étoient polies devant et derrière.

28. Et statuit septem py-

28. Il fit dresser sept pyramides,

℣ 20. Cette ville est nommée *Adora* dans Josèphe, et on pense qu'elle est la même qu'Aduram ou Adoraïm vers Marissa et Eleuthéropolis. 2. Par. xi. 9.

℣ 21. La citadelle de Jérusalem.

Ibid. Désert de l'Idumée.

℣ 22. Gr. Il n'alla pas *à Jérusalem* à cause de la neige; mais il partit pour aller au pays de Galaad.

℣ 23. Josèphe la nomme *Bascha;* et c'est peut-être la même que Baschat dans la tribu de Juda. *Jos.* xv. 39.

Ibid. Et filios ejus n'est pas dans le grec, qui, en place de ces mots, porte : *Et il fut enterré là*, καὶ ἐτάφη ἐκεῖ.

Avant l'ère chr. vulg. 143.

dont l'une répondoit à l'autre, une à son père, une à sa mère, et quatre à ses frères."

29. Il fit dresser tout autour de grandes colonnes," et sur ces colonnes, des armes pour servir de monument éternel;" et auprès des armes, des navires en sculpture, pour être vus de loin par tous ceux qui naviguaient sur la mer."

ramidas, unam contra unam patri et matri, et quatuor fratribus:

29. Et his circumposuit columnas magnas, et super columnas arma, ad memoriam æternam; et juxta arma naves sculptas, quæ viderentur ab omnibus navigantibus mare.

30. C'est là le sépulcre qu'il fit à Modin, et que l'on voit encore.

30. Hoc est sepulchrum, quod fecit in Modin, usque in hunc diem.

31. Or, Tryphon étant en voyage avec le jeune roi Antiochus, le tua en trahison;

31. Tryphon autem, cum iter faceret cum Antiocho rege adolescente, dolo occidit eum.

32. Et il régna en sa place, s'étant mis sur la tête le diadème d'Asie; et il fit de grands maux dans tout le pays.

32. Et regnavit loco ejus, et imposuit sibi diadema Asiæ, et fecit plagam magnam in terra.

33. Simon cependant réparoit les places de la Judée, les fortifiant de hautes tours, de grandes murailles, avec des portes et des serrures; et il faisoit mettre des vivres dans tous les lieux fortifiés."

33. Et ædificavit Simon præsidia Judææ, muniens ea turribus excelsis, et muris magnis, et portis, et seris; et posuit alimenta in munitionibus.

34. Il choisit aussi des hommes qu'il envoya vers le roi Démétrius," le priant de rétablir la Judée dans ses franchises, parce que toute la conduite de Tryphon n'avoit été jusqu'alors qu'une violence et un brigandage.

34. Et elegit Simon viros, et misit ad Demetrium regem, ut faceret remissionem regioni; quia actus omnes Tryphonis per direptionem fuerant gesti.

35. Le roi Démétrius répondit à la demande qu'il lui avoit faite, et lui écrivit en ces termes:

35. Et Demetrius rex ad verba ista respondit ei, et scripsit epistolam talem:

36. Le roi Démétrius, à Simon grand-

36. Rex Demetrius Si-

℣ 28. La septième étoit réservée pour lui.

℣ 29. Gr. Il les environna de divers ouvrages, faisant dresser tout autour de grandes colonnes.

Ibid. Comme souvenir de la valeur de ces hommes illustres.

Ibid. Simon étoit alors gouverneur de toutes les côtes maritimes, depuis Tyr jusqu'aux frontières d'Egypte.

℣ 33. Afin qu'ils pussent résister long-temps, s'ils étoient assiégés.

℣ 34. Qui occupoit toujours une grande partie du royaume de Syrie.

moui summo sacerdoti, et amico regum, et senioribus, et genti Judæorum, salutem.

prêtre et ami des rois, aux anciens, et à tout le peuple des Juifs, salut. Avant l'ère chr. vulg. 143.

37. Coronam auream, et bahem quam misistis, suscepimus; et parati sumus facere vobiscum pacem magnam, et scribere præpositis regis remittere vobis quæ indulsimus.

37. Nous avons reçu la couronne et la palme" d'or que vous nous avez envoyées; et nous sommes disposés à faire avec vous une paix solide et durable, et à écrire à nos intendans qu'ils vous fassent les remises, selon les grâces que nous vous avons accordées.

38. Quæcumque enim constituimus vobis, constant: munitiones quas ædificastis, vobis sint.

38. Tout ce que nous avons ordonné en votre faveur," demeurera ferme et inviolable: les places que vous avez fortifiées seront à vous.

39. Remittimus quoque ignorantias et peccata usque in hodiernum diem, et coronam quam debebatis: et si quid aliud erat tributarium in Jerusalem, jam non sit tributarium.

39. Nous pardonnons aussi toutes les fautes et tous les manquemens qui auroient pu se commettre jusqu'aujourd'hui: nous vous déchargeons de la couronne que vous deviez: et si l'on payoit quelque autre impôt dans Jérusalem, on ne le paiera plus à l'avenir.

40. Et si qui ex vobis apti sunt conscribi inter nostros, conscribantur, et sit inter nos pax.

40. S'il s'en trouve parmi vous qui soient propres à être enrôlés dans nos troupes, ils peuvent y entrer: et nous voulons qu'il y ait entre nous une bonne paix,

41. Anno centesimo septuagesimo ablatum est jugum gentium ab Israel.

41. En l'année cent soixante-dixième", Israël fut affranchi du joug des nations.

42. Et cœpit populus Israel scribere in tabulis et gestis publicis: Anno primo sub Simone summo sacerdote, magno duce et principe Judæorum.

42. Et le peuple d'Israël commença à mettre cette inscription sur les tables et sur les registres publics": La première année sous Simon souverain pontife, grand chef et prince des Juifs.

43. In diebus illis appli-

43. Vers ce temps-là Simon alla

ỳ 37. Le mot *bahem* de la Vulgate n'est pas bien connu. Le grec lit *bainên*, βαΐνην, que quelques-uns croient venir de *bais*, qui signifie une branche de palmier. Au IIe livre des Mach. XIV. 4., on voit qu'Alcime vint offrir de même à un autre Démétrius une couronne d'or et une palme. On suppose que la palme étoit d'or, de même que la couronne.

ỳ 38. Au commencement de notre règne. Voyez au chap. XI. 33.-37.

ỳ 41. Du règne des Grecs.

ỳ 42. Il fit de cette année une nouvelle époque.

Avant l'ère chr. vulg. 143.

mettre le siége devant Gaza″ : il l'investit avec son armée, dressa des machines″, s'approcha des murailles de la ville ; et en ayant attaqué une tour, il l'emporta.

cuit Simon ad Gazam, et circumdedit eam castris, et fecit machinas, et applicuit ad civitatem, et percussit turrem unam, et comprehendit eam.

44. Ceux qui étoient dans une de ces machines″ étant entrés tout d'un coup dans la ville, il s'excita un grand tumulte parmi le peuple.

44. Et eruperant qui erant intra machinam in civitatem : et factus est motus magnus in civitate.

45. Ceux de la ville vinrent donc avec leurs femmes et leurs enfans sur les murailles, ayant leurs habits déchirés ; et ils jetèrent de grands cris, en demandant à Simon qu'il les reçût à composition.

45. Et ascenderunt qui erant in civitate cum uxoribus et filiis supra murum, scissis tunici suis : et clamaverunt voce magna, postulantes a Simone dextras sibi dari,

46. Et lui disant : Ne nous traitez pas selon notre malice, mais selon vos miséricordes.

46. Et dixerunt : Non nobis reddas secundum malitias nostras, sed secundum misericordias tuas.

47. Simon touché de compassion, ne voulut point les exterminer ; mais il les chassa seulement hors de la ville, et il purifia″ les maisons où il y avoit eu des idoles : il entra ensuite dans Gaza, en chantant des hymnes, et bénissant le Seigneur.

47. Et flexus Simon, non debellavit eos : ejecit tamen eos de civitate, et mundavit ædes in quibus fuerant simulacra : et tunc intravit in eam cum hymnis benedicens Dominum :

48. Et après qu'il eût ôté de la ville toutes les impuretés, il y établit des hommes pour y observer la loi ; il la fortifia, et y fit sa demeure″.

48. Et ejecta ab ea omni immunditia, collocavit in ea viros qui legem facerent : et munivit eam, et fecit sibi habitationem.

49. Or, ceux qui étoient dans la forteresse de Jérusalem, ne pouvant ni en sortir, ni entrer dans le pays, ni rien acheter, ni rien vendre, parce qu'on les en empêchoit″, se virent réduits à une

49. Qui autem erant in arce Jerusalem, prohibebantur egredi et ingredi regionem, et emere ac vendere : et esurierunt valde, et multi

℣ 43. Cette ville ayant appris la mort de Jonathas s'étoit révoltée contre lui.

Ibid. Gr. litt. Des hélépoles ; machine monstrueuse inventée par Démétrius Poliorcète, et qui servoit à renverser les murs.

℣ 44. Avec lesquelles on renversoit les murailles.

℣ 47. Selon l'ordonnance de la loi. — Le Deutéronome, VII. 25., ordonne la destruction des idoles dans les villes prises sur les Chananéens.

℣ 48. Pour contenir le pays dans l'obéissance.

℣ 49. Par la muraille qu'on avoit bâtie. Voyez au chap. XII. ℣ 36.

ex eis fame perierunt.

50. Et clamaverunt ad Simonem ut dextras acciperent, et dedit illis: et ejecit eos inde, et mundavit arcem a contaminationibus:

51. Et intraverunt in eam tertia et vigesima die secundi mensis, anno centesimo septuagesimo primo, cum laude et ramis palmarum, et cinyris, et cymbalis, et nablis, et hymnis, et canticis, quia contritus est inimicus magnus ex Israel.

52. Et constituit ut omnibus annis agerentur dies li cum lætitia.

53. Et munivit montem templi, qui erat secus arcem: et habitavit ibi ipse, et qui cum eo erant.

54. Et vidit Simon Joannem filium suum, quod fortis prælii vir esset: et posuit eum ducem virtutum universarum: et habitavit in Gazaris.

grande famine; et plusieurs d'entre eux moururent de faim. Avant l'ère chr. vulg. 143.

50. Ils crièrent donc vers Simon, pour lui demander composition; et il la leur accorda: il les chassa de la forteresse, et la purifia de toutes souillures".

51. Et ils y entrèrent" le vingt-troisième jour du second mois, l'année cent soixante onzième", ayant des branches de palme à la main, et louant Dieu avec des harpes, des cymbales et des lyres", et chantant des hymnes et des cantiques, parce qu'un grand ennemi avoit été exterminé d'Israël.

52. Et il ordonna que ces jours se célébreroient tous les ans avec grande réjouissance.

53. Il fortifia aussi la montagne du temple, qui étoit près de la forteresse et il y habita avec ses gens.

54. Ensuite Simon voyant que Jean son fils étoit un homme de guerre très-vaillant, le fit général de toutes les troupes: et Jean", demeura à Gazara".

℣ 50. En ôtant toutes les marques d'idolâtrie qu'y avoient laissées les Syriens, qui la tenoient depuis vingt-cinq ans. — C'est-à-dire depuis l'an 168 avant l'ère chrétienne vulgaire (*Supr.* 1. 35.), jusqu'en cette année 143 avant l'ère chr. vulg.

℣ 51. Simon et ses gens.

Ibid. Du règne des Grecs.

Ibid. Voyez la *Dissertation sur les instrumens de musique*, tom. IX.

℣ 54. Qui fut depuis surnommé Hyrcan.

Ibid. Ou plutôt a Gaza, où son père demeuroit auparavant. — Voyez le ℣ 48. sur lequel l'auteur de la paraphrase fonde son opinion. D. Calmet croit que ce fut à Gazara différente de Gaza, et située aux environs d'Azot, et que ce pourroit être la même que Gadara ou Gader dans la tribu de Juda. *Jos.* XII. 13. XV. 36. Il en est encore parlé au chapitre suiv. ℣ 7. et 34. et au chap. XV. ℣ 28. 35., et au chap. XVI. ℣ 1. 19. 21.

Avant l'ère chr. vulg. 141.

CHAPITRE XIV.

Guerre de Démétrius contre les Parthes ; il est fait prisonnier. Bonheur du gouvernement de Simon. Les Romains et les Lacédémoniens renouvellent l'alliance avec lui. Les Juifs lui confirment par un acte solennel la souveraine autorité.

1. En la cent soixante-douzième année[1], le roi Démétrius[2] rassembla son armée, et s'en alla en Médie, pour s'y fortifier[3] par un nouveau secours[4], et être en état de combattre contre Tryphon[5].

2. Or, Arsacès, roi des Perses et des Mèdes[6] ayant appris que Démétrius étoit entré dans ses états, envoya l'un des généraux de ses armées, pour le prendre vif et le lui amener.

3. Il marcha donc contre Démétrius, défit son armée, le prit, et le mena à Arsacès, qui le fit mettre en prison.

4. Tout le pays de Juda demeura paisible pendant tout le temps de Simon ; il ne chercha qu'à faire du bien à sa nation ; et sa puissance et sa gloire furent agréables aux Juifs tant qu'il vécut.

1. Anno centesimo septuagesimo secundo, congregavit rex Demetrius exercitum suum, et abiit en Mediam ad contrahenda sibi auxilia, ut expugnaret Tryphonem.

2. Et audivit Arsaces rex Persidis et Mediæ, quia intravit Demetrius confines suos : et misit unum de principibus suis, ut comprehenderet eum vivum, et adduceret eum ad se.

3. Et abiit, et percussit castra Demetrii : et comprehendit eum, et duxit eum ad Arsacem, et posuit eum in custodiam.

4. Et siluit omnis terra Juda omnibus diebus Simonis, et quæsivit bona genti suæ, et placuit illis potestas ejus, et gloria ejus, omnibus diebus.

ŷ 1. Du règne des Grecs.
Ibid. Démétrius Nicator.
Ibid. En la recouvrant d'abord sur les Parthes qui s'en étoient emparés.
Ibid. Qu'il espéroit tirer des Mèdes.
Ibid. Qui se maintenoit toujours dans son usurpation.
ŷ 2. Les historiens profanes le nomment Mithridate, roi des Parthes. Les Parthes habitoient une province de la Perse ; et le nom d'*Arsacès*, fondateur de leur monarchie, fut souvent donné à leurs rois.

5. Et cum omni gloria sua accepit Joppen in portum, et fecit introitum in insulis maris.

5. Outre toutes les actions glorieuses qu'il fit, il prit Joppé pour lui servir de port; et il en fit un passage pour aller dans les îles de la mer."

Avant l'ère chr. vulg. 141.

6. Et dilatavit fines gentis tuæ, et obtinuit regionem.

6. Il étendit les limites de sa nation, et se rendit maître de tout le pays.

7. Et congregavit captivitatem multam, et dominatus est Gazaræ, et Bethsuræ, et arci, et abstulit immunditias ex ea, et non erat qui resisteret ei.

7. Il fit un grand nombre de prisonniers: il s'empara de Gazara, de Bethsura, et de la forteresse; " en ôta toutes les impuretés," et il n'y avoit personne qui lui résistât.

8. Et unusquisque colebat terram suam cum pace: et terra Juda dabat fructus suos, et ligna camporum fructum suum.

8. Chacun cultivoit alors sa terre en paix: la terre de Juda donnoit ses moissons, et les arbres de la campagne leurs fruits.

9. Seniores in plateis sedebant omnes, et de bonis terræ tractabant, et juvenes induebant se gloriam et stolas belli.

9. Les vieillards étoient tous assis dans les places publiques, et s'entretenoient de l'abondance des biens de la terre; " les jeunes hommes se paroient de vêtemens magnifiques, et d'habits de guerre."

10. Et civitatibus tribuebat alimonias, et constituebat eas ut essent vasa munitionis, quoadusque nominatum est nomen gloriæ ejus usque ad extremum terræ.

10. Il distribuoit des vivres dans les villes; et il en faisoit des places d'armes: " enfin son nom devint célèbre jusqu'aux extrémités de la terre.

11. Fecit pacem super terram: et lætatus est Israel lætitia magna.

11. Il établit la paix dans son pays; et Israël fut rempli d'une grande joie.

12. Et sedit unusquisque

12. Chacun se tenoit assis sous sa vi-

℣ 5. Sous ce nom les Hébreux comprenoient non-seulement les îles proprement dites, mais encore tous les pays maritimes, et qui n'étoient pas du continent de la Palestine.

℣ 7. De la citadelle de Jérusalem.

Ibid. Otant tout ce qui y restoit du culte des idoles.

℣ 9. Ou des moyens de conserver ou d'augmenter le bonheur de la nation. — C'est un second sens du texte, qui peut se traduire: Et s'entretenoient de ce qui concernoit le bonheur de la nation.

Ibid. D'habits de guerre faits pour eux.

℣ 10. Gr. autr. Et il les munit de tout ce qui pouvoit les mettre en état de défense.

Avant l'ère chr. vulg. 141.

gne et sous son figuier; et nul n'étoit en état de leur donner de la crainte.

13. Il ne se trouva plus dans le pays aucun ennemi qui osât les attaquer, et les rois" furent abattus dans tout ce temps-là."

14. Il protégea tous les pauvres de son peuple; il fut zélé pour l'observation de la loi, et il extermina tous les injustes et tous les méchans.

15. Il rétablit la gloire du sanctuaire, et il multiplia les vases saints.

16. Or, la nouvelle de la mort de Jonathas ayant été portée jusqu'à Rome et à Lacédémone, ces peuples en furent fort affligés.

17. Mais lorsqu'ils apprirent que Simon son frère avoit été fait grand-prêtre en sa place, et qu'il étoit maître de tout le pays, et de toutes les villes,

18. Ils lui écrivirent sur des tables d'airain, pour renouveler l'amitié et l'alliance qu'ils avaient faite avec Juda et Jonathas ses frères.

19. Ces lettres furent lues dans Jérusalem, devant le peuple; et voici ce que contenoient celles que les Lacédémoniens envoyèrent:

20. Les princes et les villes des Lacédémoniens, " à Simon grand-prêtre; aux anciens, aux prêtres et à tout le peuple des Juifs leurs frères, salut.

sub vite sua et sub ficulnea sua: et non erat qui eos terreret.

13. Defecit impugnans eos super terram: reges contriti sunt in diebus illis.

14. Et confirmavit omnes humiles populi sui, et legem exquisivit, et abstulit omnem iniquum et malum:

15. Sancta glorificavit, et multiplicavit vasa sanctorum.

16. Et auditum est Romæ quia defunctus esset Jonathas, usque in Spartiatas: et contristati sunt valde.

17. Ut audierunt autem quod Simon frater ejus factus esset summus sacerdos loco ejus, et ipse obtineret omnem regionem, et civitates in ea,

18. Scripserunt ad eum in tabulis æreis, ut renovarent amicitias et societatem, quam fecerant cum Juda et cum Jonatha fratribus ejus.

19. Et lectæ sunt in conspectu ecclesiæ in Jerusalem: Et hoc exemplum epistolarum, quas Spartiatæ miserunt:

20. Spartianorum principes et civitates, Simoni sacerdoti magno, et senioribus, et sacerdotibus, et reliquo populo Judæorum, fratribus, salutem.

† 13. Les rois voisins.
Ibid. Hors d'état de leur nuire.
† 20. Gr. autr. Les magistrats et la ville des Spartiates, c'est-à-dire *des Lacédémoniens*.

21. Legati qui missi sunt ad populum nostrum, nuntiaverunt nobis de vestra gloria, et honore ac lætitia: et gavisi sumus in introitu eorum.

21. Les ambassadeurs que vous avez envoyés vers notre peuple, nous ayant informés de la gloire, de l'honneur et de la joie où vous êtes présentement, nous nous sommes réjouis de leur arrivée.

Avant l'ère chr. vulg. 141.

22. Et scripsimus quæ ab eis erant dicta in conciliis populi, sic: Numenius Antiochi, et Antipater Jasonis filius, legati Judæorum, venerunt ad nos, renovantes nobiscum amicitiam pristinam.

22. Et nous avons écrit en ces termes dans les registres publics," ce qu'ils nous avoient dit de votre part: Numénius fils d'Antiochus, et Antipater fils de Jason, députés des Juifs, sont venus vers nous pour renouveler l'ancienne amitié qui est entre nous.

23. Et placuit populo excipere viros gloriose, et ponere exemplum sermonum eorum in segregatis populi libris, ut sit ad memoriam populo Spartiatarum: exemplum autem horum scripsimus Simoni magno sacerdoti.

23. Et le peuple a trouvé bon de recevoir ces ambassadeurs avec grand honneur, et d'écrire leurs paroles dans les registres publics," afin qu'elles servent de monument au peuple de Lacédémone: et nous avons envoyé" une copie de cet écrit à Simon grand-prêtre.

24. Post hæc autem misit Simon Numenium Romam, habentem clypeum aureum magnum, pondo minarum mille, ad statuendam cum eis societatem. Cum autem audisset populus romanus

24. Après cela, Simon envoya à Rome Numenius, avec un grand bouclier d'or du poids de mille mines," pour renouveler l'alliance avec elle; ce que le peuple romain" ayant appris,

25. Sermones istos, dixerunt: Quam gratiarum actionem reddemus Simoni et filiis ejus?

25. Il dit: Comment témoignerons-nous notre reconnoissance à Simon et à ses fils?

26. Restituit enim ipse

26. Car il a rétabli ses frères, et il

ϟ 22. C'est le sens du grec.

ϟ 23. C'est le sens du grec.

Ibid. Au lieu de ἐγράψαμεν, *scripsimus*, quelques exemplaires portent ἔγραψαν, *scripserunt*. Ils envoyèrent une copie, etc.

ϟ 24. Le poids de la mine revient à peu près au poids de la livre romaine.

Ibid. La Vulgate à la lettre: Le peuple romain ayant appris ces choses, dit, etc. Le grec et le syriaque lisent simplement: Le peuple ayant appris ces choses, dit, etc. Les interprètes conviennent qu'il est bien plus naturel de l'expliquer du peuple juif, puisque dans les versets suivans, il paroît que ce sont les Juifs mêmes qui parlent.

Avant l'ère chr. vulg. 141.

a exterminé du milieu d'Israël ses ennemis. Et ils lui donnèrent le privilége d'une entière liberté;" et cela fut écrit sur des tables d'airain, et mis dans une inscription publique sur la montagne de Sion."

27. Voici ce que contenoit cet écrit: Le dix-huitième jour du mois d'Elul," l'an cent soixante-douzième," la troisième année sous Simon grand-prêtre, cette déclaration fut faite à Asaramel."

28. Dans la grande assemblée des prêtres et du peuple, des premiers de la nation, et des anciens du pays: Tout le monde sait que le pays de Judée ayant été affligé de beaucoup de guerres,

29. Simon fils de Mathathias, de la race de Jarib" et ses frères, se sont abandonnés au péril, et ont résisté aux ennemis de leur nation, pour soutenir leur temple saint et leur loi, et ont élevé leur peuple à une grande gloire.

30. Jonathas a ressemblé ceux de sa nation, est devenu leur grand pontife, et a été réuni à son peuple.

fratres suos, et expugnavit inimicos Israel ab eis. Et statuerunt ei libertatem, et descripserunt in tabulis æreis, et posuerunt in titulis in monte Sion.

27. Et hoc est exemplum scripturæ: Octava decima die mensis Elul, anno centesimo septuagesimo secundo, anno tertio sub Simone sacerdote magno in Asaramel,

28. In conventu magno sacerdotum, et populi, et principum gentis, et seniorum regionis, nota facta sunt hæc: Quoniam frequenter facta sunt prælia in regione nostra:

29. Simon autem Mathathiæ filius ex filiis Jarib, et fratres ejus dederunt se periculo, et restiterunt adversariis gentis suæ, ut starent sancta ipsorum, et lex: et gloria magna glorificaverunt gentem suam.

30. Et congregavit Jonathas gentem suam, et factus est illis sacerdos magnus, et appositus est ad populum suum.

℣ 26. Une autorité entièrement indépendante.

Ibid. Gr. autr. Car il s'est comporté avec valeur lui et ses frères, et la maison de son père; ils ont combattu contre les ennemis d'Israël, et lui ont acquis la liberté. On fit donc alors une inscription gravée sur des tables d'airain, et on l'attacha à un monument placé sur la montagne de Sion.

℣ 27. Ce mois est le sixième de l'année sainte et le dernier de l'année civile: et il répond aux mois d'août et de septembre.

Ibid. Du règne des Grecs.

℣ 28. D. Calmet croit que c'est la même place qui est nommée *Mello* dans les livres des Rois. 2. *Reg.* v. 9. En Hébreu, *Hasar-Mello* peut signifier le parvis de Mello. D'autres veulent qu'*Asaramel*, ou comme porte le grec, *Saramel*, soit mis pour Jérusalem. On lit dans le grec, ἐγνώρισεν ἡμῖν, *notificavit nobis*: l'édition d'Alde porte ἐγνωρίσαμεν ὑμῖν, *notificavimus vobis*: nous vous déclarons que le pays de Judée, etc.

℣ 29. C'est-à-dire Joarib ou Joiarib. *Supr.* II. 1.

31. Et voluerunt inimici eorum calcare et atterere regionem ipsorum, et extendere manus in sancta eorum.

31. Et les ennemis des juifs se sont efforcés ensuite de les fouler aux pieds, de ravager leur pays, et de profaner leur temple saint.

Avant l'ère chr. vulg. 141.

32. Tunc restitit Simon, et pugnavit pro gente sua, et erogavit pecunias multas, et armavit viros virtutis gentis suæ, et dedit illis stipendia:

32. Mais Simon leur a résisté alors : il a combattu pour son peuple; il a distribué beaucoup d'argent: il a armé les hommes vaillans de sa nation, et les a entretenus à ses dépens.

33. Et munivit civitates Judææ, et Bethsuram, quæ erat in finibus Judææ, ubi erant arma hostium antea: et posuit illi præsidium viros Judæos.

33. Il a fortifié les villes de Judée, et la ville de Bethsura, qui étoit sur la frontière de Judée, dont les ennemis avoient fait auparavant leur place d'armes, et il y a mis une garnison de Juifs.

34. Et Joppen munivit, quæ erat ad mare, et Gazaram, quæ est in finibus Azoti, in qua hostes antea habitabant: et collocavit illic Judæos, et quæcumque apta erant ad correptionem eorum posuit in eis.

34. Il a fortifié Joppé sur la côte de la mer, et Gazara,″ qui est sur la frontière d'Azot, où les ennemis demeuroient auparavant; il y a mis des Juifs, pour les garder, et les a pourvues de toutes les choses nécessaires pour leur défense.″

35. Et vidit populus actum Simonis, et gloriam quam cogitabat facere genti suæ, et posuerunt eum ducem suum, et principem sacerdotum, eo quod ipse fecerat hæc omnia, et justitiam, et fidem, quam conservavit genti suæ, et exquisivit omni modo exaltare populum suum.

35. Le peuple a vu la conduite de Simon, et tout ce qu'il faisoit pour relever la gloire de sa nation; et ils l'ont établi leur chef et prince des prêtres, parce qu'il avoit fait toutes ces choses, qu'il avoit conservé toujours la justice et une exacte fidélité envers son peuple, et qu'il s'étoit efforcé par toutes sortes de moyens de relever l'honneur de sa nation.

36. Et in diebus ejus prosperatum est in manibus ejus, ut tollerentur gentes de regione ipsorum, et qui in civitate David erant, in Jerusalem in arce, de qua pro-

36. Les affaires ont réussi de son temps très-heureusement sous sa conduite; en sorte que les étrangers ont été bannis du pays d'Israël, et qu'il a chassé de la ville David, et de la forteresse de Jérusalem, ceux qui y étoient en garni-

ŷ 34. Ou Gadara. — Voyez au chap. XIII. ŷ 54.
Ibid. Gr. autr. pour leur rétablissement.

Avant l'ère chr. vulg. 141.

son, qui faisoient des sorties, profanoient tout aux environs du sanctuaire, et faisoient une grande plaie à la pureté des lieux saints."

37. Et il y a établi des Juifs pour la sûreté du pays et de la ville, et a relevé les murs de Jérusalem.

38. Le roi Démétrius l'a confirmé dans la souveraine sacrificature;

39. Et en même temps, il l'a déclaré son ami, et l'a élevé dans une haute gloire,

40. Car il avoit su que les Romains avoient appelé les Juifs leurs amis, leurs alliés et leurs frères; et qu'ils avoient reçu avec grand honneur les ambassadeurs de Simon;

41. Que les Juifs et les prêtres avoient consenti qu'il fût leur chef et leur grand-prêtre pour toujours," jusqu'à ce qu'il s'élevât parmi eux un prophète fidèle."

42. En sorte qu'ayant sur eux l'autorité de chef, il prît soin des choses saintes, qu'il établît ceux qui devoient avoir l'intendance sur les ouvrages publics, sur la province, sur les armes, et sur les garnisons;

43. Qu'il veillât à la garde des lieux saints; que tous lui obéissent, que tous les actes publics fussent écrits en son

cedebant, et contaminabant omnia quæ in circuitu sanctorum sunt, et inferebant plagam magnam castitati:

37. Et collocavit in ea viros Judæos ad tutamentum regionis et civitatis, et exaltavit muros Jerusalem.

38. Et rex Demetrius statuit illi summum sacerdotium.

39. Secundum hæc fecit eum amicum suum, et glorificavit eum gloria magna.

40. Audivit enim quod appellati sunt Judæi a Romanis amici, et socii et fratres, et quia susceperunt legatos Simonis gloriose:

41. Et quia Judæi et sacerdotes eorum consenserunt eum esse ducem suum, et summum sacerdotem in æternum, donec surgat propheta fidelis:

42. Et ut sit super eos dux, et ut cura esset illi pro sanctis, et ut constitueret præpositos super opera eorum, et super regionem, et super arma, et super præsidia:

43. Et cura sit illi de sanctis: et ut audiatur ab omnibus, et scribantur in

ỳ 36. Troublant le culte qu'on y rendoit au vrai Dieu. — Selon le syriaque, on pourroit traduire, aux lieux saints.

ỳ 41. On rétablit en faveur de Simon l'ordre primitif des grands-prêtres qui se succédoient l'un à l'autre de père en fils, et qui possédoient cette dignité toute leur vie. On y avoit dérogé auparavant depuis Osias III.

Ibid. Ils souhaitoient que Simon et ceux de sa postérité conservassent cette dignité jusqu'au règne de J. C., ce *prophète fidèle* qui leur avoit été annoncé au Deuter. XVIII. 15.

nomine ejus omnes conscriptiones in regione : et ut operiatur purpura et auro :

nom dans le pays; et qu'il fût vêtu de pourpre et d'or."

Avant l'ère chr. vulg. 141.

44. Et ne liceat ulli ex populo, et ex sacerdotibus, irritum facere aliquid horum, et contradicere his quæ ab eo dicuntur, aut convocare conventum in regione sine ipso, et vestiri purpura, et uti fibula aurea:

44. Qu'il ne fût permis à aucun ni du peuple, ni des prêtres, de violer aucune de ces choses, ni de contredire à ce qu'il auroit ordonné, ni de convoquer aucune assemblée dans la province sans son autorité, ni de se vêtir de pourpre, et de porter une agrafe d'or.

45. Qui autem fecerit extra hæc, aut irritum fecerit aliquid horum, reus erit.

45. Et que quiconque agiroit contre cette ordonnance, ou en violeroit quelque chose, seroit tenu pour coupable.

46. Et complacuit omni populo statuere Simonem, et facere secundum verba ista.

46. Tout le peuple agréa donc que Simon fût établi dans cette grande autorité, et qu'on exécutât tout le contenu de cette déclaration.

47. Et suscepit Simon, et placuit ei ut summo sacerdotio fungeretur, et esset dux et princeps gentis Judæorum, et sacerdotum, et præesset omnibus.

47. Simon accepta le gouvernement, et il consentit à faire les fonctions de la souveraine sacrificature, et à être chef et prince de la nation des Juifs et des prêtres, et à avoir le commandement sur toutes choses.

48. Et scripturam istam dixerunt ponere in tabulis æreis, et ponere eas in peribolo sanctorum, in loco celebri:

48. Il fut ordonné que cette déclaration seroit écrite sur des tables d'airain, que l'on placeroit dans les galeries du temple, en un lieu exposé à la vue de tous;

49. Exemplum autem eorum ponere in ærario, ut habeat Simon et filii ejus.

49. Et qu'on en mettroit une copie dans le trésor du temple, pour servir de titre à Simon et ses enfans.

℣ 43. Comme les rois et les souverains ont coutume de faire. — Autr. Et qu'il fût revêtu *d'un habit* de pourpre avec l'agrafe d'or. *Supr.* x. 20. 89. xi, 58. et *Infr.* ℣ 44.

Avant l'ère chr. vulg. 140.

CHAPITRE XV.

Offres avantageuses d'Antiochus Sidètes à Simon. Tryphon, abandonné de ses troupes, est assiégé dans Dora. Les Romains écrivent en faveur des Juifs aux rois et aux peuples leurs voisins. Antiochus se brouille avec Simon. Tryphon se sauve de Dora. Antiochus le poursuit, après avoir donné ordre à Cendébée de marcher contre les Juifs avec une puissante armée.

1. Alors le roi Antiochus fils de Démétrius″ écrivit des îles″ de la mer, des lettres à Simon grand-prêtre et prince des Juifs, et à toute la nation.″

1. Er misit rex Antiochus filius Demetrii epistolas ab insulis maris Simoni sacerdoti, et principi gentis Judæorum, et universæ genti:

2. Et voici ce que contenoient ces lettres : Le roi Antiochus, à Simon grand-prêtre et à la nation des Juifs, ″ salut.

2. Et erant continentes hunc modum: rex Antiochus Simoni sacerdoti magno, et genti Judæorum, salutem.

3. Quelques corrupteurs de nos peuples ″ s'étant rendus maîtres du royaume de nos pères, j'ai entrepris d'y rentrer et de le rétablir comme il étoit auparavant; c'est pourquoi j'ai levé une grande armée de gens choisis, et j'ai fait construire des vaisseaux de guerre.

3. Quoniam quidem pestilentes obtinuerunt regnum patrum nostrorum, volo autem vindicare regnum, et restituere illud sicut erat antea: et electam feci multitudinem exercitus, et feci naves bellicas.

℣ 1. Surnommé Soter; il étoit frère de Démétrius Nicator, prisonnier chez les Parthes.

Ibid. Des provinces maritimes.

Ibid. Cet Antiochus, qui fut depuis surnommé *Sidètes*, avoit été envoyé à Cnide avec son frère Démétrius pendant les guerres qu'avoit eues leur père contre Alexandre Ballès. *Supr.* x. 67. Il étoit dans l'île de Rhodes lorsqu'il apprit la captivité de son frère; et ce fut de là qu'il écrivit à Simon.

℣ 2. Le grec lit : A Simon grand-prêtre et ethnarque des Juifs, salut. Ce titre d'*ethnarque* se trouve souvent dans Josèphe pour marquer un prince indépendant; mais d'un rang au-dessous de celui de roi. Il signifie chef de nation.

℣ 3. Ces usurpateurs étoient Alexandre Ballès, Antiochus Théus son fils, et particulièrement Tryphon.

4. Volo autem procedere per regionem, ut ulciscar in eos qui corruperunt regionem nostram, et qui desolaverunt civitates multas in regno meo.

4. Ainsi j'ai dessein d'entrer dans mes états pour me venger de ceux qui ont ravagé mes provinces, et qui ont désolé plusieurs villes dans mon royaume. Avant l'ère chr. vulg. 140.

5. Nunc ergo statuo tibi omnes oblationes quæ remiserunt tibi ante me omnes reges, et quæcunque alia dona remiserunt tibi:

5. Je vous remets donc maintenant tous les tributs [y] que tous les rois mes prédécesseurs vous ont remis, et je vous confirme dans toutes les immunités qu'ils vous ont données.

6. Et permitto tibi facere percussuram proprii numismatis in regione tua:

6. Je vous permets de faire battre monnoie à votre coin dans votre pays.

7. Jerusalem autem sanctam esse, et liberam: et omnia arma que fabricata sunt, et præsidia quæ construxisti, quæ tenes, maneant tibi.

7. J'ordonne que Jérusalem soit une ville sainte et libre, et que vous demeuriez maître de toutes les armes que vous avez fait faire, et de toutes les places fortes que vous avez rétablies, et que vous occupez.

8. Et omne debitum regis, et quæ futura sunt regi, ex hoc et in totum tempus, remittuntur tibi.

8. Toutes les dettes du roi, tant pour le passé que pour l'avenir, depuis ce temps et pour toujours, vous sont remises.

9. Cum autem obtinuerimus regnum nostrum, glorificabimus te, et gentem tuam, et templum gloria magna, ita ut manifestetur gloria vestra in universa terra.

9. Et lorsque nous serons rentrés dans la possession de notre royaume, nous renouvellerons de telle sorte votre gloire, et celle de votre peuple et de votre temple, qu'elle éclatera dans toute la terre.

10. Anno centesimo septuagesimo quarto, exiit Antiochus in terram patrum suorum, et convenerunt ad eum omnes exercitus ita ut pauci relicti essent cum Tryphone.

10. En la cent soixante-quatorzième année, [y] Antiochus entra dans le pays de ses pères; et toutes les troupes vinrent aussitôt se donner à lui; de sorte qu'il n'en resta que très-peu avec Tryphon. 139.

11. Et insecutus est eum Antiochus rex, et venit Doram fugiens per maritimam.

11. Le roi Antiochus le poursuivit; et Tryphon vint à Dora, [y] en s'enfuyant le long de la côte de la mer.

ỳ 5. Le mot grec signifie proprement *ablationes*, les levées, les impôts, les tributs.

ỳ 10. Du règne des Grecs.

ỳ 11. C'étoit une ville maritime de la Palestine, au midi du mont Carmel.

Avant l'ère chr. vulg. 139.

12. Car il vit bien qu'il alloit être accablé de malheurs, l'armée ″ l'ayant abandonné.

12. Sciebat enim quod congregata sunt mala in eum, et reliquit eum exercitus.

13. Antiochus vint camper au-dessus de Dora avec cent vingt mille hommes de guerre et huit mille chevaux.

13. Et applicuit Antiochus super Doram cum centum vigenti millibus virorum belligeratorum, et octo millibus equitum :

14. Et il investit la ville, et fit avancer les vaisseaux qui étoient sur mer; et il la pressoit par terre et par mer, sans permettre que personne y entrât ou en sortît.

14. Et circuivit civitatem, et naves a mari accesserunt; et vexabant civitatem a terra et mari, et neminem sinebant ingredi vel egredi.

15. Cependant Numénius et ceux avoient été avec lui, à Rome, en revinrent avec des lettres écrites aux rois et aux divers peuples, lesquelles contenoient ce qui suit :

15. Venit autem Numenius, et qui cum eo fuerant, ab urbe Roma, habentes epistolas regibus et regionibus scriptas, in quibus continebantur hæc :

16. Lucius, consul des Romains, à Ptolémée, roi, ″ salut.

16. Lucius consul Romanorum, Ptolemæo regi, salutem.

17. Les ambassadeurs des Juifs, qui sont nos amis, sont venus vers nous, ayant été envoyés par Simon prince des prêtres, et par le peuple des Juifs, pour renouveler l'ancienne alliance et amitié qui est entre nous.

17. Legati Judæorum venerunt ad nos amici nostri, renovantes pristinam amicitiam et societatem, missi a Simone principe sacerdotum, et populo Judæorum.

18. Ils ont aussi apporté un bouclier d'or de mille mines. ″

18. Attulerunt autem et clypeum aureum minarum mille.

19. Nous avons donc résolu d'écrire aux rois et aux peuples, qu'ils ne leur fassent aucun mal; qu'ils n'attaquent ni eux, ni leurs villes, ni leur pays, et qu'ils ne donnent aucun secours à ceux qui leur font la guerre.

19. Placuit itaque nobis scribere regibus, et regionibus, ut non inferant illis mala, neque impugnent eos, et civitates eorum, et regiones eorum : et ut non ferant auxilium pugnantibus adversus eos.

ỳ 12. Le peu de monde qui étoit avec lui.

ỳ 16. Ce Lucius est, selon Ussérius, Lucius Calpurnius Piso; le roi Ptolémée, à qui la lettre est adressée, est Ptolémée Evergètes II, ou Physcon.

ỳ 18. Voyez au chap. précéd. ỳ 24.

20. Visum autem est nobis accipere ab eis clypeum.

21. Si quis ergo pestilentes refugerunt de regione ipsorum ad vos, tradite eos Simoni principi sacerdotum, ut vindicet in eos secundum legem suam.

22. Hæc eadem scripta sunt Demetrio regi, et Attalo, et Ariarathi, et Arsaci.

23. Et in omnes regiones; et Lampsaco, et Spartiatis, et in Delum, et in Myndum, et in Scyonem, et in Cariam, et in Samum, et in Pamphyliam, et in Lyciam, et in Halicarnassum, et in Coo, et in Siden, et in Aradon, et in Rhodum, et in Phaselidem, et in Gortynam, et in Gnidum, et Cyprum, et Cyrenen.

24. Exemplum autem eorum scripserunt Simoni principi sacerdotum, et populo Judæorum.

20. Or, nous avons cru devoir recevoir le bouclier qu'ils ont apporté. Avant l'ère chr. vulg. 139.

21. Si donc quelques gens corrompus sont sortis de leur pays pour se réfugier vers vous, remettez-les entre les mains de Simon prince des prêtres, afin qu'il en fasse la punition selon la loi.

22. Ils écrivirent ces mêmes choses au roi Démétrius, " à Attale, " à Ariarathes, " à Arsacès, "

23. Et dans tous les pays qui leur étoient alliés; à Lampsaque, aux Lacédémoniens, en Délos, à Myndos, à Sicyone, en Carie, en Samos, à Pamphylie, en Lycie, à Halicarnasse, à Coo, à Siden, à Aradon, à Rhodes, à Phasélides, à Gortyne, à Gnide, en Chypre et à Cyrène. "

24. Les Romains envoyèrent une copie de ces lettres à Simon prince des prêtres, et au peuple des Juifs.

℣ 22. **Roi de Syrie.** — Cette lettre fut adressée à Démétrius, quoiqu'il fût prisonnier chez les Parthes : parce que les Romains n'avoient reconnu ni Tryphon, ni Antiochus Sidètes.

Ibid. **Roi de Pergame.** — C'est Attale II, surnommé Philadelphe.

Ibid. **Roi de Cappadoce.** — C'est Ariarathes VI, surnommé Philopator.

Ibid. **Ou Mithridate roi des Parthes.** — Voyez au chap. précéd. ℣ 2.

℣ 23. *Lampsaque*, ville célèbre dans la Mysie sur l'Hellespont. *Delos*, île célèbre de la mer Egée. *Myndos*, ville de Carie. *Sicyone*, ville très-ancienne dans l'Achaïe. *Carie*, province maritime de l'Asie mineure. *Samos*, île près des côtes de l'Asie mineure. *Pamphylie :* il y a plusieurs villes de ce nom ; celle-ci est apparemment celle de Cilicie au-delà du mont Taurus, et qui donne son nom à une petite province du même nom. *Lycie*, province voisine de Pamphylie. *Halicarnasse*, ville de Carie. *Coo*, île et ville célèbre de l'Archipel, vis-à-vis de la Carie. *Siden*, ville de Pamphylie : quelques-uns croient qu'il faudroit lire *Sidon*, capitale de la Phénicie. *Arade*, île près des côtes de Syrie. *Rhodes*, ville et île célèbre par son colosse. *Phasélides*, ville maritime sur les confins de la Lycie et de la Pamphylie. *Gortine*, ville fameuse dans l'île de Crète. *Gnide*, île au voisinage de Rhodes. *Chypre*, île célèbre assez connue. *Cyrène*, province d'Egypte.

Avant l'ère chr. vulg. 159.

25. Or, le roi Antiochus mit une seconde fois ″ le siége devant Dora et la serra toujours de plus près, ayant fait diverses machines; et il y renferma tellement Tryphon, qu'il ne pouvoit plus en sortir.

25. Antiochus autem rex applicuit castra in Doram secundo, admovens ei semper manus, et machinas faciens: et conclusit Tryphonem, ne procederet.

26. Alors Simon envoya à Antiochus un secours de deux mille hommes choisis, avec de l'argent et de l'or, et des vases précieux en grande quantité.

26. Et misit ad eum Simon duo millia virorum electorum in auxilium, et argentum et aurum, et vasa copiosa:

27. Mais il ne voulut point les recevoir; et il ne garda aucun des articles du traité qu'il avoit fait avec lui auparavant, et s'éloigna tout-à-fait de lui.

27. Et noluit ea accipere, sed rupit omnia quæ pactus est cum eo antea, et alienavit se ab eo.

28. Antiochus envoya ensuite Athénobius, l'un de ses confidens, pour traiter avec Simon, et lui dire de sa part: Vous avez entre vos mains Joppé, Gazara ″, et la forteresse de Jérusalem, qui sont des villes de mon royaume.

28. Et misit ad eum Athenobium unum de amicis suis, ut tractaret cum ipso, dicens: Vos tenetis Joppen, et Gazaram, et arcem quæ est in Jerusalem, civitates regni mei:

29. Vous en avez désolé tous les environs; vous avez fait un grand ravage dans le pays, et vous vous êtes rendu maître de beaucoup de lieux qui étoient de ma dépendance.

29. Fines earum desolastis, et fecistis plagam magnam in terra, et dominati estis per loca multa in regno meo.

30. Ou rendez donc maintenant les villes que vous avez prises, et les tributs des lieux où vous avez dominé hors des frontières de la Judée;

30. Nunc ergo tradite civitates quas occupastis: et tributa locorum, in quibus dominati estis extra fines Judææ.

31. Ou payez, pour les villes que vous retenez, cinq cents talens d'argent; et pour les dégâts que vous avez faits, et les tributs des villes ″, cinq cents autres talens d'argent: autrement nous viendrons à vous, et vous traiterons comme ennemis.

31. Sin autem, date pro illis quingenata talenta argenti: et exterminii, quod exterminastis, et tributorum civitatum alia talenta quingenta: sint autem, veniemus, et expugnabimus vos.

32. Athénobius, favori du roi, vint donc à Jérusalem: il vit la gloire de

32 Et venit Athenobius amicus regis in Jerusalem,

℣ 25. Redoubla d'efforts.
℣ 28. Ou Gadara. Voyez au chap. XIII. ℣ 54.
℣ 31. Que vous avez levés à votre profit.

et vidit gloriam Simonis, et claritatem in auro et argento, et apparatum copiosum, et retulit ei verba regis.

Simon, l'or et l'argent qui brilloient chez lui de toutes parts, et la magnificence de sa maison″, et il en fut fort surpris : il lui rapporta ensuite les paroles du roi.

Avant l'ère chr. vulg. 139.

33. Et respondit ei Simon, et dixit ei : Neque alienam terram sumpsimus, neque aliena detinemus : sed hereditatem patrum nostrorum, quæ injuste ab inimicis nostris aliquo tempore possessa est.

33. Et Simon lui répondit en ces termes : Nous n'avons point usurpé le pays d'un autre, et nous ne retenons point le bien d'autrui ; mais nous avons seulement repris l'héritage de nos pères qui avait été possédé injustement par nos ennemis pendant quelque temps.

34. Nos vero tempus habentes, vindicamus hereditatem patrum nostrorum.

34. Ainsi le temps nous ayant été favorable, nous nous sommes remis en possession de l'héritage de nos pères.

35. Nam de Joppe et Gazara quæ expostulas, ipsi faciebant in populo plagam magnam, et in regione nostra : horum damus talenta centum. Et non respondit ei Athenobius verbum.

35. Pour ce qui est des plaintes que vous faites touchant Joppé et Gazara, c'étoient elles-mêmes qui causoient beaucoup de maux parmi le peuple″ et dans notre pays : cependant nous sommes prêts à donner pour ces villes-là cent talens. Athénobius ne lui répondit pas un mot ;

36. Reversus autem cum ira ad regem, renuntiavit ei verba ista, et gloriam Simonis, et universa quæ vidit : et iratus est rex ira magna.

36. Mais il retourna tout en colère vers le roi : il lui rapporta cette réponse de Simon, la magnificence où il étoit, et tout ce qu'il avoit vu, et le roi en fut extraordinairement irrité.

37. Tryphon autem fugit navi in Orthosiada.

37. Cependant Tryphon s'enfuit, par le moyen d'un vaisseau, à Orthosiade″.

38. Et constituit rex Cendebæum ducem maritimum, et exercitum peditum et equitum dedit illi.

38. Et le roi Antiochus donna à Cendébée le commandement de toute la côte de la mer, avec une armée composée d'infanterie et de cavalerie ;

39. Et mandavit illi mo-

39. Et il lui ordonna de marcher

℣ 32. Gr. autr. Le buffet couvert de vases d'or et d'argent, et un service proportionné ; c'est-à-dire, des serviteurs en grand nombre, ou des meubles en quantité.

℣ 35. Les Juifs.

℣ 37. Ville de Phénicie.

Avant l'ère chr. vulg. 139.

contre la Judée, de bâtir Gédor, " de boucher les portes de la ville, " et de réduire le peuple par la force de ses armes: cependant le roi alla poursuivre Tryphon.

40. Cendébée étant arrivé à Jamnia, commença à vexer le peuple, ravager la Judée, faire un grand nombre de prisonniers, en tuer d'autres, et fortifier Gédor.

41. Il y mit de la cavalerie et des gens de pied, pour faire des courses dans le pays de la Judée, selon que le roi le lui avoit commandé.

vere castra contra faciem Judææ: et mandavit ei ædificare Gedorem, et obstruere portas civitatis, et debellare populum: rex autem persequebatur Tryphonem.

40. Et pervenit Cendebæus Jamniam, et cœpit irritare plebem, et conculcare Judæam, et captivare populum, et interficere, et ædificare Gedorem.

41. Et collocavit illic equites et exercitum, ut egressi perambularent viam Judææ, sicut constituit ei rex.

℣ 39. C'est une ville de la Palestine que l'on place aux environs de Jamnia et d'Azot. *Jos.* xv. 58.

Ibid. Le grec de l'édition romaine lit simplement : de fortifier les portes; ce que quelques-uns entendent des défilés, que les Grecs appeloient souvent ainsi. Le manuscrit alexandrin porte : fortifier les villes.

CHAPITRE XVI.

Guerre de Cendébée contre les Juifs. Il est mis en fuite par les fils de Simon. Simon est tué par Ptolémée son gendre. Jean Hyrcan succède à Simon son père.

1. JEAN " étant venu de Gazara ", avertit Simon son père de tout ce que Cendébée avoit fait contre leur peuple.

2. Et Simon ayant fait venir ses deux fils aînés, Judas et Jean, il leur dit: Nous avons battu, mes frères et moi, et

1. Et ascendit Joannes de Gazaris, et nuntiavit Simoni patri suo quæ fecit Cendebæus in populo ipsorum.

2. Et vocavit Simon duos filios seniores, Judam et Joannem, et ait illis: Ego,

℣ 1. Surnommé Hyrcan.
Ibid. Voyez au chap. XIII. ℣ 54.

et fratres mei, expugnavimus hostes Israel ab adolescentia usque in hunc diem: et prosperatum est in manibus nostris liberare Israel aliquoties.

la maison de mon père, les ennemis d'Israël, ″ depuis notre jeunesse jusqu'à ce jour; et les affaires ayant réussi sous notre conduite, nous avons délivré Israël diverses fois.

Avant l'ère chr. vulg. 138.

3. Nunc autem senui: sed estote loco meo, et fratres mei, et egressi pugnate pro gente nostra: auxilium vero de cœlo vobiscum sit.

3. Me voilà maintenant devenu vieux; mais prenez ma place: tenez-moi lieu de frères, ″ et allez combattre pour notre peuple; je prie Dieu qu'il vous envoie son secours du ciel.

4. Et elegit de regione viginti millia virorum belligeratorum, et equites: et profecti sunt ad Cendebæum, et et dormierunt in Modin.

4. Après cela, il choisit de tout le pays vingt mille hommes de pied, et de la cavalerie; et ils marchèrent contre Cendébée, et reposèrent à Modin″.

5. Et surrexerunt mane, et abierunt in campum: et ecce exercitus copiosus in obviam illis peditum et equitum, et fluvius torrens erat inter medium ipsorum.

5. Et s'étant levés dès la pointe du jour, ils se rendirent dans la plaine; et il parut tout d'un coup une grande armée de gens de pied et de cheval, qui marchoit contre eux, et un torrent séparoit les deux armées.

6. Et admovit castra contra faciem eorum ipse et populus ejus, et vidit populum trepidantem ad transfretandum torrentem, et transfretavit primus: et viderunt eum viri, et transierunt post eum.

6. Jean fit avancer ses troupes vers eux; et voyant que ses gens craignoient de passer le torrent, il le passa le premier: ce que ses troupes ayant vu, elles le passèrent après lui.

7. Et divisit populum et equites in medio peditum: erat autem equitatus adversariorum copiosus nimis.

7. Il divisa son infanterie en deux corps, et mit au milieu sa cavalerie: quant aux ennemis, ils avoient une cavalerie très-nombreuse.

8. Et exclamaverunt sacris tubis, et in fugam con-

8. Mais dans le moment que l'on eut fait retentir les trompettes sacrées, ″

ỳ 2. Le grec du manuscrit alexandrin et le syriaque lisent: Nous avons soutenu les guerres d'Israël, mes frères et moi, et toute la maison de mon père.

ỳ 3. Gr. autr. Me voilà maintenant devenu vieux; pour vous, par la miséricorde *de Dieu*, vous êtes assez en âge *pour faire la guerre*; prenez ma place et celle de mon frère. Il entend parler de Jonathas son frère qui avoit été tué dans le temps qu'ils gouvernoient ensemble.

ỳ 4. Proche de Gédor.

ỳ 8. Dont les prêtres sonnoient à la tête de l'armée pour animer les soldat, et attirer sur eux le secours de Dieu. Voyez Nombres x. 2. 3. 8. 9.

Avant l'ère chr. vulg. 138.

Cendébée prit la fuite avec toutes ses troupes: plusieurs furent blessés et tués; et le reste s'enfuit dans la forteresse."

versus est Cendebæus, et castra ejus, et ceciderunt ex eis multi vulnerati: residui autem in munitionem fugerunt.

9 Judas, frère de Jean, fut blessé en cette occasion; et Jean poursuivit les ennemis, jusqu'à ce qu'il arriva à Cédron," que Cendébée avoit bâtie.

9. Tunc vulneratus est Judas frater Joannis: Joannes autem insecutus est eos, donec venit Cedronem, quam ædificavit:

10. Et ils s'enfuirent jusqu'aux tours qui étoient dans la campagne d'Azot; et Jean fit brûler ces tours; et il y eut deux mille des ennemis qui furent tués: ensuite Jean retourna heureusement en Judée.

10. Et fugerunt usque ad turres, quæ erant in agris Azoti, et succendit eas igni. Et ceciderunt ex illis duo millia virorum, et reversus est in Judæam in pace.

11. Or Ptolémée, fils d'Abobus, avoit été établi" gouverneur de la plaine de Jéricho; et il avoit beaucoup d'or et d'argent,

11. Et Ptolemæus filius Abobi constitutus erat dux in campo Jericho, et habebat argentum et aurum multum:

12. Car il étoit le gendre du grand-prêtre.

12. Erat enim gener summi sacerdotis.

13. Et son cœur s'éleva d'orgueil: il vouloit se rendre maître de tout le pays; et il cherchoit quelque moyen de se défaire en trahison de Simon et de ses fils.

13. Et exaltatum est cor ejus, et volebat obtinere regionem, et cogitabat dolum adversus Simonem et filios ejus, ut tolleret eos.

135. 14. Simon faisoit alors la visite des villes qui étoient dans le pays de la Judée, et avoit un fort grand soin d'y régler toutes choses. Etant arrivée à Jéricho, lui et ses deux fils Mathathias et Judas, l'an cent soixante-dix-septième et le onzième mois appelé Sabath;"

14. Simon autem, perambulans civitates quæ erant in regione Judææ, et sollicitudinem gerens earum, descendit in Jericho ipse, et Mathathias filius ejus, et Judas, anno centesimo septuagesimo septimo, mense undecimo: hic est mensis Sabath.

ỳ 8. C'est-à-dire, dans la forteresse de Gédor.

ỳ 9. Ou plutôt à Gédor. *Gédor* est le lieu où Cendébée avoit fait bâtir, et qu'il avoit fait fortifier. Voyez au chapitre précéd. ỳ 39. où la même faute se trouve dans le grec.

ỳ 11. Par Simon son beau-père.

ỳ 14. Du règne des Grecs.

Ibid. C'est le onzième de l'année sainte; il répond à janvier et février.

15. Et Suscepit eos filius Abobi in munitiuculam, quæ vocatur Doch, cum dolo, quam ædificavit: et fecit eis convivium magnum et abscondit illic viros.

15. Le fils d'Abobus les reçut avec un mauvais dessein, dans un petit fort qu'il avoit fait bâtir, appelé Doch;″ et il leur fit un grand festin, ayant caché auparavant plusieurs hommes en ce lieu.

Avant l'ère chr. vulg. 135.

16. Et cum inebriatus esset Simon, et filii ejus, surrexit Ptolemæus cum suis, et sumpserunt arma sua, et intraverunt in convivium, et occiderunt eum, et duos filios ejus, et quosdam pueros ejus.

16. Après donc que Simon et ses fils eurent grande chère,″ Ptolémée se leva avec ses gens, et ayant pris leurs armes, ils entrèrent dans la salle du festin, et tuèrent Simon, ses deux fils et quelques-uns de ses serviteurs.

17. Et fecit deceptionem magnam in Israël, et reddidit mala pro bonis.

17. Il commit ainsi dans Israël une grande perfidie,″ et rendit le mal pour le bien.

18. Et scripsit hæc Ptolemæus, et misit regi ut mitteret ei exercitum in auxilium, et traderet ei regionem, et civitates eorum, et tributa.

18. Ptolémée écrivit ceci au roi,″ et lui demanda de lui envoyer une armée pour le secourir, promettant de lui livrer le pays avec toutes les villes, et de lui payer un tribut.

19. Et misit alios in Gazaram tollere Joannem: et tribunis misit epistolas, ut venirent ad se, et daret eis argentum, et aurum, et dona:

19. Il envoya en même temps d'autres gens à Gazara, pour tuer Jean: et il écrivit aux officiers de l'armée de venir se joindre à lui, et recevoir de l'argent et de l'or, et plusieurs présens qu'il vouloit leur faire.

20. Et alios misit occupare Jerusalem, et montem templi.

20. Il en envoya encore d'autres pour se rendre maîtres de Jérusalem, et pour se saisir de la montagne où étoit le temple.

21. Et præcurens quidam, nuntiavit Joanni in Gazara, quia periit pater ejus, et fratres ejus, quia misit te quoque interfici.

21. Mais un homme les ayant prévenus, arriva à Gazara, et avertit Jean que son père et ses frères avoient été tués par Ptolémée, et qu'il avoit envoyé des gens pour le tuer aussi lui-même.

ỳ 15. Ce fort devoit être près de Jéricho.

ỳ 16. Le mot *inebriari*, dans le langage des Hébreux, signifie souvent simplement faire bonne chère.

ỳ 17. C'est le sens du grec.

ỳ 18. A Antiochus Sidôtes.

Avant l'ère chr. vulg. 135.

22. Cette nouvelle l'effraya extrêmement : il fit ensuite arrêter ceux qui venoient pour le perdre, et les fit mourir, car il reconnut qu'ils avoient dessein de le tuer.

22. Ut audivit autem, vehementer expavit: et comprehendit viros qui venerant perdere eum, et occidit eos: cognovit enim quia quærebant eum perdere.

23. Le reste de la vie de Jean, ses guerres, les grandes actions qu'il fit avec un courage extraordinaire, le soin qu'il eut de rebâtir les murailles, ″ et enfin tout ce qu'il fit pendant son gouvernement,

23. Et cetera sermonum Joannis, et bellorum ejus, et bonarum virtutum, quibus fortiter gessit, et ædificii murorum quos extruxit, et rerum gestarum ejus:

24. Est écrit au livre des annales de son sacerdoce, depuis qu'il fut établi prince des prêtres en la place de son père.

24. Ecce hæc scripta sunt in libro dierum sacerdotii ejus, ex quo factus est princeps sacerdotum post patrem suum.

(a) *S. Script. prop. Pars* VI n° 197.

ν 23. Les murs de Jérusalem.

MACHABÉES.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER.

Lettre des Juifs de Judée à ceux d'Egypte, pour leur recommander de célébrer la fête de la nouvelle dédicace du temple. Autre lettre antérieure à la précédente. Les Juifs de Judée exhortent ceux d'Egypte à célébrer avec eux la fête de la nouvelle dédicace du temple et celle du recouvrement du feu sacré.

1. Fratribus, qui sunt per Ægyptum, Judæis salutem dicunt fratres, qui sunt in Jerosolymis, Judæi, et qui in regione Judææ, et pacem bonam.

1. Les Juifs qui sont dans Jérusalem et dans le pays de Judée, aux Juifs leurs frères qui sont répandus dans l'Egypte, salut et heureuse paix.

2. Benefaciat vobis Deus, et meminerit testamenti sui, quod locutus est ad Abraham, et Isaac, et Jacob, servorum suorum fidelium:

2. Que Dieu vous comble de biens; qu'il se souvienne de l'alliance qu'il a faite avec Abraham, Isaac et Jacob, ses fidèles serviteurs.

3. Et det vobis cor omnibus, ut colatis eum, et faciatis ejus voluntatem, corde magno, et animo volenti.

3. Qu'il vous donne à tous un cœur, afin que vous l'adoriez, et que vous accomplissiez sa volonté avec un cœur vraiment grand, et un esprit plein d'ardeur.

4. Qu'il ouvre votre cœur à sa loi et à ses préceptes, et qu'il vous donne la paix.

5. Qu'il exauce vos prières, qu'il se réconcilie avec vous, et qu'il ne vous abandonne point dans le temps mauvais.

6. Quant à nous, nous sommes maintenant occupés ici à prier pour vous.

Avant l'ère chr. vulg. 143.

7. Sous le règne de Démétrius," l'an cent soixante-neuvième," nous vous écrivîmes, nous autres Juifs, dans l'affliction et dans l'accablement" des maux qui nous étoient survenus pendant ces années, depuis que Jason" se fut retiré de la terre sainte et du royaume."

8. Ils brûlèrent la porte du temple, et ils répandirent le sang innocent. Nous priâmes le Seigneur, et nous fûmes exaucés;" nous offrîmes le sacrifice accoutumé," et les offrandes de fleur de farine; nous allumâmes les lampes, et nous exposâmes les pains devant lui."

9. Célébrez donc maintenant" la fête

4. Ad aperiat cor vestrum in lege sua, et in præceptis suis, et faciat pacem.

5. Exaudiat orationes vestras, et reconcilietur vobis, nec vos deserat in tempore malo.

6. Et nunc hic sumus orantes pro vobis.

7. Regnante Demetrio, anno centesimo sexagesimo nono, nos Judæi scripsimus vobis in tribulatione, et impetu, qui supervenit nobis in istis annis, ex quo recessit Jason a sancta terra, et a regno.

8. Portam succenderunt, et effuderunt sanguinem innocentem; et oravimus ad Dominum, et exauditi sumus, et obtulimus sacrificium et similaginem, et accendimus lucernas, et proposuimus panes.

9. Et nunc frequentate

ỳ 7. Surnommé Nicator.

Ibid. L'auteur du 11e livre des Machabées marque les dates des événemens par les années des Grecs ou des Séleucides, de même que l'auteur du 1er livre; mais au lieu que le premier commence ces années au mois de Nisan, qui répond au mois de mars, celui-ci les commence au mois de Tisri, qui répond au mois de septembre suivant. Voyez au 1er livre, chap. 1. ỳ 11. D. Calmet pense que cette date devroit être jointe au ỳ précédent en cette manière : Quant à nous, nous sommes occupés ici à prier pour vous, maintenant, sous le règne de Démétrius, l'an cent soixante-neuf. Nous vous écrivîmes, etc.

Ibid. Gr. autr. Et dans la violence des maux, etc.

Ibid. Frère du grand-prêtre Onias.

Ibid. Pour appeler les étrangers à son secours, voulant usurper la souveraine sacrificature. — Voyez au chap. IV. ỳ 7. et suiv. L'interprète syrien paroît avoir lu le texte en ce sens : depuis que Jason fut envoyé du royaume de Syrie dans la terre sainte.

ỳ 8. Il nous rendit victorieux de nos ennemis.

Ibid. Après avoir purifié le temple qu'ils avoient souillé.

Ibid. Voyez au liv. 1er, chap. IV. ỳ 49. et suiv.

ỳ 9. Selon le grec : Et maintenant *nous vous écrivons*, afin que vous célébriez, etc. Le mot *scribimus* est sous-entendu.

dies scenopegiæ mensis Casleu.

des tabernacles du mois de Casleu."

10. Anno centesimo octogesimo octavo.

10. L'an cent quatre-vingt-huitième." Avant l'ère chr. vulg. 124.

Populus qui est Jerosolymis, et in Judæa, senatusque, et Judas, Aristobulo magistro Ptolemæi regis, qui est de genere christorum sacerdotum, et his qui in Ægypto sunt, Judæis, salutem et sanitatem.

Le peuple qui est dans Jérusalem et dans la Judée, le sénat et Judas, à Aristobule précepteur du roi Ptolémée, de la race des prêtres sacrés, et aux Juifs qui sont en Egypte, salut et prospérité.

11. De magnis periculis a Deo liberati, magnifice gratias agimus ipsi, utpote qui adversus talem regem dimicavimus.

11. Dieu nous ayant délivrés de très-grands périls," nous lui en rendons aussi de très-grandes actions de grâces, pour avoir eu la force de combattre contre un tel roi."

(a) *S. Scrip. prop. Pars* VI. n° 198.

Ibid. La fête de cette nouvelle dédicace du temple que nous appelons *la fête des tabernacles du mois de Casleu*, parce que nous l'avons célébrée avec les mêmes cérémonies que celle du mois de Tisri. Voyez ci-après, chap. x. 6. et suiv.

℣ 10. Du règne des Grecs. — Voici ce qui est dit sur ce verset dans la préface qui est à la tête de la paraphrase du P. de Carrières sur le II° livre des Machabées : « L'auteur (de ce livre) avant de commencer son histoire, rapporte hors d'œuvre deux lettres des Juifs de Jérusalem à ceux d'Egypte. La première commence au verset 1. et finit à ces premiers mots du verset 10. : *Anno centesimo octogesimo octavo*, qui est la date de sa lettre, et où il faut mettre la ponctuation, comme le prétend un savant abbé de nos jours dans un manuscrit qui nous a été communiqué (c'est apparemment l'abbé de Longuerue; il avoit écrit l'histoire des Machabées; voyez dans le *Longueruana*, II° partie, p. 122), et comme plusieurs commentateurs avant lui se le sont persuadés, sur ce que ce ne fut jamais la coutume dans ce pays-là, de mettre la date des lettres à la tête, mais seulement à la fin. (*Infr.* XI. 21. 33. 38.) La seconde lettre, suivant cette observation, commence à ces mots du même verset 10. : *Populus qui est in Jerosolymis*, etc., et elle remplit le reste de ce premier chapitre et les dix-neuf premiers versets du suivant. Nous croyons qu'elle a été écrite après la purification et la dédicace du temple par Judas, et lorsqu'on eut appris sur des bruits encore incertains les premières nouvelles de la mort d'Antiochus. En effet, ce qui en est dit dans cette lettre étant contraire à la vérité du fait, tel qu'il est rapporté dans l'un et l'autre livre des Machabées, marque évidemment qu'elle a été écrite avant que ce fait eût été pleinement éclairci. Or, en suivant ce système, qui est tout naturel, on explique sans peine toutes les difficultés que les noms de Judas et d'Aristobule, précepteur du roi d'Egypte, employés dans cette lettre, font naître dans les autres systèmes, où l'on ne peut bien dire ni quel est ce Judas, ni quel est cet Aristobule, si l'on veut concilier la date de la lettre avec le temps où ces hommes ont vécu.

℣ 11. Auxquels nous étions exposés par la fureur d'Antiochus Epiphanes.

Ibid. Le grec peut signifier, comme si nous eussions nous-mêmes combattu contre ce roi *au jour de sa défaite*.

12. Car c'est lui qui a fait sortir de Perse″ cette multitude de gens qui ont combattu contre nous et contre la ville sainte.

12. Ipse enim ebullire fecit de Perside eos qui pugnaverunt contra nos, et sanctam civitatem.

13. Mais ce chef de nos ennemis étant lui-même en Perse avec une armée innombrable, a péri dans le temple de Nanée,″ ayant été trompé par le conseil frauduleux des prêtres de cette idole.

13. Nam cum in Perside esset dux ipse, et cum ipso immensus exercitus, cecidit in templo Naneæ, consilio deceptus sacerdotum Naneæ.

14. Car Antiochus étant venu avec ses amis au temple de cette déesse, pour habiter avec elle,″ et pour y recevoir de grandes sommes d'argent à titre de dot.

14. Etenim cum ea habitaturus venit ad locum Antiochus, et amici ejus, et ut acciperet pecunias multas dotis nomine.

15. Les prêtres de Nanée lui montrèrent tout cet argent; et après qu'Antiochus fut entré avec peu de gens au dedans du temple, ils le fermèrent sur lui.

15. Cumque proposuissent eas sacerdotes Naneæ, et ipse cum paucis ingressus esset intra ambitum fani, clauserunt templum.

16. Alors ouvrant une porte secrète du temple, ils l'assommèrent à coups de pierres, lui et ceux qui l'accompagnoient;″ et mettant leurs corps en pièces, ils leur coupèrent la tête, et les jetèrent dehors.

16. Cum intrasset Antiochus; apertoque occulto aditu templi, mittentes lapides percusserunt ducem, et eos qui cum eo erant, et diviserunt membratim, et capitibus amputatis foras projecerunt.

17. Que Dieu soit béni en toutes choses, lui qui a livré ainsi les impies.

17. Per omnia benedictus Deus, qui tradidit impios.

18. Comme donc nous devons célébrer, le vingt-cinquième jour du mois de Casleu, la purification du temple, nous avons jugé nécessaire de vous en donner avis, afin que vous célébriez aussi la fête des tabernacles,″ et la fête

18. Facturi igitur quinta et vigesima die mensis Casleu purificationem templi, necessarium duximus significare vobis, ut et vos quoque agatis diem scenopegiæ, et

℣ 12. Le grec de l'édition romaine ni celui du manuscrit alexandrin ne lisent point le nom de Perse dans ce verset; d'autres éditions portent : C'est lui qui a fait passer en Perse cette multitude de gens, etc. 1. *Mach.* III. 31. *Dan.* XI. 44.

℣ 13. Ce temple consacré à Nanée, que l'on croit être la même que Diane ou Anaïs, étoit à Elymaïde ville de Perse. 1. *Mach.* VI. 1. et 2.

℣ 14. Comme pour l'épouser.

℣ 16. Gr. autr. Alors, ouvrant une porte secrète qui étoit au lambris du temple, ils firent tomber une grêle de pierres sur le chef et sur ceux qui l'accompagnoient.

℣ 18. Voyez ci-devant le ℣ 9.

diem ignis qui datus est, quando Nehemias, ædificato templo et altari, obtulit sacrificia.

du feu qui fut donné lorsque Néhémias, après avoir rebâti le temple et l'autel, y offrit les sacrifices."

19. Nam cum in Persidem ducerentur patres nostri, sacerdotes qui tunc cultores Dei erant, acceptum ignem de altari occulte absconderunt in valle, ubi erat puteus altus et siccus, et in eo contutati sunt eum, ita ut omnibus ignotus esset locus.

19. Car lorsque nos pères furent emmenés captifs en Perse," ceux d'entre les prêtres qui craignoient Dieu, ayant pris le feu qui étoit sur l'autel," le cachèrent secrètement dans une vallée, où il y avoit un puits qui étoit profond et à sec, et le mirent là pour être gardé sûrement; comme en effet ce lieu demeura inconnu à tout le monde.

20. Cum autem præterissent anni multi, et placuit Deo ut mitteretur Nehemias a rege Persidis; nepotes sacerdotum illorum, qui absconderant, misit ad requirendum ignem, et sicut narraverunt nobis, non invenerunt ignem, sed aquam crassam.

20. Et beaucoup d'années s'étant passées depuis ce temps-là, lorsqu'il plut à Dieu de faire envoyer Néhémias en Judée, par le roi de Perse, il envoya les petit-fils de ces prêtres qui avoient caché ce feu pour le chercher; et ils ne trouvèrent point ce feu, comme ils nous l'on dit eux-mêmes, mais seulement une eau épaisse.

21. Et jussit eos haurire, et afferre sibi: et sacrificia, quæ imposita erant, jussit sacerdotes Nehemias aspergi ipsa aqua, et ligna, et quæ erant superposita.

21. Alors le prêtre Néhémias leur commanda " de puiser cette eau, et de la lui apporter; et il leur ordonna d'en faire des aspersions sur les sacrifices, sur le bois, et sur ce qu'on avoit mis dessus.

22. Utque hoc factum est, et tempus affuit quo sol refulsit, qui prius erat

22. Ce qui ayant été fait, et le soleil qui étoit auparavent caché d'un nuage ayant commencé à luire, il s'al-

Ibid. On ne doute point que l'auteur n'ait appris ce fait miraculeux ou des livres des Annales, livre sur lequel ont été composés le IV^e^ livre des Rois, et le II^e^ des Paralipomènes, ou comme l'auteur le dit lui-même II. 1. 13. des histoires écrites par le prophète Jérémie et par Néhémie, qui ne subsistent plus.

℣ 19. En Chaldée, qui est maintenant du royaume de Perse.

Ibid. Afin d'obéir au précepte du Lévitique VI. 12. 13., d'entretenir à perpétuité le feu qui devoit servir aux holocaustes. Il étoit expressément défendu d'introduire dans le temple, pour cet usage un feu étranger et nouveau. Voyez Lévit. X. 1. Deux fils d'Aron furent frappés de mort pour avoir contrevenu à cette défense. Voyez Lévit. X. et XVI.

℣ 21. Le grec lit: Alors Néhémias commanda aux prêtres, etc. Quelques interprètes révoquent en doute que Néhémias fût prêtre. La Vulgate le dit: le grec n'y contredit pas. Voyez ce qui est dit de Néhémias dans la préface du livre qui porte son nom.

luma un grand feu, qui remplit d'admiration tous ceux qui étoient présens.

in nubilo, accensus est ignis magnus, ita ut omnes mirarentur.

23. Cependant tous les prêtres faisoient la prière à Dieu, jusqu'à ce que le sacrifice fût consumé, Jonathas commençant, et les autres lui répondant.

23. Orationem autem faciebant omnes sacerdotes, dum consummaretur sacrificium, Jonatha inchoante, ceteris autem respondentibus.

24. Et Néhémias prioit en ces termes: Seigneur Dieu, Créateur de toutes choses, terrible et fort, juste et miséricordieux, qui êtes le seul bon roi.

24. Et Nehemiæ erat oratio hunc habens modum: Domine Deus, omnium Creator, terribilis et fortis, justus et misericors, qui solus es bonus rex.

25. Seul excellent, seul juste, tout-puissant et éternel, qui délivrez Israël de tout mal, qui avez choisi nos pères, et qui les avez sanctifiés.

25. Solus præstans, solus justus, et omnipotens, et æternus, qui liberas Israel de omni malo, qui fecisti patres electos, et sanctificasti eos:

26. Recevez ce sacrifice pour tout votre peuple d'Israël; conservez et sanctifiez ceux que vous avez rendus votre portion.

26. Accipe sacrificium pro universo populo tuo Israel, et custodi partem tuam, et sanctifica.

27. Rassemblez tous nos frères dispersés: délivrez ceux qui sont sous l'esclavage des gentils; regardez favorablement ceux qui sont devenus un objet de mépris et d'abomination; afin que les nations connaissent que vous êtes notre Dieu.

27. Congrega dispersionem nostram, libera eos qui serviunt gentibus, et contemptos et abominatos respice: ut sciant gentes quia tu es Deus noster.

28. Affligez ceux qui nous oppriment, et qui nous outragent avec orgueil,

28. Afflige opprimentes nos, et contumeliam facientes in superbia.

Deut. xxx. 3. 5. *Infr.* n. 18.

29. Et établissez votre peuple dans votre lieu saint, selon que Moïse l'a prédit.

29. Constitue populum tuum in loco sancto tuo, sicut dixit Moyses.

30. Cependant les prêtres chantoient

30. Sacerdotes autem

℣ 23. Chef des chantres différent du grand-prêtre

℣ 25. En leur donnant de saintes lois.

℣ 26. Votre héritage.

℣ 29. Voyez au Deutéronome, xxx. 3. et suiv.

psallebant hymnos, usque-quo consumptum esset sacrificium.

des hymnes jusqu'à ce que le sacrifice fût consumé."

31. Cum autem consumptum esset sacrificium, ex residua aqua Nehemias jussit lapides majores perfundi.

31. Et le sacrifice étant consumé, Néhémias ordonna que l'on répandît ce qui restoit de cette eau sur les grandes pierres."

32. Quod ut factum est, ex eis flamma accensa est: sed ex lumine, quod refulsit ab altari, consumpta est.

32. Ce qu'on n'eut pas plus tôt fait, qu'il s'y alluma une grande flamme; mais elle fut consumée par la lumière qui s'éleva de dessus l'autel.

33. Ut vero manifestata est res, renuntiatum est regi Persarum, quod in loco, in quo ignem absconderant hi qui translati fuerant sacerdotes, aqua apparuit, de qua Nehemias et qui cum eo erant, purificaverunt sacrificia.

33. Lorsque cet événement fut rendu public, on rapporta au roi de Perse, qu'au même lieu où les prêtres qui avoient été emmenés captifs avoient caché le feu sacré, on avoit trouvé une eau, dont Néhémias et ceux qui étoient avec lui avoient purifié les sacrifices.

34. Considerans autem rex, et rem diligenter examinans, fecit ei templum, ut probaret quod factum erat.

34. Le roi, après avoir considéré ce qu'on lui disoit, et s'être assuré par une recherche exacte de la vérité du fait, fit bâtir en ce même lieu un temple."

35. Et cum probasset, sacerdotibus donavit multa bona, et alia atque alia munera, et accipiens manu sua, tribuebat eis.

35. Et se tenant assuré de ce prodige, il donna aux prêtres de grands biens, et leur fit divers présens, qu'il leur distribuoit de sa propre main."

36. Appellavit autem Nehémias hunc locum Neph-

36. Néhémias appela ce lieu Nephthar," c'est-à-dire purification; mais

† 30. Ces mots *usquequo consumptum esset sacrificium*, ne sont pas dans le grec.

† 31. Celles qui composoient l'autel, pour empêcher que ce qui restoit de cette eau ne pût être profané.

† 33. Artaxerxès, surnommé Longuemain.

† 34. C'est-à-dire une enceinte qui le rendit inaccessible aux profanes, et qui le fit respecter comme un temple et un lieu sacré. — C'est le sens du grec, qui peut se traduire: fit enfermer ce lieu, et le rendit sacré et *inviolable*.

† 35. Le grec est plus court, et pourroit se traduire: Et le roi prit *dans ses trésors*, et distribua beaucoup d'argent à ceux dont il s'étoit servi, *ou* aux prêtres selon leurs besoins.

† 36. De l'hébreu נִכְפַּר, expier, purifier. Il faudroit plutôt prononcer *nechphar*, Νεχφαρ, נִכְפָּר.

il y en a plusieurs qui l'appellent Nephie, c'est-à-dire sacré."

thar, quod interpretatur purificatio : vocatur autem apud plures Nephi.

Ibid. Le grec de l'édition romaine lit *Nephthæi*. On pourroit le dériver du chaldéen פְּטִיר', qui signifie être pur, sans mélange.

CHAPITRE II.

Suite de la lettre précédente, où se trouvent diverses particularités arrivées au temps de la transmigration des Juifs à Babylone. Préface où l'auteur de ce livre expose son dessein.

1. Or, on trouve dans les écrits du prophète Jérémie," qu'il commanda à ceux qui alloient de Judée en un pays étranger de prendre le feu sacré," comme on l'a marqué auparavant; et qu'il leur donna des préceptes dans le temps de leur transmigration."

1. Invenitur autem in descriptionibus Jeremiæ prophetæ, quod jussit eos ignem accipere, qui transmigrabant, ut significatum est, et ut mandavit transmigratis.

2. Et il leur enjoignit très-expressément de ne pas oublier les ordonnances du Seigneur, et de ne pas tomber dans l'égarement d'esprit, en voyant les idoles d'or et d'argent, avec tous leurs ornemens.

2. Et dedit illis legem ne obliviscerentur præcepta Domini, et ut non exerrarent mentibus, videntes simulachra aurea et argentea, et ornamenta eorum.

3. Et leur donnant encore divers avis, il les exhortoit à n'éloigner jamais de leur cœur la loi de Dieu.

3. Et alia hujusmodi dicens, hortabatur ne legem amoverent a corde suo.

4. Il était aussi marqué, dans le même écrit, que ce prophète, par un ordre particulier qu'il avoit reçu de

4. Erat autem in ipsa scriptura, quomodo tabernaculum et arcam jussit pro-

¥ 1. Ce livre est perdu. — Gr. Dans les écrits que le prophète Jérémie commanda à ceux, etc.

Ibid. De le cacher.

Ibid. Lorsqu'ils étoient sur le point d'être transférés en Babylone.

pheta, divino responso ad se facto, comitari secum, usquequo exiit in montem, in quo Moyses ascendit, et vidit Dei hereditatem.

Dieu, ordonna" qu'on emportât avec lui le tabernacle et l'arche, jusqu'à ce qu'il fût arrivé à la montagne sur laquelle Moïse étoit monté pour contempler de là l'héritage du Seigneur."

5. Et veniens ibi Jeremias invenit locum speluncæ : et tabernaculum, et aream, et altare iucensi intulit illuca, et ostium obstruxit.

5. Et Jérémie y étant arrivé, y trouva une caverne, où il mit le tabernacle, l'arche et l'autel des encensemens; et il en boucha l'entrée.

6. Et accesserunt quidam simul qui sequebantur, ut notarent sibi locum : et non potuerunt invenire.

6. Or, quelques-uns de ceux qui l'avoient suivi, s'étant approchés pour remarquer ce lieu, ne purent le trouver.

7. Ut autem cognovit Jeremias, culpans illos, dixit : Quod ignotus erit locus, donec congreget Deus congregationem populi, et propitius fiat:

7. Et Jérémie l'ayant su, les blâma et dit que ce lieu demeureroit inconnu jusqu'à ce que Dieu eût rassemblé son peuple dispersé, et qu'il lui eût fait miséricorde."

8. Et tunc Dominus ostendet hæc, et apparebit majestas Domini, et nubes erit, sicut et Moysi manifestabatur, et sicut cum Salomon petiit ut locus sanctificaretur magno Deo, manifestabat hæc.

8. Et qu'alors le Seigneur feroit voir ces choses; que la majesté du Seigneur paroîtroit de nouveau; et qu'il y auroit une nuée, selon qu'elle avoit paru à Moïse," et qu'elle fut manifestée lorsque Salomon demanda que le temple fût sanctifié pour le grand Dieu.

3. *Reg.* VIII. 11. 2. *Par.* VI. 14.

9. Magnifice etenim sapientiam tractabat, et ut sapientiam habens, obtulit sacrificium dedicationis et consummationis templi.

9. Car il faisoit éclater sa sagesse d'une manière magnifique; et il offrit le sacrifice de la dédicace et de la consommation du temple, comme un homme qui étoit rempli de sagesse."

(*a*) *S Script. prop. Pars.* VI, n° 199.

℣ 4. La plupart croient que ceci arriva après la prise de Jérusalem : quelques-uns pensent que ce fut avant le dernier siége de cette ville.

Ibid. La montagne de Nébo.

Ibid. Voyez Deuter. XXXIV. 1. 5.

℣ 7. En le rappelant dans le pays d'où il avoit été enlevé.—Voyez la *Dissertation sur l'arche d'alliance*, où l'on examine si elle fut remise dans le temple après la captivité de Babylone. Cette Dissertation est placée à la tête de ces deux livres.

℣ 8. A la dédicace du tabernacle.

℣ 9. Le grec est plus simple : Alors il fit paroître quelle étoit sa sagesse,

Lev. IX. 24. 2. *Par.* VII. 1.

10. Comme Moïse pria le Seigneur, et que le feu descendit du ciel et consuma l'holocauste, ainsi Salomon pria, et le feu descendit du ciel, et consuma l'holocauste.

10. Sicut et Moyses orabat ad Dominum, et descendit ignis de cœlo, et consumpsit holocaustum, sic et Salomon oravit, et descendit ignis de cœlo, et consumpsit holocaustum.

Lev. X. 16. 17.

11. Et Moïse dit: parce que l'hostie qui a été offerte pour le péché n'a point été mangée, elle a été consumée par le feu."

11. Et dixit Moyses, eo quod non sit comestum quod erat pro peccato, consumptum est:

12. Salomon de même célébra pendant huit jours la dédicace du temple.

12. Similiter et Salomon octo diebus celebravit dedicationem.

13. Ces mêmes choses "se trouvent aussi dans les écrits et dans les mémoires de Néhémias," où l'on voit qu'il fit une bibliothèque, ayant rassemblé de divers pays les livres des prophètes, ceux de David, et les lettres des rois," et ce qui regardoit les dons faits au temple.

13. Inferebantur autem in descriptionibus et commentariis Nehemiæ hæc eadem: et ut construens bibliothecam congregavit de regionibus libros, et prophetarum, et David, et epistolas regum, et de donariis.

14. Judas a encore recueilli tout ce qui s'étoit perdu pendant la guerre que nous avons eue;" et ce recueil est entre nos mains.

14. Similiter autem et Judas ea quæ deciderant per bellum quod nobis acciderat, congregavit omnia: et sunt apud nos.

15. Si vous désirez avoir ces écrits, envoyez-nous des personnes qui puissent vous les porter.

15. Si ergo desideratis hæc, mittite qui perferant vobis.

16. Nous vous avons donc écrit, étant sur le point de célébrer la purifi-

16. Acturi itaque purificationem, scripsimus vobis:

dans la prière qu'il adressa au Seigneur, lorsqu'il offrit les sacrifices de la dédicace du temple.

℣ 11. Voyez au Lévitique, x. 16. et suiv.

℣ 13. Que nous venons de rapporter.

Ibid. On ne les lit point dans le livre que nous avons sous son nom; ainsi ces mémoires étoient autre chose; ou bien le livre qui nous reste de Néhémias, n'est qu'un abrégé de ces mémoires; ce qui est plus probable.

Ibid. Celles des rois de Perse en faveur des Juifs.

Ibid. Gr. autr. Et les lettres des rois *de Perse* touchant les dons *qu'ils avoient faits au temple du Seigneur.*

℣ 14. Judas Machabée; selon quelques-uns c'est le même que celui qui est nommé dans le chap. précédent ℣ 10., ainsi qu'à la tête de cette lettre des Juifs de Jérusalem.

Ibid. Contre les rois de Syrie.

bene ergo facietis, si egeritis hos dies.

cation;" et vous ferez bien de célébrer cette fête comme nous.

17. Deus autem, qui liberavit populum suum, et reddidit hereditatem omnibus, et regnum, et sanctificationem,

17. Or, nous espérons que Dieu, qui a délivré son peuple, qui a rendu à tous leur héritage, et qui a rétabli le royaume, le sacerdoce, et le lieu saint,

Deut. xxx. 3. 5. *Sup.* 1. 29.

18. Sicut promisit in lege, speramus quod cito nostri miserebitur, et congregabit de omnibus regionibus sub cœlo in locum sanctum.

18. Selon qu'il l'avoit promis dans la loi, nous fera bientôt miséricorde, et nous rassemblera de tous les pays qui sont sous le ciel dans son lieu saint.

19. Eripuit enim nos de magnis periculis, et locum purgavit.

19. Car il nous a délivrés de grands périls, et il a purifié son temple."

20. De Juda vero Machabæo, et fratribus ejus, et de templi magni purificatione, et aræ dedicatione:

20. Nous" avons dessein d'écrire ce qui regarde Judas Machabée et ses frères, la manière dont le grand temple a été purifié, et dont la dédicace de l'autel s'est faite;

21. Sed et de prœliis quæ pertinent ad Antiochum Nobilem, et filium ejus Eupatorem,

21. Comme aussi les combats qui se sont donnés sous Antiochus l'illustre," et sous son fils Eupator,

22. Et de illuminationibus quæ de cœlo factæ sunt ad eos qui pro Judæis fortiter fecerunt, ita ut universam regionem, cum pauci essent vindicarent, et barbaram multitudinem fugarent,

22. Et les faveurs éclatantes qu'ont reçues du ciel ceux qui ont combattu pour les Juifs, avec un si grand courage, qu'étant peu de gens, ils se sont rendus maîtres de tous le pays, ont mis en fuite un grand nombre de barbares,

23. Et famosissimum in toto orbe templum recuperarent, et civitatem liberarent, et leges quæ abolitæ erant restituerentur, Domino cum omni tranquillitate propitio facto illis.

23 Ont recouvré le plus fameux temple qui soit dans le monde, ont délivré la ville de la servitude, et remis en leur vigueur les lois qui avoient été abolies, le Seigneur les ayant favorisés par toutes sortes de témoignages de sa bonté.

℣ 16. C'est la même fête dont il est parlé au chap. précédent. ℣ 18.

℣ 19. Ici finit la lettre des Juifs.

℣ 20. Depuis ce verset jusqu'à la fin du chapitre, c'est une préface de l'auteur de ce livre.

℣ 21. C'est-à dire Antiochus Épiphanes.

24. Enfin nous avons tâché de rapporter en abrégé, dans un seul livre, ce qui a été écrit en cinq livres par Jason le Cyrénéen".

25. Car ayant considéré que la multitude des livres rend l'histoire difficile à ceux qui veulent l'apprendre, à cause de ce grand nombre de choses qu'on leur représente,

26. Nous avons tâché d'écrire celle-ci de telle sorte qu'elle pût plaire à ceux qui voudroient la lire; qu'elle pût se retenir facilement par ceux qui sont plus studieux; et qu'elle pût également être utile à tous ceux qui la liroient.

27. Or, nous engageant à faire cet abrégé, nous n'avons pas entrepris un ouvrage qui demande une grande application et beaucoup de peine.

28. Nous l'entreprenons néanmoins avec joie, en considérant l'avantage de plusieurs, comme ceux qui, étant chargés de préparer un festin, s'étudient à satisfaire les autres.

29. Nous nous reposons de la vérité des choses sur les auteurs qui les ont écrites; mais pour nous, nous travaillerons seulement à les abréger, selon le dessein que nous avons pris."

30. Car, comme un architecte qui entreprend de bâtir une nouvelle maison est appliqué à en régler toute la structure, et qu'un peintre cherche seulement ce qui est propre à l'embellir, on doit juger de nous de la même sorte.

24. Itemque ab Jasone Cyrenæo quinque libris comprehensa, tentavimus nos uno volumine breviare.

25. Considerantes enim multitudinem librorum, et difficultatem volantibus aggredi narrationes historiarum propter multitudinem rerum,

26. Curavimus volentibus quidem legere, ut esset animi oblectatio: studiosis vero ut facilius possint memoriæ commendare, omnibus autem legentibus utilitas conferatur.

27. Et nobis quidem ipsis, qui hoc opus breviandi causa suscepimus, non facilem laborem, immo vero negotium plenum vigiliarum et sudoris assumpsimus (*a*).

28. Sicut hi qui præparant convivium, et quærunt aliorum voluntati parere propter multorum gratiam, libenter laborem sustinemus.

29. Veritatem quidem de singulis auctoribus concedentes, ipsi autem secundum datam formam brevitati studentes.

30. Sicut enim novæ domus architecto de universa structura curandum est, ei vero qui pingere curat, quæ apta sunt ad ornatum, exquirenda sunt; ita æstimandum est et in nobis.

(*a*) *S. Script. prop. Pars.* VI. n° 205.

¥ 24. Jason le Cyrénéen étoit un Juif de la province de Cyrène, voisine de l'Égypte.

¥ 29. Gr. Nous laissons à l'historien le soin de donner une description achevée de chaque chose; pour nous, nous travaillons seulement à suivre les traits d'un abrégé.

31. Etenim intellectum colligere, et ordinare sermonem, et curiosius partes singulas quasque disquirere, historiæ congruit auctori:

31. Il est, en effet, du devoir de celui qui compose une histoire, d'en recueillir les différentes matières, de les raconter dans un certain ordre, et de rechercher avec grand soin les circonstances particulières de ce qu'il raconte;

32. Brevitatem vero dictionis sectari, et executiones rerum vitare, brevianti concedendum est.

32. Mais on ne doit pas trouver mauvais que celui qui fait un abrégé affecte d'être court dans ce qu'il écrit, et qu'il évite de s'étendre en de longs discours.

33. Hinc ergo narrationem incipiemus: de præfatione tantum dixisse sufficiat; stultum etenim est ante historiam effluere, in ipsa autem historia succingi.

33. Nous commencerons donc ici notre narration, et nous finirons notre préface; car il y auroit de la folie d'être long avant de commencer une histoire, tandis que l'on seroit court dans l'histoire même.

CHAPITRE III.

Bonheur des Juifs sous le pontificat d'Onias III. Simon, préfet du temple, fait savoir à Séleucus, roi de Syrie, qu'il y a de grands trésors dans le temple. Héliodore est envoyé pour les enlever. Dieu le châtie par la main des anges.

1. Igitur cum sancta civitas habitaretur in omni pace, leges etiam adhuc optime custodirentur, propter Oniæ pontificis pietatem, et animos odio habentes mala,

1. La cité sainte jouissant donc d'une paix parfaite, et les lois″ y étant exactement observées, à cause de la piété du grand-prêtre Onias″ et de la haine qu'il avoit″ dans le cœur contre tout mal,

Avant l'ère chr. vulg. 176.

2. Fiebat ut et ipsi reges et principes locum summo honore dignum ducerent, et

2. Il arrivoit de là que les rois mêmes et les princes étrangers se croyoient obligés d'avoir pour le lieu saint″ une

ỳ 1. Que Dieu avoit données à Moïse.
Ibid. Troisième du nom, fils de Simon II.
Ibid. C'est le sens du grec. Vulgate : De la haine qu'avoient les esprits.
ỳ 2. Autr. Pour ce lieu; c'est-à-dire pour la cité sainte.

Avant l'ère chr. vulg. 176.

grande vénération, et honoroient le peuple de riches présens :

3. En sorte que Séleucus, ″ roi d'Asie, faisoit fournir de son domaine toute la dépense qui regardoit le ministère des sacrifices.

templum maximis muneribus illustrarent:

3. Ita ut Seleucus Asiæ rex de reditibus suis præstaret omnes sumptus ad ministerium sacrificiorum pertinentes.

4. Mais Simon qui étoit de la tribu de Benjamin, et qui commandoit à la garde du temple, ″ s'efforçoit de faire quelque entreprise injuste dans la ville, malgré la résistance qu'y apportoit le prince des prêtres ″.

4. Simon autem de tribu Benjamin præpositus templi constitutus, contendebat, obsistente sibi principe sacerdotum, iniquum aliquid in civitate moliri.

5. Et voyant qu'il ne pouvoit vaincre Onias, il alla trouver Apollonius fils de Tharsée, qui commandoit en ce temps-là ″ dans la Célé-Syrie et dans la Phénicie.

5. Sed cum vincere Oniam non posset, venit ad Apollonium Tharseæ filium, qui eo tempore erat dux Cœle-Syriæ, et Phœnicis:

6. Il lui déclara qu'il y avait dans Jérusalem des sommes infinies d'argent ramassées dans un trésor; que ces sommes étaient immenses et destinées pour les affaires publiques, et non pour la dépense des sacrifices; et qu'on pourroit bien trouver le moyen de faire tomber tous ces trésors entre les mains du roi.

6. Et nuntiavit ei pecuniis innumerabilibus plenum esse ærarium Jerosolymis, et communes copias immensas esse, quæ non pertinent ad rationem sacrificiorum; esse autem possibile sub potestate regis cadere universa.

7. Apollonius ayant donné au roi cet avis, qu'il avoit reçu touchant cette grande quantité d'argent, le roi fit venir Héliodore, qui étoit son premier ministre, ″ et l'envoya avec ordre de

7. Cumque retulisset ad regem Apollonius de pecuniis quæ delatæ erant, ille accitum Heliodorum(*a*), qui erat super negotia ejus, mi-

(*a*) *Bible vengée, 2 Mach. note* 1. — Abbé Clémence, *Mach.* art. *Conduite de la Providence par rapport au temple de Jérusalem.*

℣ 3. C'est Séleucus Philopator.

℣ 4. Autr. Qui avoit l'intendance du temple; ce qui ne peut s'entendre que d'un office tel qu'il pût être exercé par un simple laïque, car on voit ici que Simon n'étoit pas de la tribu de Lévi. Quant à la garde du temple, elle étoit composée de lévites; et il ne paroît pas vraisemblable qu'ils eussent pour commandant un homme qui ne fût pas de la tribu de Lévi.

Ibid. Gr. autr. Étoit en différend avec le grand-prêtre, touchant les transgressions *qui se commettoient* dans la ville; ou, selon le manuscrit alexandria, touchant la police *qui devoit être observée* dans la ville. C'est-à-dire, qu'au lieu de παρανομίας, *prævaricationis*, le manuscrit alexandrin porte ἀγορανομείας, *forensis præfecturæ*.

℣ 5. Pour le roi Séleucus Philopator.

℣ 7. Au lieu de πραγματων, *negotiorum*, quelques-uns lisent χρημάτων, *pecuniarum*: le sens alors seroit, qui étoit surintendant de ses finances.

sit cum mandatis, ut prædictam pecuniam transportaret.

faire transporter tout cet argent.

Avant l'ère chr. vulg. 176.

8. Statimque Heliodorus iter est aggressus, specie quidem quasi per Cœle-Syriam et Phœnicen civitates esset peragraturus, revera autem regis propositum perfecturus.

8. Héliodore se mit aussitôt en chemin, comme pour visiter les villes de Célé-Syrie et de Phénicie, mais véritablement dans le dessein d'exécuter l'intention du roi.

9. Sed cum venisset Jerosolymam, et benigne a summo sacerdote in civitate esset exceptus, narravit de dato indicio pecuniarum, et cujus rei gratia adesset, aperuit: interrogabat autem, si vere hæc ita essent.

9. Étant arrivé à Jérusalem, et ayant été reçu dans la ville par le grand-prêtre avec toute sorte d'honnêtetés, il lui déclara l'avis qu'on avoit donné au roi touchant cet argent, et le vrai sujet de son voyage; et il demanda si ce que l'on avoit dit étoit véritable.

10. Tunc summus sacerdos ostendit deposita esse hæc, et victualia viduarum et pupillorum:

10. Alors le grand-prêtre lui représenta que cet argent étoit en dépôt dans le temple; que c'étoit la subsistance des veuves et des orphelins;"

11. Quædam vero esse Hyrcani Tobiæ viri valde eminentis, in his quæ detulerat impius Simon: universa autem argenti talenta esse quadringenta, et auri ducenta:

11. Qu'une partie même de cet argent, dont l'impie Simon avoit donné avis, appartenoit à Hyrcan fils de Tobie," qui étoit un homme d'une très-grande considération, et que toute cette somme consistoit en quatre cents talens d'argent, et en deux cents talens d'or;

12. Decipi vero eos qui credidissent loco et templo, quod per universum mundum honoratur, pro sui veneratione et sanctitate omnino impossibile esse.

12. Qu'au reste, il étoit absolument impossible de tromper ceux qui avoient cru ne pouvoir mieux assurer leur argent, qu'en le mettant en dépôt dans un temple qui étoit en vénération à toute la terre pour sa sainteté.

13. At ille pro his quæ habebat in mandatis a rege, dicebat omni genere regi ea esse deferenda.

13. Mais Héliodore insistant sur les ordres qu'il avoit reçus du roi, répondit qu'il falloit, à quelque prix que ce fût, que cet argent fût porté au roi.

ỳ 10. Le grec lit simplement que c'étoient les dépôts des veuves et des orphelins.

ỳ 11. C'est-à-dire Hyrcan, fils de Joseph, et petit-fils de Tobie; il avoit été établi par Séleucus, gouverneur de tout le pays d'au-delà du Jourdain, et il en levoit les tributs pour le roi.

Avant l'ère chr. vulg. 176.

14. Il entra donc dans le temple le jour qu'il avoit marqué pour exécuter cette entreprise : cependant toute la ville étoit remplie d'effroi.

15. Les prêtres se prosternoient au pied de l'autel avec leurs robes sacerdotales, et ils invoquoient celui qui est dans le ciel, et qui en fait la loi touchant les dépôts, le priant de conserver les dépôts de ceux qui les avoient mis dans son temple.

16. Mais nul ne pouvoit regarder le visage du grand-prêtre, sans être blessé jusqu'au cœur, car le changement de son teint et de sa couleur marquoit clairement la douleur intérieure de son ame.

17. Une certaine tristesse répandue dans tout son extérieur, et l'horreur même dont son corps paroissoit saisi, découvroient à ceux qui le regardaient, quelle étoit la plaie de son cœur.

18. Plusieurs accouroient aussi en troupes de leurs maisons, conjurant Dieu, par des prières publiques, de ne pas permettre qu'un lieu si saint fût exposé au mépris.

19. Les femmes revêtues de cilices, qui les couvroient jusqu'à la ceinture," alloient en foule par les rues ; les filles mêmes, qui demeuroient auparavant renfermées, couroient les unes vers Onias," les autres vers les murailles du temple, et quelques-unes regardoient par les fenêtres.

20. Toutes adressoient leurs prieres à Dieu, en étendant leurs mains vers le ciel.

21. Et c'étoit vraiment un spectacle digne de pitié, de voir toute cette mul-

14. Constituta autem die intrabat de his Heliodorus ordinaturus : non modica vero per universam civitatem erat trepidatio.

15. Sacerdotes autem ante altare cum stolis sacerdotalibus jactaverunt se, et invocabant de cœlo eum qui de depositis legem posuit, ut his qui deposuerant ea, salva custodiret.

16. Jam vero qui videbat summi sacerdotis vultum, mente vulnerabatur : facies enim et color immutatus, declarabat internum animi dolorem.

17. Circumfusa enim erat mœstitia quædam viro, et horror corporis, per quem manifestus aspicientibus dolor cordis ejus efficiebatur.

18. Alii etiam gregatim de domibus confluebant, publica supplicatione obsecrantes, pro eo quod in contemptum locus esset venturus.

19. Accinctæque mulieres ciliciis pectus, per plateas confluebant : sed et virgines, quæ conclusæ erant, procurrebant ad Oniam, aliæ autem ad muros, quædam vero per fenestras aspiciebant :

20. Universæ autem protendentes manus in cœlum, deprecabantur.

21. Erat enim misera commistæ multitudinis, et

ỳ 19 Autr. Ayant le sein couvert de cilices.
Ibid. Gr. Vers les portes *du temple.*

magni sacerdotis in agone constituti expectatio.

titude confuse de peuple," et le grand-prêtre accablé d'affliction," dans l'attente où ils étoient de ce qui arriveroit. Avant l'ère chr. vulg. 176.

22. Et hi quidem invocabant omnipotentem Deum, ut credit sibi, his qui crediderant, cum omni integritate conservarentur,

22. Pendant que les prêtres invoquoient le Dieu tout-puissant, afin qu'il conservât inviolable le dépôt de ceux qui le leur avoient confié,

23. Heliodorus autem, quod decreverat, perficiebat eodem loco ipse cum satellitibus circa ærarium præsens.

23. Héliodore ne pensoit qu'à exécuter son dessein, étant lui-même présent avec ses gardes à la porte du trésor."

24. Sed spiritus omnipotentis Dei magnam fecit suæ ostensionis evidentiam, ita ut omnes qui ausi fuerant parere ei, ruentes Dei virtute, in dissolutionem et formidinem converterentur.

24. Mais l'esprit du Dieu tout-puissant se fit voir alors par des marques bien sensibles; en sorte que tous ceux qui avoient osé obéir" à Héliodore étant renversés par une vertu divine, furent tout d'un coup frappés d'une frayeur qui les mit hors d'eux-mêmes;

25. Apparuit enim illis quidam equus terribilem habens sessorem, optimis operimentis adornatus : isque cum impetu Heliodoro priores calces elisit : qui autem ei sedebat, videbatur arma habere aurea.

25. Car ils virent paroître un cheval, sur lequel étoit monté un homme terrible, habillé magnifiquement, et qui, fondant avec impétuosité sur Héliodore, le frappa en lui donnant plusieurs coups des deux pieds de devant; et celui qui étoit monté dessus sembloit avoir des armes d'or.

26. Alii etiam apparuerunt duo juvenes virtute decori, optimi gloria, speciosique amictu : qui circumsteterunt eum, et ex utraque parte flagellabant, sine intermissione multis plagis verberantes.

26. Deux autres jeunes hommes parurent en même temps, pleins de force et de beauté, brillans de gloire, et richement vêtus, qui, se tenant aux deux côtés d'Héliodore, le fouettoient chacun de son côté et le frappoient sans relâche.

27. Subito autem Heliodorus concidit in terram, eumque multa caligine cir-

27. Héliodore tomba donc tout d'un coup par terre, enveloppé d'obscurité et de ténèbres : et ayant été mis dans

℣ 21. Gr. Cette multitude prosternée en terre confusément.

Ibid. Gr. autr. Combattant, *et partagé entre la crainte et l'espérance*, dans l'attente *de ce qui arriveroit.*

℣ 23. Pour le forcer.

℣ 24. Gr. autr. Qui avoient osé venir avec Héliodore.

Avant l'ère chr. vulg. 176.

une chaise, on l'emporta de là, et on le chassa hors du temple.

28. Ainsi celui qui étoit entré dans le trésor avec un grand nombre d'archers et de gardes étoit emporté, sans que personne pût le secourir; la vertu de Dieu s'étant fait connoître manifestement.

29. Cette vertu divine le réduisit à demeurer couché par terre, sans voix, et sans aucune espérance de vie.

30. Mais les autres bénissoient le Seigneur de ce qu'il relevoit la gloire de son lieu saint; et le temple, qui étoit rempli auparavant de frayeur et de tumulte, le fut ensuite d'allégresse et de cris de joie, le Seigneur y ayant fait paroître sa toute-puissance.

31. Alors quelques-uns des amis d'Héliodore se hâtèrent de supplier Onias de vouloir invoquer le Très-Haut, afin qu'il donnât la vie à celui qui étoit réduit à l'extrémité.

32. Le grand-prêtre considérant que le roi pourroit peut-être soupçonner les Juifs d'avoir commis quelque attentat contre Héliodore, offrit pour sa guérison une hostie salutaire.″

33. Et lorsque le grand-prêtre faisoit sa prière, les mêmes jeunes hommes, revêtus des mêmes habits, se présentèrent à Héliodore, et lui dirent: Rendez grâces au grand-prêtre Onias, car le Seigneur vous a donné la vie à cause de lui.

34. Ayant donc été ainsi châtié de

cumfusum rapuerunt, atque in sella gestatoria positum ejecerunt.

28. Et is qui cum multis cursoribus est satellitibus prædictum ingressus æ rarium, portabatur nullo sibi auxilium ferente manifesta Dei cognita virtute:

29. Et ille quidem per divinam virtutem jacebat mutus, atque omni spe et salute privatus.

30. Hi autem Dominum benedicebant, quia magnificabat locum suum: et templum, quod paulo ante timore ac tumultu erat plenum, apparente omnipotente Domino, gaudio et lætitia impletum est.

31. Tunc vero ex amicis Heliodori quidam rogabant confestim Oniam, ut invocaret Altissimum, ut vitam donaret ei qui in supremo spiritu erat constitutus.

32. Considerans autem summus sacerdos, ne forte rex suspicaretur malitiam aliquam ex Judæis circa Heliodorum consummatam, obtulit pro salute viri hostiam salutarem.

33. Cumque summus sacerdos exoraret, iidem juvenes eisdem vestibus amicti, astantes Heliodoro, dixerunt: Oniæ sacerdoti gratias age: nam propter eum Dominus tibi vitam donavit:

34. Tu autem a Deo fla-

¥ 32. Le grec lit simplement: Une hostie.

gellatus, nuntia omnibus magnalia Dei, et potestatem. Et his dictis, non comparuerunt.

Dieu, annoncez à tout le monde ses merveilles et sa puissance. Après avoir dit ces paroles, ils disparurent.

Avant l'ère chr. vulg. 176.

35. Heliodorus autem, hostia Deo ablata, et votis magnis promissis ei qui vivere illi concessit, et Oniæ gratias agens, recepto exercitu, repedabat ad regem.

35. Héliodore ayant offert une hostie à Dieu, et fait des vœux et de grandes promesses à celui qui lui avoit redonné la vie, rendit grâces à Onias, alla rejoindre les troupes, et retourna vers le roi.

36. Testabatur autem omnibus ea quæ sub oculis suis viderat opera magni Dei.

36. Il rendoit témoignage à tout le monde des œuvres du grand Dieu, qu'il avoit vues de ses yeux.

37. Cum autem rex interrogasset Heliodorum, quis esset aptus adhuc semel Jerosolymam mitti, ait:

37. Et le roi lui demandant qui lui paroissoit propre pour être encore envoyé à Jérusalem, il lui répondit :

38. Si quem habes hostem, aut regni tui insidiatorem, mitte illuc, et flagellatum eum recipies, si tamen evaserit: eo quod in loco sit vere Dei quædam virtus.

38. Si vous avez quelque ennemi, ou quelqu'un qui ait formé des desseins sur votre royaume,[ν] envoyez-le en ce lieu; et vous le verrez revenir déchiré de coups, si néanmoins il en revient, parce qu'il y a véritablement quelque vertu divine dans ce temple.

39. Nam ipse qui habet in cœlis habitationem, visitator et adjutor est loci illius: et venientes ad malefaciendum, percutit ac perdit.

39. Car celui qui habite dans le ciel, est lui-même présent en ce lieu,[ν] il en est le protecteur: et il frappe de plaies, et fait périr ceux qui y viennent pour faire du mal.

40. Igitur de Heliodoro, et ærarii custodia, ita res se habet.

40. Voilà donc ce qui se passa à l'égard d'Héliodore, et la manière dont le trésor fut conservé.

ν 38. Gr. Contre vos affaires.
ν 39. Ou, selon le grec, préside lui-même sur ce lieu.

Avant l'ère chr. vulg. 176.

CHAPITRE IV.

Calomnies de Simon. Jason obtient à prix d'argent la souveraine sacrificature. Il commet toutes sortes d'impiétés. Antiochus est reçu à Jérusalem. Ménélaüs supplante Jason. Il est accusé devant Antiochus, et laisse à sa place Lysimaque. Onias reprend Ménélaüs, et est tué par Andronique. Antiochus venge la mort d'Onias. Lysimaque est tué par le peuple. Ménélaüs rachète sa vie par une somme d'argent.

1. Mais Simon, qui avoit, comme on l'a dit, donné l'avis touchant cet argent, et qui s'étoit déclaré contre sa patrie, décrioit Onias par ses médisances, comme si c'eût été lui qui eût inspiré à Héliodore ce qu'il avoit fait, et qu'il eût été la cause de tous ces maux.

1. Simon autem prædictus pecuniarum et patriæ delator, male loquebatur de Onia, tamquam ipse Heliodorum instigasset ad hæc, et ipse fuisset incentor malorum:

2 Et il osoit faire passer pour un traître du royaume le protecteur de la ville, le défenseur de sa nation, et l'observateur très-zélé de la loi de Dieu.

2. Provisoremque civitatis, ac defensorem gentis suæ, et æmulatorem legis Dei, audebat insidiatorem regni dicere.

3. Mais comme cette inimitié passa jusqu'à un tel excès, qu'il se commettoit même des meurtres par quelques amis de Simon;

3. Sed cum inimicitiæ in tantum procederent, ut etiam per quosdam Simonis necessarios homicidia fierent:

4. Onias considérant les suites dangereuses de ces querelles: et l'emportement d'Apollonius, qui, ayant l'autorité de gouverneur dans la Célé-Syrie et dans la Phénicie, secondoit et fortifioit encore la malice de Simon, alla trouver le roi,"

4. Considerans Onias periculum contentionis, et Apollonium insanire, utpote ducem Cœle-Syriæ et Phœnicis, ad augendam malitiam Simonis, ad regem se consulit,

5. Non pour accuser ses concitoyens, mais pour soutenir l'intérêt commun de

5. Non ut civium accusator, sed communem utilita-

¥ 4. Séleucus Philopator.

tem apud semetipsum universæ multitudinis considerans.

tout son peuple," qu'il se proposoit uniquement.

Avant l'ère chr. vulg. 176.

6. Videbat enim sine regali providentia impossibile esse pacem rebus dari, nec Simonem posse cessare a stultitia sua.

6. Car il voyoit bien qu'il étoit impossible de pacifier les choses autrement que par l'autorité royale, et qu'il n'y avoit que ce seul moyen de faire cesser les folles entreprises de Simon.

I. *Machabées*, I. 11.-17.

7. Sed post Seleuci vitæ excessum, cum suscepisset regnum Antiochus, qui Nobilis appellabatur, ambiebat Jason frater Oniæ summum sacerdotium:

7. Mais après la mort de Séleucus, Antiochus surnommé l'Illustre," lui ayant succédé dans le royaume," Jason, frère d'Onias, tâchoit d'usurper le souverain sacerdoce.

8. Adito rege, promittens ei argenti talenta trecenta sexaginta, et ex reditibus aliis talenta octoginta,

8. Etant venu pour cela trouver le roi, et lui promettant trois cent soixante talens d'argent, et quatre-vingts talens d'autres revenus,

9. Super hæc promittebat et alia centum quinquaginta, si potestati ejus concederetur gymnasium et ephebiam sibi constituere, et eos qui in Jerosolymis erant, Antiochenos scribere.

9. Et de plus, cent cinquante autres talens, si on lui donnoit pouvoir d'établir une académie pour la jeunesse," et de faire les habitans de Jérusalem citoyens de la ville d'Antioche;"

10. Quod cum rex annuisset, et obtinuisset principatum, statim ad gentilem ritum contribules suos transferre cœpit.

10. Le roi lui accorda ce qu'il demandoit; mais il n'eut pas plus tôt obtenu la principauté," qu'il commença à faire prendre à ceux de son pays les mœurs et les coutumes des gentils.

℣ 5. Le grec peut signifier : Mais pour soutenir les intérêts communs et particuliers de toute la multitude ; à la lettre, *utile communiter singulatim*, ou, selon le manuscrit alexandrin, *et singulatim*.

℣ 7. C'est-à-dire, Épiphanes, il étoit son frère.

Ibid. Au préjudice de Démétrius fils de Séleucus.

℣ 9. Pour se former aux exercices des Grecs. — Le texte distingue ici *Gymnasium et Ephebeion :* le premier étoit pour les hommes faits qui s'exerçoient aux divers exercices de la course, de la lutte, etc. ; le second étoit une salle destinée pour les exercices des jeunes gens au-dessus de quatorze ans.

Ibid. Afin qu'ils eussent part aux priviléges de cette capitale du royaume de Syrie.

℣ 10. Dignité attachée à la souveraine sacrificature.

Avant l'ère chr. vulg. 175.

11. Il abolit les priviléges que la clémence et la bonté des rois avoit accordés aux Juifs, par l'entremise de Jean, père d'Eupolémus, qui fut envoyé en ambassade vers les Romains, pour renouveler l'amitié et l'alliance des Juifs avec eux;" et il renversa les ordonnances légitimes de ses concitoyens, pour en établir d'injustes et de corrompues;

11. Et amotis his quæ humanitatis causa Judæis a regibus fuerant constituta, per Joannem patrem Eupolemi, qui apud Romanos de amicitia et societate functus est legatione legitima, civium jura destituens, prava instituta sanciebat.

12. Car il eut la hardiesse de bâtir un lieu d'exercice public sous la forteresse même," et d'exposer les jeunes hommes les plus accomplis en des lieux infames,

12. Etenim ausus est sub ipsa arce gymnasium constituere, et optimos quosque epheborum in lupanaribus ponere.

13. Ce qui n'étoit pas seulement un commencement, mais un grand progrès de la vie païenne et étrangère," causé par la méchanceté détestable et inouïe de l'impie Jason, usurpateur du nom de grand-prêtre.

13. Erat autem hoc non initium, sed incrementum quoddam, et profectus gentilis et alienigenæ conversationis, propter impii et non sacerdotis Jasonis nefarium et inauditum scelus:

14. Les prêtres mêmes ne s'attachant plus aux fonctions de l'autel, méprisant le temple et négligeant les sacrifices, couroient aux jeux de la lutte, aux spectacles qui se représentoient et aux exercices du palet."

14. Ita ut sacerdotes jam non circa altaris officia dediti essent, sed contempto templo, at sacrificiis neglectis, festinarent participes fieri palæstræ, et præbitionis ejus injustæ, et in exercitiis disci.

ỳ 11. Voyez au livre 1^er^ chap. VIII. ỳ 17.

ỳ 12. C'est-à-dire, proche du temple.

Ibid. Le grec porte : Et d'obliger les plus forts des jeunes hommes, *ceux qui réussissoient le mieux dans les exercices*, de passer sous le pétasus. Ce *pétasus* étoit un chapeau à bord, semblable à celui dont on couvre la tête de Mercure : quelques-uns croient que le gymnase de Jérusalem étoit consacré à Mercure, et que l'on obligeoit ceux qui vouloient y avoir entrée de passer sous le pétasus de Mercure, et de se faire inscrire. On remarque dans plusieurs médailles des rois de Syrie le dieu Bacchus tenant de la main droite une espèce de pétasus : D. Calmet soupçonne que c'est sous ce pétasus de Bacchus, qu'on faisoit passer ceux des jeunes gens qui réussissoient dans les exercices du gymnase de Jérusalem, lequel étoit apparemment consacré à cette divinité. Ce qui confirme cette conjecture, c'est que *Liber* ou Bacchus étoit fort en honneur en ce temps-là à Jérusalem, comme nous le voyons dans la suite de ce livre. *Infr.* VI. 7. XIV. 33.

ỳ 13. Gr. Ainsi l'hellénisme (*c'est-à-dire les mœurs des Grecs*) se fortifioit, et les coutumes étrangères faisoient de nouveaux progrès.

ỳ 14. Gr. Ils se hâtoient d'avoir part à l'illégitime distribution des prix qui se faisoit dans le lieu des exercices après l'invitation du disque, *après que l'on*

15. Et patrios quidem honores nihil habentes, græcas glorias optimas arbitrabantur:

15. Ils ne faisoient aucun état de tout ce qui étoit en honneur dans leur pays; et ne croyoient rien de plus grand que d'exceller en tout ce qui étoit en estime parmi les Grecs.

Avant l'ère chr. vulg. 175.

16. Quarum gratia periculosa eos contentio habebat, et eorum instituta æmulabantur, ac per omnia his consimiles esse cupiebant, quos hostes et peremptores habuerant.

16. Il s'excitoit pour cela une dangereuse émulation entre eux; ils étoient jaloux des coutumes de ces païens, et affectoient d'être en tout semblables à ceux qui avoient été auparavant les mortels ennemis de leur pays;"

17. In leges enim divinas impie agere impune non cedit; sed hoc tempus sequens declarabit.

17. Car on ne viole point impunément les lois de Dieu; et on le verra clairement par la suite de cette histoire.

18. Cum autem quinquennalis agon Tyri celebraretur, et rex præsens esset,

18. Un jour où l'on célebroit à Tyr les jeux qui se font de cinq ans en cinq ans," et le roi étant présent,

19. Misit Jason facinorosus ab Jerosolymis viros peccatores, portantes argenti didrachmas trecentas in sacrificium Herculis; quas postulaverunt hi qui aspor-

19. L'impie Jason envoya de Jérusalem des hommes couverts de crimes" porter trois cents didragmes" d'argent pour le sacrifice d'Hercule;" mais ceux mêmes qui les apportoient demandèrent qu'elles ne fussent pas employées à ces

avoit invité à l'exercice du disque. Le disque étoit un lourd palet de plomb, de fer ou d'airain, ou une pierre ronde, que les athlètes s'exerçoient à jeter le plus loin et le plus haut qu'ils pouvoient.

℣ 16. Le grec peut se traduire : Tout cela leur attira un grand malheur; et ceux dont ils imitoient les coutumes avec tant d'ardeur, et à qui ils vouloient être semblables en tout, devinrent leurs ennemis et les instrumens de la vengeance *divine sur eux*.

℣ 18. C'étoient les jeux olympiques; ils se célébroient de cinq en cinq ans à Elée dans le Péloponnèse; à leur imitation on en institua de pareils dans diverses autres villes.

℣ 19. Le grec lit : Envoya de Jérusalem, pour assister à ces jeux, des hommes qui étoient *devenus* citoyens d'Antioche *par le privilége accordé à Jason. Supr.* ℣ 9. Le mot Θεωροὺς pourroit signifier *ludorum sacrorum spectatores*, ou simplement *sacros spectatores*. On verra dans le chapitre suivant, ℣ 26., le mot Θεωρίαν pris dans le sens de *rem divinam.*

Ibid. La didragme vaut deux dragmes d'Alexandrie, et ces deux dragmes n'en valent qu'une romaine; de là vient que les traducteurs grecs de l'Ecriture rendent ordinairement par *didragma* le demi-sicle. On est partagé sur sa valeur; mais en le prenant pour le prix du demi-sicle hébraïque, les trois cents didragmes vaudront à peu près 255 francs. Au reste le grec porte trois cents dragmes. Cette somme paroît modique; mais l'interprète syrien dit *trois mille trois cents*.

Ibid. Hercule étoit la divinité tutélaire de Tyr.

Avant l'ère chr. vulg. 175.

sacrifices, parce qu'on ne devoit pas en faire un tel usage; et qu'on s'en servît pour d'autres dépenses.

20. Ainsi elles furent offertes pour le sacrifice d'Hercule par celui qui les avoit envoyées; mais à cause de ceux qui les apportèrent;" on les employa pour la construction des galères."

21. Cependant Apollonius, fils de Mnesthéus, ayant été envoyé en Egypte," à cause des grands" de la cour du roi Ptolémée Philométor," lorsque Antiochus eut reconnu" qu'on l'avoit entièrement éloigné du gouvernement des affaires du royaume, songeant à procurer ses intérêts propres, il partit de là," vint à Joppé, et ensuite à Jérusalem."

22. Il fut reçu magnifiquement par Jason et par la ville; et il y fit son entrée à la lumière des flambeaux," et parmi les acclamations publiques; et il retourna de là en Phénicie avec son armée.

23. Trois ans après," Jason envoya

taverant, ne in sacrificiis erogarentur, quia non oporteret, sed in alios sumptus eas deputari.

20. Sed hæ oblatæ sunt quidem ab eo qui miserat, in sacrificium Herculis. propter præsens autem datæ sunt in fabricam navium triremium.

21. Misso autem in Ægyptum Apollonio Mnesthei filio, propter primates Ptolemæi Philometoris regis, cum cognovisset Antiochus alienum se a negotiis regni effectum, propriis utilitatibus consulens, profectus inde venit Joppen, et inde Jerosolymam.

22. Et magnifice ab Jasone et civitate susceptus, cum facularum luminibus, et laudibus ingressus est: et inde in Phœnicen exercitum convertit.

23. Et post triennii tem-

℣ 20. A cause de la demande qu'ils avoient faite.

Ibid. L'emploi qu'on fit de cet argent à la construction des galères a fait croire à quelques-uns que le texte qui lit trois cents dragmes est corrompu, et qu'il faudroit lire trois mille au lieu de trois cents. Le syriaque porte, trois mille trois cents. D'autres voudroient qu'on entendît ce passage, de trois cents dragmes d'or qui feroient une somme quatorze fois plus grande que celle que nous avons marquée. D. Calmet pense que le grec pourroit signifier que cet argent fut employé à appareiller les galères qui servirent dans les jeux à cette occasion.

℣ 21. Il fut envoyé par Antiochus.

Ibid. A cause des troubles qui étoient parmi les grands.

Ibid. Pour la régence de ce royaume à laquelle il prétendoit. — Le grec lit: Ayant été envoyé en Egypte par Antiochus pour *assister à la cérémonie de* l'intronisation du roi Ptolémée Philométor *son neveu*.

Ibid. Par le rapport d'Apollonius.

Ibid. Pour s'assurer celui de Syrie qu'il avoit usurpé.

Ibid. Voulant mettre cette ville dans sès intérêts.

℣ 22. On voit chez les anciens la coutume des illuminations, aux jours de fêtes et de réjouissances. Les rabbins parlent avec une grande admiration de celle qu'on faisoit à Jérusalem la nuit du huitième jour de la fête des tabernacles.

℣ 23. Trois ans après que Jason eut usurpé la souveraine sacrificature.

pus misit Jason Menelaum, supradicti Simonis fratrem, portantem pecunias regi, et de negotiis necessariis responsa perlaturum.

Ménelaüs frère de Simon, dont il a été parlé auparavant, pour porter de l'argent au roi," et pour savoir sa réponse sur des affaires importantes. Avant l'ère chr. vulg. 172.

24. At ille commendatus regi, cum magnificasset faciem potestatis ejus, in semetipsum retorsit summum sacerdotium, superponens Jasoni talenta argenti trecenta.

24. Mais Ménélaüs s'étant acquis la bienveillance du roi, par la manière dont il le flatta en relevant la grandeur de sa puissance," trouva moyen de faire retomber entre ses mains la souveraine sacrificature, en donnant trois cents talens d'argent par-dessus ce que Jason en avoit donné;

25. Acceptisque a rege mandatis, venit, nihil quidem habens dignum sacerdotio, animos vero crudelis tyranni, et feræ belluæ iram gerens.

25. Et ayant reçu les ordres du roi, il s'en revint, n'ayant rien qui fût digne du sacerdoce, et n'apportant à cette dignité que le cœur d'un cruel tyran et la colère d'une bête farouche.

26. Et Jason quidem, qui propriam fratrem captivaverat, ipse deceptus, profugus in Ammanitem expulsus est regionem.

26. Ainsi Jason, qui avoit surpris son propre frère," fut trompé lui-même;" et ayant été chassé, il se réfugia au pays des Ammonites.

27. Menelaus autem principatum quidem obtinuit: de pecuniis vero regi promissis, nihil agebat, cum exactionem faceret Sostratus, qui arci erat præpositus.

27. Ménélaüs entra de cette sorte dans la souveraine sacrificature; mais il ne se mit point en peine d'envoyer au roi l'argent qu'il lui avoit promis, quoique Sostrate, qui commandoit à la forteresse," le pressât d'en faire le paiement,

28. (Nam ad hunc exactio vectigalium pertinebat): quam ob causam utrique ad regem sunt evocati.

28. Comme ayant l'intendance des tributs: c'est pourquoi ils reçurent tous deux un ordre de se rendre auprès du roi.

ŷ 23. Voyez au chap. III. ŷ 4.

ŷ 24. Gr. autr. Ménélaüs s'étant rendu agréable au roi, et s'étant servi des moyens que sa légation lui donnoit pour s'élever, fit retomber, etc.

ŷ 26. Onias.

Ibid. Par Ménélaüs. — Quelques-uns croient, sur le simple témoignage de l'historien Josèphe, que Ménélaüs étoit frère de Jason. Mais alors ils sont obligés de dire que lorsqu'il est nommé ici frère de Simon (*Supr.* ŷ 23.), qui étoit de la tribu de Benjamin (*Supr.* III. 4), cela signifie qu'il étoit son beau-frère, ou son parent, ou dans son parti, ou qu'il lui ressembloit en méchanceté. Voyez la *Dissertation sur la succession des grands-prêtres, tom.* VI.

ŷ 27. C'est-à-dire la forteresse de Jérusalem.

Avant l'ère chr. vulg. 170.

29. La dignité de grand-prêtre fut ôtée à Ménélaüs, et Lysimaque son frère lui succéda dans cette charge : et le gouvernement de Chypre fut donné à Sostrate."

30. Pendant que ces choses se passoient, ceux de Tharse" et de Mallo excitèrent une sédition," parce qu'ils avoient été donnés à Antiochide, concubine du roi.

31. Le roi y vint en grande hâte pour les apaiser, ayant laissé pour son lieutenant un des grands de sa cour, nommé Andronique.

32. Mais Ménélaüs croyant que cette occasion lui étoit favorable, déroba du temple quelques vases d'or," et en donna une partie à Andronique, ayant vendu les autres à Tyr, et dans les villes voisines.

33. Onias ayant su ceci très-certainement, le reprochoit à Ménélaüs, se tenant cependant a Antioche dans un lieu sûr près de Daphné."

34. C'est pourquoi Ménélaüs alla trouver Andronique, et le pria de tuer Onias : Andronique étant donc venu où étoit Onias, et lui ayant persuadé, par la parole qu'il lui donna avec serment" (quoiqu'il le tînt pour suspect),

29. Et Menelaus amotus est a sacerdotio, succedente Lysimacho fratre suo : Sostratus autem prælatus est Cypriis.

30. Et cum hæc agerentur, contigit Tharsenses et Mallotas seditionem movere, eo quod Antiochidi regis concubinæ dono essent dati.

31. Festinanter itaque rex venit sedare illos, relicto suffecto uno ex comitibus suis Andronico.

32. Ratus autem Menelaus accepisse se tempus opportunum, aurea quædam vasa e templo furatus donavit Andronico, et alia vendiderat Tyri, et per vicinas civitates.

33. Quod cum certissime cognovisset Onias, arguebat eum, ipse in loco tuto se continens Antiochiæ secus Daphnem.

34. Unde Menelaus accedens ad Andronicum, rogabat ut Oniam interficeret : qui cum venisset ad Oniam, et datis dextris cum jurejurando (quamvis esset ei sus-

† 29. Gr. autr. Ménélaüs, *s'en allant à Antioche*, laissa *comme vice-gérant*, pour remplir sa place de grand-prêtre, Lysimaque son frère; et Sostrate *laissa*, *pour remplir sa place d'intendant des tributs*, Cratès le gouverneur de Chypre.

† 30. Tharse étoit la capitale de la Cilicie. Mallo ou Mallus étoit une autre ville de la même province, sur le fleuve Pyramus.

Ibid. Contre le roi, dont ils croyoient avoir été méprisés et déshonorés.

† 32. Ménélaüs n'étoit plus à Jérusalem; mais il y avoit Lysimaque son vice-gérent qui, par ses ordres, enleva des vases d'or du temple. *Infr.* † 39.

† 33. Ce faubourg de Daphné est fort célèbre dans toute l'antiquité : dans ce faubourg étoit un bois de futaie au milieu duquel étoit le temple d'Apollon, qui étoit un asile inviolable pour tous ceux qui s'y retiroient.

† 34. De ne lui point faire de mal.

pectus), suasisset de asylo procedere, statim eum peremit, non veritus justitiam.

35. Ob quam causam non solum Judæi, sed aliæ quoque nationes indignabantur, et moleste ferebant de nece tanti viri injusta.

36. Sed regressum regem de Ciliciæ locis adierunt Judæi apud Antiochiam, simul et Græci, conquerentes de iniqua nece Oniæ.

37. Contristatus itaque animo Antiochus propter Oniam, et flexus ad misericordiam, lacrymas fudit, recordatus defuncti sobrietatem et modestiam.

38. Accensisque animis, Andronicum purpura exutum, per totam civitatem jubet circumduci : et in eodem loco, in quo in Oniam impietatem commiserat, sacrilegum vita privari, Domino illi condignam retribuente pœnam.

39. Multis autem sacrilegiis in templo a Lysimacho commissis Menelai consilio, et divulgata fama, congregata et multitudo adversum Lysimachum, multo jam auro exportato.

40. Turbis autem insurgentibus, et animis ira repletis, Lysimachus armatis fere tribus millibus, iniquis manibus uti cœpit, duce quodam Tyranno ætate pariter et dementia provecto.

de sortir de l'asile où il étoit, il le tua aussitôt, sans avoir aucune crainte de la justice. Avant l'ère chr. vulg. 170.

35. Aussi non-seulement les Juifs, mais les autres nations même en conçurent de l'indignation, et ne pouvoient supporter l'injustice de la mort d'un si grand homme.

36. C'est pourquoi le roi étant revenu de Cilicie, les Juifs avec les Grecs allèrent le trouver à Antioche, et lui firent leurs plaintes de ce meurtre si injuste d'Onias.

37. Antiochus fut saisi de tristesse au fond du cœur à cause de la mort d'Onias ; il fut touché de compassion ; et il répandit des larmes, se souvenant de la sagesse et de la modération qui avoient toujours éclaté dans sa conduite.

38. Et entrant dans une grande colère contre Andronique, il commanda qu'on le dépouillât de la pourpre, qu'on le menât par toute la ville, et que ce sacrilége fût tué[v] au même lieu où il avoit commis cette impiété contre Onias ; le Seigneur rendant ainsi à ce misérable la punition qu'il avoit si justement méritée.

39. Or, Lysimaque ayant commis plusieurs sacriléges dans le temple par le conseil de Ménélaüs, et le bruit s'en étant répandu lorsqu'il en avoit déjà emporté quantité d'or, une grande multitude de peuple se souleva contre Lysimaque.

40. Comme donc ceux de la ville se soulevoient, et qu'ils étoient animés d'une grande colère, Lysimaque arma environ trois mille hommes, et commença à user de violence, ayant pour chef un certain Tyran[w] également avancé en âge, et consommé en malice.

ỳ 38. On lit dans le grec ἀπεκόσμησε, *honore privavit*, ou *e mundo expulit*; l'édition d'Alde porte ἀπέκτεινε, *occidit*.

ỳ 40. C'est-à-dire un homme nommé Tyran. Le grec lit : Auranus ou Hau-

Avant l'ère chr. vulg. 170.

41. Mais lorsque le peuple vit que Lysimaque les attaquoit de cette sorte, les uns prirent des pierres, les autres de gros bâtons; et quelques-uns jetèrent de la cendre contre lui.

42. Il y eut beaucoup de ses gens blessés, et quelques-uns de tués; et tous furent mis en fuite : et le sacrilége fut aussi tué lui-même près du trésor.

43. On commença donc à accuser Ménélaüs de tous ces désordres.

44. Et le roi étant venu à Tyr, trois députés envoyés par les anciens de la ville vinrent lui porter leurs plaintes sur cette affaire.

45. Ménélaüs, voyant qu'il succomboit sous cette accusation, promit à Ptolémée[y] une grande somme d'argent pour l'engager à parler au roi en sa faveur.

46. Ptolémée ayant donc été trouver le roi, lorsqu'il s'étoit mis dans un vestibule[y] comme pour se rafraîchir, le fit changer de résolution.

47. Et ce prince déclarant Ménélaüs innocent, quoiqu'il fût coupable de toutes sortes de crimes, condamna en même temps à la mort ces pauvres députés, qui auroient été jugés innocens par des Scythes mêmes,[y] s'ils avoient plaidé leur cause devant eux.

48. Ainsi ceux qui avoient soutenu les intérêts de la ville et du peuple, et le respect dû aux vases sacrés, furent

41. Sed, ut intellexerunt conatum Lysimachi, alii lapides, alii fustes validos arripuere : quidam vero cinerem in Lysimachum jecere.

42. Et multi quidem vulnerati, quidam autem et prostrati, omnes vero in fugam conversi sunt : ipsum etiam sacrilegum secus ærarium interfecerunt.

43. De his ergo cœpit judicium adversus Menelaum agitari.

44. Et cum venisset rex Tyrum, ad ipsum negotium detulerunt missi tres viri a senioribus.

45. Et cum superaretur Menelaus, promisit Ptolemæo multas pecunias dare ad suadendum regi.

46. Itaque Ptolemæus, in quodam atrio positum, quasi refrigerandi gratia, regem adiit, et deduxit a sententia :

47. Et Menelaum quidem universæ malitiæ reum criminibus absolvit : miseros autem, qui etiamsi apud Scythas causam dixissent, innocentes judicarentur, hos morte damnavit.

48. Cito ergo injustam pœnam dederunt, qui pro civitate, et populo, et sa-

ranus, ce qui peut signifier un homme du pays d'Auran ou Hauran, au-delà du Jourdain, vers Damas.

ỳ 45. Gr. A Ptolémée fils de Dorymènes. C'est celui dont il est parlé au 1er livre des Machabées, III. 38.

ỳ 46. Gr. Dans un pérystile, *une galerie soutenue de colonnes.*

ỳ 47. C'est-à-dire, par les plus cruels de tous les hommes; car telle étoit l'affreuse réputation de ces peuples barbares qui habitoient la Scythie.

cris vasis causam prosecuti sunt.

49. Quamobrem Tyrii quoque indignati, erga sepulturam eorum liberalissimi extiterunt.

50. Menelaus autem, propter eorum qui in potentia erant, avaritiam, permanebat in malitia ad insidias civium.

punis aussitôt contre toute sorte de justice. Avant l'ère chr. vulg. 170.

49. C'est pourquoi les Tyriens mêmes, étant touchés d'indignation, se montrèrent fort généreux dans la sépulture honorable qu'ils leur donnèrent.

50. Cependant Ménélaüs se maintenoit dans l'autorité, à cause de l'avarice de ceux qui étoient puissans auprès du roi; et il croissoit en malice, ne travaillant qu'à tendre des piéges à ses concitoyens.

CHAPITRE V.

Antiochus se prépare à marcher contre l'Egypte. Prodiges effrayans qui paroissent dans l'air au-dessus de Jérusalem. Expédition de Jason contre Jérusalem; sa fuite et sa fin malheureuse. Antiochus marche contre Jérusalem; violences qu'il y exerce. Il y envoie Apollonius, qui y exerce de nouvelles cruautés; Judas Machabée se retire dans le désert.

I. *Machabées*, I. 18.-56.

1. Eodem tempore Antiochus secundam profectionem paravit in Ægyptum.

1. En ce temps-là Antiochus[1] se préparoit pour faire une seconde fois la guerre en Egypte.[a]

2. Contigit autem per universam Jerosolymorum civitatem videri diebus quadraginta per aera equites

2. Or il arriva que l'on vit dans toute la ville de Jérusalem pendant quarante jours des hommes à cheval, qui couroient en l'air, habillés de draps

(a) *S. Script. prop. Pars* VI. n° 200.

ỳ 1. Surnommé Epiphanes.

Ibid. Deux ans après le couronnement de Ptolémée Philométor dont il a été parlé au chap. précédent ỳ 21.; Antiochus marcha contre l'Egypte. Le combat se donna près de Peluse. Antiochus remporta la victoire, après laquelle il retourna à Tyr, où il étoit lorsqu'on vint accuser devant lui Ménélaüs. *Supr.* IV. 44. Il employa tout l'hiver à faire de nouveaux préparatifs pour une seconde expédition qui est celle dont il est parlé ici.

Avant l'ère chr. vulg. 170.

d'or, et armés de lances comme des troupes de cavalerie.

3. Des chevaux rangés par escadrons, qui couroient les uns contre les autres; des combats de main à main; des boucliers agités; une multitude de gens armés de casques et d'épées nues; des dards lancés; des armes d'or brillantes; et des cuirasses de toutes sortes.

4. C'est pourquoi tous prioient Dieu que ces prodiges tournassent à leur avantage.

5. Mais comme un faux bruit de la mort d'Antiochus se fut répandu, " Jason, ayant pris mille hommes avec lui, vint attaquer tout d'un coup la ville: " et quoique les citoyens accourussent de tous côtés aux murailles, il se rendit enfin maître de la ville;" et Ménélaüs" s'enfuit dans la forteresse.

6. Cependant Jason fit un grand carnage," sans songer à épargner ses concitoyens: il ne considéroit point que c'est un très-grand malheur d'être heureux dans la guerre qu'on fait à ses proches; et il croyoit remporter un trophée de ses ennemis, et non de ses concitoyens.

7. Il ne put pas néanmoins se mettre en possession de la principauté;" mais tout le fruit de sa trahison et de sa malice fut sa propre confusion: et il se vit obligé de s'enfuir de nouveau, et de se retirer au pays des Ammonites.

discurrentes, auratas stolas habentes, et hastis, quasi cohortes, armatos:

3. Et cursus equorum ordines digestos, et congressiones fieri comimus, et scutorum motus, et galeatorum multitudinem gladiis districtis, et telorum jactus, et aurearum armorum splendorem, omnisque generis loricarum.

4. Quapropter omnes rogabant in bonum monstra converti.

5. Sed cum falsus rumor exisset, tanquam vita excessisset Antiochus, assumptis Jason non minus mille viris, repente aggressus est civitatem: et civibus ad murum convolantibus, ad ultimum apprehensa civitate, Menelas fugit in arcem:

6. Jason vero non parcebat in cede civibus suis, nec cogitabat prosperitatem adversum cognatos malum esse maximum, arbitrans hostium et non civium se trophaea capturum.

7. Et principatum quidem non obtinuit, finem vero insidiarum suarum confusionem accepit, et profugus iterum abiit in Ammaniten.

¥ 5. On disoit qu'il avoit été tué au siége d'Alexandrie.

Ibid. Antiochus lui ayant ôté la souveraine sacrificature, il voulut profiter de cette occasion pour s'en remettre en possession.

Ibid. Jérusalem.

Ibid. Qu'Antiochus avoit mis à la place de Jason.

¥ 6. Dans la ville.

¥ 7. Attaché à la souveraine sacrificature.

8. Ad ultimum, in exitium sui conclusus ab Areta Arabum tyranno, fugiens de civitate in civitatem, omnibus odiosus, ut refuga legum et execrabilis, ut patriæ et civium hostis, in Ægyptum extrusus est.

9. Et qui multos de patria sua expulerat, peregre periit, Lacedæmonas perfectus, quasi pro cognatione ibi refugium habiturus:

10. Et qui insepultos multos abjecerat, ipse et illamentatus, et insepultus abjicitur, sepultura neque peregrina usus, neque patrio sepulchro participans.

11. His itaque gestis, suspicatus est rex societatem deserturos Judæos: et ob hoc profectus ex Ægypto efferatis animis, civitatem quidem armis cepit.

12. Jussit autem militibus interficere, nec parcere occursantibus, et per domos ascendentes trucidare.

8. Il fut enfin mis en prison par Arétas, roi des Arabes, qui vouloit le perdre," d'où s'étant sauvé, et fuyant de ville en ville, haï de tout le monde comme un violateur de toutes les lois, comme un homme exécrable, comme un ennemi déclaré de sa patrie et de ses concitoyens, il fut chassé en Egypte. Avant l'ère chr. vulg. 170.

9. Ainsi celui qui avoit chassé tant de personnes hors de leur pays périt lui-même hors du sien, étant allé à Lacédémone pour y trouver quelque refuge, à cause de la parenté."

10. Et comme il avoit fait jeter les corps de plusieurs sans les faire ensevelir, le sien fut jeté de même, sans être ni pleuré ni enseveli, et sans qu'il ait pu trouver de tombeau, ni dans son pays, ni parmi les étrangers."

11. Ces choses s'étant passées" de la sorte, le roi s'imagina" que les Juifs pourroient bien abandonner l'alliance qu'ils avoient faite avec lui; ainsi il partit d'Egypte plein de fureur, et ayant emporté la ville" de vive force,

12. Il commanda à ses soldats de tuer tout, de n'épargner aucun de tous ceux qu'ils rencontreroient, et d'égorger ceux qui monteraient" au haut des maisons.

℣ 8. Gr. autr. Il reçut enfin la récompense de sa mauvaise conduite, ayant été arrêté par Arétas (*ou* ayant été accusé auprès d'Arétas), roi des Arabes; et fuyant *ensuite* de ville en ville, etc.

℣ 9. Que les Lacédémoniens se flattoient d'avoir avec les Juifs, se croyant issus d'Abraham aussi bien qu'eux. — Voyez au 1^er^ livre des Machabées, XII. 21.

℣ 10. Gr. autr. On ne lui rendit aucun des devoirs qu'on rend aux morts, et il ne fut point enterré dans le tombeau de ses pères.

℣ 11. Le grec peut signifier : Le roi ayant appris de quelques-uns ce qui s'étoit passé. On y lit προσπεσόντων, *convenientibus*, qui laisse à sous-entendre le mot τινῶν, *quibusdam*.

Ibid. Parce que les Juifs s'étoient réjouis de sa mort sur le bruit qui en avoit couru.

Ibid. Jérusalem.

℣ 12. Le participe *ascendentes* du latin ne se rapporte pas aux soldats, mais aux habitans de Jérusalem; car en grec il est à l'accusatif ἀναβαίνοντας. Sacy et les interprètes qui l'ont suivi se sont donc trompés en traduisant : Et de monter même dans les maisons pour y égorger tout ce qui s'y trouveroit.

DRACH.

Avant l'ère chr. vulg. 162.

13. Ils firent donc un carnage général des jeunes hommes et des vieillards, des femmes et des enfans; et ni les filles, ni les plus petits enfans ne purent éviter la mort.

14. Il en fut tué quatre-vingt mille pendant trois jours : quarante mille furent faits captifs; et il n'y en eut pas moins de vendus."

15. Mais, comme si cette cruauté n'eût pas suffi à Antiochus, il osa même entrer dans le temple, qui étoit le lieu le plus saint de toute la terre, ayant pour conducteur Ménélaüs, l'ennemi des lois et de sa patrie.

16. Et prenant avec ses mains criminelles les vases sacrés, que les autres rois et les villes avoient placés en ce lieu saint, pour en être l'ornement et la gloire, il les manioit d'une manière indigne, et les profanoit.

17. Ainsi, Antiochus ayant perdu toute la lumière de l'esprit, ne considéroit pas que, si Dieu faisoit éclater pour un peu de temps sa colère contre les habitans de cette ville, c'étoit à cause de leurs péchés; et que c'étoit pour cela qu'un lieu si saint avoit été exposé à cette profanation.

18. Car autrement, s'ils n'avoient été coupables de plusieurs crimes, ce prince, à l'exemple d'Héliodore qui fut envoyé par le roi Séleucus pour piller le trésor," auroit été fouetté comme lui au moment de son arrivée, et empêché d'exécuter son entreprise insolente.

19. Mais Dieu n'a pas choisi le peu-

13. Fiebant ergo cædes juvenum ac seniorum, et mulierum et natorum exterminia, virginumque et parvulorum neces.

14. Erant autem toto triduo octoginta millia interfecti, quadraginta millia vincti, non minus autem venundati.

15. Sed nec ista sufficiunt : ausus etiam intrare templum universa terra sanctius, Menelao ductore, qui legum et patriæ fuit proditor.

16. Et scelestis manibus sumens sancta vasa, quæ ab aliis regibus et civitatibus erant posita ad ornatum loci et gloriam, contrectabat indigne, et contaminabat.

17. Ita alienatus mente Antiochus, non considerabat quod propter peccata habitantium civitatem, modicum Deus fuerat iratus, propter quod et accidit circa locum despectio :

18. Alioquin nisi contigisset eos multis peccatis esse involutos, sicut Heliodorus, qui missus est a Seleuco rege ad expoliandum ærarium, etiam hic statim adveniens flagellatus, et repulsus utique fuisset ab audacia.

19. Verum non propter

ỳ 14. Le grec peut signifier : Il en périt quatre-vingt mille en trois jours; *savoir*, quarante mille qui furent passés au fil de l'épée, et il en fut vendu autant qu'il en fut tué.

ỳ 18. Le trésor déposé dans le temple.

locum, gentem, sed propter gentem, locum Deus elegit.

20. Ideoque et ipse locus particeps factus est populi malorum: postea autem fiet socius bonorum; et qui derelictus in ira Dei omnipotentis est, iterum in magni Domini reconciliatione eum summa gloria exaltabitur.

21. Igitur Antiochus mille et octingentis ablatis de templo talentis, velociter Antiochiam regressus est, existimans se præ superbia terram ad navigandum, pelagus vero ad iter agendum deducturum propter mentis elationem.

22. Reliquit autem et præpositos ad affligendam gentem; Jerosolymis quidem Philippum genere Phrygem, moribus crudeliorem eo ipso a quo constitutus est:

23. In Garizim autem Andronicum et Menelaum qui gravius quam ceteri imminebant civibus.

24. Cumque appositus esset contra Judæos, misit odiosum principem Apollonium cum exercitu viginti et duobus millibus, præcipiens ei omnes perfectæ ætatis interficere, mulieres ac juvenes vendere.

ple à cause du temple; il a choisi au contraire le temple à cause du peuple. Avant l'ère chr. vulg. 168.

20. C'est pourquoi ce lieu saint a eu part aux maux qui sont arrivés au peuple, comme il aura part aussi aux biens qu'il doit recevoir; et après avoir été quelque temps abandonné, à cause de la colère du Dieu tout-puissant, il sera encore élevé à une souveraine gloire, lorsque le grand Dieu se réconciliera avec son peuple.

21. Antiochus ayant donc emporté du temple dix-huit cents talens, s'en retourna promptement à Antioche, s'abandonnant à un tel excès d'orgueil, et s'élevant dans le cœur d'une manière si extravagante, qu'il s'imaginoit pouvoir rendre la terre navigable, et faire de la mer un chemin ferme.

22. Il laissa aussi des hommes, qu'il établit en autorité afin qu'ils affligeassent le peuple; savoir, dans Jérusalem Philippe originaire de Phrygie, plus cruel que celui qui l'y avoit établi;

23. Et à Garizim, Andronique et Ménélaüs, plus acharnés que tous les autres à faire du mal à leurs concitoyens."

24. Et la haine qu'il avoit contre les Juifs n'étant pas encore satisfaite, il leur envoya le détestable" Apollonius, avec une armée de vingt-deux mille hommes qu'il commandoit; et lui donna ordre de tuer tous ceux qui seroient dans un âge parfait, et de vendre les femmes et les jeunes hommes.

℣ 23. Ou plutôt et selon le grec : Il laissa..... dans Jérusalem, Philippe..... et Andronique à Garizim *où les Samaritains avoient leur temple;* et outre ces deux, *il laissa encore dans la Judée* Ménélaüs plus acharné que tous les autres à faire du mal à ses concitoyens.

℣ 24. Quelques-uns traduisent le grec : il leur envoya Apollonius le Mysarque, c'est-à-dire gouverneur de Mysie; de même que l'on voit ci-après Nicanor le Cypriarque, c'est-à-dire gouverneur de Chypre. *Infr.* XII. 2.

Avant l'ère chr. vulg. 168.

25. Lors donc qu'il fut arrivé à Jérusalem, il feignit de vouloir la paix, et il demeura en repos jusqu'au saint jour du sabbat; mais lorsque les Juifs se tenoient dans le repos auquel le sabbat les obligeoit, il commanda à ses gens de prendre les armes.

26. Il tailla en pièces tous ceux qui étoient venus pour les regarder;[y] et courant toute la ville avec ses soldats, il tua un grand nombre de personnes.

27. Cependant Judas Machabée s'étoit retiré, lui dixième, en un lieu désert, où il vivoit avec les siens sur les montagnes parmi les bêtes; et ils demeuroient là sans manger autre chose que l'herbe des champs, afin de ne point prendre part à ce qui souilloit les autres.

25. Qui cum venisset Jerosolymam, pacem simulans, quievit usque ad diem sanctum sabbati; et tunc feriatis Judæis, arma capere suis præcepit.

26. Omnesque qui ad spectaculum processerant, trucidavit; et civitatem cum armatis discurrens ingentem multitudinem peremit.

27. Judas autem Machabæus, qui decimus fuerat, secesserat in desertum locum, ibique inter feras vitam in montibus cum suis agebat; et feni cibo vescentes, demorabantur, ne participes essent coinquinationis.

ỳ 26. Gr. autr. Tous ceux qui étoient venus pour la fête, *c'est-à-dire pour le jour du sabbat.* Le mot Θεωρίον peut signifier non-seulement *spectaculum*, mais *spectaculum sacrum, rem divinam.*

Avant l'ère chr. vulg. 163.

CHAPITRE VI.

Antiochus force les Juifs d'abandonner les lois de Dieu pour embrasser le culte des idoles. Profanation du temple. Cruautés exercées contre les Juifs fidèles à la loi du Seigneur. Dessein de Dieu en permettant ces maux. Martyre du saint vieillard Eléazar.

I. *Machabées*, I. 57. *et suiv.*

1. Sed non post multum temporis, misit rex senem quemdam Antiochenum, qui compelleret Judæos, ut se transferrent a patriis et Dei legibus :

1. Peu de temps après, le roi envoya un certain vieillard d'Antioche[a] pour forcer les Juifs à abandonner les lois de Dieu et celles de leur pays;

2. Contaminare etiam quod in Jerosolymis erat templum, et cognominare Jovis Olympii; et in Garizim prout erant hi qui locum inhabitabant, Jovis hospitalis.

2. Pour profaner le temple de Jérusalem, et l'appeler le temple de Jupiter Olympien; et pour donner au temple de Garizim le nom de temple de Jupiter l'Etranger, comme l'étoient ceux qui habitoient en ce lieu.[b]

3. Pessima autem et universis gravis erat malorum incursio :

3. Ainsi l'on vit fondre tout d'un coup sur tout le peuple comme un déluge terrible de toutes sortes de maux :

4. Nam templum luxuria et comessationibus gentium erat plenum, et scortantium cum meretricibus sacratisque ædibus, mulieres se ultro ingerebant, intro ferentes ea quæ non licebat.

4. Car le temple étoit rempli des dissolutions et des festins de débauche des gentils, d'hommes impudiques mêlés avec des courtisanes, et de femmes qui entroient insolemment dans ces lieux sacrés, y portant des choses qu'il étoit défendu d'y introduire.

5. Altare etiam plenum

5. L'autel étoit plein aussi de vian-

℣ 1. Gr. Ἀθηναῖον, *Athenæum*, *Athénien*, ou peut-être *Athénée*, nom propre.

℣ 2. Les naturels du pays en avoient été emmenés captifs.

Avant l'ère chr. vulg. 168.

des impures, qui sont interdites par nos lois.

6. On ne regardoit point les jours de sabbat; on n'observoit plus les fêtes solennelles du pays; et nul n'osoit plus avouer simplement qu'il étoit Juif.″

7. Ils étoient menés par une dure nécessité aux sacrifices profanes, le jour de la naissance du roi,″ et lorsque l'on célébroit la fête de Bacchus, on les contraignoit d'aller par les rues″ couronnés de lierre,″ en son honneur.

8. Les Ptoléméens″ suggérèrent″ aussi et furent cause qu'on publia un édit dans les villes prochaines des gentils, pour les obliger d'agir de la même sorte contre les Juifs, et de les contraindre à sacrifier,

9. Ou de tuer ceux qui ne voudroient point embrasser les coutumes des gentils: ainsi on ne voyoit que misère.

10. Car deux femmes ayant été accusées d'avoir circoncis leurs enfans, furent menées publiquement par toute la ville, ayant ces enfans pendus à leurs mamelles; et ensuite furent précipitées du haut des murailles.

11. D'autres s'étant assemblés en des cavernes voisines, et y célébrant secrètement le jour du sabbat, comme Philippe″ en fut averti, il les fit tous

erat illicitis, quæ legibus prohibebantur.

6. Neque autem sabbata custodiebantur, neque dies solemnes patrii servabantur, nec simpliciter Judæum se esse quisquam confitebatur.

7. Ducebantur autem cum amara necessitate in die natalis regis ad sacrificia; et cum Liberi sacra celebrarentur, cogebant hedera coronati Libero circuire.

8. Decretum autem exiit in proximas gentilium civitates, suggerentibus Ptolemæis, ut pari modo et ipsi adversus Judæos agerent, ut sacrificarent:

9. Eos autem qui nollent transire ad instituta gentium, interficerent: erat ergo videre miseriam.

10. Duæ enim mulieres delatæ sunt natos suos circumcidisse: quas, infantibus ad ubera suspensis, cum publice per civitatem circumduxissent, per muros præcipitaverunt.

11. Alii vero, ad proximas coeuntes speluncas, et latenter sabbati diem celebrantes, cum indicati essent

† 6. Qu'il observoit la religion judaïque.

† 7. Le grec ajoute: Qui se célébroit tous les mois.

Ibid. Le mot grec πομπεύειν signifie proprement marcher avec solennité à la suite d'une idole.

Ibid. Gr. litt. Ayant du lierre, *soit sur la tête ou à la main.* Cet arbre étoit consacré à Bacchus.

† 8. Ou les habitans de Ptolémaïde.

Ibid. On lit dans le grec au pluriel, Πτολεμαίων ὑποτιθεμένων, *Ptolemais suggerentibus.* Quelques exemplaires portent au singulier Πτολεμαίου ὑποθεμένου, ou ὑποτιθεμένου, *Ptolemæo suggerente;* alors on l'entend de ce Ptolémée fils de Dorymènes, dont il est parlé au chap. IV. † 45.

† 11. Le gouverneur de Jérusalem.

Philippo, flammis succensi sunt, eo quod verebantur, propter religionem et observantiam, manu sibimet auxilium ferre.

consumer par les flammes, eux n'ayant osé se défendre, à cause du grand respect qu'ils avoient pour l'observation du sabbat.

Avant l'ère chr. vulg. 186.

12. Obsecro autem eos qui hunc librum lecturi sunt, ne abhorrescant propter adversos casus, sed reputent, ea quæ acciderunt, non ad interitum, sed ad correptionem esse generis nostri.

12. Je conjure ceux qui liront ce livre de ne pas se scandaliser de tant d'horribles malheurs; mais de considérer que tous ces maux sont arrivés, non pour perdre notre nation, mais pour la châtier.

13. Etenim multo tempore non sinere peccatoribus ex sententia agere, sed statim ultiones adhibere, magni beneficii est indicium.

13. Car c'est la marque d'une grande miséricorde de Dieu envers les pécheurs, de ne pas les laisser long-temps vivre selon leurs désirs, mais de les châtier promptement.

14. Non enim, sicut in aliis nationibus, Dominus patienter expectat, ut eas, cum judicii dies advenerit, in plenitudine peccatorum puniat:

14. En effet le Seigneur n'agit pas à notre égard comme à l'égard des autres nations, qu'il souffre avec patience, se réservant de les punir dans la plénitude de leurs péchés, lorsque le jour du jugement sera arrivé.

15. Ita et in nobis statuit, ut peccatis nostris in finem devolutis, ita demum in nos vindicet.

15. Et il n'attend pas de même, pour nous punir, que nos péchés soient montés à leur comble.

16. Propter quod numquam quidem a nobis misericordiam suam amovet: corripiens vero in adversis, populum suum non derelinquit.

16. Ainsi il ne retire jamais sa miséricorde de dessus nous, et parmi les maux dont il afflige son peuple pour le châtier, il ne l'abandonne point.

17. Sed hæc nobis ad commonitionem legentium dicta sint paucis jam autem veniendum est ad narrationem.

17. Après avoir dit ce peu de paroles pour l'instruction des lecteurs, il faut reprendre maintenant la narration.

18. Igitur Eleazarus unus de primoribus scribarum, vir ætate provectus, et vultu decorus, aperto ore hians compellebatur carnem porcinam manducare.

18. Eléazar, l'un des premiers d'entre les docteurs de la loi, qui étoit un vieillard d'un visage vénérable, fut pressé de manger de la chair de porc, et on vouloit l'y contraindre, en lui ouvrant la bouche par force.

167.

19. At ille gloriosissimam

19. Mais lui, préférant une mort

Avant l'ère chr. vulg. 167.

pleine de gloire à une vie criminelle, alla volontairement au supplice."

mortem magis quam odibilem vitam complectens, voluntarie præibat ad supplicium.

20. Considérant" ce qui lui faudroit souffrir en cette rencontre, et demeurant ferme dans la patience, il résolut de ne rien faire contre la loi pour l'amour de la vie."

20. Intuens autem quemadmodum oporteret accedere, patienter sustinens, destinavit non admittere illicita propter vitæ amorem.

21. Ceux qui étoient présens, touchés d'une injuste compassion," à cause de l'ancienne amitié qu'ils avoient pour lui, le prirent à part, et le supplièrent de trouver bon qu'on lui apportât des viandes dont il lui étoit permis de manger, afin qu'on pût feindre qu'il avoit mangé des viandes du sacrifice, selon le commandement du roi,

21. Hi autem qui adstabant, iniqua miseratione commoti, propter antiquam viri amicitiam, tollentes eum secreto, rogabant afferri carnes quibus vesci ei licebat, ut simularetur manducasse, sicut rex imperaverat, de sacrificii carnibus,

22. Et qu'on le sauvât ainsi de la mort: ils usoient donc de cette espèce d'humanité à son égard; par un effet de l'ancienne affection qu'ils lui portoient.

22. Ut, hoc facto, a morte liberaretur: et propter veterem viri amicitiam, hanc in eo faciebant humanitatem.

23. Mais pour lui, il commença à considérer ce que demandoit de lui un âge et une vieillesse si vénérable, ces cheveux blancs qui accompagnoient la grandeur de cœur qui lui étoit naturelle, et cette vie innocente et sans tache qu'il avoit menée depuis son enfance; et il répondit aussitôt, selon les ordonnances de la loi sainte établie de Dieu, qu'il aimoit mieux descendre dans le tombeau.

23. At ille cogitare cœpit ætatis ac senectutis suæ eminentiam dignam, et ingenitæ nobilitatis canitiem, atque a puero optimæ conversationis actus, et secundum sanctæ et a Deo conditæ legis constituta, respondit cito, dicens, præmitti se velle in inferum.

24. Car il n'est pas digne de l'âge où nous sommes, leur dit-il, d'user de cette fiction, qui seroit cause que plusieurs

24. Non enim ætati nostræ dignum est, inquit, fingere: ut multi adolescen-

ỳ 19. Gr. litt. au *supplice du* tympanum. C'étoit la bastonnade. Voyez la *Dissertation sur les supplices*, à la tête du livre des Nombres, tom. III.

ỳ 20. Comme très-peu de chose.

Ibid. D. Calmet croit que le grec pourroit se traduire: Mais crachant, comme il le devoit, ce *qu'on lui avoit mis dans la bouche*, et dont il ne lui étoit pas permis de goûter même pour conserver sa vie, il s'avança vers ceux qui l'attendoient pour le tourmenter.

ỳ 21. Gr. autr. Ceux qui étoient préposés à cet injuste festin où l'on servoit les entrailles *des bêtes immolées aux idoles*.

tium, arbitrantes Eleazarum nonaginta annorum transisse ad vitam alienigenarum,

jeunes hommes, s'imaginant qu'Eléazar à l'âge de quatre-vingt-dix ans auroit passé au paganisme,

Avant l'ère chr. vulg. 162.

25. Et ipsi propter meam simulationem, et propter modicum corruptibilis vitæ tempus, decipiantur: et per hoc maculam atque execrationem meæ senectuti conquiram.

25. Seroient eux-mêmes trompés par cette feinte, dont j'aurois usé pour conserver un petit reste de cette vie corruptible: et ainsi j'attirerois une tache honteuse sur moi, et l'exécration des hommes sur ma vieillesse.

26. Nam, etsi in præsenti tempore suppliciis hominum eripiar, sed manum Omnipotentis nec vivus nec defunctus effugiam.

26. Car encore que je me délivrasse présentement des supplices des hommes, je ne pourrois néanmoins fuir la main du Tout-Puissant, ni pendant ma vie, ni après ma mort.

27. Quamobrem fortiter vita excedendo, senectute quidem dignus apparebo:

27. C'est pourquoi mourant courageusement, je paroîtrai digne de la vieillesse où je suis;

28. Adolescentibus autem exemplum forte relinquam si prompto animo, ac fortiter, pro gravissimis ac sanctissimis legibus honesta morte perfungar. His dictis, confestim ad supplicium trahebatur.

28. Et je laisserai aux jeunes gens un exemple de fermeté, souffrant avec joie une mort honorable pour le culte sacré de nos lois très-saintes. Aussitôt qu'il eut achevé ces paroles, on le traîna au supplice.

29. Hi autem qui eum ducebant, et paulo ante fuerant mitiores, in iram conversi sunt propter sermones ab eo dictos, quos illi per arrogantiam prolatos arbitrabantur.

29. Et ceux qui le conduisoient, ayant paru auparavant plus doux envers lui, passèrent tout d'un coup à une grande colère, à cause de ces paroles qu'il avoit dites, et qu'ils attribuoient à l'orgueil.

30. Sed cum plagis perimeretur, ingemuit, et dixit: Domine, qui habes sanctam scientiam, manifeste tu scis quia, cum a morte possem liberari, duros corporis sustineo dolores: secundum animam vero propter timorem tuum libenter hæc patior.

30. Lorsqu'il étoit près de mourir des coups dont on l'accabloit, il jeta un grand soupir, et il dit: Seigneur, qui avez la science sainte,[y] vous connoissez clairement qu'ayant pu me délivrer de la mort, je souffre dans mon corps de très-sensibles douleurs, mais que dans l'ame je sens de la joie de les souffrir pour votre crainte.

[y] 30. La science divine à laquelle rien ne peut échapper.

31. Il mourut ainsi, en laissant non-seulement aux jeunes hommes, mais aussi à toute sa nation, un grand exemple de vertu et de fermeté dans le souvenir de sa mort.

31. Et iste quidem hoc modo vita decessit, non solum juvenibus, sed universæ genti memoriam mortis suæ ad exemplum virtutis et fortitudinis derelinquens.

CHAPITRE VII.

Martyre des sept frères Machabées et de leur mère.

167. 1. Or, il arriva que l'on prit aussi sept frères avec leur mère: " et le roi" voulut les contraindre à manger, contre la defense de la loi, de la chair de porc, en les faisant déchirer avec des fouets et des escourgées de cuir de taureau."

1. Contigit autem et septem fratres una cum matre sua apprehensos, compelli a rege edere contra fas carnes porcinas, flagris et taureis cruciator.

2. Mais l'un d'eux, qui étoit l'aîné, lui dit: Que demandez-vous, et que voulez-vous apprendre de nous? Nous sommes prêts à mourir plutôt que de violer les lois de Dieu et de notre pays.

2, Unus autem ex illis, qui erat primus, sic ait: Quid quæris? et quid vis discere a nobis? parati sumus mori, magis quam patrias Dei leges prævaricari.

3. Le roi entrant en colère, commanda qu'on fît chauffer sur le feu des poê-

3. Iratus itaque rex jussit sartagines et ollas æneas

℣ 1. Les sept frères dont il est parlé dans ce chapitre sont ordinairement appelés *Machabées*. Josèphe leur a le premier donné ce nom dans le livre qu'il a composé de leur martyre. On est assez peu d'accord sur l'origine de cette dénomination. D. Calmet croit que Judas Machabée s'étant mis à la tête de ceux qui persévérèrent dans la religion de leurs pères, son nom devint si célèbre, qu'il fut communiqué, non-seulement à ses frères et à toute sa famille, mais encore à tous ceux qui combattirent alors contre l'impiété, soit en versant leur sang dans les supplices, comme Eléazar et les sept frères dont nous parlons; soit en exposant leur vie dans les combats contre les ennemis de leur nation, comme Judas et les siens. On croit qu'ils souffrirent le martyre à Antioche.

Ibid. Antiochus Epiphanes.

Ibid. Gr. litt. Et des nerfs.

succendi : quibus statim succensis,

les et des chaudières d'airain, et lorsqu'elles furent toutes brûlantes,

Avant l'ère chr. vulg. 167.

4. Jussit, ei qui prior fuerat locutus, amputari linguam : et cute capitis abstracta, summas quoque manus et pedes ei præscindi, ceteris ejus fratribus et matre inspicientibus.

4. Il ordonna qu'on coupât la langue à celui qui avoit parlé le premier, qu'on lui arrachât la peau de la tête, et qu'on lui coupât les extrémités des mains et des pieds, à la vue de ses frères et de sa mère.

5. Et, cum jam per omnia inutilis factus esset, jussit ignem admoveri, et adhuc spirantem torreri in sartagine : in qua cum diu cruciaretur, ceteri una cum matre invicem se hortabantur mori fortiter,

5. Après qu'il l'eut fait ainsi mutiler par tout le corps, il commanda qu'on l'approchât du feu, et qu'on le fît rôtir dans la poêle, pendant qu'il respiroit encore : et dans tout le temps qu'il étoit tourmenté, ses autres frères s'encourageoient l'un l'autre avec leur mère à mourir constamment,

6. Dicentes : Dominus Deus aspicit et veritatem, et consolabitur in nobis, quem admodum in protestatione cantici declaravit Moyses : Et in servis suis consolabitur.

6. En disant : Le Seigneur Dieu considérera la vérité," il sera consolé en nous, selon que Moïse le déclare dans son cantique par ces paroles : Et il sera consolé" dans ses serviteurs".

7. Mortuo ita que illo primo hoc modo, sequentem deducebant ad illudendum : et cute capitis ejus cum capillis abstracta, interrogabant, si manducaret prius quam toto corpore per membra singula puniretur.

7. Le premier étant mort de cette sorte, ils menoient le second pour le faire souffrir avec insulte : et lui ayant arraché la peau de la tête avec les cheveux, ils lui demandoient s'il vouloit manger des viandes qu'on lui présentoit plutôt que d'être tourmenté dans tous les membres de son corps.

8. At ille, respondens patria voce, dixit : Non faciam. Propter quod et iste, sequenti loco, primi tormenta suscepit :

8. Mais il répondit en la langue de ses pères." Je n'en ferai rien. C'est pourquoi il souffrit aussi les mêmes tourmens que le premier.

9. Et in ultimo spiritu

9. Et étant près de rendre l'esprit,

† 6. La justice de ses ordonnances pour lesquelles nous soufirons ces maux.

Ibid. Ce texte du Deutéronome, XXXII. 36., est cité ici selon la version des Septante, qui porte παρακληθήσεται.

Ibid. Dans leur constance et dans la gloire dont il couronnera leur patience.

† 8. C'est-à-dire en hébreu, ou en syriaque, qui étoit alors la langue vulgaire de la Judée.

Avant l'ère chr. vulg. 167.

il dit au roi : Vous nous faites perdre, ô très-méchant prince ! la vie présente; mais le roi du monde nous ressuscitera un jour pour la vie éternelle, après que nous serons morts pour la défense de ses lois.

10. Après celui-ci, on insulta encore au troisième : on lui demanda sa langue, qu'il présenta aussitôt ; et il étendit constamment ses mains,

11. Et dit avec confiance : J'ai reçu ces membres du ciel ; mais je les méprise maintenant pour la défense des lois de Dieu, parce que j'espère qu'il me les rendra un jour.

12. De sorte que le roi et ceux qui l'accompagnoient admirèrent le courage de ce jeune homme, qui considéroit comme rien les plus grands tourmens.

13. Celui-ci étant aussi mort de la sorte, ils tourmentèrent de même le quatrième.

14. Et lorsqu'il étoit prêt de rendre l'esprit, il dit : Il est plus avantageux d'être tué par les hommes, dans l'espérance que Dieu nous rendra la vie en nous ressuscitant ; car pour vous, votre résurrection ne sera point pour la vie.

15. Ayant pris le cinquième, ils le tourmentèrent comme les autres. Alors regardant le roi, il lui dit :

16. Vous faites ce que vous voulez, parce que vous avez reçu la puissance parmi les hommes, quoique vous soyez vous-même un homme mortel ; mais ne vous imaginez pas que Dieu ait abandonné notre nation :

17. Attendez seulement un peu, et vous verrez quelle est la grandeur de sa puissance, et de quelle manière il vous tourmentera, vous et votre race.

18. Après celui-ci, ils menèrent au

constitutus, sic ait : Tu quidem, scelestissime, in præsenti vita nos perdis : sed rex mundi defunctos nos pro suis legibus, in æternæ vitæ resurrectione suscitabit.

10. Post hunc tertius illuditur, et linguam postulans cito protulit, et manus constanter extendit :

11. Et cum fiducia ait : E cœlo ista possideo, sed propter Dei leges nunc hæc ipsa despicio, quoniam ab ipso me ea recepturum spero.

12. Ita ut rex, et qui cum ipso erant, mirantur adolescentis animum, quod tanquam nihilum duceret cruciatus.

13. Et hoc ita defuncto, quartum vexabant similiter torquentes.

14. Et, cum jam esset ad mortem, sic ait : Potius est ab hominibus morti datos spem expectare à Deo, iterum ab ipso resuscitandos : tibi enim resurrectio ad vitam non erit.

15. Et cum admovissent quintum, vexabant eum. At ille respiciens in eum, dixit :

16. Potestatem inter homines habens, cum sis corruptibilis, facis quod vis : noli autem putare genus nostrum à Deo esse derelictum :

17. Tu autem patienter sustine, et videbis magnam potestatem ipsius, qualiter te et semen tuum torquebit.

18. Post hunc ducebant

sextum : et is, mori incipiens, sic ait : Noli frustra errare, nos enim propter nosmetipsos hæc patimur, peccantes in Deum nostrum, et digna admiratione facta sunt in nobis.

supplice le sixième; et lorsqu'il étoit près de mourir, il dit : Ne vous trompez pas vainement vous-même; car si nous souffrons ceci, c'est parce que nous l'avons mérité, ayant péché contre notre Dieu ; et ainsi nous nous sommes attiré ces fléaux si épouvantables. Avant l'ère chr. vulg. 167.

19. Tu autem ne existimes tibi impune futurum, quod contra Deum pugnare tentaveris.

19. Mais ne vous imaginez pas que vous demeurerez impuni, après avoir entrepris de combattre contre Dieu même.

20. Supra modum autem mater mirabilis et bonorum memoria digna, quæ pereuntes septem filios sub unius diei tempore conspiciens, bono animo ferebat, propter spem quam in Deum habebat.

20. Cependant leur mère, plus admirable qu'on ne peut dire, et digne de vivre éternellement dans la mémoire des bons, voyant périr en un même jour ses sept enfans, souffroit constamment leur mort, à cause de l'espérance qu'elle avoit en Dieu.

21. Singulos illorum hortabatur voce patria fortiter, repleta sapientia : et femineæ cogitationi masculinum animum inserens.

21. Elle exhortoit chacun d'eux avec des paroles fortes dans la langue de ses pères, étant remplie de sagesse : et alliant un courage mâle avec la tendresse d'une femme,

22. Dixit ad eos : Nescio qualiter in utero meo apparuistis : neque enim ego spiritum et animam donavi vobis et vitam, et singulorum membra non ego ipsa compegi :

22. Elle leur disoit : Je ne sais comment vous avez été formés dans mon sein, car ce n'est point moi qui vous ai donné l'ame, l'esprit et la vie, ni qui ai joint tous vos membres pour en faire un corps;

23 Sed enim mundi Creator, qui formavit hominis nativitatem, quique omnium invenit originem, et spiritum vobis iterum cum misericordia reddet et vitam, sicut nunc vosmetipsos despicitis propter leges ejus.

23. Mais le Créateur du monde, qui a formé l'homme dans sa naissance, et qui a donné l'origine à toutes choses, vous rendra encore l'esprit et la vie par sa miséricorde, en récompense de ce que vous vous méprisez maintenant vous-mêmes pour la défense de ses lois.

24. Antiochus autem, contemni se arbitratus, simul et exprobrantis voce despecta, cum adhuc adoles-

24. Or, Antiochus croyant qu'on le méprisoit, et voyant toutes les insultes qu'il avoit faites à ces jeunes hommes devenues inutiles, comme le plus jeune

℣ 24. Gr. autr. Et soupçonnant qu'on lui insultoit. Il paroît qu'Antiochus n'entendoit pas la langue hébraïque. *Infr.* ℣ 27.

Avant l'ère chr. vulg. 167.

de tous étoit resté, il commença, non-seulement à l'exhorter par ses paroles, mais à l'assurer avec serment qu'il le mettroit au rang de ses favoris et lui donneroit toutes les choses nécessaires, s'il vouloit abandonner les lois de ses pères.

cention superesset, non solum verbis hortabatur, sed et cum juramento affirmabat, se divitem et beatum facturum, et translatum a patriis legibus amicum habiturum, et res necessarias ei præbiturum.

25. Mais ce jeune homme ne pouvant être ébranlé par ces promesses, le roi appela sa mère, et l'exhorta à inspirer à son fils des sentimens plus salutaires.

25. Sed ad hæc cum adolescens nequaquam inclinaretur vocavit rex matrem, et suadebat ei ut adolescenti fieret in salutem.

26. Après donc qu'il lui eut dit beaucoup de choses pour la persuader, elle lui promit d'exhorter son fils.

26. Cum autem multis eam verbis esset hortatus, promisit suasuram se filio suo.

27. Elle se baissa en même temps pour lui parler, et se moquant de ce cruel tyran, elle lui dit en la langue de ses pères[a]: Mon fils, ayez pitié de moi, qui vous ai porté neuf mois dans mon sein, qui vous ai nourri de mon lait pendant trois ans," et qui vous ai élevé jusqu'à l'âge où vous êtes:

27. Itaque inclinata ad illum, irridens crudelem tyrannum, ait patria voce: Fili mi, miserere mei quæ te in utero novem mensibus portavi, et lac triennio dedi et alui, et in ætatem istam perduxi.

28. Je vous conjure, mon fils, de regarder le ciel et la terre, et toutes les choses qui y sont renfermées; et de bien comprendre que Dieu les a créées de rien, aussi-bien que tous les hommes.

28. Peto, nate, ut aspicias ad cœlum et terram, et ad omnia quæ in eis sunt: et intelligas, quia ex nihilo fecit illa Deus, et hominum genus:

29. Ainsi vous ne craindrez point ce cruel bourreau; mais vous rendant digne d'avoir part aux souffrances de vos frères, vous recevrez de bon cœur la mort, afin que je vous reçoive de nouveau avec vos frères dans cette miséricorde que nous attendons.

29. Ita fiet, ut non timeas carnificem istum: sed dignus fratribus tuis effectus particeps suscipe mortem, ut in illa miseratione cum fratribus tuis te recipiam.

30. Lorsqu'elle parloit encore, ce jeune homme se mit à crier: Qu'attendez-vous de moi? je n'obéis point au

30. Cum hæc illa adhuc diceret, ait adolescens: Quem sustinetis? non obedio

[a] 27. C'est-à-dire en hébreu ou en syriaque, langues qu'Antiochus n'entendoit point.

Ibid. Les enfans tettoient ordinairement jusqu'à ce qu'ils fussent capables d'une nourriture solide.

præcepto legis quæ data est nobis per Moysen.

commandement du roi, mais au précepte de la loi qui nous a été donnée par Moïse.

Avant l'ère chr. vulg. 167.

31. Tu vero, qui inventor omnis malitiæ factus es in Hebræos, non effugies manum Dei.

31. Quant à vous, qui êtes l'auteur de tous les maux dont on accable les Hébreux, vous n'éviterez pas la main de Dieu.

32. Nos enim pro peccatis nostris hæc patimur.

32. Car pour nous, c'est à cause de nos péchés que nous souffrons ces persécutions.

33. Et si nobis, propter increpationem et correptionem, Dominus Deus noster modicum iratus est, sed iterum reconciliabitur servis suis.

33. Et si le Seigneur notre Dieu s'est mis un peu en colère contre nous, pour nous châtier et nous corriger, il se réconciliera de nouveau avec ses serviteurs.

34. Tu autem, o sceleste, et omnium hominum flagitiosissime! noli frustra extolli vanis spebus in servos ejus inflammatus:

34. Mais pour vous, qui êtes le plus scélérat et le plus abominable de tous les hommes, ne vous flattez pas inutilement par de vaines espérances, en vous enflammant de fureur contre les serviteurs de Dieu;

35. Nondum enim omnipotentis Dei, et omnia inspicientis, judicium effugisti.

35. Car vous n'avez pas encore échappé au jugement de Dieu, qui peut tout et qui voit tout.

36. Nam fratres mei, modico nunc dolore sustentato, sub testamento æternæ vitæ effecti sunt: tu vero judicio Dei justas superbiæ tuæ pœnas exsolves.

36. Et quant à mes frères, après avoir supporté une douleur passagère, il sont entrés maintenant dans l'alliance de la vie éternelle;[y] mais pour vous, vous souffrirez au jugement de Dieu la peine que votre orgueil a justement méritée.

37. Ego autem, sicut et fratres mei, animam et corpus meum trado pro patriis legibus, invocans Deum maturius genti nostræ propitium fieri, teque cum tormentis et verberibus confiteri quod ipse est Deus solus.

37. Pour ce qui est de moi, j'abandonne volontiers, comme mes frères, mon corps et mon âme pour la défense des lois de mes pères, en conjurant Dieu de se rendre bientôt favorable à notre nation, et de vous contraindre par les tourmens et par plusieurs plaies, à confesser qu'il est le seul Dieu.

38. In me vero et in fratribus meis desinet Omnipo-

38. Mais la colère du Tout-Puissant, qui est tombée justement sur tout notre

[y] 36. Autr. et selon le grec : Ils ont eu pour sort *et pour partage* la vie éternelle promise par l'alliance que Dieu a faite *avec nos pères*.

Avant l'ère chr. vulg. 167.

peuple, finira à ma mort et à celle de mes frères.

39. Alors le roi tout transporté de colère fit éprouver sa cruauté à celui-ci encore plus qu'à tous les autres, ne pouvant souffrir qu'on se moquât ainsi de lui.

40. Il mourut donc dans la pureté de son innocence, comme les autres, avec une parfaite confiance en Dieu.

41. Enfin la mère souffrit aussi la mort après ses enfans.

42. Mais nous avons assez parlé et de sacrifices et de cruautés excessives."

tentis ira, quæ super omne genus nostrum juste superducta est.

39. Tunc rex accensus ira, in hunc super omnes crudelius desævit, indigne ferens se derisum.

40. Et hic itaque mundus obiit, per omnia in Domino confidens.

41. Novissime autem post filios et mater consumpta est.

42. Igitur de sacrificiis et de nimis crudelitatibus satis dictum est.

ŷ 42. Des sacrifices idolâtriques offerts dans le temple saint de Jérusalem, et des cruautés exercées par Antiochus.

CHAPITRE VIII.

Judas Machabée fortifie son parti, et fait des courses sur les ennemis. Nicanor et Gorgias sont envoyés contre lui. Il exhorte les siens à combattre avec courage. Il met en fuite l'armée ennemie. Il continue de remporter de grands avantages. Nicanor s'enfuit à Antioche.

I. *Machabées*, III.

166. 1. Cependant Judas Machabée, et ceux qui étoient avec lui, entroient secrètement dans les châteaux," et faisoient venir leurs parens et leurs amis; et prenant avec eux ceux qui étoient

1. Judas vero Machabæus et qui cum illo erant, introibant latenter in castella; et convocantes cognatos et amicos, et eos qui permanserunt

ŷ 1. Gr. Entroient secrètement dans les villages, et faisoient venir, etc.

in judaismo, assumentes, eduxerunt ad se sex millia virorum.

2. Et invocabant Dominum, ut respiceret in populum, qui ab omnibus calcabatur; et misereretur templo quod contaminabatur ab impiis:

3. Misereretur etiam exterminio civitatis, quæ esset illico complananda, et vocem sanguinis ad se clamantis audiret:

4. Memoraretur quoque iniquissimas mortes parvulorum innocentum, et blasphemias nomini suo illatas, et indignaretur super his.

5. At Machabæus, congregata multitudine, intolerabilis gentibus efficiebatur, ira enim Domini in misericordiam conversa est.

6. Et superveniens castellis et civitatibus improvisus, succendebat eas; et opportuna loca occupans, non paucas hostium strages dabat.

7. Maxime autem noctibus ad hujuscemodi excursus ferebatur, et fama virtutis ejus ubique diffundebatur.

8. Videns autem Philippus paulatim virum ad profectum venire, ac frequentius res ei cedere prospere, ad Ptolemæum ducem Cœlesyriæ et Phœnicis scripsit, ut auxilium ferret regis negotiis.

demeurés fermes dans la religion judaïque, ils attirèrent à eux jusqu'à six mille hommes. Avant l'ère chr. vulg. 166.

2. Et ils invoquoient le Seigneur, afin qu'il regardât favorablement son peuple, que tout le monde fouloit aux pieds; qu'il fût touché de compassion pour son temple, qui étoit profané par les impies;

3. Qu'il eût pitié des ruines de la ville, qui alloit être rasée; et qu'il écoutât la voix du sang qui crioit jusqu'à lui;

4. Qu'il se souvînt aussi des meurtres si injustes des petits innocens, et des blasphèmes que l'on avoit proférés contre son nom; et qu'il conçût de l'indignation contre ces excès.

5. Machabée ayant donc rassemblé près de lui beaucoup de gens, devenoit formidable aux gentils;[z] car la colère du Seigneur se changea alors en miséricorde.

6. Il surprenoit tout d'un coup les villages et les villes, et il les brûloit; et se saisissant des lieux les plus avantageux, il tailloit en pièces grand nombre d'ennemis.

7. Il faisoit principalement ces courses pendant la nuit; et le bruit de sa valeur se répandoit de toutes parts.

8. Alors Philippe[y] voyant le progrès que ce grand homme faisoit de jour en jour, et le bonheur de ses entreprises qui réussissoient presque toujours, écrivit à Ptolémée, qui commandoit dans la Célé-Syrie et dans la Phénicie, de lui envoyer du secours pour fortifier le parti du roi.

[z] 5. Aux nations impies qui opprimoient les Juifs.
[y] 8. Celui qu'Antiochus avoit établi gouverneur de la Judée.

Avant l'ère chr. vulg. 165.

9. Ptolémée lui envoya aussitôt Nicanor fils de Patrocle, l'un des plus grands de la cour, et son ami,* à qui il donna environ deux mille hommes de guerre de diverses nations afin qu'il exterminât tout le peuple juif; et il joignit avec lui Gorgias, grand capitaine, et homme d'une longue expérience dans les choses de la guerre.

9. At ille velociter misit Nicanorem Patrocli de primoribus amicum, datis ei de permistis gentibus, armatis non minus viginti millibus, ut universum Judæorum genus deleret, adjuncto ei et Gorgia, viro militari et in bellicis rebus experientissimo.

10. Nicanor résolut de payer le tribut de deux mille talens que le roi devoit aux Romains,* de l'argent qui reviendroit de la vente des esclaves juifs.*

10. Constituit autem Nicanor, ut regi tributum, quod Romanis erat dandum, duo millia talentorum, de captivitate Judæorum suppleret.

11. Il envoya donc en même temps vers les villes maritimes, pour inviter les marchands à venir acheter des esclaves juifs, promettant de leur en donner quatre-vingt-dix pour un talent,* sans faire réflexion sur la vengeance du Tout-Puissant qui devoit bientôt tomber sur lui.

11. Statimque ad maritimas civitates misit, convocans ad coemptionem judaicorum mancipiorum, promittens se nonaginta mancipia talento distracturum, non respiciens ad vindictam quæ eum ab Omnipotente esset consecutura.

12. Judas ayant appris l'arrivée de Nicanor, en avertit les Juifs qui l'accompagnoient.

12. Judas autem ubi comperit, indicavit his qui secum erant Judæis Nicanoris adventum.

13. Quelques-uns étant saisis de crainte, et n'ayant pas de confiance en la justice de Dieu, prirent la fuite.*

13. Ex quibus quidam formidantes, et non credentes Dei justitiæ, in fugam vertebantur.

14. Les autres vendoient tout ce qui pouvoit leur être resté;* et en même

14. Alii vero si quid eis supererat vendebant, simul-

℣ 9. Gr. autr. L'un des premiers entre les amis *du roi*.

℣ 10. Antiochus-le-Grand, père d'Antiochus Épiphanes, ayant été vaincu par les Romains, fut obligé de payer la somme de quinze mille talens pour les frais de la guerre; les deux mille talens que devoit alors Antiochus Epiphanes étoient le reste de cette somme.

Ibid. Qu'il espéroit faire, se croyant assuré de la victoire.

℣ 11. Le talent commun valoit 2,400 livres; et quelquefois on achetoit un esclave un talent.

℣ 13. Le grec ajoute: Et s'éloignèrent du lieu où ils étoient. L'expression *Ex quibus* n'est pas dans le grec; et la suite donne lieu de présumer que ceux dont il est parlé ici, sont différens de ceux qui accompagnoient Judas, car les six mille hommes dont il est parlé au ℣ 1. vont reparoître au ℣ 16.

℣ 14. Pour se sauver plus aisément.

que Dominum deprecabantur ut eriperet eos ab impio Nicanore, qui eos, priusquam cominus veniret, vendiderat:

temps ils conjuroient le Seigneur de les délivrer de l'impie Nicanor qui, avant même de s'être approché d'eux, les avoit vendus;

Avant l'ère chr. vulg. 166.

15. Et si non propter eos, propter testamentum tamen quod erat ad patres eorum, et propter invocationem sancti et magnifici nominis ejus super ipsos.

15. Et de vouloir bien le faire, sinon pour l'amour d'eux-mêmes, au moins en considération de l'alliance qu'il avoit faite avec leurs pères, et de l'honneur qu'ils avoient de porter son nom si grand et si saint.

16. Convocatis autem Machabæus septem millibus qui cum ipso erant, rogabat ne hostibus reconciliarentur, neque metuerent inique venientium adversum se hostium multitudinem, sed fortiter contenderent:

16. Machabée ayant fait assembler les sept mille hommes ″ qui étoient avec lui, les conjura de ne point se réconcilier avec leurs ennemis, ″ et de ne point craindre cette multitude d'adversaires qui venoient les attaquer injustement, mais de combattre avec grand courage,

17. Ante oculos habentes contumeliam, quæ loco sancto ab is injuste esset illata, itemque et ludibrio habitæ civitatis injuriam, adhuc etiam veterum instituta convulsa.

17. Ayant devant les yeux la profanation si indigne dont ils avoient déshonoré le lieu saint, les insultes et les outrages qu'on avoit faits à la ville, et le viol des ordonnances des anciens.

18. Nam illi quidem armis confidunt, ait, simul et audacia: nos autem in omnipotente Domino, qui potest et venientes adversum nos, et universum mundum uno nutu delere, confidimus.

18. Car pour eux, ajoutoit-il, ils se fient sur leurs armes et sur leur audace; mais pour nous, nous mettons notre confiance dans le Seigneur tout-puissant, qui peut renverser par un clin d'œil, et tous ceux qui nous attaquent, et le monde entier.

19. Admonuit autem eos et de auxiliis Dei quæ facta sunt erga parentes: et quod sub Sennacherib centum octoginta quinque millia perierunt:

19. Il les fit souvenir aussi des secours que Dieu avoit autrefois donnés à leurs pères, et des cent quatre-vingt-cinq mille hommes qui furent tués du temps de Sennachérib;

4. *Reg.* XIX. 35. *Tob.* I. 21. *Eccl.* XLVIII. 24. *Isai.* XXXVII. 36.

20. Et de prælio, quod

20. Et de la bataille qu'ils avoient

1 *Mach.* VII. 41.

℣ 16. Le grec ne lit que six mille. Et en effet au ℣ 22. on voit que ces troupes furent distribuées en quatre corps, dont Judas partagea le commandement avec trois de ses frères, en sorte qu'ils avoient chacun sous eux quinze cents hommes.

Ibid. Gr. autr. De ne point s'effrayer *à cause du grand nombre* de leurs ennemis.

Avant l'ère chr. vulg. 166.

donnée contre les Galates en Babylonie, dans laquelle les Macédoniens, qui étoient venus à leur secours, " étant ébranlés, six mille " d'entre eux seulement avoient tué cent vingt mille hommes, à cause du secours qu'ils avoient reçu du ciel, et avoient ensuite obtenu pour récompense de grandes faveurs ".

21. Ces paroles les remplirent de courage; en sorte qu'ils étoient prêts à mourir pour leurs lois et pour leur patrie.

22. Il divisa son armée en plusieurs corps, " et en partagea le commandement avec ses frères, Simon, Joseph " et Jonathas, chacun d'eux ayant sous soi quinze cents hommes.

eis adversus Galatas fuit in Babylonia, ut omnes, ubi ad rem ventum est, Macedonibus sociis hæsitantibus, ipsi sex millia soli peremerunt centum viginti millia propter auxilium illis datum de cœlo, et beneficia pro his plurima consecuti sunt.

21. His verbis constantes effecti sunt, et pro legibus et patria mori parati.

22. Constituit itaque fratres suos duces utrique ordini, Simonem, et Josephum, et Jonathan, subjectis unicuique millenis et quingentenis.

I. *Machabées*, IV. 1. 35.

23. Esdras " leur ayant lu aussi le livre saint, " le général, après les avoir assurés du secours de Dieu, " se mit lui-même à la tête de l'armée, et marcha contre Nicanor.

23. Ad hoc etiam ab Esdra lecto illis sancto libro, et dato signo adjutorii Dei, in prima acie ipse dux commisit cum Nicanore.

ỿ 20. Ou à la lettre : Leurs alliés. Les interprètes jusqu'ici n'ont encore pu découvrir précisément à quel temps ni à quelle occasion on doit rapporter cette guerre. On sait seulement que sous le règne du grand Antiochus, les Galates étoient très-puissans en Asie, et que les Juifs, depuis Alexandre-le-Grand, servoient ordinairement dans les armées des rois de Syrie. Les Macédoniens exprimés ici sont les soldats grecs ou syriens à qui l'on avoit confié la garde de la Babylonie avec d'autres troupes juives : le grec porte que ces Macédoniens étoient au nombre de quatre mille.

Ibid. Dans le grec les exemplaires varient : l'édition romaine porte huit mille.

Ibid. Du roi de Syrie, à qui ils avoient rendu un service si important.

ỿ 22. On lit dans le grec ἑκατέρας, *utrinsque*, comme s'il n'y en avoit que deux; mais la suite prouve qu'il y en avoit quatre.

Ibid. Le nom de *Joseph* ne se trouve point ailleurs au nombre des frères de Judas; quelques-uns croient que c'est *Jean*. 1. *Mach.* II. 2. D'autres aiment mieux dire que Joseph étoit simplement parent ou beau-frère de Judas.

ỿ 23. Le grec et le syriaque lisent : Eléazar; et quelques-uns croient avec assez de fondement que c'étoit Eléazar frère de Judas. 1. *Mach.* II. 5.

Ibid. C'est-à-dire quelque endroit des livres saints. On lit dans le grec, παραγνοὺς, *perperam legens*, pour παραναγνοὺς, *coram legens*, que l'on trouve dans quelques exemplaires.

Ibid. Ou plutôt : Après leur avoir donné pour signal *ou mots du guet, ces mots :* LE SECOURS DE DIEU. Voyez au chap. XIII. ỿ 15.

24. Et facto sibi adjutore Omnipotente, interfecerunt super novem millia hominum : majorem autem partem exercitus Nicanoris vulneribus debilem factam fugere compulerunt.

24. Et le Seigneur tout-puissant, s'étant déclaré en leur faveur, ils tuèrent plus de neuf mille hommes; et la plus grande partie de l'armée de Nicanor s'étant affoiblie par les blessures qu'elle avoit reçues, ils la forcèrent de prendre la fuite.

Avant l'ère chr. vulg. 166.

25. Pecuniis vero eorum, quid ad emptionem ipsorum venerant, sublatis, ipsos usquequaque persecuti sunt.

25. Ils prirent tout l'argent de ceux qui étaient venus pour les acheter, et les poursuivirent bien loin;

26. Sed reversi sunt hora conclusi, nam erat ante sabbatum : quam ob causam non perseveraverunt insequentes.

26. Mais ils revinrent, se voyant pressés de l'heure, parce que c'étoit la veille du sabbat; ″ ce qui les empêcha de continuer à les poursuivre.

27. Arma autem ipsorum et spolia congregantes, sabbatum agebant : benedicentes Dominum, qui liberavit eos in isto die, misericordiæ initium stillans in eos.

27. Ayant ensuite ramassé les armes et les dépouilles des ennemis, ils célébrèrent le sabbat, en bénissant le Seigneur, qui les avoit délivrés en ce jour-là, et qui avoit répandu sur eux comme les premières gouttes de la rosée de sa miséricorde.

28. Post sabbatum vero, debilibus, et orphanis, et viduis diviserunt spolia : et residua ipsi cum suis habuere.

28. Après le sabbat, ils firent part des dépouilles aux infirmes, aux orphelins et aux veuves; et ils retinrent le reste pour eux et pour ceux qui leur appartenoient.

29. His itaque gestis, et communiter ab omnibus facta obsecratione, misericordem Dominum postulabant, ut in finem servis suis reconciliaretur.

29. Ils firent ensuite la prière tous ensemble, en conjurant le Seigneur très-miséricordieux de se réconcilier pour toujours avec ses serviteurs.

30. Et ex his qui cum Timotheo et Bacchide erant contra se contendentes, super viginti millia interfecerunt, et munitiones excelsas obtinuerunt : et plures prædas diviserunt, æquam portionem debilibus, pupillis, et viduis, sed et senioribus facientes.

30. Ils tuèrent dans la suite plus de vingt mille hommes des gens de Timothée et de Bacchides, qui combattoient contre eux : ils se rendirent maîtres de diverses places fortes; et il firent un grand butin, qu'ils partagèrent également entre les malades, les orphelins, les veuves et même les vieillards.

¾ 26. Le sabbat, ainsi que tous les jours de la semaine, commence chez les Juifs au coucher du soleil.

Avant l'ère chr. vulg. 166

31. Ils ramassèrent avec soin les armes de leurs ennemis, qu'ils mirent en réserve dans des lieux avantageux; et ils portèrent le reste des dépouilles à Jérusalem.

32. Ils tuèrent aussi Philarque, qui étoit un homme très-méchant, et l'un de ceux qui accompagnoient Timothée, et qui avoit fait beaucoup de mal aux Juifs.

33. Et lorsqu'ils rendoient à Dieu dans Jérusalem des actions de grâces pour cette victoire, ils découvrirent que Callisthène ", qui avoit brûlé les portes sacrées, s'étoit sauvé dans une maison, et ils l'y brûlèrent; Dieu lui rendant de la sorte une digne récompense pour toutes les impiétés qu'il avoit " commises.

34. Mais Nicanor, cet homme couvert de crimes, qui avoit amené mille marchands pour leur vendre les esclaves juifs,

35. Ayant été humilié, avec le secours du Seigneur, par ceux mêmes qu'il avoit regardés comme des gens de néant, s'enfuit par la mer Méditerranée, " après s'être dépouillé des riches habits qui le distinguoient, et arriva seul à Antioche, ayant trouvé le comble de ses malheurs dans la perte de son armée."

36. Et celui qui avait promis de payer le tribut aux Romains du prix de la vente des habitans de Jérusalem qu'il ferait esclaves, publioit alors que les Juifs avoient Dieu pour protecteur, et qu'ils étoient invulnérables, à cause qu'ils s'attachoient à suivre les lois qu'il leur avoit données.

31. Et cum arma eorum diligenter collegissent, omnia composuerunt in locis opportunis, residua vero spolia Jerosolymam detulerunt:

32. Et Philarchen, qui cum Timotheo erat, interfecerunt, virum scelestum, qui in multis Judæos afflixerat.

33. Et cum epinicia agerent Jerosolymis, eum qui sacras januas incenderat, id est Callisthenem, cum in quoddam domicilium refugisset, incenderunt: digna ei mercede pro impietatibus suis reddita.

34. Facinorosissimus autem Nicanor, qui mille negotiantes ad Judæorum venditionem adduxerat,

35. Humiliatus auxilio Domini, ab his quos nullos existimaverat, deposita veste gloriæ, per mediterranea fugiens, solus venit Antiochiam, summam infelicitatem de interitu sui exercitus consecutus.

36. Et qui promiserat Romanis se tributum restituere de captivitate Jerosolymorum, prædicabat nunc protectorem Deum habere Judæos, et ob ipsum invulnerabiles esse, eo quod se querentur leges ab ipso constitutas.

ϟ 33. Le grec ajoute : Et quelques autres.

Ibid. Gr. Qu'ils avoient, et tout ce qui précède y est au pluriel.

ϟ 35. Ou plutôt et selon le grec : Par le milieu des terres, *au travers du pays.*

Ibid. Quelques manuscrits grecs lisent : Trop heureux d'avoir échappé après la perte de son armée.

Avant l'ère chr. vulg. 164.

CHAPITRE IX.

Antiochus revient de Perse. Il apprend que ses généraux ont été défaits par les Juifs. Il jure la perte de ce peuple. Dieu le frappe, et le force de confesser sa propre foiblesse. Vaines protestations d'Antiochus. Lettre qu'il écrit aux Juifs. Il meurt misérablement. Philippe transporte son corps.

I. *Machabées*, VI. 1. 17.

1. Eodem tempore Antiochus inhoneste revertebatur de Perside.

1. En ce temps-là, Antiochus revint de Perse, avec un succès honteux de cette guerre."

2. Intraverat enim in eam quæ dicitur Persepolis et tentavit expoliare templum, et civitatem opprimere: sed multitudine ad arma concurrente, in fugam versi sunt, et ita contigit ut Antiochus post fugam turpiter rediret.

2. Car étant entré dans la ville de Persépolis," et se disposant à piller le temple et à accabler la ville, tout le peuple courut aux armes, et le mit en fuite avec ses gens; ainsi Antiochus fut obligé, après cette fuite honteuse, de se retirer."

3. Et cum venisset circa Ecbatanam, recognovit quæ erga Nicanorem et Timotheum gesta sunt.

3. Lorsqu'il fut venu vers Ecbatane," il reçut les nouvelles de la défaite de Nicanor et de Timothée.

4. Elatus autem in ira, arbitrabatur se, injuriam illorum qui se fugaverant, posse in Judæos retorquere: ideoque jussit agitari currum suum, sine intermissione agens iter, cœlesti eum judi-

4. Et étant transporté de colère, il s'imaginoit qu'il pourroit se venger sur les Juifs de l'outrage que lui avoient fait ceux qui l'avoient mis en fuite. C'est pourquoi il commanda à celui qui conduisait son chariot de presser sans cesse, et de hâter son voyage,

℣ 1. Il l'avoit entreprise dans le dessein d'y amasser de grandes richesses. — Voyez au 1er livre des Machabées, III. 31.

℣ 2. Elle est appelée Elimaïde au 1er livre des Machabées, VI. 1.

Ibid. Il s'en retourna à Babylone. Voyez au 1er livre des Machabées, VI. 4.

℣ 3. Capitale de la Médie.

Avant l'ère chr. vulg. 164.

étant lui-même poursuivi par la vengeance du ciel, à cause de cette parole insolente qu'il avoit dite, qu'il iroit à Jérusalem et qu'il en feroit le tombeau de tous les Juifs.

cio perurgente, eo quod ita superbe locutus est, se venturum Jerosolymam, et congeriem sepulchri Judæorum eam facturum.

2. *Par.* XVI. 9.

5. Mais le Seigneur Dieu d'Israel, qui voit toutes choses, frappa ce prince d'une plaie incurable et invisible; car, dans le moment qu'il eut proféré cette parole, il fut attaqué d'une effroyable douleur dans les entrailles, et d'une colique qui le tourmentoit cruellement.

5. Sed qui universe conspicit Dominus Deus Israel, percussit eum insanabili et invisibili plaga: ut enim finivit hunc ipsum sermonem, apprehendit eum dolor dirus viscerum, et amara internorum tormenta:

6. Et ce fut sans doute avec beaucoup de justice, puisqu'il avoit déchiré lui-même les entrailles des autres, par un grand nombre de nouveaux tourmens, et qu'il n'avoit point depuis renoncé à sa malice.

6. Et quidem satis juste, quippe qui multis et novis cruciatibus aliorum torserat viscera, licet ille nullo modo a sua malitia cessaret.

7. Au contraire, se laissant aller aux transports de son orgueil, ne respirant que feu et flamme contre les Juifs, il commanda qu'on précipitât son voyage;" mais lorsque ses chevaux couroient avec impétuosité, il tomba de son chariot, et eut tout le corps froissé, et les membres tout meurtris de cette chute.

7. Super hoc autem superbia repletus, ignem spirans animo in Judæos, et præcipiens accelerari negotium, contigit illum impetu euntem de curru cadere, et gravi corporis collisione membra vexari.

8. Ainsi celui qui, s'élevant par son orgueil au-dessus de la condition de l'homme, s'étoit flatté de pouvoir même commander aux flots de la mer, et peser dans une balance les montagnes les plus hautes, se trouva alors humilié jusqu'en terre, et étoit porté mourant dans une chaise, attestant publiquement la toute-puissance de Dieu, qui éclatoit en sa personne;

8. Isque qui sibi videbatur etiam fluctibus maris imperare, supra humanum modum superbia repletus, et montium altitudines in statera appendere, nunc humiliatus ad terram in gestatorio portabatur, manifestam Dei virtutem in semetipso contestans:

9. Car il sortoit des vers du corps de cet impie comme d'une source; et vivant au milieu de tant de douleurs, toutes les chairs lui tomboient par lambeaux, avec une odeur si effroyable, que toute l'armée ne pouvoit en souffrir la puanteur.

9. Ita ut de corpore impii vermes scaturirent, ac viventis in doloribus carnes ejus effluerent, odore etiam illius et fetore exercitus gravaretur.

ỳ 7. Autrement. Qu'on fît toute diligence possible.

10. Et qui paulo ante sidera cœli contingere se arbitrabatur, eum nemo poterat propter intolerantiam fetoris portare.

10. Celui qui peu auparavant s'imaginoit qu'il pourroit atteindre jusqu'aux étoiles du ciel, étoit alors en un tel état, que nul ne pouvoit plus le porter, à cause de l'infection insupportable qui sortoit de lui. Avant l'ère chr. vulg. 164.

11. Hinc igitur cœpit ex gravi superbia deductus ad agnitionem sui venire, divina admonitus plaga, per momenta singula doloribus suis augmenta capientibus.

11. Il commença donc de rabattre de ce grand orgueil dont il étoit possédé, et d'entrer dans la connoissance de lui-même, étant averti de ce qu'il étoit, par la plaie dont il se sentoit frappé, et ses douleurs se redoublant à chaque moment.

12. Et cum nec ipse jam fetorem suum ferre posset, ita ait: Justum est subditum esse Deo, et mortalem non paria Deo sentire.

12. Ainsi, ne pouvant plus lui-même souffrir la puanteur qui venoit de lui, il dit : Il est juste que l'homme soit soumis à Dieu, et que celui qui est mortel, ne s'égalise pas au Dieu souverain.

13. Orabat autem hic scelestus Dominum, a quo non esset misericordiam consecuturus.

13. Or, ce scélérat prioit le Seigneur, de qui il ne devoit point recevoir de miséricorde."

14. Et civitatem, ad quam festinans veniebat, ut eam ad solum deduceret, ac sepulchrum congestorum faceret, nunc optat liberam reddere :

14. Et celui qui se hâtait auparavant d'aller à Jérusalem pour la raser jusqu'en terre, et pour n'en faire qu'un sépulcre de corps morts entassés les uns sur les autres, souhaite maintenant de la rendre libre ;

15. Et Judæos, quos nec sepultura quidem se dignos habiturum, sed avibus ac feris diripiendos traditurum, et cum parvulis exterminaturum dixerat, æquales nunc Atheniensibus facturum pollicetur :

15. Et il promet d'égaler aux Athéniens" ces mêmes Juifs qu'il avoit jugés si indignes de la sépulture, et de qui il avoit dit qu'il exposeroit en proie leurs corps morts aux oiseaux du ciel et aux bêtes farouches, et qu'il extermineroit jusqu'aux plus petits enfans.

16. Templum etiam sanc-

16. Il s'engage aussi à orner de dons

℣ 13. Parce que sa prière étoit l'effet de la grandeur de son mal, et non de la conversion de son cœur.

℣ 15. Il y a lieu de croire qu'il faudroit lire : aux Antiochiens, c'est-à-dire aux citoyens d'Antioche. Ce même privilége avoit déjà été obtenu par Jason (*Supr.* IV. 9.); mais il avoit été révoqué, ou au moins il n'avoit point eu son exécution depuis les derniers troubles. On voit de même ci-devant, chap. VI. ℣ 1., le nom d'*Athénien* glissé dans le grec pour celui d'*Antiochien*.

Avant l'ère chr. vulg. 164.

précieux le temple saint qu'il avoit pillé auparavant, à y augmenter le nombre des vases sacrés, et à fournir de ses revenus les dépenses nécessaires pour les sacrifices,

tum quod prius expoliaverat, optimis donis ornaturum, et sancta vasa multiplicaturum, et pertinentes ad sacrificia sumptus de reditibus suis præstaturum :

17. Et même à se faire juif, et à parcourir toute la terre pour publier la toute-puissance de Dieu.

17. Super hæc, et judæum se futurum, et omnem locum terræ perambulaturum, et prædicaturum Dei potestatem.

18. Mais comme il vit que ses douleurs ne cessoient point, parce que le juste jugement de Dieu étoit enfin tombé sur lui, commençant à perdre espérance, il écrivit aux Juifs une lettre en forme de supplication, qui contenoit ce qui suit :

18. Sed non cessantibus doloribus (supervenerat enim in eum justum Dei judicium), desperans scripsit ad Judæos in modum deprecationis epistolam hæc continentem :

19. Le roi et prince Antiochus souhaite le salut, la santé et toute sorte de prospérités aux Juifs ses bons citoyens.

19. Optimis civibus Judæis plurimam salutem, et bene valere, et esse felices, rex et princeps Antiochus.

20. Si vous êtes en santé, vous et vos enfans, et si tout vous réussit comme vous le souhaitez, nous en rendons de grandes grâces à Dieu."

20. Si bene valetis, et filii vestri, et ex sententia vobis cuncta sunt, maximas agimus gratias.

21. Étant maintenant dans la langueur, et n'ayant pour vous que des sentimens de bonté," dans cette grande maladie dont je me suis trouvé surpris lorsque je revenois de Perse, j'ai cru nécessaire de prendre le soin des intérêts communs de mon état.

21. Et ego in infirmitate constitutus, vestri autem memor benigne, reversus de Persidis locis, et infirmitate gravi apprehensus, necessarium duxi pro communi utilitate curam habere :

22. Ce n'est pas que je désespère de ma santé ; j'ai au contraire une grande confiance que je reviendrai de ma maladie.

22. Non desperans memetipsum, sed spem multam habens effugiendi infirmitatem.

23. Ayant donc considéré que mon

23. Respiciens autem

℣ 20. Le mot *Deo* est exprimé dans le grec, qui s'exprime en ces termes : j'en rends grâces à Dieu, mettant *toute* mon espérance dans le *secours du* ciel.

℣ 21. Le grec est plus étendu ; et ayant pour vous des sentimens de bonté excités par le souvenir des honneurs que j'ai reçus de vous et de la bienveillance que vous m'avez témoignée.

quod et pater meus quibus temporibus in locis superioribus ducebat exercitum, ostendit qui post se susciperet principatum :

père même, lorsqu'il marchoit" avec son armée dans les hautes provinces," déclara celui qui devoit régner après lui, Avant l'ère chr. vulg. 164.

24. Ut si quid contrarium accideret, aut difficile nuntiaretur, scientes hi qui in regionibus erant, cui esset rerum summa derelicta, non turbarentur.

24. Afin que s'il arrivoit quelque malheur, ou qu'on vînt à publier quelque fâcheuse nouvelle, ceux qui étoient dans les provinces de son royaume ne pussent en être troublés, sachant qui étoit celui qu'il avoit laissé héritier de sa couronne ;

25. Ad hæc considerans de proximo potentes quosque, et vicinos temporibus insidiantes, et eventum expectantes, designavi filium meum Antiochum regem, quem sæpe recurrens in superiora regna multis vestrum commendabam : et scripsi ad eum quæ subjecta sunt.

25. Et sachant de plus que ceux qui sont proches de nous et les plus puissans de nos voisins observent les temps favorables à leurs desseins, et se préparent à profiter des conjonctures qui leur seront propres, j'ai désigné mon fils Antiochus" pour régner après moi, lui que j'ai souvent recommandé à plusieurs d'entre vous, lorsque j'étois obligé de me transporter dans les hautes provinces de mes états :" je lui ai écrit ce qui est joint ci-dessous."

26. Oro itaque vos et peto, memores beneficiorum publice et privatim, ut unusquisque conservet fidem ad me et ad filium meum.

26. Je vous prie donc, et je vous conjure que, vous souvenant des grâces que vous avez reçues de moi en public et en particulier, vous gardiez la fidélité que vous devez et à moi et à mon fils ;

27. Confido enim, eum modeste et humane acturum, et sequentem propositum meum, et communem vobis fore.

27. Car j'espère qu'il se conduira avec modération et avec douceur, selon mes intentions, et qu'il vous donnera des marques de sa bonté."

28. Igitur homicida et blasphemus pessime percus-

28. Enfin ce meurtrier et ce blasphémateur, frappé d'une horrible plaie, et

† 23. Autr. Lorsqu'il marcha, etc. Cette déclaration se faisoit avant d'entreprendre le voyage.

Ibid. C'est-à-dire, dans les provinces d'au-delà de l'Euphrate.

† 25. C'est Antiochus surnommé depuis Eupator.

Ibid. Autr. Lorsque j'ai été obligé, etc.

Ibid. La lettre qu'Antiochus écrivit alors à son fils n'est point rapportée dans ce livre.

† 27. L'expression grecque se dit proprement des amis qui se donnent l'un à l'autre des marques d'amitié, par leurs bons services, leur complaisance, etc.

Avant l'ère chr. vulg. 164.

traité de même qu'il avoit traité les autres, étant sur les montagnes," et loin de son pays, finit sa vie par une misérable mort,

sus, et ut ipse alios tractaverat, peregre in montibus, miserabili obitu vito functus est.

29. Philippe, son frère de lait " prit soin de transporter son corps," et craignant le fils d'Antiochus, il s'en alla en Egypte vers Ptolémée Philométor.

29. Transferebat autem corpus Philippus collactaneus ejus, qui metuens filium Antiochi ad Ptolemæum Philometorem in Ægyptum abiit.

℣ 28. Il mourut à Tabes, ville de Perse, dans la Parétacène, sur la route de Babylone, après avoir nommé pour régent du royaume et pour tuteur de son fils, âgé seulement de neuf ans. Voyez au 1er livre des Machabées, VI. 14. 15.

℣ 29. Gr. autrement. Un de ceux qui avoient été nourris avec lui *dès sa jeunesse.*

Ibid. A Antioche.

Ibid. Ou plutôt Lysias qui s'étoit rendu maître de sa personne et de la régence du royaume. Voyez au 1er livre des Machabées, VI. 17.

CHAPITRE X.

Purification du temple par Judas Machabée. Lysias régent du royaume de Syrie sous Antiochus Eupator. Mort de Ptolémée Macron. Courses de Gorgias sur les Juifs. Victoires de Judas sur les Iduméens. Défaite de Timothée. Prise de Gazara.

I. *Machabées*, IV. 36. *et suiv.*

1. Cependant Machabée et ceux qu'il avoit avec lui, soutenus de la protection du Seigneur, reprirent le temple et la ville."

1. Machabæus autem, et qui cum eo erant, Domino se protegente, templum quidem, et civitatem recepit:

2. Ils détruisirent les autels que les infidèles avoient dressés dans les places

2. Aras autem, quas alienigenæ per plateas extruxe-

℣ 1. Jérusalem; avant même qu'Antiochus eût été frappé par la main du Seigneur. Voyez au 1er livre des Machabées, IV. 36 et suiv.

rant, itemque delubra demolitus est.

3. Et purgato templo, aliud altare fecerunt, et de ignitis lapidibus igne concepto, sacrificia obtulerunt post biennium : et incensum, et lucernas, et panes propositionis posuerunt.

4. Quibus gestis, rogabant Dominum prostrati in terram, ne amplius talibus malis inciderent : sed et si quando peccassent, ut ab ipso mitius corriperentur, et non barbaris ac blasphemis hominibus traderentur.

5. Qua die autem templum ab alienigenis pollutum fuerat, contigit eadem die purificationem fieri, vigesima quinta mensis, qui fuit Casleu.

6. Et cum lætitia diebus octo egerunt in modum tabernaculorum, recordantes quod ante modicum temporis diem solemnem tabernaculorum in montibus et in speluncis more bestiarum egerant.

7. Propter quod thyrsos, et ramos virides, et palmas præferebant ei qui prosperavit mundari locum suum.

publiques, et les temples des idoles." Avant l'ère chr. vulg. 165.

3. Et après avoir purifié le temple, ils y élevèrent un autre autel ; et ayant fait sortir quelques étincelles de pierres à feu," ils offrirent des sacrifices au bout de deux ans," et ils y mirent l'encens, les lampes, et les pains qu'on exposoit devant le Seigneur.

4. Cela étant fait, prosternés en terre, ils conjuroient le Seigneur de ne plus permettre qu'ils tombassent en de grands maux ; mais de vouloir bien les châtier plus doucement, s'il arrivoit quelque jour qu'ils péchassent contre lui, et de ne plus les livrer à des barbares et à des blasphémateurs de son nom.

5. Et il arriva que le temple fut purifié le même jour qu'il avoit été profané par les étrangers, c'est-à-dire le vingt-cinquième du mois de Casleu."

6. Ils célébrèrent cette fête avec grande joie pendant huit jours, comme celle des tabernacles," se souvenant qu'ils avoient passé peu de temps auparavant la fête solennelle des tabernacles sur les montagnes et dans les cavernes, où ils vivoient comme les bêtes.

7. C'est pourquoi ils portoient des bâtons couverts de feuillages, des rameaux verts et des palmes" en l'honneur de celui qui leur avoit procuré la liberté de purifier son temple.

℣ 2. Gr. autr. Et les bois consacrés aux idoles. C'est le même mot τεμένη qu'on a vu au 1er livre 1. 50.

℣ 3. Pour suppléer au feu sacré qu'ils n'avoient pu conserver.

Ibid. C'est-à-dire après l'établissement de Judas, et trois ans après la profanation du temple. Voyez au 1er livre des Machabées, 1. 57. et IV. 52.

℣ 5. Trois ans auparavant lorsqu'ils y placèrent l'idole de Jupiter. Voyez au 1er livre des Machabées, 1. 57. 62. et IV. 52. 54.

℣ 6. Qui dure huit jours.

℣ 7. Choses qui se pratiquent à la fête des tabernacles.

Avant l'ère chr. vulg. 165.

8. Et ils enjoignirent, par une déclaration et une ordonnance unanime, à toute la nation des Juifs, de célébrer cette fête tous les ans les mêmes jours.

9. Telle fut donc la mort d'Antiochus qui fut appelé l'Illustre.

10. Nous raconterons maintenant les actions d'Eupator, fils de cet impie Antiochus, et nous abrégerons le récit des maux qui sont arrivés pendant ses guerres.

11. Ce prince étant parvenu à la couronne, établit pour la conduite des affaires de son royaume un certain Lysias, général des armées de Phénicie et de Syrie.″

12. Car Ptolémée surnommé le Maigre,″ résolut d'observer religieusement la justice envers les Juifs, principalement à cause de ce traitement si injuste qu'on leur avoit fait, et d'agir toujours avec un esprit de paix à leur égard.

13. C'est pourquoi étant accusé auprès d'Eupator par ses favoris, qui le traitoient souvent de traître, parce qu'il avoit abandonné Chypre que le roi Philométor lui avoit confiée, et qu'après être passé dans le parti d'Antiochus l'Illustre, il s'étoit encore éloigné de ce prince,″ il mit fin à sa vie par le poison.

14. Or Gorgias, qui commandoit vers la Palestine, ayant pris avec lui des troupes étrangères, combattoit souvent et maltraitoit fort les Juifs.

8. Et decreverunt communi præcepto et decreto, universæ genti Judæorum, omnibus annis agere dies istos.

9. Et Antiochi quidem, qui appellatus est Nobilis vitæ excessus ita se habuit.

10. Nunc autem de Eupatore Antiochi impii filio, quæ gesta sunt narrabimus, breviantes mala quæ in bellis gesta sunt.

11. Hic enim suscepto regno, constituit super negotia regni Lysiam quemdam, Phœnicis et Syriæ militiæ principem.

12. Nam Ptolemæus, qui dicebatur Macer, justi tenax erga Judæos esse constituit, et præcipue propter iniquitatem quæ facta erat in eos, et pacifice agere cum eis.

13. Sed ob hoc accusatus ab amicis apud Eupatorem: cum frequenter proditor audiret, eo quod Cyprum creditam sibi a Philometore deseruisset, et ad Antiochum Nobilem translatus, etiam ab eo recessisset, veneno vitam finivit.

14. Gorgias autem, cum esset dux locorum, assumptis advenis, frequenter Judæos debellabat.

ỳ 11. Ou plutôt Lysias s'y établit lui-même. — Voyez au 1er livre des Machabées, VI. 17.

ỳ 12. A la lettre, surnommé Macer; ou, selon le grec, Macron, qui signifie le long, c'est-à-dire haut de taille. Ce Ptolémée est le fils de Dorymènes dont il a déjà été parlé. *Supr.* IV. 45. VIII. 8.

ỳ 13 Il étoit mécontent de ce que ce prince ne faisoit rien pour lui. — Gr. autr. Et voyant qu'après être passé dans le parti d'Antiochus Epiphanes, on ne lui donnoit point un emploi distingué, il s'empoisonna, etc.

15. Judæi vero, qui tenebant opportunas munitiones, fugatos ab Jerosolymis suscipiebant, et bellare tentabant.

15. D'un autre côté, les Juifs" qui tenoient des places fortes et d'une situation avantageuse, recevoient ceux qui avoient été chassés de Jérusalem, et cherchoient les occasions de faire la guerre.

Avant l'ère chr. vulg. 164.

I. *Machabées*, V. 1.-36.

16. Hi vero qui erant cum Machabæo, per orationes Dominum rogantes ut esset sibi adjutor, impetum fecerunt in munitiones Idumæorum:

16. Cependant ceux qui etoient avec Machabée, ayant conjuré par leurs prières le Seigneur de venir à leur secours, attaquèrent avec une grande vigueur les forteresses des Iduméens.

17. Multaque vi insistentes, loca obtinuerunt, occurrentes interemerunt, et omnes simul non minus viginti millibus trucidaverunt.

17. Et après un rude combat ils s'en rendirent maîtres," taillèrent en pièces tout ce qu'ils rencontrèrent; et tous ensemble ne tuèrent pas moins de vingt mille hommes.

18. Quidam autem, cum confugissent in duas turres valde munitas, omnem apparatum ad repugnandum habentes,

18. Quelques-uns" s'étant retirés dans deux tours extrêmement fortes, où ils avoient tout ce qui étoit nécessaire pour se bien défendre,

19. Machabæus ad eorum expugnationem, relicto Simone, et Josepho, itemque Zachæo, eisque qui cum ipsis erant satis multis, ipse ad eas, quæ amplius perurgebant, pugnas conversus est.

19. Machabée laissa pour les forcer Simon, Joseph et Zachée," et des troupes assez nombreuses qu'ils avoient avec eux; et pour lui, il marcha avec ses gens pour des expéditions plus pressantes.

20. Hi vero qui cum Simone erant, cupiditate duc-

20. Mais les gens de Simon poussés par un mouvement d'avarice, se lais-

¥ 15. Les Juifs apostats. — Le grec et le syriaque lisent : D'un autre côté, les Iduméens qui tenoient des places fortes et d'une situation avantageuse, exerçoient les Juifs, et recevant ceux, etc.

Ibid. Par Judas Machabée.

¥ 17. Le grec ajoute : et repoussant ceux qui combattoient sur le mur.

¥ 18. Le grec ajoute ici, qu'ils n'étoient pas moins de neuf mille.

¥ 19. Selon le grec, Zacchée.

¥ 20. Gr. Dragmes. Voyez ce qui a été dit de cette monnoie au chapitre IV.

Avant l'ère chr. vulg. 164.

sant gagner pour de l'argent par quelques-uns de ceux qui étoient dans ces tours, et ayant reçu soixante-dix mille didragmes," en laissèrent échapper quelques-uns.

21. Ce qui étant rapporté à Machabée, il assembla les premiers du peuple, et accusa ces gens-là d'avoir vendu leurs frères pour de l'argent, en laissant échapper leurs ennemis.

22. Et après avoir fait mourir ces hommes devenus traîtres, il força aussitôt les deux tours.

23. Et tout cédant heureusement à la valeur de ses armes, il tua dans ces deux places plus de vingt mille hommes.

24. Mais Timothée, qui avoit auparavant été vaincu par les Juifs," ayant levé une armée de troupes étrangères, et rassemblé de la cavalerie d'Asie, vint en Judée, s'imaginant s'en rendre maître par les armes.

25. Dans le temps même qu'il approchoit, Machabée et ceux qui étoient avec lui, conjurèrent le Seigneur, la cendre sur la tête, les reins couverts d'un cilice,

26. Et prosternés au pied de l'autel," de leur être favorable, et de se déclarer l'ennemi de leurs ennemis, et l'adversaires, selon la parole de la loi."

ti, a quibusdam qui in turribus erant, suasi sunt pecunia : et septuaginta millibus didrachmis acceptis, dimiserunt quosdam effugere.

21. Cum autem Machabæo nuntiatum esset quod factum est, principibus populi congregatis, accusavit, quod pecunia fratres vendidissent, adversariis eorum dimissis.

22. Hos igitur proditores factos interfecit, et confestim duas turres occupavit.

23. Armis autem ac manibus omnia prospere agendo, in duabus munitionibus plus quam viginti millia peremit.

24. At Timothæus, qui prius a Judæis fuerat superatus, convocato exercitu peregrinæ multitudinis, et congregato equitatu Asiano, advenit quasi armis Judæam capturus.

25. Machabæus autem, et qui cum ipso erant, appropinquante illo, deprecabantur Dominum, caput terra aspergentes, lumbosque ciliciis præcincti,

26. Ad altaris crepidinem provoluti, ut sibi propitius, inimicis autem eorum esset inimicus, et adversariis adversaretur, sicut lex dicit.

℣ 24. Voyez ci-devant, chap. VIII. ℣ 30.

℣ 26. Gr. Sur le pavé qui est vis-à-vis de l'autel du parfum ; c'est-à-dire devant le saint, entre l'autel des holocaustes et le vestibule du temple. C'est l'endroit où les prêtres se prosternoient pour prier dans les calamités publiques. *Joel*, II, 17.

Ibid. Voyez dans l'Exode, XXIII.

27. Et ita post orationem, sumptis armis, longius de civitate procedentes, et proximi hostibus effecti, resederunt.

27. Ainsi ayant pris les armes après la prière, et s'étant avancés assez loin de la ville,* ils s'arrêtèrent lorsqu'ils furent près des ennemis.

Avant l'ère chr. vulg. 164.

28. Primo autem solis ortu utrique commiserunt: isti quidem victoriæ et prosperitatis sponsorem cum virtute Dominum habentes: illi autem ducem belli animum habebant.

28. Aussitôt que le soleil commença à paroître, les deux armées marchèrent l'une contre l'autre; les uns ayant, outre leur valeur, le Seigneur même pour garant de la victoire et du succès de leurs armes; et les autres n'ayant pour guide dans le combat que leur courage.

29. Sed, cum vehemens pugna esset, apparuerunt adversariis de cœlo viri quinque in equis, frenis aureis decori, ducatum Judæis præstantes:

29. Mais lorsque le combat étoit opiniâtre de part et d'autre, les ennemis virent paroître du ciel cinq hommes sur des chevaux, ayant des freins d'or qui les rendoient éclatans, et servant de guides aux Juifs.

30. Ex quibus duo Machabæum medium habentes, armis suis circumseptum incolumem conservabant: in adversarios autem tela et fulmina jaciebant, ex quo et cæcitate confusi, et repleti perturbatione cadebant.

30. Deux d'entre eux marchant aux deux côtés de Machabée, le couvroient de leurs armes, afin qu'il ne pût être blessé; et les autres lançoient des traits et des foudres contre les ennemis, qui frappés d'aveuglement, et mis en désordre, tomboient morts devant eux.

31. Interfecti sunt autem viginti millia quingenti, et equites sexcenti.

31. Il y en eut vingt mille cinq cents de tués, et six cents chevaux.

32. Timotheus vero confugit in Gazaram præsidium munitum, cui præerat Chæreas.

32. Timothée s'enfuit à Gazara* qui étoit une place forte, où commandoit Chéréas.*

33. Machabæus autem, et qui cum eo erant, lætantes obsederunt præsidium diebus quatuor.

33. Machabée et ceux qui étoient avec lui, pleins de joie, assiégèrent cette forteresse pendant quatre jours.

34. At hi qui intus erant, loci firmitate confisi, supra

34. Ceux qui étoient dedans, se confiant en la force de la place, les outra-

* 27. De Jérusalem.

* 32. Gadara, du côté de la Palestine. Voyez au 1er livre des Machabées, XIII. 54.

Ibid. C'étoit le frère de Timothée. *Infr.* * 37.

Avant l'ère chr. vulg. 164.

geoient extraordinairement par leurs injures, et proféroient des paroles abominables.

35. Mais dès le matin du cinquième jour, vingt jeunes hommes de ceux qui étoient avec Machabée, irrités par ces blasphèmes, s'approchèrent courageusement de la muraille, et y montèrent avec un courage inébranlable.

36. Et d'autres y étant montés ensuite, commencèrent à mettre le feu aux tours et aux portes, et brûlèrent tout vifs ces blasphémateurs."

37. Ils pillèrent et ravagèrent tout dans la place pendant l'espace de deux jours entiers;" et ayant trouvé Timothée en un certain lieu où il se cachoit," ils le tuèrent avec son frère Chéréas, et Apollophanes.

38. Après cela, chantant des hymnes et des cantiques, ils bénissoient le Seigneur, qui avoit fait ces grandes choses en Israël, et qui les avoit rendus victorieux de leurs ennemis.

modum maledicebant, et sermones nefandos jactabant.

35. Sed cum dies quinta illuc esceret, viginti juvenes ex his qui cum Machabæo erant, accensi nimis propter blasphemiam, viriliter accesserunt ad murum, et feroci animo incedentes ascendebant:

36. Sed et alii similiter ascendentes, turres portasque succendere aggressi sunt, atque ipsos maledicos vivos concremare.

37. Per continuum autem biduum præsidio vastato, Timotheum occultantem se, in quodam repertum loco peremerunt: et fratrem illius Chæream et Apollophanem occiderunt.

38. Quibus gestis, in hymnis et confessionibus benedicebant Dominum, qui magna fecit in Israel, et victoriam dedit illis.

℣ 36. Gr. autr. D'autres montant par des brèches, attaquèrent avec le même courage ceux qui étoient dans la place, mirent le feu aux tours, et dressant des bûchers, brûlèrent tout vifs ces blasphémateurs.

℣ 37. Au lieu de ces mots, le grec lit: Ils brisèrent les portes, et ayant fait entrer *dans la forteresse* le reste de l'armée, ils se rendirent maîtres de la ville.

Ibid. Le grec et le syriaque lisent: Dans un certain creux, *dans une citerne*. Il y a beaucoup d'apparence que l'ancien interprète latin avoit mis *lacu* et non *loco*.

Avant l'ère chr. vulg. 163.

CHAPITRE XI.

Lysias vient en Judée avec une armée nombreuse. Les Juifs invoquent le Seigneur, et remportent la victoire. Lysias leur demande la paix : Judas l'accorde. Lettre de Lysias aux Juifs. Lettres d'Antiochus Eupator à Lysias et aux Juifs. Lettre des Romains aux Juifs.

1. Sed parvo post tempore, Lysias procurator regis, et propinquus, ac negotiorum præpositus, graviter ferens de his quæ acciderant,

2. Congregatis octoginta millibus, et equitatu universo, veniebat adversus Judæos, existimans se civitatem quidem captam gentibus habitaculum facturum,

3. Templum vero in pecuniæ quæstum, sicut cetera delubra gentium, habiturum, et per singulos annos venale sacerdotium :

4. Nusquam recogitans Dei potestatem, sed mente effrenatus, in multitudine peditum, et in millibus equitum, et in octoginta elephantis confidebat.

1. Peu de temps après, Lysias gouverneur du roi et son parent, et qui avoit la conduite de toutes les affaires du royaume, étant sensiblement touché de ce qui étoit arrivé,[1]

2. Rassembla quatre-vingt mille hommes de pied avec toute la cavalerie, et marcha contre les Juifs, s'imaginant qu'il prendroit la ville,[2] ayant dessein, quand il l'auroit prise, de ne la faire habiter que par les gentils;

3. Qu'il tireroit de l'argent du temple de Dieu[3], comme des temples des païens; et qu'il vendroit tous les ans la dignité de grand-prêtre.

4. Ne faisant aucune réflexion sur le souverain pouvoir de Dieu, mais s'abandonnant à l'emportement de son orgueil, il mettoit toute sa confiance dans la multitude de son infanterie, dans le grand nombre de sa cavalerie, et dans quatre-vingts éléphans.[4]

℣ 1. A Timothée et à ses troupes.

℣ 2. Jérusalem.

℣ 3. C'est-à-dire comme d'une ferme, soit en vendant les charges et les dignités de ce temple, soit en exigeant de l'argent de ceux qui y venoient offrir des victimes.

℣ 4. Nombre d'éléphans que possédoit le roi son maître et dont il y avoit trente-deux dans cette armée. — Plusieurs supposent que cette guerre est la

Avant l'ère chr. vulg. 163.

5. Etant entré en Judée et s'étant approché de Bethsura, située dans un lieu étroit, à cinq stades″ de Jérusalem,″ il attaqua cette place.

5. Ingressus autem Judæam, et appropians Bethsuræ, quæ erat in angusto loco, Jerosolyma intervallo quinque stadiorum, illud præsidium expugnabat.

6. Lorsque Machabée et ceux qui étoient avec lui, eurent su que les ennemis commençoient d'attaquer les forteresses, ils conjurèrent le Seigneur avec tout le peuple, par leurs prières et par leurs larmes, d'envoyer un bon ange pour le salut d'Israël.

6. Ut autem Machabæus, et qui cum erant, cognoverunt expugnari præsidia, cum fletu et lacrymis rogabant Dominum, et omnis turba simul, ut bonum angelum mitteret ad salutem Israel.

7. Et Machabée prenant les armes le premier, exhorta les autres à s'exposer comme lui au péril, pour secourir leurs frères.

7. Et ipse primus Machabæus, sumptis armis, ceteros adhortatus est simul secum periculum subire, et ferre auxilium fratribus suis:

8. Et lorsqu'ils marchoient tous ensemble, avec un courage assuré, il parut au sortir de Jérusalem un homme à cheval, qui marchoit devant eux revêtu d'un habit blanc avec des armes d'or, et une lance qu'il tenoit à la main.

8. Cumque pariter prompto animo procederent Jerosolymis: apparuit præcedens eos eques in veste candida, armis aureis, hastam vibrans.

9. Alors ils bénirent tous ensemble le Seigneur plein de miséricorde, et ils s'animèrent d'un grand courage, étant prêts à combattre, non-seulement les hommes, mais les bêtes les plus farouches, et à passer au travers des murailles de fer.

9. Tunc omnes simul benedixerunt misericordem Dominum, et convaluerunt animis: non solum homines, sed et bestias ferocissimas, et muros ferreos parati penetrare.

10. Ils marchoient donc avec une grande ardeur, ayant pour eux le Sei-

10. Ibant igitur prompti, de cœlo habentes adjuto-

même que celle dont il est parlé au 1er livre des Machabées, chap. VI. D. Calmet croit que celle-ci est différente. Dans tout ce qui suit il paroît que le jeune roi n'étoit point au camp devant Jérusalem, mais à Antioche; au lieu que dans la guerre dont il est parlé au 1er livre des Machabées, ce jeune prince étoit présent. Et il paroît que celle-là est celle dont il est parlé ci-après au chap. XIII.

℣ 5. Le manuscrit alexandrin lit: A cinq schœnes; sorte de mesure qui étoit différente selon les cantons, mais dont la moindre étoit de trente stades. Ainsi les cinq schœnes donnent au moins cent cinquante stades; et cela s'accorde mieux avec la distance de Bethsura marquée par saint Jérôme et par Eusèbe, qui mettent cette ville à vingt milles de Jérusalem.

Ibid. Vers le midi.

rem, et miserantem super eos Dominum.

11. Leonum autem more impetu irruentes in hostes, prostraverunt ex eis undecim millia peditum, et equitum mille sexcentos :

12. Universos autem in fugam verterunt, plures autem ex vulnerati nudi evaserunt : sed et ipse Lysias turpiter fugiens evasit.

13. Et quia non insensatus erat, secum ipse reputans, factam erga se diminitionem, et intelligens invictos esse Hebræos, omnipotenti Dei auxilio innitentes, misit ad eos :

14. Promisitque se consensurum omnibus quæ justa sunt, et regem compulsurum amicum fieri.

15. Annuit autem Machabæus precibus Lysiæ, in omnibus utilitati consulens : et quæcumque Machabæus scripsit Lysiæ de Judæis, ea rex concessit.

16. Nam erant scriptæ Judæis epistolæ a Lysia quidem hunc modum continentes :

Lysias populo Judæorum salutem.

17. Joannes et Abesalom, qui missi fuerant a vobis, tradentes scripta, postulabant ut ea, quæ per illos significabantur, implerem.

18. Quæcumque igitur

gneur, qui du haut du ciel se déclaroit leur protecteur, et faisoit éclater sur eux ses miséricordes. Avant l'ère chr. vulg. 163.

11. En même temps, ils se jetèrent impétueusement sur leurs ennemis comme des lions; et ils tuèrent onze mille hommes de leur infanterie, et seize cents chevaux.

12. Ils firent fuir tout le reste, dont la plupart ne se sauvèrent que blessés et sans armes: [y] Lysias même n'échappa que par une fuite honteuse.

13. Comme il ne manquoit pas de sens, considérant en lui-même la perte qu'il avoit faite, et reconnoissant que les Hébreux étoient invincibles, lorsqu'ils s'appuyoient sur le secours du Dieu tout-puissant, il leur envoya des ambassadeurs;

14. Et il leur promit de consentir à toutes les conditions de paix qui seroient justes, et de persuader au roi de devenir leur ami.

15. Machabée se rendit aux prières de Lysias, n'ayant pour but en toutes choses que l'intérêt du public; et le roi accorda toutes les choses que Machabée demanda pour les Juifs dans les lettres qu'il écrivit à Lysias.

16. Car la lettre que Lysias écrivit sur cela aux Juifs étoit conçue en ces termes :

Lysias, au peuple juif, salut.

17. Jean et Abésalom que vous m'avez envoyés, m'ayant rendu vos lettres, m'ont demandé que j'accomplisse les choses qu'elles contenoient.

18. Ainsi ayant exposé au roi tout

[y] 12. Litt. *Nus*, c'est-à-dire sans armes.

Avant l'ère chr. vulg. 163.

ce qui pouvoit lui être représenté, il a accordé ce que ses affaires ont pu lui permettre.

19. Si donc vous demeurez fidèles au roi dans vos traités, je tâcherai à l'avenir de vous procurer tout le bien que je pourrai.

20. Pour ce qui regarde les autres choses, j'ai chargé ceux que vous m'avez envoyés, et ceux que je vous envoie, d'en conférer en détail avec vous.

21. Adieu. L'an cent quarante-huitième [y], le vingt-quatrième du mois de Dioscore [y].

22. La lettre du roi contenoit ce qui suit :

Le roi Antiochus, à Lysias son frère [y], salut.

23. Le roi notre père ayant été transféré entre les dieux, et nous, désirant que ceux qui sont dans notre royaume vivent en paix, pour pouvoir s'appliquer avec soin à leurs affaires,

24. Nous avons appris que les Juifs n'ont pu consentir au désir qu'avoit mon père de les faire passer aux cérémonies des Grecs, mais qu'ils veulent conserver toujours leurs coutumes; et que pour cette raison, ils nous demandent qu'il leur soit permis de vivre selon leurs lois.

25. C'est pourquoi voulant que ce peuple soit en paix comme les autres, nous avons arrêté et ordonné que leur temple leur sera rendu, afin qu'ils vivent selon les coutumes de leurs ancêtres.

regi potuerunt perferri, exposui : et quæ res permittebat, concessit.

19. Si igitur in negotiis fidem conservaveritis, et deinceps bonorum vobis causa esse tentabo.

20. De ceteris autem per singula verbo mandavi, et istis, et his qui a me missi sunt, colloqui vobiscum.

21. Bene valete. Anno centesimo quadragesimo octavo, mensis Dioscori die vigesima et quarta.

22. Regis autem epistola ista continebat :

Rex Antiochus Lysiæ fratri salutem.

23. Patre nostro inter deos translato, nos volentes eos qui sunt in regno nostro, sine tumultu agere, et rebus suis adhibere diligentiam :

24. Audivimus Judæos non consensisse patri meo ut transferentur ad ritum Græcorum, sed tenere velle suum institutum, ac propterea postulare a nobis concedi sibi legitima sua.

25. Volentes igitur hanc quoque gentem quietam esse, statuentes judicavimus, templum restitui illis, ut agerent secundum suorum majorum consuetudinem.

[y] 21. C'est-à-dire l'an 148 de l'ère des Séleucides selon le comput des Syriens et des Chaldéens, différent du comput des Juifs qui comptoient alors l'an 149, comme on l'a vu dans le 1^er^ livre, VI. 16. Voyez ci-devant au 1^er^ livre, I. 11., et au II^e^ livre, I. 7.

Ibid. On ne connoît point parmi les Grecs le mois *Dioscore;* quelques-uns croient que c'est le mois *Dios*, ou le mois *Dystros*. Le mois *Dystros* répond au mois de mars, et le mois *Dios* au mois de novembre.

[y] 22. C'est un titre attaché à sa dignité, 1. *Mach.* X, 18.

26. Bene igitur feceris, si miseris ad eos, et dexteram dederis : ut cognita nostra voluntate, bono animo sint, et utilitatibus propriis deserviant.

26. Vous ferez donc bien d'envoyer vers eux, et de faire alliance avec eux ; afin qu'ayant connu notre volonté, ils reprennent courage, et qu'ils s'appliquent à ce qui regarde leurs intérêts particuliers.

Avant l'ère chr. vulg. 163.

27. Ad Judæos vero regis epistola talis erat :

Rex Antiochus senatui Judæorum, et ceteris Judæis, salutem.

28. Si valetis, sic estis ut volumus : sed ipsi bene valemus.

29. Adiit nos Menelaus, dicens velle vos descendere ad vestros, qui sunt apud nos.

30. His igitur, qui commeant usque ad diem trigesimum mensis Xanthici, damus dextras securitatis,

31. Ut Judæi utantur cibis et legibus suis, sicut et prius : et nemo eorum ullo modo molestiam patiatur de his quæ per ignorantiam gesta sunt :

32. Misimus autem et Menelaum, qui vos alloquatur.

33. Valete. Anno centesimo quadragesimo octavo, Xanthici mensis quinta decima die.

27. La lettre du roi aux Juifs contenoit ce qui suit :

Le roi Antiochus, au sénat des Juifs, et à tous les autres Juifs, salut.

28. Si vous vous portez bien, vous êtes en l'état que nous souhaitons ; et nous nous portons bien aussi nous-mêmes.

29. Ménélaüs " s'est adressé à nous, et nous a dit que vous désirez venir trouver vos gens qui sont auprès de nous ".

30. Nous donnons donc un passeport pour ceux qui voudront venir " jusqu'au trentième jour du moi de Xanthique ; "

31. Et nous permettons aux Juifs d'user de leurs viandes, et de vivre selon leurs lois comme auparavant, sans qu'on puisse faire la moindre peine à aucun d'eux pour les fautes qui ont été faites par ignorance.

32. Nous avons aussi envoyé Ménélaüs, afin qu'il en confère avec vous.

33. Adieu. L'an cent quarante-huitième, le quinzième du mois de Xanthique.

℣ 29. Il étoit reconnu comme grand-prêtre par les Grecs, parce qu'il avoit obtenu la souveraine sacrificature d'Antiochus l'illustre ; mais les Juifs avoient conféré cette dignité à Judas Machabée.

Ibid. Le grec pourroit signifier : Que vous désirez retourner chez vous. Cela seroit adressé aux Juifs dispersés dans les états du prince.

℣ 30. Gr. autr. Pour ceux qui voudront s'en aller : selon ce qui vient d'être dit sur le ℣ précédent.

Ibid. Le mois de Xantique répond au mois d'avril.

Avant l'ère chr. vulg. 163.

34. Les Romains envoyèrent aussi une lettre conçue en ces termes :

Quintus Memmius et Titus Manilius, envoyés des Romains ", au peuple des Juifs, salut.

35. Nous vous accordons les mêmes choses que Lysias, parent du roi, vous a accordées.

36. Et pour ce qui est de celles qu'il a cru devoir être représentées au roi, envoyez quelqu'un au plus tôt, après en avoir bien délibéré entre vous, afin que nous ordonnions " ce qui vous sera le plus avantageux, car nous allons à Antioche,

37. C'est pourquoi hâtez-vous de nous récrire, afin que nous soyons informés de ce que vous souhaitez.

38. Adieu. L'an cent quarante-huitième, le quinzième du mois de Xanthique.

℣ 34. Autr. Députés des Romains *en Syrie*.
℣ 36. Gr. autr. Afin que nous exposions.

34. Miserunt autem etiam Romani epistolam, ita se habentem :

Quintus Memmius et Titus Manilius, legati Romanorum, populo Judæorum salutem.

35. De his quæ Lysias cognatus regis concessit vobis, et nos concessimus.

36. De quibus autem ad regem judicavit referendum, confestim aliquem mittite, diligentius inter vos conferentes, ut decernamus sicut congruit vobis : nos enim Antiochiam accedimus.

37. Ideoque festinate rescribere, ut nos quoque sciamus cujus estis voluntatis.

38. Bene valete. Anno centesimo quadragesimo octavo, quinta decima die mensis Xanthici.

Avant l'ère chr. vulg. 165.

CHAPITRE XII.

Les Juifs sont persécutés par les gouverneurs des pays voisins de la Judée. Expéditions de Judas contre les habitans de Joppé et contre ceux de Jamnia. Il marche contre Timothée au-delà du Jourdain. Il défait l'armée de Timothée. Il revient à Scythopolis. Il marche contre Gorgias, et le met en fuite. Oblations pour les Juifs qui avoient été tués dans ce combat.

1. Ce traité ayant été fait, Lysias s'en retourna vers le roi, et les Juifs s'occupoient alors à cultiver leurs champs.

1. His factis pactionibus, Lysias pergebat ad regem: Judæi autem agriculturæ operam dabant.

2. Mais ceux" qui étoient demeurés dans le pays, Timothée," et Apollonius fils de Gennéus," et de plus Jérôme, Démophon, et Nicanor, gouverneur de Chypre, ne les laissoient point vivre en paix ni en repos.

2. Sed hi qui resederant, Timotheus, et Apollonius Gennæi filius, sed et Hieronymus, et Demophon super hos, et Nicanor cypriarches, non sinebant eos in silentio agere, et quiete.

3. Cependant il arriva que ceux de Joppé commirent alors une grande perfidie: ils prièrent les Juifs avec lesquels ils habitoient, de monter, avec leurs femmes et leurs enfans, sur des barques qu'ils avoient préparées, comme n'y ayant aucune inimitié entre eux.

3. Joppitæ vero tale quoddam flagitium perpetrarunt: rogaverunt Judæos, cum quibus habitant, ascendere scaphas, quas paraverant, cum uxoribus et filiis, quasi nullis inimicitiis inter eos subjacentibus.

4. Suivant un édit arrêté d'une commune voix dans la ville, et auquel les Juifs mêmes s'accordèrent," n'ayant au-

4. Secundum commune itaque decretum civitatis, et ipsis acquiescentibus, pacis-

ỳ 2. Les officiers du roi.

Ibid. Ce Timothée est différent de celui qui fut tué à Gazara avec son frère Chéréas. *Supr.* x. 37. C'est le même qui est nommé au 1^er^ livre des Machabées, v. 11. et ci-après au ỳ 10, et dans la suite du chapitre.

Ibid. Celui-ci est différent d'un autre Apollonius fils de Tharsée, dont il est parlé ailleurs, *Supr.* III. 5. *et* 1. *Mach.* x. 69.

ỳ 4. Autr. Et les Juifs y consentirent, se reposant sur l'accord arrêté unanimement entre eux, et n'ayant aucun mauvais soupçon, etc.

Avant l'ère chr. vulg. 163.

cum mauvais soupçon, à cause de la paix qui étoit entre eux : mais lorsqu'ils furent avancés en pleine mer, ceux de Joppé noyèrent les Juifs qui n'étoient pas moins de deux cents.

que causa nihil suspectum habentibus : cum in altum processissent, submerserunt non minus ducentos.

5. Lorsque Judas eut appris cette cruauté qu'on avoit commise contre les gens de sa nation, il donna ses ordres à ceux qui étoient avec lui ; et après avoir invoqué Dieu qui est le juste juge,

5. Quam crudelitatem Judas in suæ gentis homines factum ut cognovit, præcepit viris qui erant cum ipso : et invocato justo judice Deo,

6. Il marcha contre ces meurtriers de leurs frères ; il brûla leur port pendant la nuit ; il mit le feu à leurs barques, et fit passer au fil de l'épée ceux qui s'étoient échappés des flammes.

6. Venit adversus interfectores fratrum, et portum quidem noctu succendit, scaphas exussit : eos autem qui ab igne refugerant, gladio peremit.

7. Après cette action, il partit faisant mine de vouloir y revenir pour exterminer tous ceux de Joppé.

7. Et cum hæc ita egisset, discessit quasi iterum reversurus, et universos Joppitas eradicaturus.

8. Mais comme il fut averti que ceux de Jamnia vouloient user d'une semblable perfidie à l'égard des Juifs qui demeuroient avec eux,

8. Sed cum cognovisset, et eos qui erant Jamniæ, velle pari modo facere habitantibus secum Judæis,

9. Il les surprit de même la nuit, et brûla leur port avec leurs vaisseaux ; de de sorte que la lumière de ce feu parut jusqu'à Jérusalem, quoique éloignée de deux cent quarante stades[y].

9. Jamnitis quoque nocte supervenit, et portum cum navibus succendit : ita ut lumen ignis appareret Jerosolymis a stadiis ducentis quadraginta.

10. Lorsqu'il fut parti de Jamnia avec ses gens, ayant déjà fait neuf stades, et marchant contre Timothée[y], il fut attaqué par les Arabes, qui avoient cinq mille hommes d'infanterie et cinq cents chevaux.

10. Inde cum jam abiissent novem stadiis, et iter facerent ad Timotheum, commiserunt cum eo Arabes, quinque millia viri, et equites quingenti.

11. Et après un rude combat, Judas ayant réussi heureusement par le secours de Dieu, les Arabes[y] qui étoient restés, se voyant vaincus, lui demandèrent

11. Cumque pugna valida fieret, et auxilio Dei prospere cessisset, residui Arabes victi, petebant a Juda dextram

ŷ 9. C'est-à-dire environ dix lieues.

ŷ 10. Qui désoloit alors le pays de Galaad. Voyez au 1er livre des Machabées, v. 9. et suiv.

ŷ 11. Gr. Les Arabes nomades étant affoiblis.

sibi dari, promittentes se pascua daturos, et in ceteris profuturos.

12. Judas autem arbitratus vere in multis eos utiles, promisit pacem: dextrisque acceptis, discessere ad tabernacula sua.

13. Aggressus est autem et civitatem quamdam firmam pontibus, murisque circumseptam, quæ a turbis habitabatur gentium promiscuarum, cui nomen Casphin.

14. Hi vero qui intus erant, confidentes in stabilitate murorum, et apparatu alimoniarum, remissius agebant, maledictis lacessentes Judam, et blasphemantes, ac loquentes quæ fas non est.

15. Machabæus autem, invocato magno mundi Principe, qui sine arietibus et machinis temporibus Josué præcipitavit Jericho, irruit ferociter muris:

16. Et capta civitate per Domini voluntatem, innumerabiles cædes fecit, ita ut adjacens stagnum stadiorum duorum latitudinis, sanguine interfectorum fluere videretur.

17. Inde discesserunt stadia septingenta quinquaginta, et venerunt in Characa ad eos qui dicuntur Tubianæi, Judæos:

qu'il composât avec eux, promettant de lui donner des pâturages, et de l'assister en tout. Avant l'ère chr. vulg. 163.

12. Judas, croyant qu'effectivement ils pourroient lui être utiles en beaucoup de choses, leur promit la paix; et la composition étant faite, ils se retirèrent dans leurs tentes.

13. Il attaqua aussi une bonne place nommée Casphin, forte à cause de ses ponts et de ses murailles, où habitoit un mélange de diverses nations".

14. Ceux de dedans se confiant en la force de leurs murailles, et en l'abondance des vivres dont ils avoient provision, se défendoient négligemment, et disoient à Judas des injures mêlées de blasphèmes et de paroles détestables.

15. Mais Machabée ayant invoqué le grand Prince du monde, qui au temps de Josué fit tomber sans machines et sans béliers les murs de Jéricho, monta avec furie sur les murailles:

16. Et ayant pris la ville, par la volonté du Seigneur, il y fit un carnage incroyable; de sorte que l'étang d'auprès, qui avoit deux stades de large, étoit tout rouge du sang des tués.

17. Etant partis de là, ils marchèrent sept cent cinquante stades: et ils vinrent" à Characa" vers les Juifs qui étoient appelés Tubianéens".

ŷ 13. Voyez plus bas ŷ 17.

ŷ 17. Après avoir passé le Jourdain.

Ibid. C'est peut-être la même que la forteresse de Datheman. Voyez au 1^er^ livre des Machabées, v. 9. Le nom de *Carac* ou *Crach* en chaldéen et en syriaque signifie une forteresse.

Ibid. C'est-à-dire les Juifs qui habitoient au pays de Tubin ou de Tob. Voyez au 1^er^ livre des Machabées, v. 13.

Avant l'ère chr. vulg. 163.

18. Et ils ne purent prendre Timothée en ce lieu-là, parce que, comme il n'avoit pu y rien faire, ″ il s'en étoit retourné après avoir laissé en un certain lieu une garnison très-forte.

18. Et Timotheum quidem in illis locis non comprehenderunt, nulloque negotio perfecto, regressus est, relicto in quodam loco firmissimo præsidio.

19. Mais Dosithée et Sosipatre, qui commandoient les troupes avec Machabée, tuèrent dix mille hommes que Timothée avoit laissés pour la garde de cette place.

19. Dositheus autem et Sosipater, qui erant duces cum Machabæo, peremerunt a Timotheo relictos in præsidio decem millia viros.

I. *Machabées*, V. 37. *et suiv.*

20. Cependant Machabée ayant mis en ordre autour de lui six mille hommes de ses troupes, et les ayant divisés par cohortes, marcha contre Timothée, qui avoit cent vingt mille hommes de pied et deux mille cinq cents ″ chevaux.

20. At Machabæus, ordinatis circum se sex millibus, et constitutis per cohortes, adversus Timotheum processit, habentem secum centum viginti millia peditum, equitumque duo millia quingentos.

21. Timothée ayant su l'arrivée de Judas, envoya devant les femmes, les enfans et le reste du bagage dans une place nommé Carnion, ″ qui étoit imprenable, l'accès en étant difficile à cause des défilés qu'il falloit passer.

21. Cognito autem Judæ adventu, Timotheus præmisit mulieres et filios et reliquum apparatum in præsidium quod Carnion dicitur: erat enim inexpugnabile, et accessu difficile propter locorum angustias.

22. Mais la première cohorte de Judas ayant paru, les ennemis furent frappés de terreur par la présence de Dieu qui voit toutes choses; et ils furent renversés et mis en fuite les uns par les autres; en sorte qu'ils étoient percés plutôt par leurs propres épées que par celles des ennemis.

22. Cumque cohors Judæ prima apparuisset, timor hostibus incussus est ex præsentia Dei, qui universa conspicit, et in fugam versi sunt alius ab alio, ita ut magis a suis dejicerentur, et gladiorum suorum ictibus debilitarentur.

℣ 18. C'est-à-dire contre les Juifs qui s'étoient retirés à Characa.

℣ 20. Le grec de l'édition romaine n'en met que mille cinq cents; l'édition de Complute, deux mille cinq cents, comme la Vulgate; le manuscrit alexandrin, trois mille et sept mille.

℣ 21. C'est la même que Carnaïm ou Astaroth-Carnaïm. Voyez au 1^er^ livre des Machabées, v. 26. et 43.

23. Judas autem vehementer instabat puniens profanos, et prostravit ex eis triginta millia virorum.

23. Judas les poursuivit avec la dernière vigueur, en punissant ces profanes; et il en tua trente mille.

Avant l'ère chr. vulg. 163.

24. Ipse vero Timotheus incidit in partes Dosithei et Sosipatris; et multis precibus postulabat ut vivus dimitteretur, eo quod multorum ex Judæis parentes haberet, ac fratres quos morte ejus decipi eveniret.

24. Timothée étant tombé entre les mains de Dosithée et de Sosipatre, les conjura avec de grandes instances qu'ils voulussent le laisser aller en vie, parce qu'il avoit fait prisonniers plusieurs pères et plusieurs frères des Juifs, qui perdroient par sa mort l'espérance de recouvrer la liberté."

25. Et cum fidem dedisset restituturum se eos secundum constitutum, illæsum eum dimiserunt, propter fratrum salutem.

25. Et leur ayant donné sa foi qu'il leur rendroit ces prisonniers, selon l'accord fait entre eux, ils le laissèrent aller, sans lui faire aucun mal, dans la vue de sauver leurs frères.

26. Judas autem egressus est ad Carnion, interfectis viginti quinque millibus.

26. Judas retourna ensuite à Carnion, où il tua vingt-cinq mille hommes.

27. Post horum fugam et necem, movit exercitum ad Ephron civitatem munitam, in qua multitudo diversarum gentium habitabat; et robusti juvenes pro muris consistentes forttier repugnabant: in hac autem machinæ multæ, et telorum erat apparatus.

27. Après la fuite et le carnage de ces ennemis, il fit marcher son armée vers Ephron," qui étoit une ville forte, habitée par une multitude de divers peuples:" ses murailles étoient bordées de jeunes hommes fort vaillans, qui les défendoient vigoureusement; et il y avoit dedans plusieurs machines de guerre, et toutes sortes de traits et de dards.

28. Sed, cum Omnipotentem invocassent, qui potestate sua vires hostium confringit, ceperunt civitatem; et ex eis qui intus erant viginti quinque millia prostraverunt.

28. Mais les Juifs ayant invoqué le Tout-Puissant, qui renverse par son pouvoir toutes les forces des ennemis, prirent la ville, et tuèrent vingt-cinq mille hommes de ceux de dedans.

29. Inde ad civitatem

29. De là ils allèrent à la ville des

ỳ 24. Gr. autr. Pour qui on n'auroit aucun égard s'il venoit à être tué.

ỳ 27. Cette même ville est nommée au 1er livre des Machabées, v. 46, mais on n'en sait pas la situation.

Ibid. On lit dans le grec: Où habitoient Lysias et une grande multitude de divers peuples. Mais on croit que c'est une faute; Lysias n'étoit plus dans ces quartiers. Il n'est point nommé dans le manuscrit alexandrin ni dans l'édition de Complute.

Avant l'ère chr. vulg. 163.

Scythes," éloignée de six cents stades de Jérusalem.

30. Et les Juifs qui demeuroient dans Scythopolis" ayant eux-mêmes assuré que ces peuples les avoient fort bien traités, et avoient usé d'une grande modération à leur égard, dans le temps même de leur malheur;

31. Judas leur en rendit grâces; et les ayant exhortés à continuer à l'avenir de témoigner la même bonté à ceux de sa nation, il vint à Jérusalem avec ses gens, lorsque la fête solennelle des semaines" étoit proche.

32. Ils en partirent après la Pentecôte, et marchèrent contre Gorgias, gouverneur de l'Idumée."

33. Judas alla l'attaquer avec trois mille hommes de pied, et quatre cents chevaux.

34. Et les deux armées en étant venues aux mains, quelque peu de Juifs demeurèrent sur la place.

35. Un cavalier de ceux de Bacénoris, nommé Dosithée," qui étoit un vaillant homme, se saisit de Gorgias; et lorsqu'il vouloit le prendre vif, un cavalier de ceux de Thrace se jeta sur lui, et lui ayant coupé l'épaule, donna lieu à Gorgias de se sauver à Marésa."

36. Mais ceux qui étoient commandés

Scytharum abierunt, quæ ab Jerosolymis sexcentis stadiis aberat.

30. Contestantibus autem his qui apud Scythopolitas erant Judæis, quod benigne ab eis haberentur, etiam temporibus infelicitatis quod modeste secum egerint:

31. Gratias agentes ei, et exhortati etiam de cetero erga genus suum benignos esse, venerunt Jerosolymam die solemni septimanarum instante.

32. Et post Pentecosten abierunt contra Gorgiam præpositum Idumææ.

33. Exivit autem cum peditibus tribus millibus, et equitibus quadringentis.

34. Quibus congressis, contigit paucos ruere Judæorum.

35. Dositheus vero quidam, de Bacenoris eques vir fortis, Gorgiam tenebat: et cum vellet illum capere vivum, eques quidam de Thracibus irruit in eum, humerumque ejus amputavit: atque ita Gorgias effugit in Maresa.

36. At illis, qui cum Es-

¥ 29. Elle est appelée Bethsan au 1er livre, v. 25.

¥ 30. C'est la même ville que Bethsan. Voyez la note du verset précédent

¥ 31. C'est la Pentecôte, ainsi nommée, parce qu'elle se célébroit sept semaines après Pâque.

¥ 32. Quelques-uns croient qu'il faudroit lire: Gouverneur de Jamnia, où Gorgias étoit alors résidant avec son armée. 1. *Mach.* v. 58. 59. L'historien Josèphe lui donne ce titre.

¥ 35. Ce Dosithée est apparemment différent de Dosithée capitaine d'une partie des troupes de Judas, dont il est parlé au ¥ 24.

Ibid. Ville de la tribu de Juda. — Cette ville étoit située près d'Eleuthéropolis. Au lieu de Marésa, le syriaque lit, la Samarie.

drin erant, diutius pugnantibus et fatigatis, invocavit Judas Dominum adjutorem et ducem belli fieri.

par Esdrin,″ combattant depuis longtemps et se trouvant fatigués, Judas invoqua le Seigneur, afin qu'il devînt lui-même leur protecteur et leur chef dans le combat;

Avant l'ère chr. vulg. 163.

37. Incipiens voce patria, et cum hymnis clamorem extollens, fugam Gorgiæ militibus incussit.

37. Et commençant à élever sa voix dans la langue de ses pères, et poussant vers le ciel des cris avec des hymnes et des cantiques, il mit en fuite les soldats de Gorgias.

38. Judas autem, collecto exercitu, venit in civitatem Odollam; et cum septima dies superveniret, secundum consuetudinem purificati, in eodem loco sabbatum egerunt.

38. Judas rassembla ensuite ses gens, et vint à la ville d'Odollam,″ où se trouvant le septième jour, ils se purifièrent selon la coutume, et célébrèrent le sabbat.

39. Et sequenti die venit cum suis Judas, ut corpora prostratorum tolleret, et cum parentibus poneret in sepulchris paternis.

39. Le jour suivant,″ Judas vint avec ses gens pour emporter les corps de ceux qui avoient été tués, et pour les ensevelir avec leurs parens dans les tombeaux de leurs pères.″

40. Invenerunt autem sub tunicis interfectorum de donariis idolorum, quæ apud Jamniam fuerunt, a quibus lex prohibet Judæos: omnibus ergo manifestum factum est, ob hanc causam eos corruisse.

40. Or, ils trouvèrent, sous les tuniques de ceux qui étoient morts au combat, des choses qui avoient été consacrées aux idoles qui étoient dans Jamnia,″ et que la loi interdit aux Juifs:″ tout le monde reconnut donc clairement que ce fut la cause de leur mort.

41. Omnes itaque benedixerunt justum judicium Domini, qui occulta fecerat manifesta.

41. C'est pourquoi tous bénirent le juste jugement du Seigneur, qui avoit découvert ce que l'on avoit voulu cacher.

42. Atque ita ad preces conversi, rogaverunt ut id

42. Et se mettant en prières, ils conjurèrent le Seigneur d'oublier″ le péché

℣ 36. Ou selon l'édition d'Alde, par Gorgias.

℣ 38. Cette ville étoit située dans la partie méridionale de Juda.

℣ 39. Le grec ajoute: En la manière (ou plutôt au temps) où l'on pouvoit faire ce qui étoit nécessaire. On lit dans l'édition romaine, τρόπον, *modum*; dans le manuscrit alexandrin, χρόνον, *tempus*.

Ibid. Ou dans les tombeaux destinés à ceux de leur nation.

℣ 40. Il a été parlé d'une expédition contre Jamnia, aux ℣ 8. et suiv.

Ibid. Voyez au Deutéronome, VII. 25. 26.

℣ 42. Gr. autr. D'effacer entièrement.

Avant l'ère chr. vulg. 163.

qui avoit été commis; mais le très-vaillant Judas exhortoit le peuple à se conserver sans péché, en voyant devant leurs yeux ce qui étoit arrivé à cause des péchés de ceux qui avoient été tués.

quod factum erat delictum, oblivioni traderetur. At vero fortissimus Judas hortabatur populum conservare se sine peccato, sub oculis videntes quæ facta sunt pro peccatis eorum qui prostrati sunt.

43. Et ayant recueilli, d'une quête qu'il fit faire, douze mille[r] dragmes d'argent, il les envoya à Jérusalem, afin qu'on offrît un sacrifice pour les péchés de ces personnes qui étoient mortes, ayant de bons et de religieux sentimens touchant la résurrection.

43. Et facta collatione, duodecim millia drachmas argenti misit Jerosolymam offerri pro peccatis mortuorum sacrificium, bene et religiose de resurrectione cogitans.

44. (Car s'il n'avoit espéré que ceux qui avoient été tués ressusciteroient un jour, il eût regardé comme une chose vaine et superflue de prier pour les morts.)

44. (Nisi enim eos qui ceciderant, resurrecturos speraret, superfluum videretur et vanum orare pro mortuis):

45. Ainsi il considérait qu'une grande miséricorde étoit réservée à ceux qui étoient morts dans la piété.

45. Et quia considerabat quod hi qui cum pietate dormitionem acceperant, optimam haberent repositam gratiam.

46. C'est donc une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés.

46. Sancta ergo et salubris est cogitatio pro defunctis exorare, ut a peccatis solvantur.

[r] 43. Le grec ne porte que deux mille, et le syriaque trois mille; mais tous les exemplaires latins portent douze mille. Les 12,000 dragmes font plus de 6,400 francs de notre monnoie.

Avant l'ère chr. vulg. 163.

CHAPITRE XIII.

Antiochus Eupator marche contre les Juifs avec une puissante armée. Il fait mourir Ménélaüs. Judas jette le trouble dans le camp des ennemis. Siége de Bethsura. Paix entre Eupator et les Juifs.

I. *Machabées*, VI. 18. *et suiv.*

1. Anno centesimo quadragesimo nono, cognovit Judas Antiochum Eupatorem venire cum multitudine adversus Judæam,

1. La cent quarante-neuvième année," Judas apprit qu'Antiochus Eupator marchoit avec de grandes troupes contre la Judée,

2. Et cum eo Lysiam procuratorem et præpositum negotiorum, secum habentem peditum centum decem millia, et equitum quinque millia, et elephantos viginti duos, currus cum falcibus trecentos.

2. Accompagné de Lysias régent et premier ministre du royaume; et qu'il avoit avec lui cent dix mille hommes de pied et cinq mille chevaux, vingt-deux éléphans, et trois cents chariots armés de faux."

3. Commiscuit autem se illis et Menelaus: et cum multa fallacia deprecabatur Antiochum, non pro patriæ salute, sed sperans se constitui in principatum.

3. Ménélaüs se mêla aussi avec eux; et poussé par un esprit de dissimulation et de tromperie, il faisoit des prières à Anthiochus, non pour procurer le salut de sa patrie, mais pour s'établir par son moyen dans la souveraine autorité, selon l'espérance qu'il en avoit."

℣ 1. Du règne des Grecs.

℣ 2. D. Calmet suppose que cette expédition est la même que celle dont il est parlé au 1^er^ livre des Machabées, VI. 28. et suiv. Cependant le dénombrement de cette armée au 1^er^ livre des Machabées, VI. 30., est différent; mais comme cette armée étoit composée de troupes auxiliaires de divers pays (*ibid.* ℣ 29.), et qu'elle se grossit à mesure qu'elle s'avança vers Jérusalem, D. Calmet pense qu'on ne doit pas être surpris que, considérée en divers temps, elle fût tantôt plus et tantôt moins grosse.

℣ 3. Ayant acheté autrefois la souveraine sacrificature d'Antiochus Epiphanes. Voyez au chap. IV. ℣ 24.

Avant l'ère chr. vulg. 163.

4. Mais le roi des rois suscita le cœur d'Antiochus contre ce méchant homme; et Lysias lui ayant dit que c'étoit lui qui étoit cause de tous les maux, il commanda qu'on l'arrêtat, et qu'on le fît mourir dans le même lieu, selon la coutume."

4. Sed Rex regum suscitavit animos Antiochi in peccatorem: et suggerente Lysia hunc esse causam omnium malorum, jussit, ut eis est consuetudo, apprehensum in eodem loco necari.

5. Or, il y avoit en cet endroit une tour de cinquante coudées de haut, qui étoit environnée de toutes parts d'un grand monceau de cendres, et du haut de laquelle on ne voyoit tout autour qu'un grand précipice."

5. Erat autem in eodem loco turris quinquaginta cubitorum, aggestum undique habens cineris: hæc prospectum habebat in præceps.

6. Il commanda donc que ce sacrilége fût précipité de là dans la cendre; tout le monde le poussant à la mort.

6. Inde in cinerem dejici jussit sacrilegum, omnibus eum propellentibus ad interitum.

7. Ce fut de la sorte que Ménélaüs, prévaricateur de la loi, mourut, sans que son corps fût mis en terre;

7. Et tali lege prævaricatorem legis contigit mori, nec terræ dari Menelaum,

8. Et cela par un jugement bien juste; car comme il avoit commis beaucoup d'impiétés contre l'autel de Dieu, dont le feu et la cendre étoient des choses saintes, il fut lui-même condamné à être étouffé dans la cendre.

8. Et quidem satis juste: nam quia multa erga aram Dei delicta commisit, cujus ignis et cinis erat sanctus, ipse in cineris morte damnatus est.

9. Cependant le roi s'avançoit plein de fureur," dans le dessein de se montrer encore plus violent que son père à l'égard des Juifs.

9. Sed rex mente effrenatus veniebat, nequiorem se patre suo Judæis ostensurus.

10. Judas en ayant été averti, commanda au peuple d'invoquer le Seigneur jour et nuit, afin qu'il les assistât, comme il avoit toujours fait,

10. Quibus Judas cognitis, præcepit populo ut die ac nocte Dominum invocarent, quo sicut semper, et nunc adjuvaret eos:

11. Dans la crainte qu'ils avoient de se voir privés de leur loi, de leur patrie et de son saint temple; et qu'il ne permît pas que son peuple, qui com-

11. Quippe qui lege, et patria, sanctoque templo privari verebantur: ac populum qui nuper paululum

¼ 4. Gr. Il commanda qu'on le prît, qu'on le menât à Bérée et qu'on l'y mît à mort selon la coutume du lieu.

¼ 5. Grec. autr. une tour de cinquante coudées de haut pleine de cendre; et cette tour avoit une machine toute ronde qui se précipitoit dans la cendre.

¼ 9. Le grec lit avec des sentimens barbares.

respirasset, ne sineret blasphemis rursus nationibus subdi.

mençoit seulement à respirer quelque peu, fût assujetti de nouveau aux nations qui blasphémoient son saint nom.

12. Omnibus itaque simul id facientibus, et petentibus a Domino misericordiam, cum fletu et jejuniis, per triduum continuum prostratis, hortatus est eos Judas ut se præpararent.

12. Tous firent conjointement ce qu'il leur avoit ordonné, et implorèrent la miséricorde du Seigneur par leurs larmes et par leurs jeûnes, se tenant toujours prosternés devant lui trois jours durant : alors Juda les exhorta à se tenir prêts.

13. Ipse vero cum senioribus cogitavit, priusquam rex admoveret exercitum ad Judæam, et obtineret civitatem, exire: et Domini judicio committere exitum rei.

13. Et ayant tenu conseil ″ avec les anciens, il résolut de marcher contre le roi, avant qu'il eût fait entrer ses troupes dans la Judée, et qu'il se fût rendu maître de la ville; et d'abandonner au jugement du Seigneur l'événement de cette entreprise.

14. Dans itaque potestatem omnium Deo mundi creatori, et exhortatus suos ut dimicarent et usque ad mortem pro legibus, templo, civitate, patria, et civibus starent, circa Modin exercitum constituit.

14. Remettant donc toutes choses au pouvoir de Dieu créateur de l'univers, et ayant exhorté ses gens à combattre vaillamment et jusqu'à la mort pour la défense de leurs lois, de leur temple, de leur ville, de leur patrie et de leurs concitoyens, il fit camper son armée près de Modin.

15. Et dato signo suis Dei victoriæ, juvenibus fortissimis electis, nocte aggressus aulam regiam, in castris interfecit viros quatuor millia, et maximum elephantorum cum his qui superpositi fuerant:

15. Et après avoir donné aux siens pour signal La victoire de Dieu, ″ et pris avec lui les plus braves d'entre les jeunes hommes, il attaqua la nuit le quartier du roi, et tua dans son camp quatre ″ mille hommes et le plus grand des éléphans, ″ avec tout ce qu'il portoit.

16. Summoque metu ac perturbatione hostium castra replentes, rebus prospere gestis, abierunt.

16. Ayant rempli de la sorte le camp des ennemis d'effroi et de trouble, ils s'en retournèrent après cet heureux succès.

17. Hoc autem factum est

17. Cette action se fit à la pointe du

ŷ 13. C'est le sens du grec.

ŷ 15. Autr. de Dieu *dépend* la victoire ; *Dieu est le maître de la victoire.*

Ibid. Quelques exemplaires grecs lisent, deux mille; le syriaque, trois mille.

Ibid. Il y a lieu de croire que c'est celui qui fut tué par Eléazar. 1. *Mach.* VI. 43. *et seqq.*

Avant l'ère chr. vulg. 165.

jour, le Seigneur ayant assisté de sa protection Machabée.

18. Mais après que le roi eut fait cet essai de la hardiesse des Juifs, il tâchoit de prendre des villes fortes par stratagème.

19. Il vint donc mettre le siége devant Bethsura, qui étoit une des places des Juifs les mieux fortifiées; mais ses gens furent repoussés et renversés; et ils souffrirent de grandes pertes.

20. Judas cependant envoyoit aux assiégés les choses qui leur étoient nécessaires.

21. Mais un nommé Rhodochus, de l'armée des Juifs, alloit découvrir les secrets aux ennemis, et après quelques recherches qui en furent faites, il fut pris et mis en prison.

22. Le roi ayant fait parler encore à ceux qui étoient dans Bethsura, leur donna sa parole, la reçut d'eux, et se retira.

23. Mais il combattit auparavant " contre Judas, et il fut vaincu. Or, ayant reçu la nouvelle que Philippe, qui avoit été établi " pour le gouvernement de toutes les affaires, s'étoit révolté à Antioche," il en fut consterné; et n'usant plus que de supplications et de soumissions à l'égard des Juifs, il jura de garder avec eux toutes les conditions qui parurent justes; et après cette réconciliation, il offrit un sacrifice, honora le temple, et y fit des dons.

24. Il embrassa Machabée, et le déclara chef et prince de tout le pays, depuis Ptolémaïde " jusqu'aux Gerréniens."

die illucescente, adjuvante eum Domini protectione.

18. Sed rex, accepto gustu audaciæ Judæorum, arte difficultatem locorum tentabat:

19. Et Bethsuræ, quæ erat Judæorum præsidium munitum, castra admovebat: sed fugabatur, impingebat, minorabatur.

20. His autem, qui intus erant, Judas necessaria mittebat.

21. Enuntiavit autem mysteria hostibus Rhodochus quidam de judaico exercitu, qui requisitus comprehensus est, et conclusus.

22. Iterum rex sermonem habuit ad eos qui erant in Bethsuris: dextram dedit, accepit, abiit.

23. Commissit cum Juda: superatus est. Ut autem cognovit rebellasse Philippum Antiochiæ, qui relictus erat super negotia, mente consternatus, Judæos deprecans subditusque eis, jurat de omnibus quibus justum visum est: et reconciliatus obtulit sacrificium, honoravit templum, et munera posuit:

24. Machabæum amplexatus est, et fecit eum a Ptolemaide usque ad Gerrenos ducem et principem.

ỳ 23. Nous ajoutons ici ce mot pour concilier le texte des deux livres.

Ibid. Par le testament de son père.

Ibid. Il s'étoit mis en possession de la régence par le secours du roi d'Egypte. Voyez au chap. IX, ỳ 29.

ỳ 24. Vers le nord.

Ibid. Vers le midi. — Le grec et le syriaque peuvent se traduire; et laissa

25. Ut autem venit Ptolemaidam, graviter ferebant Ptolemenses amicitiæ conventionem, indignantes ne forte fœdus irrumperent.

26. Tunc ascendit Lysias tribunal, et exposuit rationem, et populum sedavit, regressus est Antiochiam: et hoc modo regis profectio et reditus processit.

25. Lorsqu'Antiochus fut entré dans Ptolémaïde, ceux de cette ville, fort mécontens de l'alliance qu'il avoit faite, en témoignèrent leur indignation, craignant que l'alliance ne fût rompue.

Avant l'ère chr. vulg. 163.

26. Mais Lysias, étant monté sur le tribunal, exposa les raisons de cette alliance et apaisa le peuple; et il retourna à Antioche. Ce fut ainsi que le roi entra en Judée, et qu'il s'en retourna ensuite.

Hégémonides pour gouverneur de tout le pays depuis Ptolémaïde jusqu'aux Gerréniens. Les Gerréniens sont ceux qui habitoient le pays où étoit l'ancienne Gérare (*Gen.* XX 1.), la même que Gerrus, frontière d'Egypte.

℣ 25. Ils craignaient que, si les Juifs, auxquels on les avoit soumis, venoient à se révolter, ils ne les contraignissent de rompre aussi eux-mêmes l'accord qu'ils avoient fait avec le roi. — Gr. Autr. ils en étoient indignés, et ils vouloient faire cesser cet accord.

Avant l'ère chr. vulg. 162.

CHAPITRE XIV.

Démétrius, fils de Séleucus, vient se remettre en possession du royaume de Syrie. Alcime l'irrite contre Judas. Il envoie Nicanor contre les Juifs. Nicanor fait la paix avec Judas. Alcime la trouble. Démétrius ordonne à Nicanor de lui envoyer Judas lié et garotté; Judas se retire. Nicanor blasphème contre le temple. On accuse auprès de lui Razias. Mort généreuse de ce vieillard.

I. *Machabées*, VII. 1-38.

1. Mais trois ans après,″ Judas et ceux qui étoient avec lui apprirent que Démétrius, fils de Séleucus, étoit venu″ avec une puissante armée et quantité de vaisseaux,″ et qu'ayant pris terre au port de Tripoli, il s'étoit saisi des postes les plus avantageux,

2. Et rendu maître d'un grand pays, malgré Antiochus et Lysias, général de son armée.″

3. Or un certain Alcime qui avait été grand-prêtre,″ et qui s'étoit volontairement souillé dans le temps du désordre,″ considérant qu'il n'y avoit plus aucune ressource pour lui,″ et que l'entrée de

1. Sed post triennii tempus cognovit Judas, et qui cum eo erant, Demetrium Seleuci, cum multitudine valida, et navibus, per portum Tripolis ascendisse ad loca opportuna,

2. Et tenuisse regiones adversus Antiochum, et ducem ejus Lysiam.

3. Alcimus autem quidam, qui summus sacerdos fuerat, sed voluntarie coinquinatus est temporibus commistionis, considerans nullo modo

℣ 1. Après que cette paix eut été conclue. — Ou plutôt : trois ans après *qu'Eupator fut monté sur le trône ;* c'est-à-dire la troisième année de son règne. Voyez au premier livre des Machabées, VII. 1.

Ibid. S'étant échappé de Rome où il était en otage.

Ibid. Pour se remettre en possession du royaume de Syrie, qu'Epiphanes, père d'Antiochus, avoit usurpé sur lui.

℣ 2. Le grec lit : après avoir mis à mort Antiochus et Lysias. 1. *Mach.* VII. 3. 4.

℣. 3. Il avoit été établi dans cette dignité par Eupator, après la mort de Ménélaüs.

Ibid. Du mélange des Juifs avec les païens.

Ibid. Au moins du côté des Juifs.

sibi esse salutem, neque accessum ad altare,

4. Venit ad regem Demetrium, centesimo quinquagesimo anno, offerens ei coronam auream, et palmam, super hæc et thallos, qui templi esse videbantur: et ipsa quidem die siluit.

5. Tempus autem opportunum dementiæ suæ nactus, convocatus a Demetrio ad consilium et interrogatus quibus rebus et consiliis Judæi niterentur,

6. Respondit: Ipsi qui dicuntur Assidæi Judæorum, quibus præest Judas Machabæus, bella nutriunt, et seditiones movent, nec patiuntur regnum esse quietum.

7. Nam et ego defraudatus parentum gloria (dico autem summo sacerdotio), huc veni:

8. Primo quidem utilitatibus regis fidem servans, secundo autem etiam civibus consulens: nam illorum pravitate universum genus nostrum non minime vexatur.

9. Sed oro his singulis, o rex, cognitis, et regioni, et generi, secundum humanitatem tuam pervulgatam omnibus, prospice.

l'autel lui étoit fermée pour jamais,

Avant l'ère chr. vulg. 162.

4. Vint trouver le roi Démétrius en la cent cinquantième année," lui présenta une couronne et une palme d'or, avec des rameaux qui sembloient être du temple," et il ne lui dit rien pour ce jour-là.

5. Mais ayant trouvé une occasion favorable pour exécuter son dessein plein de folie, lorsque Démétrius le fit venir au conseil, et lui demanda sur quels fondemens et sur quels conseils les Juifs s'appuyoient principalement,

6. Il répondit: Ceux d'entre les Juifs qu'on nomme Assidéens," dont Judas Machabée est le chef, entretiennent la guerre, excitent des séditions, et ne peuvent souffrir que le royaume demeure en paix;

7. Car j'ai moi-même été dépouillé de la gloire que j'ai reçue de mes pères, c'est-à-dire du souverain sacerdoce;" et c'est ce qui m'a obligé de venir ici,

8. Premièrement pour garder la fidélité que je dois au roi en ce qui regarde ses intérêts; et puis pour procurer aussi l'avantage de mes concitoyens; car toute notre nation est affligée de grands maux, par la méchanceté de ces personnes.

9. Ainsi je vous prie, ô roi, que connoissant tous ces désordres, vous vouliez bien protéger les intérêts de notre pays et de notre nation," selon votre bonté, qui est si connue de tout le monde;

℣ 4. C'est-à-dire l'an 150 de l'ère des Séleucides selon le comput des Grecs, différent du comput des Juifs. *Supr.* 1. 7.

Ibid. C'est-à-dire des dons offerts au temple.

℣ 6. Voyez au 1er livre des Machabées, II. 42.

℣ 7. Alcime étoit de la race d'Aaron (1. *Mach.* VII. 14.); mais, selon Josèphe, il n'était pas de la famille qui avoit possédé jusqu'alors la grande prêtrise.

℣ 9. Le grec lit: et de notre nation assiégée *de maux*.

Avant l'ère chr. vulg. 162.

10. Car tant qne Judas vivra, il est impossible qu'il y ait aucune paix dans l'état.

11. Après qu'il eut parlé de la sorte, tous ses amis animèrent encore Démétrius contre Judas, dont ils étoient les ennemis déclarés.″

12. C'est pourquoi il ordonna″ aussitôt à Nicanor, qui commandoit les éléphans, ″ d'aller en Judée en qualité de général,

13. De prendre Judas en vie, de dissiper tous ceux qui seroient avec lui, et d'établir Alcime souverain prêtre du grand temple.

14. Alors les païens, que Judas avait fait fuir de Judée, vinrent en foule se joindre à Nicanor, regardant les misères et les pertes des Juifs comme leur prospérité propre et le rétablissement de leurs affaires.

15. Les Juifs ayant appris l'arrivée de Nicanor, et que cette multitude des nations s'étoit unie contre eux, se couvrirent la tête de terre, et offrirent leurs prières à celui qui s'étoit choisi un peuple pour le conserver éternellement, et qui s'étoit déclaré par tant de marques éclatantes le protecteur de ce peuple qu'il avoit pris pour son partage.

16. Aussitôt après ils partirent du lieu où ils étoient par l'ordre de leur général, et vinrent se rendre près du château de Dessau.″

10. Nam, quandiu superest Judas, impossibile est pacem esse negociis.

11. Talibus autem ab hoc dictis, et ceteri amici hostiliter se habentes adversus Judam, inflammaverunt Demetrium.

12. Qui statim Nicanorem præpositum elephantorum ducem misit in Judæam :

13. Datis mandatis, ut ipsum quidem Judam caperet, eos vero, qui cum illo erant, dispergeret, et constitueret Alcimum maximi templi summum sacerdotem.

14. Tunc gentes, quæ de Judæa fugerant Judam, gregatim se Nicanori miscebant : miserias et clades Judæorum, prosperitates rerum suarum existimantes.

15. Audito itaque Judæi Nicanoris adventu et conventu nationum, conspersi terra rogabant eum qui populum suum constituit, ut in æternum custodiret, quique suam portionem signis evidentibus protegit.

16. Imperante autem duce, statim inde moverunt, convenerunt que ad castellum Dessau.

℣ 11. Voyez au 1^er^ livre des Machabées, VII. 8. et suiv.

℣ 12. Démétrius envoya Bacchides en Judée, pour rétablir Alcime dans sa dignité; mais Judas s'étant opposé à leurs violences et à leurs cruautés, Alcime retourna en porter ses plaintes au roi.

Ibid. C'est peut-être le même que celui dont il a été parlé au chap. VIII. 9. et suiv. 1. *Mach.* III. 38. VII. 26.

℣ 16. On ignore la situation de ce château ou bourg.

17. Simon vero frater Judæ commiserat cum Nicanore : sed conterritus est repentino adventu adversariorum.

17. Simon, frère de Judas, ayant commencé à combattre contre Nicanor, fut effrayé par l'arrivée imprévue des ennemis.

Avant l'ère chr. vulg. 162.

18. Nicanor tamen, audiens virtutem comitum Judæ, et animi magnitudinem quam pro patriæ certaminibus habebant, sanguine judicium facere metuebat.

18. Nicanor néanmoins connoissant quelle étoit la valeur des gens de Judas, et la grandeur de courage avec laquelle ils combattoient pour leur patrie, craignoit de s'exposer au hasard d'un combat sanglant.

19. Quamobrem præmisit Posidonium, et Theodotium et Matthiam, ut darent dextras atque acciperent.

19. C'est pourquoi il envoya devant Posidonius, Théodotius et Matthias pour donner la main et la recevoir."

20. Et cum diu de his consilium ageretur, et ipse dux ad multitudinem retulisset, omnium una fuit sententia amicitiis annuere.

20. Cette délibération ayant duré long-temps, et le général ayant exposé lui-même la chose à toute l'armée, tous furent d'avis d'accepter l'accord.

21. Itaque diem constituerunt, qua secreto inter se agerent : et singulis sellæ prolatæ sunt, et positæ.

21. C'est pourquoi les deux généraux prirent un jour pour en conférer entre eux en secret ;" et on leur porta à chacun une chaise," où ils s'assirent.

22. Præcepit autem Judas armatos esse locis opportunis, ne forte ab hostibus repente mali aliquid oriretur : et congruum colloquium fecerunt.

22. Cependant Judas fit tenir des gens armés dans des lieux avantageux, de peur que les ennemis n'entreprissent tout d'un coup quelque chose contre ses gens : et la conférence qu'ils eurent entre eux se passa comme elle devoit.

23. Morabatur autem Nicanor Jerosolymis, nihilque inique agebat, gregesque turbarum quæ congregatæ fuerant dimisit.

23. Nicanor demeura ensuite à Jérusalem, où il ne fit rien contre l'équité ; et il licencia ces grandes troupes qu'il avoit levées.

24. Habebat autem Ju-

24. Il aimoit toujours Judas d'un

ỳ 19. C'est-à-dire pour présenter et pour recevoir des propositions de paix.

ỳ. 21. Le grec ajoute : et il arriva, *ce jour*. Autr. et Judas arriva ; mais le nom de Judas n'y est pas.

Ibid. C'étoit un honneur qui ne se faisoit qu'aux personnes de la première distinction.

Avant l'ère chr. vulg. 146.

amour sincère," et il sentoit une inclination particulière pour sa personne.

dam semper carum ex animo, et erat viro inclinatus.

25. Il le pria même de se marier, et de songer à avoir des enfans. Ainsi Judas se maria ; il jouit d'un grand repos : et ils vivoient l'un et l'autre familièrement ensemble.

25. Rogavitque eum ducere uxorem filiosque procreare. Nuptias fecit ; quiete egit, communiterque vivebant.

26. Mais Alcime voyant l'amitié et la bonne intelligence qui étoit entre eux, vint trouver Démétrius, et lui dit que Nicanor favorisoit les intérêts de ses ennemis, et qu'il lui avoit destiné pour successeur" Judas, qui aspiroit à son royaume.

26. Alcimus autem videns caritatem illorum ad invicem, et conventiones, venit ad Demetrium, et dicebat Nicanorem rebus alienis assentire, Judamque regni insidiatorem successorem sibi destinasse.

27. Alors le roi étant fort aigri et irrité par les calomnies détestables de ce méchant homme, écrivit à Nicanor qu'il trouvoit fort mauvais qu'il eût fait ainsi amitié avec Machabée, et que néanmoins il lui commandoit de l'envoyer au plus tôt lié et garotté à Antioche.

27. Itaque rex exasperatus, et pessimis hujus criminationibus irritatus, scripsit Nicanori, dicens, graviter quidem se ferre de amicitiæ conventione, jubere tamen Machabæum citius vinctum mittere Antiocham.

28. Nicanor ayant reçu cette nouvelle, en fut consterné, et il souffroit une grande peine de violer l'accord qu'il avoit fait avec Machabée, qui ne l'avoit offensé en aucune sorte.

28. Quibus cognitis, Nicanor consternabatur, et graviter ferebat, si ea quæ convenerant irrita faceret, nihil læsus a viro :

29. Mais parce qu'il ne pouvoit résister au roi, il cherchoit une occasion favorable pour exécuter l'ordre qu'il avoit reçu.

29. Sed quia regi resistere non poterat, opportunitatem observabat, qua præceptum perficeret.

30. Cependant Machabée s'étant aperçu que Nicanor le traitoit plus durement qu'à l'ordinaire, et que lorsqu'ils s'abordoient, il lui paroissoit plus fier qu'il n'avoit coutume, jugea bien que cette fierté ne pouvoit avoir une bonne cause : c'est pourquoi ayant assemblé

30. At Machabæus, videns secum austerius agere Nicanorem, et consuetum occursum ferocius exhibentem, intelligens non ex bono esse austeritatem istam, paucis suorum congregatis,

℣ 24. Gr. litt. il avoit toujours Judas devant les yeux, *il le voyoit toujours volontiers.*

℣ 26. Dans la souveraine sacrificature. — Gr. Autr. qu'il avoit établi dans *la souveraine sacrificature*, Judas, etc.

occultavit se a Nicanore.

près de lui quelques-uns[y] de ses gens, il se déroba de Nicanor.

Avant l'ère chr. vulg. 162.

31. Quod cum ille cognovit, fortiter se a viro præventum, venit ad maximum et sanctissimum templum: et sacerdotibus solitas hostias offerentibus, jussit sibi tradi virum.

31. Lorsque Nicanor eut su que Judas avoit eu l'habileté de le prévenir,[y] il vint au très-auguste et très-saint temple; et les prêtres offrant les victimes ordinaires, il leur commanda de lui remettre Machabée entre les mains.[y]

32. Quibus cum juramento dicentibus nescire se ubi esset qui quærebatur, extendens manum ad templum,

32. Mais ces prêtres l'ayant assuré avec serment, qu'ils ne savoient où étoit celui qu'il cherchoit, il étendit la main vers le temple,

33. Juravit, dicens: Nisi Judam mihi vinctum tradideritis, istud Dei fanum in planitiem deducam, et altare effodiam, et templum hoc Libero patri consecrabo.

33. Et jura, en disant: Si vous ne me remettez Judas lié entre les mains, je raserai jusqu'en terre ce temple de Dieu; je renverserai cet autel, et je consacrerai ce temple au père Bacchus.[y]

34. Et his dictis, abiit. Sacerdotes autem protendentes manus in cœlum, invocabant eum qui semper propugnator esset gentis ipsorum, hæc dicentes:

34. Après avoir parlé de la sorte, il s'en alla. Or, les prêtres étendant leurs mains vers le ciel, invoquoient celui qui s'étoit toujours déclaré le protecteur de leur nation, en disant:

35. Tu, Domine universorum, qui nullius indiges, voluisti templum habitationis tuæ fieri in nobis.

35. Seigneur de tout l'univers, qui n'avez besoin d'aucune chose; vous avez voulu qu'on bâtît un temple où vous demeurassiez au milieu de nous.

36. Et nunc, Sancte sanctorum, omnium Domine, conserva in æternum impollutam domum istam, quæ nuper mundata est.

36. Maintenant donc, ô Saint des saints, ô Seigneur de toutes choses! exemptez pour jamais de profanation cette maison qui vient d'être purifiée.

37. Razias autem quidam de senioribus ab Jerosolymis

37. On accusa alors auprès de Nicanor un des anciens de Jérusalem, nommé

ŷ 30. Le grec et le syriaque lisent : un nombre considérable : *non paucis.*

ŷ 31. Il marcha contre lui, et Judas lui tua cinq mille hommes. Voyez au 1er livre des Machabées. VII 31. et suiv.

Ibid. Croyant qu'il s'étoit retiré en ce lieu.

ŷ 33. J'élèverai à la place un autre temple. Tel est le sens du grec ἀναστήσω.

Avant l'ère chr. vulg. 146.

Razias, homme zélé pour la ville, qui étoit en grande réputation, et qu'on appeloit le père des Juifs, à cause de l'affection qu'il leur portoit.

38. Il menoit depuis long temps dans le judaïsme une vie très-pure, et éloignée de toutes les souillures du paganisme; et il étoit près à abandonner son corps et sa vie pour y persévérer jusqu'à la fin.

39. Nicanor voulant donc donner une marque publique de la haine qu'il avoit contre les Juifs, envoya cinq cents soldats pour le prendre;

40. Car il croyoit que s'il séduisoit cet homme, il feroit aux Juifs un grand mal.

41. Lors donc que ces troupes s'efforçoient d'entrer dans sa maison, d'en rompre les portes, et d'y mettre le feu, comme il se vit sur le point d'être pris, il se donna un coup d'épée,

42. Aimant mieux mourir noblement, que de se voir assujéti aux pécheurs, et de souffrir des outrages indignes de sa naissance.

43. Mais parce que, dans la précipitation où il étoit, il ne s'étoit pas donné un coup mortel, lorsqu'il vit tous ces soldats entrer en foule dans sa maison, il courut avec une fermeté extraordinaire à la muraille, et se précipita lui-même courageusement du haut en bas sur le peuple.

delatus est Nicanori, vir amator civitatis, et bene audiens, qui pro affectu pater Judæorum appellabatur.

38. Hic multis temporibus continentiæ propositum tenuit in judaismo, corpusque et animam tradere contentus pro perseverantia.

39. Volens autem Nicanor manifestare odium quod habebat in Judæos, misit milites quingentos, ut eum comprehenderent.

40. Putabat enim, si illum decepisset, se cladem Judæis maximam illaturum.

41. Turbis autem irruere in domum ejus, et januam disrumpere, atque ignem admovere cupientibus, cum jam comprehenderetur, gladio se petiit:

42. Eligens nobiliter mori (*a*) potius quam subditus fieri peccatoribus, et contra natales suos indignis injuriis agi.

43. Sed, cum per festinationem non certo ictu plagam dedisset, et turbæ intra ostia irrumperent, recurrens audacter ad murum, præcipitavit semetipsum viriliter in turbas.

(*a*) *S. Script. prop. Pars* VI. n° 201.

℣ 38. Cr. autr. Dès le temps où il n'y avait pas encore de confusion *ni de mélange des gentils avec les Juifs*, il était déjà regardé comme zélé pour le judaïsme.

℣ 40. Grec : s'il prenoit συλλαβεῖν.

44. Quibus velociter locum dantibus casui ejus, venit per mediam cervicem:

44. Et tous s'étant retirés promptement, pour n'être pas accablés de sa chute, il tomba la tête la première." Avant l'ère chr. vulg. 142.

45. Et cum adhuc spiraret, accensus animo surrexit: et cum sanguis ejus magno fluxu defflueret, et gravissimis vulneribus esset saucius, cursu turbam pertransiit:

45. Lorsqu'il respiroit encore, il fit un nouvel effort, et se releva; et des ruisseaux de sang lui coulant de tous côtés, à cause des grandes plaies qu'il s'étoit faites, il passa en courant au travers du peuple:

46. Et stans supra quamdam petram præruptam, et jam exsanguis effectus, complexus intestina sua, utrisque manibus projecit super turbas, invocans Dominatorem vitæ ac spiritus, ut hæc illi iterum redderet: atque ita vita defunctus est.

46. Et étant monté sur une pierre escarpée, lorsqu'il avoit presque perdu tout son sang, il tira ses entrailles hors de son corps, et les jeta avec ses deux mains sur le peuple, invoquant le Dominateur de la vie et de l'âme, afin qu'il les lui rendît un jour: et il mourut de cette sorte."

℣ 44. Le grec de l'édition romaine lit: il tomba sur le milieu du ventre. D'autres exemplaires lisent: il tomba sur la place au milieu de la foule.

℣ 46. L'action de Razias qui se donne ainsi la mort partage les sentimens. Saint Augustin, et après lui saint Thomas et quelques autres, sont plus portés à le condamner. Quelques nouveaux théologiens ont cru trouver dans les principes mêmes de saint Augustin de quoi le justifier; ils supposent que cet homme n'agit en ceci que par une inspiration particulière de Dieu. Mais D. Calmet, ne trouvant pas que les preuves qu'ils en apportent paroissent assez convaincantes, adhère au sentiment de saint Augustin et de saint Thomas, et sans condamner absolument Razias, il n'ose aussi le justifier.

CHAPITRE XII.

Nicanor veut attaquer les Juifs. Il blasphême contre le Seigneur. Judas exhorte les siens : il leur rapporte une vision qu'il a eue. Il défait l'armée de Nicanor. Nicanor est trouvé tué sur le champ de bataille ; sa tête et sa main sont suspendues à la vue de tous. Actions de grâces rendues, et fête instituée en mémoire de cette victoire.

I. *Machabées*, VII. 29. *et suiv.*

Avant l'ère chr. vulg. 161.

1. Or, Nicanor ayant appris que Judas étoit sur les terres de Samarie, résolut de l'attaquer avec toutes ses forces le jour du sabbat.

1. Nicanor autem, ut comperit Judam esse in locis Samariæ, cogitavit cum omni impetu die sabbati committere bellum.

1. *Mach.* VII.

2. Et lorsque les Juifs, qui étoient contraints de le suivre lui dirent : N'agissez pas si fièrement, ni d'une manière si barbare, mais rendez honneur à la sainteté de ce jour, et révérez celui qui voit toutes choses ;

2. Judæis vero, qui illum per necessitatem sequebantur, dicentibus : Ne ita ferociter et barbare feceris, sed honorem tribue diei sanctificationis, et honora eum qui universa conspicit :

3. Ce malheureux leur demanda s'il y avoit dans le ciel un Dieu puissant, qui eût commandé de célebrer le jour du sabbat.

3. Ille infelix interrogavit, si est potens in cœlo, qui imperavit agi diem sabbatorum.

4. Eux lui ayant répondu : C'est le Dieu vivant et le puissant maître du ciel, qui a commandé qu'on honore le septième jour ;

4. Et respondentibus illis : Est Dominus vivus ipse in cœlo potens, qui jussit agi septimam diem.

5. Il leur répondit : Je suis aussi moi-même puissant sur la terre ; et je

5. At ille ait : Et ego potens sum super terram, qui

℣ 1. Il étoit pour lors campé près d'Adarsa. Voyez au 1er livre des Machabées, VII. 40.

℣ 5. Autr. Et moi je suis puissant sur la terre.

impero sumi arma, et negotia regis impleri. Tamen nomen non obtinuit ut consilium perficeret.

vous commande de prendre les armes, pour obéir aux ordres du roi. Il ne put pas néanmoins exécuter ce qu'il avoit résolu;

Avant l'ère chr. vulg.

6. Et Nicanor quidem cum summa superbia erectus, cogitaverat commune trophæum statuere de Juda.

6. Car Nicanor, dans ce comble d'orgueil où il étoit, avoit fait dessein d'élever un même trophée de Judas et de tous ses gens *.

7. Machabæus autem semper confidebat cum omni spe auxilium sibi a Deo affuturum.

7. Mais Machabée espéroit toujours avec une entière confiance, que Dieu ne manqueroit point de lui envoyer son secours.

8. Et hortabatur suos ne formidarent ad adventum nationum, sed in mente haberent adjutoria sibi facta de cœlo, et nunc sperarent ab Omnipotente sibi affuturam victoriam.

8. Et il exhortoit ses gens à ne point craindre d'abord de ces nations, mais à repasser dans leur esprit les assistances qu'ils avoient reçues du ciel, et à espérer encore présentement que le Tout-Puissant leur donneroit la victoire.

9. Et allocutus eos de lege et prophetis, admonens etiam certamina quæ fecerant prius, promptiores constituit eos:

9. Leur ayant aussi donné des instructions tirées de la loi et des prophètes, et les ayant fait ressouvenir des combats qu'ils avoient auparavant soutenus, il leur inspira une nouvelle ardeur.

10. Et ita animis eorum erectis, simul ostendebat gentium fallaciam, et juramentorum prævaricationem.

10. Après avoir relevé ainsi leur courage, il leur représenta en même temps la perfidie des nations, et la manière dont elles avoient violé leur serment.

11. Singulos autem illorum armavit, non clypei et hastæ munitione, sed sermonibus optimis, et exhortationibus, exposito digno fide somnio, per quod universos lætificavit.

11. Il les arma donc tous, non de boucliers et de dards, mais avec des paroles et des exhortations excellentes; et leur rapporta une vision très-digne de foi qu'il avoit eue en songe, et qui les combla tous de joie.

12. Erat autem hujuscemodi visus: Oniam, qui

12. Voici quelle fut cette vision: il lui sembla qu'il voyoit Onias, qui avoit

* 6. C'est le sens du grec: d'élever un trophée commun de tous ceux qui étoient avec Juda.

Avant l'ère chr. vulg. 161.

été grand-prêtre ", étendre ses mains, et prier pour tout le peuple juif, Onias, cet homme vraiment bon et plein de douceur, si modeste dans son visage, si modéré et si réglé dans ses mœurs, et qui s'étoit exercé dès son enfance en toutes sortes de vertus;

fuerat summus sacerdos, virum bonum et benignum, verecundum visu, modestum moribus, et eloquio decorum, et qui a puero in virtutibus exercitatus sit, manus protendentem, orare pro omni populo Judæorum:

13. Qu'ensuite avoit paru un autre homme vénérable par son âge, éclatant de gloire, et environné d'une grande majesté;

13. Post hoc apparuisse et alium virum, ætate et gloria mirabilem, et magni decoris habitudine circa illum:

14. Et qu'Onias avoit dit en le montrant: C'est là le véritable ami de ses frères et du peuple d'Israël; c'est là Jérémie le prophète de Dieu, qui prie beaucoup pour ce peuple, et pour toute la ville sainte;

14. Respondentem vero Oniam dixisse: Hic est fratrum amator, et populi Israel: hic est, qui multum orat pro populo, et universa sancta civitate, Jeremias propheta Dei.

15. Qu'en même temps Jérémie avoit étendu la main, et donné à Judas une épée d'or, en disant:

15. Extendisse autem Jeremiam dextram, et dedisse Judæ gladium aureum, dicentem:

16. Prenez cette épée sainte, comme un présent que Dieu vous fait, et avec lequel vous renverserez les ennemis de mon peuple d'Israël ".

16. Accipe sanctum gladium munus a Deo, in quo dijicies adversarios populi mei Israël.

17. Etant donc excités par ces excellentes exhortations de Judas, qui étoient capables de relever les forces, et d'animer le courage des jeunes gens ", ils résolurent d'attaquer et de combattre vigoureusement les ennemis, afin que la force avec laquelle ils les pousseroient fît la décision de cette guerre; " parce

17. Exhortati itaque Judæ sermonibus bonis valde, de quibus extolli posset impetus, et animi juvenum confortati, statuerunt dimicare et confligere fortiter, ut virtus de negotiis judicaret; eo quod civitas sancta et tem-

ỳ 12. Il parle d'Onias III, ce pontife si souvent loué dans l'Ecriture, et qui avoit été si injustement mis à mort par Andronique, à la sollicitation de Ménélaüs. 2. *Mach.* IV. 34.

ỳ 16. Grec: vos adversaires τοὺς ὑπεναντίους.

ỳ 17. C'est-à-dire, des soldats appelés ainsi chez les Hébreux.

Ibid. Gr. autr. ils résolurent de ne pas fortifier leur camp, mais de marcher généreusement à l'ennemi, et de combattre avec valeur pour décider cette guerre.

plum periclitarentur.

que la ville sainte et le temple étoient exposés à un grand péril ; Avant l'ère chr. vulg. 161.

18. Erat enim pro uxoribus et filiis, itemque pro fratribus et cognatis, minor sollicitudo : maximus vero et primus pro sanctitate timor erat templi.

18. Car ils se mettoient moins en peine pour leurs femmes, pour leurs enfans, pour leurs frères et pour leurs parens ; mais la plus grande et la première crainte qu'ils avoient étoit pour la sainteté du temple.

19. Sed et eos qui in civitate erant, non minima sollicitudo habebat pro his qui congressuri erant.

19. Ceux qui demeuroient dans la ville étoient aussi dans une extrême inquiétude au sujet de ceux qui devoient combattre.

20. Et cum jam omnes sperarent judicium futurum, hostesque adessent, atque exercitus esset ordinatus, bestiæ equitesque opportuno in loco compositi :

20. Et lorsque tous s'attendoient à voir quel seroit le succès du combat, que les ennemis étoient en présence [y], l'armée en bataille, les éléphans et la cavalerie rangée au lieu qui leur avoit paru le plus avantageux ;

21. Considerans Machabæus adventum multitudinis, et apparatum varium armorum, et ferocitatem bestiarum, extendens manus in cœlum, prodigia facientem Dominum invocavit, qui non secundum armorum potentiam, sed prout ipsi placet, dat dignis victoriam.

21. Machabée considérant cette multitude d'hommes qui alloit fondre sur eux, cet appareil de tant d'armes différentes, et la furie de ces bêtes formidables, étendit les mains vers le ciel, et invoqua le Seigneur, qui fait des prodiges, et qui donne la victoire, comme il lui plaît, à ceux qui en sont les plus dignes, sans avoir égard à la puissance des armes.

22. Dixit autem invocans hoc modo : Tu, Domine, qui misisti angelum tuum sub Ezechia rege Juda, et interfecisti de castris Sennacherib centum octoginta-quinque millia :

22. Il implora donc son secours en lui parlant de cette manière : C'est vous, Seigneur, qui avez envoyé votre ange sous Ezéchias, roi de Juda, et qui avez tué cent quatre-vingt-cinq mille hommes de l'armée de Sennachérib.

23. Et nunc, Dominator cælorum, mitte angelum tuum bonum ante nos, in timore et tremore magnitudinis brachii tui,

23. Envoyez donc aussi maintenant devant nous, ô Dominateur des cieux ! votre bon ange, qui inspire la terreur et l'effroi de la grande puissance de votre bras ;

24. Ut metuant qui cum

24. Afin que ceux qui, en blasphé-

[y] 20. Gr. autr. que les ennemis étoient rassemblés.

Avant l'ère chr. vulg. 161.

mant votre nom, viennent attaquer votre saint peuple, soient frappés de crainte. Et il finit ainsi sa prière.

25. Cependant Nicanor marchoit avec son armée au son des trompettes, et au bruit des voix qui s'animoient au combat."

26. Mais Judas, et ceux qui étoient avec lui, ayant invoqué Dieu, combattirent par leurs prières."

27. Ainsi priant le Seigneur au fond de leurs cœurs, en même temps qu'ils chargeoient les ennemis l'épée à la main, ils tuèrent trente-cinq mille hommes, se sentant comblés de joie par la présence de Dieu.

28. Le combat étant fini, lorsqu'ils retournoient plein d'allégresse," ils reconnurent que Nicanor étoit tombé mort, couvert de ses armes.

29. Et aussitôt ayant jeté un grand cri, et un bruit de voix confuses s'étant élevé, ils bénirent le Seigneur tout-puissant dans la langue de leurs pères."

30. Judas, qui étoit toujours prêt de corps et d'esprit à donner sa vie pour ses concitoyens, commanda qu'on coupât la tête de Nicanor, et sa main avec l'épaule, et qu'on les portât à Jérusalem.

31. Lorsqu'il y fut arrivé, il fit assembler près de l'autel ses concitoyens avec les prêtres; et il appela aussi ceux qui étoient dans la forteresse.

32. Et leur ayant montré la tête de

blasphemia veniunt adversus sanctum populum tuum. Et hic quidem ita peroravit.

25. Nicanor autem, et qui cum ipso erant, cum tubis et canticis admovebant.

26. Judas vero, et qui cum eo erant, invocato Deo, per orationes congressi sunt:

27. Manu quidem pugnantes, sed Dominum cordibus orantes, prostraverunt non minus triginta quinque millia, præsentia Dei magnifice delectati.

28. Cumque cessassent, et cum gaudio redirent, cognoverunt Nicanorem ruisse cum armis suis.

29. Facto itaque clamore, et perturbatione excitata, patria voce omnipotentem Dominum benedicebant.

30. Præcepit autem Judas, qui per omnia corpore et animo mori pro civibus paratus erat, caput Nicanoris, et manum cum humero abscissam, Jerosolymam perferri.

31. Quo cum pervenisset, convocatis contribulibus et sacerdotibus ad altare, accersiit et eos qui in arce erant.

32. Et ostenso capite Ni-

ỳ 25. Autrement et selon le grec : et au chant des cantiques en l'honneur d'Apollon, *que les païens invoquaient avant le combat.*

ỳ 26. Autr. ayant invoqué Dieu par leurs prières, donnèrent sur l'ennemi.

ỳ 28. Revenant de la poursuite des fuyards. Voyez au 1er livre des Machabées, VII. 43. et suiv.

ỳ 29. C'est-à-dire en hébreu ou en syriaque.

canoris, et manu nefaria, quam extendens contra domum sanctam omnipotentis Dei magnifice gloriatus est :

33. Linguam etiam impii Nicanoris præcisam jussit particulatim avibus dari : manum autem dementis contra templum suspendi.

34. Omnes igitur cœli benedixerunt Dominum, dicentes : Benedictus qui locum suum incontaminatum servavit.

35. Suspendit autem Nicanoris caput in summa arce, ut evidens esset, et manifestum signum auxilii Dei.

36. Itaque omnes communi consilio decreverunt nullo modo diem istum absque celebritate præterire :

37. Habere autem celebritatem tertia decima die mensis Adar, quod dicitur voce syriaca, pridie Mardochæi dici.

38. Igitur his erga Nicanorem gestis, et ex illis temporibus ab Hebræis civitate possessa, ego quoque in his faciam finem sermonis.

Nicanor, et cette main détestable qu'il avoit osé étendre contre la maison sainte du Dieu tout-puissant, avec tant d'orgueil et d'insolence, Avant l'ère chr. vulg. 161.

33. Il commanda qu'on coupât aussi en petits morceaux la langue de cet impie Nicanor, et qu'on la donnât à manger aux oiseaux ; et qu'on suspendît vis-à-vis du temple la main " de ce furieux.

34. Tous bénirent donc le Seigneur du ciel," en disant : Béni soit celui qui a conservé pur son temple saint.

35. Il suspendit aussi la tête de Nicanor au haut de la forteresse," afin qu'elle fût exposée aux yeux de tout le monde, comme un signe visible du secours de Dieu.

36. Il fut arrêté, d'un commun consentement, qu'on ne devoit point laisser passer ce jour si célèbre sans en faire une fête particulière ;

37. Et qu'on la célebreroit le treizième du mois appelé Adar en langue syriaque," le jour de devant celui de Mardochée."

38. Telle fut la fin de Nicanor, après laquelle les Hébreux demeurèrent les maîtres de la ville sainte ; et je finirai aussi par-là ma narration.

℣ 33. Le grec ἐπίχειρα pourrait signifier la main et le bras. On vient de voir que l'ordre donné par Judas l'exprimait ainsi. ℣ 30.

℣ 34. Gr. autr. Tous *élevant les mains et les yeux* vers le ciel, bénirent le Seigneur *qui avoit* manifesté *sa puissance*, et ils disoient.

℣ 35. D. Calmet croit que ce fut au dehors des murs de cette forteresse, qui était alors au pouvoir des Syriens.

℣ 37. Le douzième mois de l'année sainte, et le sixième de l'année civile chez les Juifs. Dans les années embolismiques, c'est-à-dire de 13 lunaisons, le 13e mois est appelé *sur-adar* ואדר.

Ibid. C'est-à-dire la veille de la fête des Sorts, en laquelle on célébroit la délivrance procurée aux Juifs par Mardochée, et qui est marquée au livre d'Esther, chap. IX. Le mois Adar des Hébreux répond au mois de février ou mars.

Avant l'ère chr. vulg. 161.

39. Si elle est bien, et telle que l'histoire le demande, c'est ce que je souhaite moi-même; si, au contraire, elle est écrite d'une manière moins digne de son sujet, c'est à moi qu'on doit l'attribuer.

40. Car comme on a de l'éloignement de boire toujours du vin, ou de boire toujours de l'eau, ℣ et qu'il paroît plus agréable d'user de l'un et de l'autre successivement ; aussi un discours ne plairoit pas aux lecteurs, s'il étoit toujours si exact. Je finirai donc ici.

39. Et si quidem bene, et ut historiæ competit, hoc et ipse velim ; sin autem minus digne, concedendum est mihi.

40. Sicut enim vinum semper bibere, aut semper aquam, contrarium est, alternis autem uti delectabile : ita legentibus, si semper exactus sit sermo, non erit gratus. Hic ergo erit consummatus.

℣ 40. Grec : de boire du vin séparément, et ensuite de l'eau de la même manière. οἶνον καταμόνας πίνειν, ὡσαύτως δὲ καὶ ὕδωρ πάλιν, c'est-à-dire du vin pur et ensuite de l'eau pure, au lieu de les mêler. Nous avons déjà eu lieu de faire remarquer que le vin des Hébreux étoit si fort qu'on ne pouvoit pas le boire sans le couper d'eau. C'est pourquoi le Talmud prononce qu'on ne pouvoit bénir le calice de la table sans avoir versé de l'eau dans le vin. Si dans ce mélange la quantité de l'eau étoit supérieure à celle de l'autre liquide, ce n'étoit plus considéré comme du vin. Voyez Talmud traité *Berahhot*. Notre Seigneur Jésus-Christ s'est conformé à cette pratique lors de la Cène; c'est là l'origine de l'usage conservé dans l'Eglise depuis le temps des apôtres de verser de l'eau dans le calice destiné à devenir par la consécration le propre sang de notre Sauveur : cette eau est toujours en moindre quantité que le vin.

ABRÉGÉ

DE

L'HISTOIRE DES JUIFS,

DEPUIS LA MORT DU PONTIFE SIMON, FRÈRE DE JUDAS MACHABÉE, JUSQU'A JÉSUS-CHRIST, POUR SERVIR DE CONTINUATION A L'HISTOIRE DES MACHABÉES.

Remarques sur cette portion d'histoire.

L'HISTOIRE des Machabées nous montre les commencemens des princes *Asmonéens* qui gouvernèrent la nation juive, et qui furent ainsi nommés du nom d'Assamonée [1], bisaïeul de Mattathias, père des Machabées, et de leurs successeurs jusqu'à Antigone, qui fut dépossédé par Hérode-le-Grand. Elle conduit l'histoire de ces princes depuis le temps où le saint vieillard Mattathias commença à paroître à la tête des Juifs fidèles, jusqu'au temps où mourut le pontife Simon son fils, en qui avoient été réunies la puissance civile et la puissance sacerdotale. Depuis ce pontife jusqu'à Jésus-Christ, qui naquit sous le règne d'Hérode-le-Grand, l'histoire des Juifs n'est presque plus connue que par les livres de l'historien Josèphe : et c'est sur le témoignage de cet historien que nous exposerons ici sommairement cette portion d'histoire, qui contiendra ainsi *la succession des princes Asmonéens* depuis

[1] *Joseph. Ant. l.* XII, *c.* 8.

le pontife Simon, et *le règne d'Hérode-le-Grand*, qui usurpa sur eux la puissance civile, et s'attribua le droit de disposer de la puissance sacerdotale.

Pontificat et gouvernement de Jean Hyrcan, fils de Simon.

Après la mort de Simon, *Jean* l'un de ses fils, surnommé *Hyrcan*, fut proclamé souverain sacrificateur et prince des Juifs [1]. Antiochus Sidètes, roi de Syrie, voulant profiter de l'avantage que lui donnoit la mort de Simon, s'avança à la

Avant l'ère chr. vulg. 135.

tête d'une puissante armée pour réduire la Judée et la réunir à l'empire de Syrie. Hyrcan fut obligé de se renfermer dans Jérusalem. Il y soutint un long siége avec un courage incroyable. Réduit enfin à la dernière extrémité, faute de vivres, parce que c'étoit une année sabbatique, il fit faire au roi des ouvertures de paix. On n'ignoroit pas dans le camp l'état où il se trouvoit. Ceux qui approchoient du roi le pressoient de profiter de l'occasion qu'il avoit en main pour exterminer la nation juive. Diodore de Sicile [2], aussi bien que Josèphe, dit que ce fut par un effet de la générosité et de la clémence d'Antiochus que cette nation ne fut pas alors entièrement détruite. Il voulut bien entrer en traité avec Hyrcan. On convint que les assiégés rendroient les armes, que les fortifications de Jérusalem seroient rasées, et qu'on paieroit au roi un tribut pour Joppé et pour les autres villes que les Juifs avoient hors de la Judée; et la paix fut conclue à ces conditions. Antiochus avoit aussi demandé qu'on rebâtit la citadelle de Jérusalem, et il vouloit y mettre une garnison; mais Hyrcan ne voulut pas y consentir, à cause des maux qu'avoit faits à la nation celle qui y avoit été pendant que cette citadelle avoit subsisté, et il aima mieux payer au roi la somme de cinq cents talens qui lui fut demandée en équivalent. La capitulation s'exécuta; et, pour ce qui ne pouvoit pas avoir son effet sur-le-champ, on donna des ôtages entre lesquels il y avoit un frère d'Hyrcan.

131. Hyrcan accompagna Antiochus dans son expédition contre les Parthes; et, ayant eu part aux victoires de ce prince, il revint en Judée chargé de gloire à la fin de la campagne, laissant Antiochus dans l'Orient, où ce prince périt malheureusement bientôt après. Antiochus étant mort, Hyrcan s'appliqua à profiter des troubles et des divisions qui arrivèrent alors dans tout l'empire de Syrie. Il entreprit d'étendre ses états en se rendant maître de plusieurs places de Syrie, de Phéni-

[1] *Jos. Ant. l.* XIII. *c.* 16. *et seqq.* — [2] *Diod. Eglog.* 1. *p.* 901.

cie et d'Arabie qui étoient à sa bienséance. Il travailla aussi en même temps à se rendre absolu et indépendant. Il y réussit si bien, que depuis ce temps-là ni lui ni aucun de ses descendans ne relevèrent plus des rois de Syrie, et ils secouèrent entièrement le joug de la sujétion et même celui de l'hommage.

Il envoya à Rome une ambassade pour renouveler le traité fait avec Simon son père. Le sénat reçut très-gracieusement ses ambassadeurs, et leur accorda tout ce qu'ils demandèrent. Ainsi, parce qu'Antiochus avoit fait la guerre aux Juifs nonobstant le décret que les Romains lui avoient adressé, et l'alliance qu'ils avoient contractée avec Simon; qu'il leur avoit pris plusieurs villes, les avoit rendus tributaires pour Gazara, Joppé et quelques autres places qu'il leur avoient cédées; et qu'il les avoit fait consentir par force à une paix désavantageuse, en assiégeant la ville de Jérusalem: sur ce que les ambassadeurs exposèrent là-dessus au sénat, on condamna tout ce qui s'étoit fait de cette manière contre les Juifs depuis le traité fait avec Simon; et il fut résolu que Gazara, Joppé et les autres places que les Syriens leur avoient enlevées, ou qu'ils avoient rendues tributaires contre la teneur de ce traité, leur seroient restituées et exemptées de tout hommage, tribut ou autre servitude. On conclut aussi que les Syriens les dédommageroient de toutes les pertes qu'ils leur avoient causées contre ce que le sénat avoit réglé dans le traité fait avec Simon; enfin que les rois de Syrie renonceroient à leur prétendu droit de faire marcher leurs troupes sur les terres des Juifs. Ceci arriva sous le règne d'Alexandre Zébina, qui fit aussi une alliance étroite avec Hyrcan. Avant l'ère chr. vulg. 127.

Zébina ayant été défait par Antiochus Grypus, et mis à mort quelque temps après, Grypus eut à se défendre contre Antiochus le Cyzicénien son frère, avec qui il fut ensuite obligé de partager l'empire. Tandis que les deux frères consumoient leurs forces l'un contre l'autre, ou s'abandonnoient à la mollesse après la paix, Hyrcan augmentoit ses richesses et son pouvoir; et, voyant qu'il n'avoit rien à craindre de leur part, il entreprit de réduire la ville de Samarie. Il envoya Aristobule et Antigone, deux de ses fils, en former le siége. Les Samaritains demandèrent du secours au Cyzicénien, roi de Damas. Celui-ci vint à la tête d'une armée. Les deux frères sortirent de leurs lignes. Il y eut une bataille où Antiochus fut battu, et poursuivi jusqu'à Scythopolis; il eut beaucoup de peine à se sauver. Après cette victoire, les deux frères retournèrent 110. 109.

au siége, et pressèrent la ville si vivement qu'elle fut obligée une seconde fois d'envoyer solliciter le Cyzicénien de venir encore à son secours. Mais il n'avoit pas assez de troupes pour entreprendre de faire le siége; on en demanda à Ptolémée Lathyre, roi d'Egypte, qui envoya six mille hommes. Le Cyzicénien les joignit à ses troupes. Cependant il n'osa venir attaquer l'armée qui formoit le siége, et se contenta de ravager le pays par ses courses et par des détachemens, pour faire diversion, et engager l'ennemi à lever le siége afin d'aller défendre son propre pays. Mais voyant que l'armée ennemie ne faisoit aucun mouvement, et que la sienne étoit fort diminuée par la défaite de quelques partis, par la désertion et par d'autres accidens, il crut que c'étoit trop exposer sa personne que de demeurer avec une armée si affoiblie, et se retira à Tripoli. Il laissa le commandement à deux de ses meilleurs généraux, Callimandre et Epicrate. Le premier fut tué dans une entreprise téméraire, où tout le parti qu'il avoit mené périt avec lui. Epicrate se voyant sans espérance de succès, ne songea qu'à tirer, pour ses intérêts particuliers, le meilleur parti qu'il put de l'état où il se trouvoit. Il traita secrètement avec Hyrcan; et pour une somme d'argent qu'il en reçut, il lui livra Scythopolis et toutes les autres places que les Syriens avoient dans le pays. Samarie destituée de toute apparence de secours se vit contrainte, après un an de siége, de se rendre enfin à Hyrcan. Il la fit d'abord démolir. Les murailles de la ville, les maisons des particuliers, tout fut abattu et rasé jusqu'aux fondemens; et pour empêcher qu'elle ne fût jamais rebâtie, il fit faire en tous sens dans la nouvelle esplanade de la ville rasée des fossés larges et profonds, où il fit entrer l'eau. Elle ne fut rétablie que du temps d'Hérode, qui donna à la nouvelle ville qu'il fit rebâtir le nom de *Sébaste*, en l'honneur d'Auguste.

Avant l'ère chr. vulg. 107.

Hyrcan se vit alors maître de toute la Judée, de la Galilée, de la Samarie, et de plusieurs places frontières, et devint par-là un des princes les plus considérables de son temps. Aucun de ses voisins n'osa plus l'attaquer : il passa le reste de ses jours dans un parfait repos par rapport aux affaires du dehors; mais il ne trouva pas la même tranquillité au dedans. Les pharisiens, secte violente et mutine, lui causèrent beaucoup de chagrin. Par une profession affectée d'attachement à la loi, et de rigidité dans les mœurs, ils s'étoient acquis une réputation qui leur donnoit un grand empire sur l'esprit du peuple. Hyrcan avoit tâché par toutes sortes de bienfaits de

les mettre dans ses intérêts. Outre qu'il avoit été élevé parmi eux, et avoit toujours fait profession de leur secte, il les avoit protégés et servis en toute occasion; et, pour se les attacher davantage, il avoit depuis peu invité leurs chefs à un régal magnifique, où il leur fit un discours dans lequel il leur représenta que son intention avoit toujours été, comme ils le savoient bien, d'être juste dans ses actions à l'égard de tous les hommes, et de faire à l'égard de Dieu tout ce qui lui étoit agréable, selon la doctrine enseignée par les pharisiens; qu'il les conjuroit donc, s'ils voyoient qu'il s'écartât en quelque chose du grand but qu'il se proposoit dans ces deux règles, de lui donner leurs instructions, afin qu'il pût y remédier et s'en corriger. Toute l'assemblée applaudit à ce discours, et combla de louanges Hyrcan. Un seul homme nommé Eléazar, esprit turbulent et séditieux, se levant, prit la parole, et lui dit: »Puisque vous souhaitez qu'on vous dise la vérité librement, »si vous voulez montrer que vous êtes juste, quittez la sou»veraine sacrificature, et contentez-vous du gouvernement »civil. »Hyrcan surpris lui demanda quelle raison il avoit de lui donner ce conseil. Eléazar répliqua qu'on savoit, sur le témoignage de personnes âgées et dignes de foi, que sa mère étoit une captive; et qu'en qualité de fils d'une étrangère, il étoit incapable, par la loi, de posséder cette charge. Si le fait eût été véritable, Eléazar auroit eu raison, car la loi étoit expresse sur cet article [1]; mais c'étoit une fausse supposition et une pure calomnie; tous les assistans blâmèrent extrêmement celui qui l'avoit avancée, et en marquèrent fortement leur indignation.

Cependant cette aventure occasiona bien des troubles. Hyrcan fut outré qu'on eût l'insolence de diffamer ainsi sa mère, de porter atteinte à la pureté de sa naissance, et de saper par contre-coup le droit qu'il avoit à la souveraine sacrificature. Jonathan, son ami intime et zélé sadducéen, profita de cette occasion pour l'animer contre tout le parti, et pour l'attirer dans celui des Sadducéens. Il lui insinua que ce qui venoit de se passer n'étoit pas une saillie d'Éléazar, mais un coup concerté par toute la cabale, dont Eléazar n'avoit été que l'organe; et que, pour s'en convaincre, il n'avoit qu'à les consulter sur la punition que méritoit le calomniateur; qu'il verroit, par leurs ménagemens pour le criminel, qu'ils étoient tous ses complices. Hyrcan suivit son avis, et consulta

[1] *Levit.* xxi. 15. 4.

les chefs des pharisiens sur la punition due à celui qui avoit ainsi diffamé le prince de son peuple et le souverain sacrificateur, s'attendant qu'ils le condamneroient sans doute à la mort. Mais leur réponse fut que la calomnie n'étoit pas un crime capital, et que toute la punition qu'elle méritoit n'alloit qu'au fouet et à la prison. Cette douceur, dans un cas si grief, fit croire à Hyrcan tout ce que Jonathan lui avoit insinué, et il devint ennemi mortel de toute la secte des pharisiens. Il défendit d'observer les réglemens fondés sur leur prétendue tradition, infligea des peines à ceux qui contreviendroient à son ordonnance, et abandonna entièrement leur parti pour se jeter dans celui des Sadducéens leurs ennemis.

Hyrcan ne vécut pas long-temps après; il mourut l'année suivante. Il avoit été vingt-neuf ans souverain sacrificateur et prince des Juifs. Il laissa cinq fils. Le premier étoit Aristobule; le second, Antigone; le troisième, Alexandre Jannée; le nom du quatrième est inconnu; le cinquième s'appeloit Absalon.

Pontificat et règne d'Aristobule 1er, fils de Jean Hyrcan.

Avant l'ère chr. vulg. 106.

Aristobule étant l'aîné succéda à son père[1]. Dès qu'il se vit bien établi dans la souveraine sacrificature et dans la principauté temporelle, il prit le diadème et le titre de roi, qu'aucun de ceux qui avoient gouverné la Judée depuis la captivité de Babylone n'avoit encore porté. La conjoncture des temps lui parut très-favorable pour cette entreprise. Les rois de Syrie et d'Égypte, qui seuls pouvoient s'y opposer, étoient des princes foibles, embarrassés par des guerres intestines et domestiques, peu assurés sur le trône, et ne s'y maintenant pas long-temps. Il savoit que les Romains étoient fort portés à autoriser ces démembremens et ce partage d'états des rois grecs, pour les affoiblir, et les tenir bas et petits devant eux. D'ailleurs il étoit naturel qu'Aristobule profitât des victoires et des conquêtes de ses ancêtres, qui avoient donné une consistance assurée et non interrompue à la nation juive, et l'avoient préparée à soutenir la majesté d'un roi parmi ses voisins.

La mère d'Aristobule, en vertu du testament d'Hyrcan, prétendoit gouverner; mais Aristobule fut le plus fort; il la mit en prison, et l'y fit mourir de faim. Pour ses frères, comme il aimoit beaucoup Antigone, le plus âgé de tous, d'abord il lui fit part du gouvernement. Il mit les trois autres en prison, et les y retint tant qu'il vécut.

Lorsqu'Aristobule se fut établi dans la pleine possession de

[1] *Jos. Ant. l.* XIII. *c.* 19. *et seqq. et de bello Jud. l*, 1, *c*, 3.

l'autorité qu'avoit eue son père, il fit la guerre aux Ituréens; et après en avoir soumis la plus grande partie, il les obligea d'embrasser le judaïsme comme quelques années auparavant Hyrcan y avoit obligé les Iduméens. Il leur donna l'alternative, ou de se faire circoncire et d'embrasser la religion juive, ou de sortir de leur pays et d'aller chercher un établissement ailleurs. Ils aimèrent mieux rester, et faire ce qu'on exigeoit d'eux; et ainsi ils furent incorporés aux Juifs pour le spirituel et pour le temporel. Cette pratique devint une des pratiques fondamentales des princes Asmonéens. L'Iturée où demeuroient ces peuples faisoit partie de la Célé-Syrie, au nord-est de la frontière d'Israël, entre l'héritage de la demi-tribu de Manassé au-delà du Jourdain et le territoire de Damas.

Une maladie obligea Aristobule à venir de l'Iturée à Jérusalem, et à laisser le commandement de l'armée à son frère Antigone pour achever la guerre qu'il y avoit commencée. La reine et sa cabale, qui envioient la faveur d'Antigone, profitèrent de cette maladie pour indisposer le roi contre lui par de faux bruits et de noires calomnies. Antigone revint bientôt à Jérusalem après les heureux succès par lesquels il avoit terminé cette guerre. Son entrée fut une espèce de triomphe. On célébroit alors la fête des tabernacles. Il alla droit au temple tout armé et avec ses gardes, comme il étoit entré dans la ville, sans se donner le temps de rien changer à son équipage. On lui en fit un crime auprès du roi qui, prévenu d'ailleurs contre lui, lui envoya ordre de se désarmer, et de venir le trouver en diligence, comptant que s'il refusoit d'obéir c'étoit une preuve qu'il avoit quelque mauvais dessein; et en ce cas, il ordonna qu'on le tuât. Celui qu'Aristobule avoit envoyé, gagné par la reine et par sa cabale, lui rapporta l'ordre tout autrement, et lui dit que le roi souhaitoit de le voir tout armé comme il étoit. Antigone partit aussitôt pour venir le trouver; et les gardes qui le virent armé exécutèrent leurs ordres, et le tuèrent. Aristobule ayant su tout ce qui s'étoit passé, en fut vivement touché, et ne put se consoler de sa mort. Tourmenté par les remords de sa conscience pour ce meurtre et pour celui de sa mère, il traîna une vie misérable, et expira enfin dans les douleurs et dans le désespoir, dans la seconde année de son pontificat.

Après sa mort, Salomé sa femme tira de prison les trois princes que son mari y avoit mis [1]. *Alexandre Jannée*, l'aîné Pontificat et règne d'Alexan-

[1] *Jos. Ant. l.* XIII. *c.* 20. *et seqq. et de Bello Jud. l.* I. *c.* 5.

dre Jannée, frère d'Aristobule 1er.

Avant l'ère chr. vulg. 105.

des trois, fut couronné. Il fit mourir celui qui le suivoit, qui avoit tâché de lui enlever la couronne. Pour le troisième, nommé Absalon, qui était d'une humeur paisible, et qui ne songeoit qu'à vivre tranquillement en simple particulier, il lui accorda sa faveur, et le protégea pendant toute sa vie. Il n'en est plus parlé, que lorsqu'il donna sa fille en mariage à Aristobule le plus jeune des fils de son frère Alexandre [1], et qu'il le servit contre les Romains au siége de Jérusalem, où il fut fait prisonnier quarante-deux ans après, lorsque le temple fut pris par Pompée.

Alexandre, après avoir mis ordre aux affaires intérieures de ses états, alla attaquer les habitans de Ptolémaïde, les battit, et les obligea à se renfermer dans leurs murailles, où il les assiégea. Ils envoyèrent demander du secours à Lathyre, qui étoit alors en Chypre. Il vint en personne. Mais les assiégés ayant changé de disposition, parce qu'ils craignoient de l'avoir pour maître, Lathyre dissimula pour lors son ressentiment. Il étoit près de conclure un traité avec Alexandre, lorsqu'il apprit que ce prince traitoit sous main avec Cléopâtre sa mère pour l'engager à venir avec toutes ses forces le chasser de la Palestine. Lathyre devint son ennemi déclaré, et résolut de lui faire tout le mal qu'il pourroit.

104. Dès l'année suivante, il partagea son armée en deux corps, détacha l'un sous la conduite d'un de ses généraux pour aller former le siége de Ptolémaïde, dont il avoit sujet d'être mécontent; et marcha en personne avec l'autre contre Alexandre. Les habitans de Gaza avoient fourni à Lathyre un nombre de troupes assez considérable. Il se donna une sanglante bataille sur le Jourdain. Alexandre y perdit trente mille hommes, sans compter les prisonniers que fit Lathyre après sa victoire. Alors Lathyre, n'ayant plus d'ennemi qui tint la campagne, ravagea et désola tout le plat pays. Sans le secours que Cléopâtre amena dans l'année suivante, Alexandre étoit perdu; car, après une défaite si considérable, il lui étoit impossible de se relever, et de faire tête à son ennemi.

103. Cette princesse vit bien que si Lathyre se rendoit maître de la Judée et de la Phénicie, il seroit en état de rentrer dans l'Egypte et de la détrôner; et qu'ainsi il falloit arrêter ses progrès. Elle leva donc une armée, dont elle donna le commandement à Chelcias et à Ananias, qui étoient deux Juifs qu'elle favorisoit. Elle équipa en même temps une flotte pour trans-

[1] *Jos. Ant. l.* XIV. *c.* 8.

porter ses troupes, et s'embarquant elle-même, elle vint débarquer en Phénicie. A son arrivée, Lathyre leva le siége de Ptolémaïde, et se retira dans la Célé-Syrie. Cléopâtre détacha Chelcias avec une partie de l'armée pour le poursuivre; et avec l'autre, qui étoit commandée par Ananias, elle forma elle-même le siége de Ptolémaïde. Chelcias ayant péri dans son expédition, sa mort arrêta tout. Lathyre, pour profiter du désordre que cette perte avoit causé, se jeta avec toutes ses forces sur l'Egypte, dans la pensée qu'il la trouveroit sans défense dans l'absence de sa mère qui avoit emmené ses meilleures troupes dans la Phénicie. Il se trompoit. Les troupes que Cléopâtre y avoit laissées tinrent ferme jusqu'à l'arrivée de celles qu'elle détacha de Phénicie pour les renforcer, quand elle eut découvert son dessein. On le contraignit de s'en retourner dans la Palestine; et il y prit ses quartiers d'hiver à Gaza.

Avant l'ère chr. vulg. 102.

Cléopâtre cependant poussa si vigoureusement le siége de Ptolémaïde, qu'à la fin elle la prit. Dès qu'elle y fut entrée, Alexandre vint l'y trouver, et lui apporta de riches présens pour gagner ses bonnes grâces. Mais ce qui servit le plus à y réussir fut sa haine pour Lathyre; il n'eut pas besoin d'autre recommandation auprès d'elle. Quelques personnes de la cour de cette princesse lui firent remarquer la belle occasion qu'elle avoit de se rendre maîtresse de la Judée et de tous les états d'Alexandre, en se saisissant de sa personne: ils l'en pressèrent même, et sans Ananias elle l'auroit fait. Mais il lui représenta quelle lâcheté et quelle infamie il y auroit à traiter ainsi un allié engagé dans la même cause; que ce seroit agir contre l'honneur et la bonne foi qui sont les fondemens de la société; que cette conduite feroit beaucoup de tort à ses intérêts, et lui attireroit la haine de tous les Juifs répandus dans tout le monde. Enfin il fit tant par ses raisons et par son crédit qu'il employa tout entier pour sauver son compatriote et son parent, qu'elle se rendit, et renouvela son alliance avec Alexandre.

101.

Alexandre retourna à Jérusalem, où il remit sur pied une bonne armée qui passa le Jourdain, et forma le siége de Gadara. Au bout de dix mois, s'étant enfin rendu maître de Gadara, il prit encore quelques autres places très-fortes, situées aussi au-delà du Jourdain. Mais ne se tenant pas assez sur ses gardes à son retour, il fut battu par l'ennemi, et perdit dix mille hommes avec tout le butin qu'il avoit fait et son propre bagage. Il revint à Jérusalem accablé de cette perte,

et de la honte qui la suivoit. Il eut même le chagrin de voir que bien des gens, au lieu de plaindre son malheur, en avoient une maligne joie; car depuis la querelle qu'eut Hyrcan avec les pharisiens, ceux-ci avoient toujours été ennemis de sa maison, surtout de cet Alexandre; et comme ils entraînoient presque tout le peuple après eux, ils l'avoient si fort prévenu et animé contre lui, que ce fut la véritable source des désordres et des brouilleries dont tout son règne fut troublé.

Avant l'ère chr. vulg. 100. Cette perte, toute grande qu'elle étoit, n'empêcha pas que voyant la côte de Gaza sans défense, par le départ de Lathyre qui étoit retourné en Chypre, il n'allât y prendre Raphia et Anthédon. Ces deux postes, qui n'étoient qu'à quelques milles de Gaza, la tenoient comme bloquée; et c'étoit ce qu'il s'étoit proposé en les attaquant. Il n'avoit jamais pardonné aux habitans de Gaza d'avoir excité Lathyre contre lui, et de lui avoir fourni des troupes qui avoient contribué à lui faire gagner la fatale bataille du Jourdain, et il cherchoit avec soin toutes les occasions de se venger d'eux. Dès que ses affaires le lui permirent, il vint avec une nombreuse armée assiéger leur ville. Apollodore, qui en étoit gouverneur, défendit la place pendant un an entier avec un courage et une prudence

98. qui lui acquirent beaucoup de réputation. Son propre frère, nommé Lysimaque, ne put voir sa gloire sans envie; et cette lâche passion le porta à l'assassiner. Ensuite ce misérable s'associa avec quelques scélérats comme lui, qui livrèrent la

97. ville à Alexandre. En y entrant, on eût dit, à son air et aux ordres qu'il donnoit, qu'il avoit dessein d'user de sa victoire avec clémence et modération. Mais dès qu'il se vit maître de tous les postes, et que rien ne pouvoit lui faire obstacle, il lâcha ses soldats avec permission de tuer, de piller, et de détruire; et l'on vit aussitôt exercer dans cette ville infortunée toute la barbarie qui peut s'imaginer. Le plaisir de la vengeance lui coûta bien cher, car les habitans de Gaza se défendirent en désespérés, et lui tuèrent presque autant de monde qu'ils étoient eux-mêmes. Mais enfin il contenta sa brutale passion, et fit de cette ancienne et fameuse ville un monceau de ruines; après quoi il s'en retourna à Jérusalem. Cette guerre l'occupa un an.

95. Quelque temps après, le peuple lui fit un affront sanglant. A la fête des tabernacles, pendant qu'il étoit dans le temple, et qu'en qualité de souverain sacrificateur il offroit à l'autel des holocaustes le sacrifice solennel, on se mit à lui jeter des citrons à la tête, en lui disant mille injures, et le traitant sur-

tout d'esclave, reproche qui déclaroit assez qu'ils le regardoient comme indigne et de la couronne et du pontificat : c'étoit une suite de ce qu'Eléazar avoit osé avancer, que la mère d'Hyrcan avoit été captive. Ces indignités irritèrent tellement Alexandre, qu'il chargea lui-même ces insolens à la tête de ses gardes, et en tua jusqu'au nombre de six mille. Voyant la mauvaise disposition des Juifs à son égard, il n'osa plus leur confier sa personne ; il prit pour ses gardes des troupes étrangères qu'il fit venir de la Pisidie et de la Cilicie, et il en forma un corps de six mille hommes qui l'accompagnoient partout. Avant l'ère chr. vulg. 95.

Quand Alexandre vit l'orage qui s'étoit élevé contre lui un peu apaisé par la terreur de la vengeance qu'il en avoit tirée, il se tourna contre les ennemis du dehors. Après avoir remporté sur eux quelques avantages, il tomba dans une embuscade où il perdit la plus grande partie de son armée, et eut de la peine à se sauver lui-même. A son retour à Jérusalem, les Juifs, outrés de cette perte, se révoltèrent contre lui. Ils se flattoient de le trouver si affoibli et si abattu de ce dernier échec, qu'ils n'auroient pas de peine à achever sa perte, qu'ils souhaitoient depuis si long-temps. Alexandre, qui ne manquoit ni d'application ni de courage, et qui avoit d'ailleurs une capacité au-dessus de l'ordinaire, trouva bientôt des troupes à leur opposer. Ce fut donc une guerre civile entre Alexandre et ses sujets, qui dura six ans et causa de grands maux aux deux partis. Les insurgés furent battus et défaits en plusieurs occasions. 94. 92.

Alexandre, ayant pris une ville où plusieurs des insurgés s'étoient enfermés, en emmena huit cents à Jérusalem, et les y fit tous crucifier en un même jour ; et quand ils furent attachés à la croix, il fit amener leurs femmes et leurs enfans, et les fit égorger à leurs yeux. Pendant cette cruelle exécution, le roi donnoit un régal à ses femmes et à ses concubines dans un endroit d'où l'on voyoit tout ce qui se passoit ; et cette vue étoit pour lui et pour elles la principale partie de la fête. Cette guerre civile, pendant six ans qu'elle dura, avoit coûté la vie à plus de cinquante mille hommes du côté des insurgés. 86.

Alexandre, après l'avoir apaisée, fit plusieurs expéditions au dehors avec un très-grand succès. De retour à Jérusalem, il s'abandonna à la bonne chère et aux excès du vin, qui lui causèrent une fièvre quarte dont il mourut, au bout de trois ans, après en avoir régné vingt-sept. Il laissa deux fils, Hyrcan et Aristobule ; mais il ordonna qu'Alexandra sa femme

Avant l'ère vulg. chr. 86.

gouverneroit le royaume tant qu'elle vivroit, et qu'elle choisiroit celui de ses deux fils qu'elle voudroit pour régner après elle.

Règne d'Alexandra femme d'Alexandre Jannée, et pontificat d'Hyrcan son fils aîné.

Alexandra, selon le conseil que son mari lui avoit donné en mourant, se soumit, elle et ses enfans, au pouvoir des pharisiens [1], leur déclarant qu'elle ne faisoit en cela que se conformer aux dernières volontés d'Alexandre. Par cette démarche, elle gagna si bien les esprits, qu'oubliant leur haine pour le feu roi, quoiqu'elle eût été portée pendant sa vie aussi loin qu'il étoit possible; ils la changèrent dans ces commencemens en vénération pour sa mémoire; et au lieu des injures qu'ils avoient toujours vomies contre lui, ce n'étoit plus qu'éloges où ils relevoient sans mesure les grandes actions d'Alexandre, par lesquelles la nation se trouvoit agrandie, et son pouvoir, son honneur et son crédit augmentés. Enfin ils ramenèrent si bien le peuple, qu'ils avoient toujours jusque-là irrité contre lui, qu'on lui fit une pompe funèbre plus somptueuse et plus honorable que n'en avoit eu aucun de ses prédécesseurs, et qu'Alexandra fut établie administratrice souveraine de la nation, comme son testament le portoit.

Quand cette princesse se vit bien établie, elle fit recevoir son fils aîné *Hyrcan* souverain sacrificateur : il avoit alors près de trente-trois ans. Elle donna, comme elle l'avoit promis, l'administration de toutes les grandes affaires aux pharisiens. La première chose qu'ils firent fut de casser le décret par lequel Jean Hyrcan, père des deux derniers rois, avoit aboli toutes leurs constitutions traditionnelles, lesquelles reprirent depuis un plus grand cours que jamais. Ils exercèrent une cruelle persécution contre tous ceux qui s'étoient déclarés leurs ennemis sous le règne précédent, sans que la reine pût les en empêcher, parce qu'elle s'étoit lié les mains en se mettant entre celles des pharisiens. Elle avoit vu du temps de son mari ce que c'est qu'une guerre civile, et les maux infinis qu'elle entraîne. Elle craignoit d'en allumer une nouvelle, et ne voyant point d'autre moyen de la prévenir que de céder un peu à la violence de ces hommes vindicatifs et inexorables, elle croyoit devoir permettre un mal pour en empêcher un plus grand.

75. Ainsi les pharisiens continuoient toujours leurs persécutions

[1] *Jos. Ant. l.* XIII. *c.* 23 *et seqq. et de Bello. Jud. l.* 6. *c.* 4.

contre ceux qui leur avoient eté contraires sous Alexandre. Ils les rendoient responsables de toutes ses cruautés, et de toutes les fautes dont ils jugeoient à propos de ternir sa mémoire. Ils s'étoient déjà défaits, sous ce prétexte, de plusieurs de leurs ennemis; et ils inventoient tous les jours de nouveaux chefs d'accusation pour perdre ceux qui leur déplaisoient le plus entre ceux qui restoient encore. Les amis et les partisans d'Alexandre voyant que ces persécutions ne finissoient point, et qu'on avoit juré leur perte, s'assemblèrent enfin, et vinrent en corps trouver la reine, avec Aristobule son second fils à leur tête. Ils lui représentèrent les services qu'ils avoient rendus à son époux; leur fidélité et leur attachement pour lui dans toutes ses guerres, et dans les embarras où il s'étoit trouvé pendant les troubles; qu'il étoit bien fâcheux qu'on leur fît, à présent qu'elle les gouvernoit, un crime de tout ce qu'ils avoient fait pour lui, et de se voir sacrifiés à la haine implacable de leurs ennemis, uniquement à cause de leur attachement pour elle et pour sa maison. Ils la supplioient d'arrêter ces sortes de recherches; ou, si elle ne le pouvoit pas, de leur permettre de se retirer du pays, et d'aller chercher ailleurs un asile: ou du moins, qu'on les mît dans les places où elle avoit garnison, pour y être à couvert de la violence de leurs ennemis. Avant l'ère chr. vulg. 73.

La reine étoit touchée de l'état où elle les voyoit, et de l'injustice qu'on leur faisoit. Mais il ne dépendoit pas d'elle de faire pour eux tout ce qu'elle eût souhaité, car elle s'étoit donné des maîtres, en s'engageant à ne rien faire sans le consentement des pharisiens. Ils crioient que ce seroit arrêter le cours de la justice que de suspendre les recherches contre les coupables; que c'étoit là une démarche qu'aucun gouvernement ne devoit jamais souffrir; et qu'ainsi ils n'y donneroient jamais les mains. D'un autre côté la reine crut ne devoir pas consentir que les vrais et fidèles amis de sa maison abandonnassent ainsi le pays, puisqu'elle demeureroit alors sans appui à la merci d'une faction turbulente, et n'auroit aucune ressource en cas de nécessité. Elle se détermina donc au troisième parti qu'ils lui avoient proposé, et les dispersa dans les places où elle avoit garnison. Elle y trouvoit deux avantages: le premier, que leurs ennemis n'oseroient les attaquer dans ces places fortes, où ils auroient les armes à la main; et le second, que ce seroit toujours pour elle un corps de réserve sur lequel elle pouvoit compter dans l'occasion en cas de brouillerie.

Avant l'ère chr. vulg. 70.

Quelques années après, la reine Alexandra tomba malade d'une maladie très-dangereuse, et qui la mit à l'extrémité. Dès qu'Aristobule, le plus jeune de ses fils, vit qu'elle n'en pouvoit pas revenir, comme il avoit depuis long-temps formé le dessein de s'emparer de la couronne à sa mort, il se déroba de nuit de Jérusalem avec un seul domestique, et s'en alla dans les places où, selon le plan qu'il en avoit donné, on avoit mis en garnison les amis de son père. Il y fut reçu à bras ouverts, et en quinze jours de temps vingt-deux de ces places et châteaux se donnèrent à lui; ce qui le rendit maître de presque toutes les forces de l'état. Le peuple, aussi bien que l'armée, étoit tout disposé à se déclarer pour lui, las de la dure administration des pharisiens qui avoient gouverné en maîtres sous Alexandra, et étoient devenus insupportables à tout le monde. On venoit donc en foule de tous côtés se ranger sous les étendards d'Aristobule, dans l'espérance qu'il aboliroit la tyrannie des pharisiens, ce qu'on ne pouvoit pas attendre d'Hyrcan son aîné, élevé par sa mère dans une soumission aveugle pour cette secte, outre qu'il n'avoit ni le courage ni la capacité nécessaires pour un dessein si vigoureux, car il étoit pesant et indolent, sans activité, sans application, et d'un fort petit génie. Quand les pharisiens virent que le parti d'Aristobule grossissoit, ils vinrent, Hyrcan à leur tête, représenter à la reine mourante ce qui se passoit, et lui demander ses ordres et son assistance. Sa réponse fut qu'elle n'étoit plus en état de se mêler de ces sortes d'affaires, et qu'elle leur en laissoit le soin. Cependant elle institua Hyrcan son héritier, et expira peu de temps après. Elle avoit régné neuf ans.

Dès qu'elle fut morte, Hyrcan prit possession du trône, et les pharisiens firent tous leurs efforts pour l'y maintenir. Quand Aristobule étoit sorti de Jérusalem, ils avoient conduit sa femme et ses enfans dans le château de Baris, qui étoit situé sur un roc escarpé hors de l'enceinte du temple, sur la même montagne; et ils les y tenoient gardés pour s'en servir comme d'otages contre lui. Mais, voyant que cela ne l'arrêtoit point, ils levèrent une armée. Aristobule en leva aussi une. Une bataille près de Jéricho décida la querelle. Hyrcan, abandonné de la plupart de ses troupes qui prirent le parti de son frère, fut obligé de s'enfuir à Jérusalem, et de se renfermer dans le château de Baris; et ses partisans prirent le temple pour asile. Peu de temps après, ils se soumi-

rent à Aristobule, et Hyrcan fut obligé de s'accommoder avec lui.

Règne et pontificat d'Aristobule II, frère d'Hyrcan.

Par l'accommodement qui se fit, on convint qu'*Aristobule* auroit la couronne et la souveraine sacrificature [1], et qu'Hyrcan lui résigneroit l'une et l'autre, et se contenteroit d'une vie privée sous la protection de son frère, avec la jouissance de son bien. Il n'eut pas de peine à s'y résoudre, car il aimoit le repos et ses aises plus que toute autre chose. Ainsi il quitta le gouvernement après l'avoir possédé trois ans. La tyrannie des pharisiens finit avec son règne, après avoir tourmenté la nation juive depuis la mort d'Alexandre Jannée.

Avant l'ère chr. vulg. 66.

Les troubles de l'état ne finirent pas de même: l'ambition d'Antipas, plus connu sous le nom d'Antipater, père d'Hérode, y donna lieu. Il étoit iduméen de race, et juif de religion, de même que tous les autres Iduméens, depuis qu'Hyrcan les eut obligés à embrasser le judaïsme. Comme il avoit été élevé à la cour d'Alexandre Jannée, et d'Alexandra sa femme, il s'étoit emparé de l'esprit d'Hyrcan leur fils aîné, dans l'espérance de s'élever par sa faveur lorsqu'il parviendroit à la couronne. Mais quand il vit toutes ses mesures rompues par la déposition d'Hyrcan, et le couronnement d'Aristobule, de qui il n'avoit rien à espérer, il employa toute son habileté et tous ses soins à faire remonter Hyrcan sur le trône.

Celui-ci par son moyen s'étoit d'abord adressé à Arétas, roi de l'Arabie-Pétrée, pour l'aider à se rétablir. Après divers événemens qu'il est inutile de rapporter ici, il eut recours à Pompée qui, au retour de son expédition contre Mithridate, étoit venu en Syrie. Il y prit connoissance de la cause d'Hyrcan et d'Aristobule qui s'y étoient rendus en personne suivant ses ordres. Quantité de Juifs y vinrent aussi pour demander qu'on les délivrât de la domination de l'un et de l'autre. Ils représentoient qu'ils ne devoient pas être gouvernés par un roi; que depuis long-temps ils avoient coutume de ne l'être que par le souverain sacrificateur qui, sans aucun titre, leur administroit la justice selon les lois et les réglemens qui leur avoient été transmis par leurs ancêtres; qu'à la vérité les deux frères étoient de la race sacerdotale, mais qu'ils

[1] *Jos. Ant. l.* XIV. *c.* 1. *et seqq. et de Bello Jud. l.* 1. *c.* 4.

avoient changé la forme du gouvernement pour une nouvelle, qui les mettroit dans l'esclavage, si l'on n'y remédioit.

Hyrcan se plaignait qu'Aristobule le dépouilloit injustement de son droit d'aînesse, en usurpant tout, et ne lui laissant qu'une petite terre pour son entretien. Il l'accusoit aussi de faire le métier de corsaire sur mer, et de piller ses voisins sur terre. Et pour confirmer ce qu'il alléguoit contre lui, il produisoit près de mille Juifs, et des principaux de la nation, qu'Antipater avoit fait venir exprès pour appuyer par leur témoignage ce que ce prince devoit dire contre son frère.

Aristobule répondit qu'Hyrcan avoit été déposé uniquement à cause de son incapacité; que sa nonchalance et sa paresse le rendant absolument incapable des affaires, le peuple l'avoit méprisé; et que lui Aristobule avoit été obligé de prendre les rênes du gouvernement pour l'empêcher de tomber en des mains étrangères; enfin qu'il ne portoit point d'autre titre que celui qu'avoit eu son père Alexandre. Et pour preuve de ce qu'il avançoit, il produisit plusieurs jeunes gens de qualité du pays qui parurent avec tout l'éclat que peuvent donner la magnificence et le bel air. Leurs habits superbes et leurs manières hautes et pleines de fierté ne firent pas beaucoup de bien à sa cause.

Pompée en entendit assez pour voir qu'il y avoit de la violence dans la conduite d'Aristobule; mais il ne voulut pourtant pas prononcer sitôt, de peur qu'Aristobule irrité ne traversât ses desseins du côté de l'Arabie. Il renvoya donc civilement les deux frères, et leur dit qu'à son retour, après qu'il auroit soumis Arétas et ses Arabes, il passeroit par la Judée, et qu'alors il régleroit leurs affaires, et mettroit ordre à tout. Aristobule, qui comprit bien la pensée de Pompée, partit de Damas brusquement, et sans lui faire la moindre civilité revint en Judée, fit prendre les armes à ses sujets, et se mit en état de se défendre. Par cette conduite, il se fit de Pompée un ennemi mortel.

Pompée se mit à faire les préparatifs pour la guerre d'Arabie. Arétas avoit jusque-là méprisé les armes romaines; mais quand il les vit de près, et qu'une armée romaine victorieuse alloit entrer dans ses états, il envoya faire ses soumissions par une ambassade. Pompée ne laissa pas de s'avancer jusqu'à Pétra sa capitale, qu'il emporta. Arétas y fut pris. Pompée le fit d'abord garder; mais dans la suite, il fut relâché,

quand il eut accepté les conditions que lui imposa Pompée, qui retourna aussitôt après à Damas.

Ce fut alors qu'il apprit la conduite qu'Aristobule tenoit en Judée. Il y mena son armée, et trouva Aristobule posté dans le château d'Alexandrion, qui étoit à l'entrée du pays sur une haute montagne. C'étoit une place extrêmement forte, bâtie par son père Alexandre, qui lui avoit donné son nom. Pompée l'envoya sommer de descendre pour venir le trouver. Aristobule n'en avoit guère envie; mais il se rendit enfin à l'avis de ceux qui étoient avoit lui, qui redoutant une guerre avec les Romains, lui conseillèrent d'y aller. Il le fit, et après une conversation qui roula sur son différend avec son frère, il revint dans son château. Il fit encore le même manége deux ou trois fois, pour tâcher de gagner Pompée par cette complaisance, et de l'engager à décider en sa faveur. Mais de peur d'accident, il ne laissoit pas de bien garnir ses places fortes, et de faire tous les autres préparatifs pour une défense vigoureuse, en cas que Pompée prononcât contre lui. Pompée, qui en eut avis, la dernière fois qu'il y vint l'obligea à les lui mettre toutes entre les mains en séquestre, et lui fit signer des ordres pour cela à tous les commandans de ses places. Avant l'ère chr. vulg. 63.

Aristobule, outré de la violence qu'on lui avoit faite, se rendit en diligence à Jérusalem dès qu'il fut relâché, et y prépara tout pour la guerre. Résolu de garder sa couronne, il se trouvoit le jouet de deux passions bien opposées, l'espérance et la crainte. Quand il voyoit la moindre apparence d'une décision favorable de la part de Pompée, il employoit tous les artifices de la complaisance pour se concilier sa bienveillance. Quand, au contraire, il trouvoit la moindre raison de soupçonner qu'il se déclareroit contre lui, il suivoit une conduite tout opposée. Voilà ce qui produisit le contraste qui se voit dans les différentes démarches qu'il fit dans toute cette affaire.

Pompée le suivit de près. Le premier endroit où il campa en allant à Jérusalem fut Jéricho, où il reçut la première nouvelle de la mort de Mithridate. Il continua sa marche. Quand il fut proche de Jérusalem, Aristobule, qui commençoit à se repentir de ce qu'il avoit fait, vint le trouver, et tâcha de se raccommoder avec lui, en lui promettant une soumission entière, et une grosse somme d'argent pour prévenir la guerre. Pompée accepta ses offres, et envoya Gabinius à la tête d'un détachement recevoir l'argent. Mais quand

ce lieutenant-général arriva à Jérusalem, il trouva les portes fermées, et au lieu de lui délivrer l'argent, on lui cria de dessus les murailles que ceux de la ville ne vouloient pas tenir l'accord. Sur cela Pompée, ne voulant pas qu'on se moquât de lui impunément, fit mettre dans les fers Aristobule qu'il avoit retenu, et s'avança avec toute l'armée devant Jérusalem. Cette ville étoit extrêmement forte par sa situation et par les ouvrages qu'on y avoit faits; et sans la division qui étoit au dedans, elle auroit pu faire une longue résistance.

Le parti d'Aristobule vouloit défendre la place, surtout quand ils virent que Pompée retenoit leur roi prisonnier. Mais ceux qui favorisoient le parti d'Hyrcan vouloient qu'on ouvrît les portes à Pompée. Et comme ces derniers faisoient le plus grand nombre, l'autre parti se retira sur la montagne du temple pour se défendre, et fit rompre les ponts du fossé et de la vallée qui l'environnoient. Pompée, à qui l'on ouvrit aussitôt la ville, résolut d'assiéger le temple. La place tint trois mois entiers, et auroit encore tenu autant, et peut-être obligé les Romains à abandonner leur entreprise, sans la rigueur superstitieuse avec laquelle les assiégés observoient le sabbat. Ils croyoient bien qu'il leur étoit permis de se défendre quand on les attaquoit, mais non d'empêcher les travaux des ennemis, ou d'en faire pour eux-mêmes. Les Romains surent mettre à profit cette inaction des jours de sabbat. Ils n'attaquoient point pour lors les Juifs, mais ils combloient les fossés, faisoient leurs approches, et plaçoient leurs machines sans trouver d'opposition. Ils abattirent enfin une grosse tour, dont la chute entraîna un grand pan de muraille, et fit une brèche aussi grande qu'il la falloit pour un assaut. La place fut emportée de vive force. Le carnage fut terrible. On passa plus de douze mille personnes au fil de l'épée. Pendant tout le tumulte, les cris et le désordre de cette boucherie, l'histoire remarque que les prêtres qui étoient alors dans le temple occupés à faire le service le continuèrent avec un sang-froid surprenant, malgré la rage de leurs ennemis, et la douleur de voir massacrer à leurs yeux leurs amis et leurs parens. Plusieurs d'entre eux virent mêler leur sang avec celui des sacrifices qu'ils offroient, et l'épée des ennemis en fit des victimes de leur devoir.

Pompée, avec plusieurs des hauts officiers, entra dans le temple, et non-seulement dans le lieu saint, mais jusque dans le lieu très-saint, où par la loi il n'étoit permis à per-

sonne d'entrer, qu'au souverain sacrificateur, une fois l'an, le jour solennel de l'expiation. C'est ce qui affligea le plus vivement les Juifs, et ce qui souleva le plus ce peuple contre les Romains. Pompée ne toucha point au trésor du temple, composé, pour la plus grande partie, des sommes qui y avoient été déposées par les familles particulières pour être plus en sûreté. Il s'y trouva deux mille talens en argent monnoyé, sans compter les vases d'or et d'argent qui étoient sans nombre et d'un prix infini. Ce n'étoit point, dit Cicéron [1], par respect pour la majesté du Dieu honoré dans ce temple que Pompée en usa de la sorte; mais il voulut seulement, par ce noble désintéressement, ôter à la malignité et à la médisance tout lieu d'attaquer sa réputation. Car, ajoute-t-il, rien n'étoit plus méprisable que la religion de ce peuple, plus indigne de la sagesse et de la grandeur des Romains, plus opposé aux maximes de leurs ancêtres. Voilà ce que les plus éclairés d'entre les païens pensoient sur l'unique religion du vrai Dieu; ils blasphémoient ce qu'ils ne connoissoient pas. On a remarqué que jusque-là tout avoit réussi à Pompée; mais que depuis la curiosité sacrilége qui le fit entrer jusque dans le lieu le plus saint du temple des Juifs, son bonheur l'abandonna, et que l'avantage qu'il venait de remporter sur les Juifs fut sa dernière victoire.

Règne et pontificat d'Hyrcan, frère d'Aristobule II.

Avant l'ère chr. vulg. 63

Pompée, ayant ainsi mis fin à la guerre, fit démolir les murailles de Jérusalem, rétablit *Hyrcan* [2], fit prisonniers Aristobule et ses deux fils, Alexandre et Antigone, et les envoya à Rome. Aristobule avoit régné trois ans. Pompée démembra du royaume de Judée plusieurs villes qu'il unit au gouvernement de Syrie; il imposa un tribut à Hyrcan, et laissa l'intendance du pays à Antipater qui étoit à la cour d'Hyrcan, et un de ses principaux ministres. Alexandre se sauva sur la route, et revint en Judée, où il excita dans la suite de nouveaux troubles. Hyrcan, se trouvant trop foible pour entrer en campagne contre lui, eut recours aux armes des Romains. Gabinius, gouverneur de Syrie, après avoir vaincu Alexandre dans un combat, alla à Jérusalem, et y rétablit Hyrcan dans la souveraine sacrificature. Il fit de grands changemens au gouvernement civil, car il le rendit aristocratique de monarchique qu'il étoit; mais ces changemens durèrent peu.

57.

Crassus marchant contre les Parthes, mais toujours at-

[1] *Cic. pro Flacco, n.* 67. *et* 69. — [2] *Jos. Ant. l.* XIV. *c.* 10. *et seqq. et de Bello Jud. l.* I. *c.* 6. *et seqq.*

Avant l'ère chr. vulg.

54. tentifà contenter son insatiable avarice, s'arrêta à Jérusalem, ayant entendu dire que l'on y gardoit de précieux trésors. Il pilla tout ce qu'il y avoit de richesses dans le temple, lesquelles montoient à la somme de dix mille talens. Quelque temps après, César fit relâcher Aristobule, et lui donna

49. deux légions pour le reconduire en Judée, lui laissant le commandement de ces troupes, et lui recommandant de s'en servir pour soutenir son parti contre Pompée. Pompée fit empoisonner Aristobule lorsqu'il étoit déjà en chemin, et se débarrassa par-là d'un ennemi qui n'auroit pas manqué de lui donner beaucoup de peine. Alexandre, fils d'Aristobule, levoit des troupes pour aller joindre son père, et se disposoit à aller au-devant de lui. Pompée en ayant été informé, envoya ordre au gouverneur de Syrie de se saisir de ce jeune prince. Alexandre fut arrêté et envoyé à Antioche, où le gouverneur de Syrie lui fit faire son procès, et lui fit trancher la tête.

47. César après son expédition d'Egypte étant venu en Syrie, Antigone, qui s'étoit sauvé de Rome avec son père Aristobule, vint pour se rétablir sur le trône de son père qui pour lors étoit mort, et fit de grandes plaintes contre Antipater et Hyrcan. César leur avoit de trop grandes obligations à l'un et à l'autre pour rien faire contre leurs intérêts; car, sans le secours qu'il en avoit reçu, son expédition d'Egypte auroit échoué. Il ordonna qu'Hyrcan garderoit la dignité de souverain sacrificateur de Jérusalem, et la principauté de la Judée pour lui et pour sa postérité après lui à perpétuité, et donna à Antipater la charge de procurateur de la Judée sous Hyrcan. Par ce décret l'aristocratie de Gabinius fut abolie, et le gouvernement de Judée rétabli sur l'ancien pied. Antipater fit donner le gouvernement de Jérusalem à Phasaël son fils aîné, et celui de la Galilée à Hérode son second fils.

44. César, à la requête d'Hyrcan, et en considération des services qu'il lui avoit rendus en Egypte et en Syrie, lui permit de rebâtir les murailles de Jérusalem, que Pompée avoit fait abattre. Antipater, sans perdre de temps, y fit travailler; et la ville fut bientôt fortifiée comme elle l'étoit avant la démolition. Bientôt après César fut tué.

40. Pendant les guerres civiles qui éclatèrent alors chez les Romains, la Judée, aussi bien que toutes les autres provinces de l'empire, fut agitée de violens troubles. Pacore, fils d'Orode, roi des Parthes, étoit entré en Syrie avec une puissante armée. Il envoya de là en Judée un détachement, qui

avoit ordre de mettre sur le trône Antigone, fils d'Aristobule, qui de son côté avoit aussi levé des troupes. Hyrcan et Phasaël, sur la proposition qu'on leur fit d'un accommodement, eurent l'imprudence de se rendre chez les ennemis, où ils furent arrêtés et mis au fers. Hérode se sauva de Jérusalem un moment avant qu'on y fût entré pour le saisir aussi.

Les Parthes ayant manqué Hérode pillèrent la ville et la campagne, mirent *Antigone* sur le trône, et lui livrèrent Hyrcan et Phasaël enchaînés [1]. Phasaël, qui savoit bien que sa mort étoit résolue, se cassa lui-même la tête contre la muraille de sa prison pour ne point passer par la main du bourreau. Pour Hyrcan, on lui accorda la vie; mais afin de le rendre incapable du sacerdoce, Antigone lui fit couper les oreilles; car, selon la loi du Lévitique [2], il ne falloit pas qu'il manquât un seul membre au souverain sacrificateur. Après l'avoir ainsi mutilé, il le rendit aux Parthes pour l'emmener dans l'Orient, d'où il lui seroit impossible de brouiller les affaires en Judée. Hyrcan avoit régné environ vingt-quatre ans depuis qu'il avoit été remis sur le trône par Pompée. Il demeura prisonnier à Séleucie en Babylonie jusqu'à l'avénement de Phraates à la couronne; Phraates lui fit ôter ses chaînes, et lui permit de voir en toute liberté les Juifs du pays, qui étoient en très-grand nombre. Ils le regardèrent comme leur roi et leur sacrificateur, et lui firent une pension qui suffisoit pour soutenir l'éclat de son rang.

Hérode s'étoit d'abord réfugié en Egypte; il passa de là à Rome. Antoine, depuis le triumvirat, y étoit tout-puissant. Il prit Hérode sous sa protection, et fit même en sa faveur plus qu'il n'espéroit. Hérode ne se proposoit tout au plus que d'obtenir la couronne pour Aristobule, frère de Mariamne, à qui il étoit fiancé. Cet Aristobule étoit fils d'Alexandra, fille d'Hyrcan; et son père étoit Alexandre fils d'Aristobule, frère d'Hyrcan; de sorte qu'il rassembloit en sa personne les droits des deux frères à la couronne. Hérode, en sollicitant pour ce jeune prince, espéroit seulement gouverner sous lui, comme avoit fait Antipater sous Hyrcan. Mais Antoine lui fit donner la couronne à lui-même, contre la maxime ordinaire des Romains en pareil cas, car ils n'avoient pas coutume de violer ainsi les droits des maisons royales qui les reconnoissoient

[1] *Jos. Ant. l.* XIV. *c.* 25. *et seqq. et de Bello, l.* I. *c.* 11. *et seqq.* — [2] *Levit.* XXI. 16. *et seqq.*

pour leurs protecteurs, et de donner la couronne à un étranger. Hérode fut donc déclaré roi de Judée par le sénat, et conduit par les consuls au Capitole, où il reçut l'investiture de la couronne avec les cérémonies ordinaires dans ces sortes d'occasions. Hérode ne passa que sept jours à Rome à la poursuite de cette grande affaire, et retourna promptement dans la Judée. Il n'avoit mis que trois mois à son voyage de terre et de mer.

Il ne lui fut pas si facile de s'établir dans la possession du royaume de Judée, qu'il lui avoit été aisé d'en obtenir le titre de la part des Romains. Antigone n'étoit pas disposé à lui céder un trône qui lui avoit coûté tant de peine et d'argent. Il le lui disputa très-vivement pendant deux ans. Hérode, qui pendant l'hiver avoit fait de grands préparatifs pour la campagne suivante, l'ouvrit enfin par le siége de Jérusalem, qu'il alla investir avec une belle et nombreuse armée. Antoine avoit donné ordre à Sosias, gouverneur de la Syrie, de faire tous ses efforts pour réduire Antigone, et pour mettre Hérode en pleine possession du royaume de Judée.

Avant l'ère chr. vulg. 38. Pendant qu'on travailloit aux ouvrages nécessaires pour le siége, Hérode alla faire un tour à Samarie, et y consomma enfin son mariage avec Mariamne. Il y avoit déjà quatre ans qu'ils étoient fiancés; les embarras qui lui étoient survenus avoient empêché jusque-là qu'on n'en vînt à la conclusion. C'étoit une princesse d'une beauté et d'une vertu extraordinaires, et qui possédoit dans un degré éminent toutes les autres qualités qui peuvent relever le sexe. L'attachement qu'avoient les Juifs pour la famille des Asmonéens fit croire à Hérode qu'en l'épousant il n'auroit pas de peine à gagner leur affection; et ce fut une des raisons qui le déterminèrent à consommer alors ce mariage.

A son retour devant Jérusalem, Sosias et lui ayant joint leurs troupes poussèrent de concert le siége avec la dernière vigueur, et avec une armée très-nombreuse, qui montoit au moins à soixante mille hommes. La place tint pourtant plusieurs mois contre eux avec beaucoup de résolution; et si les assiégés eussent été aussi habiles dans le métier de la guerre, et dans l'art de défendre les places, qu'ils étoient braves et résolus, on ne l'auroit peut-être pas prise. Mais les Romains, qui en savoient bien plus qu'eux, emportèrent enfin la place après un peu plus de six mois de siége. Les Juifs étant forcés dans tous leurs postes, l'ennemi y entra de tous côtés, et s'en rendit maître. Pour se venger de la résistance opi-

niâtre qu'on leur avoit faite, et des peines qu'ils avoient souffertes dans un siége si long et si difficile, ils remplirent tous les quartiers de la ville de sang et de carnage, pillèrent et détruisirent tout, quelque chose qu'Hérode pût faire pour les empêcher. La ville fut prise sous le consulat de M. Vipsanius Agrippa et de L. Caninius Gallus, l'an 717 de Rome, 37 avant l'ère chr. vulg.

Antigone voyant tout perdu vint se jeter aux pieds de Sosias de la manière la plus soumise et la plus basse. Il fut mis dans les chaînes et envoyé à Antoine, dès qu'il fut arrivé à Antioche. Il vouloit d'abord le réserver pour son triomphe, mais Hérode, qui ne se croyoit pas en sûreté tant que le reste de la famille royale vivroit, ne lui donna point de repos qu'il n'eût obtenu la mort de ce malheureux prince, pour laquelle il donna même une grosse somme d'argent. On lui fit son procès dans les formes. Il fut condamné à mort; et la sentence s'exécuta de la même manière que contre un criminel du commun, avec les verges et la hache du licteur, et il fut attaché au poteau; traitement que les Romains n'avoient jamais fait à aucune tête couronnée. Antigone fut ainsi mis à mort vers la fin de la trente-septième année avant l'ère chr. vulg.; il avoit régné environ trois ans et trois mois. Ainsi finit le règne des princes Asmonéens, après avoit duré cent vingt-six ans, à en prendre le commencement au temps où Antiochus Eupator faisant la paix avec les Juifs déclara Judas Machabée chef et prince de la Judée [1], en la cent cinquantième année de l'ère des Séleucides, cent soixante-troisième avant l'ère chr. vulg.

Règne d'Hérode-le-Grand, iduméen. Avant l'ère chr. vulg. 37.

Hérode entra alors en pleine possession du royaume de Judée. Ce prince étoit irrité contre le sanhédrin [1], parce que ceux qui composoient cette assemblée avoient fait tous leurs efforts pendant le siége pour empêcher que la ville ne se rendit; il les fit mourir tous à l'exception de deux, savoir Pollion et Saméas, qui avoient conseillé aux habitans de Jérusalem de se rendre, en leur annonçant que tous leurs efforts seroient inutiles. Ces deux sénateurs sont devenus dans la suite très-fameux chez les Juifs. Celui que Josèphe nomme Pollion est appelé ordinairement *Hillel*; il devint un des plus illustres docteurs des Juifs. Saméas est celui qu'on ap-

[1] 2. *Mach.* XIII. 24. — *Jos. Ant. l.* XIV. *c.* 17. *et seqq. et de Bello, l.* I. *c.* 13. *et seqq.*

pelle aussi *Schammaï*; il avoit étudié quelque temps sous Hillel, et il fut le plus célèbre de ses disciples.

Avant l'ère chr. vulg. 36. Hyrcan ayant su qu'Hérode régnoit en Judée forma le dessein d'y retourner, espérant que ce nouveau souverain auroit de grands égards pour lui. Hérode de son côté étoit bien aise de s'assurer de la personne d'Hyrcan; il le redemanda à Phraates, roi des Parthes, qui le renvoya en Judée. Hérode le reçut assez bien, mais il ne lui laissa faire aucune fonction de souverain pontife. Il donna cette dignité à un prêtre d'une naissance obscure, nommé *Hananel*, qu'il fit venir de Babylone, où il étoit resté avec d'autres Juifs de la captivité.

35. Plusieurs des Juifs de Jérusalem souffroient avec peine de voir cet homme revêtu de la souveraine sacrificature; mais personne n'en étoit plus indigné qu'Alexandra, mère d'Aristobule, qui souhaitoit de voir son fils revêtu de cette charge. Mariamne, épouse d'Hérode, pour laquelle il avoit beaucoup de considération, le sollicitoit aussi avec de grands empressemens en faveur de son frère Aristobule. Enfin Hérode, craignant que cela ne devint l'occasion de quelques troubles dans sa famille, déposa Hananel, et établit Aristobule souverain pontife.

Alexandra ne fut point encore satisfaite; elle fit tous ses efforts pour faire rendre à son fils la royauté qu'Hérode avoit usurpée. Hérode en eut quelque connoissance; et sur les premiers soupçons, il fit garder cette princesse dans le palais, et la fit observer de si près qu'elle ne pouvoit rien faire sans qu'il en fût informé. Cette princesse, indignée de ce traitement, forma le dessein de s'échapper avec son fils, et de s'enfuir en Egypte auprès de Cléopâtre, qui l'avoit même invitée à s'y rendre. Déjà elle étoit en chemin avec Aristobule, lorsque Hérode les fit arrêter et ramener à Jérusalem, sans leur témoigner aucun ressentiment de cette démarche, qui cependant lui avoit beaucoup déplu. Mais il résolut de se défaire du jeune Aristobule, qui lui causoit beaucoup d'ombrage, car ce prince avoit beaucoup de belles qualités qui lui attiroient l'affection de tous les citoyens de Jérusalem, comme on le vit dans une occasion particulière. La fête des tabernacles étant arrivée, ce prince, qui étoit grand pontife, se prépara à en faire la solennité avec toute la pompe accoutumée; il se revêtit de la robe pontificale et des autres ornemens qui donnèrent beaucoup de lustre aux grâces qui lui étoient naturelles. Tout le monde fut frappé d'admira-

tion; et la ville retentit des louanges que l'on donna au jeune pontife. Mais le cœur d'Hérode n'en fut que plus ulcéré, et il songea plus sérieusement que jamais à le faire périr.

Il fit donc préparer un repas à Jéricho, où il mena plusieurs personnes de distinction, et il ne manqua pas d'y inviter le grand-prêtre Aristobule. Parmi les conviés, il y en avoit auxquels Hérode avoit communiqué son secret, et qu'il avoit chargés de suffoquer Aristobule en se baignant avec lui. Cela fut exécuté; aussitôt après le repas, on l'engagea à prendre le bain dans un étang qui étoit proche; à peine fut-il entré dans l'eau qu'on l'y plongea; et on l'y tint si longtemps qu'il étouffa. On fit passer ce malheur pour un accident : Hérode feignit d'être fort touché de cette mort; il se couvrit de deuil, répandit des larmes, et fit faire des obsèques magnifiques au défunt. Mais personne n'y fut trompé; et on comprit bien qu'Aristobule n'avoit péri que par la perfidie d'Hérode. Ce pontife fut fort regretté; mais Alexandra sa mère en fut plus touchée que personne; et dans la suite, elle chercha tous les moyens de se venger de cette perte. Quelques années après Hérode fit aussi périr Hyrcan, et ainsi fut éteinte la postérité des Asmonéens.

Avant l'ère chr. vulg. 30.

Hérode s'étoit absenté deux fois de ses états, d'abord pour se rendre aux ordres d'Antoine, qui l'avoit cité devant lui en Syrie; et ensuite pour aller à Rhodes saluer Auguste, et se soumettre à lui. Incertain du succès de ces deux démarches, en partant il avoit donné ordre de faire périr Mariamne son épouse, au cas qu'on le fit mourir. L'amour excessif qu'il avoit pour elle lui faisoit craindre, par une ridicule jalousie, qu'après qu'il seroit mort quelqu'un ne conçût pour elle des sentimens passionnés. Mariamne fut instruite de cet ordre cruel; et irritée d'un tel procédé, elle ne voulut plus répondre aux témoignages d'amitié qu'il lui donnoit. Il voulut découvrir la cause d'un refroidissement qui le jetoit quelquefois dans les transports d'une colère furieuse. Il apprit que celui à qui il avoit donné cet ordre en partant pour aller trouver Auguste en avoit instruit Mariamne : il s'imagina que celui qui avoit ainsi trahi son secret avoit quelque commerce criminel avec elle; il le fit mourir, et la livra elle-même à des juges lâches et complaisans, qui la condamnèrent à mort comme coupable d'infidélité. Il n'avoit pourtant pas dessein de faire exécuter la sentence; mais sa mère et sa sœur, qui étoient depuis long-temps jalouses du crédit de

Mariamne, le tourmentèrent de telle sorte qu'elles obtinrent de lui l'ordre de la faire conduire au supplice. Mariamne s'avança avec une grande intrépidité jusqu'à l'endroit où elle devoit être exécutée, regardant avec une fermeté admirable les instrumens de son supplice; et elle souffrit la mort avec le même courage. Depuis cette cruelle exécution, Hérode n'eut plus aucun repos d'esprit : sa conscience lui reprochoit sans cesse ce meurtre; il essaya en vain de dissiper son chagrin par les divertissemens et la bonne chère; tout cela fut inutile; il tombait dans des extravagances qui marquoient le grand dérangement de son esprit; et quelque part qu'il pût aller, le souvenir de Mariamne le suivoit partout, et lui déchiroit le cœur.

Vers ce temps-là, il arriva en Judée une peste qui y fit de grands ravages, et qui n'épargna ni les grands ni les petits : on regarda ce malheur comme un fléau envoyé de Dieu en punition de la cruauté avec laquelle Hérode avoit fait mourir cette vertueuse princesse. Le dérangement de son esprit augmenta considérablement, lorsqu'il fit réflexion sur ce qui pouvoit être la cause de ce triste événement. Il abandonna le soin des affaires, et se retira à Samarie, où il fut attaqué d'une violente maladie qui le fit languir long-temps. Se trouvant un peu soulagé, il retourna à Jérusalem, et voulut reprendre le maniement des affaires. Mais son esprit ne se remit point, et son humeur devint insupportable à tout le monde; sa férocité ne faisoit qu'augmenter de jour en jour, et il devint odieux à tous les Juifs par sa cruauté.

Pendant qu'il étoit à Samarie, Alexandra, mère de Mariamne, se persuadant qu'il ne relèveroit pas de la maladie dont il étoit attaqué, avoit formé le dessein de se rendre maîtresse du gouvernement. Pour y parvenir, elle tâcha de gagner ceux qui avoient le commandement des deux châteaux de Jérusalem, dont l'un étoit bâti sur la montagne du temple, et l'autre dans l'enceinte de la ville. Elle voulut persuader à ces gouverneurs qu'elle n'avoit point d'autre intention que de conserver la couronne aux enfans qu'Hérode avoit eus de Mariamne; mais ils découvrirent ses ruses et ses mauvais desseins, et en avertirent Hérode, qui envoya aussitôt un ordre pour la faire mourir. Cette princesse ne fut point regrettée comme sa fille Mariamne; elle s'étoit rendue odieuse par son orgueil et ses fourberies. Quelque temps après Hérode donna ordre de faire mourir les enfans d'un nommé Babas, qui étoient les derniers de la race des Asmonéens.

Avant l'ère chr. vulg. 28.

Costobare, iduméen, à qui il avoit donné le gouvernement de l'Idumée, leur sauva la vie en faisant courir le bruit qu'ils s'étoient échappés. Salomé, sœur d'Hérode, indisposée contre Costobare qu'elle avoit épousé en secondes noces, se sépara alors d'avec lui, et lui donna l'écrit de divorce, qui, selon la loi, ne pouvoit être donné que par le mari; ensuite voulant justifier sa conduite auprès d'Hérode, elle lui fit entendre que Costobare méditoit avec quelques Juifs une conspiration contre lui, et lui apprit qu'il avoit fait cacher les enfans de Babas : elle lui indiqua le lieu où étoient ces restes infortunés d'une famille dont ce prince cruel avoit résolu la perte. Hérode y envoya; et les ayant fait tirer de leur asile, il les fit mourir : ensuite il condamna au supplice Costobare et trois des principaux d'entre les Juifs accusés de conspiration par Salomé. Avant l'ère chr. vulg. 26.

Hérode, après avoir exterminé toute la race des Asmonéens, crut qu'il n'avoit plus rien à ménager, et qu'il pouvoit impunément se conduire à la manière des nations étrangères, sans se soucier des usages et des lois du pays, auxquelles il ne voulut plus s'astreindre. Il fit construire à Jérusalem un théâtre et un amphithéâtre pour y célébrer des jeux et des spectacles en l'honneur d'Auguste. On dressa aussi des trophées en mémoire des victoires de cet empereur; et cela irrita extrêmement les Juifs, qui n'étoient point accoutumés à ces sortes de représentations, qui leur paroissoient contraires à la loi. Hérode voulant les désabuser mena les principaux d'entre eux au lieu où étoient ces trophées, et fit ôter les armes qui en faisoient tout l'ornement : on se mit à rire lorsqu'on ne vit plus qu'un tronc d'arbre. Cependant cela n'apaisa pas les murmures; et dix d'entre les mécontens firent une conspiration contre Hérode : ils prirent la résolution de le tuer un jour marqué dont ils convinrent, lorsqu'il entreroit au théâtre. La conjuration fut découverte; on se saisit des conjurés, qui furent mis à mort après avoir souffert les tourmens les plus cruels. Celui qui les avoit découverts fut mis en pièces par le peuple, qui étoit indigné des supplices qu'on avoit fait endurer aux coupables.

Hérode, intimidé par cette conspiration, prit le dessein de fortifier quelques places dans la Judée. Il fit rebâtir Samarie; et l'ayant bien fortifiée, il lui donna le nom de *Sébaste*, qui est le nom grec d'*Auguste*. Il vouloit par-là plaire à l'empereur. Il fit venir dans cette place une colonie de

six hommes pour l'habiter; il leur distribua toutes les terres des environs, afin de leur donner moyen de s'exercer à l'agriculture, et de vivre à leur aise. Il mit ensuite une forte garnison à la Tour de Straton, qui fut depuis appelée *Césarée*. Il fit la même chose dans quelques autres places, et crut par-là se mettre bien en sûreté. Bientôt après il sut profiter d'une occasion favorable pour regagner l'affection des Juifs et des peuples voisins. La Syrie et la Judée furent affligées d'une sécheresse très-grande et très-longue, qui causa la stérilité des terres et la mortalité des hommes et des animaux. Hérode prit tous les moyens capables de soulager les peuples dans cette calamité; et ses soins lui regagnèrent pour un temps le cœur de ses sujets, et rétablirent sa réputation chez ses voisins.

Avant l'ère chr. vulg. 25.

23. Ce prince, qui étoit veuf depuis la mort funeste de Mariamne, voulut se remarier à une autre personne du même nom, mais qui étoit d'une naissance bien inférieure : elle étoit fille d'un simple prêtre nommé Simon, fils de Boëthus. En considération de cette alliance qu'il vouloit faire, il donna à Simon la dignité de grand-prêtre; ensuite il épousa cette seconde Mariamne. Peu de temps après ce mariage, il fit bâtir pour lui et pour sa nouvelle épouse un palais magnifique dans l'endroit où il avoit remporté une victoire sur le parti d'Antigone; ce lieu étoit à deux lieues de Jérusalem. Le palais fut appelé *Hérodin;* sa situation étoit sur une hauteur d'où l'on découvroit les plus beaux pays de la Judée. Au bas de la montagne, on bâtit plusieurs maisons; et en peu de temps, il s'y forma une ville assez considérable.

22. Ensuite voyant que la Tour de Straton tomboit en ruine, il forma le dessein d'en faire une des plus belles villes de la Judée. Il fit rebâtir cette ville avec des pierres d'une blancheur admirable : il y fit construire des palais magnifiques; et comme elle étoit sur le bord de la mer, il prit la résolution d'y faire construire un port. Il fallut vaincre pour cela tous les obstacles que la nature et la situation du lieu opposoient à cette entreprise; il y réussit, et fit faire en cet endroit un port plus grand que le Pirée, si célèbre à Athènes. A l'embouchure de ce port, il fit mettre un colosse qui représentoit César; et il donna à cette ville le nom de *Césarée* en l'honneur d'Auguste. Comme il n'étoit pas fort attaché à la religion judaïque, il ne se mit pas beaucoup en peine de peupler cette ville de Juifs; les idolâtres s'y établirent, et s'y trouvèrent en plus grand nombre.

Avant l'ère chr. vulg. 22.

Hérode, pour donner de plus grandes preuves de la confiance qu'il avoit dans l'amitié des Romains, envoya deux de ses fils à Rome pour leur faire donner une éducation conforme aux mœurs de cette ville. Ces deux princes, Alexandre et Aristobule, qu'il avoit eus de la première Mariamne, promettoient beaucoup. Asinius Pollion, grand ami d'Hérode, les reçut chez lui, et les logea pendant quelque temps : mais Auguste voulut les avoir auprès de lui, et leur fit donner un appartement dans son palais. Il donna encore une autre marque d'amitié à Hérode, en lui accordant la liberté de disposer de ses états en faveur duquel il voudroit d'entre ces deux princes ses enfans. Et bientôt auprès il augmenta ses états, et lui donna la Trachonite, l'Auranite ou l'Iturée, et la Batanée, et le fit ensuite procurateur de la province de Syrie.

20. A toutes ces grâces, Auguste ajouta encore une nouvelle faveur en donnant à Phéroras, frère d'Hérode, une principauté sous le nom de *Tétrarchie*, qui signifie simplement principauté d'un quartier, c'est-à-dire d'un canton. Ce Phéroras étoit un très-méchant homme, fort indigne d'un tel présent : la principauté qu'il reçut étoit située au delà du Jourdain. Hérode, voulant témoigner à l'empereur sa reconnoissance pour tant de faveurs, fit bâtir un temple en son honneur auprès de Panéas, où le Jourdain prend sa source. Cette indigne flatterie irrita tous ceux d'entre les Juifs qui avoient quelques sentimens de religion, et quelque zèle pour la loi. Mais Hérode se croyoit assez bien auprès d'Auguste pour se mettre au-dessus de tous les murmures des Juifs.

Cependant craignant qu'on ne formât quelques complots contre lui, il défendit toutes sortes d'assemblées : il avoit des espions partout, et quelquefois il se déguisoit pour apprendre par lui-même ce qu'on disoit de lui. Par ces moyens il découvrit tous les desseins de ses ennemis; et il arrêta leurs entreprises séditieuses par sa grande sévérité. Pour s'assurer de la fidélité de ses sujets, il avoit résolu de leur faire prêter serment. Hillel et Schammaï dont nous avons parlé [1] s'y opposèrent; et les pharisiens aussi bien que les esséniens refusèrent de satisfaire sur cela au désir d'Hérode. Il n'insista pas davantage à l'exiger généralement de tous ses

[1] Voyez la *Dissertation sur les écoles des Hébreux*, à la tête du livre des Proverbes, tome XI.

sujets : il se contenta d'y obliger ceux qui s'étoient rendus suspects; et ils furent contraints de le faire pour éviter les supplices dont ils étoient menacés.

Avant l'ère chr. vulg. 19.

Hérode, pour apaiser les Juifs toujours irrités contre lui, leur proposa le dessein qu'il avoit de rebâtir le temple, ou plutôt de le rétablir, c'est-à-dire de réparer les parties de cet édifice qui pouvoient avoir été endommagées par les différentes attaques qu'il avoit essuyées depuis son rétablissement. En effet, selon la prophétie d'Aggée [1], le second temple rebâti par Zorobabel a dû subsister jusqu'à l'avénement du Messie; c'est dans ce temple que le Messie a dû paroître : mais dans l'intervalle de cinq cents ans qui s'écoulèrent depuis le temps de Zorobabel jusqu'au règne d'Hérode, temps de guerres et de troubles, c'étoit le lieu le plus sûr où les Juifs se retiroient comme dans leur dernier retranchement, lorsqu'ils étoient pressés par leurs ennemis; et Pompée se vit obligé de le forcer, lorsqu'il voulut presser les Juifs, et les obliger de se rendre. Il est donc fort vraisemblable que, soit par la longueur des années, soit par les attaques des ennemis, ce temple avoit besoin de réparations considérables. Cependant la proposition d'Hérode fut d'abord assez mal reçue : les Juifs appréhendoient qu'il ne manquât de temps ou de facultés pour faire rebâtir ce qu'il auroit abattu. Hérode, pour les rassurer, leur dit qu'il ne feroit rien démolir qu'après que les matériaux nécessaires seroient prêts à être employés. Ce fut dans la dix-huitième année de son règne qu'il fit cette proposition; et deux ans après, les matériaux étant préparés, il commença à faire abattre ce qu'il avoit dessein de relever, et il jeta les fondemens des nouveaux édifices. C'étoit précisément quarante-six ans avant la première année du ministère public de notre Seigneur Jésus-Christ; et selon le sentiment de plusieurs interprètes, c'est ce qui est marqué par ces paroles que les Juifs adressèrent au Fils de Dieu : *Ce temple a été quarante-six ans à bâtir et vous le rétablirez en trois jours* [2]? Il est vrai que, selon l'historien Josèphe [3], il ne fallut que neuf ans et demi pour le rebâtir, c'est-à-dire pour en faire les réparations les plus considérables et les plus nécessaires : mais on y ajouta ensuite de nouveaux ouvrages, de manière qu'on y travailloit encore au temps de Jésus-Christ, et même plu-

[1] *Agg.* II. 8. — [2] *Joan.* II. 20. — [3] *Joseph. Ant. l.* XV. *c.* 14.

sieurs années après son ascension, c'est-à-dire jusque sous le gouvernement de Florus, selon le témoignage du même historien [1].

Hérode, après avoir jeté les fondemens des nouveaux édifices, partit pour aller à Rome. Il avoit dessein de faire sa cour à Auguste, et de ramener ses deux fils. Il fut très-bien reçu par l'empereur, et fort content de l'éducation qu'on avoit donnée à ses fils. Il les ramena en Judée, et peu de temps après il les maria. Alexandre, qui étoit l'aîné, épousa Glaphyre, fille d'Archélaüs, roi de Cappadoce. Aristobule fut marié à Bérénice, fille de Salomé, qui étoit sœur d'Hérode. Ces deux princes gagnèrent par leurs bonnes manières le cœur et l'affection des Juifs; mais ils ne purent jamais se concilier les bonnes grâces de Salomé, parce qu'ils étoient fils de Mariamne qu'elle avoit toujours haïe, et qu'elle avoit fait périr. Avant l'ère chr. vulg. 16. 15.

Ces deux princes, se voyant dans la faveur du peuple, crurent avoir trouvé une occasion favorable de faire paroître le ressentiment qu'ils avoient de la mort de leur mère. Ils en parlèrent avec beaucoup de vivacité, menaçant de temps en temps de se venger de cette injustice sur ceux qui en avoient été les auteurs. Ces menaces tomboient sur Phéroras et Salomé, qui crurent nécessaire de prendre des mesures pour prévenir les effets que pouvoient produire contre eux les discours de ces deux princes : ils se servirent d'adresse pour les faire parler encore plus librement. Leurs discours furent apportés à Hérode; on lui fit entendre qu'il étoit menacé lui-même, et que sa vie ne seroit point en sûreté à moins qu'il ne prévînt les desseins de ses deux fils. 15.

Ce prince conçut de violens soupçons contre eux; et pour les humilier, et les mettre ainsi à l'épreuve, il fit venir auprès de lui Antipater leur aîné, qu'il avoit eu de sa première femme nommée Doris. Il lui donna un appartement distingué dans le palais, et l'éleva au-dessus de ses frères selon le rang qui lui étoit acquis par le droit d'aînesse. Cette distinction ne laissa pas de choquer les deux autres, qui laissèrent échapper contre leur père plusieurs discours dont il fut fort irrité. Antipater, qui remarquoit avec soin tous les sujets de mécontentement que ses frères donnoient à son père, ne laissoit passer aucune occasion d'aigrir son esprit contre eux. Il trou-

[1] *Joseph. Ant. l. xx. c. 8.*

voit par là un sujet de se venger de l'affront fait à sa mère, qu'Hérode avoit répudiée pour épouser Mariamne; et en même temps il se frayoit un chemin à la royauté.

Hérode paroissoit favoriser les vues d'Antipater; et sachant qu'Agrippa, gouverneur des provinces d'Asie, devoit bientôt quitter son gouvernement, il eut soin de lui faire sa cour avant son départ, lui mena son fils Antipater, et le priant de le mettre sous sa protection, l'engagea à le mener à Rome avec lui. C'étoit pour Antipater un grand avantage, car Agrippa étoit gendre et favori d'Auguste : aussi Antipater fut-il bien reçu à Rome; il entra fort avant dans les bonnes grâces de l'empereur, et se concilia en peu de temps l'amitié de tout ce qu'il y avoit de plus considérable à la cour d'Auguste. Pendant tout le temps qu'il y fut, il ne cessa d'irriter l'esprit, et d'aigrir le cœur de son père contre ses deux frères par des lettres pleines d'artifice.

Hérode, toujours susceptible des mauvais rapports qu'on lui faisoit contre ces deux princes, et plus mécontent que jamais de leur conduite, les obligea d'aller avec lui en Italie, pour répondre en présence d'Auguste à toutes les accusations qu'il avoit dessein de former contre eux. Ils trouvèrent l'empereur à Aquilée : Hérode lui exposa tous les sujets de plaintes qu'il avoit contre ses deux fils; et entre autres choses, il les accusa de se conduire avec insolence à son égard, et d'avoir formé le dessein de l'empoisonner. Auguste fit examiner les chefs d'accusations; et étant convaincu qu'il n'y avoit aucune preuve contre eux, il les renvoya absous, et les réconcilia avec leur père. Après quoi ils revinrent à Jérusalem, où Hérode ayant assemblé le peuple dans le temple rendit compte du succès de son voyage, et déclara qu'avec la permission d'Auguste il désignoit Antipater son fils aîné pour son successeur dans le royaume de Judée, et ses deux fils pour régner après leur frère.

Avant l'ère chr. vulg. 9.

La paix et la bonne intelligence ne durèrent pas longtemps entre Hérode et ses deux fils. Antipater avoit trop d'intérêt à s'y opposer, et il étoit secondé par Salomé et par Phéroras, qui travailloient aussi à faire renaître dans l'esprit d'Hérode les soupçons qu'il avoit eus autrefois contre les deux fils de Mariamne. Il les crut coupables d'une conspiration contre lui : pour la découvrir plus certainement, il fit donner la question à tous les confidens de ces deux princes. Les tourmens firent dire à quelques-uns des choses absolument fausses. On accusa Alexandre d'un complot dont il

n'étoit point coupable. Cette accusation extorquée par la violence des tourmens irrita tellement Hérode, qu'il fit mettre en prison l'accusé. Ce jeune prince, outré de se voir ainsi traité, quoiqu'il fût innocent, envoya de sa prison quatre papiers qui furent remis à son père, et qui contenoient les projets d'une conjuration chimérique dans laquelle on donnoit beaucoup de part à Phéroras et à Salomé; on y enveloppoit aussi deux des principaux ministres d'Hérode. Cette découverte, quelque fausse qu'elle fût, ne laissa pas de jeter Hérode dans des inquiétudes si terribles, qu'elles lui causèrent des transports de fureur et de rage qui lui firent remplir le palais du sang de ses plus fidèles amis, et des domestiques qui lui étoient le plus attachés.

Avant l'ère chr. vulg. 8.

Archélaüs, roi de Cappadoce, ayant appris le dérangement étrange de la cour d'Hérode, prit la résolution de venir pour en apaiser les troubles, car il prenoit beaucoup de part au malheur d'Alexandre qui étoit son gendre. Dès qu'il fut arrivé en Judée, il s'informa avec soin de toutes les accusations dont on avoit chargé Alexandre. Après avoir entendu tout ce qu'on disait contre lui, il feignit d'entrer dans une grande indignation contre ce prince; il déclara qu'il vouloit reprendre sa fille. Hérode fut touché de cette proposition; il pria avec instance Archélaüs de n'en point venir à cette extrémité. Archélaüs, voyant que sa dissimulation commençoit à réussir, demanda que toute l'affaire fût examinée dans un esprit de paix; et bientôt on vit qu'Alexandre n'étoit pas si coupable qu'il l'avoit paru d'abord. Les soupçons d'Hérode commencèrent à diminuer, et tombèrent presque entièrement : après cela, il fut aisé d'apaiser les ressentimens que ces soupçons avoient excités des deux côtés; et Archélaüs parvint enfin à procurer la réconciliation d'Alexandre avec Hérode, et à mettre la paix dans toute cette famille.

7.

Hérode étant raccommodé avec ses deux fils, crut devoir aller à Rome pour rendre compte à Auguste de la réconciliation qu'il venoit de conclure. Il avoit prévenu l'empereur contre ces deux princes; et il falloit le détromper. A son retour, il célébra la dédicace du nouveau temple. Il y avoit neuf ans et demi que cet édifice étoit commencé, et on y avoit travaillé pendant tout ce temps avec une diligence incroyable; on n'avoit épargé ni argent pour avoir les matériaux nécessaires, ni ouvriers pour avancer les bâtimens. Les appartemens qui devoient accompagner l'édifice, n'étoient

point encore achevés; mais le temple et le sanctuaire étoient finis. Hérode en fit donc la dédicace solennelle avec une dépense considérable.

Les soupçons d'Hérode contre ses deux fils recommencèrent bientôt, et le conduisirent aux dernières extrémités. Salomé et Phéroras ne cessoient de se donner des mouvemens pour perdre ces deux princes. Antipater, qui se flattoit de trouver son avantage dans leur perte, étoit un de leurs principaux accusateurs. Ce prince se joignant donc à Phéroras et à Salomé, ils persuadèrent à Hérode qu'Alexandre et Aristobule en vouloient à sa vie, et continuoient de conspirer contre lui; et ils ajoutoient que ces deux princes avoient pris leurs mesures pour se sauver dans quelque pays étranger. Ce dernier chef ayant été prouvé, Hérode en conclut témérairement la certitude de tous les autres, dont cependant il n'avoit point de preuves; car les deux princes ne pensoient à se retirer, que pour éviter les mécontentemens et les chagrins qu'ils recevoient chaque jour dans le palais de leur père. Cependant Hérode écrivit à Auguste pour lui demander la permission de faire le procès à ses deux fils.

L'empereur répondit à Hérode par une lettre très-obligeante, dans laquelle il lui marquoit la part qu'il prenoit à toutes les peines que lui causoient ses enfans, et lui conseilloit de faire examiner l'affaire à fond, et de faire convoquer une assemblée qui pût se tenir à Béryte en Phénicie, et à laquelle on inviteroit les gouverneurs des provinces voisines. Il insinuoit aussi à Hérode qu'il seroit à propos qu'Archélaüs, roi de Cappadoce, se trouvât à cette assemblée avec quelques autres personnes de mérite et de distinction. Hérode travailla à faire tenir l'assemblée dans le lieu qu'Auguste avoit indiqué. Sentius Saturninus, gouverneur de Syrie, s'y trouva; Volumnius, procurateur ou sous-gouverneur de cette province, y assista aussi, et tous les autres qui avoient été désignés par Auguste, excepté Archélaüs, qui n'y fut point appelé, parce qu'étant beau père d'Alexandre, Hérode avoit tout sujet de croire qu'il ne seroit point disposé à faire condamner son gendre, mais qu'au contraire il tâcheroit de le justifier. Tous les juges étant assemblés, Hérode accusa devant eux ses deux fils : il les chargea de tant de crimes, et plaida sa cause avec tant de véhémence, que le plus grand nombre des juges se déclara contre les accusés, et les jugea dignes de mort. On laissa à Hérode le choix du supplice; il les envoya à Sébaste, et les fit étrangler dans la prison.

Après qu'Hérode eut satisfait les transports de la colère qui lui avoit été inspirée par sa sœur Salomé et par son frère Phéroras, sa passion étant un peu apaisée, il fut touché de sentimens de compassion pour les pupilles ses petits-fils, enfans d'Alexandre et d'Aristobule; et il eut grand soin de les faire bien élever. Alexandre avoit laissé deux princes, Tigrane et Alexandre; le premier devint roi d'Arménie sous l'empire de Tibère; on ne sait quel fut le sort du cadet. Aristobule avoit eu trois fils et deux filles : Hérode prit un soin particulier d'un de ses fils, qui régna depuis, et fut appelé Hérode Agrippa; il en est parlé dans les actes des apôtres [1]. Hérode fit aussi élever avec le même soin Hérodias une des filles d'Aristobule; c'est celle qui fit demander la tête de saint Jean-Baptiste par sa fille [2].

Avant l'ère chr. vulg. 6.

La mort de ses deux fils n'avoit point encore éteint ses inquiétudes : il voulut s'assurer de la fidélité de ses sujets par un serment qu'il se proposoit d'exiger de tout son peuple; et comme il cherchoit toutes les occasions de faire sa cour à Auguste, il voulut que ce serment fût aussi fait pour cet empereur. Il avoit déjà tenté d'introduire ce serment, et alors Hillel et Schammaï lui avoient résisté avec fermeté. Les disciples d'Hillel, qui étoient de la secte des pharisiens, s'y opposèrent de même dans cette dernière occasion; et plus de sept mille refusèrent absolument de prêter les deux sermens qu'on exigeoit, l'un pour Auguste, et l'autre pour Hérode. Ils alléguèrent, pour soutenir leur refus, la défense expresse de la loi, qui ne leur permettoit pas de reconnoître aucun prince étranger [3]. Hérode, irrité de ce refus, crut les vaincre en leur imposant une amende. Mais la femme de Phéroras, indisposée contre Hérode qui avoit voulu persuader à son frère de la répudier, saisit cette occasion de gagner pour elle et pour son époux l'affection de toute la secte, en payant l'amende qui avoit été imposée à ceux qui avoient refusé de prêter serment.

Les pharisiens, qui étoient les docteurs les plus accrédités parmi le peuple, répandirent alors une prophétie selon laquelle la couronne du royaume de Judée devoit passer de la ligne d'Hérode à celle de Phéroras; ils assuroient que cette prédiction étoit conforme au décret formé en Dieu de toute éternité. Le peuple, toujours curieux de savoir l'avenir, fit grande attention à cette prédiction. Hérode n'étoit point aimé; et c'étoit avec un plaisir secret qu'on apprenoit que

[1] *Act.* XII. 1. — [2] *Marc.* VI. 17. *et seqq.* — [3] *Deut.* XVII. 15.

l'autorité souveraine ne resteroit pas long-temps dans sa famille. La joie qu'on en eut fit tenir quelques discours que l'on regarda comme des commencemens de sédition. Salomé, qui paroissoit fort attachée aux intérêts d'Hérode son frère, lui donna avis de tout ce qui se passoit; il entra en colère; et dans les premiers momens de sa fureur, il fit arrêter plusieurs pharisiens, et en fit mourir un assez grand nombre; mais ces meurtres n'apaisoient point ses inquiétudes. Il tint un grand conseil, auquel il convoqua tous ses meilleurs amis, en qui il avoit plus de confiance. Comme cette assemblée ne se tenoit point pour demander conseil, mais pour exposer avec aigreur tous les sujets de chagrin dont il étoit affligé, Hérode se déchaîna contre la femme de Phéroras, disant qu'elle étoit la cause de tous les troubles de sa famille et de l'état : il ordonna à son frère de se défaire de cette femme en la répudiant, comme il pouvoit le faire selon la loi; et il lui déclara que s'il ne vouloit pas la quitter, il cesseroit de le reconnoître pour son frère.

Péroras, qui avoit une passion très-forte pour sa femme, répondit à toutes les menaces d'Hérode qu'il ne pouvoit abandonner une épouse qu'il aimoit tendrement, et que c'étoit le condamner à la mort que de vouloir l'obliger à vivre sans elle. Cette réponse irrita étrangement Hérode, qui dans le transport de sa colère fit défense à Phéroras de mettre le pied à la cour, ordonna à Antipater et à Doris sa mère de n'avoir aucun commerce avec Phéroras ni avec sa femme, et interdit généralement à tous les gens de sa cour toute liaison avec la maison de Phéroras.

Avant l'ère chr. vulg. 4.

Antipater, à qui le trône de son père étoit presque assuré depuis la mort de ses deux frères, souffroit impatiemment de ne pouvoir pas encore satisfaire ses désirs ambitieux. Ce prince ingrat et perfide forma le dessein d'avancer la mort de son père; et pour y mieux réussir, il crut devoir communiquer ce dessein à Phéroras qui étoit alors extrêmement aigri contre Hérode. Ils concertèrent ensemble le moyen de faire périr ce prince, et résolurent d'employer contre lui le poison. Le complot étant ainsi fait, Phéroras se retira dans sa tétrarchie, pour y trouver la tranquillité dont il ne pouvoit plus jouir à la cour d'Hérode, et en même temps pour mieux cacher l'exécution du noir complot qu'il avoit formé. En partant de Jérusalem, il protesta par serment qu'il ne reviendroit point de sa tétrarchie pendant tout le temps qu'Hérode vivroit. Mais bientôt après il fut lui-même frappé d'une ma-

ladie qui le conduisit au tombeau. Hérode son frère vint lui rendre visite dans cette maladie, et tâcha de lui donner les soulagemens dont il avoit besoin.

Lorsque Phéroras se retira dans sa tétrarchie, Antipater se fit mander à Rome par Auguste, afin d'ôter à Hérode tout soupçon du dessein prémédité avec Phéroras. Mais ce dessein fut bientôt découvert. Après la mort de Phéroras, deux de ses affranchis vinrent trouver Hérode pour lui découvrir la cause de la mort de son frère : ils lui dirent qu'il avoit été empoisonné par sa femme. On ne put jamais la convaincre d'une action si détestable; mais en faisant différentes perquisitions pour découvrir la vérité de cette accusation, on découvrit le complot qui avoit été concerté entre Antipater et Phéroras contre Hérode. On reconnut que le poison avoit été préparé par un médecin d'Alexandrie, frère d'Antiphile, confident d'Antipater. Cet empoisonneur apporta lui-même le poison à Jérusalem, et le mit entre les mains de Theudion, frère de Doris. Celui-ci se chargea de l'envoyer à Phéroras qui devoit le faire prendre à Hérode. Après que l'on eut appris ce détail par l'aveu des témoins ou des complices qui avoient souffert la torture, Hérode envoya chercher la veuve de son frère Phéroras : étant interrogée, elle avoua que le poison dont il étoit question, lui avoit été confié pour le garder; elle dit encore que Phéroras, charmé des bontés de son frère Hérode, avoit ordonné que le poison fût jeté dans le feu, et qu'elle l'y avoit jeté sur-le-champ, se contentant d'en réserver un peu pour l'occasion. Tout ce détail étant bien éclairci, on découvrit aisément la part qu'Antipater avoit dans ce complot. Avant l'ère chr. vulg. 1.

Antipater ne fut averti de rien de ce qui regardoit cette découverte pendant tout le temps qu'il resta à Rome. Mais dès qu'il fut revenu en Judée, son père le fit arrêter et garder avec soin; son procès lui fut fait par le gouvernement de Syrie. Comme les preuves de son attentat étoient manifestes, il fut condamné à mort; la sentence fut confirmée par Auguste, et exécutée peu de temps après.

Hérode ne survécut guère à cette exécution. Depuis quelque temps ce roi impie étoit accablé d'une fièvre lente, dont le feu lui brûloit les entrailles; ce qui lui causoit une faim dévorante, qu'il ne pouvoit apaiser par les nourritures qu'on lui donnoit. Les ulcères qui lui déchiroient les entrailles, le tourmentoient tellement, qu'il n'avoit de repos ni le jour ni la nuit; tout son bas-ventre étoit pourri, et fourmilloit de

vers qui sembloient sortir d'une source intarissable; il souffroit des convulsions si violentes, qu'enfin il expira dans les tourmens les plus douloureux, au mois de novembre de la première année de l'ère chr. vulg., comme nous le ferons voir dans la dissertation sur les années de Jésus-Christ [1]. Hérode étoit âgé de près de soixante-dix ans; et il en avoit régné trente-sept, non depuis qu'il avoit été déclaré roi par les Romains, mais depuis qu'il étoit demeuré en pleine possession de la royauté par la mort d'Antigone.

Il avoit épousé neuf femmes : *Doris*, dont il eut *Antipater*; *Mariamne, fille d'Alexandre*, dont il eut *Alexandre* et *Aristobule*; *Pallas*, dont il eut un fils nommé *Phasaël*; *Phédra*, dont il eut une fille nommée *Roxane*; *Mariamne, fille de Simon*, dont il eut *Hérode*, surnommé *Philippe*, qui épousa Hérodiade; *Malthacé*, dont il eut *Archélaüs*, qui lui succéda en qualité de tétrarque de Judée, et *Hérode Antipas*, tétrarque de Galilée. De *Cléopâtre* il eut *Philippe*, tétrarque de l'Iturée et de la Trachonite. Les autres enfans qu'il eut encore, soit de ces femmes, soit des deux autres, ne nous intéressent point, parce qu'ils n'ont aucun rapport avec l'histoire sainte.

Ce fut à la fin du règne de ce prince que naquit Jésus-Christ, le Messie promis aux patriarches, et annoncé par les prophètes. Et il est remarquable que le règne même de ce prince annonçoit la prochaine manifestation du Messie promis. Jacob avoit prédit [2] que le sceptre ne seroit point ôté à Juda, et qu'il y auroit dans sa postérité des conducteurs du peuple jusqu'à la venue de celui qui devoit être envoyé. Tous les anciens Juifs ont expliqué du Messie cette prédiction. Donc lorsque l'autorité confiée à la maison de Juda ou exercée au milieu d'elle par ceux qu'elle en avoit rendus dépositaires, lui fut ôtée par les Romains, et confiée par eux à Hérode, iduméen, et par conséquent entièrement étranger à la race de Jacob, c'étoit un avertissement que le temps du Messie n'étoit pas éloigné. D'ailleurs les septante semaines annoncées par Daniel [3], et dans l'expiration desquelles devoit se manifester le Messie, tendoient à leur fin; et les Juifs mêmes le comprenoient. C'étoit donc par un effet singulier de la divine providence, qu'Hérode se trouvoit assis sur le trône de Judée dans l'expiration des septante semaines

[1] Cette Dissertation se trouvera dans le volume suivant, à la suite de l'Harmonie des Evangiles. — [2] *Gen.* XLIX. 10. — [3] *Dan.* IX. 24. *et seqq.*

annoncées par Daniel. Combien Dieu nous doit-il paroître admirable dans l'accomplissement de ses prophéties [1] ! Hérode, forcé de sortir de Jérusalem, se retire à Rome. Il ne songe point à demander la royauté pour lui-même, mais pour un autre. Il étoit injuste de la donner à un étranger, pendant qu'il y avoit des princes de la famille royale. Cela étoit contre les lois et même contre la pratique des Romains. Mais il étoit arrêté de toute éternité que le sceptre seroit alors ôté de Juda, et qu'il seroit mis entre les mains d'un étranger, parce que le temps approchoit où devoit paraître le Christ promis. Cet oracle du ciel ne peut manquer d'être accompli; le ciel et la terre passeroient plutôt. Antoine se trouve à Rome quand Hérode y arrive, et il y a un souverain pouvoir : Hérode demande la couronne pour Aristobule; Antoine la lui donne à lui. Combien d'événemens a-t-il fallu ménager pour conduire les choses à ce point ! Que la puissance du Seigneur est grande ! Que la fidélité de ses promesses est admirable ! *Domine Deus virtutum, quis similis tibi? potens es, Domine, et veritas tua in circuitu tuo* [2].

[1] Hist. anc. de Rollin, liv. XX. art. 1. § VI. — [2] *Psal.* LXXXVIII. 9.



DESCENDANS D'HÉRODE,

DONT IL EST PARLÉ DANS LES LIVRES DU NOUVEAU-TESTAMENT.

HÉRODE-LE-GRAND,

roi de Judée, sous le règne duquel JÉSUS-CHRIST est né (*Matt.* II. 1 *et seqq.*), eut plusieurs enfans de plusieurs femmes, entre lesquels il faut distinguer principalement :

De Mariamne, *fille d'Alexandre,*

ARISTOBULE, qu'Hérode, son père, fit mourir. Celui-ci eut

- Hérode Agrippa, qui fut mis d'abord à la place de Philippe et d'Antipas, ses oncles, fut ensuite élu roi de Judée, fit mourir saint Jacques, et emprisonner saint Pierre, et mourut à Césarée. *Act.* XII. 1.-4. *et* 19.-23. Il eut
  - Agrippa, roi de Chalcide, qui succéda à Hérode son oncle.
  - Bérénice, qui épousa Hérode, roi de Chalcide, son oncle.

    Ce fut devant eux que Festus, gouverneur de Judée, fit paroître saint Paul. *Act.* XXV. 13. *et seqq.*
- Hérode, roi de Chalcide, qui épousa Bérénice sa nièce.

De Mariamne, *fille de Simon,*

PHILIPPE, qui épousa Hérodiade sa nièce. *Marc.* VI. 17.

- Hérodiade, qui épousa Philippe et Antipas ses oncles. *Matt.* XIV. 3. *Marc.* VI. 17. *Luc.* III. 19.
  - Drusille, qui épousa Aziz, roi d'Emèse, et le quitta pour épouser Félix, gouverneur de Judée, avec qui elle étoit lorsqu'il fit paroître devant lui S. Paul. *Act.* XXIV. 24. 25.

De Malthacé,

- ARCHÉLAÜS, tétrarque de Judée, qui succéda à Hérode son père, et fut relégué à Vienne. *Matt.* II. 22.
- HÉRODE Antipas, tétrarque de Galilée, qui épousa Hérodiade femme de son frère, fit mourir saint Jean-Baptiste, méprisa J.-C., et fut relégué à Lyon. *Luc.* III. 1. 19. *et* 20. *Matt.* XIV. 1. *et seqq.* *Marc.* VI. 14. *et seqq.* *Luc.* IX. 7. *et seqq.* *et* XXIII. 7. *et seqq.*

De Cléopâtre,

PHILIPPE, tétrarque d'Iturée et de Trachonite. *Luc.* III. 1.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

	Pages.
Remarques sur les douze petits prophètes.	1
Préface sur les deux livres canoniques des Machabées . . .	237
Dissertation sur la parenté des Juifs et des Lacédémoniens. .	266
Dissertation sur l'arche d'alliance.	277
Machabées, livre Ier.	292
Machabées, livre II.	427
Abrégé de l'histoire des Juifs depuis la mort du pontife Simon jusqu'à la naissance de Jésus-Christ.	525

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

ÉVERAT, imprimeur, rue du Cadran, N° 16.